REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO
C² V 272

An 1820. (N.° 1.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 7 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 *janvier*. Nous sommes invités à informer le public que les exemplaires de l'Oraison funèbre de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, dont nous avons annoncé le dépôt chez M. Puthod, libraire, ne proviennent point de l'édition qui a été distribuée au nom de la Ville.

— La *Gazette de Vienne* (N.° 272) contenant un article intéressant sur la *Gazette d'Etat* qui s'imprime à Pékin. Personne ne peut faire insérer des articles dans cette gazette, sous peine de mort, sans la permission des censeurs et de l'Empereur lui-même. Cette gazette a annoncé dernièrement que l'Impératrice, du consentement de son époux, venait de faire accorder des secours à toutes les femmes septuagénaires de l'Empire. Les Vices-Rois et les Mandarins étaient chargés de recueillir à cet égard les renseignemens nécessaires. Dans la seule province de Canton il s'est trouvé 98,022 femmes septuagénaires, 40,893 octogénaires, 3,453 nonagénaires, qui réclamaient des secours. Or la Chine est divisée en quatorze provinces; d'où l'on peut prendre une idée de la population de l'Empire et de l'étendue des bienfaits à répandre. L'Empereur se proposait de faire distribuer les mêmes secours aux vieillards septuagénaires.

Des nouvelles de la Chine données récemment par un missionnaire anglais annoncent une fermentation générale dans cet Empire, due à l'influence d'un grand nombre de Sociétés secrètes que les mesures les plus sévères ne peuvent étouffer.

Thonon, 29 *décembre* 1819. Dans la nuit du 23 au 24 de ce mois, le feu s'est manifesté à Fessy, dans l'habitation d'une vieille femme, nommée Anastasie Noir; il avait pris à des feuilles, pailles et autres matières combustibles, sous un mauvais plancher, et dans quelques instans la chaumière fut toute embrasée. Le feu, animé par un violent orage, se communiqua à deux maisons voisines qui ne présentent plus que des ruines. Toutes les denrées et tous les effets de ceux qui habitaient ces maisons ont été la proie des flammes; heureusement personne n'a péri. Les pompes à incendie de Thonon, dirigées par M. Anthonioz, géomètre, n'ont pu arriver à Fessy qu'à quatre heures du matin, et, grâce à leur activité, le feu a cessé au bout de deux heures. On estime les dommages à sept mille francs.

Rumilly, 31 *décembre* 1819. Une pieuse et touchante cérémonie a eu lieu dans cette ville. M. l'abbé Simond, né à Samoëns, naguères Recteur de la paroisse de Boëge, et précédemment Vicaire à Genève, institué Curé de Rumilly, a été installé dans ses fonctions pastorales. M. l'abbé Olive, Docteur en théologie, Recteur de la paroisse de Vallières, a présidé, comme délégué de Monseigneur l'Archevêque, à cette solennité religieuse, au milieu de tout le Clergé de la ville, des Autorités locales, des Professeurs et Elèves du Collège Royal et du pensionnat, et de la population presqu'entière de la ville et de ses hameaux. M. le Baron et Chevalier Olive, Conseiller d'Etat, à qui rien de tout ce qui intéresse la Religion et le bonheur de sa patrie n'est étranger, a participé, avec empressement, à cet acte d'union des ouailles avec leur nouveau Pasteur.

Après avoir prononcé sa profession de foi, M. le Curé est monté en chaire. Une circonstance si propre à émouvoir tous les cœurs, fournit l'exorde et forma le sujet d'un discours qui a surtout fait ressortir les dangers et les peines inséparables du saint ministère, que son heureuse influence sur le bonheur des peuples, ainsi que les talens, les vertus chrétiennes de l'Orateur, son humilité et sa modestie. Ce discours pathétique, si propre à ranimer les sentimens religieux dans le cœur des fidèles et à y répandre les plus douces consolations, a été suivi d'une messe solennelle célébrée par M. le Curé lui-même. La cérémonie étant achevée, le digne pasteur qui a regretté de ne pouvoir réunir autour de lui sa nombreuse et intéressante paroisse, a donné dans son presbytère le banquet de *famille* aux personnes appelées à la représenter, banquet d'union, d'amour et de reconnaissance, honoré de la présence de M. le Conseiller d'Etat Olive, de MM. les Ecclésiastiques, de M. le Juge du Mandement, de MM. les nobles Syndic et Conseillers et de plusieurs autres personnes des plus notables.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Publ. le 30 décembre 1819 : Lettres Patentes (du 18 décembre 1819) *par lesquelles S. M. ordonne qu'à dater du 1er janvier 1820 les droits d'insinuation seront perçus en raison de moitié en sus du tarif du 22 mars 1816.*

Publ. le même jour : Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes* (*du 23 novembre 1819*) *portant que la distribution de l'actuel provisoire papier timbré de Poste cessera à la fin de décembre prochain, et qu'à dater du 1er janvier 1820, commencera la distribution du papier de Poste à filigrane, et timbré à sec, avec quelques autres dispositions relatives.*

Publ. le 5 janvier 1820 : Edit Royal (du 17 décembre 1819) *qui établit les Contributions directes de 1820.*

Par cet Edit, dont nous donnerons le texte dans notre prochain N°, le principal et les centimes additionnels de la contribution foncière pour 1820, sont diminués d'un dixième, excepté dans le Duché de Savoie, l'ancien territoire de Gênes, le Comté de Nice et le Duché d'Aoste. La contribution personnelle et mobiliaire est maintenue sur le même pied qu'en 1819

PIÉMONT.

Turin, 31 *décembre*. Il a été célébré, le 27 de ce mois, à Diano-Castello, par les soins de l'administration de la commune, un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

— Le 23 du courant, a eu lieu à Gênes, l'intronisation de Mgr Louis Lambruschini, nouvel Archevêque, dans la Métropole de Saint-Laurent, en présence de tous les fonctionnaires publics et d'une foule immense de fidèles. Le soir, il y a eu illumination générale.

— A Rivarolo et à Carrù, on a célébré avec solennité les funérailles de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 28 *décembre*. Des troubles se sont manifestés en Syrie; le pacha rebelle de Diarbekir a été battu par les troupes des pachas voisins. On souffre beaucoup à Constantinople de la disette d'eau et de la peste.

— Un incendie a consumé, à Pétersbourg, la plus grande partie des bâtimens de l'ambassade française.

— Le Rhin et la Kinzig ont inondé les environs de Kehl. La fonte des neiges a fait déborder le Necker et le Danube, ainsi que les rivières de la Basse-Souabe et de la Bavière. Plusieurs courriers ont été retardés.

ANGLETERRE.

Londres, 29 *décembre*. Une cour martiale tenue à Sainte-Hélène, le 30 août dernier, a renvoyé du service de S. M. Britannique, M. John Stokoe, chirurgien, pour avoir mêlé aux fonctions de son service auprès du prisonnier de Sainte-Hélène des relations étrangères à l'exercice de son art.

— Le bill sur les assemblées séditieuses a passé à la Chambre des Pairs.

— Les protestations pacifiques de notre gouvernement n'empêchent pas qu'il ne se fasse de grands préparatifs de défense dans le haut et bas Canada. Les Etats-Unis, de leur côté, renforcent leurs frontières.

— On écrit de Cadix, 1er décembre, que la contagion a cessé et qu'il a été chanté un *Te Deum* en actions de grâces. Deux armemens sont incessamment partis, l'un de 6000 hommes pour renforcer Morillo, et l'autre de 10 à 15 mille hommes pour Buenos-Ayres.

— On écrit de la Jamaïque, 23 octobre, que Mac-Gregor a échoué dans son entreprise contre Rio de la Hacha (Nouvelle Grenade).

FRANCE.

Paris, 26, 27 et 28 *décembre*. M. le maréchal duc de Dantzick est très-malade.

— La Seine continue de monter; elle déborde sur plusieurs points.

— MM. Arnault, Harel, Boulay (de la Meurthe) et Félix Desportes, du nombre des exilés rappelés, sont arrivés à Paris.

— M. le général Savary, duc de Rovigo, qui avait été condamné à mort par contumace, comme accusé de haute-trahison, pour avoir communiqué vec l'île d'Elbe, et chargé des fonctions avant le 23 mars 1815, a été acquitté et mis en liberté.

— Le Roi et la famille royale ont assisté à la messe de minuit. S. M. avoit communié le matin à huit heures.

29 *Et 30 décembre.* M. le comte de Forbin-Janson, directeur des musées royaux, entreprend à ses frais un voyage en Sicile pour la recherche des antiquités de cette île.

— La Marne a débordé dans les environs de Châlons.

— La Seine couvre entièrement le quai de la Grève.

— Quelques troubles ayant eu lieu à l'école de Médecine de Toulouse, le Recteur de l'Académie a suspendu les cours jusqu'à nouvel ordre.

— Mgr Macchi, Nonce apostolique en France, est arrivé à Paris.

Banque de France : 1420 fr ; 1405 fr ; 1387 fr , 50 c ;

Cinq pour cent consolidés ; 71 fr , 30 ; 71 , la 72 fr , 85 c.

ITALIE

Rome, 20 décembre. Mgr Angelo Mai, premier gardien de la bibliothèque du Vatican, va publier incessamment le texte grec avec la traduction de quelques livres sibyllins inédits, qu'il a découverts dans les manuscrits du Vatican. On en connoissoit que huit de ces livres, et l'on croyoit les autres perdus. Ce savant, lorsqu'il étoit bibliothécaire de Milan, avoit publié le 14me livre. Parmi ceux qu'il va publier, l'un contient l'histoire du monde jusqu'à Auguste ; un autre, depuis Auguste jusqu'à Septime-Sévère ; et le troisième, jusqu'à Valérien et Gallien.

— Sir Thomas Lawrence, peintre anglais, vient d'achever le portrait de S. S. dont il étoit chargé par S. A. R. le Prince-Régent. A son départ, le Souverain Pontife lui a demandé une copie du portrait du Prince-Régent, que cet artiste a fait à Londres.

— La Congrégation chargée par le Saint-Père de constater l'identité de la dépouille mortelle de Saint-François d'Assise, dont il a été parlé dans le tems, touche au terme de son travail ; et tout fait espérer que le corps du Patriarche séraphique ne tardera pas à être exposé à la vénération des fidèles.

VARIÉTÉS.

Extrait d'une lettre de M. l'abbé Demazure, publiée à Marseille, contenant quelques détails sur son Voyage à la Terre Sainte.

» Les ennemis des Pères latins, aujourd'hui si puissans et si redoutables, ne sont pas les Turcs ni les Arabes. Ayant habité près de trois ans au milieu d'eux, j'ai été accueilli de tous d'une manière très-distinguée. J'ai été témoin du respect qu'ils portent aux révérens Pères latins, et aux Francs. Les mânes chéries de Godefroi de Bouillon, de tant de princes magnanimes, de tant de guerriers intrépides, qui laissèrent les dépouilles de leur mortalité dans ces contrées, après y avoir fait des prodiges de valeur et donné l'exemple des vertus les plus sublimes, inspirent encore à ces peuples un sentiment d'amour et d'admiration mêlée de terreur. Maintes fois, m'étant écarté de ma route et trop enfoncé dans les ravins rocailleux, dans les déserts mille fois plus tristes que les plus noires catacombes, je me suis souvent vu entouré et, pour ainsi dire, assiégé tout-à-coup par une multitude d'Arabes, dont la manière de m'aborder n'eût pas été trouvée fort civile à Paris; mais frappés de ma contenance ferme, et surtout de la confiance que je paraissais avoir en eux, ces hommes, d'un teint brûlé du soleil et d'un regard farouche, devenaient aussi prévenans et aussi doux qu'ils s'étaient d'abord montrés menaçans et terribles. Ils me donnaient l'hospitalité et m'invitaient avec hilarité à partager leur frugale nourriture; ils me prodiguaient des soins attentifs que je n'aurais pas été en droit d'attendre des mes meilleurs amis, honoraient mes prières d'un profond recueillement, et entendaient avec respect les hymnes que je récitais à la gloire du Seigneur.

« A peine mon jeune domestique Antonio leur avait-il dit que j'étais Français, qu'ils redoublaient de zèle et d'attention pour m'être agréables. Nous aussi nous sommes Français, me disaient-ils, avec ce ton loyal qui décèle la candeur et l'ingénuité. oui, nous sommes des descendans des Français, nous l'avons appris de nos aïeux, et nos aïeux l'ont appris eux-mêmes de leurs aïeux, de génération en génération, depuis un tems immémorial. Ils m'appelaient avec une sorte d'orgueil leur oncle, leur cousin. Le langage humain ne saurait peindre la joie que j'éprouvais moi Français, moi, éloigné de plus de sept cents lieues de ma patrie, de trouver des compatriotes dans les tribus d'Arabes dispersées sur les ruines des antiques cités de Cana, de Capharnaum, de Betsaïd, de Corozaïm, etc., et presque dans toutes les régions situées sur la rive occidentale du Jourdain, jusqu'aux lieux où les eaux de ce roi des fleuves s'engloutissent sans retour dans la mer Asphaltique, abîme qui servit de tombeau aux cinq villes criminelles. Pour comprendre l'émotion délicieuse que j'ai ressentie, en m'entendant appeler du doux nom d'oncle et de cousin, par des peuples que presque tous les voyageurs craignent et fuient comme des espèces d'antropophages, il faut se transporter non en esprit, mais corporéellement dans ces contrées solitaires et désolées, que le soleil semble n'éclairer que pour dévorer leurs habitans de ses brûlantes ardeurs, dans ces régions si visiblement marquées du sceau de la vengeance divine, où règnent la plus affreuse stérilité, un silence morne et lugubre, le silence de la mort.

» En général, les Arabes de la Palestine ont une imagination vive, bouillante et facile à s'embraser. Toutes leurs passions sont violentes, surtout celle de la haine. Dans un accès de colère ils mettraient à mort leurs ennemis, si ceux-ci n'avaient l'adresse de se soustraire, par une fuite prompte et rapide, à l'activité de leurs poursuites et à la vigilance de leurs recherches; mais leur ressentiment est de courte durée; ceux qu'ils auraient impitoyablement immolés à leur fureur, quelques instans auparavant, deviennent les objets de leur amour aussitôt qu'ils ont reconnu leurs torts et qu'ils ont manifesté le désir de les réparer. Ces Arabes, et particulièrement les habitans des rives occidentales du lac de Genesareth et des régions où s'accomplirent les hauts mystères de la rédemption de l'univers, sont bons et généreux, magnanimes et hospitaliers. Dès l'instant que les voyageurs ont été reçus dans les habitations souterraines ou dans les maisons portatives de ces Arabes, ils sont regardés et traités comme des membres de la famille, leurs personnes deviennent sacrées et inviolables. Mais s'ils remarquent dans les mains de leurs nouveaux hôtes des mouchoirs, des couteaux, des rubans ou d'autres objets qu'ils n'ont jamais vus, ils manifestent aussitôt l'ardent désir de les avoir : ils les demandent d'une manière si éloquente et avec tant de constance, qu'ils finissent toujours par les obtenir. Le plus sûr moyen de ne leur rien donner, c'est de ne leur rien montrer.

» Ce récit est fondé, non sur des calculs imaginaires, ou purement spéculatifs, mais sur des faits positifs. Ainsi, tous les amis de la vérité, tous les fervens catholiques qui désirent visiter les lieux saints et même ceux qui en tout temps furent regardés comme très-périlleux, le Mont de-la Quarantaine, la fontaine d'Elisée, les ruines de Jéricho, le monastère de Saint-Jérôme, la Mer-Morte et le lieu où le Jourdain entre dans le lac Asphaltique, peuvent satisfaire avec sécurité leur piété. On peut voyager avec toute confiance dans les contrées qui relèvent du pachalic d'Acre et dans la partie de celui de Damas qui lui est contigue. Par son administration douce et paternelle, Soliman, pacha d'Acre, a su conquérir les cœurs des Turcs, des Arabes et de tous les chrétiens qui dépendent de son gouvernement; il s'est toujours montré l'ami des Pères latins et des catholiques, et leur ferme appui contre les prétentions injustes de leurs ennemis, chaque fois qu'il a été leur juge en dernier ressort. Aussi ils l'aiment autant qu'ils le respectent. Les Français qui se sont présentés chez ce pacha en ont été parfaitement reçus : ils ont été accueillis et fêtés par tous les chefs auxquels Soliman a daigné les recommander. L'influence de ce pacha est si puissante, que plusieurs gouverneurs qui dépendent du pachalic de Damas, attachent plus de prix à sa recommandation qu'à celle de leur pacha. Voilà l'exacte vérité. Mais l'homme sensible et instruit, qui parcourt la Palestine, à laquelle se rattachent des souvenirs si touchans, si grands et si sublimes, pourrait-il ne pas être ému en fixant son attention sur les habitans de ces contrées, autrefois si fécondes en miracles, alors qu'il a la certitude que le secours de l'éducation ferait connaître à tant de milliers d'êtres abrutis, et, pour ainsi dire, matérialisés par le fléau de l'ignorance, leur dignité dans l'ordre physique et moral, et les élèverait peut-être au rang des peuples les plus civilisés et les plus instruits de la terre. Je me propose de donner ailleurs (si les personnes sages que je dois consulter approuvent mon projet) des détails circonstanciés sur le genre de vie des Arabes et des divers peuples qui habitent dans la Palestine, sur leurs usages, sur leurs mœurs et leur religion, et une description exacte de tous les lieux saints. »

ANNONCE.

Annuaire Ecclésiastique des Duchés de Savoie et d'Aoste et des autres lieux formant la province ecclésiastique de l'Archevêché de Chambery. — Année 1820.

Cet ouvrage est publié sous les auspices de S. G. Mgr l'Archevêque de Chambery, qui l'a autorisé. Mgr l'Evêque d'Aoste a aussi donné son agrément pour ce qui concerne son Diocèse.

Pour l'année 1820, il comprendra :

1.° Un calendrier indiquant le lever et le coucher du Soleil et de la Lune, les éclipses, la correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire, le comput ecclésiastique, les fêtes mobiles.

2.° Un état de la cour de Rome, du sacré Collège, des Congrégations, du Gouvernement pontifical, etc.

3.° Les Archevêchés, Evêchés et Abbayes des Etats de S. M.

4.° Le personnel de l'Archevêché et du Chapitre de Chambéry, de la direction et des professeurs des grands et petits Séminaires ; les noms des Séminaristes qui ont passé dans les Ordres en 1819 ; le personnel de l'Officialité, de la Censure ecclésiastique pour les livres, de l'Economat, etc.

5.° L'indication des Archiprêtrés et Paroisses de toute la Province ecclésiastique de la Métropole, le vocable de leurs Eglises, les noms des Archiprêtres, Curés, Recteurs et Vicaires, les noms des Prêtres morts dans l'année, le lieu et la date de leur naissance et de leur décès.

6.° Les principaux établissemens de piété et de charité.

7.° Des notices nécrologiques sur S. Em. le Cardinal Gerdil, sur Mgr de Montfalcon, Archevêque de Tarentaise ; Mgr Paget, Evêque du diotême de Genève ; Mgr Conseil, Evêque de Chambéry ; Mgr de Maistre, Evêque d'Aoste ; et sur MM. Bernaux et Jogarz, prêtres.

8.° L'indication des principaux ouvrages qui ont paru dans l'année, sur des matières ecclésiastiques.

Plusieurs Ecclésiastiques ont bien voulu correspondre avec M. Burdet, éditeur, pour lui fournir la plupart des notices et des matériaux. D'autres personnes des plus estimables l'ont aussi secondé, elles offrent donc toute la garantie désirable. Une telle entreprise, qui se renouvellera et se perfectionnera chaque année, ne peut manquer d'intéresser non-seulement les personnes pieuses de Savoie, mais encore tous les amis de la Religion et de leur pays ; elle sera utile à tous ceux qui veulent se procurer des renseignemens pour entretenir des relations avec les supérieurs et enfin avec tous les membres de la Hiérarchie ecclésiastique.

Cet Annuaire paraîtra vers le milieu du présent mois de janvier. Aussitôt qu'il sera mis en vente, nous indiquerons les adresses auxquelles on pourra se le procurer dans les diverses villes où il sera envoyé, et le prix de l'exemplaire.

ENIGME.

Je suis latin, mon nom exprime mon usage ;
Il est certaine époque où l'on ne veut de moi ;
La mollesse à plaisir dégradant mon langage,
En fait encor alors le plus risible emploi.
Mon grec aux compagnons qu'en ces jours l'on me donne,
Je m'introduis partout, partout je fais fête,
Et bien loin de me voir rebuté de personne,
Je suis même accueilli des mains de la beauté.

Le mot de la dernière *Charade* est *ta-bac.*

Marché de Chambéry des 28 et 30 décembre 1819

	La Veissel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		L.	c.
Blés.					
Froment, *Prix* . . .	13	65	—	18	79
Seigle	7	24	—	9	47
Orge	»	»	—	»	»
Sarrasin	4	55	—	5	88
Maïs	7	00	—	9	15
Avoine (1)	7	50	—	5	23
Foin, 1.re qualité, le kilogr . . .				0	09
Viande, *idem*. *idem*. . . .				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre :
Froment . . . 343
Seigle . . . 365
Avoine . . . 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du* 31 *Décembre.*

N.os 65 — 11 — 13 — 9 — 66.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 2.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 14 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *janvier*. Nous avons extrait de la *Gazette Piémontaise* l'article suivant qui nous paraît devoir trouver place dans notre feuille.

» Les nombreux et grands travaux ordonnés pour l'ouverture, les réparations et l'entretien des chemins et des ponts dans les Etats de S. M., et exécutés avec soin dans le courant de 1819 par le corps des Ingénieurs des eaux et chemins, sous la direction de M. le Comte Carron de Bonneuson, intendant général de l'Administration économique de l'intérieur, ont été déjà au moins indiqués sommairement dans une feuille particulièrement destinée à recueillir tout ce qui intéresse les habitans du royaume et qui peut accroître leur reconnaissance envers le gouvernement de S. M. Sans nous occuper des travaux de conservation exécutés avec la célérité connue et qui rendent nos routes praticables en tout tems par les voitures, et sans parler de l'abri pour les embarcations, ouvert sur la gauche du pont du Pô et au dessous du Bourg, nous jetterons un rapide coup d'œil sur les chemins royaux.

» Les travaux de celui de Plaisance jusqu'aux frontières de l'Etat de Parme sont adjugés, et sans les longues pluies d'automne, le public jouirait déjà de tous les avantages de cette importante portion de route; ces travaux seront poursuivis avec rapidité. Le chemin royal de Milan le dispute aux plus belles routes d'Italie, grâce aux nouveaux travaux exécutés l'année dernière, qui, étant achevés cet hiver, ne laisseront rien à désirer. Les beaux ponts qui ornent cette route sont entretenus avec le plus grand soin. La route royale de France n'offre plus aucune partie dangereuse ni difficile, sauf auprès de Rivoli, mais les dispositions déjà prises font espérer que cette portion de chemin sera améliorée dans le cours de l'année. Le passage du Mont Cenis est conservé dans le meilleur état possible, et tout ce qui pouvait se trouver encore d'imparfait dans ce magnifique chemin ne tardera pas à être conduit à bon terme.

» De même, dans le Duché de Savoie, on voit disparaître d'une année à l'autre les difficultés qui, sur quelques points, interrompaient de temps à autre le roulage. On doit faire une mention des grands travaux de la *Grotte* aux Echelles, dont la belle galerie nouvellement ouverte dans le sein de la montagne, a trois cents mètres de long.

» Tous les voyageurs s'accordent à louer les travaux opérés à la route du Simplon, dans la partie qui s'étend sur les Etats de S. M.

» Les travaux de la nouvelle route de Gênes par la vallée de Ricò et de la Scrivia avancent rapidement vers leur fin, le commerce commence à profiter de plusieurs parties considérables de cette route. D'un autre côté, la portion qui, par la Rivière du Levant doit conduire à la Spezia, a été poursuivie avec une telle activité, que déjà on arrive de Gênes à Chiavari en voiture. La difficulté de vaincre et de dominer, pour ainsi dire, l'âpre chaîne des Appennins paraissait insurmontable. Tout le monde admire l'extrême hardiesse des ouvrages exécutés à la galerie de Ruta, pour ouvrir le chemin dans l'intérieur de la montagne. On dit qu'aux deux extrémités de ce travail souterrain d'une si grande difficulté, il sera placé des inscriptions chargées de transmettre aux siècles à venir le nom du Souverain qui la ordonné et fait exécuter avec une telle munificence. »

» A ces rapides détails nous devons ajouter plusieurs autres travaux non moins importans de réparation et de conservation, commencés ou terminés dans presque toutes les provinces du royaume; telles sont la route d'Oneille et de Savone passant à Ceva, celle de Coni à Saluces, celle de Carouge à Genève etc. etc. Mais celle qui mérite le plus la reconnaissance des habitans des contrées subalpines, est le chemin qui conduit de Gênes en Suisse. Cette route traverse presque en ligne droite le bas et le haut Novarais, la Lomelline et le Tortonais. Sans parler de tous les avantages, il suffit d'observer qu'elle fournit à la Suisse le débouché le plus voisin à la mer, pour ses marchandises et son commerce de transit; elle se joindra bientôt à celle qui sera construite avec la même activité par les Grisons, vers Coire et le Lac Majeur. Nous n'hésitons point à mettre cette grande entreprise au nombre des sources de la prospérité publique. »

ÉDIT ROYAL *relatif aux Contributions de 1820*

VICTOR EMMANUEL, par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, etc. etc.

Par notre édit du 14 décembre 1818, Nous avons établi qu'à chaque année, sur le rapport de notre premier Secrétaire des finances, Nous aurions déterminé, par un édit spécial, le contingent général des contributions directes.

Voulant aujourd'hui pourvoir à ce qui appartient à leur établissement pour l'année prochaine, Nous avons fixé nos sollicitudes paternelles sur les charges, auxquelles la baisse progressive des denrées assujettit les propriétaires des biens fonds, en altérant la juste proportion qui doit exister entre le produit des terres et le montant des cotes foncières, et en diminuant le bénéfice qu'il est important d'assurer aux travaux du cultivateur.

D'après ces considérations, malgré que Nous eussions sous les yeux la situation du bilan de l'état, auquel Nous étant impossible de supprimer, ou de diminuer aucun article de recette, Nous serons forcé de suppléer par d'autres produits, Nous avons cédé au désir de soulager les propriétaires de biens-fonds, et déterminé de diminuer la contribution foncière dans les provinces et communes qui n'ont jusqu'à présent obtenu aucune réduction sur le contingent imposé par le gouvernement Français, et ce, soit dans l'intention que Nous avons manifestée, soit pour rappeler à une proportion plus conforme les taxes foncières des différentes parties de nos Etats.

A ces fins, par le présent édit, de notre certaine science, autorité Royale, et notre Conseil entendu, Nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1.er Le principal de la contribution foncière pour l'année prochaine 1820, est diminué d'un dixième en partant du contingent de cette année, et par conséquent le montant des centimes additionnels est diminué dans la même proportion.

2. Sont exceptés des dispositions du précédent article les contingens tant en principal, qu'en centimes additionnels, des provinces du duché de Savoie, de l'ancien territoire de Gênes, du comté de Nice et du duché d'Aoste.

3. Le contingent de la contribution personnelle et mobiliaire de l'année prochaine est conservé à la somme établie pour l'année courante dans toutes les provinces de nos Etats indistinctement.

4. La répartition de la contribution personnelle et mobiliaire des provinces de Novare, Lomelline, Pallanza, et des communes de Cimamulera, Piedimulera, et Pallanzeno, province de l'Ossola, sera faite entre les provinces et les communes proportionnellement à leurs populations respectives.

Le répartement des contingens des villes, bourgs et terres en cotes personnelles et mobiliaires continuera d'être fait suivant les dispositions de notre édit du 14 décembre 1818.

Mandons, etc.

Donné à Stupinis, le 17 décembre 1819, et de notre Règne le dix huitième.
V. EMMANUEL.
Suivent les signatures.

PIÉMONT.

Turin, 8 janvier. On a célébré dans l'église paroissiale de Moncalieri, un service solennel pour S. M. le Roi Charles Emmanuel IV.

— On écrit de Rome, 24 décembre, qu'un courrier extraordinaire venant de Naples, a donné, en passant, la nouvelle que l'amiral Fremantle, commandant la station anglaise dans la Méditerranée, est mort subitement le 21 décembre.

— On écrit de Suse que le 23 on a vu un arc-en-Ciel sur le Mont-cenis; que la fonte subite des neiges a presque intercepté la grande route et que la couche de glace qui couvrait le lac a été dissoute presque en entier. On a vu fleurir les violettes, les tussilages, les primevères et les anémones, et les pêchers en espalier ont poussé des bourgeons.

— Le 1er de Jan., S. M. a reçu les hommages du Corps diplomatique, qui les a ensuite offerts à LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois. Il y a eu ensuite baisemain à la Cour. S. M. la Reine était absente à Stupinis, par une légère indisposition de l'une des Princesses Royales, qui est heureusement rétablie.

— S. M., toujours attentive à favoriser les progrès des arts et les utiles découvertes, a daigné accorder à M. J. Bte Gervasone, le privilége d'ériger à Gênes un établissement lithographique.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 20 décembre. La septième conférence des Ministres allemands a eu lieu le 19.

Le Comité qui s'occupe de l'interprétation de l'article 13 de l'acte de la Confédération, touchant les constitutions des divers États, a fait son rapport.

— Les Ministres du Congrès ont arrêté leurs logemens pour huit ou dix mois.

Francfort, 4 janvier. Le Sénat de Hambourg a pris la résolution de faire démolir les remparts de cette ville.

— Le 6 novembre dernier, le froid s'élevait à Moscou à 20 degrés.

— L'Empereur Alexandre redouble de sévérité pour prévenir l'introduction en Russie des écrits contraires à la Religion chrétienne.

— Dans la dernière conférence, le Congrès de Vienne a décidé la grande question de l'interprétation de l'article 13 de l'acte fédéral, relatif aux *Constitutions d'États Généraux*, à établir en Allemagne; on croit cette décision favorable aux anciennes institutions.

ANGLETERRE.

Londres, 5 janvier. Le bill sur le timbre des écrits publiques a passé à la troisième lecture.

— La Chambre des Communes s'est ajournée au 15 février, et celle des Pairs au 27 du même mois.

— Joseph Buonaparte est arrivé à New-York, le 20 novembre dernier.

— Il a paru en Pensylvanie, pendant la nuit, un météore très-brillant, qui a été suivi d'une explosion semblable à un coup de canon.

— Le brick français, de Nantes, *la Sophie*, avait fait naufrage près de Tanger; les naufragés entrés dans la rade de cette ville, seront ramenés en France par un bâtiment de Marseille.

FRANCE.

Paris, 31 décembre et 1er janvier. Le ministre de l'intérieur fait remettre le buste de Racine à la ville de Laon, la statue du même poète, à celle de la Ferté-Milon, lieu de sa naissance, le buste de Ducis, à celle de Versailles, celui de [illegible] à la ville de Nantes, le tableau de *Jeanne-d'Arc*, à Domremy, pour être mis dans la chambre de l'héroïne, le buste de Montaigne, et les statues de Cydippe et de Phocion, à la ville de Bordeaux.

— Les troubles de l'école de médecine de Toulouse ont eu pour cause une augmentation imposée par quelques professeurs dans le prix des inscriptions.

— Le Roi de Danemarck a souscrit pour 2000 fr. au monument Malesherbes.

— Mgr de Quélen, coadjuteur de Paris, évêque de Samosate, est transféré à l'archevêché de Trajanopolis *in partibus infidelium*.

— Les nouvelles des départemens et de l'étranger annoncent un grand nombre d'inondations. La ville basse de Charleroi a été submergée.

— La Chambre des Pairs a décidé qu'une pétition signée *Vincent*, qui lui a été adressée en faveur des Régicides, sera lacérée.

2, 3 *et 4 janvier.* La Chambre des Députés ayant offert ses félicitations au Roi, à l'occasion du renouvellement de l'année, S. M. a répondu: « Nous sommes en paix avec toute l'Europe, mais nous avons un ennemi à combattre; c'est l'anarchie. Nous serons sans danger, tant que je pourrai compter sur vous comme vous pouvez compter sur moi. »

— A l'occasion de la pétition *Vincent* en faveur des Régicides, la Chambre des Pairs, sur la proposition de M. le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, avait arrêté qu'il ne serait fait à l'avenir aucun rapport sur les pétitions de ce genre. S. A. R. *Monsieur* a félicité M. le maréchal d'avoir été sur ce point l'organe de la Chambre a lui en a témoigné une vive satisfaction.

— M. le duc de Bassano, l'un des exilés rappelés, est arrivé à Paris.

— Par les soins du ministre de l'intérieur, le buste de Buffon et la statue de Bossuet seront envoyés à Dijon, la statue de Pascal et le buste de Delille à Clermont-Ferrand; la statue du chancelier de l'Hôpital, à Aigueperse, sa patrie.

— S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans est accouchée, le 1er janvier, d'un Prince qui portera le nom de Charles-Ferdinand Louis-Philippe Emmanuel, duc de Penthièvre.

— La Seine diminue, l'eau s'est retirée du quai de la Grève.

— Il devait s'établir à Strasbourg une presse pour imprimer des ouvrages prohibés en Allemagne, le gouvernement français donne des ordres contraires.

5 *Et 6 janvier*. Le 12 décembre le physicien Robertson a fait à Lisbonne une belle expérience de son double parachute; il est monté à une hauteur de deux mille toises.

— L'Empereur Alexandre a souscrit au monument Malesherbes pour 2000 f.

— La société royale pour l'amélioration des prisons décernera en juillet 1820 un prix de mille francs au meilleur ouvrage de morale propre à être mis entre les mains des détenus, le terme du concours est fixé au 1er mai 1820.

— On va juger un lieutenant signalé comme le chef des *piqueurs*.

— On a *découvert* près de Niort un grand nombre de médailles à l'effigie de divers souverains et princes français et étrangers, antérieurs et jusqu'au règne de Charles IX inclusivement.

— Dans la séance de la Chambre des Députés, du 4 janvier, les ministres ont proposé un projet de loi qui tend à libérer définitivement et assurer l'administration des domaines, à partir des époques respectivement réglées, tous les acquéreurs de biens nationaux et tous les détenteurs de biens provenant de l'État à titre de concessions, d'engagemens ou échanges.

Banque de France 1580 fr, 1585 fr, 1387 fr 50 c, 1392 fr 50.

Cinq pour cent consolidés: 71 fr 20 c, 70 fr, 71 fr 55 c, 70 fr 90 c, 95 c, 80 c, 85 c, 75 c, 70 c ½.

ITALIE

Naples, 24 décembre. Notre gouvernement s'occupe du rétablissement du port de Brindes, l'un des meilleurs et des plus sûrs de toute la côte orientale de l'Adriatique, entretenu presque comblé par César, qui y fit construire une barrière pour arrêter la flotte de Pompée; il fut imparfaitement rétabli du temps des Croisades et sa restauration fut tentée inutilement en 1775 et en 1781.

Rome, 29 décembre. Parmi les trésors littéraires que Mgr Ange Mai a trouvés dans la Bibliothèque du Vatican, se trouvent deux cahiers dont il a exposé la découverte et le contenu dans une lettre au Saint-Père. L'un de ces cahiers contient les livres perdus *de la République*, de Cicéron, de 300 pages, écrit en majuscules ou lettres onciales. L'autre cahier contient des ouvrages qui sont également d'un grand intérêt.

PAYS BAS.

La Haye, 30 décembre. La séance de la seconde Chambre des Etats-Généraux fera époque dans nos annales constitutionnelles. La Charte porte que le Roi proposera un budget pour dix ans; ce budget a été proposé avec plusieurs autres projets de loi relatifs. La discussion a été longue et animée. Le principe d'un budget décennal a été attaqué comme dangereux; des sept projets de loi présentés à ce sujet, six ont été rejetés. Le Prince d'Orange, tous les Ministres et un grand nombre de personnages distingués assistaient à la séance.

— A la suite du rejet du budget décennal, le ministère s'est assemblé; et le 28, il a proposé une loi financière pour huit mois; la proposition a été adoptée à l'unanimité, sauf quelques légers amendemens.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIETES.

ORAISON FUNÈBRE de S. M. le Roi CHARLES EMMANUEL IV, prononcée le 16 décembre 1819, dans l'Eglise Métropolitaine de Chambéry, par M. le Chanoine REY, Vicaire-Général du Diocèse.

II^e et dernier Article.

L'Orateur, dans la seconde Partie de son Discours, avait à peindre de grands événemens, de cruelles vicissitudes, des désastres inouis, et enfin l'une des plus funestes catastrophes qui puissent exercer les pinceaux de l'histoire. Ces événemens étaient grands, puisqu'ils étaient le sinistre prélude d'événemens plus grands encore, qui devaient ébranler l'Europe, bouleverser les Etats et faire trembler le monde entier. Si la tâche de les retracer devait être pénible à son cœur, elle était propre à développer les ressources de son talent. Les orages politiques, les trônes renversés, les royales infortunes, les malheurs des peuples, ces grandes scènes tragiques parlant vivement à l'imagination, qui remuent fortement tous les sentimens et toutes les puissances de l'âme, d'une part exaltent le génie et élèvent à la hauteur du sujet l'orateur capable d'en saisir le caractère et l'étendue, et d'un autre côté mettent l'auditeur dans la situation la plus propre à lui faire recevoir les impressions de l'éloquence. Or nul orateur ne trouva jamais à un plus haut degré la réunion de ces deux avantages. Quelles couleurs le Panégyriste d'Emmanuel n'avait-il pas à puiser dans la nature des événemens, comme dans ses propres réflexions? Et tous les grands de souvenirs, tous les sentimens les plus énergiques, l'amour, la reconnaissance, la fidélité, les regrets ne lui garantissaient-ils pas, dans un auditoire vivement intéressé à son sujet, la disposition la plus favorable aux émotions qu'il se proposait d'exciter? Mais si la matière et les circonstances secondaient l'orateur, on doit convenir qu'il a su en disposer et que ses succès n'ont pas leur seul ouvrage.

Charles-Emmanuel partageait les douleurs de son auguste compagne, frappée de la manière la plus cruelle dans tout ce qu'elle avait de plus cher après lui, il la fortifie dans son affliction, et toutefois elle en a besoin, par l'héroïsme du courage et de la résignation. Mais bientôt il va recevoir d'elle-même les consolations qu'il lui prodiguait, il faudra qu'elle l'aide à supporter la perte d'un père adoré. Emmanuel monte sur un trône ébranlé, qui chancelle sur un abîme. C'est ici que l'orateur, par une digression naturelle, reporte les regards sur les causes éloignées qui, depuis deux siècles, préparaient les secousses mémorables dont nous devions être les témoins hélas! et les victimes. Il nous montre enfin la révolution sous l'image d'un torrent que rien ne pourra arrêter, sur les bords duquel se trouvait placé le trône de nos Rois. « Le torrent grossit de plus » en plus, ses flots se multiplient, s'accumulent et doublent son » impétuosité; il franchit enfin ses bords, et vient avec un » épouvantable fracas, faire retentir les Alpes de ses assauts. » L'orateur suit le cours des événemens; il rappelle les circonstances connues. « Mais enfin, poursuit-il, l'époque marquée par » la Providence pour les grandes épreuves, était arrivée; le » vaisseau de l'État prêt à faire naufrage, n'avait dû jusque-là » sa conservation qu'à l'habileté de son auguste pilote. L'océan » révolutionnaire agite plus que jamais ses flots, comme un » déluge de calamités, surmontent enfin toutes les hauteurs et » renversent toutes les digues; le Piémont est aussi envahi ... » On voit que l'orateur, en soutenant son image, l'agrandit en proportion des événemens qu'elle rappelle; le torrent révolutionnaire, enflé avec rapidité, devient un Océan qui n'a plus de barrière, un déluge qui gagne toutes les hauteurs. Cette métaphore naturelle, au mérite d'une exacte justesse, réunit celui de caractériser d'un trait la marche d'événemens d'un genre nouveau, contre lesquels tout l'art de la politique, toute la prévoyance et toute la sagesse humaine devenaient des ressources stériles.

Mais passons sur ces jours de trouble et d'angoisses, où, dans cette agonie de l'État, selon les expressions de l'Orateur, toutes les ressources cachaient des piéges, et où toutes les démarches enfantaient les dangers; sur ces momens de crise sans exemple, où *l'expérience n'offre plus de leçons et la raison n'a plus de consolations*: hâtons-nous d'arriver à l'un des plus beaux morceaux de ce Discours, celui où l'Orateur avait à décrire le départ d'un Roi abandonnant le palais de ses illustres ancêtres et un trône orné de huit siècles de gloire, de sagesse et de vertus.

« Ah! dit-il, ne croyez pas que dans cette extrémité, Emmanuel manquât de sujets dévoués qui se seraient immolés sur les marches du trône, par amour pour celui qui l'occupait. Eh! que d'hommes respectables je pourrais citer ici, dont le nom seul exprimerait la fidélité! que de magistrats pleins d'honneur, que de guerriers indignés auraient scellé de leur sang la noble loyauté de leurs sentimens et la justice d'une telle cause! Mais Charles-Emmanuel, qui voyait tout à la fois l'héroïsme et l'inutilité de leur dévouement, consent à tout perdre pour les sauver eux-mêmes...... Le départ est résolu, et la nuit suivante vit ce que l'on n'aurait jamais dû voir, ce que sans doute l'on ne verra jamais plus: le convoi funèbre d'un Roi vivant; ses serviteurs dans les larmes, ses sujets dans la stupeur; des ténèbres épaisses, un tems affreux, le silence profond d'une foule épouvantée, de lugubres flambeaux éclairant les marches du palais, et les derniers pas que fait pour en sortir un Prince victime d'une affreuse perfidie.

« Au moment de partir, Emmanuel va se prosterner encore une fois au pied de ces autels depuis si long-tems dépositaires de ses douleurs: il offre à Dieu le plus pénible de ses sacrifices; il lui recommande l'auguste famille qui l'accompagne, les fidèles sujets dont il se sépare, et, dans cette situation, ses derniers vœux furent encore pour notre bonheur.

« On propose au Roi d'emporter le Saint Suaire. Non, dit-il, *il se défendra lui-même*, et il s'incline devant ce monument de la foi de nos aïeux: il eut la gloire de prédire avec justesse, puisque nous avons retrouvé la sainte relique à sa place. Alors on lui proposa d'emporter des joyaux d'un grand prix, et qui ne l'auraient nullement embarrassé. Non, dit-il encore, *laissons-leur cela, ils demanderont peut-être moins à mes sujets.* Bon Prince! soyez encore béni devant votre mausolée, de

» ces sentimens sublimes que votre cœur paternel manifestait
» dans ces affreux momens !

» Enfin ma heure sonnoit : c'est le moment fixé pour le
» départ. De profonds gémissemens se font entendre dans tous
» les coins du palais, ce sont des serviteurs désolés à qui l'on ne
» permet pas de suivre le Prince : l'auguste Famille sort en si-
» lence par les jardins et va joindre les équipages qui la précè-
» dent ; l'escorte qui les accompagne gémit de n'avoir plus que
» ce douloureux service à rendre, et les cavaliers, dans leur
» morne silence, arrosent de pleurs des armes désormais inu-
» tiles. Le Prince s'éloigne ainsi de la ville royale, entouré
» d'un petit nombre de serviteurs fidèles... et si quelque *Séméi*
» s'est rencontré sur *la route*, plus grand que David, Emma-
» nuel n'a laissé à personne le soin de le venger après sa mort.

» Après un tel récit, ne nous est-il pas permis de nous écrier
» avec un orateur célèbre : *O nuit épouvantable, nuit désastreuse !*
» où nous vîmes la race antique arrachée de ses palais, et de
» frénétiques usurpateurs fouler aux pieds le trône de Bérold. »

Ce tableau est achevé, rien ne manque, ce nous semble, à cette peinture de la chute d'une illustre monarchie, du malheur et de la noble résignation du plus vertueux des Princes. Elle est pleine de détails que les meilleurs orateurs n'auraient pas désavoués. Quel trait que celui-ci, *le convoi funèbre d'un Roi vivant !* quelle pensée, quelle image, quelle expression !

C'est avec le même talent que l'orateur nous montre l'infortuné monarque aux pieds et dans les bras du Souverain Pontife, comme lui, victime de la violation de tous les droits et de tous les principes, ensuite errant, pour ainsi dire, de ville en ville au gré des événemens, subissant bientôt le dernier coup, le coup le plus sensible dont la Providence voulut éprouver son héroïque vertu, la perte de son illustre épouse, de cet ange de douceur et de consolation qui lui allégeait le poids de la couronne et de la vie, enfin remettant le sceptre dans les mains les plus dignes d'adoucir les regrets qu'il laissait à ses fidèles serviteurs, et se consacrant dès lors tout entier à celui qui règne sur les Rois de la terre et qui dispose du sort des empires.

L'orateur a encadré avec art et succès le texte d'une lettre familière du pieux Monarque écrite à un ami, après la mort de la Princesse, monument touchant d'une tendre sensibilité, où, dans un langage plein de naturel et de grâce, la douleur [illegible] sans murmure sous la main de l'arbitre suprême de nos destinées.

On a reproché à l'orateur d'avoir passé trop rapidement sur les dernières années de la vie du Prince, toutes employées dans la pratique des vertus évangéliques, et d'avoir terminé par une trop courte péroraison. Mais peut-être dirait-il que son discours tout entier ayant pour objet de faire éclater la haute piété de son héros et de montrer en lui l'homme juste toujours fort contre la prospérité, comme toujours supérieur à ses infortunes, il a pu croire qu'il n'était plus nécessaire de s'arrêter sur ce point et qu'il avait rempli sa tâche. Quant à la péroraison, nous ne connaissons aucune règle, qui, pour un panégyrique surtout, en détermine l'étendue et en fixe au juste les dimensions.

Ce discours nous semble fait pour occuper un rang distingué parmi les productions les plus honorables de notre pays. La verve, le sentiment et de beaux mouvemens oratoires y répandent une chaleur soutenue : des pensées hardies, des traits saillans, des expressions pittoresques donnent de la couleur au style, qui d'ailleurs est d'une correction remarquable. Au lieu d'y censurer avec sévérité quelques défauts, nous devrions nous étonner de n'y pas rencontrer des taches plus nombreuses dans un travail de ce genre, prescrit pour un terme donné et toujours exécuté avec quelque précipitation.

Nous avons loué avec sincérité, nous exposerons avec la même franchise quelques observations critiques que nous avons faites et par lesquelles nous terminerons cette analyse. Une critique raisonnée et décente est l'un des utiles devoirs attachés à notre ministère. Nous rendons trop de justice au caractère de l'auteur, pour craindre qu'il ne s'offense de ces remarques : on sait d'ailleurs que la critique, accompagnée des égards dus au mérite, ne s'attaque qu'aux ouvrages dignes d'estime, et que c'est surtout dans l'examen des bons écrits, qu'elle offre le plus d'utilité.

L'orateur, après avoir retracé les vertus héréditaires de l'illustre famille où naquit le Prince dont il fait l'éloge, « Héritier, » dit-il, de tant de gloire, il y ajouta la seule qui semblait man» quer à une famille toujours heureuse, la seule qu'on voudrait » qu'elle n'eût jamais connue, la gloire de l'adversité. » Cette phrase est belle, mais pourquoi faut-il qu'elle ne soit qu'une inadvertance ? Pourquoi se trouve-t-elle malheureusement contredite par le souvenir de quelques règnes désastreux, surtout de celui de l'infortuné Charles III qui, dépouillé de tous ses

Etats, ne laissa, selon l'expression de M. le Marquis Costa de Beauregard, pour héritage à son immortel successeur, qu'un titre de prétendant et un grade de général dans les armées de Philippe II ?

L'orateur a laissé échapper un petit nombre de réminiscences qui rappellent quelquefois les propres expressions des orateurs à qui elles appartiennent ; telle est, en particulier, cette parenthèse (page 37), *si l'Etat eût pu être sauvé*, laquelle est de Bossuet (Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre), qui lui-même l'avait prise dans Virgile. Mais blâmerons-nous l'orateur des emprunts involontaires qu'il a rapportés de la bonne école, et lui ferons-nous un sujet de *reproche*, des preuves qu'il nous donne d'avoir étudié les grands modèles ?

En parlant de l'alliance du Prince avec Marie-Clotilde de France, il présente cette belle allégorie (page 22) *Les Lis aiment à s'entrelacer à la Croix blanche*, et il ajoute immédiatement « le sang d'Hugues Capet coule volontiers avec le sang » *contemporain du Bérold*. » Peut-être devait-il s'arrêter à la première image, et il nous semble que les convenances et le goût exigeraient la suppression de celle qui suit : d'ailleurs *le sang contemporain de Bérold* est une expression obscure et équivoque, qui ne rend point la pensée que l'auteur avait en vue.

Un passage précédemment cité dans ce Journal est terminé ainsi : « O malheureux mortels ! c'est dans son extrême bonté » que la Providence nous cache ce que le tems nous *réserve*. » Qu'allions-nous, grand Dieu ! et que devions nous voir ? » Salut et gloire immortelle au couple saint et auguste qui ne de- » vait toucher la terre que pour se rendre digne du ciel ! » Nous avons cru voir de l'incohérence dans ces dernières phrases. Il nous paraît aussi qu'il y a contradiction dans l'apostrophe aux mortels, qui ne peuvent être traités de malheureux au moment où il s'agit de la bonté de la Providence à leur égard. Peut-être l'épithète convenable était-elle *aveugles*, au lieu de *malheureux*.

En traçant une effrayante peinture, l'orateur, entraîné par son imagination et séduit vraisemblablement par la force du trait qui s'est offert sous son pinceau, a laissé échapper une autre contradiction : après avoir parlé (page 30) d'un attentat qu'il nomme *le plus exécrable des crimes, après le Déicide*, il dit, quelques lignes plus bas, que l'enfer chercha le moyen de *surpasser* ce forfait et *le trouva*.

Ailleurs l'orateur parle du vaisseau de l'État *prêt à faire naufrage*. Quoique cette faute se trouve dans quelques écrivains du premier ordre, elle n'est pas moins réelle : un vaisseau ou aucun être quelconque ne peut *s'apprêter* à faire naufrage ; il faut *près de faire naufrage*.

« Son cœur la suivit dans le Ciel, en attendant *qu'il fût la rejoindre* ». Le verbe *être* ne s'emploie guères pour le verbe *aller* qu'au passé et pour exprimer qu'on est allé dans un lieu d'où l'on est revenu : *j'ai été à Londres, je fus hier à la campagne*.

Laissons quelques autres incorrections, trop légères pour nous arrêter, et disons avec le poète

. . . . . Ubi plura nitent, non ego paucis
Offendar maculis.

Au reste, la minutie de ces critiques et la peine que nous avons eue à démêler quelques faibles taches honorent plus l'auteur de ce discours que nos impuissans éloges.

In morte del re Carlo Emanuele IV, CANTO di Luigi ANDRIOLI, *Cavaliere degli Ordini Reali militari de' SS. Maurizio e Lazzaro e di Savoja, Maggiore di Fanteria, Sotto-Ajutante generale nella Divisione di Savoja, socio di varie Accademie*. Ciamberi, della Stamperia reale, dicembre 1819.

L'auteur de ce poème a évité les sentiers battus, il débute par un mouvement heureux et vraiment poétique ; il rejette la couronne de cyprès, les emblèmes de la douleur et les sons plaintifs de la triste Élégie. Il laisse les regrets, le deuil et les larmes à ceux qui ont à déplorer la mort d'un homme ordinaire, dont les destinées éternelles sont douteuses. Mais pourquoi, s'écrie-t-il, des gémissemens et des pleurs, lorsque le Ciel se réjouit de la mort de l'homme juste ? C'est une couronne de laurier qu'il réclame, pour célébrer la mémoire de son héros

Di verde lauro a me si addice serto ;
A me, che a morte di Re grande e pio
Non lagrimar, è versi miel converria.

Voici la fiction poétique que l'auteur a conçue. L'Ange Gardien qui a secondé le Prince dans la pratique du bien, qui a soutenu son courage, qui a été le témoin continuel de ses efforts héroïques dans l'exercice des vertus chrétiennes, après avoir délivré son ame de sa dépouille mortelle, la transporte sur un nuage pour la conduire dans la demeure éternelle des élus; autour d'elle se forme le cortége des Vertus que Charles a cultivées sur la terre, chacune d'elles s'empresse de l'accompagner dans le séjour de gloire et veut être témoin du bonheur qui l'attend. Le poete déploie une suite d'allégories et caractérise toutes les vertus du Prince par les attributs qui les distinguent. Les portes de la céleste Jérusalem s'ouvrent, Charles apercoit, brillante de l'éclat de l'immortalité, la digne Epouse que le Ciel, dans sa clémence, lui avoit donnée pour être sa compagne fidèle dans le malheur comme dans la prospérité. Il s'établit entre les deux Epoux un dialogue qui rappelle leur tendre union et les maux qu'ils ont partagés, mais dont leur félicité présente vient effacer le souvenir.

Oh mia CLOTILDE! — *Oh* CARLO *mio! disse*
Or l'una or l'altra Alma felice, e intanto
Co' dolci amplessi e detti confonden etc. etc.

Alors une troupe de Chérubins les environne et les conduit dans les célestes régions.

Le poète compare cette gloire à la gloire fugitive des héros de la terre, qui ne sont trop souvent que le fléau du monde. De là il prend occasion de signaler les qualités qui forment le véritable héros, le héros de la vertu.

Charles est au pied du Trône de l'Eternel. Toutes les vertus voudroient à l'envi raconter les actions du Prince; l'Ange Gardien prend la parole en leur nom, et remet sans tache entre les mains du Tout Puissant le précieux dépôt qui lui fut confié. Les Vertus et les Puissances célestes répètent en chœur les paroles de l'Ange. Le souverain Maître des Cieux reçoit Charles dans son sein et l'environne d'une lumière impérissable, il lui annonce le bonheur dont il va jouir pour prix de ses efforts, et lui permet d'exposer les vœux qu'il lui reste à former. Le Prince demande d'abord de longues années pour son auguste Frère et il supplie l'Eternel d'alléger pour lui le fardeau de la couronne devenue si pesant pour les Rois de la terre. Il implore la continuation de ses bienfaits envers le peuple sur qui il a régné; enfin il sollicite la protection du Tout-Puissant en faveur du vénérable Pontife qui a combattu avec tant d'héroïsme pour le soutien de l'Eglise et de qui il reçut lui-même une si noble hospitalité dans les jours de l'affliction.

Le Maître du Monde baisse la tête en signe d'approbation, et le Chœur des Anges fait entendre un concert de l'harmonie la plus ravissante et chante des hymnes en l'honneur du Roi des Rois.

On voit que la conduite de ce petit poëme est bien soutenue ; les détails en sont choisis avec discernement ; les amateurs de la langue italienne y trouveront des vers dignes du sujet. C'est une idée belle et touchante que celle des derniers vers que le poëte met dans la bouche de son héros, et il nous semble qu'il ne pouvait trouver une manière plus heureuse de terminer l'apothéose d'un Prince éminemment distingué par la bonté de son cœur et par sa piété.

Pour finir cet article par un mot de critique, nous dirons que la digression sur les qualités du vrai héros nous a paru interrompre le sujet, auquel elle ne se rattache peut être pas assez naturellement.

ANNONCE.

ALMANACH DU DUCHÉ DE SAVOIE *pour l'année bissextile 1820*. A Chambéry, chez P. Alberz, Imprimeur du Roi, et chez Puthod, libraire.

Cet Almanach contient les articles suivans : le commencement des Saisons et les Eclipses, le Calendrier, les Fêtes mobiles et le comput ecclésiastique, une table de quelques époques historiques, le lever et le coucher du soleil, la chronologie de la Maison de Savoie, la Maison du Roi, le Souverain Pontife et les Cardinaux des Etats de S. M., les Ministres et Secrétaires d'Etat etc., les Gentilshommes de la Chambre en Savoie, l'état des Provinces du Duché, l'Archevêché et le Chapitre métropolitain, le Gouvernement du Duché et l'Etat-Major des Places, les Corps en garnison dans le Duché, les Commissaires aux Levées, le Sénat, les Avocats et les procureurs, les Intendances, les Inspections de Police, l'Officialité, le Consulat, l'Auditorat des Guerres, les Judicatures Mages et de Mandement, le Magistrat de Santé et la Junte pour la Vaccine, le Conseil de la Réforme des Etudes, les Colléges, l'Economat Royal, l'Insinuation, les Notaires, le Commissariat des Guerres, le Génie militaire, les Ponts et Chaussées, l'Inspection forestière, la Direction des Douanes, les Gabelles, les Mines et Salines, les Directions du Timbre et des Postes, le départ et l'arrivée des Courriers, les bureaux de loterie, les conseils d'administration de Chambéry et d'Annecy, les Syndics nommés par le Roi, les Administrations des Hospices civils de Chambéry et d'Annecy, les établissemens pour l'éducation des jeunes demoiselles, les Architectes, Géomètres, Fabricans, Négocians ; les Foires et les Marchés, le cours des espèces, l'état des Postes dans le Duché, les Diligences, et enfin une Description routière géographique du Duché.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 12 *janvier*. Après un temps doux et pluvieux, nous avons eu tout à coup, le 8 du courant, un froid de 5 degrés de Réaumur, qui est allé en augmentant les jours suivans. Le 9, le thermomètre est descendu à 6 degrés et demi, le 10, à 9 degrés et demi, le 11, à 10 degrés, le 12, à 9 et demi, et aujourd'hui à zéro.

Paris, 7 *et* 8 *janvier*. Un incendie affreux a consumé deux cents maisons, l'hôtel de la marine et l'église, à Wilmington (Amérique) ; la perte est incalculable.

— On apprend que le Bey de Tunis est décidé de [illegible] toute puissance, tandis que le Dey d'Alger a pris une détermination contraire.

— S. Em. M. le Nonce apostolique a été introduit auprès de S. M. avec tous les honneurs dus à son rang.

— On a reçu à Montpellier une autruche vivante de la plus belle espèce, portant la tête de dix à onze pieds en hauteur.

— Les inondations du Rhin ont causé aux ouvrages militaires prussiens des pertes qu'on évalue à plusieurs millions.

— Les nouvelles de Constantinople portent que les troubles du Diarbekir sont appaisés, mais que tous les habitans du district d'Alep se sont révoltés contre leur pacha.

— Douze médailles d'hommes célèbres viennent d'être envoyées aux bibliothèques des départemens.

LOGOGRIPHE.

J'ai deux enfans de figure pareille,
C'est d'eux seuls que je tiens mon nom ;
S'il est un pléonasme, il forme un double son
Qui ne charme pas moins l'oreille.
On me fait des habits de plus d'une façon
Pour m'introduire dans le monde.
Ma forme est toujours, ou plate, angulaire, ou bien ronde ;
On me pare, on me cache, on me met en prison.
Sans mes trois premiers pieds, on me garde et l'on m'aime ;
Sans mes trois derniers pieds, je suis encor le même.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Rebus*.

Marché de Chambéry des 4, 6 et 8 janvier 1810.

		LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
BLED,						
Froment,	*Prix*	13	72	—	16	87
Seigle	. . . .	»	»	—	»	»
Orge	. . . .	4	50	—	5	88
Sarrasin	. . . .	7	»	—	9	15
Maïs	. . . .	10	»	—	13	07
Avoine (1).	. . . .	7	7½	—	5	40
Pain, 1.re qualité, le kilog		. . .			0	29
Viande, *idem*,	*idem*.				0	75

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitres :
Froment . . h. 613
Seigle . . . d. 765
Avoine . . . l. 446

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 8 *Janvier.*

N.os 73 — 4 — 86 — 40 — 70.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

AN 1820. (N.° 4.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 28 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 janvier. M. le Vice-Intendant de Moûtiers nous informe qu'il vient de mourir à Sainte-Foy, en Tarentaise, un centenaire nommé *Jean-Baptiste Empereur*, qui avait un siècle révolu, étant né en [illegible]. Il laisse un fils âgé de 70 ans, d'une très-bonne santé.

— L'abondance des matières nous a forcés d'interrompre les extraits du *Mémoire sur les* [illegible], que nous avons commencé à donner dans le N.° 44 de la 4.e *Année* de ce Journal (du 29 octobre dernier); nous reprendrons incessamment la suite de ses extraits, qui intéressent l'Agriculture.

— Une lettre de Marseille, insérée dans le Journal de la même ville, annonce que le thermomètre y est descendu à 13 degrés; mais que cependant on espère que les oliviers n'auront point souffert, parce qu'ils n'étaient pas humides lorsque le froid est survenu. A Aix, les oliviers ne paraissent pas avoir souffert; les racines étaient à l'abri sous une couche de neige, et la gelée n'a pénétré qu'à deux pouces.

— Nous rendrons compte incessamment d'un Ouvrage très-remarquable, intitulé: *Du Pape*, par l'auteur des *Considérations sur la France* (1).

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Publ. le 22 janvier 1820: LETTRES PATENTES (du 30 décembre 1819) *par lesquelles S. M. charge les Secrétaires Insinuateurs du recouvrement de l'imposition connue sous le nom de Finance.*

Pub. le même jour: REGIE PATENTI (in data del 31 dicembre 1819) *colle quali S. M. proroga a tutto dicembre 1820 le attribuzioni della Giunta di Liquidazione creata con Patenti del 19 ottobre 1816, e restringe il numero degl' Impiegati nella medesima.*

PIÉMONT.

Turin, 22 janvier. LL. MM. et les Princesses Royales sont de retour de Stupinis en cette capitale depuis le 14 de ce mois.

---

(1) M. le Comte De Maistre, Régent la Grande Chancellerie, Membre de l'Académie Royale des sciences de Turin etc.

— Au 31 décembre 1819, la population de Turin était de 88,691 habitans, dont 44,276 mâles, et 44,415 du sexe féminin.

— La municipalité de la ville de Verceil a fait célébrer un service solennel pour S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Berlin, 11 *janvier*. Les travaux de la commission qui s'occupe d'un projet de constitution d'État, continuent, quoique M. le baron de Humboldt n'en fasse plus partie, depuis qu'il a quitté le ministère de l'intérieur.

— Notre gouvernement a conclu avec les États-Unis d'Amérique un arrangement commercial, en vertu duquel nos bâtimens seront reçus dans les ports des États-Unis aux *mêmes conditions* que ceux de l'Amérique.

Vienne, 7 *janvier*. Il est question d'établir un canal de communication entre le Danube et la mer Adriatique, de Vienne à Trieste.

— En 1815, l'Autriche n'avait en mer que 157 bâtimens patentés; en 1818, on comptait 608 navires marchands, sans compter ceux qui sont employés au cabotage et à la pêche.

Francfort, 18 *janvier*. On a publié à Carlsruhe le traité du 10 juillet 1819 entre l'Autriche et le grand-duché de Bade, relatif à l'échange de deux petits districts entre le grand-duché et la Bavière.

— Le grand-duché de Hesse-Darmstadt ayant dissous la landwehr dans tous ses états, la ville de Mayence se plaint de ce qu'elle n'a pas eu part à cette mesure. Le service militaire était très-onéreux à la classe pauvre des bourgeois.

— On parle d'un grand camp de plaisance qui aurait lieu au printems, à Pesth, en Hongrie, auquel assisteraient l'Empereur et les Archiducs.

— *L'exercice* du droit d'aubaine est aboli entre la Suède et le Portugal.

ANGLETERRE.

Londres, 19 *janvier*. Les dévastations causées à l'île Saint-Thomas par l'ouragan des 21 et 22 septembre, ont causé une perte de 400,000 rixdales dans les plantations danoises, et de 15,000 piastres dans le fort, aux batteries et aux chantiers.

— Nous avons un marin le plus intrépide que l'on ait encore vu. Sur un petit et frêle canot de 16 pieds sur 4, il va chercher à Ostende des marchandises qu'il transporte en Angleterre, sans que le froid, la pluie ni la grosse mer l'arrêtent jamais dans ses trajets. Il dirige seul ses voiles et son gouvernail sans changer de place.

— A Glasgow, en Écosse, le 12 janvier, le baromètre est monté à 30 pouces et 93 millièmes; élévation extraordinaire qui semble annoncer quelque phénomène particulier dans l'atmosphère.

FRANCE.

Paris, 16, 17 *et* 18 *janvier*. La discussion touchant les pétitions relatives au maintien de la charte et de la loi des élections a *été exposée* dans la séance du 15; elle a été longue et vive. La Chambre a passé à l'ordre du jour à une majorité de 147 voix contre [illegible].

— Le Roi vient de donner 50,000 fr. pour les pauvres de Paris.

— M. le comte Decazes est toujours malade; on lui a encore saigné et on lui a appliqué un vésicatoire.

— Les cours de l'école de médecine de Toulouse, qui avaient été suspendus, ont recommencé le 22 janvier.

— S. A. R. *Madame* a fait remettre une somme de mille francs pour les pauvres de la Confession d'Augsbourg.

— Le thermomètre est descendu à Châtillon jusqu'à 26 degrés au dessous de la glace. A Metz, il est descendu à 14 degrés.

19 *Et 20 janvier.* Dans le département du Pas-de-Calais, un homme est mort de froid près d'Arras. Une femme et deux enfans sont morts de froid sur la route d'Hesdin à Verdun. On écrit de Dijon que plusieurs personnes sont pareillement mortes de froid sur la grande route.

— On écrit d'Ostende, 21 janvier, qu'on y jouit du spectacle curieux de canots avançant à pleines voiles sur la glace, c'est un bâtiment à patins.

20 *Et 22 janvier.* Ensuite d'une consultation de cinq médecins, M. de Serre, garde des sceaux, part immédiatement pour Nice.

— La débâcle de la Seine a eu lieu dans la nuit du 20; les quais sont de nouveau inondés, et la rivière augmente d'heure en heure.

— Une dame Chevalot, de Versailles, a été trouvée brûlée et carbonisée, par l'effet de l'abus des liqueurs fortes.

— On portait, à Pau, en terre un vieillard, que l'on croyait mort à la suite d'une indigestion; on entendit quelque bruit dans le cercueil, qui fut ouvert, et le vieillard donna des signes de vie; on lui prodigua des secours, mais il était trop tard, et il expira quelques instans après.

— On assure que les Rois d'Espagne et de Portugal ont choisi pour arbitre suprême S. M. Louis XVIII.

Banque de France 1425 fr. 50 c.; 1425 fr.

Cinq pour cent consolidés 72 fr. 30 c., 15 c., 71 fr., 85, 72 fr., 30 c.

VARIÉTÉS.

Biographie Universelle, ancienne et moderne, etc., *par une société de Gens de Lettres et de Savans*, XXIII.e et XXIV.e *Livraison*, à Paris, chez L. G. Michaud, libraire éditeur, rue de Cléri, N.° 13, 1819.

Cette immense galerie des hommes qui, dans tous les siècles et dans tous les pays, se sont fait un nom par leurs actions, leurs opinions ou leurs travaux, se continue avec succès et avance sans interruption vers son terme. Cette utile compilation, l'une des plus grandes et des plus importantes entreprises littéraires du dix-neuvième siècle, n'éprouve d'autre lenteur que celle qui est inévitable dans un travail aussi étendu et aussi compliqué; et, comme nous l'avons observé dans un article sur l'une des précédentes Livraisons, on doit savoir gré aux auteurs de se garantir de cette précipitation trop ordinaire dans des ouvrages de ce genre, laquelle ne permet souvent à l'entreprise la mieux conçue que d'enfanter un résultat imparfait et un travail manqué. Depuis que la Biographie Universelle est commencée, cet ouvrage a perdu quelques coopérateurs distingués, dont le public a pu regretter les talens et les savantes recherches. Mais les éditeurs ont adopté sagement le système de ne point se borner à un premier choix de collaborateurs, et de s'adjoindre tous ceux qui leur paraissaient capables de contribuer à leur entreprise par les connaissances et les lumières convenables, c'est ainsi qu'ils ont pu successivement réparer leurs pertes et se procurer les secours les mieux appropriés à leurs vues. Cet Ouvrage, comme toute autre production humaine, ne sera pas sans doute exempt d'imperfections; mais on ne pourrait, sans injustice, refuser de reconnaître dans les moyens employés à sa confection, toutes les garanties que l'on peut exiger en pareil cas.

On sait que cet important recueil offre à notre pays un intérêt particulier, comme ayant, selon la remarque que nous en avons déjà faite, pour éditeurs et pour rédacteur en chef, trois de nos compatriotes, et plusieurs autres Savoisiens pour coopérateurs.

Nous avons lu avec beaucoup d'intérêt, dans les deux Livraisons que nous annonçons, un grand nombre d'articles importans: tels sont ceux de *Lagrange*, par M. Maurice; de *Lalande*, par M. Delambre, de *Leibnitz* par MM. Biot, Duvau, Maine-Biran et Stapfer, de *Larcher* et de *Longin*, par M. Boissonade; de *Lavoisier* et de *Linné*, par M. Cuvier, de *Léon X*, par M. Desportes-Boscheron; de *Lally Tollendal*, par un anonyme; de *Lancelot* et de *Locke*, par M. Gence; de *Lichtenberg*, par M. Stapfer, de *Lesage*, de Genève, par M. Prevost; de *Lesage*, auteur de Gil-Blas, par M. Audiffret; de *Languet*, par M. Jacob-Kolb; de *Lambert*, par M. Servois, de *Lavater*, par M. Usteri, de *Law*, par M. Dezos de la Roquette, etc. etc.

Dans l'article de l'immortel Lagrange, les travaux de ce grand géomètre nous ont paru convenablement exposés. On sait que cet illustre savant, l'un des premiers fondateurs de l'Académie des sciences de Turin, alliait aux plus hauts dons du génie, une aimable et naïve simplicité. L'auteur de l'article n'a pas oublié que tout lecteur attache un vif intérêt aux détails de la vie privée des hommes de ce mérite. Il rappelle aussi que Lagrange n'était point ennemi de la société et qu'il savait y porter un œil observateur. Il faisait cas de l'esprit délicat et vif que l'on trouve à tout âge chez les femmes. « Est-ce que vous avez vu » des femmes de soixante ans ? disait-il un jour. Pour moi, je » n'en ai jamais rencontré. »

L'article de Leibnitz est très étendu ; quarante-huit pages en deux colonnes et d'un petit caractère, forment un véritable ouvrage. Il faut convenir qu'il ne fallait rien moins pour apprécier dignement le génie, ainsi que le nombre, la variété et l'importance des travaux du célèbre philosophe de Leipsick.

L'auteur de l'article de Léon X a procédé méthodiquement, et nous goûtons beaucoup la division établie dans son article, où il considère tour à tour et successivement dans Léon X, le Prince, le Pontife et le protecteur des lettres et des arts.

Lichtenberg, ce célèbre physicien et moraliste que l'Allemagne compte parmi ses hommes les plus estimables, nous offre un exemple frappant de cette faiblesse humaine qui se manifeste quelquefois chez les meilleurs esprits. Cet homme, d'un jugement si solide, qui avait plutôt quelque penchant au scepticisme, croyait pouvoir se mettre en communication avec les intelligences célestes et il interrogeait les astres. Un soir il déposa sous le toit de la maison de son père un billet adressé aux esprits dont il s'imaginait être environné, et où il avait écrit cette question : *Qu'est-ce que l'aurore boréale ?*

Le savant Lambert de Mulhausen méritait l'article que lui a consacré M. Servois. Le biographe a fait justice de ces détails romanesques et quelquefois ridicules dont les auteurs allemands se complaisent si souvent à broder la vie des hommes célèbres ; tel est, entre autres, ce prétendu dialogue entre le grand Frédéric et Lambert. « Que savez vous ? — Tout. — Comment » l'avez-vous appris ? — De moi-même. — Vous êtes donc un » autre Pascal. — Oui ! »

Dans l'article de *Liotard*, surnommé *le Peintre turc*, on a omis de parler d'un ouvrage publié par cet artiste sur les règles de la Peinture et les qualités qui constituent un bon peintre, ouvrage dont nous avons oublié le titre, mais que nous nous rappelons avoir lu avec intérêt. Nous y avons remarqué un singulier paradoxe de l'auteur ; il prétend qu'une belle figure est l'une des conditions nécessaires pour exercer l'art avec succès ; que le peintre doit être lui-même un modèle de la belle nature vivante. Comme nous n'avons pas connu la personne de Lastard, nous ignorons s'il prêchait d'exemple.

Passons aux articles qui sont dus à quelques-uns de nos compatriotes ; ce sont, entre autres, ceux de *Joseph Lebon*, du prince de *Ligne*, de *Henri Lloyd*, par M. Michaud jeune ; de *Louise Labé*, par M. Fortis, de *Laïs*, de *Lao tsé*, de *Lejay*, etc. par M. Pillet, de *Laodice*, par M. Tôchon.

L'article de Lebon fait tomber le livre des mains, au récit des actes de l'inexplicable atrocité du féroce proconsul. Dans l'article du Prince de *Ligne*, l'auteur a très-bien caractérisé la valeur, les talens militaires, l'aimable originalité du Maréchal, ainsi que les grâces de son esprit, dont M.^me^ Staël, qui s'y connaissait, faisait un si grand cas. L'article de Lloyd est d'autant plus important, que l'on ne trouve sur cet habile tacticien aucun document, aucune notice instructive dans les auteurs anglais, ses contemporains, ni dans aucun des biographes de sa patrie.

L'article de Louise Labé, plus connue sous le nom de la *Belle Cordière*, se lit avec l'intérêt attaché à la mémoire de la Sapho lyonnaise, à ce qui reste de la tradition des agrémens de sa personne, des charmes de son esprit, et de l'usage qu'elle faisait de sa fortune, employée à satisfaire sa passion pour les lettres et les beaux arts.

M. Pillet, dans les articles des deux Laïs, fait observer qu'on les a souvent confondues, et que, contre l'opinion commune, c'est à la dernière, fille d'une courtisane de Corinthe, qu'il faut attribuer l'anecdote si connue des dix mille drachmes demandées à Démosthènes, qui répondit : *Je n'achète pas si cher un repentir.*

Il y a eu deux Lejay jésuites, dont les articles sont dus tous les deux à M. Pillet. Le premier, né à Aise, en Faucigny, l'un des premiers compagnons de Saint Ignace, fut docteur de Bologne, enseigna avec une grande distinction à Vienne, et on érigea un monument à sa mémoire dans l'Université d'Ingolstadt. Le second, né à Paris, fut l'un des professeurs de Voltaire, Un jour que l'élève avait proféré dans la classe une impiété, le P. Lapay le prit au collet, et le secouant avec violence, « Malheureux, lui dit-il, tu seras un jour l'étendard du déisme en France! » Il seroit trop long de citer tous les autres oracles fournis par notre savant et laborieux compatriote.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

Monsieur,

Le froid rigoureux que nous venons d'éprouver avait commencé vers le 8 du courant; il est allé en augmentant chaque jour jusqu'au 14, où le thermomètre étoit à 11 degrés. Le 15 il est tombé de la neige et le froid a cessé tout à coup. Ce changement a parfaitement coïncidé avec le renouvellement de la Lune, qui a eu lieu samedi, à 5 heures, 17 minutes du soir. Je crois devoir indiquer cette observation, parce qu'elle me paroît confirmer la remarque que j'ai faite depuis bien des années, que le froid long et rigoureux finit presque toujours d'une manière subite, la veille ou le jour de la nouvelle ou de la pleine Lune.

Vous savez qu'en effet, de tems immémorial, le peuple croit à l'influence de la Lune sur l'état de l'atmosphère; on a écrit bien des volumes pour lui prouver qu'il est, à cet égard, dans une erreur grossière, il n'a pourtant rien changé à sa façon de penser.

Il seroit assez plaisant que la grande question qui existe sur ce point, entre la presque totalité des savans physiciens de notre siècle et le Messager boiteux, se décidât en faveur de ce dernier. Mais au fond, pourquoi n'en seroit-il pas ainsi? S'il est vrai, comme on n'en doute plus, que la Lune produit sur les eaux *de la mer* non seulement une intumescence locale, qui s'avance après elle, et qui correspond à tous ses mouvemens, pourquoi ne produiroit-elle pas simultanément des *marées atmosphériques*? Est-il vraisemblable que les rayons d'attraction lancés par la Lune sur la surface des mers, traversent l'air sans exercer aucune action sur ses molécules? Et si l'on admet des marées atmosphériques, n'est-il pas naturel de penser qu'elles doivent avoir aussi, comme celles des mers, leur *maximum* aux nouvelles et aux pleines Lunes, et suivre en tout proportionnellement les mêmes variations? Or, dans un océan aussi mobile que l'atmosphère, le moindre mouvement ne suffit-il pas pour rompre l'équilibre, pour donner naissance à un courant, pour agiter la masse des vapeurs, pour décider de la pluie ou du beau tems? Des observations ultérieures décideront. En attendant, je tiens pourtant, en sûreté de conscience, bien fort à l'ancienne opinion des bons cultivateurs savoyards, qui ajoutent, chaque année, un almanach de Berne à leur petite bibliothèque.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très-obéissant serviteur

X.

N. B. Notre correspondant peut tirer, en faveur de son opinion, un argument de ce que le froid ayant commencé partout le même jour, a fini à peu près partout en même tems, ce qui sembleroit indiquer une cause unique et générale. Au surplus, les savans ne nient point toute influence de la Lune sur l'atmosphère terrestre; mais ils disent que les mêmes calculs qui servent à apprécier l'action de la Lune sur la masse des eaux de la mer, étant appliqués à l'atmosphère, les résultats que l'on obtient sont presque nuls et si faibles qu'on ne sauroit en conclure tous les effets que le vulgaire attribue au pouvoir de la Lune.

ENIGME.

Je suis père, je suis enfant;
Tendre amant, aimable maîtresse,
Comme l'albâtre je suis blanc,
Je suis noir comme une négresse.
Je suis mahométan, chrétien;
Jeune époux, vieux célibataire.
Je suis veuve, fille de bien,
Quelquefois garçon souvent mère.

On me gagne dans un clin d'œil;
Je me perds dans une minute
J'ai les mains d'un écureuil;
Mon regard stupide rebute.
Je suis aussi beau qu'Adonis;
Je suis aussi laid que le diable.
Dans un cercle souvent admis,
J'y suis charmant, jamais aimable.

Insensible à tout, sans souci,
Je me ris de vos alarmes;
Combien de fois, quand je souris
Ne fais-je pas verser des larmes!
Je suis lourd, léger, blond, châtain
Je suis grand, je suis pygmée.
J'ai la barbe d'un capucin;
De duvet ma joue est ornée.

Je suis scandaleux et décent,
Je suis jeune et chargé d'années
Incapable de mouvement,
Je voyage à grandes journées.
Je suis esclave, puissant Roi,
Brave guerrier, pieux ermite.
Mais quel plaisir d'être avec toi,
Paulina, alors que je te quitte*

Par un Solitaire des Alpes.

Le mot de la dernière *Charade* est *re-but.*

Marchés de Chambéry des 18 et 22 janvier 1820.

Blés.	Le Veissel. f	c		L'Hectolitre. f	c
Froment, *Prix* . .	13	24	—	18	90
Seigle	»	»	—	»	»
Orge	8	»	—	7	86
Sarrasin	5	0	—	6	54
Mais	7	50	—	9	86
Avoine (1) . . .	7	74	—	5	40
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels au hectolitre:
Froment . . 0, 813
Seigle . . . [illegible]
Avoine . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 22 Janvier.*

N.os 73 — 63 — 40 — 8 — 65.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 5.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 4 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 3 *février*. Le prospectus de la *Carte Topographique-Militaire des Alpes*, que nous avons inséré dans notre avant dernier N.°, [illegible] connaître les adresses où l'on reçoit les souscriptions pour cette Carte. On souscrit aussi à Annecy, chez M. *Burdet*, imprimeur-libraire du Clergé. C'est par inadvertance que cette adresse a été omise.

— Les dernières nouvelles de Marseille touchant les effets du froid, sont moins favorables que les précédentes. Les orangers d'Hyères et de Nice sont perdus; les oliviers paraissent endommagés, mais on ne pourra connaître au juste leur état qu'à la première sève. Le mal est moins incertain et malheureusement très-grand dans les environs de Manosque, à Pertuis et à [illegible], où les vignes et les oliviers paraissent avoir péri en presque totalité.

— Avant la pratique de la vaccine, la petite-vérole faisait périr chaque année en Allemagne 70,000 individus; en Autriche, 60,000; en Prusse, 45,000; dans toute l'Europe, 400,000; et dans le globe entier, selon Thornton, 800,000.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 30 janvier. ÉDIT ROYAL (du 24 décembre 1819) *par lequel S. M. constitue une dette publique, divisée en deux classes, l'une amortissable et l'autre fixe ou perpétuelle, et pourvoit aux moyens des payement, d'amortissement et d'administration de ladite dette.*

N. B. L'étendue de cette pièce qui comprend 33 pages in-4.°, ne nous permet pas d'en insérer le texte dans notre Feuille.

PIÉMONT.

Turin 29 *janvier*. S. A. R. le Duc de Genevois, protecteur éclairé des arts et de ceux qui les cultivent, avait accordé une pension annuelle au jeune Louis [illegible], de Turin, pour le mettre à même d'étudier la Peinture à Rome. Celui-ci a tâché de répondre aux bienfaits de son auguste Mécène; il a remporté à l'Académie de Saint Luc le second prix dans le dessin du nu, et le premier prix dans l'école d'anatomie. Ayant obtenu deux médailles, il s'est empressé d'en faire hommage à S. A. R. qui, en les acceptant, a daigné donner au jeune élève une nouvelle preuve de sa haute et généreuse protection.

— Le 10 du courant, une grosse barque de la marine royale, qui transportait de Savone à Gênes des bois de construction, fut surprise par un vent de nord très-violent à la hauteur entre Arenzano et Voltri, et jetée à environ cinq milles de la côte, où l'équipage était dans un danger imminent de périr, ou par le naufrage ou par l'effet d'un froid excessif. Les plus grandes difficultés s'opposaient à ce qu'il lui fût porté du secours; mais, grâce au zèle de M. Benoît Cassa, syndic de la commune, et de M. Joseph Vigo, qui offrit un esquif, nos marins intrépides, commandés par le courageux Laurent Vigo, montèrent cette embarcation, et, bravant tous les dangers, ils réussirent à se mettre en mer, à aborder le bâtiment en péril, à sauver l'équipage, et à le conduire heureusement à Savone. S. M., informée par le rapport de l'Amirauté, du zèle des braves habitans de Voltri, a fait accorder une somme de 500 livres pour être distribuée entre les différentes personnes qui ont pris part à ce bel acte de dévouement.

— On écrit de Rome que dans la nuit du 10 au 11, il y est tombé de la neige à la hauteur de quatre doigts; ce qui est un phénomène très-rare dans cette ville. A Florence, il en est tombé le 8, et le 10 il y en avait 8 pouces.

— M. le médecin C. F. Re, professeur de matière médicale à l'École royale vétérinaire de la Venerie, vient de découvrir un nouveau remède pour les fièvres intermittentes, dans la plante nommée herbe de la Chine (*Lycopus europæus* Lin.). Cette plante, qui abonde en *Piémont*, semble placée par la Providence dans les lieux marécageux, comme le remède à côté du mal.

— Le brick anglais l'*Ibson*, parti de Londres le 27 novembre pour Gênes et Livourne, avec une cargaison de toile, de sucre, d'indigo, de draperie, a fait naufrage, le 20 du courant, dans la rivière de Ponent. Des sept marins de l'équipage, il n'en a péri qu'un seul; une partie de la cargaison a été sauvée.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Stuttgard, 24 janvier. Le 15, à la suite d'une cérémonie religieuse, le Roi a fait l'ouverture de la seconde Chambre des Etats de Wurtemberg.

Francfort, 25 janvier. L'Empereur Alexandre a signalé l'anniversaire de sa naissance par un ukase qui supprime l'impôt établi le 11 février 1812, comme taxe de guerre, sur les revenus des propriétés foncières qui y sont mentionnées.

— Nous avons eu ici dans la nuit du 10 au 11, un froid de 16 degrés. A Hambourg, le thermomètre est descendu jusqu'à 21 degrés.

— A Berlin on a eu, le 10, un froid de 20 degrés; une sentinelle a été trouvée gelée.

— L'ouverture de la Diète germanique est renvoyée jusqu'après Pâques.

— A Pétersbourg, le 27 décembre, le froid a été de 25 degrés; le 28 il a été à 31 degrés, et le 29, à 28 degrés.

— La ville de Landau est déclarée forteresse de la confédération germanique, sans préjudice de la souveraineté du roi de Bavière, à qui appartient cette place. Le droit de garnison à Mayence sera commun entre l'Autriche et la Prusse.

ANGLETERRE.

Londres, 26 janvier. Des lettres de la Jamaïque, du 6 novembre, annoncent que Bolivar, battu dans trois affaires successives par le général la Torre, a été obligé de se retirer sur Santa-Fé, où les royalistes avaient [illegible] de la [illegible].

— Il est tombé, en novembre dernier, à Broughton, sur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, une grande quantité de poudre noire, que l'on attribuait à quelque éruption volcanique.

— Lord Castlereagh a été insulté dans sa voiture, à son passage à Norfolk; l'alderman a saisi un nommé Green, principal auteur du mouvement.

FRANCE.

Paris, 23, 24 et 25 janvier. Le service funèbre du 21 janvier a été célébré dans la chapelle des Tuileries, où S. M. a assisté, accompagnée de ses ministres et des officiers de sa maison. La même cérémonie a eu lieu dans toutes les églises de Paris.

— Les sciences viennent de perdre un savant botaniste, M. Palisot de Beauvois.

— Le Ministre des finances a présenté à la Chambre des Députés, le budget des dépenses pour 1820. Le montant de la dette consolidée et de la dotation de la caisse d'amortissement s'élève à 228,341,200 fr.; et le montant des dépenses pour le service de l'administration, à 511,371,350 fr. total 739,712,550 fr.; ce qui fait une augmentation de 3,900,000 fr. sur la dépense de 1819, mais qui sera couverte sans augmentation des charges, par divers produits et arrérages disponibles.

— On écrit de Bruxelles, 21 janvier, que toute la ville basse et les environs sont inondés, et qu'on n'avait pas vu de pareilles désastres depuis 1795. On attendait avec anxiété des nouvelles sur les ravages probablement causés par la Sambre et la Meuse.

— La plupart des rivières de France ont gelé. A Toulouse, le 12 janvier, on traversait la Garonne et le canal de Languedoc sur la glace.

— M. de Serre est parti pour Nice dans une voiture que S. M. lui a envoyée. M. Decazes paraît entièrement rétabli.

26 et 27 janvier. M. le comte Siméon, conseiller d'Etat, est nommé sous-secrétaire d'Etat au département de la justice et chargé du porte-feuille de ce département en l'absence de M. le garde des sceaux.

— Le canot [illegible] d'une femme de Gorges (Loire-Inférieure) avait traversé la Sèvre, enflée par la fonte des neiges; au retour, de 32 personnes qui se trouvaient dans la barque, 20 ont été noyées pour avoir fait perdre l'équilibre en se jetant toutes du même côté par un mouvement de frayeur.

— M. l'abbé Frayssinous va recommencer ses conférences à St.-Sulpice.

— Il y a eu le 16 octobre, à la Martinique, un tremblement de terre qui n'a causé aucun accident.

— Les inondations ont causé de grands désastres à Namur et à Cambrai.

— A Rodez, le thermomètre est descendu à 16 degrés. Le vin a gelé dans quelques caves aux environs de Lyon.

28 *Et* 29 *janvier.* Des lettres adressées à plusieurs négocians, tous les journaux du midi et la plupart de ceux de la capitale avaient répandu les nouvelles les plus alarmantes sur l'Espagne. On annonçait que 25 mille hommes insurgés, de l'armée d'expédition, après être entrés à Cadix, marchaient sur Madrid en proclamant la constitution des Cortès; que la capitale était en pleine insurrection; que les gardes Wallones avaient passé sous les drapeaux des insurgés, que les gardes du corps avaient été massacrés et que la cour se retirait à Burgos ou à Pampelune. Des nouvelles postérieures de Cadix, de Madrid et de Bayonne démentent expressément ces détails. Les insurgés, au nombre de 6000 seulement, étaient dans l'île de Léon; Cadix leur a fermé ses portes; ils sont cernés par 15 mille hommes et réduits, par la désertion, à moins de 3000. Les chefs cherchent à s'embarquer, pour se soustraire au sort qui les attend. Le général Freyre, qui est à Séville, faisait ses dispositions pour réduire les rebelles, et tout annonce que l'insurrection, qui a été purement militaire, sera bientôt étouffée.

— M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, a dépêché un courrier à Madrid. Un courrier du cabinet de France a été également expédié pour cette capitale.

— Il y a eu un conseil général des ministres chez M. le président du conseil.

— Huit communes des environs de Valenciennes sont sous les eaux.

— Le Duc de Kent, 4e fils du Roi d'Angleterre, est mort le 23.

— M. le duc Crillon, Pair de France, est décédé le 27.

— Il paraît qu'il s'est manifesté quelques troubles en Irlande.

Banque de France : 1425 fr.; 1427 fr. 50 c.; 1430 fr.; 50 c.; 1427 fr. 50 c.; 1425 fr.

Cinq pour cent consolidés : 72 fr. 35 c.; 40 c.; 72 fr. 35 c., 25 c.

VARIÉTÉS.

Du Pape; par *l'Auteur des Considérations sur la France*; 2 vol. in-8°. A Lyon, chez Rusand, libraire, imprimeur du Roi, à Paris, chez Beaucé-Rusand, et à Chambéry, chez Puthod; 1819.

1er *Article.*

Nous sommes dans un siècle où, à côté d'une grande indifférence de cœur en fait de religion, on rencontre partout des opinions, des dissertations, des raisonnemens à perte de vue sur les matières religieuses et ecclésiastiques. Une foule de gens à qui l'on reproche de n'avoir pas les premières notions du sujet qu'ils entreprennent de traiter, écrivent sur l'autorité du Pape, sur la puissance spirituelle et la puissance temporelle, sur les libertés de l'Église gallicane, sur les Concordats, etc. Dans cet état de choses, on ne peut que lire avec un grand intérêt un livre relatif à ces objets, sorti de la même plume qui traçait, il y a vingt cinq ans, des considérations prophétiques sur la France, et auquel on savait que l'auteur travaillait depuis long tems. Après tant d'écrits sur les attributions du Souverain Pontife, l'ouvrage de M. le comte de Maistre paraîtra encore tout neuf, sinon pour le fond du sujet, du moins par le haut point de vue d'où il l'a envisagé, par les considérations nouvelles dont il s'est entouré, par les aperçus remplis de finesse que l'on y trouve à chaque page. C'est une justice que lui rendront tous les lecteurs, quel que soit leur sentiment sur les opinions et les maximes exposées dans son ouvrage. Quant au style, nous en parlerons ailleurs.

L'auteur répond dans son discours préliminaire à la question, s'il appartient à un laïque de traiter un sujet qui paraît essentiellement du ressort des hommes attachés au sacerdoce. Il ajoute quelques raisons nouvelles et péremptoires à celles qu'avait déjà déduites sur la même question le célèbre auteur du Génie du Christianisme. Et quant au fond des matières, sur lesquelles nous n'émettons aucun jugement, qu'il nous soit du moins permis d'observer que l'auteur expose ses opinions et l'esprit qu'il a porté dans son travail, avec une candeur et une modération qui nous semblent propres à lui concilier l'estime et la bienveillance de ses lecteurs.

Dans le même discours préliminaire, il avoue que, tout en s'attachant aux considérations générales, il s'est particulièrement occupé de la France. Cette nation lui paraît avoir une mission toute particulière. Appelée à remplir un rôle éminent à la tête de la civilisation européenne, dans l'ordre politique, il croit qu'elle n'a pas une destination plus incertaine, moins haute ni moins importante dans l'ordre de la Religion. Il cite ce mot de Gibbon, que *les Évêques ont fait le royaume de France*. Les Évêques, dit-il, *ont construit* cette monarchie, comme les abeilles construisent une ruche. Il observe que le Christianisme pénétra de bonne heure les Français, avec qui il avait une affinité particulière; que l'Église gallicane n'eut presque pas d'enfance, qu'elle se trouva, dès sa naissance, la première des Églises nationales et le plus ferme appui de l'unité. Il rappelle quelle part immense le Clergé peut revendiquer de la gloire politique et de la gloire littéraire de la France. Des considérations auxquelles se livre l'auteur sur cet objet, il conclut qu'en France le sacerdoce doit être l'objet principal de la pensée souveraine, et que la Noblesse ne doit rien négliger, de son côté, pour contribuer à lui rendre son ancien éclat.

La pensée finale de cet Ouvrage, la proposition fondamentale que l'auteur s'est proposé de démontrer, est que, sans le Pape, il ne peut y avoir d'unité dans l'Eglise chrétienne, point de véritable Christianisme, et par conséquent point de sûreté pour l'ordre social européen, qui a été constitué par le Christianisme. Nous ne pouvons indiquer qu'avec une extrême concision les principales propositions intermédiaires destinées à prouver cette conclusion.

L'Ouvrage est divisé en quatre Livres, dans lesquels le Pape est considéré tour à tour dans son rapport avec l'Eglise Catholique, avec les souverainetés temporelles, avec la civilisation et le bonheur des peuples, et enfin avec les Eglises nommées schismatiques.

L'auteur commence par la question de l'*infaillibilité* du Souverain Pontife. L'*infaillibilité* dans l'ordre spirituel est synonyme, selon lui, de la souveraineté dans l'ordre temporel : l'une et l'autre expriment une haute puissance qui gouverne et n'est pas gouvernée, qui juge et n'est pas jugée. Or la souveraineté, lorsqu'elle ordonne ou décide, est dans ce moment là un pouvoir *absolu* ; car, si l'on peut lui résister sous prétexte d'erreur ou d'injustice, elle n'existe plus. L'Eglise Catholique est une monarchie, et tout monarque est censé infaillible dans ses jugemens, puisqu'il n'existe aucun tribunal auquel on en puisse appeler ; et c'est pour cela que le monarque est inviolable. C'est en effet, dit l'auteur, absolument la même chose dans la pratique, de n'être pas sujet à l'erreur, ou de ne pouvoir en être accusé. L'auteur dit que lorsque Fleury et Bossuet ont avancé que la doctrine de l'infaillibilité était nouvelle, ils ont confondu l'époque où l'on a commencé à disputer sur cette doctrine, avec la naissance de la doctrine même, c'est-à-dire *la croyance avec la discussion*.

Nous prévoyons les objections qu'on fera ici contre la définition que l'auteur donne de l'infaillibilité ; mais nous n'entrons dans aucun examen et nous bornons notre analyse.

On chercherait vainement à éluder l'infaillibilité du Chef suprême de l'Eglise, en recourant à l'autorité des Conciles. *Une souveraineté périodique et intermittente est une contradiction dans les termes.* D'ailleurs l'auteur affirme que les dimensions du Globe, l'étendue géographique de l'Eglise universelle, l'agrandissement de l'Univers policé, la multitude des Souverains qui le gouvernent, etc., rendent, dans les temps modernes, un Concile œcuménique une sublime ou véritable chimère. Et, après tout, un Concile sans le Pape est un corps séparé de son chef. L'auteur appuie ces considérations de toutes les analogies que lui fournit le pouvoir temporel, et spécialement de la nature des Etats généraux, qui ne sont rien sans le Roi, ou qui deviennent séditieux dès que le Roi s'en sépare, ou qu'ils se séparent du Roi.

Dans le Chapitre VI, l'auteur déploie la longue et imposante série des témoignages rendus à la suprématie du Souverain Pontife par les écrivains ecclésiastiques et par toutes les parties de l'Église Catholique, depuis la naissance du Christianisme jusqu'à nos jours. A ces témoignages il en ajoute d'autres qui sont d'un grand poids sur cet article : ce sont d'abord ceux de l'Église gallicane, ensuite ceux du Jansénisme même et des Protestans. Les témoignages tirés de l'Église russe et de l'Église grecque dissidente, qui sont bien connus de M. le Comte de Maistre, forment la matière d'un chapitre aussi curieux qu'important, où l'on suit avec un vif intérêt cette branche particulière de la vaste érudition de l'auteur.

Il termine ce beau tableau des hommages rendus à l'autorité souveraine du Chef de l'Église Catholique, par un rapprochement dû à Saint François de Sales, de tous les titres que l'antiquité ecclésiastique a donnés au successeur de Saint Pierre dans les différens siècles. C'est une idée d'autant plus heureuse, qu'on retrouve ici avec plaisir ce charme particulier que ce grand et aimable Saint, comme l'appelle à juste titre M. le Comte de Maistre, sait répandre sur tous les sujets qu'il traite.

En parcourant quelques textes de Bossuet, l'auteur discute avec un rare talent la fameuse distinction entre le Saint Siège et la personne du Souverain Pontife. Il répond à ceux qui parlent sans cesse de l'appel aux Canons, que jamais les Papes n'ont prétendu gouverner sans lois. La manière dont il s'explique sur le Concile de Constance et sur les conséquences qu'on a voulu tirer de ce que le Pape approuva les décrets de ce Concile, est très piquante et fourmille de traits ingénieux.

Forcés d'abréger, nous arrivons au Chapitre XV, où l'auteur passant à l'*infaillibilité de fait*, dit que les défenseurs de ce grand privilége ne prétendent rien de plus que ceci, savoir que *le Souverain Pontife parlant à l'Église librement*, et, *comme dit l'École*, ex Cathedrâ, *ne s'est jamais trompé et ne se trompera jamais sur la foi*, et il prouve cette assertion en examinant successivement la nature de toutes les fautes qui ont été reprochées aux Papes depuis Saint Pierre.

L'auteur répond ensuite à quelques objections : il discute l'espèce de danger attribué aux suites de la suprématie pontificale reconnue. « *Qu'est ce qui arrêtera le Pape ?* Je répondrai : Tout : » les Canons, les lois, les coutumes des nations, les souve- » rainetés, les représentations, les négociations, le devoir, la » crainte, les grands tribunaux, les assemblées nationales, la » prescription, la prudence, et par-dessus tout, l'opinion *univer-* » *selle du monde.* »

Un peu plus loin, arrivant à la conclusion de son premier Livre, il dit : « Il ne peut y avoir de société humaine sans gou- » vernement, ni de gouvernement sans souveraineté, ni de » souveraineté sans infaillibilité, et ce dernier privilége est si

« absolument nécessaire, qu'on est forcé de supposer l'infailli-
« bilité, même dans les souverainetés temporelles (où elle n'est
« pas), sous peine de voir l'association en désordre. L'Eglise
« ne demande rien de plus que les autres souverainetés; quoi-
« qu'elle ait au dessus d'elles une main surhumaine; puisque
« l'infaillibilité est d'un côté *humainement supposée*, et de l'autre
« *divinement promise* »

L'auteur termine ce livre par des observations d'une grande justesse, en forme de digression, sur l'usage que fait l'Eglise de la langue latine dans ses actes et dans ses prières.

Dans un autre article nous nous occuperons des Livres suivans.

AVIS.

Extrait de la demande adressée par les successeurs de M. Rulland libraire à Lyon, on fait savoir que les personnes qui auraient des exemplaires du 1.er et du 2.me volume de la *Sainte Bible vengée* par M. l'Abbé Du Clot, dont [illegible], peuvent s'adresser à M. Puthod libraire, à Chambéry, qui leur en payera le montant.

LOGOGRIPHE.

J'en fais fortune dans le monde;
Sous moi chacun aime à se mettre à couvert.
D'argument opposé je suis souvent [illegible];
A ses fins, de mon nom chaque parti se sert.
Pour me faire marcher au gré de tout le monde,
Avec un pied de moins malheur à qui me perd!

Le mot de la dernière *Enigme* est *portrait*.

ERRATUM du N° 3 de ce Journal.

Page 6, ligne 7 en remontant, au lieu de: *pendant l'été de 1819*, lisez *pendant l'été de 1798*.

Marchés de Chambéry des 25 et 27 janvier 1820.

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
	f.	c.		f.	c.
BLEDS.					
Froment, *Prix*	13	66	—	16	80
Seigle	8	00	—	10	46
Orge	»	»	—	»	»
Sarrasin	4	80	—	5	88
Maïs	»	»	—	»	»
Avoine (1)	7	74	—	5	40
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres:
Froment . . . [illegible]
Seigle . . . [illegible]
Avoine . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 28 Janvier.*

N.os 78 — 47 — 34 — 41 — 90.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 7.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 18 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 février. Dimanche dernier, 13 du courant, on a lu dans toutes les églises paroissiales le Mandement de Mgr l'Archevêque pour le Carême de 1820. Eu égard au défaut d'espace qui ne nous permet pas de longues citations, nous nous bornerons au passage suivant, qui nous paraît l'un des plus importans, comme retraçant les devoirs imposés aux chefs de famille. Après s'être adressé aux Pasteurs des âmes et à tous les fidèles,

« Nous fondons encore nos espérances, dit Mgr l'Archevêque, pour les « fruits que doivent produire les exercices de cette sainte Quarantaine, sur « l'empressement que mettront les chefs de famille à seconder le zèle des « Pasteurs : chaque famille chrétienne est comme une petite église, où les « pères et mères exercent une sorte de sacerdoce d'autant plus efficace qu'il « est journalier, et que la nature a tellement disposé le cœur des enfans, « qu'il est rare qu'on ne reconnoisse pas dans leurs mœurs les heureux « effets des exemples domestiques qu'ils ont reçus. Malheur aux parens « qui ne sentiraient pas tout le poids d'un tel ministère, et qui, contens « d'employer leur autorité sur leurs maisons pour les affaires de la terre, « négligeraient d'en employer l'influence pour l'affaire bien plus importante « de l'éternité ! L'apôtre Saint Paul n'hésite pas à mettre au-dessous même « des infidèles les parens coupables qui négligeraient le soin de leurs enfans, « ou de leurs domestiques, dans l'ordre du salut. Nous n'hésitons point « nous-mêmes à assurer que si les pères et mères rivalisaient de zèle avec « les Pasteurs, le ministère de ceux-ci obtiendrait, en faveur de la piété « et des mœurs, les succès les plus consolans. »

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le mercredi, 26 du courant, à 10 heures du matin, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de Moûtiers, à l'adjudication, par enchères au rabais, des travaux en maçonnerie et charpente pour la construction [illegible] du bâtiment de graduation N.° 1 de la Saline Royale de notre ville, estimés [illegible] liv., par le devis déposé au bureau, et que le délai pour l'offre du sixième au dessous sera seulement de huit jours. Pour faciliter l'entreprise, l'administration des Salines se réserve de lui fournir les bois nécessaires, aux prix portés par le devis.

PIÉMONT.

Turin, 12 *février*. Par Billet du 27 janvier, S. M. a nommé Vice-Intendant de la province de Tarentaise, M. François Albert, Sous-Vice-Intendant de la même Province.

Par Patentes Royales du 27 janvier, M. le Comte Joseph Tornielli de Vergano, Intendant-Général, a été nommé Directeur général de l'Administration de la dette publique. M. le Chev. de Cursasco Prince, Conseiller des Finances, est nommé Commissaire près la même Administration. MM. les Contrôleurs de Sapori d'A..., et Alexandre Carron de Bossillaot, sont nommés Vice-Directeurs de ladite Administration.

Par Patentes Royales et par Billet du 1er février, M. le Contrôleur Félix Pettiti, est nommé Trésorier de l'Agence économique de l'Intérieur et Trésorier de la Province de Turin.

— S. M., à l'exemple de ses augustes ancêtres, voulant encourager l'étude de l'histoire et des Monumens du pays, et celle des diplômes et des caractères antiques, vient d'instituer dans l'Université Royale de Turin, une chaire de Paléographie et de l'art critique de la Diplomatique, et elle a nommé Professeur à cette chaire, son Conseiller M. le Baron Joseph Vernazza de Freney.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 8 *février*. L'armée russe est forte de 969,117 hommes de toutes armes.

— La Diète de Francfort, émue de l'arrivée d'un courrier de Vienne, a tenu une séance extraordinaire pour prendre des mesures contre la propagation des principes que l'on craint de voir se répandre en Allemagne par les procès de Strasbourg.

ANGLETERRE.

Londres, 9 *février*. S. M. le Roi George IV a éprouvé une inflammation de poitrine, qui a causé quelques moments d'alarme, mais qui n'aura pas des suites fâcheuses. La proclamation de l'avénement du Roi s'est faite dans les rues de Londres selon les formes et avec la pompe usitées.

— On prépare l'*Acte de grâce* par lequel S. M., à l'occasion de son avénement, fera grâce, selon l'usage, à un certain nombre de Prisonniers.

— S. M. a maintenu jusqu'ici tous les Ministres dans leurs places.

— Le Parlement s'est ajourné au 17, jusqu'après les funérailles du Roi défunt.

— Les nouvelles récentes de Saint Domingue parlent d'une parfaite intelligence entre les deux chefs de cette île, Boyer et Christophe.

ESPAGNE.

Madrid, 29 *janvier*. L'Evêque de Cadix a adressé, le 23 de ce mois, une lettre pastorale aux habitans de Cadix, pour les prémunir contre les proclamations des insurgés.

— Le général Freyre est parti de Séville; il désire et il espère réduire les insurgés sans répandre de sang. Le 26, il était près du port de Sainte-Marie. La garnison de Lebrija, qui avait passé du côté des rebelles, est rentrée en grande partie dans Cadix.

— Les insurgés renfermés dans l'île de Léon ont établi des peines sévères contre ceux qui, par leurs discours, offenseraient le Roi et le Clergé.

— Le général Freyre a renforcé la garnison de Cadix. Tous les habitans concourent à assurer la défense de la ville. Entre Séville et Utrera 14,500 hommes sont rassemblés, et les insurgés, dont le nombre diminue de jour en jour, sont serrés par terre et par mer. Un détachement est sorti des [illegible] quittés, après avoir encloué ses canons.

31 *janvier*. Il y a eu, le 26, sur le soir, un mouvement de quelques séditieux. Il a été réprimé par les armes, et il y a eu 14 morts.

Les insurgés ont lancé sur la *Corta-Dura* quelques obus, qui n'ont produit aucun effet.

Le général Freyre n'a dû se mettre en mouvement que le 28. Avant d'attaquer, il veut épuiser toutes les voies de la clémence.

FRANCE.

Paris, 6, 7 et 8 février. Les onze cadavres des victimes de l'événement qui a eu lieu à Rochecarbon ont été enfin découverts. Ces malheureux avaient été écrasés subitement, l'un d'eux était dans son lit, et tous les autres réunis autour d'une table.

— M. le duc de Richelieu va, au nom de S. M., auprès du nouveau Roi d'Angleterre, lui faire le compliment de condoléance sur la mort du Roi son père.

— Nous avons ajouté *un zéro de trop* à la somme trouvée chez le porteur d'eau, elle n'est que de *trente mille francs*, ce qui est encore honnête.

— La Chambre des Députés a passé à l'ordre du jour sur une pétition tendante à confier, en France, l'éducation de la jeunesse aux *religieux* de Saint-François, et sur une autre pétition dont l'auteur proposait un costume national, en divisant les citoyens en trois classes.

— Le Roi des Pays-Bas a de nouveau disposé de 40,000 florins, pour le soulagement des victimes de l'inondation dans la Hollande méridionale.

— On annonce que la montagne mouvante de Namur s'est arrêtée et a fermé la grande route de Dinant.

9 *et* 10 *février*. S. M., par une munificence prévoyante, vient d'accorder une pension de 3000 fr. à Mme la comtesse veuve de Colbert.

— *L'Université grecque* des îles Ioniennes ne tardera pas à être établie à Céphalonie, dont les habitans ont une singulière aptitude aux sciences et aux arts.

— La Chambre des Députés a passé à l'ordre du jour sur une pétition tendante à faire quitter les armes aux militaires hors de leur [illegible]. Elle a adopté les articles du projet de loi touchant les comptes des acquéreurs de biens nationaux. Sur la proposition de M. Lambrechts, elle y a compris les acquéreurs des rentes nationales. Dans le scrutin sur le 1er article relatif aux engagistes et échangistes, le côté gauche, qui s'opposait à l'adoption de l'article, a manifesté, au grand étonnement de l'assemblée, une adhésion tendue contre les secrétaires du bureau Lorinde a été adopté par 128 boules blanches contre 103 noires.

— On a remarqué à Vienne des Anglais qui achètent des palais, les démolissent, en numérotent les pièces et les embarquent pour Londres, où ils les font rebâtir dans le même état.

Le 12 *février.* Dans la séance du 10, la Chambre des Députés a adopté l'ensemble de la loi relative aux [illegible] et aux engagistes et échangistes, à la majorité de 185 boules blanches contre 43 noires.

— Lundi, 15, la loi si fort attendue sur les élections sera présentée.

— Le Roi d'Angleterre est en pleine convalescence.

Banque de France : 1435 fr. ; 1433 fr. 75 c. ; 1440 fr. ; 1437 fr. 50 c. Cinq pour cent consolidés : 73 fr. 15 c. ; 50 c. ; 73 fr. 75 c. ; 74 fr. ; 74 fr. 20 c. ; 73 fr. 95 c.

VARIÉTÉS.

Du Pape ; par l'Auteur des Considérations sur la France ; 2 vol. in-8°. A Lyon, chez Rusand, libraire, imprimeur du Roi, à Paris, chez Beaucé-Rusand, et à Chambéry, chez Puthod, 1819.

II.e Article (1).

Dans le second livre de cet Ouvrage, où l'auteur considère le Pape dans son rapport avec les souverainetés temporelles, il jette d'abord un coup-d'œil sur la nécessité, la nature et les caractères de la souveraineté dans l'ordre politique. Il ne conseille point à l'Europe d'admettre *le droit public, si court et si clair de l'Asie et de l'Afrique*, mais il pose le grand problème sur l'art de gouverner les hommes. *Comment peut-on restreindre le pouvoir souverain sans le détruire ?*

L'auteur voit les peuples placés entre deux abîmes : l'abus du pouvoir absolu, d'une part, et de l'autre, les malheurs des révolutions qu'entraîne la résistance à l'autorité. Il est peu rassuré sur les suites des Constitutions, dont aucune n'a encore la sanction du temps.

Il faut, dans toute législation, une puissance [illegible], pour prévenir la violation, qui tue la loi. La nécessité de l'obéissance est une loi générale ; mais si Néron est sur le trône, que faudra-t-il faire ? « Ne vaut-il pas » mieux agir avec connaissance de cause et au nom de l'autorité, que de » se précipiter sur le tyran avec une impétuosité aveugle qui a tous les » symptômes du crime ? » Si la souveraineté est une émanation de la puissance divine, il n'y a qu'une autre puissance divine qui puisse intervenir contre les abus de la première. « Le serment de fidélité sans restriction, » dit l'auteur, exposent les hommes à toutes les horreurs de la tyrannie ; » et la résistance sans règle les exposent à toutes celles de l'anarchie, la

---

(1) Voyez le N.° 5 de ce Journal, *Année courante.*

» dispense de son serment, prononcée par la souveraineté spirituelle, pour-
» roit très-bien se présenter à la pensée humaine comme l'unique moyen
» de contenir l'autorité temporelle, sans altérer son caractère. » Ceci fait entrevoir toute la pensée de l'auteur. Mais, ainsi augmenté des tems modernes, il nous semble déjà entendre alléguer les plusieurs difficultés. On trouveroit la preuve dans cette question que l'auteur lui-même fait ailleurs : « Quel pouvoir dans l'État a droit de décider *que le cas de résistance est* » *arrivé* ? A quels caractères reconnoître-t-on qu'il y a tyrannie ? Quel sera le premier accusateur ? Qui portera la plainte auprès du tribunal ? — Les États-Généraux (voyez page 3,6) — Mais qui les convoquera ? Pourront-ils se réunir sans la volonté du Prince, et celui-ci assemblera-t-il les députés de la Nation qui vont lui ravir la couronne ? Tant que la sentence sur le serment de fidélité n'est pas prononcée, la soumission reste un devoir, et le Prince, instruit par d'autres exemples, de ce qui peut lui arriver, prévient toute assemblée, ou s'il dissout sur le champ celle dont il soupçonne les vues, que faudra-t-il faire ?

Ensuite on dira que si la puissance de l'autorité spirituelle sur la souveraineté temporelle est réellement un pouvoir divin d'un ordre supérieur à celle-ci, il faut la reconnoître, et ne point la mettre en question. S'il n'est pas certain que ce pouvoir suprême soit d'institution divine, et l'on peut disputer sur sa compétence, qui est-ce qui voudra s'y soumettre, et qui rassurera les consciences sur le grand acte qui déclarera les sujets déliés de leur serment ? Dans cette idée, si la souveraineté temporelle, qui dispose de la force publique, refuse de concourir à sa déposition, qu'arrivera-t-il, et qui la forcera de céder ?

Il est sans doute bien à désirer que toutes les communions chrétiennes rentrent dans le sein de l'Église légitime, grande et heureuse révolution que l'auteur appelle de tous ses vœux et qu'il ne croit point impossible ; mais en attendant, comment persuader à un grand nombre des nations européennes de recourir à un tribunal qui n'a aucun caractère à leurs yeux ?

Nous ne dirons rien sur ces grandes questions, mais d'autres, raisonnant dans le système des idées qui règnent aujourd'hui, pourront entrevoir la possibilité d'un tribunal suprême pris dans un autre ordre de choses, dont la composition seroit peut-être moins contestée, et qui auroit aussi les moyens de faire exécuter ses décisions. Ils diront qu'il faut agir avec les hommes considérés beaucoup plus comme ils sont que comme ils devroient être, que les abstractions ont moins de prise sur eux que la réalité. Et, pour prévenir du moins une partie des objections précédentes, ils ajouteront que on peut tirer quelques analogies de ce qu'on ne dispute pas sur le droit de conquête et sur la légitimité d'un nouveau souverain donnée à une nation par la force des Traités, dans les échanges de territoire. Quoi qu'il en soit, nous ne connoissons personne moins en état que l'auteur, de discuter et d'apprécier cet autre mode de solution du grand problème. Et l'on doit convenir qu'il a exposé le sien avec tout le talent et tous les argumens les plus propres à entraîner la conviction. Mais surtout gardons-nous d'oublier qu'il ne parle que de ce qui a été. « Cette puissance (celle des Papes sur les souverainetés temporelles), dit-il ailleurs, n'est

« pas établie, je ne dis pas qu'on l'établisse, c'est de quoi je proteste « solennellement ; mais si elle est établie, elle sera légitime comme toute « autre, puisqu'aucune puissance n'a d'autre fondement. »

D'où l'on doit conclure que l'auteur, qui veut avec raison que tous les usages soient rapportés à leur siècle, qui se récrie à juste titre contre le sophisme qui veut juger les institutions des siècles passés avec les systèmes et les idées du jour, n'entend point transporter réciproquement, par un mouvement brusque et sans modification, dans les temps anciens, les coutumes et le droit public du moyen âge.

L'auteur passe au caractère distinctif du pouvoir exercé par les Papes, qui a toujours été un *pouvoir conservateur*. « On peut observer, dit-il, « que les philosophes modernes ont suivi à l'égard des souverains une route « diamétralement opposée à celle que les Papes avaient tenue. Ceux-ci « *avaient consacré le caractère en frappant les personnes* ; les autres ont « maltraité sans pitié, souvent même assez brutalement, la personne qui « donne les emplois et les pensions ; et ils ont détruit, autant qu'il était « en eux, le *caractère*, en rendant la souveraineté odieuse ou ridicule. »

Il est un fait singulièrement remarquable, qui parle assez haut de lui-même, et que l'auteur met d'ailleurs dans tout son jour, c'est que les Papes, qui ont *exercé* un pouvoir immense sur les souverainetés temporelles, et qui disposaient des trônes et des empires, n'ont jamais usé de ce pouvoir pour acquérir ou pour étendre leur territoire, ce qui pourtant leur était si facile. « Qu'y aurait-il de plus naturel, par *exemple*, et de « plus tentatif pour la nature humaine, que de se *réserver* une portion « des provinces conquises sur les Sarrasins, qu'ils donnaient au premier « occupant pour repousser le Croissant qui ne cessait de s'avancer ? Cepen« dant jamais ils ne l'ont fait, pas même à l'égard des terres qui les tou« chaient, comme le royaume des Deux-Siciles, sur lequel ils avaient des « droits incontestables, au moins selon les idées d'alors .... Ils « n'ont jamais cherché ni saisi l'occasion d'augmenter leurs États aux dé« pens de la justice, tandis qu'aucune autre souveraineté temporelle n'échappa « à ce reproche, et que dans ce moment même, avec toute notre philoso« phie, notre civilisation et nos beaux livres, il n'y a peut-être pas une « puissance européenne en état de justifier toutes ses possessions devant « Dieu et la raison........ A lui seul (le Pape) est *réservé* l'honneur « de ne posséder aujourd'hui que ce qu'il possédait il y a dix siècles. »

Le défaut d'espace nous oblige de passer sous silence d'autres traits qui contribuent à caractériser le genre de domination et d'influence que les Souverains Pontifes ont exercée sur les affaires temporelles de leurs siècles, et qui montrent leur autorité toujours si fort distinguée des pouvoirs purement humains, soit dans son origine, soit dans ses développemens.

L'auteur examinant les objets que les anciens Papes se proposèrent dans leurs contestations avec les souverains, trouve qu'ils n'ont jamais eu que trois buts invariablement suivis : le maintien des lois du mariage contre le libertinage, la conservation des droits de l'Église et des mœurs sacerdotales, et la liberté de l'Italie.

Quand on considère combien le respect pour la sainteté du lien conjugal importe à la morale, aux plus grands intérêts des familles et de l'ordre social, et le pouvoir de l'exemple donné par les Princes, surtout dans les choses qui tendent à favoriser les passions, on ne peut disconvenir avec l'auteur que les Papes, par leur inflexible fermeté sur ce point, n'aient été sous ce rapport les véritables bienfaiteurs de la société.

Et que leur reprochera-t-on avec les soins qu'ils ont pris de maintenir ou de rétablir la régularité des mœurs dans l'ordre sacerdotal ? Quant à l'article des investitures, l'auteur, entr'autres observations, répond à ceux qui se récrient sur cet objet, que les Papes ne s'opposaient pas à l'investiture *par le sceptre*, mais seulement à l'investiture *par la crosse et l'anneau*, dans le sens naturel et légitime que l'emploi de ces signes religieux en fait envisager comme conférant à des laïques une part dans la juridiction spirituelle, en confondant ainsi le bénéfice avec le fief.

L'auteur, qui envisage l'histoire en maître, fait voir que dans les guerres dites du Sacerdoce et de l'Empire, les Papes n'ont fait que combattre pour l'indépendance de l'Italie, et qu'après tout, ils n'ont fait qu'user d'un droit qu'on ne conteste à aucun souverain temporel, celui de se défendre et de repousser la force par la force. « Un Pape doit-il se borner à bénir « les canons pointés contre lui ? »

Au reste l'auteur ne prétend point justifier en tout et partout chacun des Papes pris à part. « On déplairait certainement aux Papes, dit-il, si l'on « soutenait que jamais ils n'ont eu le moindre tort. On ne leur doit que « la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité........ Si les Papes ont « fait quelquefois plus ou moins qu'on n'aurait désiré, c'est que rien d'hu- « main n'est parfait, et qu'il n'existe pas de pouvoir qui n'ait jamais abusé « de ses forces....... Sans doute c'est un très-grand mal que les Papes « aient été forcés de faire la guerre ; sans doute encore Jules II fut trop guer- « rier ; cependant l'excès s'échauffe jusqu'à ce point qu'il n'est pas aisé de « déterminer...... Le caractère, il faut le dire, ne saurait jamais être « totalement effacé chez les hommes. La nature met bien la meilleure des « natures dans la tête et dans le cœur d'un Pape le génie et l'ascendant « de Gustave-Adolphe ou de Frédéric II. Que les chances de l'élection « portent sur le trône pontifical un cardinal de Richelieu, difficilement il « s'y tiendra tranquille. »

Quel est ce pouvoir exercé par les Papes sur les souverains, et qu'on a nommé leur *toute-puissance temporelle* ? Ce pouvoir, dit l'auteur, s'appelleroit beaucoup plus exactement *toute-puissance spirituelle*. « Que si « l'exercice de ce pouvoir, reconnu légitime, amène des conséquences tem- « porelles, les Papes ne sauraient en répondre, puisque les conséquences « d'un principe vrai ne peuvent être des torts. » L'auteur s'écrie plus loin : « Malheur aux princes, s'ils pouvaient tout !...... Or l'autorité des Papes « fut la puissance choisie et constituée dans le moyen âge pour faire « équilibre à la souveraineté temporelle et la rendre supportable aux hom- « mes. » Voltaire lui-même avait reconnu l'utilité de cet intermédiaire dans l'intervention des Souverains Pontifes ; et le passage, cité par M. le Comte de Maistre, est extrêmement remarquable sous la plume de cet auteur.

« Il s'était formé en Europe une opinion à peu près universelle, que

Papes avaient une certaine compétence sur les questions de souveraineté. L'auteur dit qu'ils ne se servirent jamais de ce pouvoir qui leur était généralement attribué, pour troubler l'exercice de la puissance légitime selon les lois de la justice, ou fonder [illegible] des occasions légitimes, mais seulement comme d'un remède extraordinaire dans les circonstances difficiles ou imprévues et dans les maux intolérables. « Et comment nous [illegible] d'affaire en ces semblables, vous qui regardez [illegible] ? » Par la révolte, les guerres civiles et tous les maux qui en résultent. En » vérité, il n'y a pas de quoi se récrier. »

Que manque-t-il, demande l'auteur, à un pouvoir établi et universellement reconnu par les Rois et les peuples, pour être légitime ? Quel mal y a-t-il, quand tout le monde est d'accord ? Et comment peut-on argumenter de l'universalité d'un usage contre sa légitimité ? De telle fut l'intervention des Papes, qui réunissait en sa faveur la théorie et les faits. « Et qu'y a-t-il donc de [illegible] parmi les hommes, si la coutume, non contredite encore, n'est pas le titre de la légitimité ? »

L'auteur termine le second Livre par quelques observations intéressantes sur la Bulle *Inter cætera*, sur la Bulle *In Cœna Domini*, et sur les moyens par lesquels on a fait perdre à l'Eglise ce qu'elle [illegible] et ne lui a laissé, dit-il, *que le droit de faire le Saint-Chrême et l'eau bénite*.

Dans un troisième et dernier article, nous nous occuperons des deux Livres qui composent le second Volume, et nous dirons quelque chose du style de l'auteur.

ENIGME.

Chaque jour je tiens en supplice
De nombreux patiens qu'on aime à torturer.
Je suis instrument et complice
Des maux qu'on leur fait endurer.
Au poste où l'on me met je demeure fidèle
Et j'y brave à la fois et le fer et le feu;
Ministre sans pitié, de ma tâche cruelle
On sait que je me fais un jeu.

Le mot de la dernière *Charade* est *coupelle*.

Marchés de Chambéry des 8, 10 et 12 février 1822.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	f	c.		f	c.
Froment, *Poids* . . .	13	70	—	15	87
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	»	»	—	»	»
Sarrasin	4	50	—	5	88
Mais	7	74	—	10	12
Avoine (1)	7	74	—	5	40
Pain, 1.re qualité, le kilogr. . . .				0	29
Viande, *idem*. *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres :
Froment . . . 0. 813
Seigle . . . 0. 765
Avoine . . . 1. 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 12 Février.*

N.os 66 — 26 — 13 — 33 — 37.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 8.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 25 Février.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 février. Du 21 au 22, le vent du sud a fait monter sur le thermomètre de treize degrés et demi; le 22 il s'est élevé jusqu'à 15 degrés et demi au dessus de zéro.

— Le crime affreux qui déjà retentit dans toute l'Europe a jeté l'effroi dans l'âme de tous les hommes de bien, de tous les amis de l'ordre et de la sûreté publique. Un monstre a porté une main sacrilège et parricide sur un fils de France, sur l'un des légitimes héritiers du trône de sa patrie; il l'a fait dans l'exécrable dessein de tarir la source du sang royal. Un tel événement, qui révèle de grands dangers, démontre la nécessité de rétablir enfin, s'il est possible, la société sur la seule base où elle puisse se maintenir. Il ne peut y avoir aucune sécurité sous le règne d'une *morale positive*, qui étende son empire sur toutes les classes de la société, dans ce sens qu'elle saisisse l'homme à tous les instans, qui le pénètre, pour ainsi dire, tout entier, qui se place sur toutes les actions et sur ses pensées les plus secrètes. Or une telle morale n'existe que par la Religion, ou plutôt elle n'est que la Religion en action. Le crime atroce qui répand le deuil sur la France entière ne pouvait être commis que par un athée, aussi l'assassin du duc de Berri a-t-il déclaré qu'il ne croyait pas en Dieu. Une morale purement humaine ne repose sur aucun appui, c'est un mot vide de sens. Ôtez la crainte de la justice éternelle, et il n'y a plus de véritable [illegible] sur la terre. Sans une morale efficace, les lois ne peuvent rien pour le bien de la société: *quid leges sine moribus vanae proficiunt?*

— Louvel, l'assassin du duc de Berri, travaillait de son métier depuis cinq mois, chez un sellier, dans une [illegible], depuis son arrivée dans l'île d'Elbe, lorsqu'il apprit la nouvelle du débarquement de Bonaparte en France. Il partit alors sur-le-champ pour Grenoble, d'où il se rendit ensuite à Paris. On a remarqué dans ce temps-là qu'il ne fréquentait ni café, ni cabaret, qu'il parlait peu et que pendant ses instans de loisir il lisait et écrivait beaucoup.

PIÉMONT.

Turin, 29 février. On écrit de Modène que S. A. R. l'Archiduc, Duc de Modène, et S. A. R. l'Archiduc Maximilien sont partis le 8 pour Parme, où ils sont allés rendre visite à S. M. la Duchesse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 15 février. On a publié à Riga une ordonnance pour l'affranchissement des paysans de la Courlande et de l'île d'Oesel.

— Des loups pressés par la faim et le froid, se sont introduits dans quelques quartiers des faubourgs de Pétersbourg.

— M. le prince de Starhemberg, ministre d'Autriche à Turin, passe à Madrid; et le baron de Binder, qui est à la cour des Pays-Bas, va le remplacer à Turin.

— Pendant les grands froids, les loups sont entrés dans la ville de Bucharest.

ANGLETERRE.

Londres, 16 février. La santé du Régent est rétablie; il n'y a plus de bulletins.

— On écrit de Batavia, 21 octobre 1819, que le sultan Aboe-Bakar, qui était le tyran des pays dans l'intérieur des Célèbes, a été attiré au combat, défait et tué dans les environs de Macassar, par le colonel de la Fontaine, commandant les troupes des Pays-Bas à Macassar.

— On écrit de Montréal, 27 décembre 1819, que l'expédition du nord a découvert le passage au Nord-Ouest, qu'elle a passé à travers l'un des détroits de la baie de Baffin et qu'elle est parvenue à l'embouchure de la rivière de la Mine-de-Cuivre, où les vaisseaux ont jeté l'ancre pour l'hiver.

FRANCE.

Paris, 13, 14 et 15 février. Un attentat épouvantable a été commis le 13, à onze heures du soir. Mgr le duc de Berri sortait de l'Opéra avant la fin de la pièce pour reconduire la princesse son épouse. Au moment de rentrer à l'Opéra, il a été frappé d'un coup de poignard dans la poitrine. L'assassin a été arrêté à 50 pas, ce misérable est un nommé Louis Pierre Louvel, natif de Versailles, âgé de 36 ans, employé dans les selleries royales. Le Prince, blessé mortellement, avait arraché lui-même le fer de sa blessure; il a été porté dans la salle de l'Opéra, d'où il a été impossible de le transférer ailleurs. Tous les secours de l'art lui ont été continuellement prodigués. Le Roi et toute sa famille sont accourus auprès de lui. Il a montré une héroïque résignation et demandé à plusieurs reprises la grâce de son meurtrier. Il s'est confessé hautement et a reçu tous les secours de la Religion. Le Roi et l'épouse infortunée du Prince n'ont jamais quitté le lit. Enfin, il a expiré le lendemain, à six heures et demie du matin. Les deux Chambres se sont rendues auprès de S. M., dont la réponse aux Députés a été terminée par ces mots: « Homme par le cœur et Roi par devoir, la » Chambre ne doit pas douter que je ne prenne toutes les mesures propres » à préserver la France des dangers dont l'attentat d'aujourd'hui ne menace n'que trop. Le coupable, interrogé d'abord par M. Decazes, a répondu qu'il méditait son action depuis six ans, qu'il avait voulu éteindre la dynastie légitime, qu'il regardait les Bourbons comme les plus grands ennemis de la France, et qu'il n'avait point de complice. Paris est dans la consternation. Les théâtres et la bourse sont fermés, et toutes les fêtes ont cessé. On dit que Mme la Duchesse de Berri a supplié le Roi de lui permettre de retourner à Naples. Le procès sera instruit devant la Chambre des Pairs.

— Dans le premier moment de l'indignation générale, M. Clausel de Coussergues demanda à la Chambre des Députés que M. le Comte Decazes fût mis en accusation comme complice de l'assassinat du Duc de Berri. On a crié à l'ordre! et la proposition de l'orateur n'a pas eu de suite.

— On dit que l'assassin du duc de Berri a été soldat du train de l'artillerie de Bonaparte, et qu'il a été à l'île d'Elbe.

— Le Roi, sur la demande de Mgr le duc d'Angoulême, a compris le lieutenant général Gilly dans l'amnistie accordée par la loi du 12 janvier 1816.

— Le 19 de ce mois, M. l'Archevêque de Trajanople a été installé par M. le Cardinal Archevêque de Paris, en sa qualité de coadjuteur et de successeur au siége de Paris.

— On écrit de Madrid, 3 février, que le général Freyre est toujours à Xerez avec une armée forte de 15,000 hommes. Le Roi a écrit une lettre autographe à la ville de Cadix pour lui témoigner la satisfaction qu'il éprouve de sa fidélité.

— Le vieillard de la Tour de l'Horloge, âgé de 113 ans, qui a vu Louis XIV, assisté à la bataille de Fontenoi et fait le tour du monde avec Bougainville, garde le lit depuis trois mois et n'est servi que par sa femme, âgée elle-même de 79 ans.

16 Février. Mme la duchesse de Berri a été accompagnée de Paris à Saint-Cloud, par *Madame*, duchesse d'Angoulême, qui ne cesse de lui prodiguer les soins les plus tendres. L'infortunée Princesse a coupé ses beaux cheveux comme une parure désormais inutile. On assure que sa grossesse n'est plus incertaine.

— Le duc de Berri, sur son lit de douleur, en voyant sa fille, « Pauvre enfant, dit-il, je souhaite que tu sois moins malheureuse que ceux de ta famille! » Il a témoigné le plus grand regret de n'être pas mort dans les combats, et d'avoir été frappé par un Français. Son corps a été ouvert; le fer avait percé le poumon droit, le péricarde, l'oreillette du cœur et le centre nerveux du diaphragme.

— Louvel a persisté à dire qu'il n'a pas de complices. Interpellé au nom de la justice de Dieu, il a répondu : « Dieu n'est qu'un mot; il n'est jamais venu sur la terre. » Du reste, il montre l'insensibilité la plus féroce. Il se compare à Brutus, et ne manifeste aucun signe de remords.

— M. Clausel de Coussergues a persisté dans son accusation contre M. Decazes, et il en a fait le sujet d'une proposition écrite, qu'il a déposée sur le bureau.

— Les ministres ont proposé à la Chambre des Pairs un projet de loi tendant à soumettre pour cinq ans, tous les journaux politiques à une censure préalable ; les censeurs seraient nommés par une commission composée de membres pris dans les deux Chambres.

Ils ont présenté à la Chambre des Députés deux autres projets de loi, l'un relatif aux individus prévenus de complot contre la famille royale ou la sûreté de l'État ; l'autre relatif aux élections. Dans celui-ci, il est établi deux classes d'électeurs, la première composant les colléges d'arrondissement, et toutes les colléges de département. Ces derniers électeurs devraient payer 1000 fr. d'imposition. Ils nommeraient 172 députés ; ceux des colléges d'arrondissement en nommeraient 258 et la Chambre serait ainsi composée de 430 membres. Le renouvellement annuel par cinquième est maintenu.

— On a arrêté un officier à demi-solde qui, plusieurs jours avant l'assassinat du duc de Berri, avait tenu contre la duchesse des propos outrageans chez une marchande de Sèvres et qui entendant parler des vertus de la princesse, dit : « Si cela est ainsi, tant mieux pour elle ; *dans la « bagarre nous l'épargnerons.* »

— Tous les Corps se sont rendus auprès du Roi, pour lui faire leurs complimens de condoléance.

— Les nouvelles de Madrid annoncent que la désertion augmente de jour en jour parmi les insurgés de l'île de Léon. Plusieurs préparatifs contre eux ont cessé.

— On a placé pendant deux heures un détachement de troupes devant la maison du restaurateur Nicole, boulevard Italien. Personne n'entrait ni ne sortait.

Banque de France : 1437 f., 50 c. ; 1425 f. ; 1430 f., 1425 f. ; 1420 fr.
Cinq pour cent consolidés : 74 fr. 70 c., 90 c. 05 c. ; 71 f., 70 f. 10 c.
Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

Du Pape ; par l'Auteur des Considérations sur la France ; 2 vol. in-8° A Lyon, chez Rusand, libraire, imprimeur du Roi, à Paris, chez Beaucé-Rusand ; et à Chambéry, chez Pothod, 1819.

III.e Article (1)

On se rappellera que cet Ouvrage est divisé en quatre Livres, et que dans les deux derniers qu'il nous reste à parcourir, l'auteur considère le Pape dans son rapport avec la civilisation et le bonheur des peuples, et avec les Églises nommées schismatiques.

Il traite d'abord des Missions et il compare celles des catholiques avec celles des protestans. Il pense que la diversité des doctrines et les querelles des sectes s'opposeront toujours au succès, qui ne peut s'obtenir qu'au moyen de l'unité de croyance. Il appuie son opinion non-seulement sur les faits, mais sur le témoignage même des protestans. Le Christianisme n'ayant, dit l'auteur, d'action extérieure que par l'autorité des Souverains Pontifes, c'est donc des Papes seuls que l'on peut attendre le bienfait de la lumière portée avec fruit chez les idolâtres et celui de la civilisation des barbares. « Malheur donc aux sectes qui » *ont déchiré la robe sans couture* ! Sans elles l'univers serait » chrétien. » D'ailleurs une religion qui n'est que philosophique et une mission purement humaine ne donneront jamais ce courage surnaturel qu'exigent les grands travaux apostoliques, ce zèle ardent qui fait braver toutes les privations, tous les obstacles et la mort.

---

(1) Voyez les N.os 5 et 7 de ce Journal, *Année courante.*

L'auteur suivant l'histoire et les livres de l'antiquité, fait voir « Que l'univers, jusqu'à l'époque du Christianisme, a toujours » été couvert d'esclaves, et que jamais les sages n'ont blâmé cet » usage. » Il n'appartenait qu'à la loi divine de détruire la servitude, qui s'était naturalisée sur la terre. Cet autre bienfait du Christianisme est universellement reconnu. Dans l'abolition de l'esclavage, la Religion ne s'est pas seulement proposé le perfectionnement politique de l'homme : elle tendait à un but plus élevé, le perfectionnement de la morale, en faisant cesser l'empire désordonné de l'homme sur la femme, état de choses qui, faisant évanouir toute idée de résistance, transforme le vice en devoir. « La femme, dit l'auteur avec un grand sens, est plus » que l'homme redevable au Christianisme. C'est de lui qu'elle » tient toute sa dignité. La femme chrétienne est vraiment un » être *surnaturel*, puisqu'elle est soulevée et maintenue par lui » jusqu'à un état qui ne lui est *pas naturel*. »

M. le Comte de Maistre présente ici une considération aussi neuve que juste, c'est l'état religieux envisagé comme l'*esclavage ennobli*. La Religion a su faire d'une condition qui avilissait l'homme, la source des vertus les plus sublimes. Mais l'auteur voit dans la vie des religieux quelque chose de plus que le perfectionnement moral de l'individu : il y trouve encore l'intérêt des gouvernemens et de la société. Dans un siècle où toutes les professions sont assiégées par une multitude de candidats quatre ou cinq fois plus grande qu'il ne leur en faudrait, combien ne serait-il pas utile pour les gouvernemens d'augmenter le nombre des hommes qui ne leur demandent rien ! *A quoi servent les Religieux* ? Mais n'est-ce rien que la science d'enchaîner les passions et de neutraliser les vices ? » Si Robespierre, au lieu d'être » avocat, eût été capucin, on eût dit aussi de lui, en le voyant » passer : *Bon Dieu ! à quoi sert cet homme ?* »

L'auteur passe ensuite à un ouvrage plein d'intérêt sur le développement de cette proposition, « Qu'il n'y a pas de dogme » dans l'Eglise catholique, pas même d'usage général appartenant à la haute discipline, qui n'ait ses racines dans les dernières profondeurs de la nature humaine. » Pour en donner un exemple, il a choisi la confession, qui, sous une forme quelconque, est un besoin du cœur, vérité sentie et exprimée dans toute l'antiquité. De là il passe au célibat des prêtres. Il montre, par une foule de preuves historiques, que, dans tous les âges, chez toutes les nations, et même parmi les barbares, partout on a reconnu le mérite éminent de la chasteté et l'alliance naturelle de la continence avec toutes les fonctions religieuses. Quoique le célibat des prêtres ne soit point un dogme proprement dit, l'auteur n'hésite pas à le considérer comme une loi de haute discipline sans laquelle le Sacerdoce était perdu, et il ne fallait rien moins que l'inflexible sévérité des Souverains Pontifes pour lutter contre toute la force de la nature humaine.

Les limites de cet article nous pressent et nous forcent de passer sur ce que l'auteur ajoute en touchant la dignité du Sacerdoce, sur la comparaison du clergé catholique avec les Ministres des religions réformées, sur les considérations politiques relatives à la population, qui naissent de la question du célibat, dans lesquelles il s'étaie d'une autorité irrécusable, celle du savant Malthus, enfin sur l'influence salutaire que la sainteté du ministère sacerdotal exerce en faveur même de la population, par la législation divine des mariages.

L'auteur a dit, dans son *Discours préliminaire*, que les Evêques ont fait la monarchie de France, ici il dit que les Papes ont fait la monarchie européenne. « Immortels bienfaiteurs du » genre humain, ils combattaient tout à la fois et pour le caractère divin de la souveraineté, et pour la liberté légitime des » peuples . . . . . . Les Papes ont élevé la jeunesse de la monarchie européenne. Ils l'ont *faite* au pied de la lettre, comme » Fénélon *fit* le duc de Bourgogne . . . . . . Les Rois abdiquent le pouvoir de juger par eux-mêmes, et les peuples en retour déclarent les Rois *infaillibles et inviolables*. Telle est la loi fondamentale de la monarchie européenne, et c'est l'ouvrage des Papes........ Toute nation européenne soustraite à l'influence du Saint Siége sera portée invinciblement vers la servitude ou vers la révolte. »

Dans le Chapitre qui suit, l'auteur considère la durée commune de la vie des Princes. Quelques lecteurs ne verront pas d'abord quelle liaison ceci peut avoir avec son sujet. La liaison n'existe pas moins, et il termine le chapitre par assurer qu'on *ne saurait trop approfondir l'influence de la religion sur la durée des règnes et sur celle des dynasties*.

L'auteur jette en passant un coup-d'œil sur la nation russe, et ce coup d'œil, il faut en convenir, est celui du génie. Nous en dirions volontiers autant du chapitre suivant qui termine le troisième Livre.

Dans le Livre quatrième et dernier, l'auteur examinant d'abord le caractère des Églises schismatiques, établit que toute Église séparée du Catholicisme est protestante, que la différence entre les Églises séparées ne consiste que dans le nombre des dogmes rejetés, mais que toutes s'accordent sur un point, la haine de Rome, qui forme entre elles le lien universel. Il fait voir qu'on ne peut donner à ces Églises aucun nom commun qui exprime l'unité. « Toutes les sectes ont deux noms : l'un qu'elles se donnent, et l'autre qu'on *leur donne*......... Le catholique seul est appelé comme il s'appelle, et n'a qu'un nom pour tous les hommes. Celui qui n'accorderait aucune valeur à cette observation, aurait peu médité le chapitre de la métaphysique première, celle des noms. »

Quant à la prétendue invariabilité des dogmes chez les Églises séparées dans le 12.^{me} siècle, c'est l'ignorance qui a conservé chez elles quelques formes primitives, que le tems ne tardera pas à détruire.

Il n'est qu'une seule Religion qui puisse supporter l'épreuve de la science. « La science est une espèce d'*acide* qui dissout tous les métaux, *excepté* l'or. » Qu'est-ce, après tout, qu'une *foi reliée en parchemin*, comme l'appelle l'auteur ? La *foi* proprement dite n'a rien de commun avec des formes purement extérieures, et des confessions qui ne sont qu'écrites. L'auteur prédit que toutes ces Églises subiront les mêmes phates de dissolution qu'ont essuyées le Calvinisme et le Luthéranisme ; que ces changemens y commenceront par le clergé, et que c'est l'Eglise russe qui en donnera le premier exemple.

Nous renvoyons le lecteur à ce que M. le Comte de Maistre dit des anciens Grecs dans les chapitres 7, 8 et 9. Les observations qu'il fait sur leur compte le conduisent à cette remarque. « Que l'esprit de division et d'opposition que les circons» tances ont naturalisé en Grèce depuis tant de siècles, y a jeté » de si profondes racines, que les peuples de cette belle con» trée ont fini par perdre jusqu'à l'idée même de l'unité. » De là ce fameux paralogisme exporté en Russie, *que l'Eglise grecque est plus ancienne que la romaine*; ce qui ne signifie rien du tout, attendu qu'on ne saurait comparer deux Eglises catholiques, puisqu'il ne saurait y en avoir deux.

Que faut-il attendre des Grecs modernes ? Les vœux et les efforts de quelques hommes qui cherchent à rappeler la lumière parmi eux amèneront-ils une régénération ? L'auteur le désire, mais il n'ose l'espérer. La nation grecque, *née divisée*, n'est pas susceptible d'admettre une véritable souveraineté ; elle ne concevrait pas mieux l'unité politique que depuis huit siècles elle ne conçoit l'unité religieuse. A quoi peut lui servir l'affinité des noms ? Ignore-t-elle que, même sous ce rapport, elle ne tient plus à rien ? « Combien lui faudra-t-il encore de siècles » pour comprendre qu'on n'a point de frères, quand on n'a pas » une mère commune ? » S'appuiera-t-elle sur ses anciens souvenirs ? « Je sais, dit l'auteur, qu'elle a écrit l'Iliade, qu'elle » a bâti le Pœcile, qu'elle a sculpté l'Apollon du Belvédère, » qu'elle a gagné la bataille de Platée ; mais tout cela est bien » ancien, et fût-ce hier, un intervalle de vingt-cinq siècles » ressemble beaucoup à la mort. »

L'auteur arrive à la conclusion de son ouvrage. Il fait un appel à tous les enfans de l'Eglise et les invite à se rallier sans restriction autour du Souverain Pontife. C'est surtout aux Protestans qu'il s'adresse. Que les Princes se persuadent que la monarchie européenne n'a pu être constituée et ne peut être maintenue que par la Religion *une et unique*. Tout ce qu'on a dit pour effrayer les puissances protestantes, sur l'influence d'un pouvoir étranger, est une chimère.

L'auteur tire quelqu'autre part, de cette loi de la nature qui, pour le maintien ou la régénération des espèces, exige le déplacement des semences et le croisement des races; il tire, disons nous, un grand argument en faveur de la réunion de toutes les communions chrétiennes, seul moyen de prévenir la dégénération des familles souveraines en facilitant leurs alliances, déjà si fort restreintes par la politique et par la loi des convenances.

Les Anglais sont appelés à donner la première impulsion dans le grand mouvement qui se prépare, eux dont la Religion, selon l'auteur, est à la fois la plus fausse et la plus voisine de la vérité. Mais il pense que le sacerdoce français doit préparer les voies à cette grande réunion; il doit s'employer en première ligne à la reconstruction de l'édifice, « en se rapprochant sincèrement du Saint Siége, dont les circonstances l'avaient éloigné » plus qu'il ne le croyait peut être. »

L'auteur montre ici le miracle étonnant d'une institution qui dure depuis dix huit siècles au milieu de la mobile Europe, au travers des plus nombreuses, des plus grandes et des plus terribles révolutions, de cette Eglise qui triompha de toutes les attaques et de toutes les persécutions, et qui de nos jours encore, « sort victorieuse » de trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais, *le syllogisme*, *l'échafaud et* » *le sarcasme*. »

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une véritable analyse de l'Ouvrage dont nous venons de nous occuper, notre faible esquisse a dû se ressentir de la nécessité où nous nous sommes trouvés d'abréger sans cesse, par le défaut d'espace. Nous avons souvent cité M. le Comte de Maistre, mais beaucoup moins que nous ne l'aurions désiré. Si ce parti était le plus commode pour nous, il était en même tems le plus digne de l'auteur et le plus agréable pour nos lecteurs.

Il y a dans l'ouvrage de M. le Comte de Maistre trois choses très remarquables: 1.° la matière qu'il a choisie; 2.° ses opinions et les moyens qu'il emploie à les étayer (la nature et le nombre des preuves et la partie du raisonnement). 3.° enfin le style. Pour ce qui concerne le sujet et les grandes questions que l'auteur a traitées, nous avons déjà dit que nous ne voulons rien prononcer à cet égard. Quant à la composition et aux richesses dont l'auteur dispose dans son travail, il a fait ses preuves depuis long tems, et nous n'avons rien à révéler au public sur les ressources d'une imagination féconde, sur les aperçus lumineux, sur les vues toujours étendues et souvent profondes, sur les rapprochemens inattendus, sur les considérations neuves, sur les trésors d'érudition qu'il est en état de déployer. Il nous reste à dire deux mots du style de son ouvrage.

Il y a des écrivains distingués dont le style est susceptible d'être imité, parce qu'il peut être soumis à une sorte d'analyse. Presque entièrement l'ouvrage de l'art, on en peut surprendre le secret. Ces écrivains ont cherché leurs ressources dans certains artifices du langage qui ont cessé d'être un mystère, dans certaines formes grammaticales dont on ne s'était pas encore avisé, dans des alliances de mots, dans quelques combinaisons nouvelles, dans un arrangement symétrique, dans des oppositions étudiées, dans certaines images d'un ordre inusité. Un style de ce genre peut produire d'abord de l'effet; il peut offrir au premier regard un certain éclat, mais aux yeux du lecteur qui en a une fois démêlé le mécanisme, il se décolore et le charme s'évanouit.

Il est une autre sorte de style qui prend ses richesses variées dans un fonds inépuisable. Sans cesse on y voit l'imagination et le talent en action. Ce ne sont plus les froides combinaisons de l'art: c'est une nature belle et riche d'elle-même, polie et perfectionnée par le goût. Les images frappantes de justesse, les expressions heureuses, les tournures piquantes, les traits saillans, les peintures énergiques, les formes toujours nouvelles, tout jaillit de source. On ne peut méconnaître ici les inspirations du génie. L'auteur qui écrit sous la dictée d'un tel maître, a peu à craindre qu'on lui dérobe son secret, il ne saurait le communiquer lui-même. Aussi croyons-nous que le style de M. de Maistre ne se prêterait point à l'imitation, il ne peut pas mieux être analysé, et nous nous bornerons à un petit nombre de remarques.

Supposons le sujet traité par l'auteur, sous la plume d'un autre écrivain, à qui nous accorderons les lumières et les connaissances convenables. Son ouvrage pourra soutenir l'attention des lecteurs qui s'intéressent à ces matières et qui sont habitués à supporter la fatigue d'une sérieuse et longue discussion. Mais faites lire le livre à ceux qui sont étrangers au sujet, et trouvez-lui surtout des lecteurs dans toutes les classes de la société. Sans doute l'ouvrage de M. de Maistre ne sera réellement apprécié que par les gens instruits, mais il peut être lu par tout le monde.

Tel est le privilège du vrai talent, tel est le charme attaché à ses productions. Dans une multitude de pages qui étincellent d'esprit, nous ne pourrons que prendre quelques traits au hasard.

En parlant de ceux qui admettent la souveraineté d'une dynastie dont aucun membre n'est souverain, il dit : « *Les réalistes* qui accordaient l'existence aux *universaux*, avaient eu au moins l'extrême bonté de ne pas l'ôter aux individus. En soutenant, par exemple, la réalité de *l'éléphant abstrait*, jamais ils ne l'ont chargé de nous fournir l'ivoire : toujours ils nous ont permis de le demander aux éléphans palpables que nous avons sous la main. »

Au sujet du Concile de Constance, « Les pères, observe-t-il, avaient vu que, par le seul départ du Pape, le Concile est dissous, et pour éviter cet accident, ils lui défendent de partir ; c'est-à-dire, en d'autres termes, *qu'ils se déclarent les supérieurs de celui qu'ils déclarent au-dessus d'eux.* »

Et ailleurs : « Jamais les bulles dogmatiques n'ont été maintenues que par ceux qu'elles condamnent. Le janséniste ne manque pas de nommer ce qui le frappe, *la trop fameuse bulle Unigenitus*, comme Luther trouva sans doute *trop fameuse* la bulle *Exurge Domine.* »

L'auteur trace en deux mots le caractère des Européens et celui des Asiatiques et des Africains. « *La race audacieuse de Japhet* n'a cessé, pour ainsi dire, de *graviter vers ce qu'on appelle la liberté*. .... Toujours en garde contre ses maîtres, tantôt l'Européen les a chassés, et tantôt il leur a opposé des lois..... L'innombrable postérité de Sem et de Cham a pris une autre route. Depuis les temps primitifs jusqu'à ceux que nous voyons, toujours elle a dit à un homme : *faites tout ce que vous voudrez, et lorsque nous serons las, nous vous égorgerons.* »

Sur cette tendance des Européens vers la liberté, il fait, en passant, l'observation suivante : « Une grande et puissante nation vient de faire sous nos yeux le plus grand effort vers la liberté qui ait jamais été fait dans le monde ; qu'a-t-elle obtenu ? elle s'est couverte de ridicule et de honte pour mettre enfin sur le trône un [illegible], à la place d'un [illegible], et chez le peuple, la servitude à la place de l'obéissance. »

Il montre quelque part une masse de témoignages, dont les différentes couleurs produisent dans un foyer commun *le blanc de l'évidence*. Cette comparaison, quoique très juste, paraîtra peut-être un peu recherchée et un peu trop scientifique. Mais en trouvera-t-on un trait mieux choisi, plus lumineux et plus profond que celui où, en comparant le prince *électif* au prince *héréditaire*, il dit que le caractère sacré de la souveraineté, *peint* et non *gravé*, sur le front du premier, résiste peu aux moindres frottemens. Plus on creusera dans cette image, plus on y trouvera de justesse et de sens.

La comparaison qui suit n'est pas moins frappante. « La plante » est une image naturelle du pouvoir légitime. Considérez » l'arbre : la durée de sa croissance est toujours proportionnelle » à sa force et à sa durée totale (1). Tout pouvoir constitué » immédiatement dans toute la plénitude de ses forces et de » ses attributs, est, par cela même, faux, éphémère et ridicule. Autant vaudrait imaginer un homme adulte-né. » Telles sont ces plantes que des charlatans physiciens font germer, croître et fleurir dans quelques minutes.

Forcés de nous arrêter, nous ne citerons plus que la manière dont l'auteur caractérise les Églises *Photiennes*, que l'on suppose avoir conservé le dépôt de la foi dans son intégrité primitive. « Toutes ces Églises, dit-il, peuvent être comparées à des » cadavres gelés dont le froid a conservé les formes. Ce froid » est l'ignorance . . . . Mais dès que le vent de la » science, qui est chaud, viendra à souffler sur ces Églises, » il arrivera ce qui doit arriver suivant les lois de la nature : » les formes antiques se dissoudront, et il ne restera que de » la poussière. »

Mais il n'y a pas seulement dans l'ouvrage de M. le Comte de Maistre une foule de chapitres remplis d'esprit ; on y rencontre de nombreux passages d'un style élevé : l'auteur se montre en état de prendre tous les tons qui conviennent au sujet le plus varié ; il peut, à son gré,

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Nous regrettons surtout infiniment de ne pouvoir transcrire en entier sa péroraison, qui nous paraît un morceau d'une très-haute éloquence, et où nous avons cru remarquer des beautés du premier ordre.

AGRICULTURE.

Épreuves de l'incision annulaire de la vigne.

Des expériences ont été faites en France, par ordre du Ministre de l'Intérieur, pour constater les effets de l'incision annulaire de la vigne, recommandée dans le but de prévenir la coulure et d'accélérer la maturité du raisin. Des épreuves suivies ont été faites à ce sujet dans plusieurs départemens, et notamment dans ceux de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Marne. Comme nous avons exposé, l'année dernière, le procédé de l'incision, avec la description de l'un des instrumens que l'on y emploie, nous croyons utile de faire connaître maintenant à nos lecteurs les résultats des expériences dont il a été fait un rapport officiel et détaillé. Ces résultats laissent des doutes qui paraissent très fondés, sur les avantages de l'opération.

---

(1) *Il faudrait peut-être convertir ici cette proposition d'Histoire Naturelle.*

Il est très vrai que l'incision prévient ordinairement la coulure et hâte la maturité du raisin ; elle fait produire des grappes plus fournies, des grains plus gros et d'une saveur plus sucrée. Mais le suc est privé de la quantité d'acide tartareux nécessaire pour la conservation du vin. Les sarmens plus cassans deviennent moins propres au provignement. La plante s'épuise plus promptement. Dans les trois départemens on s'accorde à dire que la qualité du vin est sensiblement altérée par cette pratique; et dans celui de la Côte-d'Or, en particulier, où elle était connue autrefois sous un autre nom, on l'avait abandonnée, comme donnant un vin de qualité inférieure et qui n'était pas de garde. Pour ne rien laisser à désirer sur cet objet, le Ministre a recommandé de nouveaux essais.

Sur la culture du Fiorin

Nous avons eu l'occasion de parler dans notre Feuille, de la culture du Fiorin. La difficulté de se procurer la semence, l'incertitude même sur la véritable espèce et les succès équivoques de cette culture en avoient fait révoquer en doute les avantages. M. Lullin de Genève, lieutenant colonel, qui s'est beaucoup occupé de cette culture, vient d'écrire à MM. les rédacteurs de la *Bibliothèque Universelle*, une lettre à ce sujet, dans laquelle il déclare franchement qu'il n'est pas content du fiorin, et que quand il seroit aussi bon que le comportent les meilleures prairies du pays, son utilité se réduiroit encore à peu de chose, attendu le petit nombre de prairies susceptibles d'irrigations régulières.

MUSIQUE

Sur une nouvelle forme à donner au Violon et, en général, aux Instrumens à cordes et à archet.

M. Biot, membre de l'Institut royal de France, a fait, au nom d'une Commission mixte composée de membres de la Classe des Sciences physiques et mathématiques et de celle des Beaux Arts, un rapport intéressant sur une nouvelle forme que M. Félix Savard, Docteur en Médecine, propose de donner aux instrumens à cordes et à archet, et en particulier au Violon. Les innovations exposées dans le Mémoire de M. Savard sont fondées sur une théorie raisonnée des corps sonores et sur une suite d'expériences décisives. M. Savard a d'abord recherché comment les vibrations des cordes transmettent le mouvement et le son à la table supérieure de l'instrument par l'action du chevalet, et de la table supérieure à l'inférieure par le moyen de l'âme, des éclisses et de l'air intermédiaire contenu dans la boîte sonore. Il s'est convaincu que la forme courbe et voûtée des tables du Violon est un obstacle réel à la libre vibration de ces tables, et que la difficulté de rendre la courbure parfaitement symétrique dans chacune des deux tables, et entièrement identique dans l'une et dans l'autre, s'oppose à ce qu'elles reçoivent toutes les deux le même mode d'ébranlement et des vibrations régulières dans toutes leurs parties. Ce défaut d'harmonie dans les vibrations des diverses parties de l'instrument, doit nécessairement produire des résonnances discordantes et un son total de mauvaise qualité. M. Savard a mis en évidence les divers genres de vibrations de toutes les parties de la boîte sonore, en y répandant du sable fin, conformément aux expériences de M. Chladni, et il s'est assuré que les deux tables ne peuvent recevoir le même mode d'ébranlement que lorsqu'elles ont précisément les mêmes dimensions et la même épaisseur, ce qui se manifeste par la manière dont le sable agité se distribue sur les lignes nodales.

En conséquence, M. Savard construit son violon avec des tables planes, il les fait chacune de deux pièces qu'il tire de la même planche, en la fendant et la dédoublant dans le sens de ses fibres longitudinales, ce qui établit une exacte symétrie entre ces deux parties. Et, pour mettre les deux tables en état d'exécuter l'une et l'autre les mêmes ordres de vibrations, il les fait résonner séparément avant de les employer, et les modifie dans leur épaisseur jusqu'à ce qu'elles rendent le même son. Quant aux éclisses, il les fait également rectilignes, afin de leur conserver toute leur élasticité. M. Savard a aussi dirigé ses recherches sur les véritables fonctions de la barre d'harmonie et de l'âme du violon, sur la meilleure place à donner aux ouvertures de la table supérieure et sur leur forme la plus convenable. Il fait voir que la barre d'harmonie doit être placée au milieu, le long de l'axe de l'instrument, et que la principale fonction de l'âme est de transmettre les vibrations d'une table à l'autre.

Le violon de M. Savard a la forme d'un trapèze dont le plus petit des côtés parallèles est situé près du manche; il n'est point échancré à la manière des violons ordinaires. Ces innovations ne sont point le stérile produit d'une vaine théorie; elles sont de nature à amener une révolution complète dans la construction des instrumens à cordes. Le violon de M. Savard, construit par lui-même, a soutenu avec succès la concurrence avec un excellent violon ordinaire, ce qui fait présumer qu'un tel violon fabriqué par un luthier habile, serait de beaucoup supérieur aux violons usités. Mais un avantage remarquable qui résulte de la théorie et des expériences de M. Savard, c'est qu'à l'aide de ces principes certains et de la méthode uniforme qui en résulte, tout luthier exercé dans son art peut fabriquer de très bons instrumens, sans avoir besoin de rien attendre du hasard des combinaisons, puisque rien n'est arbitraire dans la nouvelle construction, fondée sur une analyse expérimentale et complète des instrumens à cordes, dont nous n'avons pu indiquer que les points principaux (1).

La réforme proposée par M. Savart devant naturellement s'étendre à tous les instrumens à boîte sonore, tels que la Quinte, le Violoncelle, la Contre-Basse, la Guitare. On trouvera la nouvelle forme moins gracieuse que celle qui est en usage; mais cette objection est faible, attendu que la musique est pour l'oreille et non pour les yeux, et que le véritable mérite d'un instrument consiste dans la pureté et la beauté des sons. Il est à craindre que la réforme ne rencontre des difficultés plus sérieuses dans le préjugé et l'empire de l'habitude.

ANNONCE.

Antiquités Ecclésiastiques des Diocèses de Savoie, d'Aoste, etc. [illegible] Le prix de cet Ouvrage de 156 pages d'impression, est de 35 centimes. Il se vend à Annecy, chez Alexis Burdet, éditeur, imprimeur libraire du Clergé; à Chambéry, chez Jean-Baptiste Bergoin, et François Puthod; à Saint-Jean de Maurienne, chez Moisson; à Moûtiers, chez Crud fils; à l'Hôpital, chez Blanc; à Thonon, chez Montagny; à Cluses, chez Guyodet, à Aoste, chez Pivot, à Genève, chez M.lles [illegible] Châteauvieux.

ENIGME.

Lorsque je vois la fin de mon règne ostensible,
J'en attends le retour après certains délais.
Toutefois, hors de là, si je suis moins visible,
J'exerce dans le monde un empire plus vrai.
Qui ne doit admirer ma puissance magique!
Midas faisait de l'or, et moi je fais le bien.
L'homme est-il violent, je le rends pacifique,
En un sage parfait je change le vaurien;
Le mari libertin devient époux fidèle;
Les rivaux acharnés sont les meilleurs amis;
Le fripon, de droiture est un parfait modèle;
Le citoyen rebelle est un sujet soumis.
Je fais d'une Laïs un type de sagesse;
L'impie est un dévot, l'incrédule croit tout;
Je donne à Céline les traits de la jeunesse;
Enfin mon ministère est de mise partout.
Vous voyez mon pouvoir; j'opère des merveilles;
Partout de mon silence on recueille le fruit,
Je puis tout corriger, sauf hélas! les oreilles,
Et je ne puis d'un sot faire un homme d'esprit.

Le mot de la dernière *Enigme* est *broche*.

---

(1) Le Rédacteur de ce Journal pourrait, jusqu'à un certain point, revendiquer la priorité d'invention; puisqu'il avait construit, il y a un assez grand nombre d'années un instrument à tables planes, à éclisses rectilignes, et qui avait exactement la forme du violon de M. Savart.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Paris, 18 et 19 *février.* Le *Journal des Débats*, par un *Post scriptum* écrit le 19, à 10 heures du soir, donne la nouvelle suivante

S. M. a fait demander le porte-feuille à M. le Comte Decazes. Il paraît sûr que les Ministres de la guerre et des finances restent. On parle de M. de Richelieu et de M. de Talleyrand pour la présidence du Conseil, et de MM. de Villèle, Lainé et Corbières, pour remplacer les trois autres Ministres.

— On a déposé les restes du duc de Berri dans une chapelle ardente aux Tuileries, où tous les Corps vont lui rendre les derniers devoirs.

— L'oraison funèbre du duc de Berri sera prononcée à Saint-Denis, par M. de Boulogne; à Notre-Dame, par M. le Couturier; à Saint-Germain, par M. Frayssinous, et au Temple, par M. de la Mennais.

— Les Préfets en congé à Paris, ont reçu l'ordre de retourner à leur poste.

— L'assassin Louvel a insulté le prêtre qui s'est rendu auprès de lui.

— Les journaux de toutes les opinions s'élèvent contre les trois nouveaux projets de loi.

— M.me la duchesse de Berri se porte aussi bien que les circonstances peuvent le permettre.

— Le fameux Melchior, dit le *Champion constitutionnel*, a été pendu à Madrid, dans les premiers jours de février.

— Le général Freyre est à Port-Sainte-Marie, on continue d'annoncer la désertion parmi les insurgés.

— On écrit de Francfort qu'il y a dans cette ville plus de 4000 malades.

Marchés de Chambéry des 15, 17 *et* 19 *février* 1820.

Bled.	Le Veissel. f	c		L'Hectolitre. f	c
Froment, *Prix*	13	70	—	16	88
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	6	25	—	8	57
Sarrasin	4	47	—	5	84
Maïs	"	"	—	"	"
Avoine (1)	7	50	—	5	23
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels au hectolitre.
Froment . . . 813
Seigle . . . 765
Avoine . . . 1434

Loterie Royale.

Tirage de Turin *du* 19 *Février.*

N.os 26 — 5 — 60 — 2 — 65.

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 9.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 3 mars

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 *mars*. M. le Syndic et le Conseil de la ville de Conflans nous invitent à consigner dans notre Feuille deux rectifications à faire dans l'*Almanach de Savoie*. L'une relative à la dénomination de cette ville, qui n'a jamais eu le nom de *bourg*, l'autre concerne sa population, qui est de 1490 âmes, au lieu de 943. Ils ajoutent que c'est dans cette ville que sont placés les Bureaux d'insinuation et de distribution des lettres, et qu'elle a l'avantage de posséder un établissement pour l'éducation des jeunes demoiselles.

— Par Patentes Royales du 18 février, M. Jules Viollet de Montbel fils, Substitut-Avocat-Fiscal Général surnuméraire, et M. Claude-Marie Burdet, Substitut Avocat des Pauvres, ont été nommés, l'un et l'autre, Substitut-Avocat Fiscal-Général effectif au Sénat de Savoie.

— Mgr Bigex, Evêque de Pignerol, vient de faire une belle action digne du zèle apostolique et de la vive charité qui distinguent ce vénérable Prélat. Le 16 février dernier, un faux-monnoyeur Pierre Bonnoz, protestant, était à la veille de subir le dernier supplice. Cédant aux pieuses exhortations de quelques ecclésiastiques qui l'assistaient dans ces terribles moments, il déclara vouloir abjurer et mourir dans le sein de l'église catholique. Mgr Bigex, instruit de ses dispositions, partit sur-le-champ pour Turin, et alla se jeter au pied du trône, pour implorer la grâce du coupable. S. M., se livrant à sa clémence naturelle, accueillit favorablement la prière de Mgr Bigex et accorda la grâce demandée. A son retour à Pignerol, le respectable Evêque, reçu aux acclamations du peuple, se rendit de suite à la prison, pour visiter le détenu qu'il venait de sauver d'une mort certaine.

La Chambre, 28 *février*. Dans l'après-midi du 21 du courant, le feu prit, par l'imprudence d'un enfant, à une grange, à Saint Martin-sur-la-Chambre. Un vent violent de Sud-Ouest emporta à plus de 300 pas un morceau de bois embrasé, qui mit le feu à une autre grange. Aussitôt qu'on s'aperçut à La Chambre de cet incendie, une très grande partie des habitans de ce bourg, ainsi que les Carabiniers Royaux, s'empressèrent d'aller porter du secours. L'on ne peut faire trop d'éloge du dévouement de MM. Pinet, Mercier et Buffet (Théodule), propriétaires à La Chambre, ainsi que de M. Massas, brigadier des Carabiniers Royaux, qui, malgré le danger imminent qu'ils couraient, restèrent jusqu'à ce que l'incendie eût cessé, sur le toit d'une maison très-exposée dont des granges qui furent la proie des flammes. Secondés par quelques charpentiers, ils parvinrent à éteindre le feu qui prit quatre fois à cette maison et qui en menaçait d'autres, autant par leur zèle et leur constance. Le danger était d'autant plus grand, qu'il n'y avait dans le voisinage de l'incendie qu'un seul puits, qui fut tari en peu d'instans. On évalue les dommages à 8000 fr.

La conduite de M. Franc, en cette occasion, mérite d'autant plus d'éloges, que c'est pour la seconde fois qu'il fait preuve du plus grand dévouement. Dans un incendie qui arriva à La Chambre, on le vit marcher avec intrépidité sur le toit d'une grange qui était en flammes. Il fut assez heureux pour arrêter le feu qui menaçait de brûler une partie de ce bourg. Ce brave et généreux citoyen faillit être victime de son courage. Une poutre embrasée s'étant rompue sous ses pieds, il tomba dans la grange, où il allait infailliblement périr, sans les prompts secours qu'on lui porta.

AVIS *touchant la Collection annoncée des Articles de l'Ermite de* SAINT - SATURNIN.

Nous avons reçu pour cette Collection un nombre de Souscriptions très-honorable pour l'auteur. Des circonstances impérieuses et indépendantes de notre volonté nous ont empêché jusqu'ici de donner suite à cet objet; nous allons maintenant nous en occuper sans délai. Pour accélérer la publication, nous donnerons cette Collection par *Livraisons*, de deux feuilles d'impression in-8.°, c'est-à-dire, de 32 pages chacune, caractères *philosophie*. Les Livraisons successives seront disposées, et les N.os des pages seront suivis de manière qu'on puisse brocher ou coller les feuilles en un volume, dès qu'il y en aura un nombre convenable, à la suite desquelles il y aura une Table des Chapitres.

Le prix de chaque Livraison sera, pour MM. les Souscripteurs, de 40 centimes, ou 8 sous, et de 50 centimes, ou 10 sous, pour ceux qui n'auront pas souscrit. La première Livraison va être mise sous presse. A mesure qu'elles paraîtront, nous les annoncerons par la voie du Journal.

N. B. Les articles de l'Ermite seront continués dans notre Feuille. (*Voyez l'article Variétés*).

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 27 février MANIFESTE *de l'Intendance générale de la Division de Savoie* (*du 22 février 1820*), *pour la mise en recouvrement du dernier tiers de l'imposition extraordinaire, autorisée par délibération de l'Excell.me Junte d'Administration des Communes en date du* 1.er *octobre* 1816, *dont le produit est destiné au payement final des fournitures faites aux troupes alliées, par le ci-devant département du Mont Blanc*, *en* 1814 *et* 1815.

N. B. Ce dernier tiers était payable par quart, les 1.er mars, 1.er avril, 1.er juillet, 1.er septembre. Le compte général de l'emploi des sommes sera rendu public.

PIEMONT.

Turin, 26 *février*. S. M. a ordonné un deuil de 14 jours, pour la mort de S. A. R. le duc de Berri, un deuil de 30 jours, pour la mort de S. M. George III, Roi d'Angleterre et d'Hanovre, et un deuil de 7 jours, pour la mort de S. A. R. le Grand Duc héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 23 *février*. Le général de Cavalerie, Prince de Galitzin, a été nommé gouverneur général de Moscou.

— Les libraires de Berlin ont reçu défense de faire circuler un ouvrage contre le gouvernement prussien, imprimé dans les Pays Bas.

— On écrit de Berlin que huit régences seront supprimées, savoir : celles de Berlin, Dantzick, Kœslin, Reichenbach, Aix-la-Chapelle, Clèves, Erfurt et Arensberg.

— Le 12 février, les malades étaient à Vienne, au nombre de 30 à 40 mille dans la ville et ses faubourgs, par suite des intempéries subites.

— Un violent incendie qui a duré 12 heures, le 1er du courant, a consumé à Smyrne un quartier presque tout entier de la ville.

ANGLETERRE.

Londres, 23 *février*. L'ensevelissement du Roi Georges III a eu lieu, le 16, avec la plus grande pompe.

— Les deux Chambres ont reçu, le 18, un message du Roi relatif à la dissolution du Parlement actuel et à l'ouverture du nouveau, selon la constitution du royaume.

— Lord Castlereagh a fait une motion, qui a été adoptée par la Chambre des communes, tendante à ce que le Parlement puisse être dissout vers le 1er mars, au lieu de prolonger la session jusqu'au 29 juillet, comme les lois le permettaient.

FRANCE.

Paris, 20, 21 *et* 22 *février*. S. M. est allée à Saint-Cloud faire une visite à Mme la duchesse de Berri; l'entrevue a été extrêmement touchante.

— Par Ordonnances royales du 20, M. Decazes, qui a donné sa démission pour cause de santé, est créé Duc, avec pouvoir de transmettre son titre à ses descendans; il est en outre nommé ministre-d'état et membre du Conseil privé; il passe à l'ambassade de Londres. S. M. a déclaré être satisfaite de ses services et de son attachement à sa personne et à la famille royale.

— L'ex-général Sarrazin, condamné aux galères, pour cause de bigamie, a été dégradé de la légion d'honneur, il sera exposé au carcan.

— On a conduit à la Force un individu qui [illegible] à la Préfecture de Police, qui a déclaré [illegible] être complice de Louvel, et qui a demandé d'être inscrit au nombre des [illegible].

— M. le duc de Richelieu est nommé Président du conseil des ministres. On parle de M. Siméon pour le ministère de l'intérieur; on annonce peu d'autres changemens dans le ministère.

— L'ex-ministre disgracié d'Espagne, Don Juan Lozano Torres a été exilé au fort de la Corogne. Don Antonio Ugarte a été exilé à Ségovie, et un maître d'école de la Corogne, à Tarragone. Tous de nouveau sur les affaires de l'Andalousie.

— On a fait des recherches chez les parens de Louvel, on n'a rien trouvé de suspect. On dit que sa sœur est morte de douleur.

23 *Et 24 février.* Le 22, à dix heures et demie du matin, on a transporté du Louvre à Saint-Denis les restes mortels du duc de Berri. Mgr le duc d'Orléans conduisait le deuil. Le cortège a défilé avec toute la pompe convenable au rang de l'auguste défunt. Toute la population de Paris a donné les marques de la plus profonde douleur. Le jour des obsèques n'est pas encore fixé.

— M. le Comte Siméon est nommé Ministre de l'Intérieur. M. Mounier, Pair de France, est nommé Directeur-général de l'administration départementale et de la police. M. le Comte Portalis est nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice.

— Toutes les villes du royaume envoient des adresses au Roi pour lui exprimer la douleur qu'elles éprouvent de la perte du Prince français qui tendait l'espoir de la monarchie.

— On a arrêté un jeune homme qui avait déposé une proclamation séditieuse au poste des grenadiers de l'Hôtel-de-Ville.

— C'est par erreur que nous avons annoncé dernièrement que le projet de loi sur les élections conservait le renouvellement annuel par cinquième de la Chambre des Députés. Le projet propose le renouvellement intégral tous les cinq ans.

— M. Dussasse, éditeur du *Drapeau Blanc*, a été condamné à 8 jours d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende, pour un article qui tendait à jeter des doutes sur la validité des ventes des biens ecclésiastiques.

— La commission de la Chambre des Pairs chargée du rapport sur la loi relative aux journaux, en a proposé le rejet.

— On assure que le général Freyre, à la tête de 20,000 hommes, a fait sommer les insurgés de l'île de Léon, de se rendre dans les 48 heures.

— Il y a déjà 82 individus arrêtés par suite de l'instruction du procès de Louvel.

— D'après les ordres de S. M., le Ministre de la guerre fait prendre le deuil à l'armée.

— On a cité une foule de traits qui attestent la générosité et la bienfaisance inépuisable que le duc de Berri exerçait envers les pauvres.

25 *Et 26 février.* Les sieurs Paulmier, garçon de café, et Desbiez, chasseur de la garde, qui les premiers ont arrêté Louvel, ont reçu une pension du Roi. Paulmier a reçu, de la part de Mme la duchesse de Berri, une montre en or, avec le nom du prince gravé sur la boîte.

— Les nouvelles de Madrid du 14 annoncent que 300 insurgés se sont joints aux troupes du général Freyre; que ceux qui, commandés par Riego, avaient marché sur Algésiras, se sont repliés, mais qu'ils ne pourront vraisemblablement pas rejoindre ceux de l'île de Léon.

— Mme la duchesse de Berri, arrivée à Paris, habite le pavillon Marsan.

— Les évêques de Dijon et de Bayonne viennent de mourir.

— La commission de la Chambre des Députés pour le rapport sur le projet de loi relatif à la liberté individuelle, en propose l'adoption.

— La princesse de Galles a reçu à Livourne la nouvelle de la mort du Roi George III.

Banque de France : 1415 fr., 1420 fr., 1420 fr. 50 c., 1425 fr.

Cinq pour cent consolidés : 71 fr., 15 c., 30 c., 72 fr., 10 c., 25 c.; 50 c., 70 fr., 80 c., 70 c., 73 fr., 85 c., 73 fr., 35 c.

ITALIE

Rome, 14 février. Des nouvelles du Caire annoncent que le fameux Ali, Pacha d'Egypte, s'est emparé de la Palestine avec une formidable armée, et qu'un corps de ses troupes est déjà entré à Jérusalem.

— La sécheresse constante qui afflige la Sicile, a fait hausser le prix des grains.

— Il arrive des nouvelles fâcheuses de Maroc. Le ministre de l'Empereur, nommé Said Hamet, a été tué. La peste s'est de nouveau déclarée à Maroc; et déjà il mourait 40 personnes par jour.

VARIETES.

CARTE TOPOGRAPHIQUE - MILITAIRE DES ALPES, *comprenant la Savoie, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gênes, le Valais, le Milanais, et partie des Etats limitrophes, etc.* en douze feuilles; par J. B. S. RAYMOND, Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes Militaires (de France), Membre Correspondant de l'Académie d'Arras. Première LIVRAISON, composée d'un tableau d'assemblage, et des feuilles Nos IV, VI, X et XII, et accompagnée d'une Notice sur cette Carte.

Ier *Article.*

PAR L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

J'ai gardé un long silence dans cette Feuille, on m'assure qu'il a été remarqué et que le Rédacteur du Journal en a reçu des plaintes réitérées. On a demandé si, pendant l'hiver, un Ermite, au coin de son feu, n'avait pas le tems de méditer sur quelques sujets et d'écrire quelques lignes. Les personnes-là parlent fort à leur aise d'un solitaire qu'elles se représentent commodément assis et les bras croisés devant un bon feu. Mais il y a Ermite et Ermite, et j'en connais un qui a bien, de tems en tems, quelque autre chose à faire que de se chauffer du matin au soir. Quoi qu'il en soit, et sans expliquer les causes de mon silence, ce qui ne serait ici d'aucune utilité, je cède à un honorable reproche et je reviens à mes articles. Ceux-ci ont si bien [illegible] tirés par la matière qui me manquera. Mais, avant de reprendre mon allure ordinaire, j'ai à remplir aujourd'hui une tâche qui sort tout-à-fait du cercle de mes attributions.

On m'a expressément invité à rendre compte de la Carte annoncée en tête de cet article. Mais il ne suffit pas d'habiter parmi quelques rochers sauvages, pour pouvoir apprécier la fidélité et le mérite des détails topographiques d'une Carte. J'ai décrit ma solitude, et l'on doit se ressouvenir que ma cellule n'est pas assez élevée, pour que ma vue puisse s'étendre du Tésin à l'Oglio, et du lac de Genève à l'embouchure du Var. J'ai la meilleure volonté d'obliger qui que ce soit; mais encore faut-il en avoir les moyens. Or il y a loin, ce me semble, de la grotte d'un Ermite au cabinet d'un Ingénieur; et je ne vois pas trop ce qu'il peut y avoir de commun entre les contemplations d'un Anachorète, et les travaux d'un Géographe. J'essayerai toutefois et je ferai de mon mieux: j'ose compter sur l'indulgence de mes lecteurs; et si les gens de l'art trouvent quelques incongruités dans mon exposé, je les prie de se ressouvenir que c'est un Ermite qui écrit, et qu'il n'a pris la plume qu'après avoir hautement reconnu et humblement confessé son incompétence.

Je prends donc la première Livraison de la Carte dont il s'agit, et, à l'instar du vulgaire des juges en cette matière, qui, dans le tableau resserré d'un grand espace, où les objets en se rapprochant font disparaître les petits détails, veulent à toute force trouver leur hameau, le petit ruisseau qui coule à leur porte et jusqu'au sentier qui traverse leur champ (à défaut de quoi la Carte ne vaut rien), je cherche sur la Carte des Alpes le lieu de ma retraite: j'ai le bonheur de l'y voir, de reconnoître mes rochers et le chemin qui passe près de ma cellule: ce qui étoit l'essentiel. Cette exactitude m'inspire de la confiance. *Ab uno disce omnes.*

D'où je conclus que la Carte est bonne, et je crois pouvoir en conséquence la recommander aux amateurs et entreprendre mon article.

. . . . . . Avant donc
La naissance du monde et sa création,
Le monde, l'univers, tout, la nature entière,
Etait enseveli au fond de la matière. . . .
Les Plaideurs.

Si l'Intimé peut partir du chaos et de la création du monde pour en venir à son chapon, je pourrais bien, à propos d'une belle Carte, remonter au moins jusqu'à la Carte de Josué, qui ne fut autre qu'un partage si équitable, quoique très inégal en surface (1), de la Terre promise, sans avoir sous les yeux une bonne Carte topographique et un tableau *statistique* du pays.

---

(1) La Tribu de Dan, par exemple, avait un territoire qui n'étoit tout au plus que la dixième partie de celui de la Tribu de Manassé, dont la plus petite portion étoit située en deçà du Jourdain, et le reste à l'orient de ce fleuve.

On doit me savoir gré de laisser en arrière la Carte que Sesostris fit dresser de ses vastes conquêtes. De Josué je passerais à Thalès de Milet et à son disciple Anaximandre. Je citerais Hécatée, Démocrite, Eudoxe etc. Je montrerais dans la Carte qu'Aristagoras présenta à Cléomène, Roi de Sparte, des pays que celui-ci vouloit soumettre, l'un des premiers exemples d'une Carte militaire. On verrait un autre exemple de ce genre dans les plans levés sur les pas d'Alexandre, par les ingénieurs Diognètes et Béton. . . .

Avocat, ah! passons au Déluge . . . .

Abrégeons donc et citons sommairement Pythéas de Marseille, Hannon, Scylax, Aristote, Timosthènes, Eratosthènes, Hypparque, Marinus, Artémidore, Polybe, Marcus Agrippa, auteur d'une carte du monde entier qui fut exposée publiquement à Rome, Zénodoxe et ses collaborateurs, Posidonius, Strabon, Denys le Périégète, Metius Pomposianus, dont la Carte de l'Empire fut prise par Domitien pour une conspiration et coûta la vie à son auteur, Pline l'ancien, Marin de Tyr, Arrien de Nicomédie. . . .

Au fait, au fait, au fait! . . . .

Mais, si l'on est juste, on conviendra que je ne saurais aller plus vite. Puis-je passer sous silence Ptolémée, les auteurs de la fameuse Carte dite de Peutinger, les géographes arabes, le Géographe de Nubie, Abulféda, Orosius, Berlinghieri, Negro, Gemma le Frison. C'est bien le moins que je cite en Allemagne Cluvier, Mayer, Merian, les Homann et leurs héritiers, Hasius, Wieland, [illegible], Conting, Gaspari, Woerl, Muller, Zimmermann, Busching, le baron de Zach etc., en Angleterre, Hereford, Saxton, Speed, Gordon, Petty, Dorret, Cambden, Dalrymple, Arrowsmith, Rennell etc.; dans la Hollande et les Pays-Bas Mercator, Ortelius, Hondius, Varenius, Jansson, Blaeu, Sanderus, [illegible], les Halma etc.; en Italie, Magini de Padoue, les PP. Maire et Boscowich, Coronelli, [illegible], Beccaria, Zannoni, [illegible], Tamarini etc.; en France, Tassin, Tavernier, les Sanson (de père en fils), Duval, le P. Briet, De Fer, Jaillot, Picard, de la Hire, d'Anville, Bonnet, Masse, Bellin, les Cassini, Delisle, Robert, Desmarest, Bonne, Fleurieu, Barbié du Bocage, Buache, Mentelle, Bougainville, Tranchot, Bonnet, Nouet etc. etc.

On doit me tenir compte de mon extrême réserve, car, outre que j'ai laissé les deux extrémités de l'Europe, la Suède, le Danemarck, la Russie et l'Espagne, non seulement je me suis abstenu de décrire en détail les travaux des Géographes que je viens de nommer, mais j'ai encore omis plus de noms peut-être que je n'en ai cité.

Mais du moins me voilà arrivé en ligne droite, et, je l'espère, *sans perdre la carte*, comme l'Intimé, à l'auteur de l'ouvrage dont j'ai à rendre compte. Maintenant j'entrerai directement en matière : ce beau travail vaut la peine d'un sérieux examen.

Mais je m'aperçois que j'ai déjà passé les bornes de mon premier article sans avoir fait connoître la Carte que j'annonce ; j'y reviendrai donc dans un prochain N.° En attendant, pour ne laisser aucune incertitude sur mon opinion, et n'ayant pas lieu de craindre qu'elle puisse être contredite avec fondement, je crois pouvoir donner ma conclusion par anticipation. Je dis donc que la Carte des Alpes me paroît un des plus beaux monumens de l'art topographique, et l'un des ouvrages les plus parfaits en ce genre qui aient encore paru : je motiverai ce jugement.

AVIS.

Les frères WAGNER venant de Harlem, en Hollande, et passant par cette ville, où ils comptent s'arrêter huit jours, ont à vendre toutes sortes d'oignons de fleurs nouvelles, des rosiers, des marcottes d'œillets de toutes les espèces, etc. Ils espèrent que le public les honorera de sa confiance ; ils tâcheront de satisfaire les amateurs, à un prix modique. Ils leur montreront les dessins coloriés des espèces de fleurs et des diverses variétés. Ils sont logés au *Chameau*, faubourg Montmélian.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de Mars sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois : 8 l. 50 c. Pour l'année Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

Marchés de Chambéry des 21, 24 et 26 février 1820.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix :*	13	85	—	17	64
Seigle		7	50	—	9	80
Orge		"	"	—	"	"
Sarrasin		4	47	—	5	84
Maïs		"	"	—	"	"
Avoine (a)		"	"	—	"	"
Pain, 1.re qualité ; le kilogr.					0	29
Viande, *idem.*	*idem*				0	75

(a) Rapport des Veissels en hectolitre :
Froment. . . 0 813
Seigle. . . 0 765
Avoine. . . 1 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 26 Février.*

N.os 21 — 18 — 51 — 28 — 30.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLERC, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 10.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 10 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 *mars*. Depuis le 25 du mois dernier, la température est allée ci en baissant jusqu'au 5 mars, que le thermomètre est descendu à 4 degrés au dessous de zéro. Après une suite de beaux jours, il est tombé les 2, 3 et 4 du courant, plusieurs pouces de neige dans la plaine.

— Les ecclésiastiques du Diocèse d'Aoste se trouvant réduits, par l'effet des circonstances, au tiers du nombre nécessaire pour les besoins des paroisses, Mgr de la Palme, Évêque d'Aoste, par une Lettre Pastorale remplie de sentimens paternels pour ses ouailles, a fait un appel au zèle et à la piété généreuse des fidèles, afin d'obtenir les moyens de pourvoir aux besoins les plus pressans du Grand Séminaire qu'il a établi, et pour la formation des Petits-Séminaires destinés à préparer des élèves pour le [illegible].

— Nous donnerons dans le N.° prochain, sur la Bibliothèque publique de Chambéry, une Notice historique que son étendue ne nous a pas permis d'insérer dans le présent N.°

PIÉMONT.

Turin, 4 *mars*. Le 27 février, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie royale a tenu sa séance présidée par S. Exc. M. le comte Balbo, Ministre des affaires internes et Président de l'Académie. M. Vassalli-Eandi, Secrétaire perpétuel, a présenté divers ouvrages envoyés en don à l'Académie par leurs auteurs, et a fait part du résultat des observations météorologiques du mois de janvier 1820. M. Plana a lu un rapport, au nom d'une commission, sur quelques travaux de M. Gatti relatifs aux améliorations à faire aux instrumens astronomiques et aux moyens de perfectionner le poli des verres. Il a lu ensuite des notices qui lui appartiennent sur la théorie du mouvement des ondes, de M. Poisson. L'Académie a approuvé ces travaux. M. Bonelli a lu une partie de la description de quelques oiseaux non encore compris dans l'Ornithologie du Piémont. La Classe a élu au nombre de ses Correspondans Mgr [illegible], de Rome; M. Gravenhorst, professeur d'hist. nat. à Breslaw, et M. Savigny, naturaliste français.

— S. M. vient de perdre l'un de ses plus fidèles serviteurs, en la personne de M. le Comte J. [illegible] de St.-Laurent, Chevalier des Sts

Maurice et Lazare, et de l'Ordre de St. Ferdinand et du mérite des Deux-Siciles, natif de Nice, mort à Milan, après une longue maladie.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE.

Francfort, 29 février. Le grand-duc de Mecklembourg-Schwerin a ordonné l'abolition graduelle dans ses Etats, de la servitude personnelle et de celle qui est attachée aux terres.

— Le Grand-Seigneur a destitué, le 5 janvier, son grand-visir, Derwisch-Mohamed, pour cause de [illegible] et d'indolence dans ses fonctions; il lui a laissé tous ses biens.

— La gazette officielle de Berlin a commencé à publier, le 19 février, le résultat de l'enquête sur les menées révolutionnaires en Allemagne.

— Une expérience faite à Christiania, pendant les grands froids, a prouvé que le mercure ne gèle qu'à 30 degrés, et non à 32, comme on le croyait communément.

ANGLETERRE.

Londres, 1er mars. La vigilance du gouvernement a déjoué, le 23 février, un grand complot d'une trentaine de conjurés, qui devaient massacrer tous les ministres dans un dîner, chez lord Harrowby. Ils ont été surpris en armes, par la police, dans une écurie, où ils se sont défendus long-temps; Smythers, officier de police, a été tué d'un coup de feu. Les conspirateurs avaient éteint les flambeaux au moment de l'attaque. Neuf ont été saisis; Thistlewood, leur chef, s'était échappé par une lucarne, mais 1000 liv. sterl. ont été promises à celui qui l'arrêterait. La police est parvenue à le saisir ainsi que le nommé abel Barnet. La tranquillité de Londres n'a point été troublée. Les individus arrêtés dans l'écurie, sont deux charpentiers, deux bottiers, un chemisier, un tailleur et trois cordonniers. Tous les autres auraient été pris, si le détachement commandé par le fils du duc de Clarence, qui s'était trompé de rue, ne fût arrivé trop tard.

— Outre la surveillance que la police exerçait sur la conduite de Thistlewood, lord Harrowby avait été averti de la conspiration par un anonyme qui lui remit une lettre où le projet était dévoilé. En conséquence, le dîner des ministres fut renvoyé, et l'on prit sur-le-champ les mesures pour arrêter les conjurés. On a déjà saisi une partie de ceux qui avaient échappé. On n'a trouvé sur aucun individu aucun signal, et l'on ignore comment ils avaient pu se procurer tant d'armes et de munitions. On a découvert plusieurs entrepôts de piques, de fusils, de poudre etc. Les conjurés devaient se servir d'une machine infernale remplie de grenades et de toutes sortes d'objets meurtriers.

— La Reine, ensuite du message qui lui a porté à Livourne la nouvelle de la mort du Roi George III, s'est mise en route pour l'Angleterre.

— On a trouvé des armes et des papiers chez Thistlewood.

— Jusqu'ici, il y a onze conspirateurs arrêtés. Une récompense de 200 liv. sterl. est promise pour l'arrestation d'un nommé Perkling.

— On écrit de Rio-Janeiro que le Roi de Portugal a manifesté la détermination définitive de fixer sa résidence au Brésil.

— Les commissaires de S. M. ont prononcé dans les Chambres la dissolution du Parlement actuel et la convocation immédiate du nouveau.

FRANCE.

Paris, 27, 28 *et* 29 *février.* Le cœur du duc de Berry a été séparé de son corps : il mis dans une boîte de plomb, recouverte d'une boîte de vermeil, avec une inscription qui indique l'âge du prince et le genre de mort qu'il a subi.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a fait remettre 12,000 fr. à chacun des préfets de Marseille et de Draguignan, pour les propriétaires victimes des dernières grêles.

— M.me la duchesse de Berry a fait remettre mille francs au garçon limonadier Paulmier, elle a aussi fait remettre au garde Desbiez une montre d'or pareille à celle de Paulmier. Desbiez a reçu la décoration de la légion d'honneur.

— Un jeune Chinois, âgé de quinze ans, attirait, ces jours derniers, l'attention du public, par son costume national et par la forme de ses traits.

— M. le duc Decazes est parti pour Libourne, sa patrie, après une audience particulière de S. M. Il est accompagné par son beau-père, M. de Saint-Aulaire.

— Les adresses au Roi continuent d'arriver de tous les points du royaume.

— La commission d'instruction publique a adressé à tous les Recteurs d'académies, une circulaire qui exprime de dignes sentimens au sujet de la mort du duc de Berry, et qui ordonne des prières et un service dans tous les colléges et toutes les écoles.

— La Chambre des Pairs a adopté la loi sur les journaux, sauf quelques amendemens qui rejettent le mode de censure proposé et restreignent le terme de la loi à la fin de la session de 1820.

— On a ouvert à Bordeaux une souscription en faveur de Paulmier et de Desbiez.

— Les spectacles continuent d'être peu fréquentés depuis la mort du duc de Berry.

— Neuf pêcheurs ont péri près des côtes des Sables-d'Olonne, en faisant la pêche.

1.er *Et* 2 *mars.* M. Clausel de Coussergues avait retiré son accusation contre M. Decazes ; mais il la reproduisit à cause d'un incident qui le fait rappeler à l'ordre, pour avoir donné à entendre qu'il y avait des révolutionnaires dans la Chambre des *Députés* et que M. Decazes était le chef des révolutionnaires.

— S. A. R. *Monsieur envoie*, chaque année, 12,000 fr. aux douze maires de Paris, pour en faire tel usage de bienfaisance qu'ils jugent convenable.

— On a ouvert au bureau de la *Quotidienne* une souscription en faveur de Paulmier et de Desbiez.

— M. Siméon, ministre de l'intérieur, a présenté à la Chambre des Députés le projet de loi sur les journaux, amendé par la Chambre des Pairs.

— M. Robert, notaire à [illegible] près Bourbonne, est tombé mort en apprenant la nouvelle de la mort du duc de Berry.

3 *Et* 4 *mars.* La Chambre des Députés a passé à l'ordre du jour sur

442 nouvelles pétitions relatives au maintien de la Charte et de la loi des élections. La commission pour le projet de loi sur la liberté individuelle en a proposé l'adoption, sauf quelques amendemens. La Chambre a pris en considération une proposition de M. Manuel relative aux abus et à la réforme du jury.

— L'inhumation de Mgr le duc de Berry aura lieu le 13 du courant.

Banque de France : 1405 f ; 1427 f., 50 c. ; 1450 fr. ; 1460 fr., 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés : 74 fr., 15 c. ; 73 fr., 90 c. ; 74 fr., 5 c., 25 c. ; 74 fr., 40 c.

VARIÉTÉS.

CARTE TOPOGRAPHIQUE - MILITAIRE DES ALPES, comprenant *la Savoie, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gênes, le Vallais, le Milanais, et partie des États limitrophes etc.*

IIe *Article* (1).

PAR L'ERMITE DE SAINT - SATURNIN.

La partie de la Géographie où l'on s'occupe de la construction des cartes, comme chacune des autres branches de cette science, me paraît se diviser naturellement en Géographie positive, et Géographie critique. La première procède avec les données certaines ou censées telles, qui lui sont fournies par l'Astronomie et la Géodésie. La seconde n'a d'autre fondement que la probabilité ; ses travaux sont le résultat plus ou moins vraisemblable de l'autorité, elle puise ses matériaux dans les rapprochemens, les comparaisons, les combinaisons, les témoignages des auteurs qu'elle croit dignes de foi. Celle-ci, maniée par des mains habiles et dirigée par un esprit éclairé, peut conduire quelquefois à des résultats d'une justesse remarquable. Telle est la plus grande partie des travaux de l'immortel d'Anville, qui, par la seule force de sa critique, est parvenu à fixer des positions incertaines avec une précision telle que des voyageurs ont ensuite constaté avec étonnement l'exactitude de ces déterminations.

Il n'est aucun Géographe, quel que soit le nombre des matériaux certains dont il puisse disposer, qui ne soit obligé de recourir aux recherches critiques pour quelques parties de son travail. Le degré de confiance qu'il inspire à cet égard dépend du choix de ses autorités et de l'usage plus ou moins judicieux qu'il en fait.

---

(1) Voyez le N.º 9 de ce Journal, *Année courante.*

L'auteur de la Carte des Alpes, dans la Notice jointe à sa première Livraison, a fait connaître qu'il a pris les deux classes de matériaux que nous venons d'indiquer, et il a mis ainsi le public à portée d'apprécier le degré de foi et la mesure d'estime que mérite sa Carte.

Il y a plusieurs manières de classer les cartes en genres et en espèces, selon le point de vue sous lequel on les envisage.

1.° Sous les rapports communs à tous les genres de cartes, on appelle carte *géographique* proprement dite, celle qui n'a d'autre objet que de représenter la situation respective des lieux en longitude et en latitude. elle est *topographique*, lorsqu'on y ajoute l'expression de la nature et des accidens du terrain. Le Géographe établit les lignes fondamentales et les bases de la carte, elle fixe la position des lieux. La Topographie s'attache à peindre et à exprimer les détails, et particulièrement les formes du terrain; elle relève les éminences, elle sillonne le sol, elle creuse les vallées et les ravins, elle donne un corps à ce qui n'était auparavant qu'une surface plane. La carte géographique n'est, comme on l'a dit ingénieusement, qu'un tableau *écrit*, tandis que l'autre est un tableau *peint*. La Topographie ajoute au travail du Géographe le dernier trait de perfection, c'est-à-dire le relief, elle est le complément de l'art. La Topographie ne se borne pas à employer les illusions de la peinture, qui seraient insuffisantes pour exprimer certains détails qu'elle se propose quelquefois de faire connaître, telles que les hauteurs au dessus du niveau de la mer, qui sont, en termes de l'art, la *troisième coordonnée* nécessaire pour fixer, concurremment avec la longitude et la latitude, la position réelle d'un point de la surface du Globe, telles sont encore la nature du sol, le genre de culture ou de productions, les ouvrages d'art, certaines circonstances particulières. Alors elle a recours à des signes de convention.

2.° Une carte *marine* comprend une partie quelconque de la mer avec les indications convenables aux navigateurs. Une carte *hydrographique* représente ou une portion de mer, ou des ports, ou un système de canaux, etc., avec les accessoires qui sont relatifs à la navigation

3.° Les cartes considérées sous le rapport d'une destination spéciale, se distinguent en cartes *politiques*, *administratives*, *ecclésiastiques*, *physiques*, *minéralogiques*, *militaires*, etc., selon que dans leur construction on a égard à l'usage auquel elles doivent servir, et que l'on donne, en conséquence, une plus grande importance aux objets qui s'y rapportent. Une carte politique présente les démarcations des Etats. Une carte administrative offre les circonscriptions des provinces, des districts, des communes; une carte ecclésiastique, celle des métropoles, des diocèses, etc. Une carte physique désigne les chaînes de montagnes et les cours d'eau; elle est géologique et minéralogique, si l'on y indique, par des signes convenus, la nature des roches et des terres et les substances minérales qu'elles recèlent dans leur sein. Une carte militaire fait connaître les postes, les lieux de campemens ou de retranchemens, les défilés, les points d'appui, les places fortes, etc. Une carte itinéraire montre les routes de diverses classes, les relais de poste, les étapes, etc. Une même carte peut réunir plusieurs de ces indications à la fois.

Une carte *historique* est ancienne, moderne ou comparative.

Toutes ces espèces de cartes sont essentiellement *géographiques*, quant aux bases et aux positions des lieux; elles sont plus ou moins *topographiques*, selon la mesure des détails du terrain qui y sont exprimés.

4.° Sous le rapport de l'étendue des pays représentés, les cartes sont *universelles*, *générales* ou *particulières*. Les premières sont les Mappemondes, qui représentent la totalité de la surface du Globe, en deux hémisphères, coupés par un méridien, par l'*équateur*, ou par tout autre grand cercle. Une carte générale peut embrasser toute une partie du monde, comme l'Europe, l'Asie, l'Océanique, etc., et alors, la carte d'un seul Etat est, relativement à celle-là, une carte particulière. Mais celle-ci prend le nom de carte générale, si on la compare à celle d'une province.

Toute carte géographique est ce que les géomètres appellent une *projection*. On donne ce nom à un système de lignes et de points dérivant d'un objet quelconque et rapporté sur une surface plane, selon certaines relations déterminées ou convenues, propres à faire trouver, à volonté, les dimensions naturelles de l'objet représenté. Il y a deux sortes de projections usitées en Géographie, les projections *perspectives*, et les projections par *développemens*.

Les premières, rigoureusement assujéties aux règles de la perspective linéaire, ont pour but de représenter la surface du Globe terrestre, telle qu'on la verrait dans un hémisphère concave. Cette projection s'appelle *stéréographique*, si l'œil est supposé à une distance déterminée de l'objet ; elle se nomme *orthographique*, lorsque l'œil est supposé à une distance infinie, ce qui entraîne le parallélisme des rayons visuels. Ces sortes de projections ne sont guères usitées que pour les Mappemondes.

Les projections par développement sont de deux espèces. Les unes ont leurs élémens déterminés par la nature même de la construction, sans qu'il soit possible de les changer : telles sont les projections *coniques* ou *cylindriques*, lorsqu'on suppose le cône ou le cylindre inscrit, sécant ou tangent à la sphère. Les autres sortes de développement n'ont d'autres règles que celles qui dépendent du choix et d'une convention préalablement établie : telle est la projection de Ptolémée, à méridiens [illegible], et telles sont les cartes qu'on nomme plates, dont la plus ingénieuse est celle de Mercator, appelée carte réduite, ou carte marine, qui est devenue indispensable aux navigateurs, par la facilité qu'elle leur donne d'y tracer leur route en ligne droite, d'y trouver une ligne qui fasse un angle constant avec tous les méridiens, et d'indiquer ainsi les aires ou rumbs de vent d'une manière exacte.

Dans la projection de Flamsteed, dont parle l'auteur de la Carte des Alpes, le méridien du milieu de la carte et les parallèles sont des lignes droites ; on porte sur ceux-ci les longitudes décroissantes comme elles le sont sur le Globe. Quant à la modification que le Dépôt de la Guerre, en France, a faite à cette projection, et dont l'auteur de la Carte des Alpes a fait usage, laquelle consiste à donner aux parallèles une courbure convenable, en conservant le décroissement des longitudes, on peut consulter le Traité de Topographie de M. Puissant (liv. II, chap. III, page 137 et suiv.).

La projection que Cassini a employée dans la grande Carte de France, consiste à imaginer le méridien du milieu de la carte coupé à angles droits par de grands cercles qui vont se réunir à 90 degrés de ce méridien de la même manière que les méridiens du Globe vont se réunir aux pôles du monde.

Après le tracé des lignes fondamentales de la carte, le Géographe s'occupe de la position des lieux. J'ai déjà indiqué les deux classes de données dont il fait usage pour cet objet. Je crois pouvoir affirmer qu'il est peu de Géographes qui aient employé, comme l'auteur de la Carte des Alpes, un tel concours de moyens de tout genre, une telle réunion de matériaux aussi précieux que difficiles à recueillir; on en verra la preuve dans mon troisième et dernier article.

AVIS

Ceux qui ont souscrit pour l'*Essai sur l'art de régénérer l'Agriculture en France*, sont prévenus que la première livraison de cet ouvrage vient de paraître et qu'ils peuvent s'adresser directement à Marseille, à *M. Achard, Imprimeur de l'Académie, boulevard du Musée*. Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c. pour les souscripteurs, et de 2 fr. franc de port par la poste.

LOGOGRIPHE

Un regard, un soupir, un geste me fait naître;
Il ne faut qu'un soupçon pour me produire l'être.
Un fratricide affreux fut mon premier forfait,
La vertu malheureuse expire sous mon trait.
Tu peux, mon cher lecteur, aisément me connaître
Composé de huit pieds, au mot je fais paraître
Un doux amusement qui fait charmer nos jours,
Un guerrier qui retint le soleil dans son cours;
Le nom d'un Roi François; trois notes de musique;
Du monde une partie, un arbre aromatique;
Deux mots latins, un vase, un habitant des airs,
Le sédiment du vin, un habitant des mers.

Par un Solitaire des Alpes.

Le mot de la dernière *Énigme* est *masque*.

Marchés de Chambéry des 29 février, 2 et 4 mars 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés.	f	c.		f	c.
Froment, Prix	14	28	—	7	57
Seigle	7	80	—	9	95
Orge	7	00	—	9	15
Sarrasin	4	47	—	5	84
Maïs	»	»	—	»	»
Avoine (1)	7	74	—	5	40
Foin, 1re qualité; le kilogr.				0	30
Viande, idem, idem				0	75

(1) Rapport des Boisseaux au hectolitre:
Froment . . . 0 53
Seigle . . . 0 78
Avoine . . . 1 44

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 4 Mars.*

N.os 17 — 85 — 58 — 53 — 71.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St.-Antoine.

AN 1820. (N.º 11.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 17 Mars

INTÉRIEUR

Chambéry, 16 mars. S. Exc. M. le Premier Président du Sénat de Savoie, Président de la Commission Royale créée en exécution de l'Édit du Roi, du 20 septembre 1818, vient d'adresser à MM. les Juges de Mandement la Circulaire suivante, en date du 8 du courant.

« Messieurs, j'ai été informé du retard apporté par plusieurs Juges aux expertises ordonnées, et de celui de quelques réclamans même, à leur produire les titres et l'état indispensables pour ces opérations; nous prévenons, Messieurs, de faire connaître notre intention formelle qu'elles soient terminées dans le délai d'un mois au plus tard, passé lequel la Commission procédera à l'examen définitif des demandes en indemnité, en quelque état qu'elles se trouvent : nous vous invitons donc, Messieurs, à vous conformer en ce qui vous regarde à cette disposition royale, et à vouloir incontinent au vu de la présente, dont vous aurez soin de nous accuser réception, prendre les moyens les plus efficaces pour en donner connaissance à tous les réclamans en retard de nous faire les productions nécessaires, ou à leurs fondés de pouvoirs. »

« Nous avons l'honneur, Messieurs, d'être avec considération,

« *Le Premier Président du Sénat de Savoie, Président de la Commission Royale* BUSCA. »

— La semaine dernière, entre Montagny et Jarnal, commune de Méry, quelques cultivateurs défrichant dans une vigne, une vieille racine de noyer, ont trouvé plusieurs pièces de monnaie en argent, de la grandeur d'une pièce de trente six sous, et une petite pièce en or. Les millésimes de ces pièces comprennent des dates depuis 1554 à 1607. La pièce en or et 30 pièces en argent ont été acquises pour le compte de la Bibliothèque publique de Chambéry, par M. Bise. Il y en a 6 de Henri II, Roi de France; 3 de Charles IX, 5 de Henri III; 2 de Charles X (Cardinal de Bourbon); 10 de Henri IV, 2 de Charles-Emmanuel I.er, Duc de Savoie; 1 de Henri, prince de Dombes.

AVIS. — *Police du roulage.*

NOUS INTENDANT GÉNÉRAL de la Division de Savoie,

Les Lettres-Patentes du 3 avril 1819, publiées et affichées dans le temps, ayant réglé comme suit, les dimensions que doivent avoir les jantes des roues des chars, charrettes, chariots et autres voitures de roulage, circulant sur les routes royales et provinciales, savoir :

Voitures à *deux roues* attelées de deux chevaux, 11 centimètres. *Idem* de trois chevaux 14. *Idem* de quatre chevaux 17. *Idem* de cinq chevaux 20. *Idem* de six chevaux et au-dessus 25.

Voitures à *quatre roues* attelées de deux chevaux, 9 centimètres. *Idem* de trois chevaux 11. *Idem* de quatre chevaux 14. *Idem* de cinq chevaux 17. *Idem* de six chevaux et au-dessus 20.

Voitures connues sous le nom de diligences 9.

Ces mêmes lettres-Patentes ayant fixé à la fin de mars 1820 le terme accordé pour se pourvoir de ces jantes;

Rappelons au public que l'usage des roues ayant les jantes dans les dimensions ci-dessus indiquées, sera obligatoire *dès le premier jour du mois d'avril prochain*, et faisons connaître que les contraventions seront punies d'une amende de *vingt-cinq livres nouvelles*, quant aux charrettes, chariots et voitures attelés de deux ou trois chevaux, et de *cinquante livres*, quant à ceux attelés de quatre chevaux et plus.

Chambéry, le 6 mars 1820. *L'Intendant-général*, De GIUDICI

AVIS.

« Le samedi, 8 avril prochain, à dix heures du matin, il sera procédé à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la Haute-Savoie, à la vente par enchères publiques, à la chaleur des feux, de la coupe d'une forêt communale de Cléry-Frontenex, située au mas dit de la Bressaz, divisée en deux parties, formant un total une étendue de 152 journaux, couverte de bois hêtres, sur la base de la première mise à prix de 8 l. 10 c. par journal.

« Le plan de la martelle de coupe et le cahier des charges et conditions sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance, où il est loisible d'en prendre connaissance sans déplacement. »

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES

Publ. le 12 mars 1.° ISTRUZIONI *per la propagazione del Vaccino.*

2.° MANIFESTE CAMÉRAL (du 5 mars 1820) *portant quelques dispositions données par S. M. en matière des Gabelles.*

N. B. Ce Manifeste ne contient aucune disposition relative au Duché de Savoie.

PIÉMONT.

Turin, *21 mars*. S. M., à l'exemple de ses augustes ancêtres qui ont donné de sages lois à leurs peuples, et qui n'ont cessé d'y faire toutes les améliorations indiquées par les circonstances, ayant surtout égard aux grands changemens survenus dans les usages depuis la publication des Constitutions du Roi Charles-Emmanuel III, de glorieuse mémoire, a fait préparer un nouveau projet de lois civiles et criminelles. Voulant faire procéder à l'examen de ces lois, S. M. a résolu de confier ce travail à une Junte supérieure, composée d'un petit nombre de Conseillers, qui s'adjoindra des Juristes et de [illegible] d'autres personnes éclairées dans les diverses parties

A cet effet, S. M. a nommé membres de la Junte consultative de législation, l'Avocat-général *Gloria*; le Chev. *Mastglio*, Procureur général; et le Conseiller Comte *Cerese*.

Un Billet royal relatif à cet objet, du 3 mars, a été adressé au Conseil Suprême de Sardaigne, à chacun des Magistrats Suprêmes de Terre-ferme, ainsi qu'au Conseil d'Etat.

— M. le Comte Tornielli de Vergnano a été admis à prêter serment entre les mains de S. M., en qualité de Directeur général de la dette publique.

— Le 5 du courant, la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale tint une séance dont nous dirons prochainement un mot.

— On écrit de Brescia, le 9 de ce mois, que dans la commune de Caste, sur la fin de la messe, une masse de rocher détachée de la montagne attaqua l'église, a rompu le toit et fait écrouler presque toute l'église; que sept personnes ont été écrasées, et que sur dix-sept blessés, il y en a huit qui le sont mortellement.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 27 *février*. Un courrier a apporté ici, le 22, la funeste nouvelle de l'assassinat du duc de Berri. Cet affreux événement a fait ici la plus vive sensation. La cour prendra le deuil, à ce sujet, pour quatre semaines.

Francfort, 7 *mars*. Une lettre d'Alger, du 12 janvier, annonce que la peste a cessé dans cette ville, et qu'elle ne se fait plus sentir qu'à Constantine et sur les frontières du couchant.

ANGLETERRE.

Londres, 8 *mars*. Preston, sectaire radical, a été arrêté comme complice des conjurés.

— Les ouragans des premiers jours de ce mois ont causé à Portsmouth et dans plusieurs autres ports, des dégâts considérables.

— Il paraît que le complot déjoué avait des ramifications jusqu'en Ecosse. Dix-sept personnes ont été arrêtées à Glasgow.

— Thistlewood est fils d'un régisseur des domaines [illegible]; il a été [illegible] de soldats et lieutenant dans un régiment de milice; il a servi aux Indes occidentales et voyagé ensuite aux Etats-Unis et en France. Il a dit qu'il avait juré une haine implacable contre les ministres.

— Avant la réunion du nouveau Parlement, un trône magnifique remplacera la chaise royale dans la chambre des Pairs.

— Les états de Venezuela et de la Nouvelle-Grenade, réunis en une seule république, ont pris le nom de Colombie.

— La première colonie Suisse est heureusement arrivée à Rio-Janeiro.

— Thistlewood et sept de ses complices, mis en état de prévention, ont été conduits dans les prisons de la Tour, où ils sont sévèrement gardés.

FRANCE.

Paris, 5, 6 et 7 mars. Une tragédie nouvelle de *Marie-Stuart*, par M. Lebrun, a obtenu un succès des plus brillans au Théâtre-Français.

— On donne pour certain que le fameux Mina, qui était à Paris, a réussi à se rendre en Espagne, sans être remarqué.

— On dit que M. Clausel de Coussergues porte contre M. Decazes, l'accusation de *concussion* & *crime de trahison*.

— Les orages des premiers jours de mars ont causé de grands désastres dans la Manche. On compte de 30 à 40 naufrages de Boulogne à Dunkerque.

— Un invalide nommé le Clerc est mort âgé de 104 ans.

— S. M. a accordé une pension à M. Grandin, [illegible]-général de l'Académie royale de Musique, qui, dans la nuit du 13 février, a donné des preuves multipliées de son dévouement à l'auguste famille royale.

— Mme la duchesse de Berry a remis à M. Bougon, chirurgien ordinaire de *Monsieur*, qui avait sucé la plaie de Mgr le duc de Berry, en attendant qu'on pût appliquer les ventouses, une tabatière d'or ornée du portrait de S. A. R. Mgr le duc de Berry.

— En 1819, il y a eu à Paris 24,352 naissances, et 22,670 décès; excédant des naissances sur les morts, 1672. Dans la même année il y a eu à Londres 24,300 naissances, et 19,228 décès: excédant des naissances, 5,072.

8 *Et 9 mars*. Il est arrivé à Bordeaux, le 2 de ce mois, un malheur affreux. Une partie du frontispice de la Cathédrale de Saint-André est tombée sur la voûte, dont il s'est écroulé une masse considérable, qui a écrasé treize personnes et en a blessé un grand nombre.

— La Chambre des Députés, dans les séances du 7 et du 8, a discuté le projet de loi tendant à la suspension de l'*Habeas Corpus* des Français. Les orateurs les plus distingués ont successivement pris la parole. Le projet a été défendu dans le côté droit par MM. de la Bourdonnaye, de Bonald, de Villèle, Castel-Bajac, etc.; il a été combattu dans le côté gauche par MM. Benjamin Constant, La Fayette, le Général Foy, Manuel, etc. Le Ministre de l'intérieur a produit une vive sensation, lorsqu'il a fait part des symptômes de sédition qui se sont manifestés sur plusieurs points, de quelques prophéties sinistres, de certains bruits alarmans semés à dessein; et surtout lorsqu'il a lu la lettre du nommé Lucet, déjà détenu à la police, qui déclare s'être réjoui de l'assassinat du duc de Berry et qui voudrait partager ce qu'il appelle la gloire de Louvel.

— Une ordonnance royale prescrit une levée de 40 mille hommes sur 1819.

— On a arrêté sur la place Vendôme un individu armé de deux pistolets.

— Il est certain que Riego est entré à Malaga le 18 février, et que le général O'Donnel, qui commande les troupes royales à sa poursuite, a occupé Malaga le 19. Ce fait non contesté paraît prouver que Riego n'a pu se maintenir à Malaga. Quant aux autres nouvelles données par les journaux d'opinions contraires, elles sont d'une grande incertitude, puisqu'elles sont réciproquement contredites. On parle d'un mouvement révolutionnaire qui aurait eu lieu à la Corogne.

Banque de France 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés 74 fr., 75 c.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

NOTICE HISTORIQUE *sur la Bibliothèque publique de Chambéry.*

La translation de la Bibliothèque publique de cette ville dans le nouveau local qui lui est définitivement attribué, nous a paru une occasion naturelle de consigner dans cette Feuille une Notice historique sur cet établissement, en remontant à son origine et parcourant successivement les circonstances principales où il s'est trouvé et les diverses mesures qui ont été prises jusqu'à ce jour pour sa conservation et son accroissement.

Le premier noyau de cette Bibliothèque est dû à la générosité de M. l'Abbé Amedée-Philibert de Mellarède, natif de Chambéry, Recteur de l'Université de Turin, Réformateur des Etudes, Abbé Commendataire de Talloires. L'Abbé de Mellarède était fils de Pierre de Mellarède, Comte de Bettonnet, Premier Président de la Chambre des Comptes et Ministre des affaires internes, qui avait rempli, dans des circonstances majeures, un grand nombre de missions diplomatiques, en Italie, en France, en Hollande, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Prusse et en Angleterre. Il avait assisté, en 1711, au couronnement de l'Empereur Charles VI, et il fut l'un des Ministres qui signèrent le célèbre Traité d'Utrecht, en 1713.

L'Abbé de Mellarède avait légué, par son testament, sa Bibliothèque et son Cabinet d'histoire naturelle, à la Ville de Chambéry, pour en faire jouir le public, sous la condition que la Ville payerait une somme de cinq mille livres de Piémont (6000 fr.) à une famille indigente de son choix. Le 20 décembre 1780, sous le Syndicat de M. le Comte de Vars et de MM. Garin, Vuillod et Burec, le Conseil de Ville déclara accepter le legs, aux conditions prescrites.

Le 31 janvier, sous le même syndicat, il fut écrit au Ministre des affaires internes pour obtenir du Roi des secours propres à faciliter à la Ville le payement de la somme prescrite par le legs, la dépense du transport des livres et l'établissement du traitement d'un Bibliothécaire. *Le 7 février suivant*, le Ministre répondit que la demande du Conseil serait prise en considération, et le 5 mai de la même année, l'Intendant-Général du Duché fit savoir au Corps de Ville que S. M. autorisait l'acceptation du legs de l'Abbé de Mellarède.

Le 9 du même mois, le syndic avocat Garin et M. de Comnène, Conseiller, reçurent la commission de faire transporter les livres, de la commune du Bettonnet, domicile du donateur, dans la ville de Chambéry, ce qui ne fut exécuté qu'en 1783, sous le syndicat de M. le Marquis de la Serraz.

Le 5 septembre 1781, le Corps de Ville avait nommé conservateurs de la Bibliothèque, MM. le Marquis de Chignin et l'Avocat Saillet, et Bibliothécaire en titre, M. Gorrin, Conseiller de ville.

Le 16 février 1783, sous le syndicat de M. le Marquis de la Serraz, MM. le Comte d'Eery, le Marquis de la Chambre et l'Avocat Pointet furent adjoints au Bibliothécaire et aux deux conservateurs, pour former une Commission chargée de s'occuper de tout ce qui intéressait le service de la Bibliothèque, et spécialement de recevoir toutes souscriptions qui pourraient être proposées en faveur de cet établissement.

Le 25 juin, 1783, la famille Mellarède fut choisie pour recevoir la somme de cinq mille livres, aux termes du testament de l'Abbé de Mellarède.

Le 16 décembre de la même année, M. l'Abbé Basin, Chanoine de la Cathédrale de Chambéry, fut nommé Bibliothécaire, et M. Daquin, Docteur Médecin, Sous-Bibliothécaire. Le même jour, la Bibliothèque fut ouverte au public dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Elle resta fermée pendant les premières années de la révolution. Lorsque l'Ecole Centrale du Mont-Blanc, qui avait d'abord été placée dans les bâtimens de l'Evêché, fut transférée au Château, on transporta la Bibliothèque dans ce dernier local, en exécution d'un Decret qui voulait que les Bibliothèques des villes seraient placées dans les édifices occupés par les Ecoles Centrales des Départemens. A cette époque, la garde de la Bibliothèque de Chambéry fut confiée à un Bibliothécaire spécial faisant partie des membres de l'Ecole Centrale. Pendant ce tems, elle reçut quelques accroissemens, par les envois de livres nouveaux que le Ministre de l'intérieur du Gouvernement français faisait distribuer aux Bibliothèques des Départemens.

Après la suppression des Ecoles Centrales, la Préfecture du Département, dont les Bureaux avaient été établis dans les bâtimens du Château, invita la Ville à reprendre sa Bibliothèque et à la transférer dans le local qu'elle jugerait convenable. Les livres furent, en conséquence, replacés dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le 15 février 1804, la Ville pourvut de nouveau à la conservation et à la garde de la Bibliothèque, en statuant que le Bibliothécaire serait choisi de préférence parmi les anciens professeurs, alloua un traitement et fixa le gage d'un Concierge. M. Daquin rentra dans les fonctions de Bibliothécaire.

Dans le mois de mai 1805, le Chef du Gouvernement français attribua la garde de la Bibliothèque au Directeur de l'École Secondaire Communale de Chambéry, avec augmentation de son traitement, en supprimant la charge de Bibliothécaire spécial. M. Raymond, Directeur de l'École, se départit volontairement et par écrit, de cette attribution et de tout avantage qui pouvait y être attaché, en faveur de M. Daquin, qui, ensuite des démarches faites auprès du Ministre, recouvra le titre et le traitement de Bibliothécaire. M. Bise, alors Professeur de Rhétorique à l'École Secondaire Communale de Chambéry, fut nommé, le 16 juillet 1808, Bibliothécaire-adjoint.

Après la mort de M. Daquin, M. Bise, fut nommé, le 12 août 1815, Bibliothécaire en titre, et M. Raymond, Principal du Collége de Chambéry, fut nommé Bibliothécaire-adjoint, le 18 du même mois. Cette dernière nomination fut confirmée le 25 novembre 1816.

Cependant, le dépôt de la Bibliothèque dans l'Hôtel-de-Ville privait l'Administration de la jouissance de la grande salle du Conseil, laquelle d'ailleurs ne se prêtait à aucun agrandissement, au cas d'augmentation dans le nombre des livres. L'église de Saint Antoine, qui tombait en ruines, et dont la chute devenait imminente sans de promptes réparations, avait été jugée convenable pour recevoir la Bibliothèque. En conséquence, dès 1813, l'Architecte de Ville fut chargé de dresser le devis des réparations à faire pour rendre cette église propre à sa destination.

En 1816, sous le syndicat de M. le Marquis de la Serraz et de M. l'Avocat Pillet, des fonds ayant été alloués pour cet objet, les premières réparations furent entreprises et les travaux furent continués l'année suivante. En 1818, sous le syndicat de M. le Marquis de Travernay et de M. Pillet, ils furent repris avec activité. Enfin, ces travaux ont été achevés en 1819, sous les syndicats successifs de MM. de Travernay et Pillet, et ensuite de M. de la Serraz et de M. l'Avocat Bruuet. Le transport des livres s'est effectué pendant les vacances, sous la direction de M. Bise, Bibliothécaire.

L'église de Saint-Antoine, par son isolement presque entier, qui la garantit de tout accident fâcheux, et par l'accès facile qu'elle présente au public, était le local le plus convenable dont on put disposer. L'édifice est environné d'un terrain libre et clos, dont on a fait un jardin d'agrément au bord duquel passe une des branches de l'Albanne. L'intérieur du bâtiment est actuellement une belle salle, très-éclairée, décorée avec une élégante simplicité et parfaitement appropriée à son objet. On y a établi, au-dessus des livres, une galerie qui fait le tour de la salle. On y a pratiqué un cabinet de lecture, qui sera chauffé en hiver, et l'on a disposé, à côté de la salle, sur l'étage supérieur établi dans la petite nef de l'église, un local destiné au Muséum, dont nous parlerons plus bas.

On voit, par cet exposé sommaire des faits, la constante sollicitude de l'Administration de la Ville pour la conservation d'un dépôt précieux et pour en rendre la jouissance facile et agréable au public. Les amis des sciences et des lettres doivent surtout une reconnaissance particulière à MM. les Administrateurs qui, pendant ces dernières années, n'ont rien négligé pour la restauration de la Bibliothèque, pour la mettre désormais à l'abri de toute dégradation, et pour en assurer l'accroissement au moyen des fonds annuellement affectés à cet objet. On peut dire que cette Bibliothèque est maintenant l'un des établissemens les plus intéressans que possède la ville de Chambéry.

Les vues de l'Administration à cet égard ont été parfaitement secondées par les soins infatigables de M. le Bibliothécaire, dont le zèle et les connaissances ne laissent rien à désirer dans l'exercice de ses fonctions, et qui n'a épargné ni travaux ni fatigues pour rétablir l'ordre dans le dépôt dont il est chargé, pour le disposer dans le meilleur état et pour contribuer à son accroissement. C'est à lui que l'on doit l'heureuse idée d'une société d'amateurs qui, s'abonnant annuellement pour une somme modique, produisent un fonds employé à l'acquisition de livres nouveaux, choisis par une Commission, et qui leur sont communiqués à domicile, pour rentrer ensuite dans la Bibliothèque dont ils doivent faire partie.

Il nous reste à parler de la collection naissante d'objets d'art et de productions de la nature, qui est maintenant annexé à la Bibliothèque.

On a vu plus haut que l'Abbé de Mellarède avait légué son Cabinet d'histoire naturelle, qui comprenait un assez grand nombre d'échantillons de minéraux et quelques coquillages et dépouilles d'animaux. M. Raymond, Préfet au Collége Royal, avait établi, dès 1816 dans l'une des salles du Collége, dont il était alors Principal, un premier noyau de Muséum, formé d'abord de la collection des minéraux du pays, recueillis par l'Ingénieur en chef des Mines du Département. Quelques personnes contribuèrent à augmenter peu à peu cette collection, par divers objets, tels qu'un herbier et un cygne embaumé, donnés par M. l'Avocat Marin; des fragmens des antiquités d'Aix, une imitation en liége de l'Arc de Campanus, un modèle en bois de l'horloge antique trouvée à Aix et un fragment de moulin antique, donnés par M. le Général Comte de Loche; quelques morceaux de sculpture, un collier en fer du moyen âge, quelques dessins au crayon, plusieurs livres intéressans, au nombre desquels est la Fortification Perpendiculaire de Montalembert en 5 vol. in 4°, donnée par M. de Loche, etc. etc. M. Raymond y avait ajouté un cahier de fleurs gravées d'après Van-Spaendonck, un bas-relief curieux du moyen âge, représentant Loth et ses filles, des fragmens de briques romaines, divers ouvrages de sciences et quelques tableaux. Tous ces objets ont été transférés dans le local de la Bibliothèque, avec les modèles en plâtre consacrés au service de l'Ecole de Dessin, auxquels la Ville a ajouté plusieurs statues dont elle a fait l'acquisition.

La stabilité et la consistance satisfaisante donnée à la Bibliothèque, et la vue d'un Muséum naissant, qui est un établissement nouveau pour cette ville, ont excité l'émulation et la générosité de plusieurs amis de l'instruction, qui ont enrichi l'un et l'autre de divers objets dont M. le Bibliothécaire a donné connaissance au public, dans des Notes imprimées touchant les augmentations de la Bibliothèque, avec les noms des donateurs, ce qui nous dispense de les indiquer ici en détail. Les principaux sont, 1° une belle collection d'insectes renfermés sous verre, dans deux armoires, avec plusieurs ouvrages qui s'y rapportent, donnée par M. De Loche; 2° une collection de livres, au nombre de 109 volumes, donnée par M. l'Avocat Marin, comprenant 60 volumes de la Bibliothèque Britannique, 35 cahiers des Annales du Musée d'histoire naturelle, et 14 vol. in 4° et in folio, d'ouvrages rares et utiles. 3° une collection de 476 médailles romaines, déposée par M. Raymond, Préfet du Collège.

Nous croyons devoir faire ici une mention particulière de deux tableaux dont l'établissement s'est enrichi en 1819. L'un est l'*Adoration des Mages*, du célèbre Jean Van-Eick, dit Jean de Bruges, inventeur de la peinture à l'huile, ce morceau précieux, donné par M. le Marquis de Traversay, a été restauré par M. J. B.te Peytavin, de Chambéry, élève du premier Peintre de l'Ecole française actuelle.

L'autre tableau est celui du Minotaure et des sept Athéniennes dans le Labyrinthe de Crète, qui a été exposé au Salon de Paris, par M. Peytavin. La Ville en a fait l'acquisition de l'auteur, qui l'a cédé pour le simple remboursement des frais d'exécution. Nous donnerons, dans un N.° prochain, sur ce tableau, une Notice extraite du Journal des Arts, des Sciences, etc. N.° 584, du 28 mai 1808.

CARTE TOPOGRAPHIQUE-MILITAIRE DES ALPES, *comprenant la Savoie, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gênes, le Vallais, le Milanais, et partie des Etats limitrophes etc.*

III.e et dernier Article (1).

PAR L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

Pour les points déterminés astronomiquement ou rigoureusement déduits par des opérations géodésiques, l'auteur de la Carte des Alpes a fait usage, pour la Savoie, de ceux qui ont été fixés par le Colonel Nouet et auxquels il a coopéré lui-même, lesquels se rattachent en France à deux positions du premier ordre, pour Genève, le Vallais et une partie de la Suisse, de ceux du Colonel Henry, de ceux de Cassini, pour la France, de ceux du P. Beccaria, de Lirelli et d'Oriani, pour le centre du Piémont, le Val de-Sesia et le Mont Rose; pour le Piémont oriental, le Milanais, les Duchés de Gênes et de Parme, le Bergamasque, la Valteline, les frontières du Tyrol et des Grisons, des points observés par les

---

(1) Voyez les N.os 9 et 10 de ce Journal, *Année courante.*

Ingénieurs français; enfin, pour la Rivière de Levant, de ceux du Capitaine Gauthier.

Quant aux détails, ils sont le résultat des propres opérations de l'auteur et des travaux d'un grand nombre d'hommes de l'art dignes de toute confiance.

En 1796, l'auteur fut chargé en chef d'une Carte de la Savoie, sous M. de Prony, de l'Institut de France, du Bureau des Longitudes, et Directeur actuel de l'École royale des Ponts et Chaussées. Il a opéré, en conséquence, pour sa Carte actuelle, une réduction des Plans du Cadastre, rectifiée par les triangulations, qui a nécessairement fait disparaître les petites irrégularités de l'arpentage. Il a également employé le Cadastre du Piémont et le nouveau Cadastre de ce pays exécuté jusqu'en 1813.

Pour le Comté de Nice et le Duché de Gênes, il a disposé de cartes originales levées par des Ingénieurs en chef.

Pour le Milanais et autres contrées voisines, il a eu recours aux Cartes publiées à Milan par les astronomes de l'Observatoire de Brera, d'après le Cadastre et les levés des Ingénieurs français et italiens.

La Carte de Weiss et celles des meilleurs Géographes de la Suisse, avec les levés relatifs à la route du Simplon, lui ont servi pour le Vallais, la Valteline et les parties du Tyrol et des Grisons.

Il a tiré la partie de la France, de la Carte de Bourcet, dont le mérite est reconnu.

Enfin l'auteur a eu à sa disposition tous les matériaux nécessaires pour indiquer les nouvelles routes, les rectifications des anciennes, les nouveaux ponts etc.

Passons maintenant à la topographie proprement dite.

Dans le procédé topographique généralement appliqué aux cartes, on représentait autrefois les montagnes par la méthode dite *à la cavalière*, méthode qui est essentiellement vicieuse, puisqu'elle emploie la perspective dans une projection rapportée à un plan horizontal, deux choses qui s'excluent réciproquement, et dont la réunion est une absurdité palpable. D'ailleurs l'élévation scénographique des masses cache les terrains situés sur leur revers. De plus les montagnes étaient le plus souvent placées au hasard, le Géographe semblant s'être dit à lui-même, *ici il y a des montagnes*; et il en plaçait à l'avenant. La représentation à vue d'oiseau, adoptée aujourd'hui par les Ingénieurs, est la seule qui soit conforme à la nature des choses et qui comporte l'exactitude.

Les hautes montagnes primitives, sur la crête desquelles on voit dominer çà et là les pics et les aiguilles dont la cime orgueilleuse semble commander à un peuple de géans, les chaînes et les rameaux qui se détachent de ces gros de troncs, les montagnes secondaires et les terrains qui leur sont adossés déterminent, par leurs prolongemens inclinés et par leurs distributions, la forme des continens et des îles, en se terminant au bord des mers, tantôt par une pente insensible, sur laquelle serpentent lentement par mille replis, les circuits des grands fleuves, tantôt par un éperon qui forme un cap ou un promontoire. Les grandes chaînes parallèles forment les vallées longitudinales, qui sont les aquéducs naturels des grandes rivières qui y prennent leurs sources, tandis que les branches latérales et les contre-forts donnent lieu aux vallées transversales où coulent les torrens qui vont grossir les rivières principales.

L'Ingénieur-Topographe, privé des ressources de la perspective linéaire et des élévations scénographiques, pour montrer immédiatement les différens degrés ou étages des rochers et des terrains, doit avoir fait une bonne étude des raccourcis et des effets de la lumière sur une surface entre-coupée. C'est par l'intelligence du clair-obscur, par une savante distribution des jours et des ombres, par des nuances habilement ménagées et proportionnées, par une dégradation raisonnée dans la force des traits, qu'il parviendra à exprimer, sans confusion et sans équivoque, les différences de hauteur dans les montagnes de divers ordres; à faire sentir la vive saillie des pics et des arêtes, à faire distinguer les plateaux, des mamelons, à marquer les découpures, les ressauts, les cols, les gorges et les défilés, à indiquer les combes, les fondrières et les ravins, à creuser les vallons, à établir les pentes générales, les contre-pentes et les glacis; en un mot, à mettre en évidence cette multitude d'inégalités et d'accidens variés qui semblent d'abord accumulés ou disséminés par la main du hasard, mais qui sont une sage combinaison de la nature disposant, au sein des régions habitées, un vaste et magnifique système d'irrigation, et sur un même horizon de peu d'étendue, une grande diversité d'expositions et de climats, destinée à faire naître une pareille variété dans les productions de la terre, pour les assortir aux différens besoins de l'homme. C'est ainsi que, sous la main du dessinateur, la carte topographique devient une image fidèle et sensible du terrain le plus compliqué, un tableau pittoresque qui porte tout à la fois aux yeux et à l'imagination, une véritable peinture parfaitement conforme à son modèle.

Je prends, pour en exemple, dans la première Livraison de la Carte des Alpes, la feuille N.° IV, qui comprend le Petit Saint Bernard et le Mont Cenis, la vallée d'Oulx, les vallées de l'Arc et de l'Isère, le Graisivaudan, le plateau des Bauges, le bassin de Chambéry, le lac du Bourget et le Petit-Bugey. J'examine cette feuille sous les différens rapports que je viens d'indiquer, et je crois pouvoir assurer que les gens de l'art y trouveront, à un degré de perfection extrêmement remarquable, l'exécution de toutes les parties d'une véritable topographie et la théorie de l'art mise en pratique avec le talent le plus distingué. Pour moi, je le répète, je ne crois pas que rien d'aussi beau ait jamais été publié dans ce genre. L'auteur de la Carte des Alpes n'est pas seulement un ingénieur instruit et très exercé dans sa profession, mais habile dessinateur de la nature morte; il ne lui manquoit rien, ce me semble, pour compléter son ouvrage; et la gravure, savante et docile, a fidèlement rendu la beauté de cet immense travail; elle a su conserver toute la vigueur des touches dans les grands escarpemens, et rien ne peut surpasser la pureté, la finesse et l'élégance du trait dans les petits détails.

Les autres feuilles de la première Livraison sont: le N.° VI, qui comprend Vigevano, Milan, Pavie, Lodi, Crémone, Brescia et Bergame; le N.° X, où se trouvent une partie du Département du Var, le littoral d'Antibes, et le Titre de la Carte totale, avec les signes conventionnels et les Echelles; enfin le N.° XII, où sont le Golfe de la Spezia, Sarzane, Massa et une partie de la mer de Genes.

Outre les détails topographiques, cette Carte fait distinguer les villes fortifiées, celles qui ne le sont pas, les bourgs, les villages, les hameaux; elle fait connoître les diverses classes de routes, les relais de poste, les postes aux lettres, les étapes, les lieux de combats, les lacs et les ponts.

On trouvera dans la gravure des lettres, la même élégance et la même perfection. Les noms sont écrits avec netteté et disposés de manière à ne point nuire à l'effet du dessin, et à ne produire ni méprise ni confusion. Quant à l'ortographe des noms propres, l'auteur aura éprouvé un embarras commun à tous les Géographes: c'est l'incertitude qui règne partout à cet égard sur la véritable manière d'écrire un grand nombre de noms de lieux, incertitude qui naît soit de la diversité de prononciation, soit du défaut d'accord entre les habitans d'un même pays sur les véritables dénominations. Par exemple, en Savoie, les uns écrivent *Anecy*, *Rumilly*, *Alby*, en terminant ces noms par un *y*, et d'autres écrivent, avec un i seulement, *Anneci*, *Rumilli*, *etc.* Tantôt on écrit *Aressieu*, *Jonzieu*, etc. sans *x*, et tantôt on écrit *Jongieux*, *Aressieux*. On appelle communément *Fier*, la rivière dans laquelle se dégorge le lac d'Annecy, et quelques personnes assurent qu'il faut l'appeler *le Sier*. Les François écrivent, les uns *Grésivaudan*, les autres *Graisivaudan* et d'autres *Graisevaudan*. Comment un Géographe peut-il faire, lorsque les habitans mêmes d'un pays ne s'accordent pas sur des noms qu'ils devroient connoître mieux que personne? Autre exemple : les uns, en suivant l'étymologie italienne, écrivent *Milanez*; d'autres, en se conformant à l'analogie grammaticale de la langue françoise, écrivent *Milanois*, comme *Vallois*. Que l'on ouvre toutes les géographies, que l'on consulte toutes les cartes, nulle part on ne trouvera de l'uniformité dans l'orthographe des noms propres. Aucun Géographe n'échappera jamais à cette difficulté. Au reste, une lettre pour une autre, dans un nom d'ailleurs bien connu, n'entraîne pas le plus léger inconvénient, et le Géographe a fait tout ce qu'il pouvoit faire et tout ce qu'on avoit droit d'attendre de lui, lorsqu'il a désigné les lieux de manière qu'il soit impossible de s'y méprendre.

Le Tableau d'assemblage joint à cette première Livraison, et qui, par des additions considérables dans les détails, diffère beaucoup de celui que l'auteur avoit publié en premier lieu, ce Tableau, dis-je, est lui-même une très bonne carte chorographique, où il ne manque que d'y rapporter les longitudes et les latitudes indiquées dans les feuilles séparées, ce qui ne pouvoit être fait que sur les contours de la Carte, parce que les méridiens et les parallèles auroient pu se confondre avec les lignes qui marquent les divisions des feuilles.

En total, la Carte des Alpes me paroît devoir faire époque dans l'histoire de la Topographie, par le nombre, la nature et le mérite des moyens et des matériaux qui y ont été employés; par le tems, les soins et le talent que son laborieux auteur a mis à sa confection; et par l'habileté de l'artiste à qui il en a confié la gravure (a).

Tel est le jugement de l'Ermite de Saint Saturnin. Or j'ai déjà dit qu'un Ermite n'est pas un ingénieur, ainsi je soumets volontiers mon opinion aux hommes du métier, qui doivent en savoir plus que moi sur cette matière.

Cette magnifique peinture des Alpes manquoit à la Géographie, à l'Art militaire et à la Géologie. Il étoit tems que l'on possédât un tableau fidèle et complet de cette partie intéressante de la surface du Globe, de ces masses imposantes qui règnent majestueusement sur le continent de l'Europe et qui ont une si grande importance aux yeux de l'histoire et de la politique, de ce théâtre de gloire que les militaires de toutes les nations ont tour à tour signalé par leur valeur, qui a tant de fois exercé le génie des grands capitaines et inspiré les combinaisons et toutes les ruses de l'art de la guerre.

(a) M. *Michel*, ancien Graveur du Dépôt de la Guerre.

Un tableau de ce genre fait plus que n'ont jamais pu faire les courses savantes de ces voyageurs intrépides, qui, après avoir gravi péniblement sur quelques cimes, où la fatigue qui les attend, et la nature qui, jalouse de leur audace, leur refuse les moyens de respirer, leur laissent à peine le tems de faire quelques observations rapides et incomplètes, lesquelles, après tout, ne s'étendent que sur un horizon trop borné. Ici, point de barrière importune qui arrête ou embarrasse la vue, point de voile épais qui intercepte les formes et les directions. Tout se dévoile nettement aux regards, cet immense labyrinthe de rochers se montre à la fois dans tout son ensemble et dans ses plus petits détails. Le Géologue, le Naturaliste, le Physicien peuvent promener librement et aussi long-tems qu'ils le désirent, un œil observateur sur les grandes chaînes dont ils saisissent d'un regard le système tout entier, sur la distribution de leurs rameaux, sur les appuis qu'elles donnent aux montagnes et aux terrains environnans, sur ces centres d'élévation d'où sortent les grands fleuves qui vont arroser et fertiliser des plages lointaines, sur ces crêtes prolongées dont les lignes sinueuses séparent les bassins des fleuves et montrent d'un coup d'œil cette multitude de ruisseaux et de torrens qui appartiennent à chacun d'eux, et qui sont comme une multitude de branches se réunissant à un même tronc. Ils pénètrent dans l'intérieur des vallées, ils suivent le parallélisme de leurs flancs, leurs embranchemens, leurs coupures, leurs communications; ils voient à découvert quelle a dû être la pente des eaux roulant dans ces canaux naturels, sur des pentes et sous des directions variées. S'ils joignent à ces observations diverses, la connaissance acquise des différentes sortes de roches, de la nature et du gisement des couches qui se rencontrent dans les divers degrés des montagnes, des matières locales et des substances étrangères, déposées sur un sol étonné de les contenir, quel jour un tableau comme celui-ci ne doit-il pas répandre sur l'aspect extérieur, sur la charpente et la structure du Globe, et sur les révolutions physiques qu'il a éprouvées!

N. B. Je crois devoir rappeler que le terme de la souscription pour cette Carte expire à la fin de mois courant.

On souscrit à *Turin*, chez Pic, libraire; à *Genève*, chez J. J. Paschoud et chez Manget; à *Annecy*, chez Burdet, et à *Chambéry*, chez Puthod.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Paris, 10 *et* 11 *mars*. La Chambre des Pairs a adopté la loi qui libère les acquéreurs de biens nationaux, les engagistes et échangistes.

— Il résulte des dernières nouvelles d'Espagne que, le 21 du mois dernier, quelques officiers de la Corogne ont arrêté par surprise le général Venegas qui venait commander la province, et qu'ils ont feint de proclamer un mouvement populaire. On était tranquille au Ferrol, et le général Porlier disposait à marcher sur la Corogne. On ignore pourtant le général Riego, que l'on dit rentré à Algesiras. Cadix et l'île de Léon ont établi une junte provisoire. On dit que le général Freyre a ouvert des négociations avec eux.

ANNONCE.

Recueil des Edits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie dès le 20 septembre 1814, où sont insérés les Règlemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice; huitième Volume, in-8.º; à Chambéry, chez Pierre Alesan, Imprimeur du Roi.

DEMANDE.

Quelqu'un voudrait acheter un Piano de rencontre, en bon état et à un prix honnête. S'adresser à l'*Imprimerie du Journal*.

AVIS.

MM. les souscripteurs à l'*Essai sur l'art de régénérer l'Agriculture en France* sont invités à retirer la première Livraison, à l'*Imprimerie du Journal de Savoie*, où les éditeurs viennent de l'adresser. Le prix est de 3 fr., port compris.

CHARADE.

Mon premier est sans pieds, mais il marche *quand même*,
Trop souvent maltraité, déplorez son destin.
Mon dernier tour à tour est français ou latin.
Mon tout, de la douceur on peut être l'emblême.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *jalousie*, où l'on trouve *jale*, *Louis*, *sol*, *la*, *si*, *Asie*, *aloès*, *lais*, *jus*, *sou*, *oiseau*, *île* et *aloses*.

Marchés de Chambéry des 7, 9 *et* 11 *mars* 1820.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Blés.		f	c.		f	c.
Froment,	*Prix* :	14	70	—	18	15
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		8	00	—	10	46
Sarrasin		5	00	—	6	54
Mais		8	00	—	10	46
Avoine (1)		3	50	—	5	33
Pain, 1.re qualité, la livre.					»	30
Viande, *idem*,	*idem*				»	75

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre:
Froment . . . 813
Seigle . . . 765
Avoine . . . 134

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du* 11 *Mars*.

N.os 79 — 55 — 68 — 70 — 28.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

AN 1820. (N.° 12.) V.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 24 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 23 mars. Mgr l'Archevêque a ordonné, le 18, samedi, 16 sous-diacres et 7 diacres, et le lendemain, dimanche, S. G. a ordonné 10 prêtres.

AVIS OFFICIEL.

Son Excellence M. le Comte de ROBILANT, Grand Écuyer de S. M., ayant voulu donner une plus grande facilité aux personnes qui auraient à vendre des poulains nés dans le pays, a envoyé une personne de confiance qui se trouvera à Rumilly pour toute la semaine prochaine, et ensuite à Annecy pour toute celle de Pâques suivant, à l'effet de procéder aux achats selon les convenances réciproques. On prévient que ceux de l'année seront admis, et que, quant aux chevaux qui pourraient servir de suite pour les Dragons, on ne fixe pas l'âge.

— Dimanche, 19 de ce mois, à l'heure des vêpres, des enfans restés seuls dans une maison de Pragondran, ont mis le feu en s'amusant avec de la paille. La maison, le bétail et les denrées de trois familles, ont été la proie des flammes, et ce qu'il y a de plus malheureux, une petite fille a été brûlée. Ce triste exemple, comme tant d'autres du même genre, fait voir combien il est imprudent de laisser des enfans seuls surtout lorsqu'ils ont auprès d'eux des occasions immédiates d'un danger quelconque.

— Nous démentons expressément, comme ne contenant pas un mot de vrai, la nouvelle étrange donnée dans le *Courrier Français*, du 15 de courant, en ces termes: « Un jeune homme, nommé Dunas, convaincu d'avoir volé les ornemens d'une statue de la Vierge, *a été brûlé vif à Chambéry.* »

— L'ambassade Russe envoyée l'année dernière auprès du Shah de Perse fut régalée à son passage à Erivan, par le Sardar ou gouverneur. M. Moritz de Kotzebue, qui faisait partie de l'ambassade, donne la description de ce repas. Chacun des convives avait devant lui une petite table sur laquelle on entassait une grande quantité de plats les uns sur les autres en pyramide. M. de Kotzebue fait l'énumération des plats qu'il avait devant lui. La table fut d'abord couverte d'un gâteau que les Persans mangent en guise de pain. Sur ce gâteau on plaça successivement la moitié d'un agneau, un énorme morceau de bœuf, deux plats de rôtis, cinq plats de ragoûts au safran, deux plats de riz, deux poulets bouillis, deux poulets rôtis, deux oies rôties, deux plats de poissons, deux plats de lait caillé et quatre cruches de vin. La difficulté d'enlever quelque chose de cette pyramide sans renverser les plats, empêcha tous les convives de manger: ce qui les fit passer pour des personnes de la première qualité, attendu que dans les grands repas des Persans, on mange d'autant moins qu'on est d'un rang plus élevé.

Lorsque la fortune de quelque particulier donne de l'ombrage au Shah, celui-ci emploie un singulier moyen d'être bientôt rassuré, il fait passer un plat de sa table, faveur que le particulier est obligé de reconnaître par un présent de mille ducats. En sorte que si cette faveur se répète tous les jours pendant quelques semaines, la fortune la plus considérable est bientôt ramenée au niveau convenable.

AVIS. — *Travaux publics.*

Il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant-général de la Division de Savoie, le mardi, 4 avril prochain, à onze heures du matin, à l'adjudication par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, *de l'entretien pendant 9 ans des portions de la route royale de Turin en France, entre le village de la Chavanne et le pont de Montmélian, et entre la rampe de Chevord et le village de St-Jeoire*, évalué à la somme annuelle de . . . . 5115 l. n. 30 c.

PIEMONT.

Turin, 18 *mars.* Tous les fidèles sujets de nos augustes Souverains partageront la joie qui remplit le cœur de LL. MM., en apprenant l'heureuse nouvelle suivante.

Le 14 courant matin, S. A. R. la Princesse de Carignan est heureusement accouchée d'un Prince qui, le *même* jour, a été présenté aux fonts baptismaux, dans la Chapelle royale, par LL. MM. le Roi et la Reine, où il a reçu les noms de *Victor-Emmanuel-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas*. La Princesse et son auguste Enfant jouissent de la meilleure santé.

— Dans la dernière séance de la Classe des sciences historiques etc. de l'Académie Royale, S. Exc. M. le Comte Balbo, Président de l'Académie, a présenté trois ouvrages posthumes autographes de feu le Chev. Jacques Durandi, Académicien, présentés à S. M. par M. Tavonat Demarchi, et envoyés à l'Académie par S. M. S. Exc. a présenté en outre une Dissertation manuscrite, intitulée: *Observations sur quelques fragmens d'antiquités romaines trouvées dans le Val-de-Sesia en* 1819, accompagnée de quatre grands et beaux dessins relatifs à ces fragmens. M. le Chevalier César de Saluces a présenté un ouvrage manuscrit intitulé: *Explication d'un vase italo-grec possédé par M. Marchesi de Naples*. M. le Président a nommé des Commissions chargées de faire un rapport sur ces ouvrages. M. Peyron a lu ses observations sur quelques manuscrits palimpsestes de la bibliothèque de l'Université royale. Ce travail sera imprimé dans le prochain volume de la Classe. S. Exc. M. le Comte Napion a lu une lettre touchant l'étude philosophique des anciens monumens, d'où il prend occasion de défendre les antiquaires italiens contre une accusation du professeur Heyne de Goettingen. Cette lettre fait partie d'un ouvrage qui s'imprime en ce moment au Piémont.

— S. M. a ordonné un deuil de 14 jours pour la mort de la princesse Anne-Elisabeth-Louise de Brandebourg-Schwedt, veuve du prince Auguste-Ferdinand de Prusse ; et un deuil de 10 jours pour la mort de S. A. R. l'Electrice de Hesse-Cassel, née princesse de Danemarck.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *mars*. On assure qu'il se manifeste quelques troubles en Irlande et en Ecosse. Les élections pour le nouveau Parlement paraissent devoir être orageuses. Sir Robert Wilson, et sir Francis Burdett sont sur les rangs. On a entendu dans cette capitale des cris séditieux contre le duc de Wellington et contre lord Castlereagh.

— On écrit d'Italie qu'une très-grande dame (la Reine d'Angleterre) jouira d'un apanage double de celui qu'elle avait, et qu'elle [illegible] l'alarme pour son séjour. Elle est arrivée à Rome sous le nom de comtesse Oldi.

— Hunt et Cobbett, deux chefs de radicaux, ont déjà des voix pour être élus au nouveau Parlement, mais Hunt n'a pas les qualités requises. Il paraît cependant que les élections deviennent favorables au ministère.

— Le brick Nart, qui avait à son bord des troupes destinées à se joindre aux insurgés de Venezuela, a été saisi à Dublin au moment d'appareiller.

FRANCE.

Paris, 12, 13 *et* 14 *mars*. Le corps municipal de Paris a supplié le Roi d'autoriser une souscription pour l'érection d'un monument en l'honneur du duc de Berry.

— Le 4 de ce mois, quatre personnes ont péri dans les environs de Verdun, par l'effet d'un orage qui a causé d'autres désastres.

— Le projet de loi sur la liberté individuelle a été ultérieurement défendu, dans le côté droit, par MM. Corbières, Lainé, de Puymaurin, de Saint-Aulaire, et par les ministres Siméon et Pasquier. Il a été combattu d'autre part par MM. Bignon, Méchin, Dupont de l'Eure, d'Argenson, Daunou et Demarçay. L'article 1.er a été adopté avec quelques légers amendemens. Dans la discussion de l'art. 2, la Chambre a rejeté un amendement proposé par M. Delacroix-Frainville, tendant à faire donner un conseil aux accusés.

— La ville de Caen va faire ériger à la mémoire du duc de Berry un obélisque de granit du Calvados, sur l'emplacement où le prince mit pied à terre le 13 avril 1814, en rentrant en France.

— On annonce qu'une junte *électorale* a été établie à Madrid, sous la présidence du prince Don Carlos, frère du Roi.

15 *Et* 16 *mars.* Le Roi d'Espagne avait adressé, le 3 mars, au duc de San-Fernando, une ordonnance qui prescrivait une nouvelle organisation du conseil d'état en sept sections, pour pourvoir à tout ce qui serait jugé utile, et qui invitait tous les corps de l'état et même les particuliers à faire connaître leurs vues pour le bien public. Le 7, le Roi avait donné un décret qui a excité dans Madrid une espèce de mouvement général, dont l'effet a été de déterminer le Roi à déclarer qu'il était décidé à jurer la Constitution des Cortès de 1812.

Il paraît que les succès du général O'Donnell contre Riego ne se sont pas soutenus. Le soulèvement de la Galice est confirmé, Saint-Jacques de Compostelle s'est déclaré le 24 pour les insurgés. Une junte s'est formée sous la présidence de Don *Pedro Agar.* Les insurgés réclament la Constitution des Cortès, mais ils ne veulent point se séparer du Roi.

— S. Em. M. Macchi, nonce du Pape, a *présenté* à S. M. une lettre de condoléance du Saint-Père au sujet de la mort du duc de Berry.

— L'inhumation du duc de Berry a eu lieu le 14, avec toute la pompe dont cette triste cérémonie était susceptible. S. M. est arrivée à Saint-Denis à onze heures. M. de Latil, évêque de Chartres, a officié; M. de Quelen, coadjuteur de S. Em. le cardinal archevêque de Paris, a prononcé l'oraison funèbre. La basilique était tendue de noir jusqu'au sommet de la voûte. On avait entièrement intercepté le jour et l'église était éclairée par quarante mille lampes et flambeaux. S. A. R. *Monsieur* était resté à Paris, auprès de son auguste et infortunée fille, M^me^ la duchesse de Berry.

— Dans le scrutin sur l'ensemble de la loi relative à la liberté individuelle, le projet a été adopté par 134 boules blanches contre 115 noires.

— Au 14 mars, la souscription ouverte au bureau de la *Quotidienne*, en faveur de Paulmier et de Desbiez, montait à 6 807 fr., 85 cent. Une pareille souscription a été ouverte au bureau du journal de Marseille.

17 *Et* 18 *mars.* Le Roi d'Espagne, cédant aux conseils du général Ballesteros, et de l'avis des princes, a en effet signé la Constitution des Cortès de 1812. Cette nouvelle a excité les acclamations et l'enthousiasme du peuple de Madrid. Dans le même temps, la Constitution était *proclamée* dans l'Arragon, dans la Navarre, à Ségovie, à Ocana par le comte de l'Abisbal, à Séville par le général Freyre lui-même. Les assemblées électorales ont été convoquées dans tout le royaume. Les prisons de l'Inquisition et les autres prisons d'état ont été ouvertes. Mina a cessé ses armemens contre Pampelune. Le Roi s'est montré deux fois au peuple, qui a fait retentir l'air des cris de *Vive le Roi! vive la Constitution! vive la Religion!*

— Dans la séance du 16, la commission des Députés chargée de l'examen du projet de loi relatif aux journaux, a fait son rapport et a conclu à l'adoption du projet amendé par la Chambre des Pairs. M. Maine Biran a fait une proposition tendante à régler sur de nouvelles bases le droit de pétition à la Chambre.

— Conformément aux intentions de S. M., il sera célébré le 25, dans toutes les églises du royaume, un service funèbre pour le duc de Berry, sans aucun discours.

Banque de France : 1445 fr., 1450 fr., 1455 fr.

Cinq pour cent consolidés : 74 fr., 75 c.

ITALIE.

Rome, 10 mars. Des coups de vent ont fait courir de grands dangers à plusieurs navires sur nos côtes. Ils ont fait remonter dans le Fiumicino d'énormes balancelles qui ont failli se rompre sur les ruines du pont Sublicio sous Marmorata. Il y a quelques jours qu'un gros navire Sicilien chargé de vin, sur à l'embouchure du Fiumicino, aurait échoué sans les prompts secours qu'il reçut par les soins du vice-consul Sarde, M. Seraphin Peggoli, et à l'aide de la goëlette Sarde *la Clémentine*, commandée par le capitaine Dominique Falconi.

TURQUIE.

Constantinople, 27 *janvier*. Le Grand-Seigneur a eu, le 24, la douleur de perdre encore le plus jeune de ses fils, Sultan Ahmed, né en octobre dernier. Le seul qui lui reste est d'une constitution très-faible.

— L'opinion est peu favorable au nouveau Grand-Visir, et les Janissaires manifestent de nouveau leur esprit séditieux.

— La peste a diminué ici, mais elle exerce ses ravages dans les environs de la capitale.

VARIETES.

ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE *des Duchés de Savoie et d'Aoste, pour l'année bissextile* 1820 (1).

Cet Annuaire comprend les articles ordinaires du Calendrier, l'état de la Cour de Rome et du sacré Collège, les Archevêchés, les Evêchés et Abbayes des Etats de S. M., le Diocese de Chambéry, le tableau des Archiprêtrés et de toutes les paroisses du Diocese, celui des Vicaires, les Ordinations, les Ecclésiastiques décédés en 1819, les mêmes détails pour le Diocese d'Aoste, les articles nécrologiques du Cardinal Gerdil, de Mgr de Montfalcon, de Mgr Paget, de Mgr Conseil, de l'Abbé Saint-Marcel, et de quatre autres Ecclésiastiques, les établissemens religieux, les Sœurs de Saint-Joseph, les Frères de la Doctrine Chrétienne, les Pénitens Noirs de Chambéry, une Notice des principaux livres de Religion et de morale qui ont paru en 1819, et des livres de piété imprimés ou réimprimés à Annecy par l'Editeur de l'Annuaire.

Cette énumération peut faire juger du degré d'intérêt que présente ce Recueil et de celui qu'il est susceptible d'acquérir chaque année par les améliorations qu'il recevra, maintenant que les bases en sont jetées et que l'Editeur se trouvera en mesure de se procurer tous les renseignemens et tous les articles dont il sera convenable de l'enrichir. L'Annuaire de 1820, qui ne pouvait être qu'un essai et pour lequel il fallait surmonter les premières difficultés qui embarrassent toute entreprise nouvelle, ne pouvait être exempt de quelques lacunes, qui seront facilement réparées. Les promesses de l'Editeur, le plan qu'il a formé et les moyens qu'il a pris pour son exécution, nous paraissent de nature à satisfaire le public. L'annuaire de 1820, tel qu'il est, est, à notre avis, un garant suffisant du mérite et du succès de cette entreprise.

---

(1) Voyez le N° 8 de ce Journal *Année courante*, où cet Annuaire est annoncé avec l'indication des adresses où il se trouve.

L'article nécrologique du Cardinal Gerdil méritait d'occuper la première place dans la partie de l'Annuaire consacrée à la mémoire des ecclésiastiques distingués qui ont honoré leur pays par leurs vertus, leurs travaux et leurs lumières. On ne lira pas sans émotion et sans attendrissement le récit de la mort héroïque de l'Abbé Jaguet, qui, à l'exemple des plus illustres Confesseurs de la foi, a bravé les supplices avec ce calme, ce noble courage, cette pieuse résignation, cette joie céleste que la Religion seule peut inspirer à ses martyrs.

Avis important aux cultivateurs.

L'action de la gelée et du dégel a eu lieu si fréquemment pendant cet hiver, que son effet, toujours funeste aux semailles d'automne, a déjà détruit une partie notable des céréales confiées à la terre. A la vérité, ces dernières plantes étaient les moins vigoureuses. Leurs racines ont été plus fortement déchirées par le gonflement et le resserrement alternatif et souvent précipité, des molécules qui composent le sol. Celles qui ont été fortement enracinées ont résisté plus ou moins, mais toujours aux dépens du cultivateur.

Il est un moyen connu d'atténuer les fâcheux effets de la fréquence des dégels, il consiste à recouvrir de quelque peu de terre les plantes encore en vigueur. Cette opération s'exécute facilement avec la herse, et ensuite avec le cylindre ou *rouleau*. Ce procédé butte le collet des racines, et les fait taller, c'est à dire, produire des pousses latérales qui, à la faveur du retour de la chaleur et de l'humidité, produiront des épis dont le nombre et la vigueur compenseront la perte d'une multitude de tiges.

Quoique ce procédé ne soit sûrement pas une découverte, l'intérêt général réclame, en ce moment, de le rappeler au souvenir de ceux qui le connaissent, ainsi que d'en instruire ceux qui l'ignorent. C. d. L.

ANNONCES

En vente, *à Lyon*, chez Perisse frères, imprimeurs-libraires; *à Paris*, chez Méquignon, fils aîné, libraire, *à Chambéry*, chez Puthod, et à

Saint-Jean-de-Maurienne, chez Bonnet, les ouvrages *suivans*, nouvellement réimprimés :

Vie de St Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus, par le R. P. Bouhours de la même Compagnie ; nouvelle édition, revue, augmentée et ornée d'un portrait ; 1 vol. in-12.

Cet excellent ouvrage manquait depuis long-tems.

Amant de Jésus Christ, ou l'histoire de la vie et de la mort d'un Saint-Ecclésiastique ; 1 vol. in-24.

Elévation de l'âme à Dieu, ou prières tirées de la Sainte Ecriture, pour toutes les différentes situations où l'on peut se trouver pendant la vie, par l'abbé Clément ; 1 vol. in-18.

Conduite pour passer saintement le Carême, par le R. P. Avrillon ; 1 vol. in-12.

Méditations sur les principaux Mystères de la Passion de N. S. *Jésus-Christ*, par le P. Becneval, jolie édition, ornée de 12 jolies gravures en taille-douce ; 1 vol. in-18.

Ame intérieure, ou conduite spirituelle dans les voies de Dieu, augmentée de l'âme seule avec Dieu et de la pratique pour visiter le Saint-Sacrement, par l'abbé Baudrand ; 1 vol. in-12.

Méditations sur la Passion de N. S. Jésus-Christ, pour chaque jour du mois, en forme d'élévations ; 1 vol. in-24.

Introduction à la vie dévote, de Saint-François de Sales, nouvelle édition, par le R. P. Jean-Brignon de la Compagnie de Jésus, à l'usage des personnes peu accoutumées au vieux langage ; 1 vol. in-12, orné d'un portrait en taille-douce.

Le même ouvrage, avec le style de l'auteur, 1 vol. in-18, orné d'un portrait en taille-douce.

Formulaire de prières à l'usage des pensionnaires des Religieuses Ursulines, nouvelle édition, augmentée de la vie et canonisation de Saint-Angèle ; un gros vol. in-12, de 648 pages.

Miroir des âmes, ou exposition des différens états des âmes par rapport à Dieu, conformément à la vérité ou aux idées allégoriques de la loi. A l'usage de tous ceux qui désirent sincèrement leur salut, ou qui veulent contribuer à celui des autres ; troisième édition revue et augmentée ; 1 vol. in-12, orné de 15 gravures en taille-douce.

Histoires édifiantes et curieuses, tirées des meilleurs auteurs, avec des réflexions morales sur les différens sujets, par l'abbé Baudrand ; 1 vol. in-12.

Ames (les) dans l'humilité en pratique, instruction utile à tous les fidèles ; 1 vol. in-24, orné d'une gravure.

Cantiques (nouveaux choisis de) de Saint-Sulpice, nouvelle édition, considérablement augmentée et suivie d'une notice des principaux usages des Catéchismes de cette paroisse, et de plusieurs cantiques pour le Roi ; 1 vol. in-18.

Le même, avec tous les airs en musique ; 1 vol. in-18.

Dictionnaire de la Religion, en réponse aux objections des incrédules, sur tous les points qu'ils attaquent, par l'abbé Nonotte ; 4 vo. in-12.

Les Philosophes des trois premiers siècles de l'église, ou portraits historiques des philosophes payens, qui ayant embrassé le Christianisme, en sont devenus les défenseurs par leurs écrits, par l'abbé Nonnotte, 1 vol. in-12.

Dieu présent partout, par Henri-Marie Boudon; 1 vol. in-24.

Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques, pour les dimanches, fêtes et autres jours de l'année, par Beuvelet; 3 vol. in-12.

Visites au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge, pour chaque jour du mois, par Alphonse de Liguori, nouvelle édition, revue par l'abbé Baudrand; 1 vol. in-32.

Ame sanctifiée ou la Religion pratique, par la perfection de toutes les actions de la vie, par l'abbé Baudrand; 1 vol. in-12.

Ame unie à Jésus-Christ dans le très-saint-sacrement de l'autel; ouvrage posthume de la comtesse de Carcado, précédé de l'éloge historique de sa vie, par l'abbé Duquesne; 2 vol. in-12, orné d'un portrait.

Vie de la Sainte-Vierge, tirée des Saintes Ecritures et des témoignages des Saints Pères, par un Prêtre; 1 vol. in-12.

Directeur spirituel des ames dévotes et religieuses, par Saint François de Sales; 1 vol. in-18.

Conduite pour la confession et la communion, par Saint-François de Sales; nouvelle édition fidèlement extraite des ouvrages de saint Evêque et augmentée d'un excellent choix de prières, avec une table très-utile aux confesseurs et aux pénitents; 1 vol. in-18 de près de 300 pages.

Esprit consolateur, ou réflexions sur quelques paroles de l'Esprit-Saint, très-propres à consoler les ames affligées; distribuées pour chaque jour du mois, par l'auteur de l'Imitation de la Sainte Vierge; 1 vol. in-12.

Réponses critiques à plusieurs difficultés proposées par les nouveaux incrédules, sur divers endroits des livres saints, par Bullet; 4 vol. in-12.

Instruction pour la première communion, par l'abbé Regnault, dernière édition, revue et augmentée par l'auteur; 1 vol. in-18, de 324 pages.

Imitation de la très-Sainte Vierge, sur le modèle de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé ***; nouvelle édition, augmentée; 1 vol. in-18, d'environ 400 pages.

LOGOGRIPHE.

Malheur à qui chez moi serait mis en prison!
Coupez mon dernier pied, et je suis sans raison.

Le mot de la dernière *Charade* est *ver-jus.*

Marchés de Chambéry des 14, 16 et 18 mars 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix* . . .	15	70	— . .	19	30
Seigle	8	00	— . .	10	46
Orge	9	50	— . .	12	42
Sarrasin	5	00	— . .	6	54
Mais	»	00	— . .	»	00
Avoine (1). . . .	9	25	— . .	6	45
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	32
Viande, *idem*, *idem*				0	95

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre.
Froment . . 863
Seigle . . 765
Avoine . . 534

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 18 *Mars.*
N.os 50 — 63 — 9 — 24 — 65.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 13.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 31 Mars.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois 8 l. et 50 c. Pour l'année Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l.; hors du Duché, 17 l. franc de port.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 *mars*. Le 21 de ce mois, est passé à Chambéry, M. Gill, envoyé extraordinaire de S. M. B., venant de Turin et se rendant à Londres; le 22, un courrier de la Reine d'Angleterre, venant d'Italie; le même jour, le prince Potemkin, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie; le 29, un courrier de Cabinet de S. M. B., revenant d'Italie.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 30 mars. LETTRES-PATENTES (du 9 mars 1820) *par lesquelles S. M., dérogeant en partie au* § 7, *titre* 5, *livre* 6, *des Constitutions Royales, ordonne que dorénavant les Lettres-Patentes d'immunité accordées aux pères et mères de douze enfans, seront seulement entérinées par la Chambre des Comptes.*

LETTRES-PATENTES (du 6 mars 1820) *par lesquelles S. M. ordonne que la Junte de liquidation et toute autre Commission ou Autorité, envoye à la Commission Supérieure, les bordereaux des liquidations et les états d'inscription provenant du grand livre de France, pour les créances de la banque de Saint-Georges et du Mont-de-Milan, avant l'expédition des certificats et autres titres aux créanciers, etc.*

PIÉMONT.

Turin, 25 *mars*. L'Université de Gênes a perdu l'un de ses professeurs les plus recommandables, en la personne de M. le Chev. Los-Ande Solari, professeur de Pandectes. Ses élèves réunis ont rendu à sa mémoire le plus touchant hommage. Ils ont fait célébrer un service solennel, où tout a été fait par eux, la messe célébrée par trois prêtres étudiant le droit canon, la musique exécutée par des amateurs, l'oraison funèbre par un élève gén

Ce témoignage de la reconnaissance d'une intéressante jeunesse, a vivement ému le public et a reçu les applaudissemens universels.

— S. M. décrète que les travaux de la Junte Consultative de législation, dont l'Avocat-Général et le Procureur Général sont membres, ne souffrent ni obstacle ni retard, a chargé M. le sénateur Collin de représenter l'Avocat-Général dans ses fonctions, et M. le collatéral Falquet, de suppléer le Procureur Général.

— L'Université de Turin a fait également une grande perte, en la personne de M. le chanoine archiprêtre de Cavel, François-Marie Salina, docteur collégié, professeur et recteur de la faculté de Théologie de Turin, mort le 28 de ce mois, après une maladie de sept jours.

— S. M. a décerné la croix des SS. Maurice et Lazare à notre peintre célèbre, M. *Laurent Pécheux*, doyen des professeurs de l'Académie de Saint-Luc, de Rome.

NOUVELLES ETRANGERES

ANGLETERRE.

Londres, 12 mars. Les nouvelles d'Irlande sont peu *rassurantes*. Les hommes à rubans (*ribbonmen*) continuent leurs ravages et leurs excès révoltans. Les assises de Roscommon en ont condamné quelques-uns, qui ont été exécutés.

— Hunt a été obligé de quitter les élections de Preston pour se rendre à Yorck, où son procès rend sa présence indispensable.

— Les élections de Londres sont terminées. Les députés nommés sont MM. Wilson, Wood, Curtis et le lord-maire. A Westminster, les candidats les plus avancés sont MM. Burdett, Hobhouse et Lamb.

ESPAGNE.

Madrid, 11 mars. Le Roi prêtera provisoirement le serment à la constitution de 1812, entre les mains de la Junte temporaire, qui est composée de onze membres et présidée par le cardinal de Bourbon, archevêque de Tolède; le général Ballesteros est le vice-président. Il est remarquable que lorsque la garnison de cette capitale, y compris le régiment des gardes, se disposait à aller joindre les insurgés, elle avait résolu de laisser deux bataillons pour veiller à la sûreté du Roi.

— Le général Ballesteros est nommé général en chef de l'armée de réserve qui sera formée dans les Castilles.

— On s'attend à une proclamation aux colonies américaines. Tout mouvement séditieux a cessé dans les provinces.

— Le cardinal Cebrian-y-Valda, patriarche des Indes et grand-aumônier de S. M., vient de mourir âgé de 86 ans.

— La première *gazette extraordinaire* du 9 de ce mois, portait ces mots : *de l'imprimerie royale*, la deuxième, quelques heures plus tard, portait : *de l'imprimerie nationale*.

13 *Mars.* Le Roi vient d'adresser à la nation *Espagnole* un manifeste, après avoir parlé des desseins qu'il méditait d'apporter aux lois fon-

fondamentales du royaume les changemens indiqués par les circonstances. Il expose les raisons qui l'ont déterminé à signer la constitution de 1812, et il invite les loyaux Espagnols à se garantir de l'effervescence des passions.

— La proclamation de la Corogne repousse avec horreur toute marche qui aurait quelque analogie avec les causes de la mort de Louis XVI, de celle de Charles Ier en Angleterre etc.

— Le Roi a rendu plusieurs décrets de circonstance, dont l'un établit la liberté de la presse, et un autre supprime le tribunal de l'Inquisition.

— La prestation du serment constitutionnel par les troupes de la garnison de cette capitale a eu lieu avec le cérémonial le plus imposant.

— Le corps municipal de Barcelone a fait partir pour l'Amérique une adresse pacifique aux Espagnols de Caracas et de Buenos-Ayres.

— On parle déjà de modifier la constitution de 1812, qui laissait peu de pouvoir et de prérogatives au Roi, et peu conforme à la dignité du trône.

14 *Mars*. L'un des décrets de S. M. rétablit les deux ministères pour les affaires de la Péninsule et pour celles d'outre-mer.

— On a posé, dans la place Major, la pierre sur laquelle est gravée la constitution.

— Divers décrets établissent les autorités supérieures prescrites par la constitution.

FRANCE.

Paris, 19, 20 *et* 21 *mars*. S. Exc. M. l'ambassadeur d'Espagne a fait publier un avis qui, en vertu d'un décret de S. M. C., du 8 mars, autorise les réfugiés espagnols à se pourvoir d'un passe port pour rentrer en Espagne, soit à son hôtel à Paris, soit auprès des Consuls d'Espagne, dans les villes où il en existe.

— On a rétabli les fortifications de Béfort et construit une place forte en remplacement de celle d'Huningue, dont les remparts ne pouvant être relevés, aux termes du traité de 1815.

— Le grand Opéra ouvrira provisoirement à la salle Favart, le 10 avril.

— Des nouvelles de Saint Domingue, du 20 janvier, annoncent que Boyer et Christophe sont en hostilité ouverte. On dit que l'armée de Christophe est dans un meilleur état que celle de Boyer.

— L'Empereur Alexandre a témoigné, par un ukase du 16 janvier, sa satisfaction aux troupes de l'Ural (les cosaques du Jaick), pour l'offre qu'elles ont faite de 60,000 roubles pour contribuer à l'achat des chevaux pour l'artillerie volante, et d'une somme annuelle de 7500 roubles pour la remonte.

22 *Et* 23 *mars*. Le 21, S. M. a reçu en audience particulière S. Exc. M. l'ambassadeur de S. M. Britannique.

— Le *Conservateur* annonce qu'il suspendra ses livraisons aussitôt que la loi sur la censure des journaux aura été adoptée à la Chambre des Députés.

— Au 22 du courant, le montant de la souscription ouverte au bureau de la *Quotidienne*, en faveur de Poulmier et de [illegible] était de 9,681 f. 85 c.

— Le projet de loi relatif aux journaux a été combattu jusqu'ici, dans le côté gauche, par MM. Lasne-de-Villevêque, de Chauvelin, Daunou, Manuel, Gilthard et Devaux; il a été soutenu, dans le côté droit et au centre, par MM. de la Bourdonnaye, de Castel-Bajac, de Marcellus, Portalis, Josse-Beauvoir, de Salza.

24 *Et* 25 *mars.* Dans la Chambre des Pairs, M. de Châteaubriand a voté contre le projet de loi sur la liberté individuelle. Dans celle des Députés, la discussion a été fermée le 25 sur le projet relatif aux journaux, et le résumé de la Commission se fera à la séance suivante. Le projet a encore été combattu par MM. de la Fayette, de Girardin, Bignon, Benjamin-Constant, Camille-Jordan, Méchin et le général Foy; il a été ultérieurement défendu par MM. Pasquier, Becquey, Delong, Lizot et de Saint-Cricq.

— Louvel a été confronté avec quelques témoins. On dit qu'il a beaucoup perdu de son assurance.

— Les Cortès généraux ne seront réunis à Madrid que vers le 15 mai prochain.

— M. le duc de Laval-Montmorency est parti de Paris le 28, pour son ambassade à Madrid.

— On annonce la mort de Mgr l'archevêque de Bourges.

— On dit que le couronnement du Roi Georges IV, à Londres, est fixé au mois d'août.

Banque de France: 1457 fr 50; 1460 fr; 1462 fr, 50 c; 1467 f, 50 c.
Cinq pour cent consolidés: 74 fr, 15 c; 74 f, 75 c; 74 f, 70 c 40 c.

VARIETÉS.

NOTICE *sur les Bains de vapeurs d'eau minérale, à St. Gervais, en Savoie, lue dans la séance du* 28 *décembre* 1819 *de la Société médico-chirurgicale de Genève*, par le Dr MATTHEY (1).

A la tête des additions et des améliorations importantes, faites cette année à l'établissement thermal de St.-Gervais, nous devons placer les bains de vapeurs. Nous pouvons affirmer déjà, d'après notre expérience et nos observations particulières, que l'eau minérale saline, élevée par l'art au-dessus de sa température naturelle, et réduite en vapeur, acquiert sous cette forme des propriétés médicinales bien supérieures à celles que la nature seule lui avait assignées. C'est ce que nous allons tâcher de faire connaître par l'exposé bref de nos expériences et de nos observations à ce sujet.

Un pavillon en maçonnerie, adossé au bâtiment des douches, du côté de la tour de l'Est, est destiné à ce nouvel emploi de l'eau thermale,

---

(1) *Extrait de la Bibliothèque Universelle.*

La partie inférieure de ce petit bâtiment est disposée de manière à recevoir une chaudière, longue de dix pieds environ, et large de trois. L'eau minérale y arrive directement des trois sources principales, par le moyen d'un conduit particulier. Elle est chauffée par un fourneau profond pratiqué au-dessous de la chaudière.

La partie supérieure est divisée en deux cabinets d'entrée, l'un pour les hommes, l'autre pour les dames, et deux chambres, de neuf à dix pieds de long, sur quatre à cinq de large, qui occupent le centre et sont disposées pour l'étuve. A cette fin, le parquet est composé de petites poutres qui sont équarries et séparées, de telle sorte qu'elles se coupent à angle droit, laissant entre elles des espaces vides d'un pouce carré; c'est par là que s'échappe et s'élève la vapeur de l'eau chauffée.

Le plafond ou plancher supérieur est élevé de cinq pieds au-dessus du parquet, il est en planches solides, mais on y a pratiqué quatre ouvertures circulaires assez spacieuses pour laisser passage à la tête; une coulisse placée en dessous et en avant de ces ouvertures, reçoit une planchette mobile, échancrée, de manière que l'échancrure vient s'adapter, à volonté, de part et d'autre du col du malade et fermer ainsi tout passage à la vapeur. Dans l'intérieur de l'étuve se trouvent des banquettes qu'on peut élever ou abaisser à la hauteur convenable.

Au-dessus du plancher capital (qu'on me passe cette épithète, elle désigne bien sa destination) est un espace vide, ou chambre, de la hauteur de trois pieds, éclairée par deux fenêtres pratiquées dans le mur extérieur, du côté de la montagne; par ce moyen, on donne à volonté, accès à l'air frais du dehors et l'on facilite aussi la respiration de la personne qui prend le bain (1).

Suite du Mémoire sur les insectes nuisibles aux récoltes (2).

5.° La *bombice processionnaire*. Sa chenille est de couleur grise, avec le dos noirâtre et chargé de tubercules jaunes; sa longueur est d'un pouce. M. *Bosc* est persuadé qu'elle peut jeter ses poils à volonté; je n'ai pu lui découvrir cette faculté, malgré mes efforts pour m'en assurer ; j'y crois néanmoins, par la confiance que m'inspirent les observations d'un savant si recommandable. Les chenilles de cette espèce habitent particulièrement sur les chênes ; elles restent, pendant la plus grande partie du jour, enveloppées dans leur soie, c'est le soir et le matin qu'elles dépouillent l'arbre qui leur donne l'hospitalité. Elles marchent ensemble pour faire cette espèce de fourrage, de là leur nom de *processionnaire*. Elles ne font du mal que dans les forêts ; si on touche à leur demeure, les poils qui s'en détachent irritent les doigts, et causent une douleur assez vive, mais facile à calmer au moyen de l'huile d'olive. La phalène est gris brun avec des lignes plus obscures.

---

(1) Au sortir du bain, les personnes qui le désirent sont portées en chaise dans leur chambre.

(2) Voyez le N.° 6 de ce Journal, *Année* courante.

. . . .

» 6.° La *bombice du pin*, (*bombix pithiocampa*) Elle diffère fort peu de la *processionnaire*, dont elle a pour ainsi dire les mœurs ; comme elle, on la voit marcher, tantôt sur deux de front, tantôt sur trois, tantôt sur quatre. Ses mouvemens sont réguliers, elle cause peu de mal, quoique commune en certaines années. On ne peut lui faire la guerre que dans les forêts, il convient par conséquent de l'abandonner à ses ennemis naturels. *Valmont de Bomare* pense qu'on pourrait en utiliser les cocons. »

» 7.° La *bombice étoilée*, (*bombix antiqua*). Sa larve est brune dans la plus grande partie du corps, noire vers la partie antérieure, rougeâtre à la partie postérieure, elle a des touffes de poils de plus d'un pouce de long ; c'est une de celles qui vivent isolées, qu'il est par conséquent difficile de détruire. Quoiqu'elle se nourrisse de plusieurs espèces d'arbres, elle fait peu de dégâts. La phalène mâle a les ailes rougeâtres, avec un croissant blanc aux ailes antérieures, elle est svelte et vole aisément. La femelle est grise, lourde, presque sans ailes. Elle dépose au milieu de l'été, un petit monceau d'œufs gris, dans les crevasses des arbres, c'est alors qu'on peut lui faire la guerre avec plus de succès. La recherche de cette chenille peu malfaisante, est assez minutieuse, et ne peut guère avoir lieu que dans les jardins. »

» 8.° La *bombice du saule* (*bombix salicis*, Fab.) Je me contente de la nommer, attendu qu'elle exerce peu de ravages ; sa phalène est d'un beau blanc, et sert à garnir l'hameçon des pêcheurs. »

» 9° La *bombice de la ronce*, (chenille des gazons, *bombix rubi*, Fab.) Cette chenille ne mériterait pas d'attention, si elle se bornait à attaquer un arbuste de peu d'importance; mais elle se multiplie quelquefois en automne, au point de se répandre dans les pâturages. Le bétail en avale alors, et il éprouve des irritations dans la gorge, qui donnent lieu à des toux violentes. »

» Les bergers soigneux s'abstiennent de mener paître leurs troupeaux dans les lieux où ils aperçoivent ces chenilles. La phalène est d'un gris brun, de diverses nuances, avec deux raies blanches, transversales aux ailes supérieures, le mâle vole, le soir, avec assez de rapidité, la femelle est lourde. »

» 10° La *bombicace* (*écaille martre de Geoffroy* (*bombix*). On la voit fréquemment dans les jardins, je me contente de la nommer. Les oiseaux et particulièrement les moineaux, attirés par sa couleur brillante, sont plus habiles que nous à la détruire; elle fait peu de mal, c'est tout au plus si elle ronge, de tems en tems, quelques légumes. »

» 11° La *phalène hyemale* (*phalæna brumata*, L.). La chenille qui attaque le pommier, y fait, par fois, des dégâts assez considérables. On peut employer pour s'en débarrasser, les moyens que nous indiquerons bientôt contre la *teigne padella*; si elle attaque des arbres précieux, on peut mettre autour du tronc une ceinture de poix, pour empêcher que les larves échappées à l'échenillage, ne remontent sur ces arbres. »

» Les papillons de jour, nuisibles aux récoltes, ont pour caractère des antennes à boutons, ou en massue, ou en cornes de bélier. Dans l'état de repos, leurs ailes sont étendues, ou approchées l'une de l'autre selon l'axe du corcelet. Les plus remarquables des chenilles de ce genre, sont *le gazé*, *le papillon du chou*, *le papillon grande tortue*, et *l'arpenteuse*. »

» 1° *Le Gazé* (*papilio cratægi*, L.). Sa larve vit sur le poirier, sur le pommier, tout comme sur l'aubépine: sa couleur est noirâtre, avec des bigarures noires, et des poils blancs ou jaunes; elle vit en société. L'insecte, à l'état parfait, a des ailes blanchâtres demi transparentes, avec un liseré noir. La chrysalide, qui se suspend aux branches, est anguleuse. Comme la larve vit en société, il est très-facile de la détruire en battant au-dessus de la toile sous laquelle elle se trouve; ses dégâts ne sont pas considérables. » (*La suite à un autre N°*)

AVIS.

Le sieur Pactod, artiste mécanicien et fondeur, confectionne tous les objets de mécanique et hydraulique en métaux fondus et tournés, tels que pompes à incendies, pompes élévatoires, cylindres pour broyer les graines à huile, vis en fer pour pressoirs, alambics, robinets, ornemens dorés et argentés, cloches, tant simples qu'en harmonie et carillon, etc. etc.; il dore et argente sur métaux, etc.

Errata du N° 12.

Page 1re, ligne 8, au lieu de *poulens*, lisez *poulains*.

Page 2, ligne 15 en remontant, au lieu de *fonds baptismaux*, lisez *fonts* etc.

Page 4, ligne 10, au lieu de *Gallice*, lisez : *Galice*.

Page 6, ligne 13, en remontant, au lieu de *la terre*, lisez : *la herse*.

ENIGME.

C'est au Ciel que je prends naissance,
Et sa première est ma faveur,
J'embellis tout par ma présence,
Tantôt ici, tantôt ailleurs.
Je suis d'une grande famille
Grands ou petits, anciens, nouveaux,
Lorsqu'à son tour l'un de nous brille,
Il fait oublier ses rivaux.
Frères nombreux, jamais nous ne marchons ensemble;
Rarement parmi nous l'un à l'autre ressemble.
Mon nom se prodigue souvent
Dans les arts, surtout en peinture,
Dans certains ornemens et dans l'architecture;
Si là c'est quelque chose, ici c'est un néant.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *four*, où l'on trouve *fou*.

Marchés de Chambéry des 21 et 23 mars 1822.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix* . . .	25	41	— . . .	28	95
Seigle . .	. . . . . .	8	50	— . . .	11	11
Orge . . .	. . . . . .	9	50	— . . .	12	42
Sarrasin	. . . . . .	0	00	— . . .	0	00
Mais . . .	. . . . . .	8	00	— . . .	10	46
Avoine (1) .	. . . . . .	9	52	— . . .	6	63
Pain, 1re qualité, la kilogr.	. . . . . .				0	32
Viande, *idem*,	*Idem*				0	75

(1) Rapport du 3 veissel au hectolitre :
Froment. . . 6. 83
Seigle . . . 6. 63
Avoine . . . 12. 64

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 24 Mars.*

N.os 10 — 78 — 54 — 26 — 33.

Chambéry, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.º 14.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 7 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 *avril*. S. M. vient de décerner la Croix et le titre de Chevalier de l'Ordre religieux et militaire des SS. Maurice et Lazare, à M. le Chanoine Rey, Vicaire-Général du Diocèse de Chambery, en récompense des talens distingués qu'il manifeste dans l'exercice de ses fonctions et de l'attachement dont il a donné des preuves, en toute circonstance, à l'auguste famille de nos Souverains.

— Nous avons sous les yeux l'original authentique d'un testament de J. J. Rousseau, conservé dans une Minute du Notaire Rivoire, trouvée dans le galetas d'une maison de cette ville. Ce testament, écrit sur les feuillets 104, 105 et 106 de la Minute, est du 27 juin 1737; selon ce qui est dit dans le testament, J. J. Rousseau avoit éprouvé un accident (probablement une chute) qui le détenoit dans son lit et qui avoit occasionné un apostume dans la tête du malade, en sorte que lui tenoit les yeux fermés; ce qui, selon la déclaration du Notaire, l'empêcha de signer son testament, quoique sain de sens, *mémoire et entendement*, dit le Notaire, *ainsi qu'il a paru par la suite et solidité de ses raisonnemens*. Lequel a été reçu après midi dans la maison de M. le Comte de Saint-Laurent, Contrôleur général des finances de S. M. le Roi de Sardaigne, habitée, comme l'on sait, à telle époque par M.me de Warens. Le testateur, après avoir fait le signe de la croix, recommandé son âme à Dieu, et demandé l'intercession de la Sainte-Vierge et des Saints Jean et Jacques, ses patrons, proteste de vouloir vivre et mourir dans la foi de l'Eglise catholique apostolique et romaine. Il laisse ses obsèques à la discrétion de son héritière et la charge de faire prier Dieu pour le repos de son âme. Après ce préambule, il lègue seize livres à chacun des Couvens des Capucins, des Augustins et des Clarisses de Chambery, pour faire célébrer des messes pour le repos de son âme. Il lègue sa légitime à son père, le priant de s'en contenter, attendu que la reconnoissance lui fait un devoir de disposer de ses autres biens en faveur de sa bienfaitrice. Il lègue cent livres au sieur Jacques Barillot de Genève. Il institue pour son héritière M.me Françoise-Louise de la Tour, Comtesse de Warens, à qui il déclare vouloir payer en outre la somme de deux mille livres, pour frais de sa pension et de son entretien depuis dix ans. Enfin il reconnoît une dette de deux cent livres en faveur du sieur Chambanel, marchand de Chambéry, pour marchandises livrées et argent prêté.

Le testament est signé par le sieur Claude Morel, procureur au Sénat; par Antoine Bonne, des Echelles; par Jacques Gros, de Vérel; par Antoine Bonnard, Pierre Catagnole et Pierre George cordonnier. Le 7.e témoin, Antoine Favre de Bissy, est déclaré illitéré. Cet acte a été enregistré le 20 juillet 1737 au feuillet 605 du *second livre de* 1737. Rousseau, qui a raconté avec beaucoup de détails les événemens qui rapportent à cette période de sa vie (il avait alors 25 ans), n'a point parlé de ce testament, ni de l'accident dont il y est fait mention.

Dans la même Minute, aux feuillets 110 et 113, est une *Procuration* passée par J. J. Rousseau, au sieur Jacques Barrillot, de *Genève*, stipulée par le même Notaire Baroin dans la même minute et sous la date du 10 juillet 1737. Par cette Procuration générale et spéciale, Rousseau donne pouvoir à Barrillot de retirer à Genève les droits de sa mère, *Susanne Bernard* (qui étaient apparemment les biens dont il avait disposé par le précédent testament), et de faire toutes démarches et poursuites nécessaires à ce sujet. Les témoins sont noble Jean-Antoine Borré et le sieur Jean-Jacques Rainer. Ce second acte, signé par J. J. Rousseau lui-même, a été enregistré le 15 juillet 1737, au feuillet 603 *du second livre de* 1737.

— Nous donnerons dans notre N.° prochain une notice nécrologique sur S. Exc. M. le Maréchal de la Tour, mort à Turin le 25 mars dernier.

— L'Institut Royal de France, dans sa séance du 28 mars dernier, vient de partager également le Prix d'Astronomie entre M. Bouvard, notre compatriote, Secrétaire-Astronome du Bureau des Longitudes de Paris, et M. Encke, de Gotha.

— Depuis plusieurs jours, le thermomètre de Réaumur, au nord et à l'ombre, s'est élevé jusqu'à 17 et à 18 degrés.

AVIS OFFICIEL *à MM. les Syndics du Duché.*

Le quatrième Contingent des brigades de ligne et d'artillerie devant se trouver sous les drapeaux le 1.er mai prochain, S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché de Savoie recommande vivement à MM. les Syndics des villes et communes de ce Duché de provoquer et surveiller avec rigueur le départ, en son tems, des soldats provinciaux qui dépendent de leur administration, et qui appartiennent au contingent susénoncé.

Les soldats de 4.me contingent des brigades de ligne qui, en vertu des déterminations royales du 9 octobre 1819, ont été destinés au 5.me contingent, doivent avoir déjà reçu, par leurs Syndics, avec l'avis d'un tel changement, le nouveau congé limité, d'après les articles 5 et 6 de l'Instruction du 15 octobre 1819, et par conséquent ils ne seront point compris dans l'appel du 4.me contingent, auquel ils ont cessé d'appartenir.

Il est inutile de rappeler que les inscrits de la classe de 1799, passés à l'enrôlement, et appliqués au 4.me contingent des brigades de ligne et d'artillerie, doivent être actuellement compris dans cet appel ; mais il est essentiel d'observer que, si dans quelques rangs limités, [illegible] à ces bureaux, l'époque du premier appel de leur contingent a été indiquée pour le 1.er mai 1820, toute autre indication doit être considérée erronée, on ne doit point en faire cas, et elle ne doit point servir de prétexte au soldat du 4.me contingent qui resteroit dans ses foyers, et à tout [illegible] qui lui permettroit d'y rester.

5. Son Exc. M. le Gouverneur Général rappelle à MM. les Syndics la rigoureuse exécution des articles 9, 10, 11, 12 et 13 de l'Instruction N.° 7 de M. l'Inspecteur des Levées, en date du 12 mai 1818, ainsi que les mesures portées par l'édit du Roi contre ceux qui y mettroient de la négligence.

Les recrues qui doivent rejoindre les brigades des Grenadiers Gardes et d'Aoste, seront dirigées sur Turin, où ces brigades se trouvent actuellement, ainsi que celles de Gênes à Alexandrie. Quant aux autres, elles n'ont point changé de garnison.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 29 mars. Il paroît que les partis opposés au gouvernement dans les élections se sont [illegible] en Wighs et Wighs radicaux ; ceux-ci sont partout écartés : on espère que Westminster ne fera pas seule exception.

— La tranquillité paroît rétablie en Irlande.

— On a reçu de la Reine, des lettres qui vont au 6 mars. Elle annonce son intention de revenir en Angleterre : elle se montre indignée de ce que son nom a été omis dans la liturgie anglicane. Elle espère déjouer les complots de ses ennemis.

ESPAGNE.

Madrid 18 mars. On assure que la Junte provisoire va envoyer des Commissaires en Amérique pour la pacification des colonies ; on croit que, Ferdinand n'y fera aucune difficulté de se rendre à la monarchie constitutionnelle ; mais on craint l'ambition personnelle de Bolivar pour les autres États.

— Quelques-uns des personnages qui s'étoient prononcés contre la constitution, paroissent exposés à des dangers. Le général Elio a failli être tué. On a des craintes sur le général Eguia à Grenade. Il y a eu à Cadix quelques mouvemens qui ont coûté la vie à une soixantaine de personnes ; on croit que l'on ignoroit encore les événemens de Madrid.

— A Pampelune on donne des fêtes au général Mina.

— On s'occupe ici des finances, qui sont dans un état alarmant ; depuis janvier le crédit du trésor étoit nul : On va faire rentrer les fonds arriérés.

10 Mars. La constitution a été proclamée dans l'île de Cuba, le 1.er janvier, jour où a éclaté le mouvement militaire dans l'Andalousie.

— Le Roi a sanctionné diverses propositions de la Junte, tendantes à accélérer la convocation des Cortès.

— On annonce que la tranquillité est rétablie à Cadix.

— M. le Comte de Toreno, membre des Cortès et actuellement réfugié en France, est nommé ambassadeur à Berlin.

FRANCE.

Paris, 26, 27 *et* 28 *mars*. Le Roi a éprouvé une attaque de goutte; on a employé les pédiluves synapisés qui ont produit un heureux effet. S. M. est sans fièvre et se trouve beaucoup mieux.

— Dans la séance du 25, la Chambre des Pairs a adopté la loi sur la liberté individuelle, à une majorité de 126 voix contre 86.

— M. De la Bourdonnaye a proposé à la Chambre des Députés un amendement à la loi sur la censure des journaux, tendant à faire cesser la loi avec la session actuelle; cet amendement ayant été rejeté, l'orateur a déclaré qu'il voterait contre la loi. M. Benjamin Constant voulait que la censure ne fût applicable qu'aux écrits qui paraissent plus d'une fois par mois; cet amendement a également été rejeté, et l'article 1er de la loi a passé.

— Le curé de Fécamp (Seine-Inférieure), plus qu'octogénaire, célébrant la messe pour le repos de l'âme du duc de Berry, est tombé mort en entonnant la Préface.

— Les grandes ambassades d'Espagne vont être changées. M. le duc de Fernan-Nuñez est remplacé à Paris par M. le duc d'El-Parque.

— M. le Chancelier a fait subir à Louvel un nouvel interrogatoire qui a duré plusieurs heures.

29 *Et* 30 *mars*. Le 28, LL. AA. RR. *Monsieur*, Mgr. le duc d'Angoulême et *Madame*, duchesse d'Angoulême, ont communié, pour la Pâque, à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois.

— S. M. se trouve bien et continue de travailler avec ses ministres.

— La Chambre des Députés, délibérant sur la loi relative aux journaux, a rejeté l'amendement du général Demarçay, tendant à faire cesser le cautionnement des journalistes, attendu le rétablissement de la censure. Elle a également rejeté tous les autres amendemens, dont la plupart ont été écartés sans être combattus, ce qui a fait dire à M. Chauvelin que *ceux qui ne disent rien gagnent leur procès, tandis que ceux qui parlent perdent leur cause*; remarque qui a excité un rire universel. Les six premiers articles du projet ont été adoptés.

— M. Pasquier, ministre des affaires étrangères, a soutenu presque à lui seul, au nom du gouvernement, toute la discussion de la loi sur la presse.

— L'ambassadeur de Naples près notre Cour se rend à Londres, par ordre de son Souverain.

— Le Consul d'Espagne à Marseille adresse sa démission à son Souverain par le motif de son opposition *personnelle* aux derniers événemens politiques d'Espagne.

— Au 30 mars, le montant de la souscription ouverte au bureau de la *Quotidienne*, en faveur de Vaulmer et de Desbois, était de 12,398 fr. 80 c.

31 *Mars et* 1er *avril*. Les événemens de Cadix, tels que les annoncent, sont très-fâcheux. Plus de 800 personnes ont péri par l'effet de l'opposition que les troupes royales ont voulu mettre à la proclamation de la constitution par le général Freyre.

— La cérémonie de la Cène a eu lieu aux Tuileries; S. A. R. *Monsieur* a tenu la place de S. M. dans le lavement des pieds.

— Les secours que Mgr le duc de Berry avait fait distribuer à l'indigence depuis 1814, s'élèvent à 1,050,086 fr.; depuis 1816, son auguste épouse a fait distribuer 336,795 fr.

— La Chambre des Députés a continué de rejeter tous les amendemens à la loi sur la censure des journaux; la loi a été adoptée à la majorité de 180 boules blanches contre 109 boules noires.

— S. M. est entièrement rétablie.

— On dit que la Minerve va cesser de paraître.

Banque de France 1465 fr., 1460 fr.

Cinq pour cent consolidés: 74 fr., 70 c.; 73 fr. 90 c., 50 c.; 74 fr., 15 c.; 74 fr.

VARIETES.

Culture de l'Abeille. — *VII.e Article.*

Du Miel.

On sait, en général, que cette substance est un combiné de sucre, et de mucilage ou principe gommeux. Proust, célèbre chimiste, en a extrait de la vraie gomme, et un sirop qu'il a comparé à celui de raisin. La cristallisation de ce sirop lui a fourni un sucre *dont la saveur* (dit-il) *douce, agréable et franche, est moins sucrée que celle du sucre de canne* (*V. Journ. de phys. chim. octobre 1806*). L'industrie française s'est exercée à obtenir le sirop de miel en lui ôtant l'arôme qui lui est propre, ce que l'on a fait avec le charbon, qui a la propriété d'absorber cet arôme.

Le miel (dit M. Bosc, dont le nom fait autorité), *est un excellent aliment. Il nourrit beaucoup sous un petit volume, et son usage n'a d'autre inconvénient que de lâcher quelquefois les intestins et d'affaiblir l'estomac, quand on le prend en trop grande quantité; mais en le mêlant à d'autres nourritures, on diminue ces inconvéniens au point de les rendre insensibles. Il est ordonné dans les marasmes, dans toutes les maladies de poitrine. On le regarde comme propre à prolonger la vie des vieillards qui s'en nourrissent exclusivement. Il entre dans la composition de quantité de remèdes, et est utile à quelques arts.*

Le miel, mêlé avec environ trois parties d'eau, entre en fermentation vineuse, d'où résulte une boisson fort agréable, nommée *hydromel*, dont l'excès enivre comme celui du vin. On extrait de l'hydromel une eau-de-vie très-spiritueuse. Abandonné à lui-même dans un vaisseau non fermé, l'hydromel passe à la fermentation acide, et forme un vinaigre agréable dont la connaissance est encore très utile aux fabricans de vinaigre.

La nature livre le miel aux abeilles, dans un état plus ou moins fluide. On sait qu'elles le transportent dans les cellules des gâteaux, qu'il y est emmagasiné de manière à n'avoir aucune communication avec l'air; ce que l'insecte exécute avec précision, en bouchant avec un couvercle de cire l'entrée de ces cellules, en opérant d'abord vers les bords de l'entrée, et continuant vers son milieu. Pendant ce travail, on ajoute ou retranche au miel contenu par l'effet de la viscosité qui lui est propre. Le couvercle étant ainsi terminé, il ne reste aucun vide dans la cellule. Mais avant la formation des magasins, qui a lieu vers la fin d'automne, les abeilles avaient disséminé le miel dans les rayons; elle l'ont ensuite réuni, soit dans le haut de la ruche, soit sur la partie opposée à celle qui se présente aux rayons du soleil, pourvu que la forme prolongée de la ruche fournisse un espace pour y placer les magasins; circonstance que l'on sera dans le cas de rappeler. Le miel ainsi renfermé se conserve intact et fluide. Hors des cellules, il prend la consistance de pâte granulée plus ou moins compacte, en raison de l'intensité du froid et de l'intervalle de tems auquel il y a été exposé. On le désigne alors sous le nom de *miel grainé*.

Maintenant, époque de la naissance du printems, la floraison est toujours retardée par des retours de froid entremêlés de quelques rayons de soleil, qui ont ranimé nos ouvrières. Quelques-unes ont volé aux champs, et ont rapporté quelque peu de pollen cueilli principalement sur les chatons du noisetier. A ce signal, la ponte de la reine a commencé, et l'on prépare les berceaux pour y recevoir les œufs. Pour cela, certaines ouvrières vident une partie des magasins, elles en consomment le miel. Ce travail qui a lieu chaque année, à pareil tems, est plus ou moins considérable en raison de la quantité de miel qui se trouve alors en magasin. Ce fait signale au cultivateur une circonstance où il lui convient d'ôter ou supprimer à ce magasin, soit pour en épargner la peine aux abeilles, soit pour en profiter lui-même; ce qui doit être exécuté sans exposer les abeilles à être engluées. S'il survient des coups de froid assez sensibles pour faire grainer le miel, pendant que les ouvrières l'enlèvent des cellules et que la table ou les parois de la ruche en sont enduites, cet incident est funeste pour ces insectes: leurs pieds sont bientôt englués et glissants, ils ne peuvent plus grimper sur les gâteaux, et leurs efforts pour se nettoyer réciproquement sont non seulement inutiles, mais contribuent à s'engluer réciproquement. La connaissance de ce fait est due à une observatrice d'abeilles, M.me Vicat: il est consigné dans les mémoires de la société de Berne, année 1764, 4e part., page 120. Cette dame propose avec raison de rétrécir alors la porte des ruches, selon le conseil de Virgile. On ajoute à cet avis celui de les calfater avec le plus grand soin: c'est un des motifs qui nous a fait inviter les cultivateurs à luter soigneusement leurs ruches, dans cette saison. V. le *No 11 de nos Articles.* L'enlèvement du miel par les abeilles à cette époque sera dans la suite appliqué aux principes qui doivent diriger la taille des ruches.

Le transport du suc disséminé dans la ruche avait été observé par les anciens: cette remarque avait été faite par Clusius, ainsi par Columelle, elle a été confirmée par Reaumur. Le miel, quoique en apparence uniforme, est certainement composé de diverses sécrétions de végétaux. On sait combien les abeilles sont friandes du sucre lorsqu'il est en consistance de sirop. Je les ai vues, au printemps, sucer la sève épanchée de deux sortes d'érables (*A. Pseudo Platanus*, *A. Platanoides*), laquelle a de part et d'autre une saveur sucrée fort prononcée. Lors d'une sécheresse telle que toute floraison avait disparu, j'ai vu les abeilles s'emparer de cette sorte de sirop qui est le produit d'un insecte vivant sur le chêne et nommé *cochenille*. On peut reconnaître alors, au bourdonnement considérable, sur quelques-uns de ces arbres, les abeilles, et observer ce qu'elles butinent.

Dans la vue d'obtenir du miel d'une seule espèce de plante, la floraison du châtaignier me le présenta: l'abeille s'y porta avec tant d'empressement qu'elle dédaigna alors toute autre plante. J'obtins un miel très fluide, très peu sucré, d'une saveur nauséabonde. Ce miel extrait de la ruche vitrée, où je l'avais vu *déposer*, s'est conservé une année dans le même état, sans grainer pendant l'hiver, tandis que le miel extrait du sainfoin commence à se grainer à 3 degrés au dessus du point de congélation. Le miel du châtaignier, de consistance très fluide, est consommé peu à près avoir été cueilli. C'est alors qu'ont lieu les grands travaux en cire, auxquels cette consommation est très-favorable. La taille des ruches serait donc alors hors de convenance.

Le miel du sarrasin est d'une saveur très-agréable; il est même presque blanc, lorsqu'il est fait avec soin, mais il perd ces avantages, si on le conserve au-delà d'une année. C'est pourquoi quelques agronomes ont proclamé ses éloges, tandis que d'autres ont tenu un langage opposé.

Parmi les divers végétaux qui fournissent du miel, on distingue le mélèse qui, selon l'opinion établie à Chamonix, produit le miel exquis et très-blanc dont il a été fait mention. De Saussure, qui rapporte cette opinion comme établie par les cultivateurs, n'a pas vérifié le fait. Le miellat qui paraît sur les feuilles de cet arbre est, dit-on, la substance avec laquelle il est formé. Cette assertion ne peut subsister, si l'on suppose l'enlèvement de ce miellat en état concret, c'est à dire, la manne. Les abeilles ne sauraient sucer cette substance. On vient de voir d'ailleurs qu'elles ne peuvent faire usage de miel grainé. Mais le miellat a été fluide avant que de passer à l'état de concrétion. Je l'ai vu se réunir en forme de gouttes avant que de se congeler. Ce n'est que dans l'état de fluidité que l'abeille s'empare du miellat du mélèse. Toute la chaîne des hautes Alpes, depuis le *Mont-Blanc* jusqu'au comté de Nice, livre du miel de mélèse aux abeilles; mais il n'est pas partout aussi blanc qu'à Chamonix, parce qu'il est quelquefois mêlé de miel cueilli sur d'autres plantes.

L. d. L.

AVIS.

Le sieur DESPEIGNES, marchand miroitier, à l'hôtel de Château-neuf, rue Croix d'Or, à Chambery, a l'honneur de prévenir le public et ceux qui désireraient acheter des glaces et moulures dorées, qu'il vient de former un établissement à cet effet. Il tient dans son établissement des glaces de Paris pour miroirs, et autres de toutes les qualités, moulures dorées pour les tableaux d'église, et autres. Il étame et découpe les vieilles glaces et les remet dans l'état le plus parfait : il achète et échange les vieilles

CHARADE.

Depuis le tems que je sommeille,
J'ai suspendu le cours de mes travaux,
Pour plaire enfin aux amateurs,
Il est tems que je me réveille.
Vous trouverez dans mon premier
Le rapport du tout au dernier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *jour*.

Marchés de Chambéry des 28, 30 *mars et* 1.er *avril* 1800.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		L.	c.
Bled.						
Froment,	Prix . . .	15	58	— . . .	19	16
Seigle . .	. . . . .	8	41	— . . .	11	»
Orge . . .	. . . . .	9	50	— . . .	12	42
Sarrasin	. . . . .	4	94	— . . .	6	22
Mais . . .	. . . . .	8	00	— . . .	10	46
Avoine (1). . .	. . . . .	8	75	— . . .	6	80
Pain, 1.re qualité, le kilogr.	. . .			. . . . .	"	32
Viande, idem,	idem . . .			. . . . .	"	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres.
Froment . . 0, 813
Seigle . . . 0, 765
Avoine . . . 0, 694

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 15.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 14 Avril.

INTÉRIEUR.

L'Hôpital, 8 avril. La Compagnie des Pompiers formée depuis peu dans cette ville, voulant imprimer à son institution le sceau de la durée, s'est mise sous la protection de la Religion, et a fêté, pour la fête de son patron, la seconde fête de Pâques. Dès la veille et le matin du jour, elle a annoncé ses intentions par diverses salves de boîtes. Le Corps de Musique, en belle tenue, s'étant réuni à la Compagnie des Pompiers, qui se faisait remarquer par le choix des hommes et un beau costume uniforme, ils se sont rendus à l'église pour entendre une messe qui a été chantée en musique. Deux jeunes demoiselles ont mêlé leurs voix à celle des instrumens. On a observé le plus profond recueillement pendant la célébration de la messe, ainsi que dans la procession qui a eu lieu [illegible].

Au sortir des offices divins, un banquet de cent couverts attendait notre jeunesse pompier, à la tête de laquelle M. l'Intendant de cette province a bien voulu prendre place, accompagné de MM. les Syndics et Conseillers de la ville, ainsi que d'un grand nombre de notables. M. [illegible], Capitaine des Pompiers, a très-bien fait les honneurs du banquet, qui a été animé par la plus franche gaîté. A la fin du repas l'assemblée a été honorée de la présence de M. le Chevalier [illegible], Commandant de la province, et de celle de M. le Major Chevalier Blanc, qui ont été reçus aux acclamations réitérées de *vive le Roi, vive la Reine, vive la Famille Royale, vive le Prince de Carignan!* Un des convives s'est rendu l'organe de tous les convives, et a adressé à M. le Commandant le discours suivant :

» Monsieur le Commandant,

» Cette réunion nombreuse, qui se compose de la majorité des chefs de famille de cette ville, est l'effet de la concorde et des dispositions de chacun vers le bien commun ; elle est l'effet de la bonté de notre auguste Souverain et de la sagesse de ses lois, à l'ombre desquelles fleurissent notre industrie et notre [illegible].

» S. M. a daigné cicatriser les plaies que la guerre avait faites à cette ville ; la population a peine [illegible] réunie par son amour pour lui ; elle l'est encore par les sentimens de la plus profonde reconnaissance,

» ne seul esprit, un seul vœu règnent au milieu d'elle, celui de prouver à
» son Roi qu'elle se rendra toujours digne de ses bienfaits par une entière
» fidélité et une parfaite soumission. Oui, M. le Commandant, oui, M.
» l'Intendant, les habitans de cette ville presque tous ici en votre présence,
» s'estiment heureux de pouvoir vous rendre témoins de l'effusion de leurs
» sentimens. »

Ce discours a été terminé par les cris répétés de *vive le Roi*, *vive la Reine*, *vivent nos Princes!* Au sortir du banquet, la Marque a invité tout le monde à un bal champêtre, auquel ont assisté M. le Commandant, M. l'Intendant et leurs épouses, MM. le Major et les Officiers de la garnison, tous les habitans s'y trouvaient, et nombre de ceux des communes voisines sans distinction de condition. Il a été terminé par un feu d'artifice.

NÉCROLOGIE.

Le 25 du mois dernier, est mort à Turin, à l'âge de 85 ans, S. Exc. M. Victor Joseph Amédée SALLIER, Baron de La Tour, Maréchal de Savoie, Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade et Chevalier Grand'Croix de l'Ordre militaire et religieux des SS. Maurice et Lazare, né à Chambéry en 1730, de J. F. Sallier de La Tour, Général de Cavalerie. On sait avec quelle constante fidélité et quelle valeur distinguée ce respectable militaire a servi son Prince dans sa longue et honorable carrière. Devenu général de cavalerie, il fut tour à tour gouverneur des villes et provinces de Vigevano, de Verceil, Biella, Novare et Alexandrie. Il signa le 27 avril 1796, l'armistice de Cherasco. Le Roi Charles-Emmanuel IV le nomma pour assister en son nom à la conférence militaire de Milan, entre les généraux des Puissances alliées, et le chargea ensuite d'une mission extraordinaire auprès de l'Empereur François II pour solliciter l'envoi des secours nécessaires en Piémont. Il fut fait Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, le 13 novembre 1799. En récompense de ses services signalés, le Souverain lui décerna les titre et honneurs de Maréchal de Savoie, dignité qui avait cessé d'exister en 1560, sous Emmanuel-Philibert et qui resta suspendue pendant plusieurs règnes successifs. Elle avait été établie au milieu du 14e siècle par le Comte Vert, et le premier Maréchal connu est Messire Etienne de la Baume-Montrevel. Le Grand-Maréchal de Savoie avait le premier rang après le Prince, dont il commandait les armées; il avait sous ses ordres, les grands barons, les bannerets, les baillis et les châtelains. Lorsque Emmanuel-Philibert eut recouvré par son héroïque valeur, l'héritage de ses ancêtres, il fit un Maréchal de Savoie René, Comte de Challant qu'il combla; en cette qualité la maison de premier poste au de ses Etats par Lettres-Patentes datées de Paris, du 8 juillet 1559. Le Comte de Challant fut à cette époque, le dernier Maréchal de Savoie. Il y eut par la suite des Lieutenans-Maréchaux (la retrouve le titre de Grand-Maréchal en 1730 en la personne de Bernard Otton, Baron de Rhebinder, généralissime des troupes de Victor Amédée II; et en 1739 en la personne de Joseph-Octave Cacherano de la Rocque.

Le Maréchal de La Tour a dignement soutenu le nom d'une famille toujours distinguée par ses éminens services et par son dévouement sans bornes à ses augustes Souverains. Il était frère de M. Victor-Amédée de La Tour, Marquis de Cordon, mort à Turin, en 1800, grand maître de la Maison du Roi, et qui avait été successivement Colonel du régiment de la Reine, de celui des Gardes, Général d'infanterie, envoyé extraordinaire en Hollande et en Angleterre, et ambassadeur à Paris où il se trouvait en 1789.

AVIS — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le mardi 18 avril courant, à onze heures du matin, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, à l'adjudication:

1.° Par la voie de soumissions cachetées, des travaux en entretien pour neuf ans, des parties de la route royale entre le village de la Chavanne et le pont de Montmélian, et entre la rampe de Chanoud et le village de St. Jeoire, évalués par an, à la somme de . . . . 4908 l. 15 c.

2.° Par la voie des enchères, à l'extinction des feux, des travaux en élargissage à en faire sur la route provinciale de Chambéry en France par les Marches, dès son embranchement à la route royale, jusqu'au pont de Glandon, évalués à . . . . 2000 l.

PIÉMONT.

Turin, 8 avril. Un de nos concitoyens, connu par son talent dans l'art de la gravure, M. Angelo Dorodio, habitant à Paris et membre de la société métallique, après avoir gravé les médailles de Lagrange et de Visconti, vient d'exécuter avec un plein succès celle du Sophocle de l'Italie, du célèbre Alfieri. Cette médaille, qui sera livrée dans le courant d'avril, est du prix de six francs. S'adresser chez M. Joseph Bolur, horloger dans la rue Grande-Doire, près la place du Château.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE

Francfort, 4 avril. Le Grand-Duc de Hesse-Darmstadt a donné, le 18 mai dernier, une constitution au Duché. Les États se composent de deux Chambres, dont les membres seront élus pour six ans et qui s'assembleront au moins tous les trois ans. La loi des finances devra être votée annuellement. Le Grand-Duc pourra dissoudre les Chambres, et alors il en convoquera de nouvelles.

— Le Roi de Wurtemberg se marie avec sa proche parente, la Princesse Pauline de Wurtemberg.

— Les membres de la diète commencent à se rassembler ici. S. Exc. le Président ne sera ici que vers le 10 du courant.

— Le voyage de LL. MM. II. en Bohême aura lieu plutôt qu'on n'avait cru. On assure que l'Impératrice sera couronnée à Prague Reine de Bohême. On parle d'une nouvelle entrevue des Empereurs d'Autriche et de Russie et du Roi de Prusse.

— Les États de Hesse-Darmstadt n'auront pas l'embarras de faire une loi sur les élections. Le Grand Duc, en donnant la constitution, s'est réservé le droit de pourvoir aux élections par une ordonnance particulière.

— On écrit de Pétersbourg que l'assassinat du duc de Berry a profondément affligé l'Empereur Alexandre. Pendant le service funèbre que l'ambassadeur de France a fait célébrer à ce sujet, le consul-général d'Espagne est tombé, frappé d'une apoplexie foudroyante.

ANGLETERRE.

Londres, 5 *avril*. Le grand jury a déclaré coupables de haute trahison Thistlewood et onze de ses co-accusés.

— Le jury d'Yorck a déclaré coupables de sédition Hunt et quatre de ses compagnons. Hunt a donné deux mille livres sterling de caution, pour se rendre à Londres et demander la révision de son procès.

— Les réformateurs Burdett et Hobhouse ont été élus à Westminster.

— Sur les 658 membres qui doivent composer le Parlement, il y en a 419 de l'ancien Parlement réélus, 113 nouveaux, et 126 qui restent à élire.

— Le congrès des Etats-Unis d'Amérique a admis le territoire du Missouri au nombre des Etats de l'Union.

— Dans des lettres reçues de Rome, la Reine d'Angleterre se plaint de toute la légation Britannique. Le Secrétaire d'Etat du Pape, le Cardinal Consalvi, lui a témoigné, par une lettre, ses regrets de ne pouvoir lui rendre les honneurs dus à la Reine d'Angleterre, que lorsque le gouvernement de S. S. sera officiellement informé qu'elle est à Rome en cette qualité. On annonce que la princesse a quitté Rome et qu'elle est partie de Pesaro pour l'Angleterre, où elle a demandé pour sa résidence Buckingham-House.

— Une frégate doit être prête à Douvres, pour recevoir S. Exc. l'ambassadeur de Perse, qui quitte l'Angleterre.

ESPAGNE.

Madrid, 25 *mars*. Les troupes ont commis des excès déplorables à Cadix. En faisant feu sur tout ce qu'elles ont rencontré, elles ont tué 414 personnes, et en ont blessé plus de 800.

— Le Roi a ordonné que tous les biens et revenus de l'Inquisition seraient appliqués à payer les dettes de l'Etat.

28 *Mars*. On paraît croire que le général Freyre n'est pas exempt de tout reproche au sujet des malheureux événemens arrivés à Cadix les 9 et 10 de ce mois. Le peuple s'est procuré des armes et il a exercé plusieurs sortes de vengeances contre les militaires. Dès le 15, le calme a paru rétabli. Le Roi a ordonné au général O'Donnell, commandant-général de l'Andalousie, de commencer une procédure et de lui en rendre compte jour par jour.

— Le général Espoz-y Mina a été nommé par le Roi, capitaine-général de la Navarre.

— A Barcelone, le peuple, sur le refus des inquisiteurs d'ouvrir leurs portes, les a enfoncées, a délivré les prisonniers et jeté tous les papiers dans la rue.

— Jusqu'ici le ministre des Etats-Unis est le seul qui ait complimenté le Roi sur son adhésion à la constitution; les autres ministres attendent des instructions.

— Les Cortès sont convoquées pour le 9 juillet.

— Les papiers timbrés et les monnaies porteront cette légende : *Ferdinandus VII, Dei gratiâ et Constitutione monarchiæ, Hispaniarum Rex.*

— Le décret royal et le manifeste de la Junte, relatifs à la convocation des Cortès, viennent de paraître. Les députés de toutes les colonies sont également convoqués, et en attendant leur arrivée, les Américains qui se trouvent en Espagne choisiront parmi eux des suppléans provisoires.

— On assure que le marquis Quiroga, le chef de l'insurrection constitutionnelle, est nommé capitaine général des provinces Vascongadas (la Biscaye).

FRANCE.

Paris, 2, 3 et 4 avril. D'après la loi du 31 mars 1820 sur la presse, tous les journaux actuellement existans, sous la condition de se soumettre aux dispositions de cette loi. Aucun autre journal ne peut s'établir sans l'autorisation du Roi. Tous les articles devront être soumis à la censure, sauf les bulletins officiels, ceux des séances de la Chambre des Pairs et le compte des séances de la Chambre des Députés. Les peines contre les contreventions sont un emprisonnement d'un mois à six mois, une amende de 200 fr. à 1200 fr., une suspension du journal qui pourra aller jusqu'à six mois, et enfin la suppression. Les dessins gravés ou lithographiés doivent être également autorisés. La commission de censure sera à Paris, de 12 censeurs; dans les départemens, elle sera de trois. Un conseil de neuf magistrats surveillera l'exercice de la censure.

— La société philantropique, dont Mg.r le duc de Berry était le Président, a décidé que le fauteuil de la présidence resterait vacant.

— M. le duc d'El-Parque a refusé le poste d'ambassadeur d'Espagne à la cour de France.

— La commission de la Chambre des Pairs continue d'entendre les témoins dans l'affaire de Louvel.

— Le *Défenseur*, journal semi-périodique, remplace le *Conservateur*; il paraîtra sous le même format et aux mêmes conditions.

— Il n'y a plus de doute sur la valeur de la mine de sel gemme découverte en 1819, à Vic, département de la Meuse. Le sel en est d'une qualité égale à celle des plus beaux sels connus et peut suffire à une exploitation de mille années.

5 et 6 avril. Les éditeurs responsables de plusieurs journaux ont été cités à comparaître, pour avoir annoncé des souscriptions publiques en faveur de ceux qu'ils appellent les victimes de l'arbitraire, qui seraient arrêtés en vertu de la dernière loi sur les conspirateurs.

— S. M. a reçu en audiences particulières les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche et de Russie.

— La Chambre des Députés a commencé à discuter les comptes de 1819.

7 et 8 avril. M. le duc de Gaëte est nommé gouverneur de la Banque de France, en remplacement de M. Laffite.

— Les éditeurs de la *Minerve* viennent d'être condamnés à 23,000 fr. d'amende pour contravention à la loi sur le timbre.

— S. M. a fait ses Pâques dans ses appartemens.

— M. le maréchal Moncey, duc de Conegliano, est nommé gouverneur de la 9ᵉ division militaire (Montpellier)

Banque de France 1450 fr ; 1455 fr , 1442 fr , 50 c , 1445 fr.

Cinq pour cent consolidés 73 fr , 50 c , 45 c , 73 fr , 45 c , 75 c , 73 fr 80 c , 95 c.

ITALIE.

Naples, 24 *mars*. S. A. R. le prince de Danemarck a lu, dans une séance de notre académie royale des sciences, un savant mémoire sur plusieurs phénomènes observés par lui dans un voyage qu'il a fait au Vésuve avec MM. Davy et Monticelli.

— Les étrangers visitent en grand nombre la Solfatare, soit pour y observer les phénomènes de cet antique volcan, soit pour y voir les bains de vapeur que M. le chevalier Assalini y a établis.

— Parmi les manuscrits de la bibliothèque bourbonnienne, on vient de découvrir des vers du quinzième siècle, qui présentent un rapide abrégé de l'histoire d'Italie du siècle précédent. Ces vers curieux, pour les anecdotes qu'ils renferment, ont été cueillis par Tommasuolo del Gualdo; on espère qu'ils seront incessamment publiés.

Rome, 31 *mars*. Les augustes cérémonies de la semaine sainte ont attiré ici un grand concours d'étrangers.

— Il vient d'arriver d'Egypte, au port de Varignano, une partie de la grande collection des antiquités égyptiennes destinée pour Livourne et appartenant à M. Drovetti. L'architecte Gau qui l'accompagne doit publier les études qu'il a faites en Egypte, dans la Nubie et la Palestine.

VARIETES.

AGRICULTURE.

(*Article communiqué*).

» Celui qui veut goûter avec fruit le véritable bonheur de la vie champêtre, doit être cultivateur ou du moins connaître assez les principes de cet art, pour en diriger la pratique dans ses nombreux détails.

» Les mauvaises récoltes, le peu de produit que l'on retire des pénibles travaux de nos campagnes, sont dus à l'ignorance des personnes à qui ils sont confiés, dont la pratique routinière n'est fondée sur aucune connaissance positive et raisonnée.

» Si l'expérience s'acquiert par de sages observations et par la pratique surtout, il est rare que cette expérience ne soit très-longue et quelquefois très-onéreuse pour l'agriculteur novice, qui, faute de bons exemples ou d'études élémentaires, est plus souvent entraîné par l'impulsion des usages ou par des raisonnemens vicieux.

» Rien ne serait plus utile pour celui qui veut se livrer à l'agriculture, que de trouver dans un ouvrage à sa portée, les fruits d'une étude réfléchie, d'une expérience réelle et approfondie sur tous les détails de l'économie rurale adaptés au climat, aux situations, aux différentes qualités de terre, aux ressources territoriales, à l'industrie et au nombre de la population du pays que l'on habite; c'est ce qui fera le mérite particulier du Traité qu'un de nos compatriotes vient d'achever, et qu'il ne tardera pas à livrer au public. Nous le ferons connaître dès qu'il aura paru.

» Ce nouvel essai d'agriculture, sans être volumineux, renfermera cependant tous les procédés et les principes les plus utiles pour perfectionner l'industrie agricole de notre pays, sans heurter trop directement les usages consacrés par le défaut d'instruction.

» Cet ouvrage contient encore la description du perfectionnement de notre charrue, à l'aide duquel on exécute des labours parfaits et avec moins de force d'attelage. Cette innovation qui est toute simple, sera la première dans ce genre, qui ne présente aucune répugnance à l'usage de nos paysans. »

» Depuis un certain nombre d'années, l'Agriculture s'est visiblement améliorée en Savoie; mais on ne peut disconvenir qu'il ne reste encore bien plus à faire qu'on n'a fait jusqu'ici. Or l'économie rurale ne peut manquer de faire de nouveaux progrès parmi nous, si elle est aidée par des théories sages et éprouvées, par des vues et des procédés spécialement appliqués à notre latitude, à notre climat, à nos variétés d'expositions, à la diversité de notre sol, aux ressources locales de chaque contrée. Un ouvrage entièrement dirigé vers ce but, ne peut qu'être favorablement accueilli dans un pays rendu au calme de la paix et à la sécurité qu'inspire le règne des lois paternelles sous lesquelles nous avons le bonheur de vivre, surtout dans des circonstances où beaucoup de gens éclairés et quelques riches propriétaires s'occupent de vues agricoles, et où nous voyons les cultivateurs en général plus dociles qu'autrefois à profiter des utiles leçons de l'expérience, que des agronomes intelligens paraissent disposés à leur donner par le puissant ascendant de l'exemple. »

AVIS

La foire qui a ordinairement lieu le 1er mai de chaque année, au bourg de La Chambre, en Maurienne, est aussi remarquable pour devoir fixer l'attention des propriétaires et marchands de mulets, poulains et bétail de toute espèce. Les mulets y sont principalement recherchés; à raison des diverses montagnes environnantes, dont les pâturages peuvent en contenir un très-grand nombre. On prévient le public que les réparations faites au local servant à la tenue de cette foire, présentent toutes les facilités désirables, ce qui, joint à l'établissement d'un nouveau pont jeté sur la rivière d'Arc, fait espérer une grande affluence.

LOGOGRIPHE.

Je suis un outil officieux
Qui sert à maint et maint usage.
Grand Dieu! quel tableau pour le sage,
Que tout ce qu'en mes jeux je dérobe à ses yeux!
Avec deux pieds de moins, j'afflige et j'importune
Cette pauvre Helena, qui voudrait me cacher
On découvre en mon sein ce que l'on doit chercher.
Dans l'embarras ou l'infortune.
On trouve un cher protecteur
Contre les flots et la tourmente;
Un mot familier au chanteur,
Deux éléments fameux, de plus, se vient présente
L'un des lieux les plus fréquentés
Et trois mauvaises qualités.

Le mot de la dernière *Charade* est *par-tage*.

Marchés de Chambery des 4, 6 et 8 avril 1800.

	Le Vessel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		f.	c.
Blé.					
Froment, *Prix*	15	34	—	18	87
Seigle	8	»	—	10	46
Orge	9	»	—	11	76
[illegible]	5	»	—	6	54
Maïs	»	»	—	»	»
Avoine (1)	10	25	—	7	14
Pain, 1.re qualité, le kiloge				0	32
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 vessels en hectolitre
Froment . . 8.13
Seigle . .
Avoine . .

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 8 Avril.*

N.os 63 — 84 — 19 — 61 — 50.

AMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine

An 1820. (N.° 16.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 21 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 avril. Le 17 du courant, se sont rencontrés à Chambéry deux courriers de cabinet de S. M. B., l'un venant de Naples et se rendant à Londres, et l'autre allant réciproquement de Londres à Naples.

— Le 19 de ce mois, le thermomètre de Réaumur, à l'ombre et au nord, est monté ici à 20 degrés au-dessus de zéro.

AVIS — *Travaux publics.*

Mercredi, 3 du mois de mai prochain, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de Moûtiers, par la voie des soumissions cachetées, à l'adjudication 1.° des travaux en reconstruction du mur dépaulement de la route provinciale de Moûtiers au *Petit-Saint-Bernard*, au lieu appelé du Bon-Conseil, commune de Bellentre, estimés 11,315 L. 38 c., par le devis. 2.° Du cintre en maçonnerie et charpenterie pour la reconstruction, en bois mélèze du pont de Salins près Moûtiers, estimés 16,604 L. 28 c., dans le devis. Ces travaux devront être exécutés dans 5 mois dès l'approbation des actes, et les devis susdits sont déposés au secrétariat de la Vice-Intendance pour être communiqués aux entrepreneurs.

AUTRE AVIS

1.° Le jeudi, 4 mai prochain, à neuf heures du matin, devant M. le Vice-Intendant, à St. Jean de Maurienne, il sera procédé, par la voie des enchères à l'extinction des feux, à l'adjudication de la reconstruction en maçonnerie du pont en charpente sur le torrent de la Croix-d'Aiguebelle, traversant la route royale de France à la sortie du village.

2.° Le vendredi, 5 mai susdit, à onze heures du matin, il sera procédé de la même manière à l'adjudication des travaux à exécuter en gravelage pendant neuf ans, des deux parties de la même route, dont la première, dès l'angle, port de France, de la maison Chardonnet, sortie de la ville d'Aiguebelle, à l'angle de la maison Parlay, la seconde, entre la voûte gauche du pont sur le torrent de la Croix-d'Aiguebelle, et la culée droite du pont de Bourgneuf sur le Gelon.

PIÉMONT.

Turin, 15 *avril*. Le 9 de ce mois, la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, a tenu sa séance présidée par S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre des affaires internes, Président de l'Académie. M. le Comte Franchi de Pont a lu, au nom d'une Commission, un rapport sur le vase antique de M. Moschini, dont on a parlé le 18 mars dernier. La Classe a approuvé les conclusions du rapport. M. le Professeur Bonelli a présenté une collection de douze dessins lithographiés de quadrupèdes rares du Musée Royal, ouvrage de M. Mentisono, Prof. de dessin. M. Peyron, Prof. de langues orientales, a annoncé à la Classe la découverte qu'il a faite, dans un manuscrit du monastère de S. Colomban de Bobbio, contenant un opuscule de St. Augustin, de plusieurs fragmens de Cicéron, au moins du 4e siècle, parmi lesquels sont quelques feuilles d'oraisons inédites *pro Scauro*, *pro Marco Tullio*, *in Clodium*, outre beaucoup d'autres fragmens d'oraisons connues *pro Cluentio*, *Caecina*, *Coelio*, *in Pisonem* etc. Quelques uns de ces fragmens coïncident en partie avec les palimpsestes ambrosiens publiés par M. Mai, à Milan, mais ils corrigent quelques erreurs et en remplissent plusieurs lacunes. S. Exc. M. le Comte Napion a terminé la séance par une lettre de lui, dans laquelle il compare la manière de voir et le genre d'étude que font les étrangers à Rome, des anciens monumens, avec le mode d'observation et d'étude des Italiens.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction que l'indisposition que S. M. a éprouvée diminue graduellement et qu'on peut regarder la fièvre comme terminée.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 11 *avril*. Tous les objets de discussion du congrès de Vienne sont terminés, la rédaction en paraîtra à la fin du mois.

— Les lettres de Manheim annoncent que Sand, l'assassin de Kotzebue, se trouve assez bien, on ne tardera pas à prononcer sa sentence.

— Une dame de Cassel, jeune et jolie, avait été insultée un peu sérieusement par un fonctionnaire, à côté de sa loge au spectacle; le mari écrivit au fonctionnaire une lettre peu mesurée. Ce dernier arrive chez la dame avec deux pistolets et demande satisfaction au mari. La dame se saisit des pistolets, en déclarant que c'est à elle à venger sa propre querelle; elle reconnaît qu'ils ne sont pas chargés, elle les charge à balles et provoque son adversaire, qui se jette à ses genoux, fait des excuses et se retire.

ANGLETERRE.

Londres, 12 *avril*. Il y a 162 témoins dans le procès de la conspiration Thistlewood; l'acte d'accusation est dressé et conçu en 11 articles.

— Les troubles de l'ouest de l'Irlande diminuent sensiblement.

— Le vicomte Castlereagh a été réélu sans opposition, dans le comté de Down, comme *député* au Parlement.

— D'après un état officiel du congrès de New-York, la marine des Etatsflotte se compose de 36 vaisseaux de ligne de 74 canons, de 25 frégates de 24 à 44, de 12 sloops, de 22 schooners, et d'une grande quantité de chaloupes canonnières.

— Le 1er avril, on avait affiché à Glasgow et à Paisley, en Écosse, une proclamation séditieuse où il était annoncé qu'un comité chargé d'organiser un gouvernement provisoire. Deux individus, soupçonnés d'être auteurs de ces affiches, ont été arrêtés. Une force militaire imposante veille au maintien de l'ordre public. On a promis 300 liv. sterl. à celui qui ferait connaître l'auteur de la proclamation.

— Depuis les nouvelles de Demerary, du 15 décembre dernier, il régnait dans cette colonie une maladie qui faisait périr 8 à 10 blancs par jour.

— La proclamation du comité organisateur ayant invité les ouvriers à cesser tout travail jusqu'à ce que le peuple ait *recouvré ses droits*, tous les ouvriers de Glasgow et de Paisley ont en effet cessé de travailler, et l'on redoute les suites de cette inaction. Onze membres du soi-disant *gouvernement provisoire* ont été arrêtés et conduits au château de Stirling.

— La tranquillité se rétablit de plus en plus en Irlande. On apprend de l'Écosse que beaucoup d'ouvriers sont retournés à leurs ateliers.

— Au 8 avril, il y avait 490 membres de l'ancien Parlement de réélus, et 135 nouveaux membres.

ESPAGNE.

Madrid, 1er avril. Les Espagnols qui rentrent dans leur patrie, paraissent pénétrés de la gravité des circonstances et portent les sentimens les plus modérés. Le Roi a expédié des brevets de maréchaux-de-camp aux chefs de l'insurrection de l'île de Léon Quiroga, Riego et Arco-Aguero.

— Par un décret du 25 mars, S. M. C. a rétabli dans leurs honneurs et emplois tous les individus compris dans les procédures pour cause d'opinions d'adhésion à la constitution, et notamment Espoz-y-Mina, Porlier, Lacy, Richard, Renovalès, et dans celles relatives aux événemens du 8 juillet 1819 dans l'armée expéditionnaire d'outre-mer etc.

— Par autre décret du même jour, S. M. destitue de tout emploi et bannit de la monarchie ceux qui refuseront de prêter serment à la constitution des Cortès, ou qui le feraient avec des protestations, des réserves etc.

— Les revenus des commanderies *vacantes ou à vaquer* dans les cinq Ordres de Santiago, d'Alcantara, de Calatrava, de Montesa et de St. Jean de Jérusalem, seront appliqués à la dette publique.

— La tranquillité est rétablie à Cadix. Le nombre des morts dans la journée du 10 mars, est de 436, et celui des blessés de 500.

— Il existe un parti qui ne reconnaît que *provisoirement* l'autorité constitutionnelle. Cette opinion a été manifestée ouvertement par l'armée de l'île de Léon, qui déclare ne vouloir rendre les armes qu'aux Cortès, et que tous les corps ne seront dissous que lorsque le Roi aura prêté le serment constitutionnel dans le sein des députés de la Nation.

— Les élections sont commencées. Il y aura 149 députés pour la Péninsule, les îles Baléares et les Canaries, et 30 pour l'Amérique. Total 179.

— Le Roi, de l'avis de la Junte, a supprimé le supplice de la potence est remplacé par celui de la *garotte*, qui consiste à étrangler le patient avec un cercle de fer, au moyen d'un tourniquet.

— Tous les réfugiés du parti de Joseph sont admis à rentrer dans leurs foyers.

5 *Avril.* L'armée d'Andalousie a été dissoute, et les régimens ont été renvoyés dans leurs provinces respectives.

— Une division de vaisseaux de guerre va incessamment partir de Cadix pour la Terre-Ferme de l'Amérique.

— Il est remarquable que les Cortès de 1812 avaient été reconnues par les cours de Brésil et de Suède, que le général Wellington avait accepté le titre de généralissime, de ces Cortès, avec lesquels l'Angleterre avait traité, et que S. M. l'Empereur de Russie avait reconnu non-seulement leur autorité, mais approuvé leur constitution.

— Il paraît à Madrid un journal intitulé : *Le Conservateur*.

— Il s'établit partout des clubs politiques.

FRANCE.

Paris, 9, 10 et 11 avril. S. Exc. le duc de Richelieu, président du Ministère, a adressé, au nom du gouvernement de S. M., à MM. les Commandans des divisions militaires, Commandans de la marine, Procureurs généraux et Préfets, une circulaire tendante à désabuser les esprits égarés ou prévenus au sujet des deux lois d'exception qui viennent d'être portées, à faire sentir la nécessité de ces mesures temporaires, qui ne détruisent ni la liberté de la presse, ni la liberté individuelle, mais qui n'ont d'autre objet que de réprimer les excès de l'intrigue et de la calomnie, d'arrêter le torrent des doctrines pernicieuses et d'effrayer les méchans.

— Les nouvelles de l'Île de Bourbon, du 12 décembre dernier, annoncent qu'il régnait dans l'île Maurice (Île de France) une affreuse maladie qui fait périr ses victimes en quelques heures. Le gouverneur de l'Île de Bourbon prenait toutes les précautions sanitaires commandées par les circonstances. Un fléau semblable fit périr 20 mille individus dans l'île Maurice, en 1792.

— L'inventeur de la lithographie a trouvé l'art de fabriquer un papier lithographique qui serait substitué aux pierres dont on fait usage.

12 *Et 13 avril.* L'éditeur du *Constitutionnel* a été condamné à 5 ans de prison et à 12,000 fr. d'amende, pour un article tendant à exciter la guerre civile.

— M. le Procureur du Roi a fait saisir une brochure intitulée : *Questions à l'ordre du jour*.

— On croit que les débats du procès de Louvel s'ouvriront à la Chambre des Pairs, le lundi 24 avril.

— M. Nouguera, secrétaire d'ambassade d'Espagne et chargé d'affaires près notre cour, est arrivé à Paris le 11 de ce mois.

— Sir Robert Wilson est depuis quelques jours à Paris.

14 *Et 15 avril.* L'ambassadeur de Perse est arrivé à Paris, où il séjournera deux mois.

— La commission de censure a pris pour règle ces trois sages maximes

1.° Que une religion positive étant une affaire d'opinion, mais un fait et un droit acquis à ceux qui la professent, est hors de toute discussion; 2.° qu'il en est de même de la royauté; 3.° que la vie privée d'un citoyen est inviolable.

— La démarcation des frontières entre la France et les Pays-Bas est terminée. Un traité de limites a été signé le 28 mars à Courtray.

— Une Ordonnance royale du 28 mars autorise les fabriques des communes à rentrer dans la possession des biens et rentes qui appartenaient autrefois à leurs églises.

— Les Espagnols réfugiés étant autorisés à rentrer dans leur patrie, le gouvernement français cessera de leur donner des secours et des feuilles de route dès le 1.er mai prochain.

— La souscription en faveur de Poulmier et de Desbiez monte en ce moment à 15,502 fr.

— Plusieurs journaux ayant cessé depuis la loi sur la censure, le *Courrier Français* fait cette remarque : « Ce que nous voyons tient du prodige. « Les *feuilles* tombent à l'entrée du printems : les verra-t-on renaître à la » fin de l'automne ? »

Banque de France 1450 fr.; 1470 fr.; 1472 fr., 50 c., 1465 fr., 1470 f.; 1475 fr.

Cinq pour cent consolidés 74 fr. 20 c.; 73 fr., 25 c.; 74 fr., 35 c.; 74 fr.

VARIÉTÉS.

TABLEAU DU MINOTAURE, *par M. J. B.* PEYTAVIN, *de Chambéry, exposé dans la Salle de la Bibliothèque publique de cette ville.*

Dans la Notice historique que nous avons donnée sur la Bibliothèque publique de Chambéry (N.° 11, *V.e Année*), nous avons annoncé un article extrait d'un journal étranger, concernant le tableau du Minotaure que possède cet Établissement. voici le texte de cet article.

EXTRAIT *du Journal des Arts, des Sciences etc. du 28 mai 1808, N.° 584.*

« Le Tableau de M. Peytavin, représentant les sept Athéniennes dans le Labyrinthe de Crète, au moment de devenir la proie du Minotaure, fut exposé au Salon de 1802, il a 12 pieds de large sur 10 de haut.

Le fond du tableau est occupé par la vaste fabrique du Labyrinthe, dont les murs nombreux interceptent la lumière et donnent à la totalité du fond le ton qui convient à un tel sujet.

Les hautes et sombres colonnes qui règnent sur le devant, concourent à éloigner davantage les parties intérieures de l'édifice, qu'une perspective exacte et bien entendue reproduit et multiplie dans le lointain.

» Sur le devant, à gauche du spectateur, est le Minotaure armé d'une massue et saisissant déjà l'une de ses victimes. Sur le même plan, trois d'entre elles, glacées d'effroi, se pressent vivement les unes contre les autres, cèdent ainsi au mouvement naturel des infortunés qu'un destin commun enveloppe dans une même catastrophe.

» Dans le coin, à droite et sur le second plan, une statue imposante de Jupiter assis sur un socle élevé, domine la scène. L'une des victimes s'élance auprès de la Divinité, son dernier refuge. Les autres, plus reculées, semblent chercher à se soustraire par la fuite au sort déplorable qui les menace.

» C'est, ce nous semble, une belle idée, d'avoir placé auprès de ce drame funeste l'image impassible de la Divinité, et d'ailleurs l'artiste en a su tirer le parti le plus heureux en mettant en action cet élan si vrai et si prompt du cœur humain, celui de recourir, dans le malheur, au suprême arbitre des destinées: mouvement qui à la fois dénonce la faiblesse humaine et manifeste la toute puissance du maître du monde.

» Une scène tragique où l'on ne découvre aucune voie à l'espérance, est un spectacle qui serre l'âme et fait circuler le frémissement dans les veines. M. Peyron paraît s'attacher de préférance aux sujets graves ou terribles: on se rappelle son beau tableau de *la Vestale* qui fit au salon de 1801 (an IX) une sensation très-remarquable (1). Ici il a sans doute considéré que tous ceux qui ont traité avant lui le sujet du Minotaure, avaient choisi le moment de la victoire de Thésée sur le monstre: il a voulu le présenter sous une face nouvelle.

» L'artiste, fidèle à un précepte bien sage des arts d'imitation, a placé dans la demi-teinte le visage décomposé par le dernier période du désespoir, de la victime saisie par le monstre; il a également éludé avec art la forme hideuse du celui-ci, en dérobant en partie sa tête, par l'élévation du bras en action; en éclairant son corps par derrière, et en présentant à découvert que les formes humaines. En revanche, le ton de vigueur qui règne sur les reins du Minotaure, sur ses épaules savamment étudiées, et la draperie ardente dont il est couvert, en font l'une des belles parties du tableau, surtout par le contraste admirable qui en résulte avec les chairs et les draperies de la victime qui tombe à ses pieds.

---

(1) L'auteur a gravé lui-même ce tableau.

« Le beau idéal de la force était un écueil dans lequel un artiste superficiel n'aurait pas manqué de tomber, en donnant au Minotaure les formes d'Hercule : mais M. Peytavin est trop éclairé pour faire un demi-dieu d'un être descendu au-dessous de la nature humaine; il a montré au contraire une grande intelligence dans la manière dont il a su conserver, au travers d'une certaine noblesse dans les proportions, que l'art exigeait, quelque chose des formes puissantes et lourdes de l'animal dont le Minotaure participe. Il l'a représenté avec la tête seulement du taureau, et en cela il s'est conformé à la figure que lui donnent Hygin et Appollodore, laquelle se retrouve en effet dans quelques peintures anciennes et en particulier sur celles d'Herculanum.

Le groupe principal des trois Athéniennes est beau sous tous les rapports. L'une d'elles debout et le visage à demi caché, présente l'immobilité de l'anéantissement, tandis que la seconde, livrée à toute l'agitation de l'effroi, contemple le monstre avec horreur. La troisième, abattue sur ses genoux et appuyée contre les deux autres, est dans un état de prostration réellement frappant, caractérisé jusques dans la disposition des draperies collées contre terre.

« On ne peut qu'admirer la variété d'expression que l'artiste a su répandre sur toutes ces victimes réservées à un même sort et agitées d'un même sentiment. Les contours sont d'un grand dessin et les chairs d'une vérité parfaite. Tous les mouvemens sont nobles et exempts de violence et d'exagération. Les draperies, traitées dans le goût de l'antique, ne laissent rien à désirer. Le moelleux, la légèreté, la transparence, le choix des couleurs, forment, dans cette partie des détails, une harmonie complète. La lumière est surtout distribuée dans toute la scène avec beaucoup de science et une connaissance approfondie du clair-obscur.

« Ce tableau ne peut que contribuer à justifier et à accroître la réputation de M. Peytavin. »

ENIGME.

Dans un cabinet de physique,
J'éclate, brille et disparais ;
A mes apparences magiques
Souvent les yeux sont stupéfaits.
Je mets en défaut l'examen
Qu'à telle cause, tel effet
Je suis presque rien ... un atome,
Je parais, je suis comme un trait ;
Mais rien n'égale ma puissance :
Je me reproduis mille fois,
Et selon telle ou telle chance,
J'attaque la chaumière, et le palais des Rois.
Un rien me détruit dans ma course,
Mais qui peut tout connaître
Que le mal soit, ou tout, combattu dans sa source ;
Ailleurs, il est trop tard souvent pour l'amortir.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *rideau*, où l'on trouve *rida*, *eau*, *dé*, *rade*, *ré*, *air*, *eau*, *rue*, *rude*, *dur* et *aride*.

ERRATA du N.° 15.

Page 2, ligne 14, au lieu de, 85 ans, lisez : 89 ans.
— Ligne 18, au lieu de, 1735, lisez : 1731
— Même ligne, au lieu de, *Général de Cavalerie*, lisez *Général d'Infanterie*, *Ambassadeur à Madrid et Commandant général du Duché de Savoie.*

MARCHÉS de Chambéry des 11, 13 et 15 Avril [illegible]

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix* . . .	15	78	—	18	80
Seigle . . .	7	»	—	9	15
Orge . . .	8	50	—	11	11
Sarrasin . . .	5	»	—	6	54
Mais . . .	8	50	—	11	11
Avoine (1) . . .	10	75	—	7	60
Pain, 1.re qualité, la livre . . .				0	30
Viande, *idem*, *idem* . . .				0	75

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitres :
Froment . . 8,13
Seigle . . 7,63
Avoine . . 1,06

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES du 15 Avril.

N.os 53 — 78 — 24 — 63 — 16.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 17.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 28 Avril.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin d'Avril sont priés de le renouveler sans retard, afin de prévenir toute interruption dans les envois.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. *Prix pour six mois* : 8 *l.* n. 50 c. *Pour l'année* : Chambéry, 15 l. *dans le Duché*, 16 l.; *hors du Duché*, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 avril. Le 18 de ce mois, S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, et M. le Chevalier De Gladiel, Intendant Général de la Division de Savoie, accompagnés de M. le Marquis de La Serraz, Syndic de première Classe de cette ville, ont fait la visite de l'École tenue par les Frères de la Doctrine Chrétienne, en l'assistance de M. le Chanoine Martinet, Official du Diocèse et Directeur externe de cette École. Son Excellence et M. l'Intendant Général ont donné, dans cette visite, de nouvelles preuves de leur sollicitude connue pour le bien public et de l'intérêt qu'ils portent aux utiles institutions, qui, comme celle-ci, concourent à remplir l'un des premiers besoins de la société, l'éducation chrétienne et l'instruction de la jeunesse des classes inférieures. Ils ont porté leur attention sur tous les détails de l'enseignement et de la discipline, et ont fait procéder, en leur présence, à tous les exercices de lecture, d'écriture et d'arithmétique. Ils ont donné à l'Établissement d'honorables éloges et ont témoigné leur satisfaction à M. le Directeur et aux respectables instituteurs, dont ils ont loué les soins et les utiles travaux.

Au sortir de cette École, ils se sont rendus à la Bibliothèque publique, dont ils ont fait la visite en l'assistance de M. [illegible], Bibliothécaire. Ils ont examiné les principales catégories d'ouvrages et quelques livres curieux que possède l'Établissement; ils ont observé les tableaux, les divers mon dèles de sculpture, et enfin la collection des objets d'art et des productions naturelles réunis dans le Musée ouvert auprès de la Bibliothèque. Le véritable intérêt qu'ils ont manifesté dans cet examen, prouve à la fois leur bonne foi et leur amour pour les lettres. Ils ont témoigné à M. le Syndic et à M. le Bibliothécaire toute leur satisfaction sur le mérite de cet utile Musée, et sur les soins que la Ville a mis à sa conservation, et sur le bon ordre qui y règne.

— Il nous a paru très-remarquable que deux astronomes nés dans les états de S. M. ont remporté le même jour, dans une des premières Sociétés savantes de l'Europe (l'Académie Royale des sciences de Paris), chacun un prix d'Astronomie, savoir M. *Nicollet*, de Cluses, en Savoie, et M. *Plana*, de Turin (voyez plus bas l'article Piémont, et le N° 25 de notre Journal du 7 avril courant). Le prix que M. Plana a partagé avec M. Carlini, est le prix ordinaire de l'Institut, et celui que M. Nicollet a partagé avec le Directeur Adjoint de l'Observatoire de Gotha, est le prix fondé par M. de Lalande.

— Un journal allemand a publié les détails affligeans de la mort d'un jeune négociant qui, ayant perdu toute sa fortune par des malheurs, des vols etc. et se trouvant réduit à la dernière misère, résolut de se laisser mourir de faim. Après avoir dépensé ses derniers sous, il se retira dans une forêt, y creusa sa fosse, et y attendit la mort pendant dix-huit jours. Le 3 octobre 1818, il respirait encore, malgré cette longue abstinence. Un paysan des villages voisins, conduit là par le hasard, lui fit avaler un bouillon avec un jaune d'œuf; le malheureux jeune homme expira immédiatement après. On a trouvé sur lui un journal tracé au crayon, dans lequel il a décrit jour par jour sa situation. Il accuse principalement la dureté de sa famille, d'être la cause de sa mort.

AVIS. — *Travaux publics.*

Le lundi, trois juillet prochain, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle des séances du conseil de la commune de la Cluse, Mandement de Thônes, devant le Syndic dudit lieu, à ce autorisé par M. l'Intendant de la province de Genevois, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des travaux de maçonnerie et charpente pour réparations de l'église de la susdite commune, évalués à 5977 l. 84 c.

Le plan, devis et cahier des charges sont déposés au secrétariat de la dite commune, où il est loisible d'en prendre connaissance sans déplacement.

MM. les Syndics des communes environnantes sont priés de donner connaissance du présent Avis à leurs administrés.

PIÉMONT.

Turin 22 avril. La Classe des Sciences physiques et mathématiques de notre Académie Royale a tenu, dimanche dernier, une assemblée présidée par S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre et Président de l'Académie. La Classe a approuvé les conclusions d'un rapport fait par M. le Professeur Bellard, au nom d'une Commission, sur un travail de M. Risso, natur ftilule, intitulé : *Poissons, mollusques et crustacés observés dans la Méditerranée sur la côte de Nice*. M. le Secrétaire a lu ensuite un travail de M. le Comte de Mossy de Loche, Académicien non-résident, sous le titre : *Des causes qui déterminent les abeilles à construire leurs gâteaux parallèlement sur des plans verticaux, en ligne droite, et selon des dimensions déterminées.*

— L'Académie Royale des Sciences de Paris avait proposé en 1818 pour sujet d'un prix de mathématiques, cette question : *Former par la seule théorie de la pesanteur universelle, et en n'empruntant des observations que des élémens arbitraires, des tables du mouvement de la Lune, aussi précises que nos meilleures tables actuelles*. Dans la séance du 27 mars dernier, l'Académie a décerné un prix de 3000 francs à chacun des deux Mémoires qui ont concouru, dont l'un a pour auteurs M. *Plana*, astronome de l'Observatoire royal de Turin, et M. *Carlini*, astronome de l'Observatoire de Brera. L'autre Mémoire est de M. *Damoiseau*.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 *avril*. Les conférences pour les affaires catholiques dans les Etats protestans d'Allemagne ont recommencé le 22. *Le résultat prochain des négociations avec la cour de Rome fait espérer une heureuse issue.*

— On écrit de Vienne que le départ de LL. MM. II. pour la Bohême est de nouveau fixé pour le 12 mai. L'archiduc [illegible], frère à la princesse de Langeau (qui se trouve en ce moment à Dresde), accompagnera leurs augustes [illegible].

— L'été prochain, la Russie fera partir de l'embouchure de la Lena, une expédition scientifique pour la mer glaciale et les côtes de la Sibérie.

ANGLETERRE.

Londres, 19 *avril*. Les nouvelles de l'Ecosse deviennent plus rassurantes. Hier il y a eu à Greenock, au sujet de trois radicaux qui y ont été conduits de Paisley, un rassemblement et des provocations contre les militaires, qui ont fait feu; il y a eu quelques personnes tuées, et les ouvriers ont fini par arracher les cinq détenus de la prison.

— Le *Courier* annonce que dans les nouvelles élections, le ministère gagne dix-huit à vingt voix.

— On dément la nouvelle que le roi de Portugal veuille se fixer définitivement au Brésil.

— La liste civile d'Angleterre est d'un million sterling (25 millions de francs), mais sur cette somme le Roi paye les juges, les frais des ambassadeurs, une foule de pensions, etc., en sorte qu'il ne reste pour ses dépenses personnelles et pour l'entretien de sa cour, que le tiers de la somme ci-dessus.

ESPAGNE.

Madrid, 10 *avril*. On donne des congés à tous les militaires dont l'engagement avait expiré en 1819.

— A Valence, le peuple conserve de l'animosité contre le général Elio et demande qu'il soit traduit devant les tribunaux. Le gouverneur a fait doubler la garnison de la citadelle où ce général est détenu.

— S. M. a jugé à propos d'avancer l'époque de la réunion des Cortès, qui aura lieu le 9 juin, au lieu du 9 juillet.

— Une lettre de Cadix annonce que l'on débarque à force les approvisionnemens de bouche qui étaient destinés pour la grande expédition, à laquelle il paraît qu'on a renoncé.

— Le Roi a aboli tous les priviléges attachés aux domaines royaux, conformément au décret des Cortès du 10 juillet 1813.

— La composition actuelle du ministère y réunit les membres les plus renommés des Cortès de Cadix.

— Le Roi et la Reine, chaque fois qu'ils se montrent en public, sont accueillis par des acclamations et des vivat.

FRANCE.

Paris, 16, 17 et 18 avril. Dans la séance des Députés, du 17, la discussion sur les comptes a été interrompue par la présentation faite par le ministre de l'intérieur, d'un nouveau projet de loi des élections. Selon ce projet, le nombre des Députés ne serait point augmenté, et le renouvellement annuel par cinquième serait maintenu. Il y aurait des colléges électoraux d'arrondissement, et des colléges de département. Ces derniers nommeraient les députés parmi les candidats proposés par les colléges d'arrondissement. A peine ce projet a-t-il été lu, que tout le côté gauche a proposé en séance la question si le gouvernement avait le droit de retirer le précédent projet, sur lequel d'ailleurs un rapport était prêt. Le côté gauche s'opposait à ce que le nouveau projet fût renvoyé dans les bureaux. M. de Girardin ayant commencé un discours en élevant la même question sur la prérogative royale, a été interrompu comme traitant une question étrangère, au argument que de savoir si le projet serait imprimé et renvoyé aux bureaux. Le trouble et le désordre ont été bientôt portés à leur comble, le président a suspendu la séance, après quoi, les mêmes débats ont recommencé. Enfin, M. de Girardin, interrompu ainsi sans cesse, parce qu'on le croyait opposé au droit du retrait du projet de loi, a réussi à faire entendre que si on lui avait laissé achever sa phrase, on aurait su depuis long-temps qu'il reconnaissait ce droit comme compris dans la prérogative royale. Cette explication a causé un rire universel et prolongé, qui a mis fin à la discussion et à la séance.

— M. Lebrun, auteur de la tragédie de *Marie Stuart*, est parti pour un voyage en Grèce.

— M. l'abbé de la Mennais fait imprimer la suite de son ouvrage sur l'*Indifférence en matière de Religion*.

— On a remarqué que les papiers venant d'Espagne sont imbibés de vinaigre.

— On parle de la création d'un nouveau ministère pour les cultes et l'instruction publique.

— Le 30 janvier dernier, le feu a causé à Constantinople, dans le faubourg de Péra, un dommage de 8 ou dix millions. Le palais de France n'a été sauvé que par la vigilance de M. le marquis de Rivière et des officiers de la légation française.

19 *Et un avril*. Le 17 de ce mois, est passé à Beauvais le cortège funèbre ordonnant à Lille les entrailles de M.gr le duc de Berry.

— Quelques journaux ont annoncé qu'il a été lu au Congrès des États-Unis deux lectures d'un bill tendant à faire occuper militairement les Florides, mais il ne donnent pas la date de ces lectures, ce qui dans les circonstances actuelles, serait le point essentiel pour porter un jugement sur l'importance de ce fait.

Banque de France 1485 fr , 1500 fr , 1505 fr , 1490 fr.

Cinq pour cent consolidés 74 fr , 15 c., 25 c., 74 fr , 15 c., 20 c.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIETES.

Fin du Mémoire sur les insectes nuisibles aux récoltes (1).

2° Le *papillon du chou* (le grand) (*papilio brassicæ de Geoffroi*). Sa chenille est rayée de jaune et de bleu, avec des points noirs, tuberculeux, du centre desquels s'élève un poil. Le papillon a les ailes blanches, avec deux taches, l'angle extérieur et supérieur de ces ailes est noir. C'est de toutes les chenilles de papillon, celle qui fait le plus de mal au jardinage, elle vit sur les choux et les raves. Cachée le jour, elle commence ses ravages à l'entrée de la nuit. On lui fait la guerre, avec succès, à la faveur de la lanterne. Plusieurs auteurs ont conseillé de jeter sur les plantes attaquées des dissolutions de potasse, des décoctions de tabac ou de jusquiame. Tous ces moyens ont peu d'effet sur l'insecte, et peuvent altérer le goût du végétal. Le journal économique (juillet 1750) a proposé l'eau de savon : ce moyen, sans être très efficace, ne m'a pas paru sans résultat. »

« Pour attaquer avec succès le papillon du chou, il convient d'étudier son histoire et ses mœurs. La larve se métamorphose en chrysalide de forme anguleuse, elle s'attache à un mur ou contre des troncs d'arbres. Comme on la distingue très facilement à ses couleurs brillantes d'un vert jaunâtre, ponctué de noir, on peut en détruire un grand nombre. Celles qui échappent ne tardent pas à se multiplier, car telle est la fécondité de cette chenille, qu'elle fait trois pontes par an, dont chacune peut s'évaluer à trois cents œufs. Ceux des papillons qui ne se sont pas accouplés avant l'hiver, se cachent, à l'approche des froids, dans des troncs d'arbres ou dans des murs, et on les voit reparaître au commencement du printemps; mais en petit nombre. A midi, dans les beaux jours, l'accouplement a lieu et les femelles déposent leurs œufs. Si on saisissait ce moment pour les poursuivre avec un filet, on en diminuerait considérablement le nombre; je dis plus : il suffirait d'employer ce moyen pendant plusieurs années consécutives, pour se délivrer entièrement de ces chenilles; mais si on ne le met en usage qu'après la seconde mue, il est sans succès. »

---

(1) Voyez le N.° 13 de ce Journal; *Année courante*.

« 3.° *Le papillon du chou* (le petit), (*papilio rapæ*) On le nomme encore *papillon de la rave*; sa larve a, dans sa manière de vivre, beaucoup de rapports avec celle du précédent. Elle ronge la rave, la capucine, surtout le chou, qu'elle perce jusqu'au cœur, et dans le centre duquel elle creuse des galeries. elle est verte avec avec trois raies d'un blanc très-pale, ses ailes sont moins tachées de noir que celles du papillon précédent, et même quelquefois on n'en aperçoit des traces qu'à leurs extrémités, il n'a guère qu'un point et demi [illegible], tandis que le grand en a deux. On lui fait la guerre comme au précédent. »

» 4. *Le papillon grande tortue* (*papilio polychloros*, L.) Sa larve vit en société, sur les arbres fruitiers et sur l'orme; on peut par conséquent lui faire la guerre avec succès, en employant les moyens que nous avons conseillés contre le gazé, avec lequel il est aisé de le confondre par la forme des nids. Son papillon est fauve, avec des taches noires. Sa chrysalide se suspend aux branches. la larve cause peu de dégâts. Les ichneumons d'ailleurs font à cette espèce, ainsi qu'à beaucoup d'autres, une guerre qui ne lui permet pas de multiplier assez pour être très nuisible. »

« Les *arpenteuses* On les appelle encore geomètres, parce qu'en marchant elles s'écartent et se replient à la manière d'un compas elles paraissent préférer les feuilles abondantes en corps muqueux, et sont très-dangereuses dans les années où l'hiver est doux. Tel fut celui de 1735, pendant lequel elles firent, au rapport de M. de *Réaumur*, des dégats considérables. Il y a des chenilles de cette espèce qui sont rases, d'autres de velues, d'autres couvertes de poils; elles ont plusieurs générations par an, et c'est principalement pendant l'hiver qu'elles attaquent les légumes. Après avoir résisté aux froids des hivers ordinaires, elles succombent aux pluies froides du printems; ce qui est d'autant plus heureux, que selon M. *Mondat*, il est impossible de leur faire la guerre avec succès. »

« La famille des teignes (*tinea*), de l'ordre des *lépidoptères*, renferme plus de cent espèces, même si on en extrait le genre *alucita*, que j'y maintiens cependant pour plus grande simplicité. »

« 1° *Teigne du fusain* (*tinea evonymella*). Sa chenille est jaunâtre, ponctuée de noir, elle a six lignes de longueur et vit exclusivement sur les différentes espèces de fusain tant indigènes qu'exotiques : elle file sur ces arbres des soies en tout sens, et les en recouvre quelquefois entièrement. Elle se renferme dans ces soies pour n'en sortir que pendant la nuit. Il faut détacher avec précaution ces espèces de nids et les brûler promptement. »

« 2° La teigne padelle (*tinea padella*). Elle ressemble à la précédente, et a 4 lignes de longueur. L'insecte parfait a les ailes supérieures d'un gris luisant avec 20 points noirs, sa larve vit aux dépens du pommier. Pour en délivrer cet arbre, il faut en agiter les branches par des coups secs, vifs et répétés : les larves tombent suspendues par leurs soies, et on coupe ces fils, les insectes périssent de faim. On peut employer des moyens encore plus expéditifs, tels sont un coup de fusil, tiré à poudre, l'inflammation de la paille mouillée et saupoudrée de fleur du soufre, etc. »

« 3° La teigne des grains (*tinea granella*). Quoiqu'elle n'attaque pas les arbres, elle est très-importante à connaître, à cause des ravages qu'elle exerce sur les récoltes d'une partie de la France. C'est celle que MM. *Duhamel* et *Tillet* ont décrite sous le nom de *teigne des blés d'Angoumois*, elle attaque le froment, l'orge, le seigle, et l'on attribue très-mal à propos ses dégâts, aux papillons de l'insecte. A peine éclose, elle pénètre dans les grains, vit environ 20 jours, et subit deux métamorphoses; on voit quelques uns de ces papillons en juin, d'autres en août : on en voit aussi quelquefois dans les automnes tempérées. Ces papillons s'échappent des greniers pendant la nuit, et leurs femelles qui produisent de 60 à 90 œufs, vont les déposer sur les épis. On se préserve des ravages de ces insectes, en faisant sécher exactement le grain, soit au soleil, soit au four, et le plaçant ensuite à la cave, dans des tonneaux bien fermés. Par l'effet de ces moyens, les chrysalides se dessèchent et ne peuvent passer à l'état d'insectes parfaits. Pour en délivrer les grains destinés aux semailles, on les fait tremper aussitôt après le battage, dans une dissolution de cendres et de chaux, on les fait sécher, ensuite on les place dans des lieux bien aérés, et on les recouvre, pour plus grandes précautions, d'une légère couche de cendres. On sème un peu plus épais, en raison des grains qui pourraient avoir souffert. Tels sont les conseils donnés par MM. *Tillet* et *Duhamel*. »

« 4.° *La lycène ou tigre du baguenaudier.* Sa larve ne peut intéresser que les amateurs des jardins paysagistes. Elle cause peu de dégâts, et il est facile de s'en délivrer. »

« Parmi les noctuelles, la seule qui mérite de nous occuper, est celle qui attaque les arbres fruitiers, particulièrement les pommiers, ou la noctuelle *psy* (*noctua psy*, F.). On lui fait la guerre avec plus de succès qu'aux autres insectes de sa tribu, parce qu'on l'aperçoit aisément, tandis que les autres se cachent pendant le jour, et vivent isolées. En vain on écraserait les papillons qu'on pourrait saisir, on ne préviendrait pas la multiplication des larves, si justice n'en était faite par les pluies froides, les oiseaux, les ichneumons, surtout par les carabes dorés et granuleux qui détruisent celles qui se cachent sous terre. »

« Tous ces insectes doivent être poursuivis de bonne heure, et même, si on le peut, par un tems froid et pluvieux. L'époque la plus avantageuse pour l'échenillage, est celle où l'orme commence à se couvrir de quelques fleurs, il doit être complet, et tous les produits doivent être brûlés. Dans un autre tems et lorsque les phalènes et les papillons sont développés, on pourrait en détruire un grand nombre, en allumant pendant la nuit, et simultanément, des feux de distance en distance; ne pourrait-on pas encore, avec avantage, chasser au filet, vers le premier printems, les papillons du chou? »

N. F. M. *Deschamps* père, ayant observé que les treilles placées le long des grandes routes, coulaient rarement, parce que les larves n'en attaquaient presque jamais la fleur, pensa que cet effet pourrait être dû à la poussière dont ces treilles sont couvertes dans les tems secs. Voulant vérifier cette conjecture, Il répandit sur des vignes en fleurs, fortement attaquées par des larves, vulgairement appelées *vers*, de la poussière ramassée sur le grand chemin ; examinant ensuite ces fleurs avec une loupe, il vit des larves mortes, il en vit d'autres dont le développement avait été arrêté, il en vit qui avaient abandonné leur proie. Il s'assura que la poussière n'avait porté aucune atteinte aux fleurs. L'emploi de cette poudre est, dit M. *Deschamps*, très facile. On en remplit un panier, garni d'une toile claire, et on l'agite sur les ceps ; on peut encore la répandre de la même manière qu'on verse sur les prairies le plâtre calciné.

La confirmation d'une pareille expérience intéresse cette partie de l'histoire naturelle qui se lie avec l'agronomie par des rapports intimes.

Remède indiqué contre la brûlure.

C'est au hasard qu'on doit souvent les plus heureuses découvertes. Dans la Caroline du Sud, une mère retira son enfant qui était tombé dans le feu et le jeta sur un tas de coton en laine, qui se trouva dans la chambre, pour aller chercher en toute hâte un médecin. Celui-ci demeurait à quelque distance. La mère, à son retour, trouva l'enfant dormant tranquillement sur le coton. A son réveil, il ne poussa aucun cri, quoique la brûlure fût considérable. Quelques jours après, le coton qui s'y était attaché, tomba de lui-même, et l'enfant fut guéri.

Tous les journaux américains publièrent cette cure extraordinaire. M. Dorlin qui arrive des États-Unis, a cru devoir indiquer ce remède dont il a toujours fait usage depuis lors avec succès.

Persécution des Chrétiens à la Chine.

Une lettre d'un missionnaire de Macao, sous la date du 1er avril 1819, donne les détails suivans : « Tout prêtre européen que l'on découvre, est sur-le-champ arrêté et mis à mort ; le même sort est réservé aux prêtres chrétiens chinois. Les autres chrétiens, quand ils ne veulent pas apostasier, subissent les plus affreux tourmens et sont ensuite exilés en Tartarie. En cette année 1819, il y avait dans les prisons de la seule province de Sutchuen deux cents chrétiens qui attendaient l'heure de l'exil ; un prêtre chinois venait d'être étranglé et deux autres étaient près de mourir pareillement. Dans tout l'empire, il n'y a que dix missionnaires, dont cinq à Pékin, qui ne peuvent avoir de rapport avec les habitans qu'en secret. L'empereur a déclaré qu'il ne voulait plus de peintres, ni d'horlogers, ni même de mathématiciens.

L'Evêque de Pékin a tenté en vain de s'introduire, sous ce titre, dans son diocèse. Le seul moyen qui reste aux missionnaires pour pénétrer dans le pays, est de gagner les courriers qui vont de Macao à Pékin; mais si la chose est découverte, le missionnaire et le courrier sont sur-le-champ mis à mort. Malgré toutes ces persécutions, la religion catholique s'étend au milieu des tourmens de ses fidèles. Il y a cinquante ans qu'on ne comptait, dans la province de Sutchuen, que cinq à six mille chrétiens, il y en a maintenant soixante mille.

Sur le Serpent de mer.

Il résulte d'une lettre datée de Nahant, dans l'Etat de Massachusset (Etats-Unis d'Amérique), que le fameux animal désigné sous le nom de serpent de mer, a été observé de très près, pendant plusieurs heures, dans la baie de Boston, par plusieurs centaines de spectateurs, accourus de Boston, de Lynn et de Salem. Sa longueur a été estimée de 50 à 60 pieds; son corps offrait de nombreuses protubérances et formait une série de courbes ou d'inflexions, au nombre de quatorze ou quinze. Il plongeait quelquefois entièrement. Il nageait avec une vitesse modérée; il paraissait timide et nullement disposé à attaquer, car il fuyait les bateaux qui le poursuivoient. Sans affirmer que cet animal appartienne au genre des serpens ou à celui des anguilles, l'auteur de la lettre, M. James Prince, Marshal du district de Nahant, assure qu'il n'a aucune ressemblance avec la baleine, le requin, le grampus, le marsouin, ni avec les autres poissons d'un très gros volume qu'il a vus à la mer.

Prix proposé par de jeunes filles.

Plusieurs jeunes demoiselles du comté de Dutchess, dans l'Etat de New Yorck, ont proposé une chaîne de montre artistement tressée de leurs cheveux, à celui qui composera l'ouvrage le plus utile sur l'agriculture de ce canton. On prétend que si nos demoiselles d'Europe s'avisaient de proposer [illegible], nos salles de spectacles et nos cafés se changèrent subitement en déserts, que toute cette galante jeunesse volerait aux champs et se hâterait d'échanger la pipe et la queue du billard contre la bêche, la pioche et les cornes de la charrue, révolution qui aurait bien son utilité.

Anciens Tombeaux.

Les landes du pays habité par les Cosaques du Don sont, pour ainsi dire, parsemées de petites collines qui paraissent être d'anciens tombeaux, on en a ouvert quelques-uns dans lesquels on a trouvé des monnaies d'or et d'argent, des vases, des anneaux, des armes, etc. Sur plusieurs de ces monticules se trouvent debout ou couchées, des statues en pierre représentant des figures d'hommes et de femmes; elles sont d'une sculpture grossière. Cependant on reconnaît facilement, à ce qu'on prétend, la physionomie mongole dans les traits des figures.

Sur les glaces de la Baie de Baffin.

M. J. André De Luc a donné, dans le dernier Cahier de la *Bibliothèque Universelle*, une Notice très-intéressante sur les glaces de la baie de Baffin. La comparaison qu'il fait du voyage de Baffin en 1616, avec celui du capitaine Ross en 1818, tend à démontrer que les glaces ont considérablement augmenté dans cet intervalle de deux siècles. M. De Luc donne une explication très-plausible de la manière dont les masses de glaces qui forment des montagnes flottantes ou stationnaires dans la mer, se détachent des glaciers de terre, à mesure que ceux-ci s'avancent de l'intérieur des terres dans la mer.

Quant à l'accroissement du nombre des glaces qui embarrassent maintenant la baie de Baffin, « Nous avons vu, dit M. De Luc, des faits positifs qui le prouvent. Elles ont augmenté dès-lors, et cette augmentation doit continuer, vu le peu de chaleur et la brièveté des étés, ainsi que la longueur des hivers. La grande hauteur des montagnes qui bordent la baie doit contribuer aussi à cette augmentation par les glaciers immenses qui en descendent et qui donnent naissance aux montagnes flottantes de glace. Ces glaciers avançant de plusieurs milles dans la mer, nous prouvent leur accroissement progressif, car leur arrivée dans la mer n'ayant pu les fondre, aucune autre cause ne peut empêcher ces glaciers de s'étendre et les montagnes de glace de se multiplier. »

M. De Luc tire de ses observations d'autres conséquences plus générales, qui sont d'une grande importance. « Nous pouvons conclure aussi (dit-il), de la comparaison du voyage de Baffin avec celui de Ross, que les dix derniers degrés qui entourent le pole arctique sont occupés par une calotte de glace ; et que ceux qui enseignent que la mer est libre près du pole, sont dans une bien grande erreur. Ils ne réfléchissent pas que le soleil ne s'élevant à ces hautes latitudes, que de 25 à 30 degrés au-dessus de l'horizon pendant les trois mois de l'été, a très-peu de force pour échauffer l'atmosphère, et que pendant les neuf mois que le soleil est sous l'horizon ou fort peu élevé au-dessus, les glaces et les neiges s'accumulent au point que la fonte qui s'en opère pendant l'été n'est qu'une bien petite portion de la quantité qui s'en est formée.

« Nous voyons que le petit nombre d'îles ou de montagnes de glace qui étaient descendues en 1817 jusqu'au 50me degré et qui ont donné lieu au voyage du capitaine Ross, n'étaient rien en comparaison de celles que renferme la baie de Baffin et des glaces circompolaires. Ce voyage était donc fondé sur des conclusions exagérées et je suis surpris qu'on ait envoyé une seconde expédition dans le même endroit l'année suivante (1) . . . .

« Quoique le but principal du voyage du capitaine Ross, celui de trouver un passage au nord-ouest, ait été manqué, ce voyage est très utile par le grand nombre de connaissances nouvelles qu'il nous fournit sur les régions qu'il a parcourues. Il perfectionne la Géographie, il nous fait connaître l'histoire naturelle et la structure minérale de cette partie de notre globe, il prouve l'accumulation progressive des glaces dans la baie de Baffin, il nous donne des connaissances précieuses sur les variations de la boussole et sur la déviation de l'aiguille aimantée. En général, ce voyage a été fait avec beaucoup de soin, et rien n'a été négligé pour le rendre utile aux sciences. »

---

(1) « J'avais en quelque manière prévu le non succès du voyage de Ross, comme on le verra par la note suivante ajoutée à un Mémoire publié dans le Bulletin de la Société helvétique des sciences naturelles. Le Mémoire avait pour date le 27 décembre 1818, avant que l'on eût connaissance à Genève du retour du capitaine Ross. Voici cette note :

« Il est très-probable que les glaces du pôle arctique, accumulées pendant les six étés froids de 1812 à 1817, tout comme les glaciers des Alpes avaient augmenté pendant le même laps ; et celles qui sont descendues jusqu'au 50me degré, étaient les glaces plus avancées vers le midi, que celles des années précédentes ; et c'est à tort qu'on s'est flatté de trouver la mer glaciale plus dégagée de glaces qu'elle ne l'était il y a cinquante ou cent ans. Les mêmes causes qui, pendant ces années, ont fait croître les glaciers des Alpes au point d'alarmer les habitans pour leurs propriétés, doivent avoir augmenté les glaces polaires, bien loin de les diminuer. »

Note de M. De Luc.

Sur le célèbre Poëte anglais Lord Byron.

(Extrait du Lycée Français).

Nos lecteurs ne seront pas fâchés, sans doute, de trouver ici quelques détails sur ce personnage singulier, à tenir un des plus grands poëtes d'Angleterre, et non moins extraordinaire par ses aventures que par ses talens. Lord Byron est membre de la pairie anglaise, petit-fils de l'amiral John Byron, sa mère est le dernier rejeton de cette famille des Gordon, qui descend de Jeanne Stuart, fille de Jacques II d'Ecosse. Marié très-jeune à une riche héritière, il ne put trouver dans sa famille ce bonheur tranquille et vertueux, qui vaut mieux sans doute que la gloire. Des éclats scandaleux ne tardèrent pas à amener la nécessité d'une séparation entre les époux; heureux le poëte, si son talent était du moins resté étranger à ces tristes débats! Il paraît que dans les conventions de la rupture, l'éloignement de lord Byron fut stipulé: il dut quitter l'Angleterre, et vivre en exilé pour prix de ses torts et de ses malheurs domestiques. Voici quelques particularités puisées à une source authentique.

Son séjour ordinaire est à Venise, lieu qui, à beaucoup d'égards, paraît peu s'accorder avec ses habitudes, si ce n'est toutefois avec son indolence. Passionné pour l'exercice du cheval, on comprendra difficilement qu'il se soit fixé dans une ville où l'on peut à peine faire un pas, et où l'on ne se meut, pour ainsi dire, qu'en gondole, et porté sur des canaux étroits. Lord Byron, cependant, y entretient des chevaux, et continue à les monter. Il y a auprès de la ville un petit espace de terrain sablonneux, sur lequel il va et revient galopant, trois ou quatre heures par jour. L'accès de sa maison est ouvert à peu de Vénitiens, et même à peu d'Anglais; il ne reçoit de visite que dans sa loge à l'Opéra, où il assiste tous les toire, à l'exception des heures qu'il consacre à l'exercice du cheval, tout le reste de son tems est donné à l'indolence. Il se lève très tard, déjeûne, et court galopant jusqu'à la chute du jour. Il dîne ensuite, va à l'Opéra, rentre à son hôtel, et se couche. Ce train de vie est rarement dérangé, si ce n'est par la seule visite qu'il accueille toujours bien, celle de son libraire, homme qu'il honore particulièrement, et qui mérite cette distinction par ses qualités littéraires. On le dit instruit, versé dans la connaissance des langues modernes, et parfaitement au fait de tout ce qui concerne la littérature anglaise. Sa seigneurie est très réservée vis-à-vis du monde, mais en revanche elle est peut être avec un ami privilégié, trop communicative sur ses affaires et ses sentimens intimes. Le noble lord ne paraît éprouver aucun remords de la dureté de ses attaques poétiques: il sait à peine ce qu'il écrit, et quand il a écrit, il envoie le plus souvent son brouillon à l'imprimeur sans aucune rature: il n'a pas même conservé une copie de son poème de *Mazeppa*, qu'il vient de faire imprimer en Angleterre.

Le genre de son talent tient beaucoup aux orages qui ont agité sa vie, ou plutôt les mêmes passions et le même caractère ont animé la verve brillante du poète, et précipité la conduite déréglée de l'homme. Ses poésies satiriques sont peut-être celles où il a le plus fortement imprimé la marque d'un génie original. Généralement les muses qui l'inspirent, ne sont pas des divinités bienveillantes ni amies de l'humanité. Les désordres des passions, les dépravations de l'esprit, les perversités du cœur, la bassesse dans le crime, des misères sans dignité, des souffrances où l'absence du sentiment moral laisse à la douleur tout ce qu'elle a de hideux, tels sont les sujets qu'elles choisissent de préférence, et qu'elles aiment à mêler aux plus brillantes images de la poésie, et aux plus magnifiques scènes de la nature. Avec de pareils tableaux, on peut produire de fortes et profondes impressions; mais l'âme ne saurait y résister longtems. Si tous les hommes sont naturellement susceptibles d'émotions agréables au spectacle des nobles et tragiques infortunes, il y en a heureusement peu qui puissent se plaire à la vue des tortures, des roues et des bourreaux.

AVIS.

Le Docteur LUSARDI, Oculiste, en quittant Lyon l'année dernière prenant qu'au retour il y séjournerait encore quelque tems. L'espoir qu'il avait donné est réalisé: cet habile opérateur vient d'arriver à Lyon précédé d'une réputation justement méritée et avec le titre d'oculiste honoraire de S. M. la Duchesse de Parme.

Il est logé à l'hôtel de Milan, à Lyon. Il prie MM. les Syndics et Curés de l'annoncer à leurs administrés et paroissiens.

ANNONCE.

CARTE TOPOGRAPHIQUE-MILITAIRE DES ALPES, *comprenant la Savoie, le Piémont, le Comté de Nice, le Duché de Gênes, le Vallais, le Milanais*, etc. Par M. J. B. S. RAYMOND, Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes-Militaires (de France), etc. Seconde LIVRAISON, comprenant les feuilles N.os I, XI, VII et IX.

La feuille N.o I comprend le Mont-Blanc, une partie du Faucigny et du Genevois, le Chablais, une partie du Vallais, le lac de Genève et ses environs, la province de Carouge, le Pays de Gex et une partie du Département du Jura.

Le N.o XI comprend la ville de Nice, une partie du comté de ce nom, une portion du duché de Gênes et de la Rivière du Couchant, jusqu'à Noli. Dans le N.o VII se trouvent le Mont-Viso, le Mont-Genèvre, une partie des Départemens de l'Isère, des Hautes et des Basses-Alpes.

Le N.o IX comprend la ville de Gênes et la plus grande partie des États de Parme et de Plaisance.

Cette livraison continue à justifier complètement le jugement qu'a été porté sur l'ouvrage entier, dans les N.os 9, 10 et 11 de ce Journal (*Année courante*.)

CHARADE.

Mon premier court dans mon dernier,
Tandis que lentement se traîne mon entier
Sur la moitié de mon premier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *étincelle*

MARCHÉS *de Chambéry des* 18, 20 *et* 22 *avril* 1820.

Bled		LE VEISSEL			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix* :	15	73	—	19	35
Seigle		9	80	—	10	20
Orge		8	5	—	10	78
Sarrasin		5	»	—	6	54
Mais		8	»	—	10	46
Avoine (1)		11	25	—	7	85
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	32
Viande, idem.	*idem*.				0	75

(1) Rapport des Veisseaux en hectolitre:
Froment . . 6. 813
Seigle . . 6. 765
Avoine . . 4. 434

LOTERIE ROYALE.
Tirage de TURIN *du* 22 *Avril*.
N.os 19 — 30 — 26 — 62 — 77.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 27 avril. Le 21 de ce mois, est passé en cette ville M. Marchesi, chargé de dépêches de S. M. B. se rendant à Milan.

— Le 25, M. le Comte de Sales, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de Berlin, est parti de Chambéry pour se rendre à sa destination, après quelques jours de station à Annecy.

— M. Rey, curé du Noyer, en Bauges, vient de nous informer qu'un cultivateur de la commune de Saint-François de Sales, en labourant son champ, a déterré un pot de terre cuite, bouché d'un bouchon de cuivre et contenant environ sept cents médailles du même métal. Ces pièces, toutes d'un petit module, sont de la dernière moitié du 3.e siècle de l'ère chrétienne. Le défaut d'espace nous oblige de renvoyer les détails au N.o prochain.

AVIS. — *Travaux publics.*

1.° Le 16 mai prochain, à onze heures du matin, devant M. l'Intendant de la province de St. Jean de Maurienne, il sera procédé à l'adjudication définitive des travaux en gravelage et autres, pour l'entretien pendant neuf ans, de la partie de route royale de Turin en France, comprise entre le pont de la Savoie et celui de Villardclément, évalués à la somme annuelle de 6,8[illegible] fr. 52 c., diminuée de trois pour cent dans l'adjudication provisoire.

2.° Autre adjudication fixée au 17 mai susdit, à onze heures du matin, pour les travaux [illegible] qui se présenteront dans l'année sur une autre partie de la même route royale, comprise entre le pont de la Denise et celui de Lapraz, évalués, par toisé de mètres, et adjugés provisoirement sous le rabais de six pour cent.

Les soumissions portant offre d'un vingtième ou d'un douzième en rabais sur les prix d'adjudication provisoire, devront être déposées au Secrétariat de la Vice-Intendance de Maurienne, avant les jours fixés ci-dessus pour l'adjudication définitive. L'on y communiquera [illegible] les devis estimatifs et cahier des charges à ceux qui voudront en prendre connaissance.

Turin, 20 avril. S. M. particulièrement satisfaite du prix remporté par M. Plana, membre de son *Académie Royale*, en commun avec un autre [illegible], M. Carlini (voyez plus haut, pages 2 et 3), a ordonné qu'il fût remis en son nom aux auteurs couronnés, une médaille d'honneur et un prix égal à celui qu'ils ont obtenu.

Paris, 21 et 22 avril. S. Exc. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. *de la Martine*, auteur des *Méditations poétiques* (1), une lettre très-honorable par laquelle il lui annonce le don qu'il lui fait de la collection des chefs-d'œuvre de la langue française par Didot, et de celle des auteurs latins, par M. Lemaire, comme une preuve de l'estime qu'il fait de son beau talent.

— Un décret imprévu de S. M. C. interdit l'entrée de l'Espagne aux partisans de *Joseph*, jusqu'à une décision des Cortès, qui les avaient condamnés.

— On a reçu à Constantinople l'heureuse nouvelle de la cessation des troubles d'Alep, où la révolte a duré *cent jours*.

— Il est défendu aux journaux anglais de rien publier sur le procès de Thistlewood, avant le jugement qui interviendra.

---

(1) M. *De la Martine* est en ce moment à Chambéry.
N. du R. du Journal de Savoie.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 18.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 5 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 mai. Voici les détails que nous avons annoncés touchant le vase et les médailles trouvés à Saint-François-de-Sales. Sur la ligne qui sépare cette commune de celle d'Arith, est un roc coupé verticalement. Sur la pente de ce roc est un canal ou aqueduc taillé dans la pierre, dirigé du levant à l'ouest, ayant deux pieds de profondeur sur un pied et demi de largeur, et une longueur d'environ deux cents toises. C'est dans un champ situé au bout de ce canal que le nommé André Favre, labourant son terrain avec la charrue, découvrit le vase dont il s'agit. Ce vase, qui nous a été remis dans l'état où il a été trouvé, est antique; il a six pouces de haut, et cinq pouces trois lignes de diamètre. Les deux anses qui aboutissaient à l'orifice, manquent. Il ne présente aucune empreinte ni marque quelconque. Son ouverture, assez étroite, était bouchée avec un bouchon de cuivre en forme de cône, dont la tête est surmontée d'un bouton qui est percé latéralement de deux trous aboutissant à un autre trou vertical. Ce bouchon a 21 lignes de long, et 18 lignes de diamètre. Le vase a une brèche sur le côté et à son orifice.

Les médailles trouvées dans ce vase ne remontent pas plus haut qu'au règne de *Valérien* (253 ans de J. C.). Le plus grand nombre, au plus de cinq cent que nous en avons examinés, appartient à *Gallien* et à *Claude le Gothique*; il y en a quelques-unes de *Valérien*, des *Postumus*, de *Quintillus*, d'*Aurélien*, de *Salonine* etc.

On a découvert dans ce lieu, il y a quelques années, les vestiges d'un fourneau en briques; on y voit encore des débris de tuiles, et dans le voisinage sont des couches de terre glaise. On trouve des scories de cuivre à la chute du canal, à l'origine duquel il paraît qu'il a existé une fontaine qui s'est effacée par le laps du temps.

— Le 30 avril dernier, est passé à Chambéry sir Humphry Davy, venant d'Italie et se rendant à Paris (Voyez plus bas l'article *Turin*).

AVIS — *Travaux publics.*

En vertu de l'autorisation accordée par l'Intendance générale de l'administration de l'intérieur, il sera procédé, à Bonneville, pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Faucigny, lundi 15 mai courant, à dix heures du matin, à l'adjudication, par voie de soumissions cachetées, des travaux de construction d'un pont sur le torrent de Borne près Bonneville, sur la mise à prix de 68,579 l. 35 c.

AUTRE AVIS.

Vendredi, 12 du courant, il sera procédé, au bureau de la Vice-Intendance de Moûtiers, par la voie de soumissions *cachetées*, à l'adjudication des travaux de reconstruction et rectification de la portion de route comprise dès le centre de l'enceinte de la [illegible] de Moûtiers, jusqu'à 225 mètres en amont de la Chapelle de N. D. du Puits (*route provinciale de Moûtiers à Turin par le petit St.-Bernard*); ces travaux estimés par le devis, à 45,481 l. 15 c., doivent être exécutés dans le laps de 10 mois dès l'approbation de l'acte. Le devis est déposé au secrétariat de ladite Vice-Intendance, pour être communiqué aux Entrepreneurs. Le délai pour offre de rabais expirera le 20 *même mois*, à midi.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 26 avril LETTRES-PATENTES (du 24 février 1820) *par lesquelles S. M. ordonne la réorganisation de la Loterie.*

Pub. le 29 *Notificazioni della Regia Commissione superiore di liquidazione* (del 4 aprile 1820). Cette pièce contient la liste des créanciers dont les créances ont été liquidées à Paris.

PIÉMONT.

Turin, 29 avril. Les deux coupables d'un horrible assassinat commis il y a vingt jours, et que nous n'avons pas besoin de rappeler, ont été condamnés, l'un à la mort, et l'autre, comme mineur, aux galères perpétuelles. Le premier, qui se prétend aussi mineur, a réclamé contre ce jugement, ce qui a forcé d'en différer l'exécution, jusqu'à l'arrivée des renseignemens à prendre à Sassari, sa patrie.

— La ville d'Oneille a été témoin, le 26 octobre dernier, d'un phénomène remarquable. Une jeune fille à peine âgée de 13 ans, née à *Serole*, dans la vallée d'Oneille, a soutenu en public et dans la langue latine, une suite de thèses philosophiques, assistée par M. l'abbé Natta, son instituteur, prêtre octogénaire, qui s'est plu à cultiver les dispositions extraordinaires qu'il avait remarquées dans cette jeune personne. Cette fille se nomme Marie-Catherine Gherarde.

— Le 26 de ce mois, est passé ici le célèbre Humphry Davy, de retour de son voyage d'Italie. Cet illustre savant a visité le Musée d'histoire naturelle de notre Académie Royale et s'est entretenu avec quelques-uns des membres ses amis et justes appréciateurs de son mérite. Il a suggéré à Rome, à Mgr Mai, le même moyen de ramener l'écriture des anciens manuscrits, que notre professeur M. Giobert avait proposé, sans en con certes, à M. l'abbé Peyron pour le même objet. La découverte du principe est due à M. Blagden, de la société royale de Londres, qui, il y a trente ans, l'avait appliqué à quelques anciens manuscrits anglais.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 25 *avril*. On a dû procéder à Vienne, le 26 du courant, à la clôture définitive du congrès. Les conclusions seront envoyées aux diverses cours pour obtenir les ratifications.

— L'Empereur de Russie a approuvé, le 23 mars dernier, un rapport du ministre des cultes et de l'instruction publique, qui renvoie définitivement les Jésuites hors des frontières de l'empire, avec défense d'y rentrer sous quelque dénomination que ce puisse être. L'Empereur a en même temps ordonné d'avoir, pour l'âge et les infirmités, tous les ménagemens que réclame l'humanité.

— On écrit de Vienne que la clôture du congrès sera retardée de quelques jours. Le départ de LL. MM. II. pour la Bohême est fixé au 1^{er} mai. Le mariage de l'archiduc Rainier avec la princesse de Carignan sera célébré à Prague le 28 mai.

— Le ministre d'Espagne à Vienne a reçu son rappel, avec l'ordre de prêter et de faire prêter le serment à la constitution, à tous les membres de la légation espagnole, ce qui a eu lieu le 14.

ANGLETERRE.

Londres, 26 *avril*. Les dernières nouvelles de l'île Maurice (du janvier dernier) annoncent quelque affaiblissement dans la maladie contagieuse qui y règne. Il avait déjà péri un mille noirs; les blancs sont moins souvent atteints. On croit que c'est une espèce de fièvre jaune.

— Une nouvelle qui paraît accréditée au sujet de la Reine, est que tout est maintenant arrangé à la satisfaction des hautes parties intéressées.

— Thistlewood a été déclaré coupable de haute trahison, de conspiration contre le Roi et son gouvernement et d'attentat contre la couronne.

— Les onze radicaux arrêtés à Glasgow le 1^{er} avril, ont été élargis sans caution. Il n'y a pas eu de preuves légales contre eux.

— Le nouveau Parlement s'est assemblé le 21. La Chambre des Communes a réélu pour son orateur M. Manners Sutton, qui a été l'orateur de la même Chambre dans l'ancien Parlement.

— Ings, comme Thistlewood, a été déclaré coupable d'attentat contre le gouvernement et la couronne du Roi. Brunt a été mis en jugement.

ESPAGNE.

Madrid, 29 *avril*. La décision de S. M. relative aux *Josephinos* comprend tous les Espagnols au-dessus du grade de capitaine, et les employés dans les hautes fonctions civiles.

— Les élections se font partout avec la plus grande tranquillité. Il ne se confirme pas que dans aucune province on ait proposé la république.

— Le Roi a publié un manifeste qui invite les Espagnols d'Amérique à se rendre tous à la constitution des Cortès.

— L'autorité de la Junte centrale est aujourd'hui reconnue dans toute la Péninsule.

FRANCE.

Paris, 23, 24 et 25 avril. M. le duc de Lévis a proposé à la Chambre des Pairs la demande d'une loi qui autorise la formation en majorats substitués honorifiques, des propriétés héréditairement disponibles dans les mains de leurs possesseurs.

Le 24, S. M. a reçu M. Raymond, Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes, qui a eu l'honneur de lui présenter la première livraison de sa Carte topographique militaire des Alpes.

— Le ministre des finances a présenté à la Chambre des Députés un projet de loi tendant à rétablir l'intégrité du traitement de 250 fr. en faveur des membres de la légion d'honneur qui recevaient ce traitement avant le 6 avril 1814. Le nombre des membres de la légion d'honneur qui ont un traitement est de 31,126; celui des membres qui, créés depuis le 6 avril 1814, ne reçoivent pas de traitement, est de 9905; total en ce moment [illegible]

— Une tragédie nouvelle de *Frédéric et Conradin*, en 5 actes, a obtenu un succès complet au Second Théâtre-Français.

— M. le comte Curial, lieutenant général, est au nombre des inspecteurs généraux de l'infanterie, pour la présente année.

26 *Et 27 avril.* Il a été fait à la Chambre des Députés, dans la séance du 25, un rapport sur une pétition de M. Madier de Montjau, conseiller à la cour royale de Nîmes, où l'on dénonce l'existence d'une association mystérieuse, qui exercerait son influence sur la France entière, et qui aurait fait preuve d'une puissance plus grande que celle du gouvernement. Les faits allégués dans cette pétition ont été révoqués en doute par les orateurs du côté droit, et vivement soutenus par ceux du côté gauche. L'assemblée a renvoyé la pétition au président du ministère et arrêté l'impression du rapport.

— Mgr le duc d'Angoulême va visiter quelques uns des départemens de l'est, accompagné de MM. de Champagne et de la Guiche, deux de ses aides-de-camp.

— Le collège électoral de Rouen a élu pour député à la Chambre, M. Alexandre Lameth, ancien membre de l'Assemblée Constituante.

— M. le Comte de Volney, Pair et membre de l'Institut, vient de mourir.

— M. le chevalier de Moyéna, vient de léguer à l'hospice de Grenoble tous ses biens, que l'on évalue à plus de 800,000 fr. de rente.

— La communion générale faite à Aix, à l'occasion de la Mission, tant hommes que femmes, a duré plus de six heures.

28 *Et 29 avril.* On apprend que Mgr Lacca (neveu du cardinal de ce nom), Gouverneur de Rome, est parti le 7 pour Florence, sous un nom déguisé, après avoir renoncé à son poste et à tous ses titres. On attribue cette fuite à des embarras de finances.

— M. Camille Teisseire, beau-frère de M. Casimir Perier, est nommé député de l'Isère.

— La célèbre Miss Edgeworth est arrivée à Paris.

Banque de France : 1490 fr. ; 1495 fr. ; 1500 fr.

Cinq pour cent consolidés : 73 fr. 90 c., 74 fr., 73 fr., 65 c., 75 c. ; 72 fr., 55 c.

ITALIE.

Naples, 18 *avril.* La population des Etats de terre-ferme de S. M. a été en 1818, de 5,006,833 individus, et en 1819, de 5,097,343 ; augmentation : 90,510.

SUISSE.

Lausanne, 1er *mai.* Nous apprenons de Rome que Mgr l'Archevêque Ignace Nasalli a eu son audience de congé de Sa Sainteté, et est parti de Rome pour Lucerne, où il vient résider en qualité de Nonce apostolique près la Confédération Suisse.

VARIÉTÉS.

Lettre du Docteur Hamel, Conseiller de Cour de S. M. l'Empereur de Russie, au professeur Pictet, sur la cloche des plongeurs. (Extrait de la *Bibliothèque Universelle.*)

Monsieur,

Voici quelques détails que vous m'avez demandés sur les observations que j'ai faites lorsque j'ai eu la curiosité de descendre dans une machine à plonger, au fond de la mer.

C'était à Howth près de Dublin en Irlande, on y construisait une jetée en pierre destinée à former un nouveau port pour les paquebots et autres bâtimens, qui font le trajet de l'Irlande en Angleterre.

On se sert actuellement en Angleterre, pour ce genre de construction, des machines que le célèbre ingénieur Rennie a fait construire d'après les principes de feu M. Smeaton, qui s'en était le premier servi avec succès.

Ces machines n'ont pas la forme des anciennes cloches de plongeurs, mais elles sont fabriquées d'une seule pièce en fer fondu ; elles ont la forme d'une caisse oblongue, ouverte par le bas, ordinairement longue de six pieds, large de quatre et haute d'environ cinq pieds. La partie inférieure est plus épaisse en métal, pour lester la machine, qui d'ailleurs est beaucoup plus lourde que l'eau qu'elle déplace, et en conséquence descend sans addition de poids. Le plafond est percé de douze trous auxquels sont adaptés autant de verres plans convexes, qui peuvent soutenir une forte pression en même tems qu'ils donnent passage à la lumière. Le plafond est encore percé d'un trou d'environ un pouce, qui reçoit un tuyau de cuir flexible, destiné à introduire dans la cloche l'air refoulé d'en haut par une pompe foulante. Ce trou est fermé dans l'intérieur de la cloche par une soupape en cuir qui empêche l'air de ressortir. Dans l'intérieur, des deux côtés, sont établis de petits bancs à marche-pied sur chacun desquels deux personnes peuvent s'asseoir, et du milieu du plafond descend une chaîne, destinée à porter les pierres qu'on veut faire descendre au fond de l'eau, ou en retirer.

La cloche, dans laquelle je suis descendu étant suspendue par le milieu à une forte chaîne, et manœuvrée au moyen d'un tour mobile sur un échafaudage, les pierres qu'on voulait descendre étaient accrochées à la chaîne fixée dans l'intérieur de la cloche, de manière que la pierre se trouvait un peu au dessous de son bord inférieur, et les personnes qui devaient descendre arrivaient dans un bateau en dessous de la cloche élevée suffisamment pour permettre l'entrée. C'est de cette manière que je m'y suis placé avec deux ouvriers. La cloche descendit très lentement. Lorsque nous fûmes à environ quatre ou cinq pieds au dessous de la surface de l'eau, je commençai à sentir une douleur dans les oreilles, qui devint de plus en plus vive à mesure que nous descendions. Je craignois qu'elle ne devînt tout-à-fait intolérable, je faisois des efforts pour introduire l'air par la trompe d'Eustache dans l'intérieur de l'oreille, pour faire équilibre à l'air qui pressait l'extérieur du tympan. Je fus assez long tems avant d'y réussir et je ne pus même obtenir cet effet que pour l'oreille droite. L'air entrant brusquement, la douleur cessa à l'instant, mais elle devint de moment en moment plus pénible dans l'autre oreille. Quand nous fûmes à la profondeur de quinze ou seize pieds, il me semblait qu'on introduisait avec force une baguette dans cette oreille. Enfin je parvins à faire passer l'air aussi de ce côté, et j'entendis comme une sorte d'explosion très-remarquable qui fit cesser tout à coup la douleur.

J'ai passé près de trois quarts d'heure au fond de la mer (profonde à cet endroit d'environ trente pieds) pour y examiner le travail. Je fus surpris de la quantité de lumière qui pénétrait encore dans la cloche ; je lisais et je prenais des notes sans la moindre difficulté. J'admirais l'adresse des ouvriers pour poser la pierre avec autant de régularité qu'ils l'auraient fait en plein air. Les signaux pour les mouvemens à faire se donnaient par des coups de marteau, au nombre convenu, contre les parois de la cloche, et quoique les ouvriers qui manœuvraient en haut fissent beaucoup de bruit, on ne manquait jamais d'entendre ces signaux; mais dans la cloche aucun des bruits qui se faisaient en haut ne parvint à nos oreilles.

Je m'attendais à éprouver quelqu'effet pénible pour la respiration résultant de la pression de l'air augmentée du poids d'une atmosphère presqu'entière; cependant je n'ai pas ressenti la moindre incommodité sous ce rapport, et comme on envoyait d'en haut continuellement de l'air pur, en quantité telle, qu'une bonne partie de celui de la cloche sortait par le bas, l'air était aussi respirable dans la cloche que dehors. Je conviens qu'en observant le morceau de cuir qui formait la soupape d'entrée, résistant seul à la pression énorme de l'eau, je n'étais pas sans inquiétude en réfléchissant que si quelque corps étranger venait à empêcher cette soupape à se fermer complètement, on serait noyé presqu'à l'instant.

En remontant j'éprouvai de nouveau de la douleur dans les oreilles, résultant de la dilatation de l'air dans leurs cavités intérieures, mais sa sortie était beaucoup plus facile que son entrée, à raison de la structure presque conique de la trompe d'Eustache, je sentais presqu'à chaque pied d'ascension une bulle d'air qui se faisait jour de l'oreille dans la bouche, et qui, chaque fois, faisait cesser la douleur. Comme l'orifice de la trompe d'Eustache vers la bouche se ferme en façon de tuyau aplati qui fait pour ainsi dire fonction de soupape, il est très-difficile d'y faire entrer l'air sous la pression atmosphérique ordinaire, mais sous la cloche, la seule action de la déglutition y suffit; il paraît que le jeu des muscles des joues pendant cette action ouvre l'extrémité de l'orifice de la trompe, et qu'alors l'air condensé force son passage. Chacun peut faire sur lui-même l'épreuve de cette introduction de l'air: il faut d'abord fermer les narines, et faire ensuite une forte succion en ayant la bouche fermée. L'air vient alors de la cavité interne des oreilles dans la bouche, et on sent une légère douleur. Pour la faire cesser il suffit d'avaler la salive, alors il rentre de l'air par la trompe d'Eustache, et l'équilibre se rétablit.

Il faut convenir que cette pratique n'est pas également facile pour tout le monde. D'après ces observations, l'idée m'est venue que la cloche des plongeurs pourrait servir de remède dans les cas de surdité provenant de l'obstruction de la trompe d'Eustache. Dans la conversation avec les ouvriers qui travaillaient tous les jours sous l'eau, j'appris qu'ils éprouvaient des effets analogues dans les oreilles ; l'un d'eux me dit que lorsque la douleur était devenue très-forte, il entendait quelquefois un bruit comme d'un coup de pistolet, qui la faisait disparaître. A Plymouth où l'on se sert d'une cloche semblable pour déblayer le port, un ouvrier, qui, pendant plusieurs mois, avait travaillé sous la cloche, avait tellement pris l'habitude de ce séjour, qu'il éprouvait du mal-aise dès qu'il respirait à l'air libre.

Je crois avoir été le premier qui soit descendu dans une de ces cloches, sans autre motif que la curiosité ; mais depuis quelques autres personnes, même des dames, ont eu le courage de faire ce voyage sous marin.

AVIS

M. le Docteur IVARDI, Oculiste, en quittant Lyon l'année dernière, promit qu'au retour il y séjournerait encore quelque tems. L'espoir qu'il avoit donné est réalisé : cet habile opérateur vient d'arriver à Lyon, précédé d'une réputation justement méritée, et avec le titre d'oculiste honoraire de S. M. la Duchesse de Parme.

Il est logé à l'hôtel de Milan à Lyon. Il prie MM. les Syndics et Curés de l'annoncer à leurs administrés et paroissiens.

LOGOGRIPHE

Source de honte et de malheurs
Combien je fais verser de pleurs !
Suis-je plus court d'un pied, je mets à la torture
L'imprudent qui me cherche et veut subir ma loi.
Il doit à d'autres jougs se plier sans murmure ;
Mais je vous plains, lecteur, s'il n'obéit qu'à moi.

Le mot de la dernière *Charade* est *char-rue*.

Marchés de Chambéry des 25, 27 et 29 avril 1820.

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED		f	c		f	c
Froment,	*Prix*	15	25	—	18	70
Seigle		7	35	—	10	18
Orge		7	»	—	9	15
Sarrasin		»	»	—	»	»
Maïs		7	»	—	9	15
Avoine (1)		10	75	—	7	51
Pain, 1re qualité, le kilogr					0	30
Viande, *idem*, *idem*					0	75

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitre :
Froment . . 0 813
Seigle . . 0 765
Avoine . . 0 436

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES *du 29 Avril.*
N.os 63 — 58 — 55 — 83 — 44.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 19.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi 12 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 *mai*. Si nous n'avons rien dit jusqu'ici de l'incendie de Bellecombe, on en apercevra la cause dans les détails qui suivent. C'est le 28 avril dernier, à 7 heures du soir, que le feu se manifesta dans une maison du village de l'Eglise, d'où il gagna immédiatement les maisons voisines et consuma en peu d'heures vingt-une habitations. Le chaume des toits et la violence du vent du nord ont rendu presque inutiles tous les secours; aussi les bestiaux, les denrées, les meubles, tout a été la proie des flammes, et 70 personnes se sont vues dans un instant réduites à la misère. La Brigade des Carabiniers royaux de Chanaz est accourue sur le lieu de l'incendie et a secondé de tout son pouvoir les mesures prises par l'autorité locale qui n'a pu épargner que deux seules maisons. M. l'Intendant Général de la Division de Savoie s'est hâté de solliciter auprès de S. M., en faveur des victimes de ce malheureux événement, par la voie de S. Exc. le Ministre Premier Secrétaire d'Etat des Finances, un prompt secours de 2000 l. dont S. Exc. s'est empressée d'autoriser la distribution. Nous devons faire une mention particulière du bel exemple que quelques dames de Chambéry ont donné dans cette circonstance et de l'ardente charité qu'elles ont déployée, pour procurer aux malheureux incendiés un premier soulagement à leurs besoins, au moyen d'une collecte dont le produit honore la bienfaisance de ceux qui y ont contribué.

— La plupart des journaux de Paris du 30 avril dernier annonçaient l'arrivée de la Reine d'Angleterre à Lyon; nous étions informés que cette princesse était encore en de là des Alpes, et qu'elle devait incessamment passer en cette ville, nous avons même annoncé son arrivée à Chambéry dans quelques exemplaires de notre journal du 5 du courant, jour où elle est en effet arrivée en cette ville. Elle a séjourné le 6, et est repartie le 7 par la route de Genève.

— Le 9 du courant, est passé à Chambéry M. Dawkins, courrier extraordinaire de S. M. B., venant de Florence et se rendant à Londres.

— Nous avons déposé au Musée de Chambéry, 226 médailles, choisies parmi celles qui ont été trouvées en dernier lieu à Saint-François-de-Sales (voyez notre dernier N.°).

— La Société Royale d'Arras vient d'adresser à M. Raymond, Professeur et Préfet au Collège Royal de Chambéry, un diplôme de Membre Correspondant, daté du 20 avril dernier.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 2 mai. On continue avec activité les fortifications de Coblentz et d'Ehrenbreitstein, et il est question de nouveaux ouvrages au *Fort de César* près de Trèves.

— On a arrêté à Berlin un soi-disant conseiller impérial russe sur qui l'on a trouvé des inscriptions russes pour 350 mille roubles.

— On écrit de Vienne que la 23e conférence du congrès a été la dernière.

— S. M. I. est attendue à Dresde le mois prochain, le bruit se soutient que de là elle se rendra à *Berlin*.

— *La sentence de mort rendue contre Sand a été confirmée* par le gouvernement de Bade.

ANGLETERRE.

Londres, 3 *mai*. S. M. s'est rendue, le 27 avril, au Parlement, en grande cérémonie; le discours du trône a roulé sur la situation actuelle de l'empire britannique et n'a rien offert de particulier.

— Le 24 avril, à dix heures du soir, les ministres furent convoqués d'une manière très-subite, on a ignoré le motif de cette mesure.

— On parle d'un projet de construction d'un nouveau Palais royal. Il a été fait des embellissemens remarquables dans la Chambre des Pairs.

— L'éditeur de l'*Observer* ayant enfreint la défense de rien publier sur le procès des conspirateurs avant le jugement, a été condamné à 500 liv. sterl.

— Le procès des conjurés est terminé, il a duré dix jours. Voici la sentence prononcée par le président : « Que chacun de vous soit ramené dans « la prison, pour être de là traîné sur une claie à la place du supplice, où « vous serez pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive, et qu'ensuite « votre tête soit séparée de votre corps, et que votre corps soit coupé « en quatre morceaux, dont il sera fait ce qu'ordonnera le Roi; et puisse « Dieu, dans sa bonté infinie, faire miséricorde à vos âmes! » L'huissier a crié : *Amen* !

— Le plan des conspirateurs était de s'emparer, après le meurtre des ministres, de huit pièces de canon, du télégraphe, de la banque, de l'hôtel du lord maire, de mettre le désordre dans la capitale, de mettre le feu sur tous les points de quelque résistance, de déposer le Roi et d'exécuter tous les projets des radicaux.

— Les condamnés Thistlewood, Ings, Brunt, Tidd et Davidson ont refusé tous secours de la religion et se sont déclarés déistes.

— Six autres accusés ont demandé à se *déclarer coupables*, dans l'espoir d'obtenir quelque grâce.

ESPAGNE.

Madrid, 27 *avril*. Un décret du Roi rétablit tous ceux qui, employés également en 1814, ont été comme écartés pour cause d'attachement à la condition. Le temps où ils ont été privés de leurs emplois leur sera compté pour leur avancement.

— Une commission d'officiers généraux prépare un projet d'organisation de l'armée appropriée à la constitution politique de la monarchie.

— Le Roi a prescrit à tous les couvens de prêter le serment à la constitution. Le R. P. provincial des Capucins a déjà fait exécuter cet ordre dans les couvens qui le concernent.

FRANCE.

Paris, 30 avril, 1er et 2 mai. S. M. le Roi d'Angleterre a souscrit au monument Malesherbes, pour une somme de 2500 fr.

— M. Arnault, l'un des hommes célèbres, vient d'obtenir une pension de retraite de 6000 fr., comme ayant rempli, pendant 20 ans, les fonctions de chef de division au ministère de l'intérieur, puis de secrétaire général de l'Université.

— Un article du *Moniteur* déclare que le prétendu gouvernement invisible dénoncé par M. Madier de Montjau, est un rêve ou une perfidie.

— La Chambre des Députés continue à s'occuper des douanes.

— Les missionnaires ont fait placer au mont Valérien un beau Christ de six pieds et demi de haut, modelé sur un Christ de bronze, de Rome.

— M. le comte de Volney a légué une rente perpétuelle de 1200 fr., pour un prix à décerner par l'Institut, sur l'étude des langues orientales.

— Un incendie a consumé près de Bourges sept à huit cents arpens de bois.

— Il a été présenté à la Chambre des Pairs quinze lettres patentes portant institution d'un pareil nombre de pairies héréditaires.

— Environ 450 témoins ont été entendus dans l'affaire de Louvel. Il n'est resté que cinq individus en dépôt dans les prisons. On croit que le procès commencera incessamment.

— Un jeune homme de Bar-le-duc, peu fortuné, bêchant une vigne, a trouvé dans un pot de fer, une somme de 34,000 fr. en doubles louis, louis simples et demi louis, dont plusieurs sont au millésime de 1786.

— Il vient de mourir près de Bruges un cultivateur âgé de 108 ans.

3 et 4 mai. Selon des nouvelles de la Virginie, du 18 mars dernier, il aurait éclaté une insurrection dans l'île de Cuba, à Saint-Jago; le gouverneur de la Havane a équipé une expédition le 3 mars, pour l'étouffer.

— La Chambre des Députés a rejeté en comité secret la proposition de M. Manuel, tendante à présenter à S. M. une humble adresse sur l'état de la France et sur la conduite actuelle du ministère.

— Un nouvel aumônier envoyé au bagne de Toulon, rappelle, par son zèle et ses œuvres, la conduite de l'héroïque charité de St.-Vincent de Paul.

— Par une ordonnance du 25 avril, S. M. a réservé et attribué à sa personne et à la couronne, tous les droits de la puissance paternelle sur *Mademoiselle* et sur l'enfant à naître de Mme la Duchesse de Berry.

— Dans la séance de l'Académie française, tenue le 24, M. Michaud a lu un fragment du dernier livre de son *Histoire des Croisades*.

— Le montant de la souscription en faveur de Paulmier et de Duclos est arrivé aujourd'hui à 15,055 fr. 75 c.

— S. M. la Reine d'Angleterre est attendue à Paris. On assure que les différends entre elle et son auguste époux seront traités à Versailles dans une négociation spéciale.

Banque de France 1490 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés 74 fr., 40 c., 35 c.

ITALIE.

Rome, 28 *avril*. S. S., qui ne néglige aucun moyen de protéger les arts et les lettres, a fait établir au Capitole un musée spécial pour recevoir les bustes des Italiens les plus distingués dans les lettres et les beaux-arts. Ceux qui se trouvent dans l'église de la Rotonda feront partie de cette collection.

TYROL.

Inspruck, 16 *avril*. S. E. M. le comte de Chotek, gouverneur et capitaine de la province, a fait aujourd'hui l'ouverture des séances du congrès des quatre États du Tyrol, avec toute la pompe convenable à cette importante circonstance. (*Voyez les Additions à la page* 8.)

VARIÉTÉS.

CULTURE DE L'ABEILLE. — VIII.me Article.

De la Cire.

Son origine. — La cire n'a point sa source, ainsi qu'on le croyait dans ces derniers temps, dans la poussière fécondante des fleurs. La cause de cette erreur paraît devoir être rapportée aux écrits d'Aristote, ou plutôt aux traducteurs de ses ouvrages, comme on va le voir.

Sous le nom grec KERINTHOS, il avait indiqué une substance dont se nourrit l'abeille. Il la désigne comme inférieure au miel, d'une saveur douceâtre, approchante de celle de la figue; il la signale plus particulièrement en ajoutant que les abeilles la portent à leurs cuisses. Voy. *Hist. nat. des animaux*, trad. de Camus, *Liv.* 9, *Chap.* 58. Mais ce mot KERINTHOS avait été traduit en latin par celui de *cerago*, ensuite par celui de *cereum*, puis en français par l'expression *matière à cire* et *cire brute*, qui fut reçue pour désigner la substance que l'abeille apporte sur ses jambes. C'est ainsi qu'en fermant les yeux au spectacle des faits que nous présente la nature, on renonce au seul moyen de juger de la valeur des observations écrites. On peut voir, dans les Mémoires de Réaumur, combien il a été obstiné à ne chercher l'origine de la cire que dans la seule poussière fécondante des fleurs.

Il est maintenant bien prouvé que la source dont l'abeille extrait la cire, n'est autre que le miel; et qu'elle obtient par une transsudation particulière qui succède peu après qu'elle a avalé une certaine quantité de miel. Cette transsudation se manifeste entre les écailles de la partie inférieure de l'abdomen, où arrive la cire dans un état de fluidité; elle y devient concrète, et s'y moule en forme de plaques fort minces et d'une transparence parfaite. On ignore à qui est due la première découverte de ce fait. En 1768 la société de Lusace en fit part à Charles Bonnet, qui se refusa à renoncer aux opinions reçues. On trouve dans un ouvrage peu connu (*De la culture de l'abeille, par Duchet; Fribourg* 1771) l'exposé de plusieurs observations qui appuient la vérité de cette découverte; il paraît même que l'auteur n'avait pas eu connaissance de ce qui avait été annoncé par la société de Lusace. Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'en 1793 que François Huber et le professeur *Jurine*, de Genève, observèrent l'organe sécrétoire de la cire. Le premier, par des expériences rigoureusement suivies, démontra que les abeilles ne pouvaient réellement produire de la cire avec du pollen; mais, qu'étant nourries de seul miel, elles avaient alors la faculté d'en émettre. Ce n'est que depuis la publication de ces expériences que la vérité a généralement prévalu.

La connaissance de la source d'où vient la cire des abeilles rend raison de plusieurs faits secondaires. On a vu à l'art. IV que l'émission de quelques lames de cire est une des causes qui déterminent le jet des essaims, parce que la plupart des abeilles qui doivent le composer, sont en mesure pour en effluer: circonstance qui décèle les dispositions de départ de la colonie. Lorsqu'il est nouvellement logé, l'essaim est alors si considérable que, pendant le travail, qui s'exécute avec la plus grande activité, les ouvrières laissent échapper quelques plaques, qui tombent sur la table de la ruche, où l'on peut s'en emparer facilement.

En observant les travaux de la construction des gâteaux, on voit que les plaques de cire sont quelquefois employées sans avoir été triturées, mais qu'elles sont néanmoins toujours liées avec la pâte molle faite avec des plaques. L'emploi des plaques non triturées n'a lieu que pour la construction des gâteaux, et non pour les réparations journalières. Ces travaux de construction sont ainsi fort accélérés par l'emploi immédiat des plaques.

A diverses époques de l'année, et plus particulièrement pendant une belle journée de février, on voit des abeilles sortir des ruches, voltiger en grand nombre à quelques pas de distance, à la faveur des rayons du soleil. La plupart d'entr'elles n'ont pris l'essor que pour satisfaire le besoin de se débarrasser des lames de cire produites par la consommation de miel qu'elles font en pareil cas. C'est à cette occasion que périssent un grand nombre d'ouvrières, lorsque la terre est encore converte de neige : incident dont on a déjà fait mention à l'article VI. Les cadavres dont le sol est alors jonché, portent tous des preuves de ce fait. On peut s'en assurer en étendant, dans sa longueur, le ventre de ces abeilles mortes : les écailles de cette partie de leur corps étant alors fortement *écartées*, par cette extension, laissent voir à nud les plaques de cire, auparavant cachées entre les anneaux où l'on peut voir les loges dans lesquelles elles ont été moulées.

De la nature de la cire. — Cette substance n'est point encore parfaitement connue. Peut-être la différence qui existe entre la cire des plaques et celle qui a été triturée s'oppose-t-elle à obtenir des résultats semblables. La résine nommée propolis et d'autres substances étrangères ont été mixturées dans les anciens gateaux. On ne saurait cependant douter que l'eau n'entre pour beaucoup dans la composition de la cire, soit en plaque, soit mise en œuvre. Duhamel, dans l'art du cirier, rapporte que, traitée par voie de distillation, la cire fournit une partie considérable d'eau. On sait que la cire, dans les contrées humides, vers les bords de la mer, est bien plus malléable et se prête bien mieux au blanchissage que celle des montagnes ou des pays arides.

Lors de la construction des gateaux, l'on voit le plus souvent les ouvrières fréquenter les fontaines. On a vu à l'article VII que le miel très-liquide du châtaigner fournissait beaucoup d'écoulement de cire abdominale. Toutes ces observations tendent à confirmer la remarque que nous venons de faire touchant le concours de l'eau dans la composition de la cire.

La nature de cette substance a une propriété bien remarquable, en ce qu'elle se refuse à subir l'effet de la digestion qui ne la décompose point dans les intestins des grands animaux. La faculté de digérer la cire paraît même n'avoir été accordée qu'à la teigne des ruches, dont elle est l'unique aliment.

Son usage. — La cire est d'une grande utilité dans les arts ; on ne saurait la remplacer par une substance propre à remplir les mêmes destinations. Son usage le plus considérable est de fournir un combustible pour l'éclairage. Elle pourrait devenir un objet de commerce très utile d'exportation pour la Savoie. Les débouchés les plus favorables lui sont ouverts. Le Piémont et surtout le duché de Gênes tirent de l'étranger une grande partie de celle qui y est brûlée. La France, *d'après les tableaux de sa statistique*, dit M. Bosc, *ne fournit qu'environ un tiers de la cire qu'elle consomme.* Placée entre ces deux pays, la Savoie est appelée ainsi à cultiver une branche très utile d'industrie, et à employer les procédés les plus convenables pour obtenir des produits qui, par leurs qualités, rivaliseraient avec ceux des contrées éloignées.

C. d. L.

ANNONCES

On vient de mettre en vente à *Lyon*, chez Périsse frères, imprimeurs-libraires; et à *Paris*, chez Méquignon fils aîné, libraire, les ouvrages suivans, nouvellement réimprimés, lesquels se trouvent aussi à *Chambéry*, chez Falhod et à *Saint-Jean-de-Maurienne*, chez Balmain.

Œuvres complètes de l'abbé Proyart, ancien principal du collège du Puy et chanoine d'Arras, 18 vol. in-8.°, ornés de huit portraits exécutés avec beaucoup de soin, et d'une carte topographique.

Les mêmes, 17 vol. in-12, avec les huit portraits et la carte.

Cette édition dans l'un et l'autre format est très-soignée; elle répondra, sans doute, à l'attente de ceux qui désiraient depuis long-tems qu'on publiât la collection des ouvrages de cet estimable auteur. Les parties suivantes se vendent séparément.

Louis XVI détrôné avant d'être Roi, ou tableau des causes de la révolution française et de l'ébranlement de tous les trônes; nouvelle édition revue et corrigée sur les manuscrits et notes de l'auteur, 1 vol. in-8.°, orné du portrait de Louis XVI.

Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle; nouvelle édition, revue et corrigée sur les manuscrits et notes de l'auteur; 1 vol. in-8.°, orné du portrait de Louis XVI.

Vie du Dauphin, père de Louis XV, écrite sur les mémoires de la cour, enrichie des écrits du même prince; nouvelle édition, revue et corrigée; 1 vol. in-12, orné d'un portrait.

Vie du Dauphin, père de Louis XVI, écrite sur les mémoires de la cour; nouvelle édition, revue et corrigée sur les manuscrits et notes de l'auteur; 1 vol. in-12, orné d'un portrait.

Histoire de Stanislas premier, Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar; nouvelle édition, revue et corrigée; 2 vol. in-12, ornés d'un portrait.

Vie de Marie Leckzinska, princesse de Pologne, Reine de France, écrite sur les mémoires de la cour; nouvelle édition, revue et corrigée; 1 vol. in-12, orné d'un portrait.

AVIS.

Le sieur Jean Coq, pâtissier-confiseur, maison Costaz, passage de la cour de la Métropole à la Croix-d'Or, quitte cette ville dans le courant du mois de juin prochain; les personnes qui auraient quelques demandes ou réclamations à faire, sont invitées à se présenter chez lui, avant le 25 dudit mois de juin 1810. On donne en même tems avis que son fonds de boutique est à vendre, et qu'il sera cédé, à des conditions honnêtes, à ceux qui voudraient en faire l'acquisition.

AUTRE AVIS.

Charroux, horloger de Paris, a l'honneur de prévenir le public qu'il travaille maintenant à son compte, rue Croix-d'Or, N.° 358, au 3.e étage. Les éloges qu'il a reçus de ses ouvrages, pendant qu'il travaillait chez le sieur Nicolet, rue Juiverie, lui font espérer que les habitans de Chambéry l'honoreront de leur confiance.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger

Paris, 5 et 6 mai. Le Roi d'Espagne a révoqué son décret relatif aux *Joséphinos*; il en a rendu, le 23 avril, un autre qui permet leur rentrée. Les généraux de l'armée de l'île de Léon promus au grade de Maréchaux de camp, avaient remercié le Roi et donné leur démission, en déclarant qu'ils n'avaient point agi par ambition. S. M. n'a pas voulu accepter leur retraite.

— Thistlewood, Ings, Brunt, Tidd et Davidson ont été exécutés à Londres le 1er mai. Davidson seul a accepté les secours de la Religion. La partie de la sentence relative à la claie et au partage des cadavres, n'a pas été mise à exécution. Les autres sont déportés à perpétuité.

— M. Mongeard, l'un des gardes-du-corps de *Monsieur*, a été atteint d'un coup de pistolet au bras. L'assassin a abandonné son arme, sur laquelle étaient écrits ces mots: *Aussi périra le dernier royaliste*, et de l'autre côté: *Le Char*. . .

Lyon, 9 mai. S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême a quitté notre ville hier, au milieu des mêmes acclamations qu'à son arrivée.

ENIGME.

Je réside en tous lieux, au village, à la ville;
Mais partout plus qu'aucun je demeure immobile;
Le fer, le feu du moins pourrait me dégager;
Moi, sans perdre mon nom, je ne puis voyager;
Mais, que dis-je? je suis ou moral ou physique;
Tantôt le contenant, tantôt le contenu;
Tantôt on vante en moi mon origine antique;
Souvent à mon berceau peut rester inconnu;
Tantôt on voit en moi que brille la jeunesse,
Et que j'offre aux regards de modernes atours,
On dédaigne et l'on craint, et l'on fuit ma vieillesse,
Et d'un bras meurtrier on termine mes jours.

Le mot du dernier *Logogryphe* est *crime*, où l'on trouve *rime*.

Marchés de Chambéry des 2, 4 et 6 mai 1820.

BLÉS.		LE VEISEL.			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	15	40	—	18	56
Seigle		7	50	—	9	80
Orge		6	»	—	7	84
Sarrasin		»	»	—	6	54
Maïs		7	2	—	9	15
Avoine (1)		14	90	—	10	5
Pain, 1re qualité; le kilogr.					0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	75

(1) Rapport des Boisseaux en hectolitres:
Froment . . . de [illegible]
Seigle . . . de [illegible]
Avoine . . . de [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 6 *Mai*.

Nos 23 — 29 — 51 — 48 — 72.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1820 (N.° 20.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE RELIGIEUSE, LITTERAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 *mai*. Il passe en ce moment dans cette ville beaucoup d'Anglais venant la plupart d'Italie et allant en France, et quelques familles Espagnoles qui vont en Italie.

— Les deux premières Livraisons de l'*Ermite de Saint-Saturnin* sont sous presse et ne tarderont pas à paraître. Dans le nombre des articles qu'elles comprennent, il en est six qui n'ont pas paru dans le Journal de Savoie, dont deux sont entièrement inédits.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 14 *mai* LETTRES PATENTES (du 22 avril 1820) *par lesquelles S. M. approuve le Règlement y annexé pour l'Administration de la dette publique, aux termes de l'Edit Royal du* 24 *décembre* 1819.

PIÉMONT.

Turin, 13 *mai*. Par Patentes du 17 mars dernier S. M. charge l'un de ses Conseillers d'une inspection supérieure sur tous les hôpitaux, hospices et établissemens quelconques de charité et de bienfaisance dans ses anciens Etats de terre-ferme.

— Dans la dernière assemblée de la Classe des Sciences morales, historiques etc., de l'Académie Royale, présidée par S. Exc. M. le Comte Balbo, Ministre des affaires intérieures, Président de l'Académie, S. Exc. M. le Comte Galeani Napione a lu, sur la patrie de Christophe Colomb, une seconde dissertation enrichie de nouveaux documens dont S. Exc. a fait part à la Classe.

— Jeudi, 18 du courant, M. Georges Bidone, Professeur d'Hydraulique, commencera les expériences annuelles dans l'édifice royal consacré à ce genre de démonstrations hors de la porte de France près du lieu dit la *Parella*.

— On reçut de Rome la fâcheuse nouvelle de la mort du Cardinal Litta, décédé le 1.er du courant.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 9 *mai*. Nous avons éprouvé ici, dans les premiers jours du mai, un froid excessif survenu subitement à la suite d'une chaleur prononcée. Nous avons eu de la neige sur les montagnes et de la gelée blanche dans la plaine.

— Depuis quelques semaines, le conseil d'État de Berlin tient des séances tous les jours.

— L'épouse du grand duc Constantin, princesse de Saxe-Cobourg, qui voyage pour cause de santé depuis 1801, ayant déclaré ne pouvoir retourner en Russie, l'empereur Alexandre, sur la demande du grand-duc et de l'avis du saint-synode, a consenti à la séparation des deux époux, afin que le prince puisse contracter un autre mariage. S. M. a statué en même temps que tout enfant serait exclu de la succession, qui naîtrait du mariage d'un membre de la famille impériale avec une personne d'un rang qui ne conviendrait pas au sien.

— Pendant le voyage de l'Empereur d'Autriche, S. A. I. l'Archiduc Louis est chargé de toutes les affaires de l'État.

ANGLETERRE.

Londres, 10 mai. Le jour de l'exécution des conspirateurs, la foule, dès quatre heures du matin, entourait l'échafaud qui était tendu de noir. Toutes les mesures de sûreté avaient été prises. Le peuple ne témoigna aucun mécontentement au moment du supplice. Thistlewood est mort sans émotion et sans convulsions. Brunt, avec un air féroce, fit ses révérences aux cinq heures.

— Le Chancelier de l'Échiquier a soumis à la Chambre des Communes un projet de liste civile pour le Roi, se montant total d'un million cent mille liv. sterl. (près de 27 millions de francs.)

— Pour subvenir aux besoins des familles des individus exécutés, leurs amis avaient imaginé l'étrange moyen de demander les cadavres, afin de les montrer au peuple pour de l'argent. Cette demande a été rejetée.

— On vient de découvrir au sud du cap Horn, par 61° de latitude, une île de 200 milles de long, que l'on a nommée *Nouveau Shetland*.

— D'après la médiation de la France et de la Russie au sujet des Florides, les États-Unis ont pris la résolution de ne rien précipiter sur cet objet.

— Le nouveau théâtre de Philadelphie a été incendié le 2 avril dernier.

ESPAGNE.

Madrid, 3 mai. Un décret royal ordonne la levée des milices de 20 à 50 ans. On dit que les troupes de ligne seront licenciées.

— Nous avons ici vingt journaux tous dans le même sens, il n'y en a aucun dans un sens d'opposition.

— Les généraux Campana et Valdès qui commandaient à Cadix, lors des malheureux événemens de cette ville, ont été arrêtés.

— S. M. a rendu un décret tendant à leur admission, avec l'autorisation du Saint-Siège, les religieux en concours pour les cures.

— Les *Joséphines* se rendent, jusqu'à nouvel ordre, elles se [illegible] de Burgos.

— L'escadre qui va partir de Cadix pour Venezuela et Carthagène, est composée de trois frégates, d'une corvette, de deux brigantins, etc.

FRANCE.

Paris, 7, 8 *et* 9 *mai*. M. Lainé a fait à la Chambre des Députés le rapport de la Commission chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur les élections. Il s'est principalement attaché à prouver que le projet ne blesse la Charte en aucun point et qu'il est très-conforme à la nature du gouvernement représentatif. Aussitôt 34 orateurs se sont inscrits *pour* et *contre* le projet.

— Du 20 au 24 avril dernier, il a été tué des loups-cerviers dans un bois à Bambus (Moselle); dans la forêt de Bitche; dans la commune de Chapelle-en-Blaisy, à Chateauvillain et à Voisille (Haute-Marne).

— Parmi le grand nombre d'incendies arrivés sur la fin du mois, on distingue, il en a été un tellement remarquable : dans la commune d'Ingben (Pays-Bas), le 25 avril, il a brûlé 69 maisons, formant 85 habitations. Quatre filles ont péri, et le dommage est de 150 mille florins.

— Il est mort à Loligna, le 12 avril dernier, un vieillard âgé de 114 ans 7 mois, 10 jours ; il n'a jamais été enrhumé.

— Un Journal allemand nous apprend, pour toute nouvelle, que le nez du *Diable a six pouces*, sans nous dire d'où il tient cette mesure.

— Les Cortès se réuniront décidément à Madrid le 6 juin.

— Le 28 avril dernier, un pétard placé à onze heures du soir sous l'un des guichets de la nouvelle galerie du Louvre, avait éclaté avec une forte détonation. On s'est reconnu que ce pétard ne différait en rien de ceux qu'on emploie dans les feux d'artifice. La nuit du 6 mai, sous le même guichet, on a arrêté un nommé Gravier qui plaçait un nouveau pétard contenant une livre de poudre, et qui mettait le feu à la mèche. On a trouvé sur cet individu des vers contenant des menaces atroces contre la famille royale. Trois autres individus qui paraissent complices sont arrêtés.

— Il paraît que le rapport sur le procès de Louvel sera fait le 15.

— Les ouvriers de la Louveterie commencent à donner quelque espoir.

— Le 11 mai S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, à son passage à Mâcon, a remis au maire une somme de 1000 fr. pour les indigens.

— On a encore arrêté plusieurs individus prévenus de complicité avec Gravier. L'un d'eux avait des pétards cachés dans le creux de ses latrines.

— La cour d'assises a condamné à six mois de prison et à 200 francs d'amende, un traiteur qui, le lendemain du 13 février, avait dit avec une joie féroce que *de quatre pour un, reste trois*.

— Le 13 *mai* Mgr le duc d'Angoulême, en quittant Dijon, a laissé une somme de 1500 fr. pour les pauvres.

— M. Delandine, conservateur de la Bibliothèque publique de Lyon, est mort dans cette ville, le 5 du courant.

— Une souscription est ouverte pour un monument à la mémoire de Bayard. Le ministre de l'intérieur a donné les ordres nécessaires pour que le marbre soit pris dans les magasins du gouvernement.

— Il a été fait au Parlement Britannique une motion tendante à supprimer les entraves et les restrictions du commerce avec les autres nations.

— Une bataille entre Morillo et Bolivar doit décider en ce moment du sort de la ville de Caracas.

— S. M. l'Empereur de Russie fait défrayer jusqu'à la frontière les Jésuites renvoyés de ses États, et leur fait délivrer tous les secours nécessaires.

Banque de France 1500 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 73 fr. 60 c.

Lyon, 26 mars. S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême, revenu le 11 de Grenoble, est reparti dans le 12 pour Bourg, et a laissé une somme de 2000 fr. pour être distribuée aux indigens. Il a promis au nom du Roi une somme de 50,000 fr. pour concourir au rétablissement de la façade de l'Hôtel-Dieu.

ILES IONIENNES.

Sainte-Maure, 14 *mars*. Depuis un mois cette île est en proie à de terribles secousses par une suite de tremblemens de terre; mais rien ne peut égaler les désastres que nous avons éprouvés dans la journée du 10 février dernier. A six heures du matin, un bruit sourd, accompagné d'un violent orage, s'est d'abord fait entendre. Bientôt la secousse s'est manifestée avec une telle force qu'une partie de la forteresse s'est écroulée. Le vaste pont qui traverse la lagune s'est affaissé sur plusieurs points; l'église de Saint-Sauveur, celle de Saint-Maure, plusieurs maisons, toutes les cheminées, une partie des clochers, des aqueducs, des arcs ont été renversés. Les chemins sont couverts de décombres. Les maisons, ébranlées par l'orage et les secousses, ont été inondées par la pluie qui tombait à ciel ouvert. Il y a eu sans doute des victimes, mais heureusement tous les habitans de la ville avaient abandonné leurs maisons. Les dommages des parties sont incalculables.

VARIÉTÉS.

Sur le Testament de J.-J. Rousseau, *trouvé à Chambéry dans le mois de mars* 1820.

Un correspondant du *Courrier français* (N.° du 6 mai courant) a révoqué en doute la date du *sept juin* sous laquelle a été indiqué le testament de J. J. Rousseau dont nous avons fait mention dans notre Feuille (N.° 14, du 7 avril dernier). Le correspondant croit qu'il y a, dans cette date, une erreur typographique, et qu'au lieu de *sept juin*, il faut lire *sept juillet*. Voici les raisons qu'il donne de son opinion.

1.° Il pense d'abord que l'accident éprouvé par J. J. Rousseau et qui paraît avoir donné lieu au testament, n'est point une chute ni un autre événement quelconque de ce genre, mais cette mala venture décrite par Rousseau lui-même, qui lui arriva à Chambéry, dans sa tentative pour faire de l'encre de sympathie, à l'aide des *Récréations Mathématiques* d'Ozanam, et à l'imitation d'un Dominicain, Professeur de Physique. Une bouteille à moitié pleine de chaux vive, d'eau et d'orpiment (oxide d'arsenic sulfuré), éclata et lui sauta au visage. Il avala une partie du mélange, et resta *aveugle plus de six semaines*, ayant ainsi appris, dit-il lui-même, *à ne pas se mêler de physique expérimentale sans en savoir les élémens.*

Le correspondant observe ensuite 1.° « Que ce testament *était » annexé une procuration datée du 12 juillet*, et que le notaire » a relu presqu'immédiatement cet acte, 2.° que le testament » a été enregistré le 12 juillet, que si l'accident était arrivé » dans les premiers jours de juin, J.-J. touchait à sa guérison » dans la première quinzaine de juillet, *puisqu'il fut aveugle six » semaines*, et que ce n'est guères au sortir d'une maladie qu'un » jeune homme fait son testament; 3.° qu'au 7 juillet 1737, » Rousseau était majeur et pouvait tester, mais qu'au 7 juin il » ne l'était pas encore, et qu'il *ne pense pas qu'il y ait rien à » répondre à cette dernière objection.* »

Le correspondant ajoute qu'en supposant une erreur qui a substitué *juin* à *juillet*, tout s'enchaîne et s'explique, et que ce testament lui devient inutile pour un travail qui lui a coûté beaucoup de recherches, comme donnant une date certaine à plusieurs circonstances de la vie de l'auteur et établissant une concordance applicable aux diverses éditions de Rousseau.

Nous en sommes bien fâchés pour le travail du correspondant, mais nous pouvons l'assurer qu'il n'y a point eu d'erreur typographique ni d'erreur de copie, et que le testament de J. J. Rousseau est bien réellement du *sept Juin mil sept cent trente-sept.* Quelques courtes remarques suffiront pour faire évanouir toutes les probabilités que l'on pourrait trouver dans la discussion critique du correspondant.

En premier lieu, quelque tems après l'accident qui aveugla Rousseau pendant plus de six semaines, il essuya une maladie grave qui lui survint à la suite de ses efforts pour apprendre le jeu des échecs. Il en parle en détail et il assure qu'il ne dut la conservation de la vie qu'aux soins maternels de M.^me^ de Warens. Ce fut pour achever son rétablissement, que cette dame lui ayant ordonné l'usage du lait, se détermina à chercher une habitation à la campagne et qu'elle alla se fixer avec lui aux Charmettes. Et ce fut, dit Rousseau lui-même, *sur la fin de l'été 1736*, qu'ils prirent possession de la maison de M. Noiret. Or le testament qui est de 1737, n'était pas encore fait à cette époque, et ne peut avoir ainsi aucun rapport avec l'accident de l'encre de sympathie.

Nous allons examiner les autres observations du correspondant.

1.° La procuration du 12 juillet n'était point *annexée* au testament : dans la Minute du Notaire, il y a trois actes entre ces deux pièces. De plus, le testament de Rousseau n'est pas signé par lui, tandis qu'il a signé la procuration en toutes lettres.

2.° En pressant les conséquences du correspondant, il faudrait, ce qui n'est pas du tout possible, révoquer en doute l'existence même du testament. Car il suppose que Rousseau n'a pu tester qu'au commencement de juillet, que, dans ce cas, si l'accident avait eu lieu le 7 juin, Rousseau touchant à sa guérison dans la première quinzaine de juillet, et que ce n'est pas au sortir d'une maladie qu'un jeune homme pense à faire son testament. D'où l'on voit que le correspondant veut conclure que l'accident a eu lieu le 7 juillet, jour où il place le testament qui en a été la suite. Mais si Rousseau, par la raison qu'il avait les yeux fermés, n'a pu signer son testament le *sept juillet*, comment étant *resté aveugle plus de six semaines*, a-t-il pu signer une procuration *le douze juillet*, c'est-à-dire, cinq jours après l'accident ? Et cependant la procuration est signée d'une manière très nette, et tous ceux qui connaissent l'écriture de Rousseau, conviendront qu'il n'a jamais écrit plus correctement.

3.° La principale objection du correspondant, à laquelle il ne voit pas *qu'il y ait rien à répondre*, est que Rousseau, selon lui, était majeur le 7 juillet 1737, et qu'il ne l'était pas au 7 juin précédent, n'ayant accompli ses 25 ans que sur la fin de juin 1737 (Rousseau étant né le 28 juin 1712) et qu'ainsi il a pu tester le 7 juillet, tandis qu'il ne le pouvait pas au 7 juin. Voici ce que nous avons à répondre à cela.

Rousseau faisant son testament à Chambéry, devait se conformer ou aux lois de Genève, sa patrie, et où se trouvaient situés les biens dont il disposait, ou à la législation des États du Roi de Sardaigne, dans lesquels il était domicilié. Or, selon les lois de Genève en vigueur dans ce temps-là, on était majeur à

18 ans (1), et selon les lois du Roi de Sardaigne, on entrait en majorité dans la 21^me^ année de son âge (2). Rousseau, ayant 25 ans moins 21 jours au 7 juin 1737, était donc dans un âge très-compétent pour tester.

4° Mais après tout, la question n'est pas de savoir si J. J. pouvait ou non avoir la pensée de faire son testament à telle époque, ou s'il en avait le droit, mais s'il l'a réellement fait. Or la Minute du Notaire Rivoire est un argument sans réplique, qui rend superflues toutes discussions; et nous ne connaissons aucune sorte de conjectures, aucune critique, aucun genre de raisonnemens historiques qui puissent détruire le fait d'un acte original, authentique et revêtu de toutes les formes légales qui garantissent la certitude des dates et la fidélité des actes sur lesquels reposent l'état des familles et tous les intérêts de la société. Après le testament de Rousseau, il y a, comme nous l'avons dit plus haut, dans la même Minute, trois actes avant la procuration passée par J. J. au sieur Barillot. L'un est une procuration du *douze juin* 1737, passée par le Marquis de Challes; les autres sont deux quittances, dont l'une est du *sept juillet*, et l'autre du *huit*. La procuration de Rousseau qui vient ensuite, est du *douze* du même mois. On voit donc qu'il n'y a pas moyen de supposer ici une erreur de date d'un *mois*. Nous écrivons ceci ayant sous les yeux cette Minute même, que tout le monde peut voir et feuilleter comme nous.

Il est fâcheux, nous en convenons, que cette date certaine du *sept juin* 1737 ne se concilie pas avec les combinaisons du correspondant et renverse un peu les résultats de ses longues recherches; mais nous ne savons qu'y faire, et il faut absolument qu'il renonce à ce *sept juillet* qui faisait si bien son affaire, et qu'il se retourne ailleurs, pour trouver cet enchaînement, cette concordance qu'il se félicitait de rencontrer ici.

---

(1) « Pour faire testament ou autre disposition de dernière volonté et à cause de mort, est requis l'âge de *dix huit ans* accomplis, qui est l'âge de pleine puberté. » *Edits faits et revus en Conseil Général sur les Offices de la Ville de Genève*, etc. Titre XXVII, Art. 1.

(2) « La majorité dans nos États sera fixée à *vingt ans*, de sorte que ceux qui les auront accomplis seront à l'avenir réputés majeurs. » *Lois et Constitutions de S. M. le Roi de Sardaigne*, etc. Liv. V, Titre XI, Art. 1.

Il est vrai que ces lois du Roi de Sardaigne n'ont été publiées qu'en 1770; mais la disposition insérée dans l'article que nous venons de citer, n'était pas une innovation: le Roi Charles-Emmanuel III ne faisait que conserver une disposition déjà en vigueur dans le pays et tirée des Constitutions de Victor-Amédée II son père, qui sont citées en marge de cet article. Or le Code Victorien avait été publié en 1729.

NELLA PARTENZA da Cuneo di S. Ecc. il Signor Marchese D. Ettore d'Yenne, Cavaliere G. Croce de' SS. Maurizio e Lazzaro, Commendatore degli Ordini di Savoja, di S. Luigi di Francia et di Leopoldo d'Austria, Maggiore Gener. di Cav. Governatore e Comandante Gener. della Divisione di Cuneo, nominato Vicerè di Sardegna,

SONETTO

Dunque, Signor, tu parti, e non ritorni
Di queste, ove pur sei l'amor, al largo pianto?
Vedi la comun doglia, odi il lamento [illegible]
Addio gemmai [illegible], non [illegible].
Ohimè! che dico? al tuo [illegible] tormento
Aggiungo [illegible] d'acquistar gloria al vanto
Tu non ci togli [illegible] quel che [illegible] ti senti
Andar pel [illegible] sublime e santo.
Ah sia felice [illegible] alla tua giorno
Gemerà lungamente allor che esulo
Di amore [illegible] qui farai ritorno
Non [illegible] in quel dì, se la sua squadra,
Oggi mesta, tacerà in [illegible] pinta
Avranno il ben di [illegible] un Padre.

In segno d'alta ammirazione e rispetto
G. C. M. IL CORPO DEGLI UFFIZIALI
del Reggimento de' Cacciatori Sardi della Guardia

CHARADE.

Tous voyageurs dans mon premier
Trouvent un abri salutaire;
Et sur le dos d'un militaire,
Mon dernier prend toujours le nom de mon premier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *maison*, pris dans les deux sens d'habitation et de famille.

MARCHÉS de Chambéry des 9 et 13 mai 18[illegible].

BLÉS.	LE VEISSEL. f.	c.		L'HECTOLITRE. f.	c.
Froment, *Prix*	15	10	—	18	71
Seigle	7	50	—	9	80
Orge	6	[illegible]	—	7	81
Sarrasin	5	[illegible]	—	6	52
Maïs	7	[illegible]	—	9	15
Avoine (1).	10	30	—	7	17
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	35
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels au hectolitre.
Froment [illegible]
Seigle [illegible]
Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES du 13 Mai.

N.os 90 — 81 — 84 — 34 — 16.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.º 21.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et seulement ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 mai. Samedi dernier, 20 du courant, a été célébré dans cette capitale l'anniversaire de l'heureux retour de S. M. dans ses Etats de Terre ferme; S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, accompagné de son Etat Major, de MM. les Syndics et du Corps de Ville, s'est rendu à la cérémonie religieuse qui a eu lieu dans l'église Métropolitaine, en l'assistance de Mgr l'Archevêque. Après la Grand'Messe, on a chanté le *Te Deum* qui a été suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les troupes de la garnison ont fait la parade et des décharges de mousqueterie et du canon.

— MM. les Syndics et le Conseil de Ville de Chambéry, après avoir complété la restauration de la Bibliothèque publique et l'établissement du Musée qui y est annexé, avaient formé le vœu que ce local fût honoré du portrait de notre auguste Souverain, soit pour satisfaire l'empressement du public et des amis de l'étude à contempler les traits d'un Prince universellement chéri de ses sujets, soit pour contribuer à développer dans l'âme de la jeunesse les sentimens d'attachement, d'amour et de respect qu'elle doit avoir pour la personne sacrée d'un Monarque protecteur éclairé des sciences et des lettres et le père de ses peuples. Ils avaient, en conséquence, chargé un artiste des plus distingués, M. Mattion, d'exécuter le portrait en pied de S. M., et ils avaient sollicité auprès de S. M., par le canal de S. Exc. le Ministre des affaires internes, la permission de placer ce portrait dans le local auquel il était destiné. Son Excellence, par lettre du 3 mai courant, a fait part à MM. les Syndics et Conseillers de Ville, que S. M. avait daigné accorder la permission demandée, et qu'elle les avait chargés de l'ordre d'exprimer à l'Administration sa parfaite gratitude pour ce témoignage de dévouement à sa personne.

Le portrait de S. M. a été placé la semaine dernière dans la grande salle de la Bibliothèque. Dans un de nos prochains Numéros nous consacrerons un article spécial à la description de ce tableau et au talent que l'artiste y a déployé.

— Nous recevons à l'instant la nouvelle d'un incendie qui a éclaté le 23 de ce mois à Saint-Gervais, et qui est surtout malheureux par les circonstances qui y ont donné lieu. Nous donnerons les détails au prochain N.º

— Nous avons donné dans ce Journal une suite d'articles sur la traite ment à suivre dans les divers genres d'asphyxie, et en particulier sur l'asphyxie des noyés (III.me Année N.o 36, du 12 septembre 1818). Puisqu'il est des préjugés tellement enracinés qu'ils reproduisent perpétuellement leurs funestes effets, il ne faut point se lasser de les combattre. C'est ce qui nous détermine à insérer la lettre suivante qui vient de nous être adressée par un homme de l'art.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

Monsieur,

« Persuadé de tout l'intérêt que vous prenez à ce qui peut être de quelque utilité à vos compatriotes, j'ai l'honneur de vous adresser les réflexions que fait naître un événement malheureux arrivé, le 10 de ce mois, sur le lac du Bourget. Si vous jugez qu'elles soient assez intéressantes pour occuper une place dans votre Journal, je vous prie de vouloir bien les y insérer.

Un habitant du Bourget ayant pris un peu trop de vin à Hautecombe, l'endroit où il avait arrêté, est à peine entré dans sa barque qu'il se laisse tomber dans le lac. Les gens qui faisaient la pêche avec lui, parviennent à le tirer du lac au bout de quelques minutes. Comme il ne donnait aucun signe de vie, ils gagnent la rivage de Haute-Combe, et là ils le suspendent par les pieds la tête en bas, afin, disent-ils, de lui faire rendre l'eau qu'il avait avalée et qui l'étouffait. Préjugé funeste et malheureusement trop répandu ! Ces gens bien intentionnés, mais ignorants, ne savaient pas que cette manœuvre était suffisante pour donner la mort à un homme qui en conservait peut-être encore. La respiration étant suspendue, cette position détermine l'engorgement des vaisseaux sanguins de la tête, du cerveau, des méninges, et produit l'apoplexie. M'étant transporté le lendemain, 13 du courant, au Bourget avec le juge du lieu, l'autopsie cadavérique m'a convaincu que cet homme, d'une constitution forte et pléthorique, dont l'estomac contenait beaucoup d'alimens, est effectivement mort apoplectique, état déterminé en grande partie par le procédé mis en usage pour le sauver.

Je crois donc, Monsieur, devoir en conséquence tracer brièvement quelques règles générales, que les circonstances peuvent modifier, pour ceux qui seraient témoins de pareilles scènes.

L'homme qui se noie, ne meurt point pour avoir avalé une trop grande quantité d'eau. L'ouverture des cadavres et les expériences répétées fréquemment prouvent qu'on n'en rencontre jamais plus de deux ou trois onces dans l'estomac, et que dans la plupart des noyés, l'on n'en trouve presque point. Or, chacun sait fort bien que cette quantité ne peut pas suffire pour faire périr un homme. La cause de la mort des noyés est la même que celle de la plupart des pendus et des hommes qu'on étouffe : l'eau ne permettant pas à l'air de pénétrer dans les poumons, le sang chargé d'hydrogène et de carbone, n'est plus un stimulant assez puissant pour nos organes, la circulation cesse, et l'asphyxie se déclare.

Fournir de l'oxygène aux poumons, afin de rétablir la respiration, est l'indication qui se présente à remplir : les moyens d'y parvenir sont très simples.

Aussitôt qu'un homme est retiré de l'eau, quel que soit l'espace de tems qu'il soit écoulé, il ne faut point l'abandonner sans être bien assuré de sa mort. On doit s'empresser de lui enlever ses vêtemens humides et de bien le sécher. On le couche sur le côté droit, la tête un peu élevée. On écarte les mâchoires et on donne issue à l'eau qui se trouve dans la bouche et les narines. On fait respirer de l'alkali volatil, de l'éther, du vinaigre radical, ou même l'acide sulfureux qui se dégage par la combustion des allumettes soufrées. On irrite l'intérieur des fosses nasales et de l'arrière-bouche avec les barbes d'une plume, ou un brin de paille trempé dans quelqu'une de ces substances. On réchauffe le corps peu à peu, en le frottant avec la flanelle ou des sachets remplis de cendres chaudes, des frictions d'abord sur la région du cœur, et successivement sur les autres parties. On peut employer encore en friction l'eau-de-vie camphrée, l'alkali volatil, ou les eaux vulnéraires spiritueuses. On enveloppe le corps dans une couverture de laine chaude. On introduit de l'air dans les poumons, en soufflant soi-même dans la bouche du noyé, ou bien en se servant d'un tuyau placé dans une narine, tandis qu'on bouche l'autre, ou mieux encore en tâchant de se procurer un soufflet dont on introduit la canule dans la narine, et avec lequel on pousse un air beaucoup plus riche en oxygène que celui que nous expirons.

Si l'on parvient à en faire pénétrer dans les poumons, on comprime, immédiatement après, la poitrine et le ventre, pour le chasser par un mouvement d'expiration artificielle, et on continue à en introduire de nouveau.

Un lavement irritant qu'on prépare facilement avec 3 ou 4 onces de sel de cuisine, ou bien avec trois parties d'eau et une de vinaigre.

Quand on aperçoit des signes de vie, si la déglutition est facile, on fait prendre de tems à autre une petite cuillerée d'eau spiritueuse quelconque étendue dans deux tiers d'eau ordinaire; on peut aussi donner une cuillerée de vin chaud sucré; si l'accident a eu lieu après le repas et qu'il y ait envie de vomir, on administrera un ou deux grains d'émétique.

Si l'on peut avoir quelque homme de l'art, il est sensible que, dans quelques cas, la saignée de la jugulaire et l'application des sangsues aux tempes pourront être utiles.

Mais surtout on doit bien se garder, en quelque circonstance que ce soit, de suspendre le noyé par les pieds, ou de l'agiter beaucoup, car rien ne lui est plus nuisible; il vaudrait mieux l'abandonner à lui-même que de lui prêter de tels secours.

J'ai l'honneur etc.

DIANAND (*Gabriel*), D. C.

PIÉMONT.

Turin, 20 mai. S. M. a daigné accorder un privilège de dix ans pour l'impression *lithographique*, à M. Felix Festa, de Turin, qui le premier a introduit ce genre d'industrie dans les États de S. M.

— La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu, le 25, une séance présidée par S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre des affaires internes, Président de l'Académie. M. le Professeur Borson a fait, au nom d'une Commission, un rapport sur le voyage de M. Zumstein au Mont-Rose. M. le Prof. Carena, au nom d'une autre Commission, a fait un rapport sur un autre travail de M. Zumstein, touchant la rareté toujours croissante des bouquetins dans les Alpes, et sur les moyens d'y remédier. La Classe, approuvant les conclusions des rapports, a arrêté d'insérer dans ses Mémoires, la description du premier voyage de M. Zumstein, et de proposer au gouvernement les mesures convenables pour prévenir le décroissement ultérieur de la race des bouquetins. Une commission est chargée de fournir à M. Zumstein toutes les instructions et tout ce qui peut contribuer au succès d'un second voyage au Mont-Rose. M. Vassalli-Eandi, Secrétaire Perpétuel, a lu une note sur les dernières mesures trigonométriques du Mont-Blanc, et a fait sentir l'utilité qu'il y aura à les comparer avec la hauteur du Mont Rose. M. Borson a lu une partie de son travail sur l'Orographie piémontaise. M. Plana a lu une note tendante à rectifier un article de la *Revue Encyclopédique* de Paris, touchant le Prix remporté à l'Institut par MM. Carlini et Plana.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 17 mai. Les Catholiques ont présenté à S. M. une adresse de félicitation, revêtue d'environ vingt mille signatures, dans laquelle ils expriment envers le feu Roi leur reconnaissance des premiers avantages dont il les a fait jouir.

— Les nouvelles de l'Ile Maurice annoncent la cessation de l'épidémie.

— Le couronnement du Roi est officiellement annoncé pour le 1er août.

— L'Observatoire d'Abo, en Suède, qui sera le plus bel édifice de l'Europe en ce genre, sera terminé cette année.

FRANCE.

Paris, 14, 15 et 16 mai. Le sieur Bodault, éditeur responsable du *Constitutionnel*, a été condamné à deux ans de prison et à [illegible] d'amende pour un article qui a été jugé propre à exciter la guerre civile.

— Le 15, la Chambre des Pairs réunie en Haute Cour de justice a entendu le commencement du rapport sur l'affaire relative au crime de Louvel.

— La Chambre des Députés a commencé la discussion de la loi sur les élections.

17 *Et* 18 *mai*. On a annoncé officiellement que Mme la duchesse de Berry est entrée dans le cinquième mois de sa grossesse. Sa sœur, épouse de l'Infant Don François de Paule, est accouchée, le 8 de ce mois, d'un Prince, qui a reçu le titre de *duc de Cadix*.

— S. Exc. M. de Serre, garde des sceaux, vient d'arriver à Paris.

— Le fameux Beot est arrivé à Paris le 15 de ce mois.

— Le Roi d'Espagne, par un décret du 24 avril, a ordonné que la Constitution serait expliquée dans tous les colléges, écoles, séminaires etc.

19 *Et* 20 *mai*. Les révélations de [illegible] et de ses complices ont fait connaître une conspiration qui devait éclater en Franche-Comté, et pour

sage de Mgr le duc d'Angoulême. Un nommé Bourgeois a été arrêté et conduit à Paris.

— De 143 orateurs inscrits pour parler sur la loi des élections, 29 seulement ont été entendus jusqu'ici; de sorte qu'il en reste encore 114.

— La lecture de l'acte d'accusation contre Louvel est terminée. Louvel va paraître incessamment aux débats; on dit que son conseil est M. Lebas.

Banque de France : 1500 fr., 1498 fr. 75 c., 1495 fr.

Cinq pour cent consolidés : 73 fr., 40 c., 45 c., 60 c., 80 c., 73⅞ fr. 5; 74 fr. 55 c.

VARIÉTÉS

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXVII.e *Article.*

J'ai fait connaître la situation de mon Ermitage, j'ai décrit les environs et l'intérieur de ma cellule. J'ai exposé le détail de mes occupations journalières; j'ai fait asseoir le lecteur à mes repas et à l'une de mes récréations, telles que les prescrit le bon Plutarque; je l'ai même rendu présent à mon coucher et à l'heure de mon réveil. Il me reste à l'introduire dans ma bibliothèque. On se rappellera peut-être que j'avais renvoyé cette affaire à un autre temps, et me voici disposé à satisfaire ceux qui m'ont témoigné quelque désir à cet égard.

Quoiqu'il soit naturel de supposer la bibliothèque d'un Ermite peu considérable, cependant, comme je ne suis point moine, je ne suis pas obligé de la réduire à mon bréviaire, et vous y trouverez peut-être quelques livres propres à nous fournir matière à plus d'une utile observation.

Toutefois, Messieurs, ne vous attendez pas à un autre extrême, vous ne verrez ici aucune espèce de luxe. Un Ermite doit ménager sa bourse; l'état de mes finances ne me permet pas de porter sur mon budget, dans le chapitre des dépenses, des fonds pour livres en papier-vélin dorés sur tranche; reliés en velours ou maroquin, avec filets et fleurons d'or, à la chinoise, avec coins, fermoirs à fleurs, ou brocart rouge à fleurs d'or ou d'argent; à la Roger Payne avec des peintures précieuses sur tranche; pour le plus honneur de payer deux louis par volume à le Derome, en maroquin bleu, pour la somme de 450 livres; en veau écaille, marbré, fauve, porphyre etc. ou même cartonnés à la Bradel. Je me contente de la brochure et, pour les livres qui doivent être feuilletés souvent, d'un simple carton, ou tout au plus de la modeste basane d'écolier.

Quant au choix des éditions sur mes livres, faute de mieux, à l'exactitude, ainsi la fidélité du texte doit me suffire. Dès-lors il faut que je renonce à voir si je possède une édition *princeps*, une édition *incunable*, une édition sortie en lettres capitales ou en lettres onciales, en caractères xylographiques ou gravés en taille douce; si c'est un Alde, un Étienne, un Elzévir, un Barbou, un Baskerville, un Ibarra, un Bodoni, un Didot, un Crapelet etc. Il y a bien d'autres choses dont il faut que je me passe, bon gré mal gré: telles sont les éditions en papier super-fin, avec estampes avant la lettre, vignettes et culs-de-lampe, une collection de manuscrits sur peau de vélin, ornés des miniatures, des lettres d'or et la couverture ornée de bas-reliefs en or massif, ou même seulement en argent, un exemplaire de tous les livres rares imprimés seulement à 20, à 12, à 6 ou à 3 exemplaires, et à plus forte raison, un [illegible] espoir de posséder le *livre unique*, dont un empereur offrit en vain cent mille ducats (1).

Il est une autre jouissance que je suis obligé de m'interdire. C'est celle de réunir toutes les éditions qui ont pu être faites d'un même auteur. Aussi j'ai la douleur de ne pouvoir imiter cet Anglais qui se flattait d'avoir rassemblé trois cent soixante-cinq éditions complètes d'Horace, et cet Allemand qui se vantait de posséder huit mille éditions de la Bible, et à qui il n'en manquait plus que deux mille.

Je ne suis donc point un *bibliomane* de fait, quand je le serais d'intention, mais je suis réduit à n'être qu'un *bibliophile modéré*, obligé de n'acheter que les livres qui sont pour mon usage et pour celui des voisins; car ma modeste Bibliothèque, qui n'est point un *bibliotaphe* (tombeau de livres), est à la disposition de mes amis et de tous ceux qui pourraient y trouver quelque chose d'utile. Je préviens cependant les *bibliolytes* (destructeurs de livres) qui sont plus à redouter que les *bibliophages* (insectes qui attaquent les livres). Ces vermisseaux qui cherchent une pâture savante parmi les livres ne les rongent du moins que lentement, et laissent toujours quelques restes du [illegible] long-temps, tandis que certains indiscrets, usant ou plutôt abusant de la complaisance du bibliophile, emportent des livres dont ils ne rendent plus un seul feuillet, ce qui oblige de recourir alors au *bibliophore* (colporteur de livres), ou au *bibliocapèle* (brocanteur de livres) pour rétablir tant bien que mal au complet, une édition tronquée, ou des volumes toujours mal assortis.

On a cité quelques-uns des *bibliolytes* les plus fameux, parmi lesquels le fameux Omar a été rangé de droit au *premier rang*. C'est le grand bibliolyte, le bibliolyte par excellence. Il est vrai qu'il y en a de dignes émules dans le siècle des lumières, en 1793, époque où, selon la remarque qu'on en a faite, on ne voulait plus de théologie, qui n'était que du fanatisme, plus de jurisprudence, qui n'était que de la chicane, plus de philosophie, où l'on ne trouvait que des rêves, plus d'histoire, qui ne contient que mensonges, plus de sciences, parce qu'on n'en avait pas besoin. On a prétendu faussement que Saint Grégoire-le-grand était un bibliolyte, pour avoir fait brûler des livres païens, ce qui n'est pas même bien constaté. On met au nombre des bibliolytes Olaüs, Roi de Suède, qui fit brûler tous les livres écrits en caractères runiques, comme ouvrages d'idolâtrie, et le cardinal Ximenès, qui livra aux flammes cinq mille volumes mahométans.

Je n'entreprendrai pas de donner une description technique de ma bibliothèque : mon ignorance dans la science des livres et mon impuissance d'en parler dans les termes convenables, laissent aux *bibliologues*, les *bibliographes*, les *bibliognostes* et les *bibliotactes* (2). Ces derniers, par exemple m'attendait peut-être à la classification de mes livres : quel triomphe pour eux si je tombais dans quelques-unes de ces méprises, de ces quiproquo si connus de [illegible], entre autres, en faisant ce catalogue qui mettait au nombre des livres de Métallurgie, un recueil de mémoires du petit intitulé *Aurifodina* (Mines d'or), ou celui qui avait classé parmi les livres de Liturgie, un traité *De Missis dominicis* (des envoyés du Roi de France dans les provinces); celui qui avait mis au rang des livres de Médecine, le traité *des Fluxions*, de Maclaurin (*fluxions*, ou calcul différentiel); celui qui avait placé au livre de Botanique, un ouvrage intitulé *Fuggerorum et Fuggerarum imagines* (généalogie de la famille allemande des *Fugger*); ou bien celui qui avait placé parmi les livres d'Agriculture, *le Jardin des racines grecques*, de Lancelot.

---

(1) Le *Livre unique* appartenant à la famille du Prince de Ligne, [illegible] en vélin, format in-12, composé de 18 feuillets de texte et de 9 feuillets d'estampes. Il contient la passion de J. C. selon Saint-Jean, avec figures; toutes les lettres du texte et toutes les figures sont découpées à jour, et se dessinent sur une feuille de papier bleu, intercalée entre deux feuillets consécutifs de vélin.

(2) *Bibliologue* signifie celui qui discourt sur les livres; *Bibliographe*, celui qui fait une description ou une énumération de livres, dans une ou plusieurs bibliothèques. *Bibliognoste*, celui qui connaît l'histoire des livres. *Bibliotacte*, celui qui s'occupe du classement des livres et de l'arrangement d'une bibliothèque.

Il est vrai que, pour rendre compte de la bibliothèque d'un Ermite, il n'est pas nécessaire d'être un Muratori, un Bède, un Apostolo Zeno, un Bolom, un Lacroix-du Maine, un Mabillon, un Montfaucon, un Baillet, un Saxius, un Niceron, un Debure, un Camus, un Van Praet, etc. Mais n'importe; l'ignorance est en mon iniquité, elle se trahit elle-même sur ce point; et je vois déjà les *Bibliomanes* (ceux qui deviennent au moyen des livres), qui ont de grands sorciers, déclarer mon incompétence sur ce point contre moi tant d'autres, avant que j'aye parlé, et se moquer de moi.

Nous autres, vulgaires profanes, nous n'y laissons pas tant de façon, et nous ne voyons pas tant de choses dans un livre : nous n'y considérons bonnement que la matière qu'il contient et le degré d'utilité qu'elle présente. Par exemple, lorsque je me procure un livre que je n'avais pas, c'est pour en faire immédiatement usage et m'occuper du sujet qui y est traité. Aussi ma tête saisie et à même de détruire aurait peu de prix à mes yeux quelques anneaux que je possède de livres, et quelque fois que j'aye ces miracles de la *Bibliognosie* — La *Bibliognosie* ! Grand Dieu, quel mot ! comment peut-il y avoir quelque chose qui s'appelle la *Bibliognosie* ? Oui, Monsieur; la Bibliognosie, que trouvez-vous donc à redire à ce nom ? n'est-il pas assez scientifique et n'a-t-il pas toute l'élégance que les savans, comme tout le monde sait, ont coutume de mettre dans leurs nomenclatures ? Le mot heureux, sonore et facile à prononcer, ce joli mot ! La Bibliognomie, signifie l'art de restaurer les vieux bouquins, de remettre à neuf un livre hors d'usage, de faire briller d'un nouvel éclat un livre que le temps, la poussière ou un mal, de *renouveler* au même sort. Un tel prodige ne pourrait recevoir un nom trop beau, art précieux, s'il en fut jamais, à l'usage de tous les siècles, et par conséquent de tous, où il me semble qu'un véritable bibliognomien devrait avoir carrosse à six chevaux.

Mais la bibliognomie, la bibliomanie, la bibliognosie, la bibliologie, la bibliographie, les bibliotaphes, les bibliolathes, les bibliophores, les bibliographes, les bibliolytes, la bibliophagie, la bibliophilie, la bibliomancie, doivent peu m'occuper dans mon sujet, auquel cette dernière est rendue fort heureusement.

J'ai donc parlé de bibliomanie; mais on aurait tort de croire que je veux blâmer en général l'amour des livres, la recherche des livres curieux, le luxe typographique, la richesse ou le nombre des éditions, etc. Non, je ne condamne point ce qui est bon en soi. Je fais en ceci la même déclaration que sur tout le reste; je ne prétends point que toutes les bibliothèques particulières doivent se rapetisser sur les dimensions de celle d'un Ermite. Je ne trouve rien de répréhensible dans le goût des beaux et bons livres, chez ceux qui ont de quoi les payer; ce goût noble et convenable leur sied bien au moins. Quand la beauté des éditions et luxe et délicatesse des reliures obligeraient même le propriétaire d'un livre de l'emprunter ailleurs pour le lire, je ne verrais pas encore un grand mal à cela : tout ce qui fait circuler l'argent des riches au profit du talent et de l'industrie, est utile à la société.

D'ailleurs, il est bon qu'il y ait des amateurs curieux dans les diverses parties de la librairie : les dépôts qu'ils forment à grands frais peuvent devenir un jour très-utiles aux sciences, aux arts et aux lettres ; la passion qui les anime les met dans le cas de découvrir et de recueillir des livres rares, des objets curieux, des trésors littéraires qu'on chercherait vainement dans les grandes bibliothèques. Je ne blâme en toutes choses que l'abus, et où n'y en a-t-il pas ?

Comme le souvenir des choses aimables et spirituelles s'efface difficilement de ma mémoire, la circonstance où je me trouve rappelle encore une fois naturellement à ma pensée, le *Voyage autour de ma Chambre*, au moment où je vais entreprendre moi-même sous le fauteuil un *voyage autour de ma bibliothèque*. Car je suis prêt à partir, et nous nous mettrons en route dans mon prochain article.

AVIS.

L'on offre à vendre un *Office de Notaire* accordé à Joseph-Marie Octenier, Notaire, qui résidait dans la commune de St.-Gervais, aujourd'hui chef-lieu de mandement, province du Faucigny.

Ceux qui désireraient en faire l'acquisition sont invités à faire connaître par lettres *franches de port*, leurs offres à M. Victor Octenier, propriétaire à St.-Gervais.

LOGOGRIPHE.

Souvent pour vous, lecteur, ma marche est trop rapide ;
Par fois, à votre gré, je vais trop lentement.
Ma queue à bas, de moi tout le monde est avide.
Mais je suis un [illegible] mot, on me nomme autrement.
Rétablissez ma queue et coupez-moi la tête,
J'arrose un beau pays et je porte bateau.
Reprenez en entier, mutilé de nouveau,
Je deviens propre alors à telle et telle fête.

Le mot de la dernière *Charade* est *la* [illegible]

N. B. Il s'est glissé, dans le dernier vers de cette Charade, une faute qui la rend inintelligible. Au lieu de ce vers : « Mon dernier prend toujours le nom de mon *premier*, » lisez : « Mon dernier prend toujours le nom de *mon entier*. »

Marché de Chambéry des 16, 18 et 20 mai 1820.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	25	61	—	19	21
Seigle		7	75	—	10	13
Orge		6	"	—	7	84
Sarrasin		"	"	—	"	"
Maïs		7	"	—	9	15
Avoine (1)		"	"	—	"	"
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*.	*idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres.
Froment . . 0, 813
Seigle . . . 0, 763
Avoine . . . 0, 494

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du 20 Mai.*

Nos 12 — 9 — 20 — 61 — 49.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.o 22.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 2 *Juin*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.er *juin*. Voici les détails qui nous ont été transmis et que nous avons annoncés dans notre dernier N.o, touchant l'incendie qui a eu lieu à Saint-Gervais.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie.

S.t Gervais (Faucigny), le 27 mai 1820.

Monsieur,

Connaissant l'intérêt que vous prenez à la sorte des malheureux, je viens vous prier de vous faire part du triste événement qui vient d'arriver en cette commune, et je vous prie, au nom de l'humanité, d'avoir la bonté de l'insérer dans votre intéressant Journal.

Dans la journée du 13 du courant, on avait fait trois fournées de pain dans un four appartenant au sieur Louis Marie Battendier, membre du conseil de cette commune, pour une noce qui devait avoir lieu quelques jours après, de la part des voisins et parens dudit Battendier.

Quelques étincelles avaient sans doute été portées par le vent sur le toit du four, sans qu'on s'en fût aperçu pendant la journée.

Le soir, vers les onze heures, le toit du four se trouva tout-à-coup embrasé, et le feu se communiqua avec rapidité, à une scie à eau qui était [illegible] et qui, malgré les secours qui y furent portés, dès que l'incendie fut connu, il fut impossible d'en arrêter les progrès, et en moins de trois heures, un four, une scie à eau, un moulin et deux maisons, le tout appartenant audit sieur Battendier, furent réduits en cendres.

On n'a pu sauver de l'incendie que deux vaches et une génisse; les autres bestiaux, les denrées, fourrages, meubles, effets et linges, tout a été consumé, et deux familles, celle dudit Battendier et celle de son neveu, qui habitaient ces deux maisons, ont été réduites à la misère.

On évalue approximativement à 6,000 liv. la perte dudit Louis-Marie Battendier, et à [illegible] liv. celle de son neveu.

Le premier avait déjà perdu une maison presque neuve, dans un incendie survenu [illegible] par l'imprudence d'un enfant.

Sans les [illegible] secours qui furent administrés lors de l'incendie du 13 de ce mois, [illegible] les habitations voisines auraient été la proie des flammes. Je n'ai quitté la ligne de l'incendie, que lorsqu'il sut qu'il n'y avait plus de danger à courir.

Je l'atteste d'autant. Le syndic de St. Gervais, Ronzet.

— M. Dominique Borgonzo a découvert le moyen de restaurer, sans [illegible], les cloches fendues ou rompues, et de leur restituer toute leur harmonie primitive. On prétend même que leur son devient plus beau qu'auparavant. Cet artiste a fait preuve de succès à ce sujet dans toute l'Italie, et particulièrement au Jesus [illegible] à Rome. On trouve un procédé analogue mais différent quant à l'exécution, dans un ouvrage intitulé: *La [illegible] di Vannuccio Biringuccio nobile Senese. Vinegia* 1559.

AVIS. — *Ventes de forêts communales.* Le lundi 27 juin, à 10 et 11 h. du matin, il sera procédé à l'hôpital, au bureau de la Vice-Intendance et par-devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, à la vente aux enchères publiques, à la chaleur des feux: 1.° de deux portions de forêts peuplées de hêtres et sapins, hêtres et bouleaux appartenant à la commune de [illegible], situées au mont du [illegible] et des Mollières, de la contenance entre les deux de 118 journaux 21 toises 7 pieds; — 2.° de deux autres portions en bois sapins et hêtres, appartenant à la commune de Monthou, situées au mont de Deroche et de la Pointe, de l'étendue totale de 46 journaux, 151 toises.

Les plans, cahiers des charges, estimations et conditions, sont déposés au secrétariat de ladite Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 30 mai. Manifeste du *Sénat de Savoie* (du 23 mai 1820) *portant publication de la Convention stipulée entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. le Roi de Prusse, en supplément de celle du 9 septembre* 1827 (touchant les successions et l'abolition des droits d'aubaine et de détraction).

PIEMONT.

Turin, 27 mai. Une lettre de Chypre du 10 mars dernier, donne des détails affligeans sur les résultats des troubles d'Alep, terminés enfin par la paix conclue le 1.er février 1820, entre les troupes du Pacha et les rebelles. Le Pacha avait fait cerner les insurgés; il y a eu deux assauts qui ont coûté beaucoup de sang de part et d'autre. Deux mille maisons, les plus belles mosquées, les beaux jardins qui environnaient la ville, tous les pistachiers, les maisons de campagne ont été la proie des flammes et de la destruction. Les Francs ont été respectés, et n'ont eu à souffrir que les effets de la disette et du bombardement. Malgré les ordres précis de la Porte Ottomane, d'user de douceur envers les habitans, les Pachas vainqueurs exercèrent toute leur vengeance, ce qui est d'autant plus malheureux, que le peuple d'Alep est naturellement pacifique et soumis, et que les seules vexations exercées contre la rapacité du gouvernement pouvaient être la cause principale de tant de désastres.

Le Pacha d'Egypte ne s'est point emparé de la Palestine ni de la Syrie.

comme les feuilles publiques l'avoient annoncé. Il est exclusivement occupé de ses projets d'éducation dans le pays qu'il gouverne.

— Vérification faite de l'âge de [illegible] qui avoit allégué sa prétendue [illegible], cet individu a été exécuté le 25 de ce mois.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

ALLEMAGNE.

Francfort, 23 *mai.* C'est sans fondement que les journaux ont annoncé un voyage de l'Empereur d'Autriche à Berlin ; il paroît que S. M. I. ne voyagera que dans ses États.

— Le congrès de Vienne a tenu sa dernière séance le 22 de ce mois. On dit que les délibérations sont rédigées en 65 articles, et qu'elles vont paroître.

Manheim, 18 *mai.* C'est après demain, 20 de ce mois, que Sand, assassin de Kotzebue, sera exécuté ici. Il sera décapité entre [illegible] heures et midi. On a pris les précautions jugées nécessaires pour prévenir tout désordre.

ANGLETERRE.

Londres, 24 *mai.* Le chevalier C. Vassalli, écuyer de S. M. la Reine, [illegible] de Genève en quatre jours, est arrivé avec des dépêches de S. M. pour [illegible] la princesse, qui, déterminée à venir en Angleterre, se plaint de ce qu'on n'a pas mis un vaisseau à sa disposition pour lui épargner les fatigues du voyage par terre. S. M. ne doit point passer à Paris.

— La ratification du traité d'[illegible] a été reçue, dit-on, par le gouvernement des États-Unis, qui refuse de l'accepter, jusqu'à ce que la cession comprenne la province de Texas.

— Hunt et ses complices ont été condamnés à deux ans et demi de détention dans les prisons de Chester, à un cautionnement de 1,000 liv. sterl. et à un second cautionnement de pareille somme que leur [illegible].

— La nouvelle église catholique érigée dans cette capitale, a été inaugurée le [illegible] avril dernier avec la plus grande solennité.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *mai.* Le ministre de S. M. C. près la cour de Rome a envoyé ici le serment prêté à la constitution par tous les Espagnols résidant à Rome, excepté par lui-même. On dit qu'il est rappelé avec défense de rentrer en Espagne.

— Les évêques sont tenus d'expliquer aux curés d'expliquer, dans leurs sermons des dimanches, les principes [illegible] de la Constitution.

— Le Roi, par un décret, institue les milices nationales. Les habitans et les autorités locales concourront à la nomination des officiers.

FRANCE.

Paris, 22, 23 et 23 *mai.* Le docteur [illegible], qui étoit allé en Espagne pour étudier la nature de la [illegible] à Cadix, a reçu [illegible] de la légion d'honneur.

— La somme [illegible] a été [illegible] à Paris, sous [illegible].

— Il n'est pas vrai que Hunt soit arrivé à Paris (voyez l'art. *Londres*).

— Ce que les journaux avaient annoncé touchant de prétendues sommes prêtées au prince de Galles par Mgr le duc d'Orléans, est entièrement controuvé.

— L'autorité a fait saisir plusieurs brochures relatives aux affaires politiques.

— S. M. a reçu *en cérémonie* et en audience particulière, les ambassadeurs d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse.

— On a trouvé dans les champs de Lauterbourg (Bas-Rhin), une grande quantité de pièces d'or à l'effigie de Louis XIV.

— La Cour de Toulouse a voté une somme de 1600 fr. pour concourir au monument que la ville de Paris fera ériger par souscription à S. A. R. le duc de Berry.

— Un violent orage et une grêle épouvantable ont dévasté les environs de Bourges.

24. *Et 25 mai.* S. A. R. le duc d'Angoulême, à son passage à Dôle (Jura), a laissé 1000 fr. pour les pauvres. S. A. R. a passé à Besançon, à Vesoul, à Nancy, et se rend à Strasbourg, à Metz, à Toul etc.

— La Cour royale de Paris a voté une somme de 1600 fr. pour le monument qui sera érigé à la mémoire du duc de Berry.

— La Cour des Pairs, formée en Haute-Cour, a statué sur 19 prévenus dans l'affaire de Louvel. Sept ont été reconnus innocens; six sont renvoyés faute d'indices suffisans de culpabilité; cinq sont laissés à la disposition du procureur-général, pour être renvoyés devant qui de droit, attendu qu'il peut résulter de l'instruction qu'il y ait lieu à poursuite pour d'autres délits. Quant à Louvel, il est mis en accusation, et les débats commenceront le 5 juin.

— Deux prévenus de complicité avec Cantillon ont été arrêtés entre Lille et Cambrai, au moment où ils se rendaient dans les Pays-Bas.

— On a volé 140 mille fr. chez un joaillier de cette capitale.

— A Breteuil (Oise) des brigands ont volé des vases sacrés, on a appris avec douleur que les saintes hosties ont été trouvées sur la grande route.

Banque de France 1517 fr. 1500 fr., 1515 fr., 1510 fr.

Cinq pour cent consolidés 74 fr. 50 c., 65 c., 74 fr., 80 c. 55 c.

ITALIE

Naples, 18 mai. Le 14 de ce mois, S. A. R. le prince de Salerne est arrivé ici, de retour de son voyage de Vienne. Le même jour sont arrivés LL. AA. RR. le prince héréditaire de Danemarck et son épouse, venant de Rome. (*Voyez les Additions à la page 8.*)

VARIETES.

MANUEL DU BON FERMIER, *ou Cours théorique et pratique d'Agriculture, renfermant tous les principes généraux et tous les détails de la meilleure économie rurale propres à la Savoie et aux pays voisins.* Par M. GAYME aîné.

Chambéry, chez Puthod et Bergoin neveu, libraires, Annecy, chez Saillet, à Moutiers, chez Blanc, à Turin, chez Pic à Genève, chez Paschoud. De l'Imprimerie de Gorrin et Routin, place Saint Léger, 1810. Un vol in 8.° prix 2 fr. 50 cent.

I.er *Article.*

Cet ouvrage, qui pourra être livré du 10 au 15 juin prochain, est celui dont il a déjà été fait mention dans ce Journal, N.° 45 de la courante Année, du 14 avril dernier. Pour le faire connaître avec quelque détail, nous en donnerons une espèce de table raisonnée, en indiquant succinctement les matières traitées dans chacun des douze chapitres dont il se compose.

Dans la Préface, l'auteur détermine les principales obligations du propriétaire qui a l'intention d'améliorer le sort du cultivateur en augmentant le revenu de ses terres.

L'introduction renferme les sept principales instructions du cultivateur, d'où dépendent tous les principes d'agriculture.

Le chapitre premier contient une explication sur la nature des terres, sur l'étude que l'on doit en faire, pour savoir leur appliquer les cultures qui leur sont les plus propres; et enfin le moyen de les distinguer et d'en reconnaître la plus ou moins grande fécondité.

Le chapitre second, qui traite de la vigne, est divisé en 13 parties, qui renferment tous les principes reconnus par une longue expérience, pour être les plus conformes à la meilleure culture de la vigne.

La première est une courte dissertation sur le produit de la vigne.

La seconde indique les signes qui annoncent son dépérissement et qui en nécessitent le renouvellement.

La troisième indique la qualité de raisin que l'on doit choisir de préférence, pour faire une plantation, soit à raison de la nature du terrain, soit à raison de sa situation.

La quatrième indique la méthode que l'on doit suivre pour arracher une vigne quand on a l'intention de replanter.

La cinquième renferme la manière de rétablir promptement une vigne qui a été négligée ou mal traitée par les vignerons ou par les intempéries.

La sixième indique les règles à suivre pour bien exécuter le premier labour, les soins que l'on doit y apporter et les temps les plus convenables pour le faire.

La septième désigne les tems les plus propres aux provignemens et les règles de rigueur qu'il faut suivre pour les bien exécuter.

La huitième démontre l'importance de la taille de la vigne.

La neuvième est une dissertation sur le mouvement de la sève et sur l'art de la diriger à fruit ou à bois.

La onzième indique les moyens qu'on doit employer pour perfectionner encore la qualité des vins de certains cantons de la Savoie.

La douzième fait connaître les moyens de bien exécuter les ébourgeonnemens, les effeuillages et l'empaillage de la vigne.

La treizième est un examen des causes principales qui épuisent la vigne, malgré les amendemens qu'on lui fournit. Cette partie renferme encore une dissertation propre à fixer l'opinion sur les causes de l'accident qui a fait périr cette grande quantité de raisins, dans certains cantons de la basse Savoie, entre les trois et cinq heures de l'après-midi des 23 et 25 juin 1815.

Le troisième chapitre traite des labours, de leurs effets et des grands avantages qu'ils procurent, lorsqu'ils sont bien faits et exécutés en tems convenable.

Le chapitre quatrième est divisé en deux parties : la première annonce l'inspection qui doit être faite des cultures sur différentes natures de terrains et de situations, les fruits que l'instruction pourra en retirer, lesquels sont ensuite décrits dans le chapitre septième.

La seconde partie est une dissertation sur les moyens que doivent employer les personnes instruites pour amener nos paysans à mieux faire.

Le cinquième chapitre, où l'auteur s'occupe des assolemens, est divisé en huit parties. La première renferme la meilleure méthode à suivre pour l'exploitation d'une ferme quelconque. On en donne pour exemple une de cent journaux, divisée en prés, champs, vignes, blachères et taillis.

La seconde indique les conditions qu'un bailleur doit rechercher dans son fermier et les règles d'équité qui doivent être communes à l'un et à l'autre.

La troisième contient les principes qui fixent le mérite des assolemens indiqués et contre lesquels nulle objection, dit l'auteur, ne saurait être admise.

La quatrième indique les moyens qui doivent être employés pour prévenir le couchement des blés.

La cinquième traite des préparatifs nécessaires pour les moissons.

La sixième renferme des observations générales, qui indiquent le tems de les commencer, soit pour les grains que l'on destine au commerce et pour sa consommation, soit pour ceux destinés aux semences; elle indique en même tems les méthodes que l'on devrait pratiquer pour les exécuter promptement.

La septième renferme les règles à suivre pour avoir toujours du beau grain pour les semences.

La huitième détermine les causes du mauvais travail de nos charrues et les moyens d'y remédier en faisant usage de celle dont l'auteur donne la description.

ANNONCES.

L'Ermite de Saint-Saturnin (*Recueil d'Articles de mœurs et de critique, extraits en partie du Journal de Savoie*), PREMIÈRE ET SECONDE LIVRAISONS, comprenant quatre feuilles d'impression, ou 64 pages, in-8°

Se trouvent, à Chambery, chez *Puthod*, libraire, et à l'Imprimerie du *Journal de Savoie*; à Annecy, chez *Burdet*, imprimeur-libraire du Clergé; à St-Jean-de-Maurienne, chez *[illegible]*; à Moûtiers, chez *Blanc*; à Turin, chez *Pic*, libraire, place du château; à Genève, chez *J. J. Paschoud*.

Prix des deux Livraisons: 80 cent. ou 16 sous, pour les souscripteurs, et 1 fr. pour ceux qui n'ont pas souscrit.

Les matières sont divisées par Chapitres, ces deux Livraisons en contiennent dix, au nombre desquels il en est six qui n'ont pas paru dans le Journal de Savoie, dont deux sont entièrement inédits, comme nous l'avons annoncé.

N. B. MM. les souscripteurs sont priés de vouloir bien faire prendre leur exemplaire à l'une des adresses ci-dessus.

Suite des articles annoncés dans le N° 19, qui se trouvent à *Lyon*, chez Périsse frères, imprimeurs-libraires; à *Paris*, chez Méquignon aîné, libraire; à *Chambery*, chez Puthod; à *Saint-Jean-de-Maurienne*, chez [illegible].

Vie de Mme Louise de France, religieuse carmélite, fille de Louis XV, nouvelle édition, revue et corrigée, augmentée d'une relation de la suppression des Carmélites dans les Pays-Bas, 2 vol. in-12, orné d'un portrait.

Vie de M. d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, nouvelle édition, revue et corrigée, 1 vol. in-12, orné d'un portrait.

L'écolier vertueux, ou vie édifiante d'un écolier de l'université de Paris, nouvelle édition, augmentée de plusieurs traits intéressans, 1 vol. in-18, orné d'un portrait.

Modèles des jeunes gens dans la vie édifiante de Claude le Pelletier de Sousy, étudiant en philosophie, dans l'université de Paris, nouvelle édition augmentée, 1 vol. in-18.

Histoire de Loango, Kakongo, et autres royaumes d'Afrique, rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la mission française, 1 vol. in-12, orné d'un portrait.

N. B. Les personnes qui désireraient connaître les conditions de la souscription et avoir des détails sur son exécution, pourront se procurer des prospectus aux adresses ci-dessus indiquées.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Paris, 26 et 27 mai. La discussion générale de la loi des élections a été fermée dans la séance du 25, dans celle du 26, M. Lainé, rapporteur, a fait son résumé; la discussion s'est ouverte sur l'article premier et a été continuée au lendemain.

— On a nommé pour défenseur d'office à Louvel, M. Archambault-[illegible] bâtonnier de MM. les avocats de Paris.

— S. Exc. l'ambassadeur de Perse a eu l'honneur d'offrir au Roi trois beaux chevaux persans, dont S. M. a accepté l'hommage.

Lyon, 30 mai. Deux jeunes filles, de 20 à 23 ans, demeurant dans deux maisons contiguës, ont tenté de se détruire; des secours donnés à propos les ont rappelées à la vie et à de meilleurs sentimens.

Madrid, 18 mai. LL. MM. les Rois de France, d'Angleterre, de Saxe, de Bavière et des Pays-Bas, en réponse à S. M. C. au sujet de son serment à la constitution, ont assuré le Roi de tout l'intérêt qu'ils prennent à la prospérité de la nation Espagnole, et de leurs désirs que les déterminations de S. M. aient des résultats conformes à ses vœux, ainsi qu'à l'honneur et à la stabilité de sa monarchie.

— Malgré l'opposition du Conseil d'Etat, il paraît que le renvoi des Jésuites est décidé.

— La profession des vœux monastiques est suspendue jusqu'à la réunion des Cortès.

Manheim, 21 mai. L'exécution de Sand a eu lieu hier. Il a voulu haranguer, mais on lui a rappelé sa promesse de garder le silence. Il a déclaré qu'il mourait pour sa patrie, et il a refusé les secours de la religion.

ENIGME

Lorsque je suis ou je vis sur la terre ou sous l'eau,
Plus d'un animal est à plaindre,
Je suis hélas! un vrai fléau
Pour celui que je puis atteindre.
Je suis instrument de danger
Entre les mains de la coquetterie.
Je suis pourtant frêle et léger,
Le plus petit obstacle, un rien me contrarie.

Anonyme

Le mot du dernier *Logogriphe* est *heure*, où l'on trouve *heur*, *Eure*, [illegible]

MARCHÉS *de Chambery des* 23, 25 *et* 27 *mai* 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	f	c.		f	c.
Blés.					
Froment, *Prix*	15	56	—	19	38
Seigle	7	75	—	10	13
Orge	6	75	—	8	83
Sarrasin	"	"	—	"	"
Maïs	7	50	—	9	80
Avoine (1)	10	50	—	7	3[illegible]
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres.
Froment . . [illegible]
Seigle . . [illegible]
Avoine . . [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 24.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 juin. S. M. le Roi de France vient de décorer la Croix et le titre de Chevalier de la Légion d'honneur, à M. J.-B. Raymond, Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes militaires, auteur de la Carte Topographique-Militaire des Alpes, frère aîné du Professeur et Préfet de ce nom au Collége Royal de Chambéry.

AVIS à MM. les Abonnés au Journal de Savoie.

La publication régulière et non interrompue d'un Journal exige des dépenses constantes qui ne peuvent souffrir aucun délai. Ce qui rend indispensable cette règle générale, que tous les abonnemens aux Feuilles publiques se payent *d'avance*. Nous rappelons cette règle à quelques-uns de MM. les Abonnés à ce Journal qui se trouvent *en retard*, et nous les prions de vouloir bien, au reçu du présent N.°, faire parvenir à l'Imprimerie du Journal, le montant de leurs abonnemens tant courant qu'arriéré.

PIÉMONT.

Turin, 10 juin. On écrit d'Alexandrie que S. M. ayant daigné accorder aux religieuses Ursulines l'ancien édifice de Sainte-Marie dell'Olmo, plusieurs de ces religieuses y sont rentrées pour ouvrir au plutôt un noviciat et se consacrer à l'œuvre utile de l'éducation des personnes du sexe. Le 31 mai dernier, jour de la fête de leur fondatrice, elles ont pris solennellement l'habit en présence de Mgr l'évêque, qui a terminé la cérémonie par un discours sur les avantages de cet institut pour le bien des mœurs et celui de la Religion.

— La Classe des sciences morales, historiques etc., de l'Académie Royale a tenu une séance le 6 du courant. MM. le Baron Vernazza et le Comte Franchi ont lu le rapport dont ils étaient chargés touchant les fragmens de statues et de vases antiques trouvés dans le Val-de-Suse. La Classe a approuvé leur travail. M. le Chev. de Salo en a présenté une description accompagnée d'une belle collection de médailles romaines trouvées au [illegible] et possédées par M. le Méd. [illegible]. Une Commission fera un rapport sur cet objet. S. Exc. M. le Comte Napion a continué la lecture de sa dissertation sur la patrie de Christophe Colomb.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 7 juin. La Chambre des Communes a adopté à une grande majorité, la motion de lord Castlereagh, pour la continuation de l'*alien-bill*, ou mesures contre les étrangers suspects.

— Le *Morning-Chronicle* annonce que d'après la demande de la Reine, un yacht est envoyé de Douvres à Calais pour conduire S. M. en Angleterre.

ESPAGNE.

Madrid, 1er juin. Les mesures énergiques prises en dernier lieu par le ministère, ont comprimé les agitateurs et établi complètement la tranquillité publique.

— S. M. a défendu au ministre de la guerre de lui proposer de quitter un poste qu'il occupe, dit le Roi, tant à sa satisfaction personnelle, qu'à celle de tous les gens de bien.

FRANCE.

Paris, 4, 5 et 6 juin. Depuis quelques jours il se formait des groupes autour de la Chambre des Députés, surtout à l'issue des séances. Samedi 3 du courant, la foule s'est étendue jusques sur la place du Carrousel. Des cris et des coups de fouet ont eu lieu; un coup de fusil a été tiré et un jeune homme a été blessé à mort. La Chambre des Députés délibérait sur la question de priorité entre l'art. 1er du projet de loi sur les élections et l'amendement de M. Desrousseaux. Après une longue et très-vive discussion, la priorité a été décidée en faveur de l'article, qui, ayant été mis aux voix, a été adopté à la majorité de 130 boules blanches contre [illegible] noires. C'est à l'issue de cette séance que le tumulte a surtout été grand. Plus de trois mille personnes étaient rassemblées. On criait d'une part : *Vive le Roi!* de l'autre : *Vive le Roi! Vive la Charte!* La gendarmerie a fait reculer la foule sur la place de Louis XV, on a fait évacuer le jardin et la terrasse des Tuileries. Dans la séance du 5, MM. Camille Jordan, Laffitte, Lemigneur, Girardin, Sauret, Casimir Perrier, Benjamin Constant, Keratry, Manuel, etc. ont déclaré que plusieurs Députés du côté gauche avaient été insultés, poursuivis et menacés au dehors, que la Chambre, outragée en la personne de ses membres, [illegible] d'être libre et dans l'[illegible] jusqu'à ce que le gouvernement eût fait cesser tout sujet de crainte. M. le garde-des-sceaux a pris la parole pour justifier le gouvernement contre toute accusation de négligence; il a annoncé que toutes les mesures avaient été prises et que la justice aurait son cours. Cette déclaration n'a pas satisfait le côté gauche; les plaintes ont continué; les orateurs ont persisté à demander la suspension des délibérations; quelques membres du côté droit ont réclamé la clôture; elle a été prononcée et le côté gauche n'a voulu prendre aucune part à cette décision. La Chambre s'est ajournée au lendemain.

— Les débats publics du jugement de Louvel se sont ouverts à la Chambre des Pairs dans la séance du 5. Les réponses de l'accusé ont été conformes à tous les détails connus. Interpellé plusieurs fois, au nom de la justice divine, s'il n'avait point de complices, il a constamment assuré qu'il n'avait communiqué son projet à personne. Interrogé pourquoi, à son retour de l'île d'Elbe, il s'était arrêté à Chambéry jusqu'au débarquement de Buonaparte, il a répondu qu'il y était resté pour travailler, ayant besoin d'argent pour voyager. Interrogé sur sa religion, il a déclaré avoir été tantôt catholique, tantôt théophilantrope, selon les événemens, et qu'il croyait être encore catholique, mais que la religion ne pouvait remédier au crime qu'il avait commis. Il a déclaré qu'il avait hésité plusieurs fois à exécuter son dessein, par incertitude ou par défaut de courage. Il assure qu'il ne lisait ni journaux ni pamphlets, mais seulement les droits de l'homme et la constitution de 1791. Il a salué ses juges en entrant et en sortant.

— A la première entrevue de Louvel avec ses défenseurs, il leur a dit : « Messieurs, je m'en rapporte parfaitement à vous ; d'ailleurs, il y aura « bien peu de chose à dire. » Il a ensuite ajouté : « Je crois que vous serez « contens de mon acte d'accusation ; je l'ai trouvé bien. Lundi on me mettra en jugement ; mardi je serai condamné. » [illegible] « Eh bien ! tout pourra « être terminé pour mercredi. » Il demandait à l'officier de paix qui le gardait si on le défendrait bien. — « Non, votre crime est trop odieux. » — « Eh bien ! dit Louvel, c'est là ce qui fait briller le talent d'un avocat. »

— Les propriétaires du *Drapeau Blanc* ont été déboutés de leur demande de [illegible] contre M. Dentu.

— S. A. R. le duc d'Angoulême est arrivé à Paris le 5 du courant, à 3 heures.

— M. le maréchal Macdonald est nommé commandant des troupes qui se trouvent en ce moment à Paris.

— Il y a eu samedi conseil de tous les ministres, depuis sept heures jusqu'à dix.

— Gravier a été transféré de la Force à la Conciergerie ; il n'est plus au secret.

[illegible] Après les troubles du 3 il avait paru une ordonnance de police contre les attroupemens, qui étant devenus plus nombreux le lundi 5, ont donné lieu à une seconde ordonnance, en vertu de laquelle tout attroupement de plus de [illegible] personnes, qui ne se séparera pas après trois sommations, serait dissipé par la force. Les troupes sous les armes ont blessé quelques personnes dans la foule. Il y a eu plusieurs individus arrêtés. [illegible] au faubourg Saint-Antoine, en criant vive la Charte ! les habitans [illegible] aux troubles. Les obsèques du jeune Lallemand, élève en droit, qui avait été tué, ont eu lieu sans aucun désordre. La grande majorité des élèves, qui avait accompagné le convoi, s'est [illegible] sagement. La commission de l'instruction publique a déclaré que les élèves qui prendront part à un rassemblement défendu, seront rayés de la faculté.

— Les séances des Députés des 6 et 7 juin, ont été très-orageuses. Le côté gauche a voulu faire [illegible] sur le procès-verbal, [illegible] une proposition. Il a continué à accuser le ministère de partialité, et à soutenir que la Chambre n'était pas libre. Toutefois la discussion a été reprise sur les élections. M. Courvoisier avait proposé un amendement qu'il a retiré. On a passé à l'art. 3, et la discussion a été continuée à la séance suivante.

— La Cour des Pairs a prononcé le jugement de Louvel. La sentence de mort a été exécutée le 7, à 6 heures du soir. La foule était immense. Il ne s'est rien passé de particulier. Louvel avait enfin accepté les secours de la religion ; il a été accompagné et assisté par un ecclésiastique, et s'est mis à genoux sur l'échafaud un moment avant l'exécution. On conçoit que les défenseurs ont allégué vainement l'incompétence de la Cour des Pairs, la prétendue aliénation mentale du coupable et la grâce implorée par l'auguste victime.

— M. le maréchal Macdonald, duc de Tarente, qui commande la force armée de Paris, occupe depuis le 6, un logement aux Tuileries.

— MM. le marquis d'Harcourt et le comte Liouay, Pairs de France, viennent de mourir.

Banque de France : 1553 fr. 75 c. ; 1550 fr. 60 c. ; 1550 fr.

Cinq pour cent consolidés : 75 fr. 74 fr. 60 c., 75 fr. 30 c., 74 fr.

(*Voyez les Additions* à la page 16.)

VARIÉTÉS.

MANUEL DU BON FERMIER, ou *Cours théorique et pratique d'Agriculture, renfermant tous les principes généraux et tous les détails de la meilleure économie rurale, propres à la Savoie et aux pays voisins.* Par M. GAYME aîné.

Chambéry, chez Puthod et Bergoin neveu, libraires ; à Annecy, chez Saillet ; à Moutiers, chez Blanc ; à Turin, chez Pic ; à Genève, chez J. J. Paschoud. De l'Imprimerie de Gorrin et Routin, place Saint-Léger, 1820. Un vol. in-8.° prix 2 fr. 50 cent. (1)

II.me *et dernier Article* (2).

Le chapitre sixième, qui traite des prairies artificielles, est divisé en cinq parties. La première est une courte dissertation sur la nécessité absolue d'augmenter autant que possible les fourrages.

La seconde indique la qualité des terres et les situations les plus convenables aux prairies naturelles.

---

(1) On trouve encore chez Puthod, l'*Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux, et en particulier dans la Savoie*, par M. le Marquis Costa ; un vol. in-8.° avec fig.

(2) Voyez le N.° 20 de ce Journal.

Le troisième indique les eaux qui sont préférables pour les arrosages et la méthode de les employer et de les diriger avec succès.

La quatrième désigne le moyen le plus simple d'exécuter à volonté le tracement des rigoles.

La cinquième traite des prairies artificielles et des grands avantages qu'elles procurent à la culture.

Le chapitre septième est divisé en cinq parties. La première renferme les observations les plus utiles qui ont été faites dans l'inspection de deux fermes, l'une située sur la commune de B., appartenant à M. De L... y. La seconde située sur la commune de C., appartenant à M. P... a.

La seconde traite des causes auxquelles il faut attribuer le grand effet du gypse sur certaines plantes, et indique le tems et les manières de l'employer.

La troisième fixe la manière d'exécuter à peu de frais l'écobuage, et la méthode que l'on doit suivre pour le brûler et sans danger.

La quatrième est une description pittoresque des sites de nos pays les plus montueux, des usages, des cultures et des mœurs de leurs principaux habitans.

La cinquième est un rapport sur l'inspection de la terre de M. D. L., sur son économie rurale et sur le noble usage qu'il fait de sa fortune. A la suite duquel, l'auteur trouve juste à payer le tribut de reconnaissance que tous ses concitoyens doivent à celui des habitans de Chambéry qui s'est acquis un droit tellement impérissable que même les tems les plus éloignés se feront un devoir de le rappeler à la mémoire.

Le chapitre huitième traite de l'utilité d'avoir de beaux taureaux, des avantages que le propriétaire et le fermier peuvent en retirer, des moyens de se les procurer, de connaître les signes qui en indiquent l'âge, la vigueur et les qualités, ainsi que ceux des bœufs, vaches ou génisses. Il contient une dissertation sur les espèces d'animaux, bœufs, mulets ou chevaux, qui sont les plus propres aux labours, et sur l'utilité qu'ils peuvent encore présenter sous le rapport des situations pour le service du roulage.

Dans le chapitre neuvième, l'auteur expose des motifs qui lui paraissent irrécusables sur la nécessité d'entretenir soigneusement les clôtures et même le besoin d'en créer dans les lieux les plus convenables.

Dans le chapitre dixième, il indique la nature des terres qui sont préférables pour faire des plantations d'arbres fruitiers, les principales règles à suivre pour les bien exécuter et les indices auxquels on doit se fixer dans le choix de ceux qu'on veut planter.

Le chapitre onzième contient les méthodes les mieux établies pour la taille des arbres fruitiers et pour la culture des orangers telles qu'elles sont décrites par les plus habiles auteurs en théorie et en pratique, celles enfin qui ont fixé plus particulièrement l'attention des amateurs et des jardiniers.

Le chapitre douzième est consacré aux engrais. L'auteur expose la manière de les augmenter et de les perfectionner, et il donne la nomenclature des différentes espèces d'engrais tant naturels qu'artificiels.

Ce chapitre contient en outre un modèle de bail à ferme qui comprend toutes les conditions qu'un propriétaire peut imposer à son fermier, pour l'obliger à exécuter une bonne culture et pour qu'à la fin de son bail ses terres soient dans le meilleur produit.

Enfin l'ouvrage est terminé par quelques réflexions sur le bonheur et les vicissitudes de la vie.

POESIE.

Désirant mettre encore sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des pièces du recueil de M. de la Martine, nous n'étions point embarrassés du choix, et dans tous les cas nous étions sûrs de satisfaire les amis de la véritable poésie. Mais dans la nécessité de nous borner, nous nous arrêterons à un petit nombre de pièces, dont deux en particulier ont pour notre pays un intérêt local. Le défaut d'espace nous oblige de nous en tenir aujourd'hui à celle qui suit.

ADIEU

Oui, j'ai quitté ce port tranquille,
Ce port si long-tems appelé,
Où loin des ennuis de la ville,
Dans un loisir doux et facile
Sans bruit mes jours auraient coulé.
J'ai quitté l'obscure vallée,

Le toit champêtre d'un ami,
Loin des bocages de Bissy [1],
Ma muse à regret exilée,
Soupire triste et désolée
Du séjour qu'elle avait choisi.
Nous n'irons plus dans les prairies,
Au premier rayon du matin,
Égarer, d'un pas incertain,
Nos poétiques rêveries.
Nous ne verrons plus le soleil
Du haut des cimes d'Italie
Précipitant son char vermeil,
Semblable au père de la vie,
Rendre à la nature assoupie
Le premier éclat du réveil.
Nous ne goûterons plus votre ombre,
Vieux pins, l'honneur de ces forêts.
Vous n'entendrez plus nos secrets;
Sous cette grotte humide et sombre
Nous ne chercherons plus le frais.
Et le soir au temple rustique,
Quand la cloche mélancolique
Appellera tout le hameau,
Nous n'irons plus à la prière,
Nous courber sur la simple pierre
Qui couvre un rustique tombeau.
Adieu, vallons! adieu, bocages;
Lacs azurés, rochers sauvages,
Bois touffus, tranquille séjour;
Séjour des heureux et des sages,
Je vous ai quittés sans retour.

Déjà ma barque légère
Au souffle des zéphirs trompeurs
S'éloigne à regret de la rive
Que m'offraient des Dieux protecteurs.
J'affronte de nouveaux orages;
Sans doute à de nouveaux naufrages
Mon frêle esquif est destiné;
Et pourtant à la fleur de l'âge,
Sur quels déserts, sur quels rivages
N'ai-je déjà pas échoué?
Mais d'une planète contraire

---

[1] Commune à une demi-heure au nord-ouest de Chambéry.

Pourquoi fatiguer le destin?
A peine au milieu du chemin,
Faut-il regarder en arrière?
Mes lèvres à peine ont goûté
Le calice amer de la vie,
Loin de moi je l'ai rejeté,
Mais l'arrêt cruel est porté,
Il faut boire jusqu'à la lie!
Lorsque mes pas auront franchi
Les deux tiers de notre carrière,
Sous le poids d'une vie entière,
Quand mes cheveux seront blanchis,
Je reviendrai du vieux Bussy
Visiter le toit solitaire,
Où le Ciel me garde un ami.
Dans quelque retraite profonde,
Sous les arbres par lui plantés,
Nous verrons couler comme l'onde
La fin de nos jours agités.
Là, nos craintes et nos espérances,
Sur notre orageuse existence,
Ramenés par le souvenir,
Jetant nos regards en arrière,
Nous mesurerons la carrière
Qu'il aura fallu parcourir.
Tel un pilote octogénaire,
Du haut d'un rocher solitaire,
Le soir, tranquillement assis,
Laisse au loin égarer sa vue
Et contemple avec l'étendue
Des mers qu'il sillonna jadis.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXVIII.e *Article.*

« Je hais les livres, a dit J.-J. Rousseau; ils n'apprennent » qu'à parler de ce qu'on ne sait pas. On dit qu'Hermès grava » sur des colonnes les élémens des sciences, pour mettre ses » découvertes à l'abri du déluge. S'il les eût bien imprimées dans » la tête des hommes, elles s'y seraient conservées par tradition. Des cerveaux bien préparés sont les monumens où » se gravent le plus sûrement les connaissances humaines. » On voit que, selon Rousseau, les colonnes d'Hermès et les livres seraient en général, et dans le cas particulier d'un déluge, un mauvais moyen de conserver le dépôt des sciences et des arts. Examinons l'efficacité de celui qu'il met à la place.

Je suppose d'abord, en effet, qu'une grande catastrophe vienne de nouveau bouleverser la surface du Globe et en faire périr les habitans, à l'exception d'un petit nombre d'individus réservés par la Providence et destinés à renouveller l'espèce humaine. On n'a érigé ni colonne ni monument quelconque, on n'a rien gravé, rien écrit : on s'est entièrement reposé sur la tradition. Les savans, les gens de lettres, les artistes n'ont rien négligé pour préparer convenablement un bon nombre de cerveaux, qui se sont trouvés organisés à souhait pour contenir une encyclopédie toute entière : là ils ont déposé toutes les théories, toutes les découvertes, tous les chefs-d'œuvre de l'éloquence et de l'imagination, les procédés de tous les arts et l'histoire toute entière. Cette facile entreprise a pu s'exécuter de deux manières.

Les apôtres de la science ont-ils pris pour leurs élèves la totalité de leurs contemporains sans exception ? Cette supposition serait embarrassante, et la difficulté d'entretenir dans tous les sujets des régions habitées, une aptitude complète à tout apprendre, n'est qu'une misère auprès de celle-ci : il fallait ou que chacun de ces professeurs du genre humain possédât à lui seul toutes les connaissances, pour les inculquer à la portion quelconque d'auditeurs qui lui aurait été dévolue, ou que les maîtres dans chaque science se passassent tour à tour chacun des individus qui existent dans les deux hémisphères, pour les cultiver successivement dans chaque partie. J'oubliais la ressource de l'enseignement mutuel, qui aurait un peu soulagé les chefs de cette grande mission, en leur fournissant des légions de moniteurs en nombre suffisant pour en envoyer au moins un dans chaque village, et dans les villes en proportion de la population.

Ont-ils fait un choix de sujets et se sont-ils bornés à instruire ceux qui leur ont semblé mieux disposés par la nature à recevoir chacun à la fois toute la science, toute l'industrie, toutes les connaissances humaines ? Mais alors, quels motifs de crainte pour l'avenir ! Qui peut s'assurer que, dans le cas d'un déluge, l'arche conservatrice sera réservée à la classe privilégiée des savans ? Si les exceptions dans l'enseignement ont été nombreuses, combien de chances menacent le dépôt des lumières! Et quand il n'y auroit qu'une exception, qui sait si l'individu laissé dans l'ignorance ne sera pas précisément celui qui survivra à la débacle universelle de tout le reste, qui seul restera debout sur les ruines du monde ?

Mais sans nous arrêter à cette effrayante supposition d'une destruction générale, je voudrois seulement que Jean-Jacques, qui ne doute nullement de la facilité d'imprimer les sciences dans la tête des hommes, nous eût expliqué comment au travers des révolutions et du mouvement des siècles, la tradition seule nous auroit conservé les ouvrages de l'antiquité parvenus jusqu'à nous. Je veux bien admettre qu'à la rigueur il eût pu s'établir plusieurs lignes collatérales de gens de bonne volonté qui, en dépit des événemens de tout genre, auroient consacré religieusement pendant trente siècles la ferme résolution de transmettre de père en fils, par mémoire, tous les ouvrages des poëtes, des historiens, des orateurs, des moralistes et des philosophes, sans s'embarrasser du nombre toujours croissant de ces productions. Mais j'avoue que je trouve la chose un peu plus difficile pour ce qui regarde les ouvrages des savans. Celui qui retiendra à point nommé les plus beaux passages des orateurs, aura, si l'on veut, une rhétorique vivante pour celui qui a reçu de la nature le tact et le goût nécessaire pour se passer de préceptes à côté des modèles. Mais celui qui possédera par cœur tous les travaux d'Hippocrate de Chio, d'Aristée, de Menechme, de Dinostrate, de Nicomède, de Pappus, de Dioclès, d'Euclide, d'Archimède, de Proclus, d'Appollonius de Perge, de Conon, de Théodose, de Thalès de Milet, de Méton, d'Eudoxe, de Pithéas, d'Eratosthène, d'Aristarque de Samos, d'Hipparque, de Possidonius, de Ptolémée, de Diophante etc. etc., celui-là n'aura qu'un trésor stérile, qu'une science morte, s'il n'est en état de rendre compte de sa matière, ou tout au moins de reconnoître et de rectifier les erreurs que la tradition orale auroit pu y introduire, car ici, la plus légère méprise, une lettre changée, un chiffre pour un autre sont de la plus grande conséquence.

Je suppose, ce que l'on a vu plus d'une fois, un homme supérieur à son siècle, qui brille parmi ses contemporains comme une lampe dans de vastes ténèbres, comme le génie de Bacon au milieu de la philosophie de son tems. Cet homme, environné de gens qui ne sauroient l'entendre, où trouvera-t-il une tête dans laquelle il puisse bien imprimer ses vues nouvelles? Il pourra les confier à des mémoires machinales qui les rendront au besoin et les communiqueront même à d'autres, sans en connaître et sans en signaler la valeur; semblables à ces messagers qui ne sont point dans le secret de ce qu'ils portent et qui ignorent l'importance des dépêches dont ils sont chargés. Mais seroient-elles donc là ces *cerveaux bien préparés*, devenus les monumens les plus sûrs des connoissances humaines? Sans parler du peu de vraisemblance qu'il se trouve toujours à propos des êtres assez complaisans pour se charger d'abord d'une étude ingrate qui n'a entièrement nul attrait pour eux, et ensuite de la tâche pénible de répéter à d'autres une leçon dont ils n'entendroient pas l'utilité.

Si dans le même siècle, ou dans la génération suivante, il se trouvoit en quelque coin du monde un esprit élevé et pénétrant, capable de saisir les traits de lumière contenus dans les archives de son devancier, un exemplaire du livre imprimé pourroit lui parvenir, et l'homme de génie ainsi retrouvé en juge en état d'éclairer la postérité sur son mérite. Mais hors de là, comment ces deux hommes pourroient-ils deviner réciproquement leur existence? Ou plus tard, comment le dernier pourroit-il soupçonner qu'il existe quelque part un individu dont la mémoire est l'aveugle dépôt d'un trésor?

Lorsque les illustres auteurs de la *Mécanique Analytique* et de la *Mécanique Céleste* eurent composé leur immortel chef-d'œuvre, dans quelle tête devoient-ils l'imprimer pour en faciliter davantage la communication et le mieux assurer la conservation, que par l'impression typographique? Et quand ils auroient fait étudier ces travaux par cœur, même à un grand nombre de leurs élèves, quel service auroient-ils rendu par là au monde savant? Comment les étrangers auroient-ils joui de ces grands ouvrages? Chaque amateur seroit tenu, ou de les apprendre à son tour de mémoire, ou d'avoir l'un des dépositaires à ses ordres pour se les faire réciter et répéter des fragmens, selon sa convenance. N'est-ce pas là un moyen bien conçu pour favoriser l'étude et les progrès des sciences? et ce moyen ne remplace-t-il pas admirablement les livres?

Si nous devions aller chercher, pour notre usage, les résultats des travaux des Leibnitz, des Newton, des Euler, des savans d'une nation quelconque, dans la mémoire des personnes qui les auroient étudiés, il faudroit que nous connussions la langue dans laquelle les auteurs les auroient fait apprendre, à moins que les dépositaires ne fussent en état de les réciter dans une langue quelconque, ou que nous n'eussions le soin de nous munir d'interprètes : je ne dis rien de la fatigue et de la dépense des voyages. Tout cela n'est-il pas préférable à la facilité de se procurer, quand on veut et où l'on veut, pour un prix médiocre, un exemplaire portatif de chacun des ouvrages que l'on désire, et de pouvoir les consulter à son gré en tems et lieu opportuns ?

Si par malheur un Galilée, un Képler, un Newton, un Leibnitz, un Lavoisier, ou leurs premiers élèves meurent avant d'avoir eu le tems de confier à d'autres mémoires ces admirables travaux qui doivent immortaliser leurs auteurs, les plus belles découvertes de l'esprit humain restent perdues : preuve manifeste que les cerveaux humains sont bien les meilleurs monumens pour conserver les connoissances.

Quant aux élémens des sciences, il est facile de voir ce qu'il y auroit à gagner à se passer de livres. Je veux étudier une science que je crois à ma portée, telle que la Géométrie, la Géographie, l'Histoire Naturelle etc. Dans l'état actuel des choses, j'achète pour une somme modique, quelque traité élémentaire estimé. Je le porte avec moi et je travaille dans mes instans de loisir, chez moi, à la promenade, à la campagne, partout où j'en ai la liberté. Si mes progrès me font espérer quelque succès, si je veux approfondir la matière, je me procure les ouvrages classiques des maîtres de la science, et je m'en sers à ma commodité. Mais supprimons les livres, et remplaçons-les par les monumens vivans que propose **J. J. Rousseau**. Alors j'ai besoin d'un professeur. Or il faut croire que l'amour de la science aura été assez puissant pour déterminer un nombre indéfini de gens animés d'un beau zèle, à se livrer au travail rebutant d'étudier tous les traités composés dans chaque science, afin que chaque ville, chaque village même puisse avoir son homme tout prêt dans toute circonstance, toujours disposé à fournir tous les secours nécessaires, et cela pour toutes les sciences et tous les arts ; car on ne peut prévoir dans quelle partie ou en quel autre sens nous nous aviserons de vouloir nous instruire. De plus, comme j'ai d'autres occupations et des devoirs à remplir, il faudra que mon maître veuille bien m'accompagner partout où besoin sera, se tenir constamment à ma disposition pour que je puisse le consulter dès que j'aurai un moment à donner à l'étude.

Il n'y a vraisemblablement aucun obstacle à tout cela. Mais si cependant je ne trouvais point de professeur dans le lieu de mon domicile; si, retenu par mes travaux et mes obligations, si manquant d'ailleurs des moyens de faire les frais de mon déplacement, je ne pouvais aller chercher les professeurs où ils sont, il faudrait renoncer à une science qui peut-être me serait très-utile. Et comme beaucoup d'autres que moi pourraient se trouver dans le même cas, c'est une preuve de plus combien la mémoire des hommes, sans le secours des livres, est le meilleur moyen de communiquer la science.

J'entre dans une de ces grandes collections de toutes les productions littéraires qui se sont accumulées dans le cours des siècles, vastes archives de l'esprit humain, où sont rassemblés tous les fruits du génie, de l'imagination, de la réflexion, de l'expérience, de l'observation et de l'industrie du Roi de la terre. Je mets à part tous les livres inutiles ou dangereux, et tous ceux qui ne font que *répéter* le contenu des autres; je ne fixe mes regards que sur ceux qui contiennent des choses positives, et certes je puis encore me demander avec étonnement comment pourraient suffire à posséder le texte de toutes ces matières, les cerveaux d'une génération entière, tous les individus vivans fussent-ils sans exception des philosophes, des savans, des hommes de lettres, des artistes.

Mais que dis-je? Est-il donc besoin de considérer ces immenses dépôts de livres, dont la vue seule fait trembler? La plus petite bibliothèque, voire même celle d'un Ermite, peut braver tous les efforts de l'étude, toute la puissance de la mnémonique, et je suis effrayé, pour ce qui me regarde, du nombre d'hommes à mémoire richement meublée et toujours prêts à m'obliger, qu'il me faudrait dans ma cellule, pour me tenir lieu du petit nombre de livres que j'ai là sous les yeux.

Enfin je voudrais savoir comment on pourrait, sans livres et sans aucun monument matériel, s'adonner aux recherches philologiques et littéraires et à l'étude des antiquités.

Dire donc, dans l'état actuel de la société, *je hais les livres*, c'est dire je hais l'instruction et les connaissances de tout genre, je hais les moyens les plus naturels et les plus faciles de sepandre les lumières, de conserver intactes les productions de l'esprit humain, de transporter d'un âge à l'autre les ouvrages du génie avec le cachet qui leur est propre, et tels que les a créés la pensée de leur auteur; de fixer, en un mot, tous les produits fugitifs de la méditation, de l'imagination, du talent et de l'expérience, et d'enrichir ainsi chaque génération de tout ce qu'ont fait les générations précédentes.

« Je hais les livres, ils n'apprennent qu'à parler de ce qu'on ne sait pas, » J. J. Rousseau aurait-il consenti, pour son propre compte, à ce qu'on lui eût sérieusement contesté toutes les connaissances qu'il s'était procurées à l'aide des livres? c'est-à-dire qu'en prenant acte de sa déclaration, on lui eût dit que toutes les fois qu'il s'occupe d'objets compris dans les études qu'il a faites sur les livres, il parle alors de choses auxquelles il n'entend rien? Il me semble que cette conséquence importune, mais irrécusable et immédiate, de sa maxime, l'aurait un peu refroidi dans la défense de sa thèse.

Mais c'est assez nous arrêter à un paradoxe qui doit paraître bien étrange, non seulement aux bibliomanes et aux bibliophiles, mais à tout esprit sensé qui, sans se laisser imposer par le ton d'une phrase tranchante, y cherche encore la justesse de la pensée. On trouvera que je me suis occupé longuement d'une assertion qui ne peut soutenir l'examen; mais je ne l'ai pas fait sans dessein: il m'a paru utile et piquant de poursuivre dans ses conséquences une de ces sentences dogmatiques que les admirateurs passionnés des hommes célèbres qui les ont avancées, ne manquent pas de prendre pour des traits de génie. Pour moi, j'ai beaucoup remarqué, chez des écrivains d'un grand nom, de ces propositions énoncées avec une assurance absolue, qui, sous un faux air de profondeur, ne cachent tout simplement qu'une véritable absurdité. D'où j'ai tiré cette règle importante à pratiquer dans la lecture de certains auteurs, qu'il faut d'autant plus se tenir en garde contre leurs maximes décisives, qu'elles ont plus la forme et le ton d'un oracle. Je recommande particulièrement cet avis à l'attention des jeunes enthousiastes qui adorent tout sans restriction dans les auteurs dont ils ont fait une fois l'objet de leur culte.

ANNONCE.

Un jeune *Ecclésiastique* de ce Diocèse se propose de livrer incessamment à l'impression un petit ouvrage intitulé: *Les Deux Compères*, en forme d

Dialogue, où il a pour objet de démontrer les inconvéniens et les dangers que lui paraissent entraîner les émigrations annuelles des jeunes gens de quelques-unes de nos provinces, émigrations qu'il regarde comme très-nuisibles aux travaux de l'Agriculture et surtout aux mœurs.

AVIS.

M. André Ruffard a l'honneur de prévenir les personnes qui ont eu la complaisance d'attendre qu'il lui fût arrivé de la pâte minérale pour faire couper les rasoirs, qu'il vient d'en recevoir, ainsi qu'un assortiment de cuirs à rasoir de nouvelle invention de M. Pradier, breveté par deux ordonnances du Roi. Cette composition a obtenu un suffrage universel. Les personnes exercées dans la connaissance des aciers et des tranchants ont constaté sa merveilleuse efficacité; aussi le conseil des arts et métiers, reconnaissant [illegible] de l'intérêt, s'est-il empressé de l'adopter à l'unanimité. Cette pâte ne peut souffrir de comparaison avec les poudres et pommades que l'on a débitées jusqu'à ce jour. Le seul et unique dépôt pour la ville de Chambéry et pour toute la Savoie est chez M. André Ruffard, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

LOGOGRIPHE.

Chez moi l'on mange, on dort, on cause ou l'on écrit,
On lit, on joue, on chante, on danse, on pleure, on rit.
Je vois et souffre tout, j'entends tout sans rien dire;
Je suis toujours discret,
Rien n'est au secret;
Par moi-même transparent.
Immobile en mon lieu, j'agis par mes enfans.
Sur deux ou quatre appuis l'un transporte les gens;
Un autre vous enchante, un autre vous anime;
Avec l'un on parlemente, avec l'autre on s'escrime.
Tandis que celui-ci fait serpenter nos eaux,
Cet autre frappe, agite et subjugue les flots.
L'un est un pénitent qui vit célibataire,
Et l'autre aida jadis à repeupler la terre.

Le mot de la dernière *Charade* est *galetas*.

Marchés de Chambéry des 6, 8 et 10 juin 1820.

	Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Blé. Froment. Prix	16	58	—	20	34
Seigle	8	79	—	11	[illegible]
Orge	5	00	—	6	[illegible]
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	8	78	—	10	95
Avoine (1)	11	50	—	8	00
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	35
Viande, idem, idem.				0	75

(1) Rapport des Veissels en hectolitres.
Froment . . 6, 813
Seigle . . 6, 763
Avoine . . 3, 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES du 10 juin. N.os 15 — 65 — 61 — 89 — 12.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 15 juin. Le 13 de ce mois ont passé en cette ville l'ambassadeur d'Espagne à la cour des Deux-Siciles, venant de Paris, S. Exc. M. le comte Bourke, ministre de Danemarck, venant de Naples et se rendant à Londres, et M. le général Gianotti, venant de Turin et allant aux eaux d'Aix.

Paris, 9 et 10 juin. Dans la séance du 8, la Chambre des Députés a discuté un amendement de M. Boin; cet amendement a été soutenu par des orateurs des deux côtés de la Chambre, et combattu de même par des orateurs des deux côtés. Dans la séance du 9, il a été adopté à la majorité de 150 voix contre 62. Cet amendement porte que les 258 députés actuels des départemens continueront à députer, et que le nombre des députés sera nommé par les collèges d'arrondissement, les 172 députés seront nommés en collège, le premier [illegible] à tour de rôle, sera nommé par les arrondissemens. Cet amendement annule le système de la candidature, et rétablit l'élection directe. Le nombre des Députés sera porté à 430.

— Des attroupemens qui avaient un caractère séditieux ont eu lieu le 7 et le 8; la force armée les a dissipés et a rétabli la tranquillité.

— Parmi les traits recueillis sur le compte de Louvel, on cite les suivans: il est convenu que c'était *une chose bien dure que d'aller derrière quelqu'un pour le poignarder*. Lorsqu'on lui a demandé s'il n'avait point été touché des douleurs et de la générosité de sa victime: *Vous me pardonnerez, Monsieur*, a-t-il répondu. En sortant de la première audience, *j'ai été, je suis fort content*, lui dit-il, *de Messieurs les Pairs, ils m'ont bien traité*. La dernière nuit, il a voulu coucher dans des draps fins *pour la dernière fois, s'ayant touché*, a-t-il dit, *expression que ... de très grand ...* Il a écrit à ses parens pour leur faire ses adieux et leur témoigner ses regrets de leur avoir causé tant de chagrins.

— L'Académie Française a élu M. le marquis de Pastoret à la place vacante par la mort de M. le comte de Volney.

Londres, 7 juin. La Reine s'est embarquée le 4 à Calais; elle est arrivée en Angleterre, il paraît qu'elle viendra loger à Londres, chez l'alderman Wood. Deux Commissaires du Roi s'étaient rendus auprès de cette princesse à Saint-Omer, ils ont dû lui proposer une somme annuelle de 50 mille livres sterl. sous la double condition de ne point porter le titre de Reine ni aucun autre appartenant à la famille royale, et de ne point aborder le royaume-uni. La Reine a déclaré qu'elle n'écouterait de propositions qu'à Londres même, et sur-le-champ elle s'est rendue à Calais. Le Roi informé de son débarquement, a adressé à la Chambre des Pairs un message accompagné de documens sur la conduite tenue par la Princesse depuis son départ, et recommandés à l'attention sérieuse de la Chambre.

— Le célèbre orateur et membre du Parlement, M. Grattan, vient de mourir âgé de 74 ans.

Madrid, 2 juin. Le général Freyre a été arrêté et conduit prisonnier à la Chartreuse de Xerez-de-la-frontière. On croit que cette arrestation est relative aux évènemens de Cadix.

Florence, 2 juin. Une lettre d'Alger du 10 mai dernier, annonce qu'une expédition algérienne allait mettre à la voile le 13; des préparatifs faits sur terre en même tems, laissent croire à une entreprise contre Tunis, d'autant plus que le Bey a fait dire au Consul des Etats-Unis que cette escadre n'était destinée contre aucune puissance chrétienne.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 25.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 22 juin. Voici les détails de l'un de ces traits si *fréquens* de charité exercés par les respectables Religieux du Grand-Saint-Bernard. « Le 21 avril dernier, un pauvre militaire venant de Sion pour se rendre chez lui, en Italie, partit du bourg Saint-Pierre dans l'après-midi, espérant atteindre l'Hospice avant la nuit. Il s'égara et monta sur une partie escarpée sur laquelle, voulant se retenir, il saisit un fragment de roche qui se détacha et roula avec lui jusqu'au fond du vallon, où le malheureux arriva avec ses habits déchirés et la moitié du corps en sang. Il s'enveloppa le mieux qu'il put, ne pouvant sortir de la neige, et la nuit étant survenue; heureusement la température fut douce, et il ne fut pas gelé. Il employa toute la journée du lendemain à se traîner jusque sur un chemin plus bas, et n'ayant rien à manger. Deux de ces Religieux qui descendaient assez tard avec un domestique, au bourg Saint Pierre, aperçurent cet infortuné et entreprirent d'aller à son secours. Ils le trouvèrent gelé et presque mourant d'inanition et de fatigue. Ils le chargèrent sur leurs épaules jusqu'au village, qu'ils atteignirent, non sans beaucoup de peine, et ainsi que le voyageur est tombé plusieurs fois en défaillance. Il y reçut tous les secours possibles et on a lieu d'espérer une prompte guérison. C'était un homme de 5 pieds 7 pouces qu'il fallut porter pendant une lieue et demie et dans la neige, en se relayant, pendant que le domestique était allé chercher du secours au village. »

— On écrit d'Annecy, 20 juin, que M. Colomb, doyen et président de la Chambre des Notaires, est décédé dans cette ville, le 20 du courant, à l'âge de 80 ans, des suites d'une fièvre catarrhale bilieuse. Ce respectable vieillard emporte les regrets, non seulement de sa famille, mais de tous ceux qui ont été à portée de le connaître et d'apprécier ses excellentes qualités personnelles, son amabilité, son intelligence dans les affaires et surtout son inaltérable probité.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Bains de Saint-Gervais, le 21 juin 1820.

Monsieur,

« En [illegible] il avait lors que circule votre Journal et par la feuille du 16 mai, N° 20, un incendie arrivé à *Saint-Gervais* le 13 même mois, sans plus de détail jusqu'au Nº suivant, bien des personnes et surtout les malades qui connaissent principalement cette commune par ses nouveaux *Bains*, ont cru qu'il devoit être question de mon établissement. Des malveillans en ont même colporté l'assertion en Suisse, en Franche-Comté et jusqu'à Paris, ainsi que me le prouve ma correspondance ; ce qui indique qu'il n'y a pas eu autant de soin à répandre vos détails du Nº suivant. Il m'importe donc, Monsieur, qu'au moment où la saison thermale arrive, vous ayez la complaisance et la justice de prévenir le public, et particulièrement les malades (pour qui l'humanité réclame) contre la supposition que l'incendie dont s'agit, quelque fatal qu'il soit au particulier qui en a été victime, soit celui des Bains de St.-Gervais.

J'ai l'honneur, etc.

Le propriétaire des Bains,
GONTARD

Eaux Thermales de la Perrière

Le Journal de Savoie (Nos 28 et 30 de la IVe *Année*, des 9 et 30 Juillet 1819) a fait connaître la nouvelle découverte des eaux thermales sulfureuses et ferrugineuses de *la Perrière*, au village des Bains dans la vallée de Bozel, à trois quarts d'heure de Moûtiers. Dans les articles cités de ce Journal, on a exposé la nature des eaux, leur propriété et quelques-unes des guérisons qu'elles ont déjà opérées. S. M. ayant daigné approuver l'acte d'association pour l'établissement de ces bains et même concourir aux frais, le Conseil des eaux thermales n'a rien négligé pour faire accomplir cette œuvre bienfaisante au plus grand profit de l'humanité. Déjà vingt bains sont établis provisoirement dans un bâtiment séparé autour du bassin au milieu duquel coulent les eaux. Des logemens commodes pour plus de cent personnes sont préparés de la manière la plus avantageuse pour le service des malades et pour l'agrément des baigneurs. Et déjà en ce moment les eaux sont fréquentées par un assez grand nombre de personnes au nombre desquelles sont plusieurs étrangers. Ces eaux thermales sont d'une température très élevée ; les analyses qui en ont été faites par d'habiles chimistes, ont confirmé l'existence des élémens qui avoient été indiqués et qui les rendent propres à un très-grand nombre de maladies et d'affections lentes, telles que les rhumatismes, les paralysies, les engorgemens etc. etc. La bonté de l'air et des alimens, l'aspect des lieux et la variété des sites offrent d'ailleurs aux baigneurs tous les avantages accessoires qu'ils peuvent désirer.

AVIS. — *Travaux publics*

Le public est prévenu que le mercredi, 25 du mois de juin courant, à dix heures du matin, à St.-Julien, province de Carouge, il sera procédé pardevant M. le Vice-Intendant et par voie d'enchères à l'extinction de la bougie vierge, à l'adjudication des travaux à exécuter en construction du pont de *Frangy*, route de St.-Julien et de Genève à Chambéry, au prix de 7908 liv. 87 c.

Ceux qui voudront prendre connaissance des clauses et cahier des charges pourront s'adresser, jusqu'à ladite époque, au secrétariat de la Vice-Intendance susdite.

AUTRE AVIS.

Le 4 juillet prochain, à trois heures après midi, au bureau de l'Intendance de Genevois et par-devant M. l'Intendant, il sera procédé à l'adjudication, au rabais aux enchères, ou par soumission cachetée, des réparations à l'église et au clocher de la commune de Thorens, chef-lieu du mandement, lesquelles, d'après le devis, s'élèvent à [illegible] l. 58 c., dont [illegible] pour la maçonnerie, et 5036 l. 58 c. pour la charpente.

Chaque partie sera adjugée en bloc ou séparément. Les délais pour le sixième ou demi sixième, se trouvent réduits à huit jours dès l'adjudication.

Le même jour, il sera procédé à l'adjudication des réparations du pont en pierre, situé dans la même commune, sur le torrent de [illegible].

Les plans et devis resteront déposés au secrétariat du bureau de l'Intendance du Genevois, où chacun pourra en prendre connaissance.

MM. les Syndics sont priés de donner la publicité au présent avis.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 16 juin. 1.° Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes (du 2 juin 1820), qui prescrit la plus exacte exécution de l'art. 30 des Patentes Royales du 17 février 1819, relativement à l'assistance des administrateurs des communes aux perquisitions et visites domiciliaires, en cas de contravention en matière de gabelles.*

2.° Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes (du 9 juin 1820), qui notifie un nouveau Tarif général des Poudres de guerre et de mine, des Plombs grenaillés et moulés, des Salpêtres des 2.me et 3.me cuites.*

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 13 *juin*. Le 8 de ce mois la diète a converti à l'unanimité en loi fondamentale de la Confédération, l'acte final des conférences ministérielles de Vienne, qui a été signé le 15 mai dernier, et qui complète l'organisation de la Confédération germanique.

— La mesure de l'arc du méridien qui se fait en Danemark sera prolongée sur les Etats du Hanovre, et comprendra sept degrés de latitude.

— Il y a à Augsthourg, en Bohême, un tilleul qui a 32 pieds de diamètre.

ANGLETERRE.

Londres, 14 *juin*. Le voyage de la Reine de Douvres à Londres a été un triomphe continuel. Le peuple a plusieurs fois dételé les chevaux. A Londres, on cassait les vitres de ceux qui n'illuminaient pas leurs fenêtres; le peuple forçait les passans de lever leur chapeau devant la maison de l'Alderman Wood où la Reine est logée.

— Dans la Chambre des Communes, quelques membres ont censuré la conduite des ministres envers la Reine et les propositions qui lui ont été faites, surtout celle de renoncer à son titre. Lord Castlereagh a répondu qu'on avait seulement invité la Reine à garder l'*incognito* sous un nom quelconque à volonté. Dans la Chambre des Pairs, lord Liverpool a proposé la formation d'un comité secret pour examiner les documens [illegible] par le Roi, la Reine a envoyé à ce sujet à la Chambre des Communes un message où elle se récrie contre la formation de ce comité, où elle ne pourra être entendue; elle déclare qu'elle est toujours en présence de ses accusateurs. Son défenseur, M. Brougham rappelle qu'en 1806, un dénonciateur fut reconnu qu'elle a été outragée dès-lors dans l'étranger par une inquisition dirigée contre elle, et que son accusateur n'est autre que le baron Ompteda qui, à l'aide de fausses clés, avait forcé son secrétaire à Milan, où il trouva dans ses papiers le germe de ses accusations, et que le baron a reçu de l'Autriche l'ordre de quitter ses états. Les ministres ont répondu que le comité n'avait d'autre objet que d'examiner si les documens pourraient donner lieu à une mesure quelconque, que d'ailleurs la Reine aurait la plus grande latitude pour sa défense. Le comité a été nommé et formé de quinze membres. On a demandé l'ajournement de ses travaux dans l'espoir d'un arrangement entre les hautes parties intéressées.

— L'université Ionienne sera établie à Ithaque. Le Roi d'Angleterre a nommé chancelier de cette université, lord Guilford dont la nomination a été confirmée par le sénat des Iles Ioniennes.

— A la suite d'une longue conférence avec lord Archibald-Hamilton, la Reine s'est décidée à quitter la maison de l'alderman Wood; elle habite maintenant une maison appartenant à lady Anne Hamilton. D'après l'avis de son conseil et de plusieurs membres de la Chambre des Communes, elle a informé lord Liverpool qu'elle était disposée à recevoir de la part du gouvernement de S. M. le Roi toute proposition compatible avec son honneur. Ensuite de quoi les deux Chambres ont suspendu toute délibération sur le message du Roi, et une négociation s'est ouverte. La principale circonstance reprochée dans le tems à la Reine, était l'adoption du jeune Austin.

— Les journaux ont publié de prétendues lettres échangées entre lord Liverpool et la Reine: ces lettres sont fausses. Les négociations continuent et on en espère une heureuse issue. Les travaux du comité secret ont de nouveau été ajournés.

ESPAGNE.

Madrid, 7 juin. Quiroga a fait couper le pont de Suazo et s'est renfermé dans l'île de Léon, pour s'opposer aux entreprises qu'il [illegible] délivrer le général Freyre, de la part des trois régimens.

FRANCE.

Paris, 11, 12 et 13 juin. Le 9 et le 10 il y a eu encore des rassemblemens tumultueux, et quelques cris séditieux se sont fait entendre. Les troupes ont agi sur plusieurs points; il y a eu plusieurs personnes blessées et même quelques-unes de tuées. Le nombre et la ferme contenance des troupes ont fini par rétablir le calme.

— Dans la séance des Députés, du 10, le côté gauche a renouvelé ses plaintes contre le ministère et ses protestations contre les travaux de la Chambre jusqu'à ce que le gouvernement ait donné de nouveaux [illegible] sur les mesures propres à rétablir la tranquillité et la liberté de la Chambre. M. le garde-des-sceaux a annoncé à son tour une révolutions et d'organiser la révolte; il a assuré que des ouvriers avaient crié: *vivent nos frères de Manchester !* Enfin la Chambre revient à la discussion sur la loi des élections, elle adopte divers amendemens et continue la discussion à lundi 12 pour le dernier article.

— Dans la séance du 12, après l'adoption de quelques nouveaux amendemens, la Chambre votant sur l'ensemble de la loi, l'adopte à la majorité de 154 boules blanches contre 95 noires.

— M. le maréchal duc de Reggio a été blessé dans les mouvemens qui ont eu lieu, son cheval l'ayant renversé. Il a été saigné deux fois.

— La commission d'instruction publique a exclu des cours, huit élèves de la faculté de droit, et cinq de la faculté de médecine, pour avoir pris part aux rassemblemens.

— M. le comte de Mun, Pair de France, qui vient de laisser en mourant, cent mille livres de rentes, a légué à sa veuve *trois mille livres de rente viagère*, et 94 mille livres à un jeune homme âgé de 12 ans.

14 *Et* 15 *juin.* La tranquillité est entièrement rétablie dans la capitale. S. M. a témoigné sa satisfaction aux chefs des différens corps militaires qui ont contribué à faire cesser les désordres.

— Les généraux [illegible] et Soignac, le colonel [illegible] et le chef d'escadron Duvergier ont été arrêtés, et l'on ignore le motif de cette mesure.

— La Chambre des Députés a ouvert la discussion sur le budget des dépenses. M. Labey-Pompierre a proposé une réduction totale de dix millions [illegible] sept cents livres. Cette proposition a été rejetée. La Chambre a adopté la réduction de 80,000 fr. proposée par la commission, et une autre réduction de 80,000 fr. sur les dépenses des tribunaux.

— Le Roi vient d'accorder une pension de 2000 fr. à M. Ancelot, auteur de la tragédie de Louis IX.

— Le journal *la Renommée* est suspendu pour un mois, à dater du 15 juin.

16 *Et* 17 *juin.* Dans la discussion du budget, le chapitre du Clergé a été adopté à l'unanimité.

— Pour se conformer au *désir* de S. M. le Roi de France, S. M. C. a ordonné la mise en liberté de tous les Français détenus dans ses Etats.

— Plusieurs nouvelles arrestations ont eu lieu, par suite des informations relatives aux événemens tumultueux de ces jours derniers.

Banque de France : 1545 fr., 1542 fr., 50 c., 1540 fr. et 1545 fr. 1565 fr. 1550 fr.

Cinq pour cent consolidés : 74 fr., 60 c., 80 c., 85 c., 90 c., 95 c. 75 fr. 75 fr., 25 c., 20 c.

ITALIE.

Milan, 9 juin. Le mariage de S. A. I. l'Archiduc Rainier, Vice-Roi du royaume Lombard-Vénitien, avec S. A. S. la princesse Elisabeth de Savoie-Carignan, a été célébré à Prague, le 28 mai dernier, avec la plus grande solennité. La princesse, accompagnée de son auguste mère, a été conduite à l'église par LL. MM. II. à la suite d'un nombreux et brillant cortége. L'archevêque de Prague, à la tête du clergé, les a reçus à la porte de l'église, où, assisté de 12 à 15 prelats, il a donné la bénédiction nuptiale aux époux. Un banquet splendide a terminé cette heureuse journée.

Venise, 12 *juin*. Des lettres de commerce annoncent que les choses prennent une tournure satisfaisante en Albanie et que le Pacha de Janina s'est réconcilié avec la Porte. La Gazette de Trieste du 6 du courant ne parle point des grands événemens rapportés par les feuilles des autres pays.

VARIÉTÉS.

MÉDECINE — *Catalepsie.*

Voici un exemple remarquable de catalepsie, qui mérite une place dans les annales du Somnambulisme ou du Magnétisme. Ce fait, que nous puisons dans le Journal de Marseille, a eu de nombreux témoins et il est rapporté d'ailleurs par un médecin respectable, M. Lautard, dont la véracité ne peut être révoquée en doute.

« Je fus appelé, dit M. Lautard, pour donner mes soins à une demoiselle de 16 ans environ, d'une forte constitution, d'un tempérament sanguin, d'un caractère vif et enjoué. Je la trouvai immobile, debout, sans connaissance, insensible, les yeux fixes et sans expression, les membres roides et tels que ceux d'un automate qui restent dans l'attitude qu'on leur donne.

» Je ne tardai pas à découvrir que le bienfait régulier dont l'indulgente nature a favorisé le sexe, avait reçu quelque altération, et j'appris que, peu de jours auparavant, elle s'était reposée dans un endroit humide après une vive agitation. Mais hélas! la connaissance des causes est souvent impuissante pour la guérison. Je n'en dirigeai pas moins mes soins vers les organes qui me paraissaient affectés. J'employai les stimulans connus, mais le tout sans succès; la malade allait de mal en pis. Souvent elle était, pendant six, huit ou dix heures, tout-à-fait insensible aux impulsions qu'on tentait de lui imprimer. Une forte pression, un bruit éclatant et subit, l'application des corps les plus froids, l'électricité, n'excitaient aucune sensation. Cependant le pouls était régulier et la respiration naturelle.

» Sauvage place la catalepsie dans l'ordre de la *démonomanie*; mais si quelque soupçon de sortilége eût dû peser sur quelqu'un, vous allez voir qu'il n'aurait pu tomber que sur le médecin. En effet, je me présente un jour pour tenter quelque nouveau moyen, j'approche du lit de la malade, et portant par mégarde, la main sur ses pieds, je vois qu'elle revient subitement à elle, et qu'elle reprend la conversation commencée le matin. Je remarquai qu'elle avait éprouvé, en recouvrant les sens, une commotion à peu-près semblable à celle d'une forte étincelle électrique. Dans le moment où je réfléchissais à cet événement singulier, une nouvelle attaque m'offre l'occasion de renouveler l'essai. Je touche rapidement le pied de la malade, et soudain je lui rends les sens. Je lui prends la main et je m'aperçois qu'en la serrant je lui ai redonné l'attaque. Semblable à ce guerrier dont la lance guérissait les blessures qu'elle faisait, je pouvais donc à mon gré appeler ou conjurer les attaques du mal, et c'est ce que j'opérai plusieurs fois de suite.

« J'ai souvent surpris la malade les yeux fermés, entourée de sa famille qui est nombreuse. Chacun voulut user à son tour de ma recette, mais inutilement. Elle n'y voyait pas, j'arrivais sans faire le moindre bruit, sans être nommé; je touchai la malade en restant caché par un groupe d'assistans; elle ne pouvait me découvrir et pourtant, en sortant de sa léthargie, elle ne pouvait méconnaître ma présence, elle soutenait que j'étais dans l'appartement, etc. »

POÉSIE.

*Le Lac de B**** (1), par M. de la MARTINE.

Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
Jeter l'ancre un seul jour?

O lac! l'année à peine a fini sa carrière,
Et près des flots chéris qu'elle devait revoir,
Regarde! je viens seul m'asseoir sur cette pierre
Où tu la vis s'asseoir!

Tu mugissais ainsi sous ces roches profondes,
Ainsi tu te brisais sur leurs flancs déchirés,
Ainsi le vent jetait l'écume de tes ondes
Sur ses pieds adorés.

Un soir, t'en souvient-il? nous voguions en silence;
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence
Les flots harmonieux.

Tout à-coup des accens inconnus à la terre
Du rivage charmé frappèrent les échos,
Le flot fut attentif, et la voix qui m'est chère
Laissa tomber ces mots:

« O temps! suspends ton vol, et vous, heures propices,
« Suspendez votre cours:
« Laissez-nous savourer les rapides délices
« Des plus beaux de nos jours!

« Assez de malheureux ici-bas vous implorent,
« Coulez, coulez pour eux;
« Prenez avec leurs jours les soins qui les dévorent,
« Oubliez les heureux.

---

(1) Le lac du Bourget, à deux lieues nord-ouest de Chambéry.

« Mais je demande en vain quelques momens encore ;
« Le tems m'échappe et fuit ;
« Je dis à cette nuit : Sois plus lente ; et l'aurore
« Va dissiper la nuit.

« Aimons donc, aimons donc ! de l'heure fugitive,
« Hâtons-nous, jouissons !
« L'homme n'a point de port, le tems n'a point de rive ;
« Il coule et nous passons ! »

Tems jaloux, se peut-il que ces momens d'ivresse,
Où l'amour à longs flots nous verse le bonheur,
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Que les jours du malheur !

Eh quoi ! n'en pourrons-nous fixer au moins la trace ?
Quoi ! passés pour jamais ! Quoi ! tout entiers perdus !
Ce tems qui les donna, ce tems qui les efface,
Ne nous les rendra plus ?

Eternité, néant, passé, sombres abîmes,
Que faites-vous des jours que vous engloutissez ?
Parlez : nous rendrez-vous ces extases sublimes
Que vous nous ravissez ?

O lac ! rochers muets ! grottes ! forêt obscure !
Vous que le tems épargne ou qu'il peut rajeunir,
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
Au moins le souvenir !

Qu'il soit dans ton repos, qu'il soit dans tes orages,
Beau lac, et dans l'aspect de tes rians coteaux,
Et dans ces noirs sapins, et dans ces rocs sauvages
Qui pendent sur tes eaux.

Qu'il soit dans le zéphyr qui frémit et qui passe,
Dans les bruits de tes bords par tes bords répétés,
Dans l'astre au front d'argent qui blanchit ta surface
De ses molles clartés.

Que le vent qui gémit, le roseau qui soupire,
Que les parfums légers de ton air embaumé,
Que tout ce qu'on entend, l'on voit ou l'on respire,
Tout dise : Ils ont aimé !

Marchés de Chambéry des 13, 15 et 17 juin 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	f	c		f	c.
Blé Froment, *Prix* . .	16	94	— .	20	84
Seigle	8	60	— . .	10	46
Orge	7	50	— . .	9	80
Sarrasin	5	50	— . .	7	19
Maïs	8	00	— . .	10	58
Avoine (1)	11	74	—	8	29
Pain, 1.re qualité, le kilogr.			. . . .	0	35
Viande, *idem*. *idem*			. . . . . .	0	75

(1) Rapport des 3 veissels aux hectolitres :
Froment. . 0, 818
Seigle. . . 0, 765
Avoine. . . . [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de Turin du 17 juin. N.os 78 — 12 — 58 — 69 — 7

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St Antoi

An 1820. (N.° 26.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 29 juin. Le thermomètre de Réaumur, à l'ombre et au nord, est monté hier, le 26 du courant, à 24 degrés et demi, le lendemain, à 23 degrés et demi, et le 27, à 25 degrés.

— Quelques journaux étrangers ont inséré la lettre que nous avons publiée de M. le chirurgien Dianand, sur les secours à administrer aux noyés.

PIÉMONT.

Turin, 24 juin. La Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu, le 18, son assemblée ordinaire. M. le professeur Carena a fait un rapport sur un travail du professeur Aldini, touchant l'éclairage par le gaz hydrogène, tiré avec l'huile végétale et au moyen d'un appareil particulier. M. le Prof. Bonelli a fait un rapport sur deux travaux de M. Risso, de Nice, concernant quelques nouvelles espèces et un nouveau genre de poissons trouvés dans la mer de Nice. La Classe a approuvé les conclusions de ces deux rapports. M. Balbis a lu quelques détails extraits d'un ouvrage dont il s'occupe, sur des observations et expériences qu'il a faites touchant la physiologie, l'anatomie et la classification des plantes. M. le secrétaire de la Classe a lu une relation de M. Zumstein, d'un voyage fait au Mont-Rose en août 1819.

— Le 10 de ce mois, un violent orage, accompagné d'éclairs et de tonnerres, a éclaté sur le territoire d'*Necou*, province de Voghère; une grêle affreuse, qui brisait les toits, a détruit en peu d'instans toute la récolte et changé la campagne la plus riante en un tableau de désolation; beaucoup d'agriculteurs sont réduits à la dernière misère.

— S. M. la Reine est partie le 22 avec LL. AA. RR. les Princesses, pour le sanctuaire de Vico; après avoir dîné à Racconis avec LL. AA. S. et R. le Prince et la Princesse de Carignan, elles sont arrivées heureusement à Mondovi, à 7 heures du soir.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 20 juin. Les principales dispositions de l'acte final des conférences de Vienne, adopté par la diète et publié ici le 16, sont les suivantes.

La Confédération germanique est une union fédérative d'états indépen dans, mais liés par des droits et des devoirs librement et réciproquement acceptés, elle est indissoluble; nul État ne pourra y être admis à l'avenir que du consentement de ceux qui la composent. La diète délibère en conseil permanent, ou en conseil général, selon la nature des affaires. Une décision exige la majorité des deux tiers des voix. Tous les États sont solidaires pour le maintien de l'ordre et pour celui de l'indépendance de chacun d'eux, on n'en peut attaquer un seul sans attaquer la Confédération entière. La diète fait la paix, la guerre et tous les traités. Il y aura des *Assemblées d'États* dans tous les pays confédérés.

— Une gazette de Hambourg annonce que l'Empereur de Russie a envoyé à toutes les cours de l'Europe une déclaration relative aux événemens de l'Espagne.

— Le 27 mai dernier, un incendie a réduit en cendres le corps de logis qu'occupaient, depuis quinze jours, l'Empereur Alexandre et l'Impératrice dans le palais de Zarskoe-selo. Les secours les plus prompts n'ont pu maîtriser le feu.

ANGLETERRE.

Londres, 20 juin. Les lettres de Terre-Neuve, du 9 mai, disent que cette île est environnée de glaces; ce qui peut [illegible] que nous fait éprouver le vent d'ouest depuis quelque tems.

— Quelques libéraux espagnols avaient, dit-on, certains projets dirigés contre les maisons régnantes de Madrid et de Lisbonne; mais une prompte résolution du Roi d'Espagne a rompu cette trame.

— La Reine, qui jouit d'une très bonne santé depuis son retour, fait tous les matins, une promenade en calèche.

— La proposition des ministres de porter l'armée à 92,586 hommes a passé à la Chambre des Communes, à une majorité de une voix contre [illegible]

— La Reine a reçu l'adresse de félicitation présentée par le lord-maire et le conseil municipal. Le cortège occupait 89 carrosses. La Reine a paru fort émue des sentimens qui lui ont été manifestés.

— Le prince Léopold, gendre de LL. MM., est fort embarrassé envers la Reine, à qui il n'a pas encore jugé convenable de faire une visite.

ESPAGNE.

Madrid, 13 juin. Dans plusieurs villes d'Andalousie les troupes de passage ont renversé les *pierres* de la Constitution; ces *pierres* qui étaient *de bois* seront remplacées par des pierres réelles.

— Tout le monde paraît [illegible] du choix des Cortès; d'où l'on conclut qu'il est difficile de prévoir quel sera l'esprit de la majorité. *Le parti libéral* blâme le décret de la junte provisoire contre les 69 *Députés royalistes* dont nous avons parlé il y a quelque tems.

FRANCE.

Paris, 18, 19 et 20 juin. S. A. R. Mme Frédérique-Sophie-Wilhelmine, Princesse Douairière d'Orange, mère du Roi des Pays-Bas, est décédée le 9 juin, au château de Loo, à l'âge de 69 ans.

— Une comédie nouvelle intitulée le *Folliculaire*, a obtenu un succès qui se soutient.

— Le corps municipal de la ville de Paris, présidé par M. le Préfet de la Seine, a présenté à S. M. une adresse relative aux troubles qui ont eu lieu dans la capitale. Le Roi s'est montré sensible à cette démarche.

— M. le duc de Saulx-Tavannes, Pair de France, est mort le 15 de ce mois.

— On essaie sur les Côtes un *télégraphe nautique*, où l'on emploie pour signaux de nuit, des feux de diverses couleurs, et pour le jour d'autres signes convenables. Cette invention sera très-utile au commerce et rendra les naufrages beaucoup plus rares.

— On écrit de Perpignan que la peste s'est déclarée dans l'île Majorque; la visite de quelques Majorquains a laissé à Perpignan des inquiétudes qui ont fait prendre les précautions les plus promptes contre ce terrible fléau.

— Sur les 53 Députés sortans de la 4me série, il y en a 16 du côté droit, 20 du centre droit, 11 du côté gauche et 6 du centre gauche.

— C'est M. le marquis de Fontanes qui fera, à la Chambre des Pairs, le rapport sur la loi des élections.

— S. M. vient d'accorder une croix de la Légion d'honneur à chacune des douze légions de la garde nationale de Paris.

— A Brest, à Nantes et dans plusieurs autres villes des départemens, il s'était formé, à l'imitation de la capitale, des rassemblemens que l'autorité a partout fait dissiper et qui n'ont pas eu des suites.

— M. le comte Corvetto, ministre d'Etat, va prendre les eaux d'Acqui, en Piémont, d'où il ira faire une course jusqu'à Gênes, sa patrie.

— Depuis huit jours Mme la duchesse de Berry n'est pas sortie de ses appartemens.

— On assure que plusieurs étudians ont reçu des passeports avec ordre de quitter Paris.

21 *Et 22 juin*. Il résulte d'un article du *Moniteur* que M. Madier de Montjau, conseiller à la cour de Nismes, auteur de la pétition qui dénonçait l'existence d'un *gouvernement occulte*, interpellé à plusieurs reprises par l'autorité judiciaire, de fournir les preuves qu'il avait *annoncées*, n'a rien voulu déclarer, parce qu'il s'était engagé, dit-il, par serment à ne pas révéler les noms des personnes de qui il tient les faits dont il s'agit.

— Le montant de la souscription pour le monument Malesherbes, s'élève à 199,000 fr., dont 10,000 fr. donnés par le Roi et la famille royale, [illegible] fr. par les souverains étrangers, 53,000 fr. par les départemens, etc.

— La maladie qui règne dans l'île Majorque n'est pas la peste, mais une espèce de typhus endémique, qui attaque les personnes qui ont souffert de la misère.

— Il a été proposé à la Chambre des Députés un projet de loi pour rembourser 7 millions à la Régence d'Alger, pour solde de fournitures de grains, faites par des négocians Algériens de 1793 à 1798, aux départemens du midi et aux armées.

22 *Et 24 juin*. La Commission de la Chambre des Pairs pour la loi sur

les Marlines, a proposé l'adoption pure et simple du projet tel qu'il a été amendé par la Chambre des Députés.

— M. le duc Decazes est arrivé à Paris le 20; il a eu deux audiences particulières de S. M. Il a fait une visite à M. le duc de Richelieu.

— Les conférences pour un arrangement entre S. M. le Roi d'Angleterre et la Reine, se sont terminées sans résultat. Nous donnerons incessamment les détails.

Banque de France : 1565 fr.; 1577 fr. 50 c.; 1580 fr., 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés : 75 fr. 95 c.; 76 fr. 70 c.; 76 fr. 70 c. 35 c.; 76 fr. 85 c.

ITALIE.

Milan, 22 *juin*. On prépare ici des fêtes brillantes pour célébrer la prochaine arrivée de LL. AA. II. l'Archiduc Vice-Roi et de l'Archiduchesse son épouse, la Princesse de Carignan. Il y aura, entr'autres, des courses de chevaux; on distribuera une dot de 300 livres à chacune de trente filles pauvres, de bonnes mœurs, qui seront mariées dans cette heureuse circonstance.

Venise, 19 *juin*. Des lettres de confiance arrivées ici le 26 du mois annoncent que le Pacha de Scutari est parti le 3 du courant pour aller combattre Ali Pacha, d'après les ordres qu'il a reçus de Constantinople. On sait que le fameux Pacha de Janina fait d'immenses préparatifs pour sa défense; il a fait émigrer plus de 20 mille Grecs, il a pris des otages dans toutes les provinces et fait travailler jour et nuit aux retranchemens de Janina, tous les habitans, même les femmes et les enfans.

Rome, 26 *juin*. Des lettres d'Epire arrivées à Ancône annoncent que les troupes du Grand-Seigneur étant entrées à Salona (l'ancienne *Amphissa* au nord du golfe de Corinthe) où elles ont arboré l'étendard de Mahomet, Ali-Pacha s'est porté sur ce point avec de grandes forces, qu'il est entré dans la ville de nuit et a fait passer au fil de l'épée la garnison et les habitans. Les mêmes lettres disent qu'une flotille turque s'est emparée, dans les eaux de Corfou, d'un bâtiment chargé de munitions de guerre parti de Livourne et destiné pour le Pacha de Janina.

TURQUIE.

Constantinople, 10 *mai*. La Porte n'a pas seulement à combattre le Pacha de Janina, mais plusieurs autres Pachas rebelles, et entr'autres celui de Bagdad. Les Wechabites ont de leur côté recommencé la guerre. En sorte que le gouvernement est sérieusement occupé de grands préparatifs militaires, pour faire face à tant d'ennemis à la fois. Les plus grands armemens sont destinés contre Ali-Pacha, qui sera attaqué le premier.

VARIÉTÉS.

M. De Luc a bien voulu nous communiquer la Lettre suivante, destinée au cahier de juin 1820, de la *Bibliothèque Universelle*, de Genève; nous nous empressons d'en faire jouir nos lecteurs.

Quatrième Lettre *de M. J. André* De Luc, *neveu, auteur de l'Histoire du passage des Alpes par Annibal, aux Rédacteurs de la Bibliothèque Universelle.*

Genève, le 16 mai 1820.

MM.,

Après les trois lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser en réponse à mes adversaires et après la relation du voyage de deux observateurs éclairés, qui ont reconnu qu'en effet la seule voie connue passant par la Tarentaise et le val d'Aoste correspondait à tous égards à la route d'Annibal telle qu'elle est décrite par Polybe, il semble qu'il est inutile d'apporter de nouveaux faits en faveur de cette concordance. Cependant, je crois que l'on verra avec quelque intérêt que, dans ce cas-ci, comme dans beaucoup d'autres où l'on a découvert une vérité, de nouveaux faits viennent se ranger sur la même ligne que ceux que l'on avait déjà rapportés. Voici ces faits.

Dans ma troisième lettre, j'avais fait remarquer que le passage du *Mont du Chat* était tombé dans l'oubli depuis que le chemin de la Grotte des Echelles avait été ouvert, et que par cette raison on n'avait jamais songé à y chercher la route par laquelle l'armée d'Annibal était entrée dans les Alpes. Voici deux faits qui montrent jusqu'à quel point le Mont du Chat était fréquenté avant cette époque.

Michel de Montaigne (1) revenant d'Italie par le Mont-Cenis et passant par Chambéry le 4 novembre 1581, s'exprime ainsi dans son Journal :

« De là (de Chambéry) nous vinmes passer le *Mont du Chat*,
« haut, roide et pierreux, mais nullement dangereux ou mal
« aisé, au pied duquel se sied un grand lac (de Bourget) et le
« long d'icelui un château nommé Bordeau où se font des es-
« pées de grand bruit, et au gîte à Hyène, quatre lieues (de-
« puis Chambéry) petit bourg. Le dimanche matin nous passâ-
« mes le Rhone, etc »

Le poete Dumonin passant de France en Savoie est chargé par la femme du fameux *Lavarenne* de lui faire faire de grandes pièces de tapisserie. Dumonin s'acquitte de la commission avec

---

(1) Journal du voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581. Paris 1774, édit. in-4°, page 411.

beaucoup de malignité, mais, dit l'auteur, « Domalin, qu
» ne craint plus rien, pour avoir passé le *Mont du Chat* (*), re
» envoyé l'explication » (de la tapisserie) etc.

« (*) Il sépare la France d'avec la Savoie, de là vient cett
» espèce de proverbe (1). »

Il fallait, d'après ces faits, que, pour passer de France en Savoie, il n'y eut dans ce tems d'autre route que celle qui tra verse cette montagne, il fallait aussi que ce passage fût regardé par le vulgaire comme dangereux, puisqu'il avait donné lieu au proverbe *Il ne craint plus rien, pour avoir passé le Mont du Chat* C'est sans doute à cause de cette opinion commune alors, que Montaigne ajoute les mots *mais nullement dangereux ou mal ais*

Ce passage était donc aussi généralement connu que celui du Mont Cenis, et nous avons expliqué pourquoi il avait été com plètement oublié.

Il résulte encore des faits ci dessus que depuis des tems antérieurs à Annibal jusqu'en 1630 le passage du Mont du Chat avait été fréquenté par tous les voyageurs qui partaient des par ties moyennes et septentrionales de la France pour aller en Itali Cette route s'appelle encore la *grande route*, quoiqu'elle ne soi plus qu'un chemin de traverse (2).

L'éditeur de l'édition de Leyde de Cornelius Nepos nou apprend dans la note 4, page 625, que le passage de l'Alp grecque était aussi appelé *Hannibalis transitus*, parce que ce général y avait passé.

Ceci me ramène au second fait que j'ai cité à la fin de ma première lettre (3) Ce fait est rapporté par M. Chrétien d Loges, docteur de Montpellier, dans ses *Essais historiques su le Grand St-Bernard*, publiés en 1789, p. 39 voici les expres sions de cet auteur

« Enfin ce sera ma dernière remarque; Tite-Live n'est pa
» à cet égard (sur le merveilleux du passage d'Annibal)
» plus croyable que *Pline*, *Caius Sempronius*, *Ammien Mar*
» *cellin*, qui ont cru qu'Annibal avait passé par le Mont-Jou

---

(1) Les aventures du baron de Faeneste, par Theodore Agrippa d'Au bigné Deux vol. in-12., Amsterdam, 1731, Tome II, p. 218.

(2) Voyez ce que j'ai dit sur cette route, p. 98 et 106 de mon *His toire du passage d'Annibal*.

(3) *Bibl. Univ.* Tome XII. Sept 1819, p. 49.

» (le Grand-St.-Bernard), et l'inscription que Luitprand, » écrivain du dixième siècle, avait trouvée entière sur le roc » de Donaz en val d'Aoste, est un monument éternel de ce » passage *Transitus Hannibalis.* »

M. Chrétien de Loges n'ayant aucune note pour nous apprendre dans quel endroit des ouvrages de Luitprand, il était fait mention de cette inscription, M. Letronne l'a cherché inutilement et n'a trouvé que la phrase suivante (1)

» Luitprand parlant du passage d'Arnolphe en France, » s'exprime ainsi *Quod cernens Arnulphus, quoniam per Veronam non potuit, per Hannibalis viam, quam Bardum dicunt* » *et Montem Jovis* (2), *repedare voluit*, c'est-à dire, ce que » voyant Arnolphe, il voulut revenir en arrière, non par la » route de Vérone, qu'il ne pouvait prendre, mais par celle » d'Annibal, qu'on dit être par *Bard et Mont-Joux.* »

M. Chrétien de Loges pourrait sans doute nous dire comment il sait que Luitprand avait trouvé l'inscription, car il s'exprime d'une manière trop positive pour croire qu'il ait commis quelque erreur.

M. Letronne vient nous éclairer là dessus, ayant consulté l'histoire de Paul Jove, qui écrivait vers le milieu du seizième siècle, il a trouvé que cet auteur faisait mention de l'inscription dont parle M. Chrétien de Loges, et puisqu'elle existait encore à cette époque, elle existait à plus forte raison dans le dixième siècle, lorsque Luitprand l'avait trouvée.

La fin à un autre N.o

A VENDRE

Un domaine situé sur la commune de Méry, à dix minutes de la grande route qui tend de Chambéry à Aix, et à moitié chemin.

Ce domaine consiste en champs, prés, bons prés marais, vignes, deux moulins, un battoir et un pressoir à huile, de la contenance de 109 journaux, dont 90 d'un seul mas, avec maison massive, les rustiques nécessaires, le tout en bon état.

En cette vente seront compris la cuve, le pressoir, fustes, cheptel, fonds de semence et outils aratoires.

---

(1) *Journal des Savans*, décembre 1819, p. 760.

(2) Le *Mons Jovis* dont Luitprand fait ici mention, peut être également le Grand et le Petit-St.-Bernard, car M. Chrétien de Loges nous apprend, p. 30, que le premier passage s'appelait *Mons Jovis Penninus*, et le second *Mons Jovis Graius*, p. 65, que les deux Mont-Joux des Alpes Grayes et Pennines ne portèrent le nom de Petit et Grand-St.-Bernard, que vers l'année 1153

Plus, par le même Vendeur

Une vaste maison à trois étages, située en rue Vieille Monnaie à Chambéry.

Plus : par le même :

Quatre-vingt deux Journaux de terre, situés sur la commune de [illegible] la majeure partie en culture, le tout avec maison

Ceux qui désireront de plus amples instructions, s'adresseront à M. le notaire Gerard, rue Croix-d'Or, à Chambéry, lequel est muni de tous les documens.

Les ventes n'ayant pas lieu de gré à gré, elles seront mises aux enchères pardevant le même notaire, le

AVIS à MM. les Abonnés au Journal de Savoie

La publication régulière et non interrompue d'un Journal exige des dépenses courantes qui ne peuvent souffrir aucun délai. Ce qui rend indispensable cette règle générale, que tous les abonnemens aux Feuilles publiques se *payent d'avance*. Nous rappelons cette règle à quelques-uns de MM. les abonnés à ce Journal qui se trouvent en retard, et nous les prions de vouloir bien, au reçu du présent N.°, faire passer à l'Imprimerie du Journal, le montant de leurs abonnemens tant courant qu'arriérés.

ENIGME.

On me dit source de ténèbres,
Et je brille de mille feux;
On parle de voiles funèbres,
Et mon aspect est joyeux.
Quelquefois, il est vrai, je m'avance dans l'ombre,
Et sous mes pas tout est noirci;
Mais, lecteur, votre front, par un nuage sombre
N'est-il donc jamais obscurci?

Le mot du dernier *Logogriphe* est *chambre*, où l'on trouve *char*, *charme*, *ame*, *ambre*, *arme*, *Cher*, *rame*, *carme*, *Cham*.

Marchés de Chambéry des 20 22 et 24 juin 1820.

	LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED.	f	c		f	c
Froment, *Prix*	18	37	—	20	89
Seigle	6	25	—	10	79
Orge	7	25	—	9	48
Sarrasin	5	50	—	7	89
Maïs	8	50	—	11	81
Avoine (1)	12	00	—	8	37
Pain, 2.me qualité, le kilogr.				0	35
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitres. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

LOTERIE ROYALE.

Tirage de Gênes du 23 juin. N.os 64 — 5 — 24 — 83 — 8

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

AN 1820. { N.° 27. } V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 *juillet*. Depuis notre dernier N.°, la chaleur est montée, le 29 juin, à 23 degrés 8 dixièmes, et le 30 juin, à 26 degrés 3 dixièmes; c'est une température extraordinaire à notre latitude. Le 1.er de ce mois, dans l'après-midi, il a éclaté un violent orage accompagné d'une pluie abondante. Quelques heures après, nos rivières s'élevèrent tout-à-coup à une hauteur remarquable et roulaient une eau bourbeuse qui ne s'est éclaircie qu'au bout de 24 heures. Le tonnerre étant tombé sur une grange située entre la [illegible] et le Pont Barberaz, la grange a été la proie des flammes; une vache et douze brebis ont péri; le foin, tout ce que contenait la grange, le pressoir, la cuve, les tonneaux, tout a été consumé. M. le curé de Barberaz, qui était accouru sur les lieux, a déployé le plus grand zèle; mais malheureusement les progrès du feu ont rendu tous les secours inutiles. L'eau qui descendait par torrens des montagnes a entraîné les débris de l'incendie dans la rivière qui a été couverte pendant long tems de cendres et de paille brûlée.

— Il est reconnu que dans le tems des secousses multipliées et violentes de tremblement de terre que l'île de Sainte-Maure a éprouvées dans le mois de février dernier. Depuis lors on a découvert, dans le voisinage de cette île, une petite île que l'on n'avait point encore aperçue et dont on attribue la naissance à ces tremblemens de terre. La corvette anglaise *Ard*, capitaine [illegible], est allée reconnaître cette île et l'examiner. Si elle est en effet nouvellement sortie de la mer, on lui donnera le nom de *Lauderdale's Rock*.

PIÉMONT.

Turin, 1.er *juillet*. Nous apprenons de Mondovi que S. M. la Reine et les Princesses y ont été reçues aux acclamations universelles de la foule accourue à leur rencontre. S. M. a été complimentée par les magistrats civils et le commandant militaire. Le soir la ville a été spontanément illuminée. La musique de la brigade de Piémont a donné une longue et belle sérénade. Le lendemain, 23, S. M. a assisté à la messe et au Te Deum, et ensuite elle a reçu tous les magistrats, qui ont été admis à l'honneur de lui baiser la main.

— Le 25 juin dernier, dans la séance ordinaire de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques, M. le Baron Vernazza, Secrétaire de la Classe, a fait un rapport sur les médailles *familières* romaines que possède M. le docteur Bonino, présent à la séance; la Classe a approuvé les conclusions du rapport. S. Exc. M. le Comte Napion a terminé la lecture de sa seconde dissertation *sur la patrie de Christophe Colomb*. M. Cerutti a lu une dissertation *sur la part qu'ont eue les peuples du nord dans la création de la langue italienne*. Ce travail fait partie d'un ouvrage beaucoup plus étendu touchant les origines de cette langue, dont cet académicien s'occupe depuis plusieurs années.

— S. M. la Reine et LL. AA. RR. les Princesses Marie-Thérèse et Marianne, de retour de Mondovi, sont arrivées en parfaite santé à la *Vigne de la Reine*, ce matin à six heures.

— A Suse, le thermomètre est monté jusqu'à 26°, 4.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 27 juin. Le Grand-Duc Constantin, séparé de son épouse comme nous l'avons annoncé dans le tems, s'est remarié le 24 mai, à Varsovie, avec Mademoiselle Jeanne Grudzinska.

ANGLETERRE.

Londres, 28 juin. Les conférences relatives à la Reine ont été rompues le 19. Il paraît que deux difficultés principales s'opposaient à une issue favorable: d'une part, la Reine voulait que son nom fût rétabli dans la liturgie; de l'autre, elle désirait obtenir le droit d'être présentée en sa qualité aux souverains étrangers. Le premier point a été jugé incompatible avec les ordres irrévocables donnés par le Roi sur cet article définitivement réglé; et sur le second, on a répondu que les souverains ne pouvaient recevoir une personne qui n'était pas reçue à la cour du Roi d'Angleterre, mais que les mesures seraient prises pour que la Reine fût partout traitée avec les égards convenables. Les ministres ont remis au Parlement les documens relatifs à la négociation, et provoqué en conséquence les opérations du comité secret. Cependant, on espérait encore quelque arrangement, attendu que la Reine n'est pas éloignée d'abandonner la condition du séjour dans l'étranger, et que le titre de Reine lui paraît une reconnaissance expresse de ses droits. Mais on ajoute qu'elle ne veut quitter le territoire britannique si son nom n'est préalablement rétabli dans la liturgie.

— Le *Courrier* tient un langage sévère au sujet de la Reine. Il rappelle les circonstances qui déterminèrent à lui ôter toute influence sur l'éducation de la princesse Charlotte sa fille.

— Lord Liverpool a demandé un nouveau délai pour les opérations du comité secret touchant les différends de la famille royale. La Chambre des Communes a fait une adresse à la Reine pour lui représenter qu'en renonçant à des conditions contestées, elle ne pouvait être soupçonnée de reculer devant une enquête, mais qu'elle donnerait seulement une nouvelle preuve de son désir d'acquiescer à l'autorité du Parlement. La Reine a répondu par un message, qu'elle étoit très sensible aux invitations de la Chambre, de mettre fin aux listes d'offenses dont elle étoit l'objet, qu'elle ne mettoit point en question l'autorité du Parlement, mais que comme Reine accusée et outragée, elle devoit au Roi, à elle-même et à ses sujets de ne consentir à aucun sacrifice incompatible avec son honneur et sa dignité.

ESPAGNE.

Madrid, 20 juin. On dit des frontières du Portugal qu'il vient de s'y établir un corps de troupes portugaises, fort de 12,000 hommes; et l'on ajoute que les Anglais débarquent en même tems des troupes.

FRANCE.

Paris, 25, 26 *et* 27 *juin*. La discussion du budget avance assez rapidement.

— M. Gallatin, ambassadeur des Etats-Unis, a eu une longue conférence avec M. Pasquier, ministre des affaires étrangères.

— M. le général Gansby, nommé par S. M. Ambassadeur en France, a débarqué au Havre, venant des Etats-Unis.

— Le Nestor du monde savant, sir J. Banks, président de la société royale de Londres, est mort le 29 de ce mois à l'âge de 80 ans. On croit qu'il sera remplacé par le prince Léopold, époux de la princesse Charlotte.

— On assure que le gouvernement de Tripoli a déclaré la guerre au Grand duc de Toscane pour cause de refus d'un tribut annuel.

— Il paroît que M. le duc Decazes fait des préparatifs de départ pour Londres. S. Exc. a été reçue plusieurs fois chez le Roi, et a siégé à la Chambre des Pairs.

— L'ambassadeur de Perse se dispose, dit-on, à partir de Paris.

— Le 29 *juin* M. Zea, vice-président de la république de Venezuela, est arrivé à Paris, venant de *Londres*. On le dit chargé d'une mission auprès des cours d'Angleterre et de France.

— Le sieur Corréard, libraire, a subi successivement plusieurs condamnations pour publication de pamphlets sur les affaires politiques. Le sieur Guyon et le libraire *Planchet* ont été condamnés à deux mois de prison et à une amende chacun, pour avoir publié un poëme contre les *Missionnaires*, et comme coupables d'outrage à la morale publique et religieuse.

— La Chambre des Pairs a adopté la loi des élections, sans y faire aucun amendement, à la majorité de 141 voix contre 56.

— Les ministres ont proposé à la Chambre des Députés un projet de loi pour une imposition de 50 cent. par franc sur les patentes dans la ville de Paris, destinée à l'achèvement de la Bourse.

— M. le général Granby est arrivé à Paris; le lendemain il a été reçu chez M. le duc de Richelieu.

— Lord Byron est attendu incessamment à Paris.

— L'ambassadeur Persan n'a quitté Paris que pour s'établir dans une maison de campagne près de Passy.

— La maladie de l'île Majorque est réellement d'un caractère pestilentiel et alarmant. On prend de toutes parts des précautions sanitaires pour s'opposer aux progrès de la contagion. Sur la demande du docteur Pascal, on a envoyé dans l'île d'amples secours en argent et en médicamens.

Le 30 juin et 1er juillet S. M. a reçu Mme la duchesse Decazes, qui a eu l'honneur de lui présenter son fils.

— M. le duc Decazes a eu l'honneur de faire sa cour à LL. AA. RR. *Monsieur*, *Madame* et Mgr le duc d'Angoulême.

— M. le général Grouchy a eu l'honneur de rendre ses hommages à S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

— S. M. a sanctionné la loi sur les élections.

— On assure que le général Donadieu a reçu l'ordre de se rendre à l'Abbaye. Il sera de suite constitué prisonnier.

Banque de France : 1545 fr ; 1540 fr ; 1542 fr , 50 c. ; 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés 76 fr., 50, 80, 77 fr 50 ; 76 fr , 90 ; 77 fr , 15 c , 10 c.

ITALIE

Florence, 23 *juin*. S. Exc. M. le comte Blacas d'Aulps, ambassadeur français près le Saint-Siège, est arrivé avec sa famille dans cette capitale où il se reposera quelque tems pour cause de santé. Comme amateur éclairé des beaux-arts, il a déjà visité notre riche galerie et autres établissemens de ce genre que notre ville possède en si grand nombre.

VARIETES.

Par une de ces méprises faciles à commettre dans un atelier d'imprimerie, l'article suivant, renfermé entre deux parenthèses ( ) et qui fait partie de la lettre de M. Du Luc, a été oublié dans le dernier N° de ce journal. La place de ce passage est immédiatement avant l'alinea qui commence par ces mots : *L'éditeur de l'édition de Leyde etc.* (page 6 du journal).

(Dans une note à la page 171 de mon ouvrage, on a vu que le marquis de Saint Simond rapporte que de son tems on assurait que dans la montagne du Petit Saint Bernard, on avait trouvé jadis les ossemens d'un éléphant. J'oubliai de faire observer que ces ossemens ne devaient pas se confondre avec les ossemens fossiles, déterrés en Italie, en Allemagne et en d'autres pays. ces derniers ne se trouvent que dans les plaines peu élevées au-dessus de la mer : « On ne trouve (dit M. Cuvier « dans son *Mémoire sur les éléphans vivans et fossiles*) ni des terrains analogues aux couches qui recouvrent les ossemens fossiles, ni des os dans ces hautes montagnes, pas même dans « les hautes vallées. » Il est donc probable que l'éléphant dont on a trouvé les ossemens dans la montagne du Petit St.-Bernard, avait appartenu à l'armée carthaginoise.

Dans la vie d'Annibal, par *Cornelius Nepos*, on trouve le passage suivant :

» Annibal parvint ensuite aux Alpes qui séparent l'Italie de » la Gaule, montagnes que personne n'avait jamais traversées » avec une armée, à l'exception d'Hercule le Grec, circonstance qui a fait donner à ce passage, le nom de passage grec. »

Nous voyons par-là que Cornelius Nepos croyait qu'Annibal avait traversé les Alpes par le même passage qu'Hercule le Thébain, et que c'était l'opinion générale adoptée de son tems. Tite-Live, plusieurs années après, est venu proposer son autre opinion fondée sur une méprise que l'historien Gibbon a très-bien expliquée, comme on l'a vu à la page 276 de mon ouvrage. A cette occasion, Gibbon observe que Tite-Live avait rejeté *le système reçu* qui conduisait Annibal par le pays des *Salasses* (la vallée d'Aoste) et non par celui des *Taurins*).

Fin de la 4.me Lettre de M. De Luc, sur le passage d'Annibal.
(*Voyez notre N.o précédent*).

Voici comme s'exprime Paul Jove en parlant des *Alpes summæ* du Grand-St.-Bernard. *Has rupes igneis acetoque Annibalem perfregisse multi opinantur — et apud Bardum, quæ itineris pœnum perpetua tanti ducis gloriæ monumenta, litteræ ipsis cautibus inscriptæ significant*, c'est à dire, « beaucoup de personnes » pensent que ce sont ces rochers qu'Annibal a brisés par le » feu et le vinaigre, ainsi que l'attestent des lettres gravées » sur les rocs mêmes, monument éternel de la gloire d'un » si grand capitaine. »

C'est le même endroit dont le marquis de Pezay veut parler dans sa *Topographie des grandes Alpes* quand, décrivant le passage par le val d'Aoste, il dit « Par Toille, Aoste et Bard, » on arrive à l'endroit appelé *l'Escalier d'Annibal*, d'où l'on » descend dans la plaine (1). »

Les citations nous indiquent toutes que l'opinion généralement reçue était qu'Annibal avait passé par la vallée d'Aoste.

---

(1) Le village de Bard est situé entre deux rochers qui ne laissent entre eux qu'un passage étroit; à peine est-on entré dans un défilé bordé de rochers à pic très-élevés, et dont la longueur est d'une demi-lieue, se terminant au village de Donnas, près duquel le rocher a été taillé comme un mur. Au premier village la rivière Doire tourne le rocher sur lequel était bâti le fort de Bard et s'échappe par une ouverture qu'elle suit jusqu'à Donnas.

Mais cette vallée conduisant également aux passages du Grand et Petit-St. Bernard, qui tous les deux (à ce que dit M. Albanis Beaumont (1)) avaient un temple dédié au Dieu *Jou Pen* ou *Jupiter Penninus*, il arrivait souvent que les Romains confondaient ces deux passages l'un avec l'autre et appliquaient au premier ce qui appartenait au second. Telle est peut être l'origine de tant de méprises, qui sembleraient prouver que l'armée carthaginoise passa par le Grand St. Bernard. Cornelius Nepos ne put pas faire cette méprise, parce que de son tems ce passage n'était point encore fréquenté (3)

En rendant compte des observations de MM. Cramer et Wickham (4), je négligeai de faire mention de leur retour par le mont Genèvre. Ces observateurs zélés jugèrent qu'il ne suffisait pas d'avoir reconnu la véritable route d'Annibal, qu'il fallait encore examiner celle que quelques auteurs voulaient lui substituer. En suivant cette dernière route, ils s'informèrent des habitans s'il existait dans le pays quelque tradition du passage d'Annibal; ils n'en purent découvrir aucun vestige, encore moins une inscription, tandis que nous avons vu des preuves multipliées que la tradition de ce passage par la Tarentaise et le val d'Aoste existe encore à présent de la manière la plus claire, et qu'il y avait eu en outre une inscription sur le roc de Donaz (5). Cette inscription n'aurait sûrement pas été gravée si le fait du passage n'avait pas été reconnu, non seulement par les Romains, qui la firent graver, mais encore par les habitans du pays.

Nos deux observateurs assurèrent aussi qu'il ne reste point de neige jusqu'à la fin de l'année, dans aucune partie du passage du Mont Genèvre et qu'il n'y a aucun endroit où elle puisse s'accumuler par des avalanches. Non-seulement ils virent des champs cultivés dans la partie la plus élevée du passage, mais encore ils remarquèrent que les sapins s'élèvent jusqu'à une grande hauteur sur les montagnes qui le dominent.

---

(1) Voyez la note à la page 25 de mon ouvrage

(3) Cet auteur écrivait du tems de Jules César, et ce fut l'Empereur Auguste qui le premier rendit ce passage praticable.

(4) *Bibl. Univ.* Tome XII, décembre 1819, p. 286

(5) Si ce qu'un voyageur a rapporté dernièrement, est vrai, le nom d'*Annibalis* serait encore visible sur le rocher.

Combien cette description est différente de celle de Polybe, parlant du passage par lequel Annibal traversa le sommet ou faîte des Alpes, voici ce que dit cet auteur qui avait visité lui-même le passage. « La faim avait réduit les éléphans à l'état le plus déplorable, car les sommets des Alpes et les endroits qui sont dans leur voisinage, sont tous entièrement nus et sans arbre, la neige y restant constamment été et hiver » (6).

Nous avons vu d'ailleurs qu'aucun des autres renseignemens de Polybe ne nous conduit au Mont-Genèvre. On se rappellera que, d'après l'auteur grec, Annibal avec son armée arriva au pays qu'on appelait l'*Isle* du tems des Allobroges (7), qu'il trouva dans ce pays, et non hors de ce pays, comme on le soutient, deux frères qui se disputaient la souveraineté (8), que par conséquent l'armée traversa l'Isère pour continuer sa marche le long du Rhône, jusqu'à ce qu'elle atteignît le passage du *Mont du Chat* par où elle devait entrer dans les Alpes.

D'après tous les faits ci-dessus, il est de la dernière importance que les lignes que j'ai citées de Strabon (9) où cet auteur dit qu'Annibal traversa les Alpes par le passage des Taurinions, était une opinion particulière et non celle de Polybe. Mais il est très-probable que Strabon écrivant sa géographie environ quarante ans après que Tite Live eut publié son histoire (10), le premier avait été induit en erreur par le dernier et en avait adopté l'opinion.

Je terminerai en rappelant que ce n'est que par des recherches faites sur les lieux et non en restant dans son cabinet que l'on peut prononcer sur des sujets de la nature de celui-ci. Que ceux, par exemple, qui, malgré toutes nos démonstrations, soutiendraient encore que le Mont Genèvre est le passage cherché, *aillent sur* les lieux ; qu'ils nous montrent dans cette hypothèse l'entrée des Alpes telle qu'elle est décrite par Polybe, qu'ils nous montrent à la descente des Alpes, le lieu où le chemin avait été emporté par un éboulement dans l'espace de mille pieds et que l'armée fut obligée de reconstruire, ne pouvant passer ailleurs. Ce n'est que par de telles recherches couronnées de succès que l'on peut mettre en parallèle une opinion avec une autre qui est appuyée sur des recherches semblables et sur une correspondance exacte entre les descriptions et les localités.

---

(6) Page 160 de son ouvrage.

(7) *Ibid.* p. 85.

(8) *Ibid.* p. 65.

(9) *Bibl. Univ.* Tome XII, septembre 1819, p. 48. Dans l'introduction de mon ouvrage, p. 19, je ne citais pas Strabon d'après l'original, mais d'après Bergier, comme j'avais eu soin de l'annoncer à la page 10.

(10) Tite Live écrivait avant la conquête des Cantabres par Auguste, qui eut lieu l'an de Rome 730 ou l'an X du consulat d'Auguste, et il vécut long-tems après avoir publié son histoire. Strabon écrivait sa géographie l'an de Rome 771, à un âge fort avancé.

AVIS — *Travaux publics.*

Il sera procédé, le mardi 18 juillet courant, à onze heures du matin, devant M. l'Intendant de la Division de Savoie, par la voie des enchères publiques à l'extinction des feux, à l'adjudication de travaux de réparation de la route provinciale de Chambery à l'Hôpital, entre Montmélian et Fréterive, consistant en *reconstruction d'un [illegible] à Arbin, réparation des ponts de Cruet, de La Palud, du Noyer, construction d'aqueducs sur les ruisseaux [illegible], [illegible], les moulins, d'un mur de parapet au village du Bourget*, etc. etc. Lesdits travaux évalués à 8316 l. 98 c.

ANNONCE

Carte topographique-militaire des Alpes, *comprenant la Savoie, le Piémont, le comté de Nice, le duché de Gênes, le Valais, le Milanais, etc.* Par M. J. B. S. Raymond, Chevalier de la Légion d'honneur, Capitaine au Corps Royal des Ingénieurs-Géographes Militaires (de France), etc. Troisième et dernière Livraison, comprenant les feuilles N.os II, III, V et VIII.

Le N.o II est intitulé : *Le Simplon*, le N.o III a pour titre : *La Valteline*, le N.o V, celui de *Turin*; et le N.o VIII, celui d'*Alexandrie*. Ces quatre Feuilles complètent la grande et belle Carte des Alpes dont le public a déjà pu apprécier l'importance et le mérite. Nous croyons pouvoir renvoyer maintenant nos lecteurs avec quelque confiance, aux articles de ce Journal où l'on a tâché de faire connaître les traits principaux qui caractérisent cet immense travail (*Voyez* les N.os 9, 10 et 11 du *Journal de Savoie, Année courante.*)

Marché de Chambéry des 27 juin et 1er juillet 1820.

		Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix :*	25	93	—	20	86
Seigle		8	00	—	11	46
Orge		5	75	—	7	50
Sarrasin		5	50	—	7	19
Maïs		8	00	—	10	46
Avoine (1)		12	55	—	7	86
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	35
Viande, *idem*,	*idem*.				0	75

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre ; Froment, [illegible] Seigle, [illegible] Avoine [illegible]

Chambery, de l'Imprimerie de P. Cléaz, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 28.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 Juillet.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois : 8 l. n. 50 c. Pour l'année Chambéry, 15 l. dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *juillet*. Les écuyers DUCROW et LALANNE sont restés quelques jours à Chambéry. Ils ont donné plusieurs fois au Verney le spectacle de leurs exercices, en présence d'une foule considérable d'amateurs, qui ont admiré l'adresse vraiment extraordinaire dont ils ont fait preuve.

— Nous apprenons par la *Gazette Piémontaise* que selon des nouvelles récentes arrivées de Scutari à Venise, l'armée du Pacha de Scutari destinée contre Ali, Pacha de Janina, est en effet de vingt mille hommes, comme on l'avait annoncé. A peine ces troupes ont-elles paru devant les villes de Tirana, Durasso et Cavaglia, que les gouverneurs se sont hâtés d'envoyer les clés au Pacha commandant. L'observation du *Ramadan* (mois de jeûne) retardera les hostilités, qui ne seront vraisemblablement reprises qu'après les fêtes du *Baïram* (solennité qui se célèbre à la fin du Ramadan). En attendant, Ali continue ses préparatifs de défense. Il a pris dans les eaux de Prevesa quelques navires barbaresques réunis à la flotte Ottomane.

Eaux Thermales de la PERRIÈRE.

Le médecin inspecteur des eaux thermales de la Perrière et vice-protomédecin de la province de Tarentaise s'empresse d'avertir le public que depuis le 25 juin dernier, époque où les bains ont été mis en activité, plus de quarante individus font usage des bains, et à peu près le même nombre en font usage en boisson seulement; les avantages que les malades en retirent sont aussi étonnans que l'année dernière et même avec plus de succès, les malades étant à même de se soigner plus facilement par la commodité des logemens qu'on a établis et que l'on doit bien éloigner dans leurs [illegible]. En bains, ces eaux opèrent particulièrement sur le système dermoïde, aux rhumatismes chroniques et goutteux, détergent singulièrement les ulcères atoniques, etc. etc. etc. Elles n'opèrent pas moins de grands effets pour les maladies internes et l'on ne saurait préciser si leur efficacité se manifeste plus à l'extérieur qu'à l'intérieur; [illegible] elles excitent d'une manière spécifique l'estomac. Ici elles agissent comme évacuantes et toniques à des doses modérées; elles sont essentiellement antiscorbutiques, désobstruantes, apéritives, portant sur les voies urinaires d'une manière très-décidée, très propres pour la leucorrhée, lorsque l'organe de la sécrétion pèche par défaut de ton: elles sont très actives. La durée des bains se commence par demi heure et [illegible] au delà d'une heure. En boisson on commence par trois verres qu'on porte jusqu'à 12 ou 15, pris à des intervalles de demi heure. L'air y est bon et sain, à l'abri des vents du nord.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 6 juillet. NOTIFICAZIONE *della Regia Commissione Superiore di liquidazione* (in data delli 29 giugno 1820).

PIÉMONT.

Turin, 8 *juillet*. Pendant son séjour à Mondovi, S. M. la Reine a visité l'Eglise cathédrale, celles de la Miséricorde, des Missions et des Orphelins, etc. Elle s'est rendue avec les augustes Princesses ses filles, au Sanctuaire de Vico, accompagnée de tous les magistrats et suivie d'un grand concours de peuple. S. M. a été reçue par les Religieux de Citeaux établis depuis peu en ce lieu par ses soins. Après la Messe, célébrée par Mgr l'Evêque, elle s'est approchée, avec les Princesses, de la table sacrée. En partant, S. M. a laissé dans ce Sanctuaire de magnifiques témoignages de sa piété par un don de riches ameublemens et d'ornemens précieux.

— Dans la séance de l'Académie Royale des Sciences, du 7 mai dernier il a été présenté une nombreuse collection d'antiquités égyptiennes donnée à l'Académie par M. Tivoli, Inspecteur des Postes royales de la *[illegible]* d'Alexandrie.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 24 *juin*. Dans la nuit du 12 au 13 mai, la ville de Boemisch-Leippa avec ses faubourgs a été complètement réduite en cendres. Les édifices publics et 159 maisons ont été la proie des flammes. Les habitans ont tout perdu. Déjà cette ville avait éprouvé un incendie des plus désastreux en 1817.

ANGLETERRE.

Londres, 3 *juillet*. Les députés de la Chambre des Communes qui sont

Elle remplit auprès de la Reine une mission de conciliation, ont été insultés par la populace. Le *Courrier* blâme la Reine, qui était instruite de ce fait, de s'être montrée sur un balcon pour satisfaire les vœux de cette foule qui criait *Vive la Reine!*

— La Reine a présenté à la Chambre des Lords une pétition par laquelle, en invoquant la plus complète recherche sur sa conduite, elle proteste contre toute enquête secrète. Elle réclame tout le temps nécessaire pour faire arriver de l'étranger les témoins qu'elle a à faire entendre. Ses trois défenseurs, qui ont paru à la barre, ont fait la même réclamation. A la Chambre des Communes, lord Castlereagh a annoncé qu'il ferait à ce sujet une proposition le 6 juillet, ce qui a déterminé l'ajournement au 7 juillet, du débat sur le message du Roi.

— Le [illegible], la Chambre des Pairs a décidé qu'il serait procédé sur-le-champ au dépouillement des papiers contenus dans le sac *vert* déposé avec le message du Roi. Cet examen se fait dans la *vieille salle*, qui est le lieu le plus reculé; des huissiers et des commissaires gardent les avenues du local.

— La chaleur excessive qui règne à Londres a fait mourir subitement huit à dix ouvriers et laboureurs, qui ont expiré en travaillant.

— La Reine, après avoir visité la maison commune de la cité, où elle a donné des marques d'une grande sensibilité devant le portrait du feu Roi Georges III, a eu ses chevaux dételés par la foule, qui l'a traînée et a proféré sous le palais du Roi des vociférations injurieuses contre S. M. On a observé que les amis de la Reine auraient pu lui donner un plus heureux conseil.

ESPAGNE.

Madrid, 26 juin. Les députés arrivent en grand nombre. On dit qu'ils paraissent, en général, animés de sentimens *modérés*, et que même la plupart ne seraient pas éloignés de reconnaître la nécessité de modifier la constitution en quelques points importans, mais ils conviennent que ce n'est pas le moment.

— Le fameux chef de brigands, Jayme Alphonse de Chevillente, qui était la terreur des provinces de Murcie et de Valence, a sollicité, par un mémoire, auprès du capitaine-général de Murcie, pour son compte, l'amnistie accordée aux délits politiques, et demande à rentrer dans la société, en alléguant qu'il n'a jamais versé de sang, mais seulement cherché ses moyens de subsistance par les seules voies qui lui restaient, et qu'il ne s'est jamais écarté des lois de l'honneur dans sa profession. C'est encore un *voleur à principes*.

— Les autorités civiles et militaires de Majorque font les plus grands éloges des ecclésiastiques de cette île, dont la charité et le zèle sans bornes auprès des victimes de la contagion, rappellent les siècles les plus glorieux de l'Eglise.

— Le parti républicain de Venezuela et Bolivar lui-même paraissent disposés à reconnaître la constitution de 1812. Il ne reste plus d'incertitude que sur Buenos-Ayres, où tout fait espérer le même résultat.

FRANCE.

Paris, 2, 3 *et* 4 *juillet.* Le *Moniteur* annonce que le motif de l'arrestation du général Donnadieu paraît être *des assertions fausses et inconvenantes que le vicomte s'est permises sur un entretien qu'il aurait eu avec M. le Président du Conseil des Ministres, chargé de lui faire connaître les intentions du Roi.*

— On annonce de Wisbaden (Nassau) que les eaux minérales qui faisaient toute la richesse de cette ville, viennent de se perdre par l'effet des excavations qu'on a faites pour établir 80 bains nouveaux. On a fait un appel à tous les gens de l'art pour avoir leur avis. La ville est dans la plus grande consternation.

— M. le duc Decazes doit partir le 6 ou le 7 juillet et arriver à Londres le 10.

— Dans le village de Gossau, canton de Zurich, une galerie d'une église nouvellement construite, remplie de monde un jour de fête, s'est écroulée le 22 juin dernier. Trente-cinq personnes ont été tuées sur-le-champ, et plus de cent ont été blessées grièvement. Quelques-unes de celles-ci succomberont aux suites de leurs blessures.

— Un enfant de 10 ans a été tué aux Champs-Elysées d'un coup de boule à la tête, tirée par des joueurs de quilles.

— Le Roi et la Reine de Wurtemberg ont passé à Lyon *incognito*, se rendant à Gênes et à Pise pour les bains de mer.

— Mme la Comtesse de Montgelas, épouse de l'ancien ministre de Bavière, vient de mourir à Lucques, d'une maladie de poitrine.

5 *Et* 6 *juillet.* On sait que les Etats-Unis ont beaucoup augmenté les droits d'entrée sur les marchandises françaises. Les journaux américains donnent pour motif de cette mesure le refus du gouvernement français depuis 1819, de conclure un traité de commerce proposé par les Etats-Unis. (*Journ. des Maires.*)

— S. M. a autorisé la fondation de cinq lits dans les hospices des Incurables, faite par M. J.-J. Régis, duc de Cambacérès. (*Idem.*)

— Le Roi a autorisé la réimpression par le libraire Panckoucke, de la *Description de l'Egypte.* La moitié du bénéfice reviendra au gouvernement, qui en distribuera une partie aux coopérateurs de ce grand ouvrage, et emploira le reste à des encouragemens dans les sciences et les beaux-arts.

— M. le Marquis de la Tour-du-Pin quitte l'ambassade de Bruxelles pour remplacer à Turin M. le duc de Dalberg. (*Journ. des Débats.*)

— On écrit de Calais qu'il y a un échange très-actif de courriers entre l'Angleterre et l'Italie, ce qui paraît relatif au procès de la Reine.

— Le 30 juin, sur la route de Dijon à Auxonne, une voiture a brûlé entièrement, et il n'en est resté que les ferrures. Les voyageurs, les effets et les chevaux ont été sauvés.

— M. de Châteaubriand a reçu de Mme la duchesse de Berry, à l'occasion de ses mémoires sur la mort du Prince, une médaille pendue à une chaîne d'or, qui offre le portrait des deux augustes époux et contient de leurs cheveux. (*Quotidienne.*)

Banque de France : 1515 fr. 1551 fr., 1560 fr. 1,467 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 77 fr., 55 c., 80 c., 90 c., 78 fr. 78 fr., 78 fr., 50 c.

ILES IONIENNES.

Corfou, 16 *mai.* Déjà 14 bâtimens armés de la flotte Ottomane sont arrivés dans ces parages, et le reste ne tardera pas à paraître. Les forces de terre expédiées contre Ali sont considérables. Quelques villes de l'Albanie et de l'Acarnanie lui ont refusé des soldats et des otages, et d'autres ont même supposé par les armes les ministres de ses ordres. Ali paraît consterné. Il cherche en vain un appui parmi les Grecs, en offrant à beaucoup de partager avec eux ses trésors et son pouvoir. Sa mauvaise foi est trop connue, et tous brûlent de se soustraire à son joug de fer. Le capitaine Zonga l'a déjà abandonné avec une troupe considérable de jeunes Grecs. On dit qu'Ali, prévoyant la funeste issue de son entreprise, s'occupe de chercher un asile ou refuge dans quelque île, peut-être dans les lieux mêmes où les infortunés Parganiotes ont été recueillis, lorsqu'ils ont fui sa cruelle domination.

ITALIE.

Modène, 23 *juin.* Lundi matin, S. A. R. l'Archiduc Maximilien est reparti d'ici pour se rendre à Vienne. Notre auguste Souverain l'a accompagné jusqu'à Fiesso.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION *du Tableau représentant le portrait de S. M. le* ROI DE SARDAIGNE, *exécuté par M.* Moreau, *élève de* David, *placé à la Bibliothèque de la ville de* Chambéry, *le* 18 *mai dernier.*

(Article communiqué).

S. M. est représentée debout en avant de son trône, dont les bras d'or représentent des figures de lions couronnés de grenades, emblême de la force et de l'abondance ; elle paraît accueillir avec bonté l'hommage d'amour et de fidélité qui est censé lui offrir une députation du duché de Savoie, de sa main gauche elle tient fortement le bâton ducal, et l'autre indique la Bibliothèque qui s'aperçoit dans l'éloignement. Le regard de S. M. se repose avec intérêt sur une statue de bronze antique, représentant l'étude qu'elle contemple d'un sourire qui annonce la protection qu'elle accorde aux sciences.

Le peintre a revêtu S. M. de son grand costume, dont le pourpoint, le haut de chausse et les souliers sont en satin blanc brodé en or : le manteau royal en velours de pourpre parsemé de croix d'argent et doublé en hermine, est de même orné d'une riche broderie qui s'entrelace avec grâce aux lettres initiales qui forment la belle devise de l'illustre Maison de Savoie.

Le grand Ordre de l'Annonciade est en pierreries ; on distingue le sceptre et la couronne royale, qui reposent sur un coussin de velours bleu, garni de franges et de glands d'or. Le fond du Tableau est fermé par une draperie de velours vert qu'une colonne de marbre soutient et relève avec grâce. Telles sont les parties les plus remarquables de la composition et de l'ensemble de ce Tableau. Son principal mérite consiste dans une grande ressemblance et dans l'expression de la figure animée d'un sourire calme et d'une dignité vraiment royale : la pose est noble et sans roideur ; les mains surtout sont étudiées avec soin ; le manteau retombe avec souplesse sur les marches du trône, et l'on ne peut qu'admirer le soigné, le naturel des plis et la beauté de ce principal ornement du costume de S. M.

Tous les autres accessoires, pierreries, dentelles, objets ingrats pour la peinture, sont généralement rendus avec une singulière vérité de nature et une précision qui fait honneur aux talens distingués de l'artiste.

On ne peut que complimenter M. Moreau sur la réussite de sa belle entreprise : mais en l'encourageant à répéter un tableau si intéressant, on désirerait qu'il entreprît le portrait de l'auguste Reine, qui partage si bien l'amour des sujets du Roi son époux

---

NOTICES DIVERSES.

Hauteur du Grand-Saint-Bernard.

M. le professeur Pictet s'est occupé de la comparaison des résultats fournis par les observations du baromètre et du thermomètre faites deux fois par jour, pendant deux années, au Saint Bernard et à Genève, pour en déduire les conséquences les plus probables sur la différence de niveau entre les deux stations. En tenant compte des moyennes des observations de chaque mois, pendant les deux ans, il en résulte une hauteur de 2096 mètres pour la différence de niveau entre les deux stations. On a établi en outre les moyennes résultant des observations faites dans les deux mois les plus froids et dans les deux mois les plus chauds, aux époques où les baromètres et à celles où les thermomètres étaient à peu près stationnaires pendant 1819. De toutes les comparaisons faites, on a conclu que la hauteur effective du Saint Bernard au dessus de Genève est de 2098 mètres, ou 1075 toises. Et comme celle de Genève au-dessus du niveau de la mer est de 203 toises, on a 1278 toises pour la hauteur, sinon rigoureuse, du moins extrêmement probable, du Grand Saint-Bernard au dessus de la mer.

Machine à faucher, battre et vanner le blé.

On a inventé à New Yorck, dans les Etats Unis, une machine, mue par un cheval, qui fauche le blé, le bat et le vanne, aussi vite que l'animal peut marcher. Deux de ces machines et un homme pour les conduire, coupent, en un jour, la récolte de 25 acres (1). Cette machine ne coûte que 500 francs. L'utilité de cette machine sera contestée par les agronomes qui pensent que le grain achève de mûrir dans l'épi et que, dans tous les cas, il acquiert une qualité de plus lorsque la moisson reste quelque tems en gerbes.

Nouveau genre de gravure.

MM. *Perkins* et *Fairman*, de Londres, ont inventé un genre particulier de gravure qui est certainement très-remarquable et qui peut avoir la plus grande influence sur la pratique de l'art.

Par un procédé qui leur appartient, ils donnent d'abord à une planche d'acier un degré de mollesse telle qu'on peut graver au burin plus aisément que sur le cuivre. Par un autre procédé qu'ils ont également inventé, ils durcissent cette planche à un degré qui surpasse celui de l'acier le mieux trempé. Ils préparent un cylindre d'acier *mol*, dont la circonférence est égale à la longueur de la planche gravée. Au moyen d'une presse convenable, on fait passer ce cylindre sur la planche, où il prend en relief l'impression exacte du sujet gravé. Ce cylindre est ensuite durci et devient propre à transmettre en creux à un nombre indéfini de planches de cuivre ou de planches d'acier *mol*, le même sujet dans toute sa perfection. Si l'on emploie des planches d'acier, chacune de celles-ci durcie à son tour peut communiquer l'impression en relief du sujet gravé, à un nombre quelconque de nouveaux cylindres d'acier mol. En sorte que rien ne limite le nombre des planches d'un même dessin, que l'on peut multiplier à volonté, et qui ont toutes la même pureté et la même délicatesse dans les traits que la première planche originale.

---

(1) L'acre vaut 2066 toises carrées de France, [illegible], à très-peu près, 1 journal, 1,40 toises de Savoie. Les 25 acres font, plus exactement, 35 journaux et 13½ toises.

On entrevoit d'abord quelques unes des conséquences importantes de cette invention.

1.° La gravure ordinaire ne donne qu'une seule planche originale, qui, fatiguée par le nombre des épreuves, finit bientôt par ne produire que des copies d'une grande imperfection, ou qui étant retouchée, ne peut plus donner des épreuves entièrement conformes aux premières. Ici, la planche primitive conserve toute sa fraîcheur et toute sa netteté; et de plus on multiplie à son gré les planches toutes semblables à la première.

2.° On pourra multiplier avec économie des planches d'une exécution parfaite et toujours identiques, pour servir aux ouvrages de sciences et d'arts dont le texte a besoin du secours des figures.

3.° Le procédé des inventeurs sera surtout d'une grande utilité pour le service des banques et du commerce, en fournissant un nombre indéfini de copies rigoureusement semblables d'un papier monnaie, et d'une exécution qui échapperait à tous les efforts de la fraude qui tenterait de les contrefaire.

Physique - Géologie

M. le Marquis de Laplace a donné dans les Annales de Chimie et de Physique un Mémoire sur la diminution de la durée du jour par le refroidissement de la terre. Un grand nombre d'observations thermométriques faites dans des mines profondes ont prouvé qu'il se manifeste un accroissement de chaleur très-sensible à mesure que l'on pénètre plus avant dans l'intérieur du globe. La moyenne de ces accroissemens paraît être d'un degré centésimal pour un enfoncement de 30 mètres; ce qui indique, dit l'illustre auteur du Mémoire, non seulement une très-grande chaleur à la surface de la terre, à des époques fort reculées, mais que, dans le moment actuel, la chaleur terrestre est excessive à la profondeur d'un million de mètres et surtout au centre du globe; en sorte que toute cette partie de la terre est probablement à l'état de fusion et se réduirait en vapeurs, si elle n'était contenue par les couches supérieures, dont la compression, à ces grandes profondeurs, est extrême. Cette chaleur intérieure du globe peut expliquer, selon l'auteur, un grand nombre de phénomènes géologiques; il indique, entre autres, la chaleur des eaux thermales, dont la constance depuis un grand nombre de siècles n'a reçu jusqu'ici que des explications peu satisfaisantes.

Si la terre entière a été primitivement dans un état de fusion, ses dimensions ont dû diminuer avec sa température. Or il résulte des lois du mouvement, que le rayon terrestre n'a pu diminuer sans que la vitesse de la rotation du globe n'ait augmenté, ce qui a dû entraîner la diminution dans la durée du jour. Mais M. de Laplace observe que l'accroissement de la vitesse de rotation est diminué par celui de la densité des couches de la surface au centre, et qu'en tenant compte de tous les phénomènes observés, la durée du jour n'a pas diminué d'un trois cent soixantième de seconde centésimale depuis Hipparque. L'auteur avait conclu d'ailleurs, de l'ensemble des anciennes éclipses, que cette durée n'a pas varié d'un centième de seconde centésimale depuis deux mille ans.

Le même Recueil cité plus haut contient un mémoire de M. Fourier sur le refroidissement séculaire du globe terrestre. Il serait trop long d'indiquer ici toutes les conséquences que le savant auteur tire de la théorie physico-mathématique de la chaleur. Il pense, par exemple, que la surface de la terre est actuellement dans un état de température qui diffère très-peu du dernier état auquel elle doit parvenir. On ne peut douter, dit-il, que l'intérieur du globe n'ait conservé une très-haute température, quoique la surface soit presque entièrement refroidie. La chaleur pénètre si lentement les matières solides, que, suivant les lois mathématiques connues, les masses placées à vingt ou trente mille mètres de profondeur pourraient avoir aujourd'hui la température de l'incandescence. On peut croire que le nombre de siècles écoulé depuis l'origine du refroidissement, surpasse la durée des tems historiques et que l'abaissement de la température pendant un siècle est plus petit que la cinquante sept mille six centième partie d'un degré centigrade.

Antiquités de l'Amérique septentrionale.

On avait prétendu que les monumens qui se trouvent sur les bords du Mississipi et de l'Ohio devaient être attribués à quelque ancienne colonie de Gallois ou de Danois qui, par un hasard quelconque, aurait abordé dans ce pays vers le neuvième siècle. Mais des recherches et des observations directes faites sur les lieux par Breckenridge, Clinton et autres voyageurs éclairés, il paraît que ces monumens qui attestent, il est vrai, l'existence d'une grande population qui a disparu, n'ont aucun caractère d'où l'on puisse conclure la prétendue origine qu'on leur avait assignée, et qu'ils ne sont autre chose que des moyens de défense employés par des indigènes, des espèces de fortifications adaptées aux sites et à la disposition des lieux, telles qu'on en a remarquées ailleurs chez les Indiens. Ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'en effet on n'a découvert dans ces contrées aucun vestige de l'existence d'une peuplade de Gallois, ni dans la langue, ni dans les usages, ni dans un art quelconque.

Danger éprouvé par des Navigateurs.

En avril 1818, le brick *le Fly* allant de Batavia à Bombay perdit son capitaine et erra au gré des vents et des courans. Les provisions épuisées, les hommes de l'équipage se partagèrent, pour dernière ressource, le chien de trois anglais; après quoi, privés de tout aliment et tourmentés par la faim, ils prirent l'affreux parti de tirer au sort lequel d'entre eux servirait de pâture aux autres. Le sort tomba sur celui qui en avait fait la proposition. Mais l'espérance, qui reste au fond de l'âme jusque dans les situations les plus extrêmes, donna à ce malheureux le courage et la force de monter au sommet du grand mât; il regarde avec inquiétude l'immensité de la mer, un couvre rien et se dispose à descendre pour subir son sort, lorsqu'enfin la Providence vient à son secours. Il aperçoit au loin une voile, on fait signal de détresse, le vaisseau, qui était l'*Endeavour* s'approche, il fait part du reste de ses provisions aux hommes du brick, les deux bâtimens voguèrent ensemble et entrèrent heureusement dans la rivière de Bombay.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

MONSIEUR,

On lit avec plaisir les poésies que vous insérez dans votre estimable Journal, c'est nous distraire agréablement des tristes débats de la politique. Un autre but non moins utile, c'est celui de ranimer le goût des vers, de cet art noble et enchanteur, fait pour charmer les ennuis de la vie. On dédaigne à tort la poésie dans ce siècle philosophique et raisonneur, car les plaisirs de l'esprit sont les plus touchans et les plus purs. Autrefois la politique ne laissait point négliger la littérature, et même au siècle de Louis XIV, les grands cherchaient à briller par les dons du génie, et préféraient à l'éclat du rang et de la puissance les faveurs des Muses et les douces jouissances de l'esprit. Il faut espérer qu'après les noirs orages, les nymphes, amies de la paix, verront rétablir leurs autels. Quoique les vers ne mènent plus à la fortune, le feu divin de l'enthousiasme ne s'éteindra jamais chez un peuple sensible.

Je consacre par fois aux Muses quelques instans de loisir, et je vous envoie ci-joint le dernier fruit de ma veine. Si vous trouvez cet Epithalame digne d'une place dans votre Feuille hebdomadaire, je vous prie de l'y insérer : c'est un tribut d'estime et d'amitié qu'on désire être rendu public. A ce titre, j'ai droit à l'indulgence, et, pour mieux la mériter, j'ai retouché, refondu même quelques strophes.

Mes rimes vont bien pâlir sans doute auprès de celles du nouvel Young français, insérées dans votre N.° du 9 juin dernier, M. de la Martine est si sublime dans ses méditations poétiques, où la pompe des figures et la noblesse des expressions se joignent à la hauteur des pensées, mais ces genres sont divers, et chaque genre de poésie a un style qui lui est propre, ce qui rend la comparaison moins défavorable. Le sien est fait pour émouvoir, pour élever l'ame, le mien est propre à l'égayer : d'ailleurs après avoir admiré un tableau de Raphael ou de Rembrandt, on voit encore avec plaisir une noce de Teniers, ou un ménage de Greuze, de ce peintre aimable dont les tableaux de famille sont si intéressans; il fut à la fois le peintre du sentiment et l'*Albane* du village : j'ai sa sensibilité, que n'ai-je aussi son génie!

J'ai l'honneur etc.

L'HYMEN DU MOIS DE MAI.

EPITHALAME

Pour le mariage de Mlle JENNI *P** et de M. D***.*

AIR : *La trompette appelle aux alarmes.*

Vénus vient ranimer le monde,
Le printems nous rend les beaux jours ;
Aux champs tout rit, tout se féconde,
C'est le beau tems pour les amours.
Au souffle du tendre zéphyre
Naissent les fleurs et le désir,
Philomèle semble *nous dire :*
« Voici la saison du plaisir. »

Au printems on sent mieux la vie,
Tout aime dans le monde entier,
La vigne à l'ormeau se marie,
La colombe suit le ramier
Vous, qu'unit même sympathie
Quel beau jour! quel destin heureux!
Sur vos pas la terre est fleurie,
Et le Ciel sourit à vos vœux.

Lit de fleurs et d'épais ombrages
Pour les amans ont mille attraits
Vénus se plaît dans les bocages,
Heureusement qu'ils sont discrets!
En ces lieux mille intrigues à taire,
D'une vierge n'est le séjour :
Dans ses désirs point de mystère,
Moins pur est le feu d'un beau jour.

De l'amour Jenni fut l'ouvrage ;
Mais Minerve forma son *cœur* ;
De la colombe elle est l'image,
Dans ses traits on peint la candeur

Ainsi que la simple nature
Sa beauté touchante séduit;
Grâce naïve est sa parure,
Des vertus l'éclat l'embellit.

Un essaim d'amours vient en groupe
Couronner son front virginal;
Les ris suivent l'aimable troupe
Qu'anime le chant nuptial.
L'hymen sourit au dieu volage,
Accord rare et des plus heureux,
Pour les époux quel doux présage!
Leur flambeau luit des plus beaux feux.

Honneur au dieu de l'hyménée!
Le cœur a dicté les sermens;
La foi si souvent profanée
Forme un saint nœud pour ces amans.
Jenni brille d'un nouveau charme,
C'est de plaisir et de pudeur:
Plus de soupirs, ne tendre alarme,
L'amour a scellé son bonheur

Aux baisers de l'amant de Flore,
La rose ainsi s'épanouit;
De sa tige l'on voit éclore
Un rejetton qui l'embellit.
L'amour double notre existence,
En tous lieux le plaisir le suit;
Plus vive en est la jouissance,
Quand l'hymen aux fleurs joint le fruit.

Qu'il est doux de se voir revivre
Dans les traits d'un aimable enfant!
De volupté le cœur s'enivre,
Il jouit d'un espoir touchant.
Le vrai bonheur règne au ménage
Entre époux l'un de l'autre épris;
Point de chagrin point de nuage
Que n'écarte un tendre souris

Tel sera votre sort prospère,
Cœurs réunis par doux penchant;
Qui sait aimer, sait toujours plaire,
C'est l'heureux don du sentiment:
Du bonheur sa flamme est le gage,
Il rendra tous vos jours sereins
La vie est un charmant voyage,
Quand l'amour ouvre les chemins.

Par l'Observateur Soissien.

AVIS.

Mr *Jacques* VERNON de Chambéry, nommé par Lettres-Patentes du Roi, Commissaire Solliciteur auprès des principaux bureaux ministériels et administratifs et de la Royale Chambre des Comptes, à Turin, pour les affaires particulières des duchés de Savoie et d'Aoste, déjà avantageusement connu par ses relations avec ses commettans, a l'honneur de prévenir qu'il se charge de solliciter et procurer aux divers créanciers envers la France le recouvrement de toutes les créances liquidées et comprises dans les états que la Commission Supérieure de liquidation a fait publier, pour fournitures aux troupes, avances faites par les communes, cantonnemens, pensions, arrérages de traitemens, soldes militaires et nommément que des créances de toute espèce, inscrites ou à inscrire sur le livre de la dette publique de l'État; de faire l'inquisition, la vente ou le transfert de ces créances, et de remplir auprès des bureaux supérieurs toutes les formalités requises, moyennant le nantissement des titres et des pouvoirs des personnes intéressées.

Il réitère aussi l'offre de ses services à ceux qui seront dans le cas de faire suivre et solliciter l'expédition de toutes lettres-patentes de nomination à des places et grades quelconques, constitutions de juges instructeurs, notaires, châtelains, brevets de pensions et grâces, et généralement de tous les actes qui émanent de la grande Chancellerie Royale, du Conseil d'État, des divers ministères et de tous les principaux bureaux d'administration.

Il se charge en outre de suivre et solliciter tous procès et instances pendans devant la Royale Chambre des Comptes et auprès de Monsieur le Procureur général du Roi, dans les affaires qui sont de leur compétence.

Les personnes qui l'honoreront de leurs commissions, trouveront en lui le zèle, l'exactitude et l'activité qu'on a droit d'attendre d'une longue expérience.

Il se fera un devoir de solliciter gratuitement les affaires des particuliers dont la pauvreté sera légalement constatée.

Quant aux autres, la taxe de ses honoraires sera modique et le plus souvent remise à la discrétion des intéressés.

Les lettres et paquets, ainsi que les fonds qui lui seront adressés, devront lui parvenir francs de port.

AUTRE AVIS

Une personne demeurant habituellement à la campagne, propose l'échange d'un domaine patrimonial de la valeur de 40 à 50 mille francs, distant d'une lieue de Chambéry, ayant une maison de maître très-bien bâtie presque neuve, toute meublée, sous laquelle se trouve la cave et le cellier; des rustiques vastes, commodes et en très-bon état, deux jardins, l'un au midi de la maison et l'autre au couchant, un verger de quatre journaux qui forme l'enceinte de la maison de maître au nord et au levant, une fontaine ne tarissant jamais, à côté de la maison. Le surplus de ce domaine est composé de vignes, champs, prés, vergers et blachères. Ce domaine est abondamment boisé.

Cet échange est proposé contre un domaine de moitié de valeur, que la plus grande distance de Chambéry puisse être au plus, même qu'elle serait de plus de dix lieues, pourvu que la maison de maître et les rustiques soient en bon état, et que les terres soient de bonne qualité.

Les personnes à qui cet échange conviendrait, pourront s'adresser, par correspondance, à M. Mouxé, Procureur au Sénat, ou à son substitut Me

Flandin, ou à M. Ant.e St.-Martin, Notaire et secrétaire des Hospices, lesquels donneront tous les renseignemens convenables.
On est prié d'affranchir les lettres.

AUTRE AVIS.

A vendre — Une des plus belles montagnes de ce duché, située sur le territoire de la commune des Déserts, lieu dit à la Goraz, à une distance d'environ trois heures de Chambéry, sur les confins des communes de Méry, Cléry, Nancy et le Montcel, longeant le mont de la chaîne des montagnes de Nivollet depuis Méry, pour une contenance de 300 journaux tous pâturables, et accessibles sur presque tous leurs points avec voitures; dont 80 journaux pré que l'on peut faucher, et le surplus garni de bois noir de première qualité pour construction et bois taillis; avec de superbes bâtimens neufs, achevés seulement cette année, et construits pour la plus grande facilité et commodité de la fabrication du fromage, contenant des écuries pour plus de cent vaches, faits en maçonnerie, et couverts de bardeaux.

Ladite montagne est affranchie et libre de toutes servitudes quelconques, par autorité du Sénat.

La vente en aura lieu par enchères volontaires et à l'extinction de la bougie, le 30 juillet cour., en la commune des Déserts, dans une des chambres du presbytère, ou au-devant de l'église, à l'issue de la messe paroissiale, de la manière exprimée dans le cahier des charges.

S'adresser à M.e Cordier, procureur au Sénat, demeurant à Chambéry, notaire commis pour ladite vente, chez lequel est déposé le cahier des charges et le plan, ou à M. Tochon, mandataire général des propriétaires de ladite montagne, lesquels donneront tous les renseignemens desirables.

CHARADE.

A la Musique appartient mon premier.
Chez vous, lecteurs, fort triste est mon dernier,
Quand parmi vous vient régner mon entier.

Le mot de la dernière *Énigme* est *la nuit.*

Marchés de Chambéry des 4, 6 et 8 juillet 1820.

Blés.	Le Vaisseau. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment, Prix	16	76	—	20	62
Seigle	7	74	—	10	12
Orge	6	91	—	7	90
Sarrasin	5	25	—	6	80
Maïs	8	58	—	11	22
Avoine (1).	11	74	—	8	19
Vin 1re qualité, le litre				0	35
Viande, idem, idem				0	75

(1) Rapport des 3 semences à l'hectolitre:
Froment . . 6. 818
Seigle . . 6. 716
Avoine . . 3. 464

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN *du* 8 *juillet.*

N.os 66 — 67 — 88 — 53 — 21.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin 8 juillet. S. M. vient d'accorder à la Société Royale d'Agriculture de cette ville des fonds annuels destinés soit à faire imprimer ses mémoires et le calendrier géorgique, soit à toute autre dépense convenable pour favoriser l'acquisition de connaissances ultérieures en agriculture et les moyens de répandre les pratiques les plus utiles dans toutes les provinces. Par le même Billet, S. M. récompense d'une pension du Sceau les travaux importants en agronomie, de M. l'avocat Virginio, qui s'est dans la recherche d'utiles méthodes de culture, et qui a puissamment contribué à l'extension des pommes de terre en Piémont. Ces dispositions prouvent les soins continuels de S. M. en faveur de l'agriculture et de ceux qui y consacrent leur zèle et quelquefois même leur fortune.

Milan, 3 juillet. S. A. I. l'Archiduc Rainier et son auguste épouse, la Princesse de Carignan, ont fait leur entrée solennelle dans cette capitale, avec tous les honneurs dus à leur rang, au concours et aux acclamations d'une foule immense de spectateurs. Il a été chanté un Te Deum auquel les illustres voyageurs ont assisté. Le soir, toute la ville a été illuminée.

Paris, 7 et 8 juillet. S. M. a rendu, sur les facultés de droit et de médecine, une ordonnance très importante, sous le double rapport des études et de la discipline, par les dispositions qu'elle contient.

— S. Exc. M. le duc Decazes a eu plusieurs audiences du Roi, et une entrevue de quatre heures avec M. Pasquier, ministre des affaires étrangères.

— On a trouvé à Vire, dans une perquisition, 80 uniformes complets des Sapeurs Pompiers de Paris, et 40 autres uniformes.

— Les Jésuites de Russie et d'Espagne trouvent un asile au [illegible] Monteleone, où leurs frères ont acheté une terre de 36,000 piastres.

Londres, 4 juillet. Le rapport sur les papiers du sac vert a été lu à la Chambre des Pairs. Il en résulte contre la Reine une charge d'une foule de délits avec un étranger, appuyés par des témoignages venus de différents lieux. Il paraît qu'on accordera à la Reine tout le temps nécessaire pour se procurer ses moyens de défense.

— Le couronnement du Roi d'Angleterre aura lieu au mois d'août prochain. Les dépenses ne s'élèveront qu'à 100,000 liv. sterl.

Madrid, 28 juin. Presque tous les députés sont arrivés. Ils se sont réunis le 26 pour nommer le président et les secrétaires de la commission qui doit vérifier les pouvoirs. Le général Quiroga, qui est député, a fait une entrée qui ressemblait à un véritable triomphe.

— Les syndics de Cadix ont fait paraître un manifeste contre le général Freyre. On croit cependant que ce général se livre [illegible].

AVIS réitéré à MM. les Abonnés au Journal de Savoie.

La publication régulière et sans interruption d'un Journal exige des dépenses courantes qui ne peuvent souffrir aucun délai. Ce qui rend indispensable cette règle générale, que tous les abonnements aux Feuilles périodiques se paient d'avance. Nous rappelons cette règle à quelques-uns de MM. les abonnés à ce Journal qui se trouvent en retard, et nous les prions de vouloir bien, au reçu du présent N.°, faire parvenir à l'Imprimerie du Journal le montant de leurs abonnements tant courant qu'arriérés.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.º 29.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Juillet.

Chambéry, 20 juillet. Par Patentes Royales du 6 du courant, S. M. a nommé à la Vice-intendance du Chablais, M. Emmanuel Gonzalès, Vice-Intendant de Bobbio dans la Division de Gênes.

— Nous recevons de Marseille l'invitation d'insérer dans notre Feuille l'avis qui suit:

« On a rendu compte dans le Journal de Marseille, du 18 septembre 1819, de l'assassinat de M. Thomas Hugues, avocat, beau-fils de feu M.e Court, avoué, place Vivaux. Le coupable a été condamné, le 24 mars 1820, aux travaux forcés à perpétuité. L'identité de nom a pu faire confondre, par quelques personnes, l'infortuné M.e Thomas Hugues avec M.e Jean-François Hugues, avocat et avoué, rue Grotte de village, N.º 4, l'un des membres les plus recommandables de notre barreau, et alarmer sur son compte le grand nombre d'amis qu'il compte hors de Marseille. Il paraît même que ces alarmes ne sont pas entièrement dissipées. Cet estimable jurisconsulte n'a pas cessé de jouir d'une bonne santé, à la grande satisfaction de tous ceux dont il possède l'affection et la confiance. »

AVIS à MM. les Ecclésiastiques

Les pensionnaires Ecclésiastiques de la province de Savoie-propre sont prévenus que le paiement du premier semestre 1820 sera ouvert à la Trésorerie provinciale, le 25 du courant, et clos le 1.er septembre prochain.

Loterie royale — Tirage du 15 juillet 1820.

Un actionnaire a fait une mise chez le Sieur Michellier, receveur de la Loterie royale, à Chambéry, bureau N.º 182, sur les N.os 4 — 45 — 54; *Savoir:*

3 Extraits à 4 fr. = — 12 fr. =
3 Ambes à 3 fr. = — 9 fr. =
1 Terne à 3 fr. = — 3 fr. =
} Total de la mise, 24 fr. =

Les trois nombres susdits étant sortis, il en est résulté, *Savoir:*

3 Extraits à 4 fr. = — 180 fr. =
3 Ambes à 3 fr. = — 2430 fr. =
1 Terne à 3 fr. = — 16,500 fr. =
} Total du lot, 19,110 fr. =

Certifié conforme MICHELLIER.

PIÉMONT.

Turin, 15 juillet. Le 9 de ce mois, la Cour a pris un deuil de dix jours pour la mort de S. A. R. la princesse mère du Roi des Pays-Bas.

— S. M. le Roi de Wurtemberg, sous le nom de Comte de Teck, et son auguste épouse, sont arrivés à Gênes le 7 du courant.

— Dans la séance du 9 de ce mois, de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale, M. le prof. Borelli a fait un rapport au nom d'une Commission, sur deux espèces d'oiseaux du comté de Nice. Ce rapport sera inséré dans les volumes de l'Académie. M. le prof. Carena a lu un mémoire de M. Risso, Correspondant, sur un nouveau genre et quelques espèces de poissons trouvés dans la mer de Nice. Ce Mémoire sera également imprimé dans les volumes de l'Académie.

— Il est mort à Florence, sur la fin de juillet, un vieillard âgé de 104 ans.

— La ville de Turin, jalouse de célébrer l'heureux événement du mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse, a arrêté qu'il y aurait des courses de chevaux, du 6 au 10 août prochain. Les prix seront les mêmes que ceux de l'année dernière pour la fête anniversaire du retour de

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE

Francfort, 11 *juillet*. Sur la proposition de l'Autriche, les ministres demandent des instructions à leurs Souverains pour régler les intérêts du commerce et un meilleur régime de douanes entre les Etats de la Confédération Germanique.

— On a aperçu à Hambourg et à Vienne, le 21 juin, au lever du soleil, deux superbes parhélies, l'un à droite, l'autre à gauche du soleil.

— LL. MM. II. et l'Archiduchesse Marie-Louise étaient attendues à Vienne les premiers jours de ce mois.

— M. Calderon de la Barca, courrier de cabinet espagnol, a passé ici se rendant à Pétersbourg.

— On mande de Hanovre que le Roi d'Angleterre y est attendu vers le milieu du mois d'août.

— On a apporté, le 5, à La Haye, les premiers harengs de la nouvelle pêche.

ANGLETERRE.

Londres, 12 *juillet*. Dans la séance du 5 juillet, la Chambre des Communes a mis aux arrêts lord Castlereagh, lord Cavendish et beaucoup d'autres membres, pour cause d'absence, contre un ordre de la Chambre, lors du scrutin sur une élection contestée. Ils ont été mis en liberté, sous condition de payer à l'huissier les frais de leur arrestation.

— La Reine avait présenté à la Chambre des Pairs une pétition pour obtenir la connaissance officielle des accusations dirigées contre elle, et être admise à la barre, le soir même. La Chambre a passé à l'ordre du jour motivé sur ce que lord Liverpool avait un bill à proposer à ce sujet, et qu'il ne pouvait être permis de plaider contre une proposition qui n'était pas encore faite. Le noble Pair, après un préambule préparatoire, a lu un bill pour dépouiller la Reine de toute prérogative de Reine-Régnante, et pour dissoudre le mariage entre S. M. le Roi et ladite Reine. Ce bill été motivé sur le grief d'adultère avec un étranger, le sieur Bergami, qui, de simple domestique de la Reine, aurait été élevé par elle à des relations et à une faveur extraordinaires, et aurait même été décoré de l'Ordre de Chevalerie qu'elle aurait elle-même institué etc. Ce bill a été signifié à la Reine, qui a fait une nouvelle pétition, où elle proteste contre tout ce qui a été fait et où elle a demandé que ses avocats fussent admis à la barre. Ayant été admis, ceux-ci ont déclaré qu'il ne leur restait plus rien à demander, sinon que la Chambre procédât sans délai. La seconde lecture du bill a été adoptée. Lord Liverpool a déclaré que le divorce dont il s'agit ne doit être considéré que sous le point de vue politique. Les journaux de l'opposition disent que Bergami est ce qu'on appelle en Italie un *soprano*.

— Le 6, lord Castlereagh a déclaré à la Chambre des Communes que le Roi avait ajourné l'époque de son couronnement, afin de laisser poursuivre sans interruption le procès au sujet de la Reine. A la suite d'un débat orageux sur la question relative au message du Roi qui concerne le fameux *sac vert*, il a été décidé que jusqu'à nouvel ordre on s'en tiendrait au statu quo.

— On annonce que des témoins venus d'Italie, pour l'affaire de la Reine, ont été attaqués et blessés par le peuple, à leur débarquement à Douvres.

— La guerre se continue au Chili. Le général San Martin a réuni dix-sept mille hommes pour son expédition contre Lima. Lord Cochrane y doit coopérer par mer.

— Le fameux *Bergami* est fils, dit-on, d'un apothicaire de village. Il était au service du général Pino, lorsqu'il passa à celui de la Reine, qui l'ayant remarqué au moment où il décrochait avec empressement et respect le manteau de sa robe à la porte d'une auberge, reçut des témoignages favorables sur le genre de son service et le demanda au général.

— Selon le *Times*, *Bergami* ou *Pergami* serait un *gentilhomme*, chevalier de Malte, qui aurait été courrier du cabinet. Une de ses sœurs a épousé le comte Oldi; deux autres sont mariées fort honorablement. Il a une fille que la Reine affectionne beaucoup.

— Le commencement effectif du procès de la Reine est *renvoyé* au 17 août pour donner aux pairs qui doivent y prendre part, le tems d'être réunis à Londres.

— Le théâtre de New-York a été incendié dans la nuit du 20 mai.

ESPAGNE.

Madrid, 6 juillet. L'expédition maritime destinée pour les Colonies est prête à faire voile. Elle est composée d'une frégate et de douze bricks de guerre, ayant à bord des Commissaires du Gouvernement pour la Terre-Ferme, Lima, le Mexique et Buenos Ayres.

— Dans la première séance préparatoire des Députés, on a arrêté de révoquer le décret des Cortès de 1813, qui excluait de la succession à la couronne d'Espagne, l'Infant Don François de Paule.

— La junte préparatoire tiendra le 8 sa dernière séance, après quoi elle déclarera les Cortès installées.

Nouvelles des îles Baléares.

La contagion qui règne dans l'île de Majorque, est en tout identique avec la peste à bubons du Levant. A *San-Severa*, du 15 au 20 juin, il y en a eu 197 morts, 21 convalescens et deux malades guéris. A *Arta*, 106 morts, 34 convalescens, 9 guéris; à *San-Lorenzo*, du 17 au 20, il y en a 7 morts. *Arta* est une petite ville de l'île de Majorque, au bord de la mer; les deux autres lieux ne sont que deux petits villages.

— Le consul de France à Mahon a procuré à la Junte sanitaire quatre individus [illegible] de la peste, pour enterrer les pestiférés.

FRANCE.

Paris, 9, 10 et 11 *juillet*. M. le duc Decazes est parti pour Londres le 10, avec son épouse, son fils et sa belle-sœur. Sa suite était de trois voitures.

— Un monument élevé près d'Huningue en mémoire du général Abbatucci avait été renversé en 1815. Quoique ce général ait combattu contre l'armée du prince de Condé, S. A. R. *Monsieur* et Mgr le duc d'Angoulême ont voulu contribuer à la souscription pour le rétablissement de ce monument; le premier pour 1000 fr., et le second pour 500 fr. Mgr le duc d'Orléans a souscrit pour 500 f. On ne peut qu'admirer ce généreux hommage rendu à la valeur française.

— La Chambre des *Députés* votant sur l'ensemble du budget des voies et moyens, l'a adopté à la majorité de 139 boules blanches contre 6 noires.

— M. le comte de Grouchy a eu l'honneur d'être reçu par S. M.

— M. le lieutenant-général Donnadieu a été mis en liberté.

— Toutes les chambres de la cour de cassation sont convoquées pour délibérer sur la conduite et les procédés de M. Madier de Montjau.

— Le sieur Bergami, dont il est question dans l'affaire de la Reine d'Angleterre, est en ce moment à Paris, où il attend l'issue du procès.

— Un orage et une grêle épouvantable ont horriblement dévasté 12 communes dans le département de l'Yonne, le 30 juin dernier.

— Le 13 *juillet* L'Athénée des Arts a proposé pour 1821 une médaille d'or de 500 fr. pour le meilleur mémoire sur cette question: *Quelle est l'influence des beaux arts sur le perfectionnement et la prospérité de l'industrie nationale?* Le second prix sera une médaille d'argent.

— M. Madier de Montjau est mandé à comparaître devant la cour de cassation, le 7 novembre prochain.

— Une pétition relative aux adresses touchant la mort du duc de Berry a fait naître dans la Chambre des *Députés* une vive discussion sur l'accusation de M. Clausel de Coussergues contre M. le duc Decazes. Ce député a été interpellé de soutenir son accusation ou de déclarer qu'il y renonçait. Il a persisté à la soutenir, mais il a annoncé que, vu le laps nécessaire pour recueillir toutes ses preuves, il ne pourrait publier ses pièces que dans l'intervalle de la session de 1820 à celle de 1821. M. Pasquier a dit que l'accusation était censée retirée de fait et de droit, attendu que la Chambre de 1821 ne sera point la même que celle où l'accusation a été faite.

— La Chambre des Députés a adopté le projet de loi relatif à l'affaire d'Alger.

— M. d'Astros, évêque de Bayonne, et M. Dubois, évêque de Dijon, ont prêté serment entre les mains de S. M.

14 et 15 juillet. L'ambassadeur Persan, qui retourne dans son pays par l'Allemagne et la Turquie, a passé à Strasbourg le 5 du courant.

— Les départemens du midi prennent les plus grandes précautions contre la peste qui désole l'île de Majorque.

— La Chambre des Députés ne s'assemblera plus que pour la séance de Prorogation.

— Mgr le duc d'Angoulême a fait remettre 3000 fr. pour les victimes de la grêle qui a ravagé plusieurs communes de l'Yonne.

Banque de France: 1580 fr., 1585 f.; 1590 fr., 1585 f.; 1581 50 c. Cinq pour cent consolidés 79 fr. 79 fr. 20 c., 40 c., 30 c.; 79 fr. 5 c.; 79 fr. 15 c., 79 fr. 25 c.

ITALIE

Milan, 12 juillet. En réjouissance de l'heureux mariage de LL. AA. II. l'Archiduc Vice-roi et de l'Archiduchesse Princesse de Carignan, la noble société du Casin de la rue Saint Joseph a donné, le 6 de ce mois, un bal magnifique, où l'auguste Princesse a daigné prendre part aux danses.

— Les courses de chevaux annoncées ont eu lieu le même jour; la journée a été terminée par un beau feu d'artifice.

VARIÉTÉS.

Notice sur l'éléphant mort à Genève le 31 mai dernier.

Les journaux ont parlé de l'événement survenu à Genève à l'occasion d'un éléphant qui a failli y renouveler la scène qui eut lieu à Venise l'année dernière. Nous avons pensé que nos lecteurs liraient avec intérêt quelques détails que les journaux n'ont pas donnés et que nous puisons dans le dernier Cahier de la Bibliothèque Universelle.

L'animal dont il s'agit était un éléphant du Bengale, race dont la stature est plus élevée que celle de l'éléphant d'Afrique. Il était âgé de dix ans et appartenait à M. Garnier, dont la famille était propriétaire de l'éléphant de Venise. Il était fort doux, très-affectionné à M.me Garnier, et il avait excité un intérêt général par sa docilité, son intelligence et ses gentillesses. Il avait paru sur plusieurs grands théâtres, sans s'effaroucher des lumières, de la musique ni du bruit, portant fièrement les principaux de la scène sur son dos. Sur la fin de son séjour à Genève, il avait annoncé quelques vivacités, causées par des décharges de mousqueterie et par des paroxismes érotiques, auxquels cette race est sujette au printems.

Le 31 mai, ayant été conduit à minuit hors de la ville à peine fut-il à un quart de lieue, qu'il témoigna de l'humeur et menaça son cornac, qui s'enfuit du côté de la ville. L'animal la poursuivit; l'officier de garde jugea à propos de rouvrir la porte et de le laisser entrer, pensant qu'il serait plus facile de s'en rendre maître. L'éléphant se promena quelque temps, courut, s'amusa avec des pierres et bientôt courut sur l'un de ses guides qu'il avait aperçu. Mme Garnier, comptant sur l'attachement que l'animal lui avait toujours témoigné, l'aborda avec courage, et au moyen de quelques friandises, l'attira dans un lieu clos de murs, près du Bastion d'Hollande, où se trouvaient des boulets et quelques affuts d'artillerie. On ferma la porte sur lui. Là il s'amusa d'abord à renverser des affuts et à jeter des boulets en l'air avec sa trompe. Mme Garnier, se rappelant les funestes événemens de Venise, sollicita avec instance qu'on fît périr cet éléphant avec promptitude et sureté, et elle en demanda par écrit. D'ailleurs les conducteurs de l'animal avaient renoncé à s'en charger de nouveau, et on ne pouvait espérer d'en trouver d'autres. On fit des brèches au mur pour y placer du canon. On essaya d'abord d'empoisonner l'éléphant, mais l'acide prussique et l'acide arsénique à grandes doses ne produisirent sur lui aucun effet, cependant il jeta le dernier et recommença ses jeux. Il enveloppait avec sa trompe le bout du canon et le poussait en arrière, comme s'il avait eu quelque sentiment obscur du danger qui le menaçait. L'heure du marché s'avançait, on jugea devoir en venir à l'*ultima ratio*. Le boulet lui perça la tête de part en part et le tua. Le peuple en témoigna les plus vifs regrets. On traita de sa dépouille avec Mme Garnier. Il fut promptement disséqué; la chair fut distribuée à ceux qui en voulurent, et trois ou quatre cent personnes en mangèrent sans crainte et sans aucun effet fâcheux provenant des suites du poison. Les viscères, d'une énorme dimension, seront conservés. La rate seule avait six pieds et demi de long. Des hommes habiles employés à cette opération, sous la direction de M. Mayor, l'un des directeurs du Musée, et de M. Bourdet, naturaliste voyageur, ex-officier d'État major-général, reconstruisent l'animal pour le conserver au Musée d'histoire naturelle. On en a pris les dimensions avec le plus grand soin, et pour que rien ne manque à la ressemblance, on a pris sa silhouette et l'on a moulé sa tête et deux jambes du même côté. On montera la peau sur une carcasse artificielle, et l'on établira à part le squelette avec les ossemens préparés à cette fin. Pour prévenir les dangers que pouvait entraîner l'excessive curiosité de la foule, on avait mis une légère rétribution en faveur de propriétaire, et une souscription promptement remplie a produit les fonds nécessaires pour acheter la dépouille entière.

Les auteurs de la Notice, observant avec raison que l'on a dans l'Inde le moyen de réduire, avec l'aide d'autres éléphans dressés à ce manége, ceux qui veulent regimber, mais que l'on est privé de ce moyen en Europe, disent qu'il ne devrait pas être permis d'y faire voyager les éléphans à pied et en liberté, eu égard aux suites funestes que peut avoir la rébellion de ce terrible animal.

ÉCONOMIE NATIONALE. — *Fabrication de l'acétate de cuivre.*
(Vert-de-gris du commerce).

Article communiqué.

Rien n'est plus simple et plus économique que le procédé suivi aujourd'hui, en Lombardie, pour réduire le cuivre en acétate de cuivre.

Au lieu de laisser se dissiper dans l'air la vapeur qui s'élève de la combustion du bois que l'on se dispose d'amener à l'état charbonneux, on adapte un tuyau de cuivre à la cheminée par où cette vapeur s'enfuit. Ce tuyau va plonger dans un récipient en cuivre, qui contient une certaine quantité d'alumine la plus pure possible (1). Dès que la vapeur s'est condensée, on décante, on verse l'acide pyroligneux, qui n'est autre chose qu'un acide acétique, dans une chaudière à large surface que l'on place sans délai sur un feu doux. On range au-dessus des lames de cuivre, dont on veut obtenir le vert-de-gris. Bientôt la vapeur qui s'élève de la chaudière s'attache sur ces lames, qui s'oxident promptement, et revêtent une couleur d'un aussi beau vert et d'une aussi grande solidité que celle qu'offre l'acétate de cuivre du commerce. Je ne donnerai pas l'explication des phénomènes chimiques qui se passent dans cette opération, peu importe au fabricant; je ferai seulement observer que ce procédé est, des trois procédés connus, celui qui réunit les plus grands avantages.

Rien ne serait plus facile et moins dispendieux que d'en faire l'essai en Savoie. Sur la route de Chambéry à St.-Jean-de-Maurienne, où l'on exploite, avec un profit marqué, une mine de sulfure de cuivre antimonié, on brûle dans le voisinage, le bois destiné à fournir le charbon nécessaire pour la fonte du minérai; là on pourrait établir une fabrique de vert-de-gris. Dans la supposition d'un débouché sûr et facile, les avantages que retireraient de ce nouveau produit national, et le pays et le fabricant lui-même, sont si évidens, que je crois pouvoir me dispenser d'en parler.

T.

---

(1) De la terre glaise délayée dans de l'eau.

AVIS.

Le dimanche, 3 aout prochain, à quatre heures du soir, dans la maison commune d'Epierre en Maurienne, devant les Syndic, Conseil et Secrétaire de cette commune, autorisés par M. le Vice-Intendant de la province, il sera procédé, suivant les formalités prescrites par le titre 22.e, livre 5 des Royales Constitutions, au renouvellement, pour le terme de neuf années, du bail des Usines et Fiefs appartenant à la dite commune, lesquels objets se composent d'un haut fourneau pour la fonte de la mine de fer avec tous les outils et ustensiles nécessaires, un vaste magasin attenant au fourneau, quatre chambres au dessus pour les commis et les ouvriers, un magasin à charbon en maçonnerie fermé en deux, couvert en ardoises, contenant huit mille charges de charbon, une rapesse contenant environ deux mille douzaines de bâtons de mine, un martinet à trois batteries avec les outils nécessaires en très-bon état, un gros moulin à deux tournants pour moudre toute qualité de blé, un pressoir à huile, un battoir pour écraser le noyau et battre le chanvre.

Vastes bâtimens pour le fermier consistant en une maison couverte au rez-de-chaussée une cuisine, chambre à côté, salle à manger, dépense, cave, au premier, trois chambres avec un cabinet voûté, et celle des écuries et granges sous voûte, le tout situé sur la grande route; plus les charges, vignes, prés, pâturages, de la contenance de 20 hectares. L'adjudicataire aura droit à une coupe annuelle dans la forêt communale de bois, de dix hectares de bois pendant la durée du bail, et de deux hectares en augmentation, pour la première année.

Ces fabriques, abondamment pourvues d'eau et dans la plus heureuse position, présentent tous les avantages que peut espérer de ce genre de commerce, placées près de la grande route, environnées de forêts considérables, et à deux lieues des mines de St.-Georges, elles sont alimentées en mine et en charbon d'une montée sûre et à un prix modéré.

Ce bail aura effet qu'à dater du 1.er janvier 1802. Le cahier des charges et autres pièces y relatives sont déposés au secrétariat de ladite commune où il sera loisible d'en prendre connaissance.

LOGOGRIPHE.

Je suis de saison aujourd'hui,
Et mon usage est fort utile.
Ma tête à bas, non loin d'ici,
Je coule en un pays fertile.
Je suis latin, si l'on écrit
De mes deux moitiés la dernière;
Un autre mot latin se lit,
Si de l'on renverse la première.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Charade* est *fa-mine.*

Marchés de Chambéry des 11, 13 et 15 juillet 1800.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Bled,						
Froment,	*Prix* . . .	16	61	—	20	19
Seigle		8	»	—	10	45
Orge		6	»	—	7	85
Sarrasin		5	»	—	6	54
Maïs		7	75	—	10	23
Avoine (1)		12	»	—	8	37
Pain, 1.re qualité, le kilogr					0	35
Viande, *idem*,	*idem*				0	75

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitres.
Froment . . . 0, 813
Seigle . . . 0, 763
Avoine . . . 0, 684

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P.s CLÉAZ, rue St Antoine.

AN 1820. (N.° 30.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Juillet

Chambéry 27 juillet. Lundi, 24 du courant, on a célébré ici l'anniversaire de la naissance de notre auguste Souverain. A onze heures du matin, S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché, accompagné de son État-Major, de MM. les Nobles Syndics et du Corps de ville, s'est rendu à la Métropole, où la messe, célébrée en actions de grâces et pour la conservation des jours de S. M., a été suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Pendant la cérémonie, les troupes sous les armes en grande tenue, ont fait la parade et des décharges d'artillerie et de mousqueterie.

— Les orages, accompagnés d'une grêle meurtrière, qui ont eu lieu ici le 22 et le 23 de ce mois, ont causé beaucoup de dommages dans la plupart des communes des environs. Les vignes ont considérablement souffert sur divers points, et plusieurs propriétaires ont perdu toute leur récolte en vins. [illegible] a éclaté le même jour à Paris, à Lyon et dans divers autres lieux.

— Nous apprenons que les ravages de la grêle se sont étendus plus ou moins sur la plus grande partie de ce Duché.

AVIS ESSENTIEL.

Il s'est glissé une erreur de date dans la première ligne de la page 8 du [illegible] Numéro de ce Journal. Le renouvellement du bail des Usines d'Epierre doit avoir lieu le 20 août et non le 2.

AVIS — École Royale Vétérinaire de la Vénerie.

Le concours pour une place gratuite vacante à l'École Royale vétérinaire de la Vénerie, près de Turin, est fixé au jeudi 17 août prochain, à neuf heures du matin, à Annecy. Les conditions sont les suivantes: 1.° les candidats doivent avoir seize ans accomplis; 2.° ils doivent faire constater de leurs bonnes mœurs par une attestation de M. le Curé du lieu d'origine; 3.° Ils doivent être munis d'un certificat d'un Professeur, attestant qu'ils ont fréquenté avec succès l'école de Grammaire. L'aspirant qui sera élu sera informé du trousseau dont il devra se pourvoir.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Publié le 28 juillet. Lettres-Patentes (du 29 juin 1820) *par lesquelles S. M. donne, relativement à la dette perpétuelle de l'État, les dispositions,*

particulières pour l'exécution des mesures réservées par l'art. 2 de l'Édi
de constitution de la dette publique.

PIÉMONT.

Turin, le 22 juillet. La Chambre de commerce de Gênes annonce aux navigateurs qu'elle est officiellement informée que Tunis est bloqué par l'escadre algérienne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 18 juillet. Des nouvelles d'Alger par la voie de Hambourg annoncent que cinq corsaires sont chargés de capturer tous les vaisseaux des puissances qui n'ont pas conclu de traités avec la Régence et tous les bâtimens du nord de l'Allemagne. La peste continue ses ravages à Alger et surtout à Oran; outre que des nuées de sauterelles dévastent les campagnes.

— L'école des langues orientales fondée à Pétersbourg par deux jeunes professeurs français, élèves de M. Sylvestre de Sacy, remplit d'une manière si marquée, que S. M. l'Empereur Alexandre en a témoigné la plus vive satisfaction au ministre de l'instruction publique, au curateur de l'université et aux professeurs.

ANGLETERRE.

Londres, 19 juillet. Le *Times* prétend que le bill de dégradation de la Reine et de dissolution du mariage du Roi compromet les intérêts des membres de la famille royale et l'ordre de succession au trône, attendu que si le Roi se remariait, les enfans qui pourraient naître deviendraient un sujet de discorde, et devraient exclure les Ducs d'York et de Clarence, la fille du duc de Kent etc. et amèneraient peut-être une guerre civile.

— Le docteur Lushington a demandé à lord Castlereagh des explications sur un acte du gouvernement français qui, de concert avec l'Autriche et la Russie, voudrait placer le prince de Lucques, qui est un Bourbon, sur le trône de Buenos-Ayres, projet qu'il regarde comme injurieux et contraire aux intérêts de l'Angleterre. Le ministre a répondu que le but de cette motion était d'entraîner le gouvernement britannique à reconnaître l'indépendance de Buenos-Ayres; qu'une telle question ne pouvait être abordée ainsi par surprise; que du reste l'Angleterre n'avait lieu de se méfier de la politique d'aucune puissance du continent. Le docteur a retiré sa proposition.

— On a commencé une enquête à Douvres contre les auteurs des mauvais traitemens reçus par les Italiens arrivés pour déposer contre la Reine.

— On a annoncé que l'épidémie de l'île Maurice a gagné l'île de Bourbon.

— Une dame Olivia Serres se prétend fille légitime du feu le duc de Cumberland et produit, dit-on, un acte de reconnaissance signé par le feu roi Georges III.

— La motion de lord *Erskine* tendante à faire délivrer à la Reine une liste des témoins à charge contre elle, a été rejetée par 98 voix contre 28.

— S. Exc. M. le duc Decazes a eu sa première audience de lord Castlereagh. Il a assisté à l'une des séances de la Chambre des Communes.

ESPAGNE.

Madrid, 10 *juillet*. Les Cortès se sont constituées le 6; une députation est allée auprès du Roi pour lui en faire part. L'archevêque de Séville est président, et le général *Quiroga* vice-président. S. M. s'est rendue le 9 à l'assemblée, où elle a prêté le serment constitutionnel. Elle a été reçue et reconduite aux acclamations générales et aux cris de *Vive le Roi! vive la constitution!*

— Le Roi a ordonné une souscription dans tout le royaume en faveur des malheureux habitans de l'île de Majorque.

— La gazette de la Corogne a élevé la question s'il conviendrait d'établir en Espagne une chambre haute et quels en seraient les élémens.

— Le cortège royal qui s'est rendu à la séance des Cortès était magnifique. La Reine, toute la famille royale, le corps diplomatique, les ministres, le conseil d'état et tous les généraux, y ont assisté. C'est le président qui a parlé le premier; il a ensuite répondu au discours du Roi.

FRANCE.

Paris, 16, 17 et 18 *juillet*. Le ministre de l'intérieur a ordonné aux préfets un nouveau recensement de la population. Le dernier date de 1806.

— M. le duc Decazes s'est embarqué à Calais le 13. A son débarquement à Douvres, il a été salué par l'artillerie placée sur les hauteurs.

— Le fameux Bergami est parti de Paris; on dit qu'il se rend à Rome.

— Le total des souscriptions pour le monument du duc de Berry s'élève déjà à près de sept mille fr.

— M. le garde-des-sceaux est parti pour les eaux du Mont-d'Or.

— Les Anglais achètent tous les ossemens qu'ils peuvent se procurer dans le nord de l'Allemagne; ils en achetaient déjà en [illegible] dans le midi de l'Europe. Est-ce pour faire du phosphore, ou pour faire une poudre [illegible] pour l'usage des raffineries de sucre?

— On a mis chez les libraires un ouvrage de M. l'abbé de Pradt intitulé: *De l'affaire de la loi des élections*.

— Les moineaux font de grands dégâts dans le département de l'Ain; on a mis leur tête à prix.

— *Le 20 juillet*. Deux courriers extraordinaires arrivés l'un à l'ambassade d'Angleterre, et l'autre à celle de Naples, ont apporté la nouvelle d'une révolution semblable à celle d'Espagne, qui a éclaté à Naples du 2 au 6 juillet (voyez plus bas l'Art. d'*Italie*). Ce sont les troupes qui ont donné le premier signal.

— La charité chrétienne a fait entreprendre ce que aucun motif humain n'aurait pu faire. Un second convoi de Capucins et d'autres religieux français s'est embarqué à Barcelone pour aller secourir les Majorquains. Des [illegible] et des sœurs de Saint-Joseph se sont aussi embarqués pour aller enterrer les morts.

— Un orage épouvantable a dévasté plusieurs communes du Puy-de-Dôme, le 12 juillet courant.

— On écrit d'Aix-la-Chapelle qu'un adjudant près du chef d'une illustre famille n'ayant pu faire agréer ses vœux à une jeune veuve mère de trois enfans, l'a tuée d'un coup de pistolet au milieu de ses enfans et s'est ensuite tué lui-même.

— Un Anglais a fait exécuter en Allemagne, dans un concert, une *Messe des morts* d'un habile musicien ; pendant l'exécution, le *mélomane* s'est troublé, et aux derniers sons du *requiem*, il s'est brûlé la cervelle.

21 *et 22 juillet.* La Chambre des Pairs a adopté le projet de loi relatif aux arrangemens pécuniaires avec Alger, et le budget des recettes pour 1820. La clôture des Chambres aura lieu le 24 ou le 25.

— MM. Royer-Collard et Camille-Jordan sont nommés Conseillers d'État honoraires.

Banque de France *sans la réserve* : 1370 fr., 1368 fr., 50 c. ; 1370 fr. à 1375 fr., 1370 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 79 fr., 78 fr., 80 c. ; 78 fr., 80 c., 78 fr. 65 c., 75 c.

ITALIE.

Naples, 11 juillet. S. M. avait donné ordre de poursuivre les déserteurs du régiment de Bourbon cavalerie, dont les mouvemens interceptaient la communication entre Naples et Avellino. Les soldats, officiers généraux avaient montré le meilleur esprit et le plus grand attachement au Roi, qui avait acquis tous les droits à l'amour et à la reconnaissance de ses sujets.

— Le 6, on a publié ici le Décret suivant :

« *A la Nation du Royaume des Deux-Siciles.*

« La nation des Deux-Siciles ayant manifesté le vœu général d'un gouvernement constitutionnel, nous y consentons de notre pleine volonté et nous promettons d'en publier les bases dans huit jours. Jusqu'à la publication de la constitution, les lois actuelles resteront en vigueur. Ayant ainsi satisfait au vœu public, nous ordonnons que les troupes retournent à leurs corps, et que chacun reprenne ses occupations ordinaires. Naples, 6 juillet 1820. *Signé* FERDINAND.

— Le même jour, S. M. a nommé le duc de Campochiaro, ministre des affaires étrangères.

— Par un autre décret royal du 6, le Roi déclare qu'obligé, par ordonnance de ses médecins, de renoncer à toute occupation sérieuse, pour cause de santé, il résigne le gouvernement du Royaume, sous le titre de l'*Alter-Ego*, à son fils le duc de Calabre.

— Le 7, le duc de Calabre, au nom du Roi son père, a décrété que la Constitution des Deux-Siciles sera la même que celle d'Espagne (des Cortès, de 1812), *sauf les modifications que la représentation nationale croira devoir proposer pour l'adapter aux circonstances particulières du Royaume.*

— Par une déclaration du même jour, le Roi confirme le décret du duc de Calabre et ratifie d'avance tous les actes de son gouvernement.

— Le nouveau gouvernement a fait élargir tous les détenus pour opinions politiques, et il accorde la liberté de rentrer aux exilés pour la même cause.

— Le prince héréditaire, Vicaire général, établit par un décret, pour la seule ville de Naples, une Commission momentanée de sûreté publique, dont les attributions sont de distribuer à mesure le service de la garde et de disposer des agens de police pour la tranquillité publique. Une autre Commission est chargée de traduire la Constitution d'Espagne.

— Le prince Vicaire général a confié à des officiers généraux nommés par lui, le commandement du château Saint-Elme, du château de l'Œuf, du fort château neuf et du fort del Carmine.

— Par décret du 9, il a créé une junte provisoire de 15 membres, au sein de laquelle il prêtera le serment constitutionnel, en attendant la convocation du *Parlement national des Deux-Siciles*. Il a nommé à cet effet cinq membres qui dresseront une liste de 30 personnes, entre lesquelles S. A. R. choisira les dix autres membres. Cette junte sera en outre consultée dans toutes les affaires de l'Etat.

— Le général Pepé, à la tête de ce qu'on appelle l'armée constitutionnelle, est rentré dans Naples le 9. Ses troupes ont défilé devant le prince Vicaire-général. Les couleurs adoptées, à la place de la cocarde rouge, sont le rouge, le noir et le bleu.

Ancône, 9 juillet. Ali, Pacha de Janina, est réellement abandonné par la plupart de ses généraux, dont quelques uns marchent contre lui. Le général Ultamas, porteur du firman du Grand-Seigneur, s'avance partout avec ses Souliotes; il ne fait point la guerre au peuple, mais au Pacha seul. Aussi de toute part, les peuples abandonnent la cause de ce dernier.

Venise, 14 juillet. Des nouvelles de Corfou, du 2 juillet, annoncent qu'Ali s'est soumis au *Grand-Seigneur*, en cédant toutes les provinces de son gouvernement, à l'exception de Janina et de son territoire, et de quelques autres lieux ci-devant vénitiens le long des côtes de l'Adriatique.

VARIETES

Memorie della Reale Accademia delle scienze di Torino, tomo XXIV.

Un vol in-4.° de 702 pages, avec figures. A Turin, de l'Imprimerie Royale, 1820, se trouve chez M. Pic, libraire, place Château.

Dans le N.° 40, 3.e *Année* de ce Journal (du 9 octobre 1818), nous avons annoncé les tomes XXII et XXIII des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin. Après quelques observations sur l'importance des sociétés savantes et littéraires chez les nations policées, nous exposâmes les principales modifications que l'Académie Royale de Turin a éprouvées depuis son établissement primitif en 1757, et la nouvelle organisation qu'elle a reçue en 1815. Les travaux dont cette Compagnie distinguée n'a cessé de s'occuper depuis sa naissance, sont connus du tout le monde savant, et ses Mémoires ont toujours été attendus avec un empressement que continue de justifier leur publication.

Les Mémoires académiques sont rarement susceptibles d'une analyse, moins encore de ce genre d'analyse qu'exige la nature d'un journal. Nous nous bornerons donc à indiquer sommairement les matières contenues dans le volume que nous annongens. Il commence par un Mémoire de M. le baron Damoiseau sur l'époque du retour au périhélie de la Comète de 1759. Mémoire qui a remporté le prix proposé par l'Académie en 18 Il occupe 76 pages, y compris les tables dont il est accompagné.

M. Gauss, géomètre très distingué, avait donné des formules pour déterminer le jour de Pâque suivant les deux Calendriers *Julien* et *Grégorien*, mais il n'en avait point exposé les démonstrations. M. le Chevalier Cisa de Grésy, Académicien et Professeur de Mécanique, a fait de ces démonstrations l'objet d'un Mémoire qui ne laisse rien à désirer.

Nous indiquerons la règle qui résulte de l'analyse appliquée à cette question, dans un N.° prochain.

Le travail de M. le Chev. de Grésy est suivi de deux Mémoires du M. le docteur Médecin Bellingeri, l'un sur le degré d'électricité du sang dans diverses maladies, où les observations de l'auteur sont appuyées sur les résultats de vingt deux expériences; l'autre, sur l'électricité des liquides animaux. Le même Académicien a donné un Mémoire sur l'électricité de l'urine.

Vient ensuite un Mémoire de M. Borson, dont nous avons rendu compte dans ce Journal, sur les machoires et les dents d'un Mastodonte trouvées fossiles en Piémont.

Un Mémoire de M. le docteur Jurine, sur les ailes des hyménoptères, est accompagné de six planches dont les dessins originaux ont été peints par M.lle Jurine.

M. le Professeur Rolando a fourni des observations sur le péritoine et sur la plèvre.

Le Mémoire qui suit est celui de M. Vassalli-Eandi, Secrétaire Perpétuel de l'Académie, sur les résultats des observations météorologiques faites à Turin de 1757 à 1817. Nous avons fait connaître ce Mémoire dans notre Journal.

M. Bidone, Prof. d'Hydraulique à l'Université de Turin, s'étant occupé, dans le tome précédent des Mémoires de l'Académie, des *transcendantes elliptiques* sur lesquelles M. Legendre, dans ses *Exercices de calcul intégral*, avait donné des méthodes pour en calculer numériquement les intégrales. Dans un nouveau Mémoire à ce sujet, M. Bidone expose des développemens des expressions différentielles qui fournissent le moyen, non seulement d'avoir un plus grand degré d'approximation, mais de faire connaître la loi qui se prononce entre les termes consécutifs des formules.

M. Gravenhorst, Prof. d'Hist. Nat. à Breslaw, a donné un Mémoire de 113 pages, sur la Monographie des Ichneumons du Piémont.

M. le Prof. Plana a fourni un savant Mémoire de 61 pages qui contient la solution de divers problèmes relatifs à la loi de la résultante de l'attraction exercée sur un point matériel par le cercle, les couches cylindriques et quelques autres corps qui en dépendent par la forme de leurs élémens.

M. Carena, Professeur et Secrétaire de la classe des sciences physiques et mathématiques, a donné l'éloge et une notice des ouvrages du Professeur Brugnone.

Ce Mémoire est suivi d'une continuation des recherches physico-chimiques des produits du *Prunus Lauro-Cerasus* de Linné, par M. Joseph Lavini, docteur collégié.

M. le Prof. Bonelli a donné la description d'une nouvelle espèce de poisson de la Méditerranée, appartenant au genre trachyptère, et qu'il nomme *Trachypterus cristatus*, avec des observations sur les caractères de ce même genre. Ce Mémoire est accompagné d'une belle planche.

M. le Chevalier Cisa de Grésy a payé un second tribut par un autre savant Mémoire sur le mouvement de la rotation d'un corps autour de son centre de gravité. Ce travail occupe 82 pages.

Une notice sur le *Phyteuma charmelioides*, avec une planche coloriée, par M. Jean Biroli, termine la partie du volume qui contient les travaux de la Classe des sciences physiques et mathématiques.

Le reste du volume, qui appartient à la Classe des sciences morales, historiques et philologiques, commence par une dissertation d'un grand mérite, sous le titre d'*Appendice à l'Examen critique du premier voyage d'Améric Vespuce au Nouveau Monde*, par S. Exc. le Comte Napione de Cocconato (1). Ce Mémoire est précédé d'un Avis relatif à l'ouvrage du P. Canovai, publié en 1817, sur les voyages d'Améric Vespuce.

S. Exc. M. le Comte Prosper Balbo, Ministre et Premier Secrétaire d'Etat des affaires internes, Président de l'Académie, a donné un discours non seulement plein d'intérêt, mais d'une haute importance sous les rapports économiques et statistiques, concernant la fertilité du Piémont. L'auteur définissant d'abord avec clarté et justesse ce qu'on doit entendre par la *fécondité*, la *fertilité* et la *richesse* d'un pays, expressions qui, selon lui, ne sont point synonymes, démontre, par un examen détaillé des diverses productions du Piémont, des genres de culture et de travaux d'art que la nature et la situation du sol rendent nécessaires, qu'en général tous les auteurs qui ont parlé du Piémont, en ont exagéré la richesse, la fertilité et la fécondité. Nous regrettons vivement que le défaut d'espace ne nous permette pas d'analyser ce Mémoire avec quelque détail.

---

(1) L'*Examen critique*, de S. Exc. le Comte Napione, inséré dans les Volumes de l'Académie de Turin, a été réimprimé à Florence en 1809. Le savant auteur avait composé l'Appendice dont il s'agit ici, en 1814; il en a retardé la publication jusqu'à ce qu'il eût pris connaissance d'un ouvrage posthume du P. Canovai, qui soutient une opinion contraire à la sienne, et défavorable à Christophe Colomb: ouvrage dans lequel M. Napione n'a rien trouvé de neuf sur le sujet dont il est question.

Enfin le volume est terminé par une Notice intéressante de M. Joseph Grassi, sur un ouvrage inédit du prince Raymond Montecuculi, avec les preuves de son authenticité. L'ouvrage que l'auteur de la Notice fait connaître a pour titre *L'Ungheria, l'anno MDLXXVII*, qu'il corrige ainsi: *L'anno MDCLXXVII*.

Des vingt Mémoires que nous venons d'indiquer, huit sont écrits en français, dix en italien et deux en latin.

Nous croyons devoir faire mention ici d'une inscription très-remarquable, citée à la page 51 de la seconde partie de ce volume. Cette inscription, trouvée dans l'île de Sardaigne, en avril 1819, a été communiquée le 29 du même mois, à la Classe des sciences philologiques, par le savant Secrétaire de cette Classe, M. le Baron Vernazza, Conseiller de S. M. et de S. A. S. le Prince de Carignan. Voici cette inscription:

TEMPLVM . FORTVNAE
ET BASILICAM . CVM
TRIBVNALI . ET . COLVM
NIS . SEX . VETVSTATE
COLLAPSA . RESTITVIT
M . VLPIVS . VICTOR
V . E . PROC . AVG . N
PRAEF . PROV . SARD
CVRANTE . L . MAGNIO
SYLVIANO . TRIB . MIL
CVRATORE . REIP. . . .

AVIS.

Le 31 juillet courant, à dix heures du matin, il sera procédé, devant M. Crosset-Mouchet, notaire, à Annecy, suivant le cahier des charges déposé en ses mains, par voie d'enchères volontaires, ensuite de l'adjudication préparatoire faite le 20 courant, pour prix de 1560 fr., à l'adjudication définitive et vente de hangars et dépendances appartenant aux hoirs du sieur Pierre-Maurice Veyrat, situé sur l'un des canaux de dégorgement du lac d'Annecy et de la rue neuve de Saint-Jean.

Cet ancien est actuellement occupé par une manufacture de toiles peintes et est propre à toutes sortes d'établissements manufacturiers.

Annecy, du 28 juillet 1822.

Marchés de Chambéry des 18, 20 et 22 juillet 1822.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Blé.						
Froment,	Prix . . .	16	33	—	20	20
Seigle		8	50	—	11	11
Orge		7	50	—	9	80
Sarrasin		5	85	—	7	»
Maïs		9	»	—	11	70
Avoine (1)		12	50	—	8	00
Pain, 1re qualité, le kilogr.		.			»	35
Viande, *idem*,	*idem*				»	75

(1) Rapport des Bruisseaux en hectolitres: Froment . . 6. 83 Seigle . . 7. [illegible] Avoine . . [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 31.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Août

Chambéry, 3 *août*. Monseigneur l'Archevêque a conféré, la semaine dernière, les Ordres à cent sept Elèves du Séminaire, dont trente-six Minorés, vingt-neuf Sous-diacres, quatorze Diacres et vingt-huit Prêtres. Parmi ces Ordinands se trouvaient deux pères Capucins du monastère de Chambéry.

— Par Patentes Royales du 15 juillet dernier, S. M. a nommé Sous-Intendant-général près l'Intendance générale de la Division de Savoie, Mr Edouard George Marie Allemand, Sous-Vice-Intendant à St-Julien.

— Le jeune virtuose Hippolite Larsonneau, connu dans toute l'Europe par son grand talent précoce, a donné ici un premier concert le 29 juillet dernier. Aujourd'hui il en donne un autre à Aix, où il aura pour auditeurs les étrangers nombreux qui sont aux eaux.

— L'orage du 20 juillet dernier a traversé toute la France, mais il n'y a pas causé partout les mêmes dégâts. Ceux qu'a éprouvés le département de l'Ain sont très-considérables; quinze communes de ce département ont beaucoup souffert; les récoltes ont été hachées sur plusieurs points, des corbeaux, des lièvres et même des ânes ont été tués; des arbres ont été déracinés sur le sol. On a ramassé à Nantua des grêlons de la grosseur d'un œuf.

— La commission de la santé de Beaucaire a fait redoubler de précautions dans les départemens du midi de la France, contre la peste de l'île de Majorque. On avait envoyé à Beaucaire un médecin du Lazaret de Marseille. Les plus grandes mesures sanitaires sont déployées sur toutes les côtes et sur la frontière.

— Les Souverains prennent de toutes parts un intérêt marqué aux progrès des sciences. On sait que la princesse de Lucques a fait établir un observatoire dans ses états actuels. L'Angleterre en a fait établir un au Cap-de-Bonne-Espérance, tandis que la Russie en fait ériger un autre à Abo en Finlande. Ces deux derniers, placés à très peu près sous le même méridien, et à plus d'un quart de la circonférence du globe l'un de l'autre, seront d'une grande importance pour contribuer à la connaissance du ciel. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de faire mention de l'intérêt que S. M. le Roi de Sardaigne prend aux améliorations de l'observatoire royal de Turin, et des instrumens précieux dont il l'a enrichi.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Chambéry, 31 juillet 1820.

Monsieur,

Je recours à votre complaisance ordinaire pour faire annoncer dans votre Journal cinq places gratuites que S. M. a destinées aux élèves Savoyards dans le collège royal des provinces pour l'année scolastique prochaine. Je vous prie, en conséquence, Monsieur, d'indiquer qu'il y a une place fixée pour la Savoie-Propre, à la Faculté de Chirurgie, et que les aspirans à cette place doivent se rendre à Chambéry, au Bureau de la Réforme où le concours aura lieu le 25 août prochain, à six heures du matin, au moyen des examens d'usage.

Je vous prie également d'annoncer que, des autres quatre places, l'une est fixée à la Faculté de Théologie, destinée aux élèves nés dans les anciens Bailliages de Ternier et Gaillard, dont le concours aura lieu à Annecy, sous la présidence de M. le Réformateur de la province du Genevois, qui en publiera l'époque. Une autre, attribuée à la Faculté de Chirurgie, est destinée aux élèves de la province de Maurienne. La quatrième, fixée à la Faculté de Chirurgie, est destinée aux élèves de la ville de Moûtiers. Enfin la cinquième place, fixée à la Faculté de Médecine, est destinée aux élèves de la ville de Bonneville. Le concours pour ces trois dernières places aura lieu, sous la présidence de MM. les Réformateurs respectifs de la province où elles sont assignées, et qui en feront publier l'époque.

J'ai l'honneur etc.

Le Chef du Conseil de Réforme,
Le Chev. DE MONTBEL.

AVIS — *Travaux publics*

Le 26 août prochain, à dix heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, et pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, par la voie de soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux et dépenses à faire pour la construction d'un nouveau pont en charpente, dit de l'Hôpital, sur le torrent d'Arly, entre cette ville et celle de Conflans, route provinciale, tendante de l'Hôpital à Moûtiers; lesdits travaux étant évalués à [illegible], et encore [illegible], pour indemnité de terrains particuliers à occuper; le tout suivant le détail estimatif qui en a été rédigé et approuvé, lequel, ainsi que le cahier des obligations particulières, le plan et les autres documens sont déposés au secrétariat de ladite Vice-Intendance, où l'on pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Ceux qui seraient dans l'intention de se charger de cette construction, sont invités à se présenter au bureau de cette Vice-Intendance à l'Hôpital, maison Bompard, ledit jour, 26 août prochain, à dix heures du matin, pour y déposer leurs offres ou rabais, sous pli cacheté, accompagnées 1.° du certificat de leurs solvabilité et moralité, délivré par le syndic de leur domicile; 2.° de celui revêtu d'un ingénieur, constatant leur aptitude et leurs connaissances pratiques pour semblables travaux, et y voir ensuite procéder à l'ouverture publique desdites soumissions, et à l'adjudication en faveur de l'offre la plus avantageuse.

PIÉMONT.

Turin, 29 juillet. Le jour de l'heureux anniversaire de la naissance de S. M. il y a eu gala à la Cour. Après une triple salve de mousqueterie exécutée par les Grenadiers-Gardes, la brigade d'Aoste et la Légion légère, à laquelle a répondu le canon de la citadelle, les troupes et l'artillerie ont défilé sous les fenêtres du Palais royal. Le soir, M. Boucheron, professeur d'éloquence latine et grecque, a prononcé un discours dans la grande salle de l'Université, en présence de S. Exc. le Ministre d'état pour les affaires internes, du Magistrat de la Réforme, de tous les professeurs et docteurs des Facultés et d'un grand concours de jeunes étudians.

— Le 20 du courant, une députation de l'Académie royale des sciences a eu l'honneur de présenter à S. M. le 24e volume de ses Mémoires. Le [illegible] elle a fait hommage du même volume à S. A. R. le Duc de Genevois et à S. A. S. le Prince de Carignan.

— On écrit de Saint George, en Canavèse, que S. M. ayant daigné prendre sous sa protection spéciale l'École Pie fondée par M. Bigoletti, pour l'éducation gratuite des jeunes filles, les élèves, au nombre de plus de cent, accompagnées de leurs mères, se sont rendues à l'église paroissiale, où l'on a célébré une messe solennelle, suivie du *Te Deum*. De retour à l'École, il a été prononcé un discours, en présence du Magistrat, par M. l'archiprêtre de la paroisse. M. le Comte Louis de Biandrate S. Giorgio a terminé la fête par un dîner où il avait invité les fonctionnaires ecclésiastiques et les magistrats du lieu.

— Le 22 du courant, est mort, après une courte et pénible maladie, S. Exc. le Marquis Joseph Alexandre Thaon, Comte di [illegible] et de St-André, Chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade, Chevalier Grand-croix des SS. Maurice et Lazare, Commandeur de l'Ordre militaire de Savoie, Inspecteur général des armées, [illegible] d'infanterie, Gouverneur de la citadelle, de la ville et de la division de Turin. Le Souverain perd en lui l'un de ses plus fidèles sujets; et cette perte est également grande pour le pays, pour les beaux-arts, pour les pauvres et pour sa respectable famille.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 25 juillet. A Berlin, le 10 de ce mois, à l'occasion de [illegible] qui se sont querellés [illegible] le maître d'un cabaret, et de [illegible] de la garde, il y a eu [illegible] causé par un rassemblement [illegible] ; il n'y a eu aucun [illegible] entre les bourgeois et militaires ; personne n'a été tué, mais il y a eu quelques blessés.

— On prétend que le nombre des Jésuites qui [illegible] et que quelques uns d'entre eux [illegible]

— Le baron [illegible] Vienne le 15 du courant, il retourne à [illegible], en passant par [illegible]bourg.

ANGLETERRE.

Londres, 26 juillet. Le conseil commun de la cité a approuvé les résolutions proposées par M. Favell, tendantes à une censure générale des mesures du Parlement contre la Reine, et à demander le rejet du *bill des peines et amendes.*

— 5. Exc. M. le duc Decazes a présenté ses lettres de créance au Roi, qui l'a reçu très-gracieusement. Lord Castlereagh lui a donné une belle fête, à laquelle étaient invités un grand nombre de ministres.

— La Chambre des lords a rejeté une nouvelle pétition de la Reine, qui demandait qu'on lui fît connaître avec précision les lieux où l'on prétend que certains actes criminels ont été commis.

ESPAGNE.

Madrid, 17 juillet. Le Roi a rendu plusieurs décrets, dont les plus remarquables sont celui qui abolit la torture, celui qui supprime l'inquisition et tout autre tribunal de foi, celui qui réserve au Roi seul le titre de *Majesté* et qui fixe à 40 millions de réaux (10 millions de fr.) la dotation de la maison du Roi; celui qui établit la liberté de la presse avec les jurés de censure, mais sans aucune censure préalable; et celui qui organise l'exercice et le mode de transmission du pouvoir de la régence etc.

— Dans la séance des Cortès, du 10, les ministres des différens départemens ont fait des rapports respectifs sur les relations de l'Espagne avec les autres puissances, sur la situation de l'intérieur; sur celle des provinces d'outre-mer et sur l'espoir fondé que le régime actuel rendra la paix à toute l'Amérique espagnole. Il. [illegible] a proposé une loi pénale contre les abus de la presse.

— Le décret qui rétablit l'infant Don François et la Princesse de Lucques dans leurs droits de succession à la couronne, a été adopté à l'unanimité. Il n'a pas été fait mention de l'Archiduchesse Marie-Louise, nommée dans le décret d'exclusion.

FRANCE.

Paris, 23, 24 et 25 juillet. Le prince Camille Borghèse a envoyé dans la [illegible] pour le monument en mémoire du duc de Berry; et le prince Aldobrandini son frère, la somme de 300 fr. S. M. leur a accordé au premier le grand cordon de la légion d'honneur; et à son frère, maréchal-de-camp au service de France, le titre de Chevalier du même Ordre.

— Le gouvernement a acheté et fait déposer à la bibliothèque de l'Institut, les papiers manuscrits délaissés par l'immortel Lagrange.

— Une manufacture d'armes va être établie à Châtellerault.

— La dame de Villers vient d'accoucher à Paris, rue de Bièvre, d'une fille à deux têtes parfaitement séparées et bien conformées, ayant trois bras et dix doigts à chaque main. On cite à cette occasion le phénomène d'un vieillard de 74 ans, qui existe encore à Void (Meuse), quoique privé de toute action dans les viscères du bas ventre, ayant le foie, la rate, les reins, la vessie, les intestins entièrement paralysés, et les voies naturelles sées. Un demi quart d'heure après avoir mangé, il rejette par la bouche ce qui l'oblige à manger fréquemment.

— Les Chambres ont reçu communication de la proclamation royale portant clôture de la session de 1819. Elles se sont séparées aux cris de *Vive le Roi !*

— S. M. a nommé membre de la Commission d'instruction publique, en remplacement de M. Royer-Collard démissionnaire, M. l'Abbé Nicolle, aumônier du Roi, l'un des anciens maîtres de l'Université et du Collège de Sainte-Barbe, qui a présidé, à Odessa, à la fondation du lycée Richelieu.

— Un jeune Lyonnais de bonne famille avait déjà épousé trois femmes, mortes peu de tems après le mariage. La quatrième mourut après lui avoir donné un fils, qu'il refusa de montrer aux parens de sa femme. Ayant trouvé une cinquième femme, il fut mis par le conseil de famille de la quatrième, alors, n'ayant plus son fils, il déroba un enfant dont le père découvrit le ravisseur, qui a été arrêté. On parle du meurtre de quatre épouses et de l'enfant de la quatrième; les plus affreux soupçons planent sur le prévenu.

Du 27 juillet. Dans la nuit du 16 au 17 juillet dernier, l'île de Ré a été dévastée par un orage épouvantable dont les dégâts sont évalués à deux millions.

— Un célèbre chirurgien de Naples a retiré à un jeune homme de 23 ans, un morceau de bois, de six pouces et demi de long, engagé depuis quatre ans dans le bassin urinaire, où il était devenu le noyau d'une pierre d'ample longueur. C'était un morceau de baguette de fusil que le malheureux avait reçu à la chasse, dans la partie inférieure de la poitrine. On a quelque espoir de la guérison de ce cas vraiment extraordinaire.

— Dans toutes les parties du royaume on adresse des vœux au Ciel pour l'heureuse délivrance de Mme la Duchesse de Berry, et pour demander un prince digne d'occuper le trône de Saint Louis.

Du 29 juillet. M. le baron de Barante, directeur des contributions indirectes, est nommé ambassadeur de France en Danemarck.

— Toutes les brochures sorties de la *librairie nationale* ont été saisies.

— On a éprouvé à Inspruck, dans le Tyrol, le 27 juillet, une forte secousse de tremblement de terre.

— Le canon mécanique qui manœuvre seul et n'est servi que par un seul homme, est exposé rue des Petits-Champs, N° 34.

Banque de France : 1582 fr. 50 c., 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés : 78 fr. 85 c., 95 c., 79 fr. 45 c.

ITALIE

Naples, 19 juillet. Le Prince Vicaire-général, par un décret du 12, a nommé la junte provisoire. Le 13, le Roi a prêté dans la soirée de cette journée le serment à la constitution; ce serment a été répété par le duc de Calabre, Vicaire-général, par le Prince de Salerne, second fils du Roi. Les ministres, le général en chef et les principaux employés l'ont prêté dans la journée entre les mains de S. A. R. le Vicaire-général. La fête publique célébrée à cette occasion a été troublée par un funeste événement.

Le régiment Royal Farnèse avait reçu l'ordre de se rendre à Gaëte en garnison; le général Filangieri avait résolu de le conduire à son départ. A son passage près du pont de la Magdelaine, cette troupe se croyant insultée par un régiment de dragons, se mutina de nouveau et fit feu. Les dragons sortirent de leur caserne [illegible] quarante soldats du régiment Farnèse. Le lieutenant-colonel [illegible] les dragons et leurs soldats. Le reste de ces mutins a été enfermé dans un château, pour être jugé par un conseil de guerre.

— Filangieri, fils du célèbre publiciste de ce nom, est un officier [illegible] talens. Il est [illegible] prince de Satriano, avec [illegible] francs de rente. Le duc de Campochiaro, ministre actuel des affaires étrangères, a été ministre de la police sous Murat et son envoyé au congrès de Vienne.

— Cinq mille soldats et [illegible] armés, venant de Campagna, de Sala et de Vallo, se dirigeaient sur Naples par Salerne. Un ordre du commandant de la province a suffi pour les faire retourner dans leurs foyers.

— Palerme a reçu la nouvelle des événemens de Naples dans la journée du 7; la tranquillité n'y a point été troublée.

— Le lieutenant général baron Michel Carrascosa est nommé ministre de la guerre, et chargé par intérim du porte-feuille de la marine.

— Un décret royal a créé deux juntes pour s'occuper, dans le terme d'un mois, du choix des officiers de tout grade de l'armée. Elles présenteront leurs listes au ministre de la guerre. La première est présidée par le général en chef Pepe, et la seconde par le prince de Satriano (le lieutenant général Filangieri).

— Un mouvement ayant eu lieu dans la ville de Bénévent, un décret royal invite les Napolitains à s'abstenir religieusement de toute intervention dans les affaires des gouvernemens étrangers, par le double motif de [illegible] et de conserver toujours la bonne harmonie avec le Souverain Pontife. Les contrevenans seront punis selon toute la rigueur des lois.

VARIETES.

Moyen de déterminer le jour de Pâque sans le secours des Epactes.

En rendant compte, dans notre dernier Numéro, des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin, nous avons annoncé, à l'occasion du Mémoire de M. le Chevalier [illegible] de Gravy sur les formules de M. Gauss, la règle qui résulte de ces formules pour trouver à quel jour tombe le jour de Pâque pour une année quelconque.

Cette règle nous paraît d'autant plus intéressante à connaître qu'elle dispense de recourir à l'épacte de l'année et au calendrier général des épactes, qui n'est pas sous la main de tout le monde.

Des calculs convenables font connaître deux nombres, que l'auteur désigne par M et N. Ces deux nombres sont constans pour un certain nombre d'années. Depuis 1800 à 1900 on a M égal à 23, et N égal à 4. Pour abréger, nous appliquerons la règle à cet état, en même tems que nous en [illegible] les opérations, qui, au millésime près, sont les mêmes pour tous les cas. Divisons l'année proposée 1821 par 19; désignons le reste de la division par a, et nous aurons ici a égal à 16. Divisons 1821 par 4, et désignant le reste par b, nous aurons b égal à 1. Divisons encore 1821 par 7, et indiquant le reste par c, nous aurons c égal à 1. Posons ensuite M plus 19 a, ce qui, dans le cas actuel, vaut 23 plus 19 fois 16, c'est-à-dire, 327. Divisons ce nombre par 30, et nommant d le reste de la division, nous aurons d égal à 27. Posons actuellement 2b plus 4c plus 6d plus N, ce qui, dans notre exemple, vaut en tout 172. Divisons ce nouveau nombre par 7, et nommant e le reste, nous aurons e égal à 4.

Maintenant, le jour de Pâque sera un jour du mois de mars exprimé par ce nombre, d plus e plus 22 (1); ou un jour d'avril représenté par ce nombre d plus e moins 9 (2). Dans notre exemple, il vient, pour le mois de mars, 27 plus 4 plus 22, ce qui donne 53; dont ôtant les 31 jours de mars, il reste 22; c'est-à-dire, que Pâque tombera, en 1821, au 22 avril. Le nombre, pour le mois d'avril, est 27 plus 4 moins 9, qui est en effet 22.

Autre exemple pour l'année 1822. Divisons 1822 par 19, ce qui nous donnera, pour reste de la division, a égal à 17. Divisons 1822 par 4, et le reste b sera égal à 2. Divisons encore 1822 par 7, on aura le reste c égal à 2. Posant alors M plus 19a, c'est-à-dire, 23 plus 19 fois 17, nous aurons 346. Divisant ce dernier nombre par 30, et nommant d le reste de la division, nous aurons d égal à 16. Posons ensuite 2b plus 4c plus 6d plus N, ce qui, dans l'exemple actuel, vaut la somme totale 112. Divisons ce nouveau nombre par 7, et nommant e le reste de la division, nous aurons e égal à zéro.

Le jour de Pâque, pour 1822, sera donc exprimé, quant au mois de mars, par ce nombre d plus e plus 22; et quant au mois d'avril, par ce nombre d plus e moins 9. Dans l'exemple actuel, il vient, pour le mois de mars, 16 plus 22, à cause de e égal à zéro, ce qui donne 38, dont ôtant les 31 jours de mars, il reste 7, c'est-à-dire, qu'en 1822, Pâque tombera au 7 avril. Le nombre, pour le mois d'avril, est 16 moins 9, qui donne également 7.

On voit que les diviseurs successifs 19, 4, 7, 30, 7 sont constans pour tous les cas.

Cette règle, qui est sans exceptions pour le calendrier Julien, n'en a que deux pour le calendrier Grégorien; les voici:

1° Si le calcul donne pour le jour de Pâque le 26 avril, mettez le 19 avril.

---

(1) Ce nombre 22 est constant pour tous les cas.

(2) Ce nombre 9 est également constant pour tous les cas.

2.° Si l'on trouve pour le jour de Pâque le 25 avril, et qu'il soit en même tems *d* égal à 28 et *e* plus petit que 10, mettez alors le 18 avril.

Cette règle paraîtra difficile à ceux qui n'ont pas l'habitude du calcul, mais, en suivant pas à pas les opérations indiquées, mettant à part les restes successifs des divisions, et à côté de chacun d'eux la lettre qui doit le rappeler ensuite, ils ne tarderont pas à voir que rien n'est plus expéditif que cette méthode, et en même tems rien de plus commode, puisqu'elle ne suppose la connaissance d'aucune donnée quelconque, autre que le millésime.

AVIS.

Le sieur Thomas Bochet, Syndic de la commune de la Bâtie, en Haute-Savoie, propriétaire de la majeure partie de la carrière d'ardoises de [illegible] ou de la portion Fether, prévient ceux qui désireraient se pourvoir de cette belle et bonne marchandise, qu'il est assorti de six espèces, commençant par première, seconde, troisième, quatrième, cinquième, carrées ou rondes; et sixième idem. On peut lui écrire, il facilitera même les paiemens, il donnera le détail des prix en réponse. Les ardoises seront prises en magasin à la Bâtie, [illegible] que ce soit à port de voiture, ou [illegible] le nombre de [illegible].

ANNONCES.

On trouve chez Puthod, libraire, à Chambéry:

Essai sur l'indifférence en matière de Religion, par M. l'abbé de la Mennais; 1 vol. in-8°. Le second vol. attendu depuis long-tems, se vend séparément.

Réflexions sur l'état de l'Eglise en France, suivies de Mélanges religieux et philosophiques, par le même auteur; in-8°.

Méditations poétiques, par M. de la Martine; in-8°.

Dissertation sur le prêt à intérêt, par M. Pagès, in-8°.

Traités contre les danses et les mauvaises chansons; in-12.

CHARADE.

Sur mon dernier, touchant les dames,
On a fait jusqu'ici mille et mille épigrammes;
Et chaque jour dans mon premier
On vous prépare mon entier.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *bain*, où l'on trouve *Ain*, *la*, *ah*.

MARCHÉS de Chambéry des 25, 27 et 29 juillet 1820.

		LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
BLÉS.						
Froment,	*Prix*	16	95	—	20	85
Seigle		8	55	—	11	11
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		6	25	—	8	17
Maïs		0	00	—	00	00
Avoine (1)		12	76	—	8	20
Pain, 1.re qualité, le kilog.					0	35
Viande, *idem*,	*idem*				0	75

(1) Rapport des Vaissels en hectolitre. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 32.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Août*

Chambéry, 10 *août*. C'est par erreur que nous avons dit, dans notre dernier N.°, que M. Allemand était nommé Sous-Intendant-général dans la Division de Savoie; il est nommé en cette qualité près l'Intendance générale de Nice.

— L'éclipse de soleil qui aura lieu le 7 septembre prochain ne sera point totale, comme la plupart des journaux l'avaient annoncé, et comme quelques-uns l'annoncent encore. Elle ne pourra l'être qu'à raison des distances respectives de la lune et du soleil à la terre, le diamètre apparent du soleil sera de 31', 50'', tandis que celui de la lune n'en sera seulement de 29', 48''. Cette éclipse, qui sera considérable, puisqu'elle sera de plus de dix doigts sur 12, sera visible dans une très-grande étendue de pays. Elle sera annulaire pour quelques uns, et en particulier dans l'Italie et pays environs, le long des deux rivages de l'Adriatique. Elle commencera peu après midi, et durera deux heures.

PIÉMONT.

Turin, 5 *août*. LL. MM. et les Princesses royales sont parties le 3 juillet pour N.e Dame d'Oropa, où elles ont séjourné [illegible] la famille a été de retour ici le 3.

— On a publié la notice des ouvrages de peinture et de sculpture qui, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M., ont été exposés dans les salles de l'Université. Cette notice se distribue gratuitement aux nombreux amateurs qui visitent les salles d'exposition; lesquels désirent vivement que cette noble et utile institution soit continuée à l'avenir et qu'outre les productions des beaux-arts, l'exposition embrasse les produits des manufactures de tout genre; ce qui exciterait puissamment l'émulation et accélérerait les progrès de l'industrie dans tous ses arts utiles à l'état et à la société.

— Les étrangers accourent en foule pour assister aux fêtes brillantes qui auront lieu ici à l'occasion de l'heureux mariage de S. A. R. la Princesse Marie Thérèse.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 22 *juillet*. La nouvelle de la révolution de Naples a fait ici une grande sensation. Aussitôt après l'arrivée du courrier qui la apporta, le prince de Metternich s'est rendu à Persenbourg, auprès de l'Empereur. Ces évènemens vont déterminer quelques mesures relatives au royaume Lombard-Vénitien.

— On apprend de Constantinople que la Porte fait armer une nouvelle escadre destinée contre Ali-Pacha. La Porte a déclaré libres les terres que le Pacha de Janina s'étoit appropriées ; mais celui-ci plus adroit avait devancé à cet égard le gouvernement.

— On va établir à Athènes une école de langue italienne. On a le dessein d'y rétablir l'antique Académie. On songe à fonder à Andrinople un collége pour lequel un anonyme a donné 25,000 fr. On loue de plus en plus les progrès des études dans les établissemens de Scio, de Smyrne et de quelques autres villes de l'ancienne Grèce.

ANGLETERRE.

Londres, 2 août. La Chambre des Pairs a décidé qu'aucun de ses membres ne pourra s'absenter à partir du 17 août sous peine d'une amende de 100 l. st. pour chacun des trois premiers jours, et de 50 liv. sterl. pour chacun des jours suivans.

— Sur la demande de la Reine, elle aura un siége particulier pour assister à tous les interrogatoires qui auront lieu à son égard.

— Les feuilles d'Amérique du 29 juin, annoncent un terrible incendie qui a eu lieu à New-Yorck et à Troy. Le tiers de cette dernière ville a été consumé.

— Des symptômes de fièvre jaune se sont, dit-on, manifestés à Charlestown.

— Une lettre insérée dans le *Courier* tend à faire croire que la révolution de Naples aurait eu pour cause la préférence que l'on attribue au Roi en faveur de son second fils, le Prince de Salerne. Il paraissait néanmoins que le Duc de Calabre jouissait de toute l'affection de son père.

— Une nouvelle révolution a eu lieu à Buenos-Ayres, où les directeurs de la république se succèdent et se culbutent tour-à-tour les uns les autres.

ESPAGNE.

Madrid, 25 *juillet*. Dans les séances du 18 et du 19 des Cortès générales (1), on a entendu plusieurs pétitions et propositions remarquables, telles que celles d'améliorer le sort des curés, de donner des récompenses à l'armée de Quiroga, de mettre les biens étrangers sous la sauve-garde nationale, de donner au Roi le titre de *Ferdinand le grand* etc.

— Le Roi et la Reine sont partis le 20 pour les eaux de Sacedon.

---

(1) Plusieurs journaux français font le mot de *Cortez* masculin. Et cependant, en espagnol, on dit, *Las Cortes*, et *la* est le pluriel de l'article féminin *la*. Le mot de *Cortes* n'étant point encore naturalisé dans la langue française, il ne paraît pas y avoir de raison pour lui attribuer un autre genre que celui qui lui appartient dans sa langue propre.

N. du Réd. du J. de S.

— Dans la séance des Cortès, du 23, M. Sancho a présenté un projet de décret en 22 articles, sur le clergé régulier, en vertu duquel les biens des religieux des deux sexes seraient déclarés nationaux, le nombre des couvens réduit et placé sous la juridiction des évêques, les autres supprimés etc.

FRANCE.

Paris, 30, 31 *juillet et 1er août*. Dans la séance publique de l'Académie des Inscriptions, M. Abel Remusat a vivement intéressé les auditeurs par un Mémoire sur la vie et les opinions d'un philosophe chinois du 6me siècle avant J. C., dont les doctrines sont celles de Platon et de Pythagore. Des rapprochemens curieux entre les opinions religieuses de ce philosophe et celles des Hébreux, à l'époque de *leur première dispersion*, mériteraient un examen particulier.

— On travaille dans les principales manufactures de Lyon et de Paris, à des objets somptueux et de l'exécution la plus parfaite, pour décorer le magnifique palais de l'Empereur Alexandre à Varsovie, où ce prince doit se rendre le 27 août prochain. Rien n'égale la beauté des draperies, des tentures, des marbres, des pendules, des consoles etc.

— La Gazette Espagnole, [illegible] écrite au ministre de la marine, datée des îles Malouines, confirme la perte de la corvette l'Uranie échouée sur des rochers.

— Mgr le duc d'Angoulême a donné 3000 fr. pour les victimes de la grêle dans le département de l'Ain, et 1000 fr. pour celui de la Gironde.

— On vient de découvrir, à Mandeure, dans le département du Doubs, un ample théâtre romain qui pouvait contenir de 14 à 15 mille spectateurs.

— Le 31 juillet, le thermomètre est monté ici à 26 degrés et demi.

— Des travaux évalués à 7,000,000 fr. vont être commencés au port de Cette.

— Un affreux incendie vient d'éclater à la Rapée, dans des magasins de vin et d'eau-de-vie. Malgré le concours de tous les pompiers de Paris, depuis deux heures après midi jusqu'à [illegible] on n'avoit pu se rendre maître du feu. Les travailleurs avoient du vin jusqu'à mi-jambe.

— Le 3 août. Plus de vingt maisons ont été la proie des flammes dans l'incendie de la Rapée. Le dégât s'étend sur 3 [illegible] de longueur et 200 de largeur. On porte à 80 mille le nombre des pièces de vin et d'eau-de-vie consumées, et la perte à 8 millions. On assure que M. Cabanis avait traité avec la compagnie d'assurance, et que, quelques instans plus tard, sa perte était garantie.

— La Comtesse de Gothland (Reine de Suède) a déposé 500 fr. pour le monument en mémoire du Duc de Berry.

— Les grandes chaleurs ont fait revenir les grands [illegible].

— La mort du docteur Pascual, victime de son zèle dans l'île de Majorque, a produit un abattement moral dont on redoute les suites.

— On a exhumé au cimetière du père Lachaise le corps d'une jeune personne dont le cercueil contenait des bijoux précieux. On croit que ce corps doit être transporté en Prusse.

— Le 5 août. S. M. a chargé M. le duc de Maillé de prendre des informations sur les pertes résultant de l'incendie de la Rapée.

— Quelques individus qui ont allumé un second incendie à la Rapée, qui a été éteint; ce qui fait naître des conjectures sur la cause du premier [illegible]

Banque de France, *sans la réserve* 1385 fr., 13 7 fr, 50 c.; 1380 fr.

Cinq pour cent consolidés 73 fr., 30 c. | 35 c.; 75 fr., 80 c., [illegible]

ITALIE

Naples, 20 *juillet*. Le Prince vicaire général a rétabli dans l'armée les [illegible], les évolutions et la discipline à la française.

— Un décret royal établit un conseil temporaire de sûreté publique pour la ville de Naples.

— Les Siciliens qui se trouvent ici avaient hésité à prêter le serment à la constitution, [illegible] ont [illegible] les malheurs [illegible] ils ont tous prêté le serment et se sont réunis autour du [illegible]

— Le 14 du courant, à l'arrivée du bâtiment envoyé par S. A. R. pour porter à Palerme la nouvelle du rétablissement du régime constitutionnel, les [illegible] à Naples [illegible] les Napolitains furent contraints à arborer le ruban jaune. Au milieu d'un [illegible] on entendit les cris: *vive la constitution! vive l'indépendance!* Le peuple s'irrita contre le général Church, et voulant le massacrer, se porta à son auberge, dévasta son logement et brûla tous ses effets sur la place. La garde civique et les troupes furent employées en vain pour rétablir l'ordre. La populace s'exalta de plus en plus; six cents personnes furent [illegible] des combats meurtriers, et un grand nombre de soldats [illegible] ont été victimes de la fureur du peuple. [illegible] Les insurgés s'emparèrent de tous les forts. Tels sont les fruits amers de l'insubordination! Que le terrible [illegible] Que ne sont-ils [illegible] d'un meilleur exemple, [illegible] factieux et les [illegible] aidés à rompre les liens qui unissent une nation à son gouvernement légitime, qui seul peut lui garantir le repos et la sécurité! Qui ne voit qu'une populace furieuse, sans lois, déchaînée, ne connaît plus de frein et peut [illegible] l'état avec les [illegible] de la société? Combien doivent se féliciter les peuples qui [illegible] dans une heureuse tranquillité, à l'ombre protectrice des lois établies et sous l'égide d'une autorité qu'elle ne saurait trop respecter! Puissent-ils apprécier tout le prix de leur position et se [illegible] Le Prince Vicaire-général a fait partir pour Palerme une frégate et quelques autres navires pour prendre à bord tous ceux qui voudront se retirer à Naples. De tous les [illegible] qui appartiennent à l'armée, c'est [illegible] seulement [illegible] et qui a [illegible] le général Naselli. S. A. R. a nommé [illegible] M. [illegible], ministre de la marine, avec [illegible] Une garde nationale sera [illegible] dans toutes les communes; un pardon général est accordé à tous ceux qui rentreront dans leur devoir.

— Le Prince de Cardito est parti de Naples pour Vienne avec une mission.

26 *Juillet.* Par décret du 24, S. A. R. a aboli tous les tribunaux extraordinaires. Par décret du 25, le lieutenant général Naselli est déchargé de tous les emplois et de toutes les charges dont il était revêtu. Les intendans des provinces ont l'ordre de recevoir le serment à la constitution de la part de tous les Siciliens qui se trouvent en terre ferme.

— Le général Naselli, en quittant la Sicile, a écrit à la junte de Palerme une lettre où il tâche de justifier sa retraite par l'impossibilité où il était de plus rien faire d'utile, et par les dangers personnels auxquels il se trouvait exposé, ayant eu, dit-il, plus de [illegible] tirés contre lui.

25 *Juillet.* Le Prince Vicaire général a adressé aux habitans de Palerme une proclamation tendante à les rappeler au bon ordre et à la soumission aux lois. Le Prince *della Cattolica* a péri dans la journée du 17. Le général Church est arrivé de Sicile dans notre port. Le Parlement est convoqué pour le 1^er^ octobre prochain.

Saint-Etienne (Toscane), 29 juillet. Un capitaine de vaisseau marchand, qui a relâché ici venant de Sicile, a rapporté que, le 16, le peuple de Palerme a mis en liberté tous les prisonniers et près de trois mille forçats; qu'on avait égorgé le consul britannique; que toute la garnison de Palerme et la plupart des employés avaient été massacrés; que les môles du port étaient couverts de cadavres; que tous les bâtimens s'éloignaient de ce théâtre d'horreurs, et qu'à plus de quarante milles en mer on entendait encore le canon.

Lucques, 10 juillet. Du 25 août prochain au 14 septembre suivant, il y aura ici une exposition publique des produits de l'industrie de tout le Duché. Il y aura six prix consistant en médailles d'or pour les ouvrages les plus distingués.

Bologne, 18 juillet. Le 9 du courant, une grêle extraordinaire a dévasté cinq communes de ce pays; un affreux tourbillon déracinant les arbres, abattant des maisons, renversait les hommes et les animaux.

Bénévent, 21 juillet. La ville de Ponte-Corvo s'était révoltée contre le Saint-Siège, mais elle a reconnu son erreur. A Bénévent le désordre a été plus sérieux; Mgr Olivieri, Légat du Saint-Père, a été obligé de se retirer. On soupçonne que Bénévent ne payoit aucun impôt de gabelle au St.-Siège.

VARIÉTÉS.

DÉCOUVERTE *d'un nouveau remède contre le goître, par M. le Dr Coindet, communiqué à la société helvétique des sciences naturelles, réunie à Genève, dans la séance du 25 juillet 1820.*

M. Baron, Médecin de cette ville, nous a communiqué, d'après notre demande, l'extrait suivant qu'il nous a paru utile d'insérer dans notre feuille.

« M. le Dr Coindet est le premier médecin qui, à ma connaissance, ait osé tenter l'administration de l'iode dans le traitement des maladies. Cette substance, découverte par M. Courfois en 1813 (1), n'avait guère été considérée jusqu'ici que comme un réactif chimique et un poison (2). Ses propriétés corrosives semblaient même devoir l'exclure, pour long-tems au moins, de la matière médicale; on était donc bien loin d'espérer de la voir sitôt l'enrichir d'un médicament précieux.

» L'identité d'action de l'éponge calcinée et de l'éthiops végétal de Russel, dans le traitement du goître, fixèrent l'attention de M. Coindet, et lui firent soupçonner, il y a une année, que l'iode devait être leur principe actif commun. Il se livra dès lors à des expériences nombreuses qui confirmèrent, pour ainsi dire, son soupçon par les succès étonnans qu'il obtint, et, plus de six mois après, il eut la satisfaction d'apprendre que M. Fife d'Edimbourg avait effectivement trouvé de l'iode dans l'éponge, vers la fin de 1819.

» Les goîtres ont une forme qui varie ainsi que leur volume, et celui-ci n'est jamais très considérable sans qu'on ait lieu de soupçonner l'existence de quelque altération organique profonde, ou de kystes renfermant divers fluides.

» Une des formes du goître, qui n'est pas très-rare, est ce » qu'on nomme vulgairement ici *goître en cordons* » L'iode a » parfaitement réussi, dans un cas de ce genre, à sauver une malade qui était sur le point de suffoquer.

» Après avoir dit que « la cause immédiate de cette singulière » maladie, que l'on doit isoler du crétinisme et des scrofules, » est encore inconnue », M. Coindet ajoute:

« Deux causes différentes m'ont évidemment paru produire le » goître à Genève: la première est due à l'usage des eaux » dures, ou eaux de pompe des rues basses de la ville. Elles » font prendre le goître dans un très court espace de tems. Aussi » les soldats de la garnison, composée surtout de jeunes gens » étrangers au Canton, qui s'abreuvent de ces eaux, en sont-» ils atteints d'une manière aussi remarquable que prompte. »

» La seconde cause comprend tous les efforts dont une partie de l'action ou de leurs effets se passe dans le cou, et les sympathies qui existent, particulièrement chez le sexe, entre le cou et le système reproducteur. Il faut encore y joindre les affections morales. On conçoit aussi » pourquoi, dans l'âge adulte, le » goître est beaucoup plus fréquent chez les femmes que chez » les hommes. »

» Tous les correctifs que l'on joint à l'éponge calcinée dans les diverses prescriptions, ne réussissent presque jamais complètement à préserver des spasmes ou crampes nerveuses de l'estomac, les personnes qui en font usage. Ces accidens tiennent probablement à l'action de quelque combinaison particulière inconnue, qu

---

(1) *Traité de chimie élémentaire*, par L. G. Thénard, tome I, p. 183, 2me édit. Paris, 1817.

(2) Voyez dans le Diction. des sciences médicales, l'article Iode.

« doit se trouver dans l'éponge calcinée : car si on pouvait accuser la disparition du goître ou l'iode lui-même, celui-ci, lorsqu'on l'administre seul, devrait en occasionner de plus graves encore : or M. Coindet assure qu'il « ne produit rien de pareil, « et qu'il fait disparaître des goîtres d'un volume bien autre« ment considérable, et bien plus rapidement que ne l'eût « jamais pu faire l'éponge ou ses préparations. »

« M. le D.r Coindet emploie, pour le traitement du goître, l'*hydriodate de potasse* ou celui de soude. Quarante-huit grains du premier, dissous dans une once d'eau distillée, équivalent à peu près à 36 grains d'iode. C'est la préparation dont il a usé le plus fréquemment. Il en forme une seconde, plus active, en ajoutant à celle-ci de l'iode, ce qui donne un *hydriodate de potasse ioduré*, dont il use dans les cas les plus opiniâtres.

« Sa troisième préparation est celle qu'il appelle *teinture d'iode* : il l'obtient en faisant dissoudre 48 grains de cette substance dans une once d'esprit de vin à 35°. On la préférera probablement aux deux autres, parce qu'elle joint à une efficacité au moins égale, plus de facilité à se la procurer. Comme elles sont toutes les trois plus ou moins susceptibles de se décomposer, on ne doit pas les préparer trop à l'avance.

« Les adultes prennent « dix gouttes de l'une de ces trois « préparations dans un demi-verre de syrop de capillaire et « d'eau, prise de grand matin à jeun, une deuxième dose à « dix heures, et une troisième dans la soirée, ou en se cou« chant. »

« Sur la fin de la première semaine, on augmente chaque dose de cinq gouttes, et, quelques jours après, lorsque l'iode a un effet très sensible sur les tumeurs, on en donne vingt, qui contiennent environ un grain d'iode.

« M. Coindet a rarement dépassé cette dose (1), qui suffit, selon lui, pour dissiper les goîtres les plus volumineux. Quelques-uns ont cependant résisté à l'action du nouveau remède ; c'est que probablement leur « presque totalité avait subi une « altération organique. »

« Souvent le goître se dissipe incomplètement, mais assez pour « n'être plus ni incommode ni difforme. »

« Dans un grand nombre de cas il se dissout, se détruit, se « dissipe dans l'espace de six à dix semaines, de manière à ne « laisser aucune trace de son existence. »

« Pour mieux juger de l'effet du remède, il a été administré seul sans applications extérieures, susceptibles sans doute d'ajouter à son action.

---

(1) Ce praticien habile, dont l'amitié me flatte autant qu'elle m'est chère, a eu la bonté de me faire part de sa découverte avant de la publier. J'ai [illegible] son remède, et il me semble que la dose de 25 gouttes [illegible] l'appétit, fatiguait l'estomac, et le rendait même douloureux [illegible] à vingt gouttes il [illegible] aucun effet semblable. Une [illegible] malade se plaint d'une [illegible] de diarrhée, qui peut bien [illegible] de la chaleur actuelle.

« L'iode est stimulant, il donne du ton à l'estomac, excite » l'appétit, il n'agit ni sur les selles ni sur les urines. Il ne provoque pas les sueurs, mais il porte son action directement sur » le système reproducteur, et surtout sur l'utérus. Si on le donne » à une certaine dose continuée pendant quelque tems, c'est un » des emménagogues les plus actifs que je connaisse. C'est peut-» être par cette relation sympathique qu'il guérit le goître dans » un grand nombre de cas. »

« L'iode a également réussi contre une chlorose très-manifeste. M. Coindet saisit cette occasion pour tâcher, en terminant son Mémoire, d'appeler l'attention des praticiens sur cette nouvelle propriété, persuadé que cette substance deviendra, » entre des » mains habiles, un des plus puissans remèdes dont la médecine » moderne ait enrichi la matière médicale. »

» Il n'est rien dit du régime à prescrire durant le traitement; il semble cependant qu'il doit être fixé : on sait combien une diète un peu sévère favorise et hâte la résorption en général.

» On doit regretter que le peu d'étendue que comporte naturellement ce genre de travail, n'ait pas permis à l'auteur d'y insérer l'histoire abrégée de quelques-unes des cures très remarquables qu'il a opérées par le secours de son nouveau remède. »

ENIGME.

Mon sort est de briller sur terre,
Je ne puis vivre sans éclat.
Je suis sémillante et légère,
Toujours dans un mobile état.
Toujours avide, ambitieuse,
Je tends sans cesse à m'élever;
Je suis surtout fort dangereuse
Pour celui qui veut me braver.
Je suis pourtant sans résistance,
Et que par le moindre [illegible];
Bien [illegible] ma complaisance,
Je cède au plus léger effort.

Le mot de la dernière Charade est pot-age.

Marchés de Chambery des 1er, 3 et 5 août 1820.

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
BLED.						
Froment,	*Prix*	17	15	—	41	09
Seigle		9	00	—	21	76
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		6	50	—	8	50
Maïs		8	50	—	11	11
Avoine (1)		11	82	—	8	10
Pain, 1re qualité, le kilogr.				—	0	35
Viande, *idem*,	*idem*			—	0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres :
Froment . . . d. [illegible]
Seigle . . . d. [illegible]
Avoine . . . d. [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLERC, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 33.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 août. S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché de Savoie, conjointement avec la garnison de Chambéry, a voulu célébrer par une fête militaire l'heureux hymen de S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse, auguste fille de notre Roi bien-aimé, avec S. A. R. le Prince Charles Louis, Infant d'Espagne, Prince de Lucques. Cette fête a eu lieu le 6 du courant, dans une plaine qui s'ouvre au-delà de la Boisse, à trois lieues de Chambéry. La Garnison, partagée en deux corps, a commencé, à la petite aube du jour, des manœuvres d'attaque et de défense de postes, qui ont été suivies par celles d'attaque et d'évolutions de ligne; ensuite la troupe réunie s'est placée au bivouac dans un bois, à côté de la plaine, pour y prendre du repos et des rafraîchissemens. A 5 heures du soir elle a repris les armes, s'est partagée en deux corps, comme le matin, et a commencé de nouvelles manœuvres d'attaque et de défense, lesquelles se sont terminées à l'entrée de la nuit. Un détachement de la Compagnie des Pompiers de la ville de Chambéry a figuré dans cette fête à la défense des pièces d'artillerie.

Un vaste pavillon octogone, flanqué de cabinets de verdure, avait été élevé sur la droite de la position où se sont exécutées les manœuvres, pour y recevoir toutes les personnes qui, venues pour prendre part à la fête, pouvaient contribuer à l'embellir par leur présence. L'intérieur était décoré de guirlandes de fleurs et de myrthe, et magnifiquement illuminé par une quantité innombrable de verres colorés qui y ont remplacé l'astre du jour. Les danses et la joie la plus pure ont mis fin à cette brillante journée, à laquelle la troupe et les nombreux spectateurs ont pris le plus vif intérêt.

La tenue des troupes, qui était superbe, et la précision parfaite des manœuvres ont excité l'admiration universelle. Une foule immense de spectateurs composée des habitans de Chambéry et de tous les environs, et d'un grand nombre d'étrangers, particulièrement de ceux qui sont aux eaux d'Aix, garnissait toutes les hauteurs et augmentait la magnificence du coup-d'œil. L'objet de cette belle fête militaire était de nature à intéresser tous les cœurs; aussi l'empressement des habitans a-t-il manifesté dans cette circonstance l'union de toutes les classes, qui confondant tous leurs sentimens en un seul, l'amour qu'elles ont pour leurs princes et leur attachement à leur auguste dynastie.

La ville de Chambéry, de son côté, a été jalouse de témoigner les sentimens de joie qu'elle partage dans cette circonstance avec tous les fidèles sujets de S. M. MM. les Nobles Syndics et le Conseil de ville, désirant que tout le monde pût prendre part à la fête qu'ils avoient préparée, l'ont donnée le matin, mardi, 15 du courant. Ils ont fait dresser des mâts de cocagne au champ de mars, et fait annoncer d'avance des prix destinés aux plus adroits des concurrens. La fête a été commencée par les salves d'artillerie. Les prix ont été remportés au son des fanfares et aux acclamations de la foule immense des spectateurs. A l'entrée de la nuit, le Verney a été décoré et illuminé; une inscription en transparent, relative à l'heureuse alliance qui faisait le sujet de la fête, était placée au centre de la grande allée. Des corps de musique ont été disposés sur plusieurs points, et les danses se sont prolongées fort avant dans la soirée.

La ville, en signe de l'heureuse harmonie qui règne entre elle et la Garnison, a fait faire une distribution de vin aux militaires.

— Le 12 du courant, les François qui se trouvent aux eaux d'Aix ont fait célébrer une Messe pour l'heureuse délivrance de S. A. R. Mme la Duchesse de Berry. Le concours des habitans qui y ont assisté prouve qu'un même sentiment unit les deux peuples, comme le même intérêt réunit, par les liens du sang et une affection réciproque, entre les deux augustes familles qui les gouvernent.

— Le 8 et le 9 du courant, il y a eu au Collége Royal de Chambéry des Exercices littéraires soutenus par deux élèves de la classe de Rhétorique et trois élèves de celle d'Humanité. Une assemblée aussi nombreuse que distinguée a justement applaudi aux succès de ces jeunes étudians.

— Depuis le 12 de ce mois, le thermomètre de Réaumur est monté tous les jours à 24 ou 25 degrés.

AVIS.

Par Ordonnance Sénatoriale du 30 mai 1820, il a été permis à M. Joseph François-Melchior de Maresté, Marquis de Saint-Agnès, domicilié à Turin, de faire publier et afficher l'Acte de révocation par lui fait, le 28 mai dernier, devant Vincent Michel Vigano, Notaire à Turin, de la procuration par lui passée à Joseph Miller, le 25 juin 1817, et d'en faire insérer la note au *Journal de Savoie*.

PIÉMONT.

Turin, 10 *août*. Le 7 du courant, S. Exc. l'ambassadeur d'Espagne près notre Cour, et l'ambassadeur extraordinaire de S. M. la Duchesse de Lucques se sont rendus à la Vigne de la Reine, et ont fait à S. M. le Roi la demande de la main de S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse, pour S. A. R. l'Infant Don Charles-Louis, Prince de Lucques. S. M. ayant donné son consentement, ils ont rempli la même mission auprès de S. M. la Reine, et de S. A. R. le jeune Prince. Le soir, toute la Cour est revenue dans la capitale, et il y a eu gala et grande réception.

— LL. EE. les deux ambassadeurs d'Espagne et de Lucques ont donné, le même jour, un grand dîner pour célébrer l'alliance d'une branche de l'auguste famille des Bourbons avec la Maison Royale de Savoie. Le corps diplomatique et la plupart des grands-dignitaires de la Couronne y ont assisté.

13 *Août*. Le 8 de ce mois a eu lieu la course de chevaux que le Corps de ville avait fait annoncer pour manifester la part qu'il prend au bonheur de l'auguste famille Royale. LL. MM. ont daigné y assister sur le grand balcon du palais situé en face du nouveau Grand Cirque, qui offrait un coup-d'œil dont la magnificence et la beauté ne peuvent se décrire. Après la course, la population s'est portée en foule à la porte neuve pour jouir de la belle illumination et du feu d'artifice qui y avaient été préparés, lesquels représentaient le temple de l'Hymen orné d'un obélisque où se voyaient les noms de *Charles-Louis* et de **Marie-Thérèse**. LL. MM. ont également honoré ce spectacle de leur présence, et se sont retirées au milieu des cris de joie qui les ont accompagnées.

— Il y a eu hier une fête à la Cour et un grand dîner chez S. Exc. M. le Comte de Saint-Marsan, ministre des affaires étrangères.

— Le thermomètre est déjà monté ici à 30 degrés et dixième, de Réaumur.

— Les ambassadeurs d'Espagne et de Lucques ont donné une très-belle fête pour célébrer le mariage de LL. AA. RR. le Prince Charles-Louis et la Princesse Marie-Thérèse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 26 *juillet*. Le prince Cariati, envoyé extraordinaire de Naples, à raison de la révolution qui s'y est faite, n'a pas été reçu de notre gouvernement.

— Le prince Cariati, qui n'a pas été reçu en audience par l'Empereur, est reparti après avoir eu des conférences avec le prince de Metternich et avec S. A. R. l'archiduchesse épouse du prince Léopold des Deux-Siciles.

Francfort, 26 *juillet*. L'échange des courriers est très-actif entre les principales puissances de l'Europe.

— On assure qu'une armée de 80,000 Autrichiens se portera dans la Romagne.

ANGLETERRE.

Londres, 9 *août*. Rien ne prouve jusqu'ici que l'on destine à la Reine une place particulière dans la chambre des lords. S. M. fait chercher une maison voisine du lieu des séances. On doit lui préparer celle de sir Thomas Tyrwitt, d'où l'on peut se rendre au Parlement par une route qui n'est pas ouverte au public.

— M. John Henry, qui a été chef de la justice dans les îles Ioniennes, est chargé par la Reine d'aller recueillir en Italie des dépositions en sa faveur. Le gouvernement lui a donné toutes les assurances sur la facilité de procurer des passeports aux individus qu'il sera dans le cas d'envoyer en Angleterre.

— On assure que des membres distingués des deux Chambres doivent proposer d'insérer dans le bill contre la Reine, une clause de défense aux deux parties de se remarier.

— La Reine fait publier les réponses qu'elle fait aux adresses qui lui sont présentées. Le *Courrier* improuve fortement l'appel qu'elle semble faire au peuple contre les autorités légitimes du royaume.

— La comtesse Pignatelli est arrivée d'Italie ; on dit qu'elle vient déposer en faveur de la Reine.

— On annonce que la duchesse de Clarence est enceinte. La duchesse d'Yorck vient de mourir âgée de 53 ans.

ESPAGNE.

Madrid, 1 août. Les Cortès ont tenu, le 25 juillet, une séance secrète qui a causé des inquiétudes. On la croit relative aux événemens de la Galice, où un corps d'insurgés était dirigé par une *Junte apostolique* en opposition avec les constitutionnels. On portait le nombre des insurgés à 1000. M. Musquiz, Archevêque de Santiago, est à la tête de la junte apostolique.

— Les nouvelles de la Corogne annoncent que le calme est rétabli dans la Galice.

FRANCE.

Paris, 6, 7 et 8 août. Il a paru une Note du ministère impérial de Russie au résident d'Espagne à Saint-Pétersbourg, du 2 mai 1820. Par cette note, l'*Empereur* blâme ouvertement les événemens de mars dernier, qui, dit-il, ont réveillé de justes inquiétudes en *Europe*, et sur lesquels il est nécessaire que s'expliquent toutes les puissances garantes de la tranquillité générale ; que la Russie a toujours témoigné un véritable intérêt à l'Espagne, qu'elle désirait de voir se consolider l'autorité légitime ; que les institutions émanées des trônes deviennent conservatrices, mais que sorties du milieu des troubles, elles n'enfantent que le chaos ; enfin que de la conduite de l'Espagne vers un ordre de choses plus rassurant, dépendra la nature des relations que S. M. I. conservera avec elle.

— Des souscriptions sont ouvertes en faveur des incendiés de la Rapée, commune de Bercy. Les pertes sont de 6 millions 360 mille 780 fr. entre tous les négocians et autres qui en ont été victimes ; il y a eu 51,655 pièces de vins perdues. Le maire ne croit pas que cet incendie soit l'effet de la malveillance. Il y a eu des actes de courage dignes des plus grands éloges.

— M. Lainé, membre de la Chambre des Députés, est parti pour les eaux d'Aix en Savoie.

— Une ordonnance de police, du 1.er août, concernant les armes prohibées, désigne en détail toutes celles qu'il est défendu de fabriquer.

— On écrit de Bordeaux qu'un soldat condamné à mort pour révolte envers son supérieur, a été enlevé avant l'exécution par le peuple. Des poursuites judiciaires sont faites contre les auteurs de l'enlèvement.

— On annonce que la peste diminue d'intensité dans l'île de Majorque.

— Le *Moniteur* a donné les premières nouvelles de l'insurrection de Palerme.

— Une note officielle fait connaître les avantages que le Roi de Portugal offre aux colons qui voudraient s'établir au Brésil.

— S. M. a accordé des médailles d'or et d'argent à un grand nombre de propriétaires agriculteurs.

9 *Et* 10 *août*. S. M. a reçu M. le comte de Palmella, envoyé extra

ordinaire de S. M. le Roi de Sardaigne, qui a présenté ses lettres de créance.

— M. l'abbé *De Pradt*, auteur du livre *De l'affaire des élections*, est mis en prévention comme prévenu du délit de provocation à la désobéissance aux lois et à l'autorité du Roi et des Chambres.

— *Le 22 août.* Selon des nouvelles de Corfou arrivées à Vienne en Autriche, le Pacha de Janina aurait fait sa paix avec la Porte. Mais cette nouvelle, qui avait déjà été donnée [illegible] mérite confirmation.

— M. Michaud, de l'Académie Française, est nommé lecteur du Roi, en remplacement de M. Vigée, décédé.

Banque de France 1580 fr.; 1575 fr., 1580 fr., 1578 fr. 75 c., 1575 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 78 fr. 95 c., 75 c., 78 fr. 80 c.

ITALIE.

Naples, 25 juillet. Le peu de troupes qui, à Palerme, avait échappé aux massacres des 16 et 17, avait repris Castellamare; mais le défaut de munitions leur a fait évacuer ce château. Elles furent ensuite prises et gardées à vue par les mêmes troupes qu'elles tenaient auparavant dans les chaînes. Un certain commandeur Anello a joué un grand rôle dans les événemens. Le Prince Cattolica qui, avec plusieurs autres barons Siciliens, était à la tête des factieux, voyant la fureur tournée contre les chefs, passa du côté des troupes et en fut la victime de son [illegible]. Le peuple a mis en pièces le capitaine du port qui a laissé embarquer le général Church. Caissot, dont la conduite fut blâmée dans le principe, a demandé à être jugé. Il est détenu au Château-de-l'Œuf. Les soldats prisonniers s'attendaient à chaque moment à être massacrés d'un moment à l'autre. Les bandits, au nombre de plusieurs milliers, réunis à tous les vagabonds des environs, étaient absolument les maîtres de la ville. Le défaut de subsistances à bord commence à calmer l'effervescence. Les chefs des corps de métiers ont pris quelque autorité, et enfin l'Archevêque, qui a pris les rênes du gouvernement, est parvenu à rétablir un peu de tranquillité. Les Archevêques de Palerme ont le privilége de remplacer les vice-rois absens.

— Les Siciliens les plus marquans qui sont ici, voyant la sollicitude des Napolitains pour leurs compatriotes qui sont en Sicile, se sont offerts volontairement en otages pour eux. Dans ce nombre sont plusieurs princes, marquis et lieutenans-généraux.

26 Juillet. Il est accordé une amnistie générale à tous les déserteurs de l'armée de terre et de la marine.

— Les nouvelles de Sicile annoncent que la ville de Messine est parfaitement tranquille, et que la proclamation du Prince Vicaire-général a établi l'ordre à Palerme.

1er *Août.* La ville de Messine devient pour le moment la capitale de la Sicile. C'est là que le Prince Vicaire-général reçoit les généraux Florestan Pepe et J. B. Cardella, le premier chargé de pourvoir à tout ce que sera nécessaire pour le rétablissement de la tranquillité. On y envoie diverses autres expéditions avec des troupes de milice. A l'exception de Palerme, tout le reste de l'île est calme. Les manœuvres des factieux ont échoué dans la vallée de Mazzara. Le sénat de Catane avait offert à celui de Messine, dès le commencement des troubles de Palerme, tous les secours qui seraient en son pouvoir. Les troupes sont toujours prisonnières à Palerme.

— Il vient d'arriver dans le mouillage de notre port, une députation de Palerme, composée de six membres, en vertu des ordres donnés, elle ne tient dans la rade de P[illegible] en attendant qu'il soit décidé si elle sera admise de suite [illegible] apparent sa dépêche.

Madame [illegible] cette [illegible], qui est partie le 19 juillet pour [illegible] le 20 au soir.

Milord [illegible] venant de Naples, a été [illegible] du [illegible] le projet de défense du royaume dans le cas de l'entrée d'un ennemi quelconque sur les frontières. On parlait de [illegible] le pays de [illegible] les retraites, etc.

— On dit que l'armée autrichienne en Italie doit être considérablement renforcée.

VARIETÉS.

NOTICE *sur* ALI, *Pacha de Joannina.*

Dans les conjonctures actuelles, où une partie de l'attention publique est dirigée sur la lutte engagée entre le fameux Pacha de Joannina et la sublime Porte, qui semble avoir besoin de toutes ses forces pour réduire un rebelle, nous avons pensé qu'on lirait avec intérêt les détails qui suivent sur la personne et le caractère d'Ali. Nous les puisons dans les extraits d'un voyage fait en 1812 et 1813, par le médecin Henri Holland, aux îles Ioniennes, en Albanie, en Thessalie, etc.

Le docteur Holland, pendant son séjour à Joannina, fut plusieurs fois consulté par Ali, qui le prit pour son médecin; en sorte que ce voyageur a eu de fréquentes et faciles occasions d'observer ce personnage. Ali est très âgé. Il se plaignait de plusieurs infirmités, et cependant il était jaloux de montrer qu'il avait encore de la vigueur. Il désirait de connaître quelque moyen de prolonger sa vie, et son interlocuteur ayant eu, à ce sujet, l'occasion de parler de la pierre philosophale, il montra une singulière curiosité à savoir si réellement on ne pourrait pas parvenir à faire de l'or. Il était à peu près toujours vêtu de même et assis les jambes croisées sur un sofa. Sa manière de recevoir était mêlée de politesse et de dignité, et il observait d'autant plus les formes, qu'il avait un plus grand nombre de témoins. Les sujets de conversation qu'il affectionnait le plus étaient ceux qui se rapportaient à la politique générale. Quoiqu'il laissât souvent percer l'ignorance commune aux Turcs, il faisait parfois des remarques judicieuses et remplaçait l'instruction par beaucoup de sagacité. Il s'entretint avec intérêt des forces de l'Angleterre, de ses relations avec l'Amérique, et manifestait un grand regret de n'avoir pas voyagé.

Il a une passion remarquable pour les armes de tout genre, surtout pour celles qui sont d'une construction particulière. Son Sérail était garni de fusils, de sabres, de pistolets d'un travail singulier. Il sait lire, et tout porte à croire qu'il sait écrire. Il convient franchement de son ignorance et cherche avidement les occasions de s'instruire.

Dans le tems où Buonaparte marchait en Russie, Ali prenait un vif intérêt à tous les événemens; il craignait les succès de l'une quelconque des puissances belligérantes. Lorsqu'il apprit l'entrée des Français à Moscou, il en fut visiblement troublé. Il relevait la faute des gouvernemens de l'Europe de n'avoir pas réuni leurs forces contre leur ennemi commun, au lieu de le combattre chacun à part, et à ce propos, il cita la fable des bâtons liés en faisceau.

La manière d'Ali dans les audiences où il rendait la justice, était rapide et décidée. Il paraissait franchement chercher la vérité, et en jugeant avec promptitude, il revenait rarement de ses décisions. Il traitait toutes les affaires lui-même, et son assiduité à ce travail était remarquable. Il s'y occupait sans relâche depuis six heures jusqu'à midi, qui est l'heure de son dîner. Après quoi il dormait une heure et reprenait le travail jusqu'à huit heures, qui est l'heure où il soupe. Il est sobre et mange seul, lorsqu'il accepte des invitations, ou qu'il mange familièrement chez lui avec des Grecs ou des Turcs de sa capitale.

Il a trois cents femmes dans son harem, composées des danseuses et des femmes de [illegible]. Il a des Grecques, des Turques, des Albanaises, [illegible] Circassiennes, etc. Quand, par une faveur toute particulière, il fait à quelqu'un de ses officiers le don d'une femme de son harem, celui-ci doit bien se garder de refuser un tel présent.

Ses sentimens religieux sont très suspects; il y mêle, au reste, quelques traits de crédulité et de superstition.

Il paraît que le fond de son caractère est l'artifice, la mauvaise foi et un esprit de vengeance implacable. Il est profond dans l'art de l'intrigue et il entretient des espions dans toute la Turquie. Au moyen des séductions et de l'argent, il se procurait des rapports tellement détaillés qu'il ne se passait rien dans le secret du divan, dont il ne fût informé en peu de jours. Il laissait régner la terreur autour de lui, et ce qu'il y avait de plus à craindre de sa part, étaient les apparences de l'affabilité. Malheur à celui qui recevait un accueil plus flatteur qu'à l'ordinaire! c'était le présage presque assuré de sa perte. Celui qu'il honorait et qu'il croyait avoir sujet de craindre, le quittait satisfait de ses belles paroles, et peu d'instans après, il avait la tête tranchée. « J'ai vu, dit le voyageur, l'effet qui résulte de cette conduite: point de repos, point de sécurité dans les familles; on se cache, on craint jusqu'aux murailles, dès qu'il s'agit du despote. »

La vengeance est chez Ali une passion sinistre qui ne s'éteint jamais; il sacrifie sans pitié son ennemi et poursuit sa famille jusques dans les degrés les plus éloignés de parenté ou d'alliance. M. Holland a vu l'horrible spectacle des ossemens de six cents personnes immolées sous les yeux du tyran, pour une offense reçue par sa famille quarante ans auparavant. Il fit rôtir vivant et massacrer tous les enfans d'un Albanais dont il prétendait avoir reçu une injure il y avait plusieurs années. Il restait un frere de cet infortuné, qui avait échappé aux recherches, il fut attiré par l'assurance du pardon, son corps fut mis en pièces et jeté dans les rues de Joannina.

Quelles que soient cette atrocité de caractère et la dureté du gouvernement d'un tel homme, M. Holland pense que sa domination a peut être plus fait de bien que de mal dans le pays soumis à son administration, et cela par l'anéantissement d'une multitude de tyrannies partielles dont il a délivré les provinces, et par la destruction des brigands qui les infestaient. Il avait rendu les routes et les communications très sûres, outre qu'il avait mis beaucoup de soin à la réparation des chemins et à la construction des ponts. Mais rien ne pouvait effacer la terrible impression causée par la férocité d'un tel maître, et les Grecs opprimés sentent tout le poids de leurs chaînes. Mais comme le service militaire est pour les Albanais une puissante habitude, et que le pacha récompense bien ses soldats, il a une nombreuse milice qui lui paraît entièrement dévouée. A l'époque dont il s'agit, il avait auprès de lui un Albanais qui lui avait toujours été attaché à sa personne. Il passait pour être le confident et l'exécuteur de toutes ses vengeances. C'était un militaire intrépide, qui s'était distingué au service. Ce personnage, qui ne s'écartait jamais du sérail, couchait la nuit sur le plancher, à la porte de la chambre de son maître, avec ses armes chargées à ses côtés. Cet homme n'avait pas quarante ans; il avait une grande fortune; il était frère de l'un des médecins du pacha et se nommait Athanase Bia.

LOGOGRIPHE

J'annonce le désordre, ou bien j'en suis l'auteur
On me montre aux passans, ou l'on me fait la guerre.
On me mange, on m'embaume, ou me place sous terre;
Et je suis d'autres fois un objet de terreur
Si vous ôtez le cœur, je ne suis plus à craindre,
Je deviens fort utile et chacun veut m'avoir
Dans le plus petit cercle on a su me restreindre,
Je suis un vrai bijou qu'on se plaît à revoir

Le mot de la dernière *Enigme* est *Femme.*

Marchés de Chambéry des 8, 10 *et* 12 *août* 1820.

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
	f.	c.		f.	c.
BLÉS,					
Froment, *Prix* . . .	16	61	— . .	20	44
Seigle	8	75	— . .	11	42
Orge	n	00	— . .	n	00
Sarrasin	5	50	— . .	7	19
Maïs	9	00	— . .	11	76
Avoine (1)	11	85	— . .	8	12
Pain, 1re qualité, le kilogr.			. . .	0	34
Viande, *idem*, *idem*			. .	0	75

(1) Rapport des Veissels en hectolitres:
Froment . . 0, 813
Seigle . . . 0, 765
Avoine . . . [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. Cleaz, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 34.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 *Août*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 *août*. S. Exc. M. le Gouverneur général du Duché, par une lettre adressée, le 18 du courant, à M. le Syndic de première classe, a témoigné de la manière la plus honorable la satisfaction que lui ont fait éprouver non-seulement le zèle et l'empressement que MM. les Nobles Syndics et le Conseil de Ville ont montrés dans les fêtes qu'ils ont données pour célébrer le mariage de l'auguste Princesse *Marie Thérèse*, et la part sincère que tous les habitans ont prise à la joie publique, mais encore l'ordre que la ville s'est donnée pour contribuer de plus en plus à la réunion de tous les sentimens et à la bonne harmonie entre les habitans et la garnison. S. Exc. manifeste en particulier sa satisfaction sur la conduite des Pompiers de la ville, en ces termes : « La compagnie des Pompiers, « qui a partagé les fatigues et la joie de la fête, s'est distinguée par sa « bonne conduite sous tous les rapports, et je vous prie, M. le Syndic, « de vouloir bien être mon interprète auprès d'eux, en leur témoignant « combien j'en ai été satisfait. »

— Les actionnaires propriétaires du Théâtre de Chambéry ayant manifesté l'intention de donner à ce bâtiment une autre destination, l'administration de la ville s'est déterminée à en faire l'acquisition sur l'offre généreuse de M. le Général Comte de Boigne, de donner 60,000 francs pour faciliter les réparations nécessaires.

En conséquence, la ville est entrée en possession le 10 du courant, en réservant la jouissance particulière d'une loge à M. le Général Comte de Boigne et à ses descendans à perpétuité.

A la représentation du Dimanche 13, la première donnée sous les auspices de la ville, au moment où M. le Comte de Boigne a paru dans sa loge, sa présence a produit la plus vive émotion. On a fait sur la scène les vers suivans, où l'on fait allusion à l'hospice qu'établit M. le Général de Boigne, pour servir d'asile à la vieillesse malheureuse; ces vers, lus entre les deux pièces, ont excité l'explosion de la reconnaissance publique, qui s'est manifestée par des applaudissemens universels et prolongés.

« De la richesse il fait le véritable usage
Procurer des plaisirs, soulager le malheur;
Entre *jouissance* et *douleur*

Chacun de ses jours se partage ;
Et l'on voit par la main du sage
Au vieil âge, au malheur, au culte élevé,
Aux plaisirs, aux beaux arts un temple consacré. »

— Lundi, 11 du courant, on a fait, dans la Chapelle du Collège Royal de cette ville, la distribution solennelle des Prix aux élèves de cet Établissement. La *cérémonie a été présidée par* M. le Chevalier de Montbel, Président au Sénat, Chef du Conseil de la Réforme des études. Mgr l'Archevêque accompagné de son Clergé, MM. les Syndics et Conseillers de ville et un grand nombre de personnes distinguées ont honoré de leur présence cette solennité, qui a eu lieu au milieu d'une nombreuse assemblée. Cette touchante cérémonie a offert, comme à l'ordinaire, le plus vif intérêt; qui redoublait surtout chaque fois que les prix et les couronnes étaient remis *par les pères*, les mères et les parens des jeunes vainqueurs. M. l'Abbé Chant, Professeur de Rhétorique, avait ouvert la séance par un discours où il a traité un sujet qui, en pareille circonstance, outre le mérite qu'il tirait du talent de l'orateur, avait encore celui de la nouveauté. Il a montré et développé l'importance, l'utilité et la nécessité de la *réflexion*, considérée comme la source principale du succès dans tous les genres de travaux, et dans toutes les situations où les circonstances et le devoir placent l'homme social. Ce discours a été couronné des applaudissemens universels de l'auditoire.

— On fait des préparatifs en Piémont pour la célébration de la troisième fête séculaire en l'honneur de *Notre Dame d'Oropa*, les deux premières ayant eu lieu en 1620 et en 1720. *Notre Dame d'Oropa* est un sanctuaire érigé à la Vierge sur la montagne d'Oropa, dans la province de Biella. Cette montagne reçoit son nom d'une rivière qui coule au bas. Le sanctuaire dont il s'agit est à deux lieues nord-ouest de la ville de Biella. C'est un bel édifice bâti autour de la chapelle primitive, qui a été conservée au-dessous de la coupole. L'image de la Vierge qui est l'objet de la vénération des fidèles, est une statue de bois dont la tradition du pays fait remonter l'ancienneté jusqu'à Saint-Eusèbe de Sardaigne, Évêque de Verceil, qui, à son retour de Syrie, d'où il avait apporté cette statue, voulut la soustraire aux recherches, dans les troubles excités par les Ariens, et la cacher sur cette montagne dans une chapelle qui fut bâtie à la hâte. S. Eusèbe mourut l'an 370 de J. C. Cette image ayant opéré des miracles, ne tarda pas à devenir l'objet d'une grande dévotion et du pèlerinage d'une multitude de malades et d'infirmes qui y accoururent implorer la guérison de leurs maux. Les étrangers y trouvent des logemens, on a rendu les chemins praticables, malgré l'aspérité des lieux. La route qui conduit au sanctuaire est établie en zigzags, et à chacun des angles est un Oratoire qui sert de station, où l'on a représenté l'une des principales circonstances de la vie de la Mère du Sauveur. S. M. la Reine et ses augustes Princesses y ont fait un voyage le 30 juillet dernier, comme nous l'avons rapporté (Voyez ce que nous avons dit au sujet de N.-D. d'Oropa, dans le N.° 67 de ce Journal, *Les Annales*, du 22 février 1817).

— Nous apprenons à l'instant même la fâcheuse nouvelle que M. le docteur Hamel, Conseiller à la Cour de Russie, dont nous avons eu occasion de parler dans notre Journal, ayant tenté imprudemment, le 20 de ce mois, une troisième entreprise pour arriver sur la cime du Mont-Blanc, a été victime de la chute d'une avalanche et a péri avec ses compagnons de voyage et trois de ses guides. Nous donnerons dans le N.° prochain les détails de ce funeste événement.

PIÉMONT.

Turin, 26 août. Le lundi, 14 du courant, les ambassadeurs et ministres des puissances étrangères accrédités auprès de notre Cour ont eu l'honneur de féliciter, au nom de leurs Souverains, LL. MM. et l'Auguste Epouse. S. Ex. M. le duc de Dalberg, Ambassadeur de France, qui a porté la parole au nom de tout le corps diplomatique, a exalté en particulier les sentimens de S. M. T. C. sur une nouvelle alliance du sang des Bourbons à celui de la Maison de Savoie, qui est un gage de plus de l'affection qui unit depuis si long tems ces deux anciennes familles.

— Le soir du même jour a été dressé l'acte de mariage entre S. A. R. la Princesse *Marie-Thérèse* et S. A. R. l'Infant *Charles-Louis*. Etaient présens à cet acte solennel LL. MM. et toute la Famille Royale, LL. AA. RR. le Prince et la Princesse de Carignan; les Chev. de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, S. Exc. l'Ambassadeur d'Espagne, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire de S. M. la Duchesse de Lucques; S. Exc. M. le Marquis de St. Marsan, Ministre des affaires étrangères en qualité de Notaire de la Couronne, et S. Exc. M. le Comte Balbe, Ministre des affaires internes, comme Curateur de la jeune Princesse.

— Le mardi, 15, la cérémonie religieuse du mariage a eu lieu dans la Chapelle de la Vigne royale de la Reine. Le Prince *Charles-Louis* a été représenté par S. A. R. le duc de Genevois, oncle de l'*Epouse*. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr. l'Archevêque de Turin, assisté des Evêques d'Albe, d'Asti et d'Acqui. Le coup d'œil que la Cour offrait en ce moment et la pensée des sentimens qui, dans une telle circonstance, agitaient le cœur de LL. MM. et de leur auguste fille, ont fait couler des yeux de tous les assistans des larmes de joie et d'attendrissement.

— Le 18, à 11 heures du soir, LL. MM. et la Famille Royale sont parties pour Gênes.

— On a distribué à la Cour une médaille frappée à la Monnaie Royale, pour perpétuer le souvenir de l'heureux mariage qui vient d'être célébré. Cette médaille, qui fait honneur au talent de M. Lavy graveur royal, présente d'une part les deux têtes de LL. MM., et de l'autre les têtes des deux augustes Epoux, avec la devise *Fides mutua*.

— S. Exc. M. le Marquis de Saint-Marsan est parti pour *Gênes*, où se rend tout le corps diplomatique.

— S. M. a fait de nombreuses promotions, que nous donnerons dans le N.° prochain. M. le major général Marquis de Yenne, est chargé *par interim* du gouvernement de la ville, de la citadelle et de la Division de Turin.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 5 *août*. On parle d'une note confidentielle que notre gouvernement aurait adressée aux États de la confédération germanique touchant les évènemens de Naples. Cette pièce à la fois pacifique et énergique est très-propre à rassurer sur le sort de l'Italie.

— On porte à quarante le nombre des bataillons autrichiens qui vont se rendre en Italie avec un nombre proportionné de corps de cavalerie. La destination de ces troupes dépendra de la réponse de l'Empereur de Russie aux remarques de notre cour sur les évènemens de Naples. Le général Frimont commandera cette armée d'observation, pourvue d'une artillerie nombreuse et de toutes sortes de munitions.

— On parle d'une entrevue que doivent avoir à Pest les Empereurs de Russie et d'Autriche et le Roi de Prusse.

ANGLETERRE.

Londres, 15 *août*. La Reine a adressé une lettre au Roi; on a eu l'idée d'en conclure qu'il y avait encore quelque espoir d'arrangement. Le journal officiel ne laisse aucune conjecture à cet égard.

— Le mardi, 8 de ce mois, à la suite d'un conseil de cabinet, M. Bassett, messager du Roi, a été envoyé à l'étranger avec des dépêches. On suppose qu'il se dirige sur Munich. L'ambassadeur de France a eu une longue entrevue avec lord Castlereagh, après le conseil.

— Le duc et la duchesse Decazes ont donné un grand repas à tous les ambassadeurs et ministres étrangers et à leurs familles. Après le dîner, il y a eu un cercle brillant chez la duchesse. Le 9, le lord chancelier et M^me^ Eldon ont donné un grand dîner au duc et à la duchesse Decazes, et à un grand nombre de personnes de distinction.

— L'activité que l'on met dans les changemens du local de la Chambre des Pairs n'annonce pas l'intention d'ajourner le procès relatif à la Reine.

— Les funérailles de la duchesse d'Yorck, qui auront lieu avec éclat, ne se feront pas avant quelques jours.

— Outre le départ de M. Bassett, M. Daniel, messager du Roi, est parti pour Berlin avec des dépêches, et M. Fichet est aussi parti avec des dépêches pour le continent. Il se peut que quelques-unes de ces missions soient relatives aux affaires de Naples.

— On dispose ici des logemens pour 60 ou 70 témoins italiens dans l'affaire de la Reine.

ESPAGNE.

Madrid, 5 *août*. Selon les nouvelles de la Galice, les attroupemens des insurgés n'ont nulle part une forme; des engagemens de peu de durée se sont terminés par la dispersion des insurgés et la retraite de leurs chefs.

— Le colonel accusé d'avoir pris part aux évènemens de Cadix, a été livré aux autorités espagnoles par ordre de la Régence de Portugal.

— Il paraît que les grandes routes sont infestées de malfaiteurs, de dé-

[illegible] et de contrebandiers. On vient d'augmenter le nombre des détachemens d'infanterie et de cavalerie chargés de protéger la sûreté des chemins.

— Les mécontens de la province de Burgos et de Soria ont pris le nom de *Royaux de Bourbon*. Ils ont distribué des proclamations contre les Cortès. De semblables mouvemens existent dans l'Arragon.

FRANCE.

Paris, 13, 14 et 15 août. Une dépêche télégraphique annonce que les différends entre le Roi et la Reine d'Angleterre se terminent par un arrangement. Vingt-cinq mille hommes cantonnés dans les environs de Londres ont reçu ordre de s'éloigner dans leurs garnisons.

— M. Clausel de Coussergues a déposé à la questure de la Chambre des Députés 250 exemplaires d'un écrit intitulé : *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes, ancien ministre, à soumettre à la Chambre de 1820.*

— Jusqu'à ce jour le montant des souscriptions pour le monument en l'honneur du duc de Berry, s'élève à 162,819 fr., 80 c.

16 et 17 août. Tous les théâtres de la capitale vont donner, dit-on, une représentation au bénéfice des incendiés de Bercy.

— Des avis de la Côte de Barbarie, du 22 juillet, annoncent qu'une insurrection de la nature la plus grave a éclaté dans l'armée de l'Empereur de Maroc. Un régiment des gardes a levé l'étendard de la révolte, et s'est porté sur Fez, où il a commis les plus grands excès.

— Il va être établi une communication constante entre tous les observatoires royaux de France et le Bureau des Longitudes, touchant les phénomènes célestes, à l'effet de réunir et de comparer les résultats des observations astronomiques.

— La nouvelle d'un arrangement entre le Roi et la Reine d'Angleterre ne s'est pas confirmée. Le télégraphe de Calais aura eu des renseignemens inexacts.

18 et 19 août. Le maire de Rouen a défendu tout attroupement sous prétexte de sérénade ou de tout autre motif. Cette défense est relative aux sérénades données aux députés qui rentrent dans leurs foyers.

— Les dames de la Halle de Bordeaux envoient une députation à Paris pour offrir à Mme la duchesse de Berry un berceau en nacre d'un travail exquis. [illegible] seront admises aux Tuileries avec leurs grandes coiffes, leurs jupons courts et leur tablier à fleurs de lys.

Cinq pour cent consolidés : 78 fr. 90 c., 78 fr. 90 c., 78 fr. 65 c. Banque de France : 1375 fr. ; 1378 fr. 75 c. ; 1380 fr.

ITALIE

Ancône, 9 août. On assure que les Bénéventins ont imploré la médiation du prince héréditaire de Naples auprès de S. S., qui doit avoir répondu au ministre de Naples qu'elle n'a rien à traiter avec des rebelles, mais qu'en considération de l'auguste médiateur, elle écoutera la voix de la Clémence lorsque les Bénéventins seront rentrés dans leur devoir.

— Il paraît que la tranquillité ne se rétablit que lentement à Palerme.

On ne sait pas encore ce que veulent les Siciliens, attendu qu'ils ne sont point d'accord. Les uns veulent l'ancien parlement divisé en trois sections; d'autres le parlement de 1813 avec deux Chambres; et d'autres une indépendance absolue. Les Palermitains veulent un prince royal, mais une administration séparée.

— On apprend de Naples que les *Carbonari* cherchent à exciter des troubles pour en profiter. Ils ont fait une tentative contre l'habitation du chevalier Medici, mais la cavalerie les a dispersés.

— Les partis s'échauffent de plus en plus à Palerme. On regrette la perte irréparable des archives qui ont été détruites dans les premiers désordres.

Livourne, 6 août. On donne une nouvelle qui paraît ou fausse ou du moins exagérée. On dit qu'il y a eu à Constantinople une terrible émeute dans laquelle le cinquième de la population aurait péri. On ne désigne point la cause d'un tel événement.

Naples, 4 août. Une escadre algérienne de cinq bâtimens, destinée à une croisière près de l'île Pantellaria, a capturé, le 3 juillet dernier, trois bâtimens siciliens et deux navires toscans.

— La junte préparatoire pour l'examen des pouvoirs des députés au parlement est composée de sept membres. Nous avons 98 députés et 30 suppléans.

— Dans les Abruzzes et les Calabres, il y a quelques germes de division et un parti qui voudrait former des républiques indépendantes.

7 Août. Le Roi, rétabli de son indisposition, a reçu le 4, dans sa première sortie, des marques multipliées de l'amour et du respect du peuple de cette capitale.

— Le Prince Vicaire-Général, sur la proposition du général en chef Pépé, avait rendu, le 5, un décret qui accordait des grades nombreux dans l'armée, des décorations et un très-grand nombre de médailles d'or et d'argent aux militaires qui ont contribué à l'établissement du régime constitutionnel. Plus de cinq cents officiers de tous les corps ont demandé la révocation de ce décret et la destitution du général Pépé. Le décret a été révoqué, et les récompenses auront lieu selon le rang d'ancienneté.

Rome, 9 août. M. le marquis Canova, dans la sculpture admirable des deux lions qui ornent le mausolée du Pape Rezzonico (Clément XIII), a fait preuve d'un talent aussi distingué dans la représentation des animaux que dans celle des plus belles formes humaines.

— Le ministre général de l'ordre de Saint-François a adressé à tous les couvens de Mineurs conventuels, une circulaire datée du 2 de ce mois, par laquelle il leur annonce que, le 11 de ce mois, S. S. a rendu un décret qui constate l'*identité du corps de Saint-François d'Assise*. En conséquence, il sera célébré dans toutes leurs églises un *triduum*, à la fin duquel il sera chanté un *Te Deum* en actions de grâces.

— On annonce qu'il doit être organisé dans nos États, un corps de troupe civique, composé de tous les habitans de 18 à 60 ans.

— Des voyageurs arrivés de Naples rapportent que les esprits ne sont point tranquilles dans cette ville. Plusieurs personnes de distinction s'abstiennent de se montrer en public.

Brescia, 17 août. Nous allons voir passer successivement plusieurs colonnes de l'armée autrichienne, qui ne sera pas moindre de 80,000 hommes.

VARIÉTÉS.

NOTICES DIVERSES.

Le navire anglais *le William*, se rendant de Monte-Video à Valparaiso, a découvert, à la hauteur du cap Horn, une île nouvelle située sous le 61.e degré de latitude et le 52.e de longitude occidentale. Dans un second voyage, le capitaine du William, étant descendu à terre, a trouvé cette île couverte de neige et inhabitée. Les mers des environs abondent en baleines et en veaux marins.

— Le capitaine Peyster, commandant le navire la *Rebecca*, allant de Valparaiso aux Indes orientales, a découvert, le 17 mai 1819, à 3 heures du matin, un groupe de quatorze petites îles et de cayes inhabitées (latitude sud, 8°, 29'; long. ouest, 180°, 54'). Il l'a nommé groupe d'*Ellice*, et l'île sur laquelle il a failli toucher, *Escape-Island*; celle qui en est le plus près, *Rebecca-Island*, et la plus occidentale, *Browns-Island*; il les croit inhabitées. Le 19 mai, au point du jour, le même capitaine a aperçu un autre groupe qui lui a paru formé de 17 petites îles et que ses officiers ont appelées *îles de Peyster* (latitude sud, 8° 5', long. ouest, 180°, 43'). Toutes ces îles sont si basses, qu'on ne peut les apercevoir que de très près.

— *Nouveau procédé pour préserver les grains de la carie.* Un propriétaire de la commune d'*Ids* (Département du Cher) a fait publier une recette qu'il emploie, depuis quinze ans, pour chauler les grains et les préserver de la carie. Après avoir fait dissoudre dans l'eau chaude du sel, dans la proportion de 2 kilogr. par quintal métrique de grain à purifier, et avoir bien écumé jusqu'à la fusion totale du sel, il faut ajouter une quantité de cendres égale au volume d'eau, et un kilogramme de chaux; laisser refroidir, et arroser de cette eau le froment destiné à la semence, en le remuant de manière que la dissolution s'étende sur tous les grains. On ne doit préparer que ce qu'on peut semer pendant six jours au plus.

— L'Académie française a adjugé le prix d'éloquence (sur l'éloquence du barreau et celle de la tribune) à M. Delamalle fils, substitut du Procureur du Roi. Un des prix de poésie (sur l'enseignement mutuel) a été obtenu par M. Saintine. Le second prix de poëme (en l'honneur de Malesherbes) n'est pas encore décerné.

L'Académie a donné le prix de vertu, qui avait été remis l'année dernière. Elle l'a partagé entre le nommé Phélippeaux, ancien surveillant de l'École de Peinture, qui, sans fortune, a élevé la famille indigente de Renou, ancien secrétaire de la même École, et le nommé Geusset, ancien domestique d'un négociant, qui, après la ruine de son vieux maître, non-seulement ne l'a point quitté, mais l'a nourri depuis plusieurs années et le nourrit encore du fruit de son modique travail.

AVIS. — *Travaux publics.*

Il sera procédé devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, le jeudi 31 août courant, à onze heures du matin, à l'adjudication par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des travaux à exécuter en réparation ;

1.° Du pont sur le ruisseau de l'Enten, entre les communes de Bellecombe et la Motte, mandement du Châtelard, évalués à . . . 5907 l. n. 65 c.

2.° De celui dit d'Esserchaval, territoire du Châtelard, sur la rivière du Chéran, évalués à . . . . 2189 l. 26 c.

Le délai pour les 6.mes et demi-6.mes ne sera que de cinq jours, et il expirera le mardi, 5 septembre, à midi précis.

AVIS.

On trouvera chez les pharmaciens Bonjean père et fils, rue Couverte à Chambery, les préparations d'iode telles que les prescrit M. le docteur Coindet dans son mémoire relatif aux goîtres, lu à la société helvétique des sciences naturelles à Genève, dont M. le docteur Borson a donné un extrait dans le N.° 32 de ce Journal.

AUTRE AVIS.

A vendre à Lyon : Une imprimerie en pleine activité, composée de trois presses, bien assortie en caractères sur tous les corps, et dans laquelle s'imprime le Journal du département du Rhône. S'adresser au Sr. Rousset Imprimeur, Grande Rue de l'Hôpital, N.° 46, à Lyon.

Nota. Il ne reçoit que les lettres affranchies.

ENIGME.

Par mon secours, une jeune beauté
Montre sa grâce et sa légèreté.
Je suis leste avec la jeunesse,
Je chancèle avec la vieillesse;
Je soutiens indifféremment
Une statue, un corps vivant.
On me fait parcourir la salle et la campagne.
Je supporte un colosse, un arbre, une montagne;
On sait que je suis fort, pourtant, humble et soumis,
Au degré le plus bas partout je me réduis.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *monstre*, où l'on trouve *montre*.

MARCHÉS de Chambéry des 17 et 23 août 1820.

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f	c.		f	c.
BLED.						
Froment,	*Prix* . . .	16	25	— . .	19	88
Seigle		8	25	— . .	10	79
Orge		0	00	— . .	0	00
Sarrasin		0	00	— . .	0	00
Maïs		8	25	— . .	10	79
Avoine (1)		9	75	— . .	8	80
Pain, 1.re qualité, le kilogr.			. .	. . . .	0	33
Viande, *idem.*	*idem*		. .	. . . .	0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre.
Froment . . 0. 823
Seigle. . . 0. 765
Avoine . . . 0. 434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N° 35.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Septembre.

On s'abonne à ce Journal à dater du 1.er de chaque mois. Prix, pour six mois 8 l. 50 c. Pour l'année Chambéry, 15 l., dans le Duché, 16 l., hors du Duché, 17 l. franc de port.

N. B. *Nous rappelons au Public que ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes de demandes, de renseignemens, d'annonces de ventes, d'effets perdus, etc.*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 31 août. M. Töchon, d'Annecy, Membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, savant antiquaire, principalement dans la numismatique, vient de mourir à Paris au moment où il se disposait à venir aux Eaux d'Aix.

— L'éclipse de Soleil annoncée depuis si long-tems, qui aura lieu jeudi prochain, sera la plus considérable qu'il y ait eu depuis celle de 1764, et il n'y en aura pas d'aussi grande avant 1847. Celle de 1764 fut annulaire à Cadix, à Rennes, à Calais et à Pello *en Laponie*. Dans les éclipses *annulaires*, le diamètre apparent de la Lune étant plus petit que celui du Soleil, on voit le disque entier de la Lune sur le Soleil, qui, l'excédant de tout côté, paraît alors autour de lui sous la forme d'un anneau ou d'une couronne lumineuse. L'éclipse du 22 mai 1724 fut totale à Paris; l'obscurité absolue dura 2 minutes et 45 secondes. Le Soleil, Mercure et Vénus s'apercevaient à la vue simple et sur une même ligne. L'éclipse du 9 octobre 1847 sera annulaire, comme celle qui aura lieu cette année.

— Nous annonçons avec une vive satisfaction que nous avons été induits en erreur par la lettre que nous avions reçue au sujet de M. le docteur Hamel, Conseiller à la Cour de Russie. Nous recevons à l'instant une lettre de M. Hamel lui-même par laquelle nous apprenons que non-seulement il est plein de vie, mais qu'il a *préparé* de son voyage une relation qu'il nous fera l'honneur de nous adresser par le premier courrier

Il est vrai que M. Hamel et ses compagnons de voyage ont couru les plus grands dangers : favorisés par les circonstances, ils étaient très-près de la cime du Mont-Blanc, lorsque tout-à-coup une grande étendue de terrain sur lequel ils se trouvaient, a glissé avec leurs guides ; événement qu'aucune prudence humaine ne pouvait prévoir.

L'année dernière, M. le docteur *Van Rensselaer*, de New-York, et M. *Howard*, de Baltimore, furent très-heureux. Ils sont les premiers Américains qui soient parvenus au sommet du Mont-Blanc. Arrivés le 10 juillet 1819, sur le soir, au rocher dit le *Grand-Mulet*, ils y passèrent la nuit au moyen d'une tente et de quelques couvertures. Le 11, ils se remirent en route à trois heures du matin. Un des guides renonça à aller plus loin, et les autres ne pouvaient faire plus de quinze pas sans s'asseoir. Enfin, à midi et demi, les voyageurs atteignirent la cime du Mont-Blanc (1).

Le thermomètre de Réaumur, au soleil, était à *zéro*, et à l'ombre, il descendait à 3 degrés au-dessous. A deux heures, ils commencèrent à descendre. A leur arrivée au Grand-Mulet, ils virent la trace du chemin effacée par une énorme avalanche qui les eût tous écrasés, si elle était tombée à leur passage dans ce lieu. Ils souffrirent beaucoup de l'influence du froid, de l'état de l'atmosphère et de la rareté de l'air.

On sait que Jacques Balmat et le docteur Paccard sont les *premiers* qui ont atteint la sommité du Mont-Blanc, en 1786. Le célèbre De Saussure y parvint l'année suivante. En 1790, un Anglais, le colonel Beaufroy, atteignit le sommet et faillit à perdre la vue. En 1802, MM. d'Ostern et Forneret y parvinrent également, mais ils renoncèrent pour toujours à tenter de nouveau un pareil voyage. Le comte Malczewsky, Polonais, monta jusqu'à la cime, avec sept guides, en 1818 ; il eut le nez et les oreilles gelés. Un grand nombre de tentatives infructueuses ont été faites, presque chaque année, par des voyageurs qui ont plus ou moins souffert et qui ont été arrêtés ou par des obstacles opposés par la nature des circonstances ou par le défaut d'une constitution assez robuste pour supporter les effets de la température, de la rareté de l'air ou de l'éclat de la lumière réfléchie par les neiges, ou enfin par le manque de courage nécessaire pour braver des dangers multipliés qui se reproduisent à chaque pas.

AVIS.

Un nommé *Michel* Déage que l'on croit de La Roche, en Faucigny, a demeuré quelque temps chez le sieur Albert, à Arbin, sur Montmélian. De là il est allé à Paris, où il a servi, en 1815, en qualité de

---

(1) Chacun des voyageurs était attaché à deux guides, par une corde. Les autres guides étaient munis d'une échelle de 10 pieds pour escalader les escarpements et pour servir de pont sur les crevasses, d'une hache pour tailler des gradins dans la glace, d'un long pieu ferré pour sonder la neige, de cordes, de draps, de couvertures, de havre-sacs pour les provisions de bouche, de charbons, etc.

Sécher, chez Mme la Comtesse de Choiseul, rue Blanche. Il a quitté ce service en 1808, et, après être resté encore quelque temps à Paris, il a disparu sans qu'on ait pu savoir quelle direction il a prise. Les recherches faites en 1808 par M. le Préfet de Police de Paris, sur la prière du sieur Alibert, n'ont produit aucun résultat. Avant d'entrer chez Madame de Choiseul, il était à Paris depuis quelques années. Il avait envoyé une procuration au sieur Alibert, pour la gestion de ses affaires, attendu qu'il avait encore quelque peu de biens à Arbin et qu'il avait de l'argent prêté. Sa dernière lettre de Paris est du 11 avril 1803. Ceux qui auraient quelques renseignemens à donner sur cet individu, sont priés de les adresser au sieur ALIBERT (*Jean*), propriétaire à Arbin sur Montmélian. Les parens qui auraient des droits légitimes appuyés sur des titres authentiques, et notamment d'un certificat de M. le Curé et de M. le Syndic de leur commune, peuvent s'adresser au même, qui leur fera la remise de ce qui se trouve à sa disposition provenant dudit Michel Dange.

AUTRE AVIS.

Jean-Maurice Gillet, fils de Jean-François Gillet et de Sabine Duchêne, né à Margencel, arrondissement de Thonon, actuellement âgé d'environ dix ans, ayant les cheveux châtains, front bas, yeux roux [illegible] ordinaire, bouche moyenne, [illegible] près de S. Marcelin. Les premiers jours du [illegible] 1807 il avait suivi [illegible] son père conduit comme étranger par les gendarmes français à Chambéry; mais ne pouvant aller plus loin, les gendarmes le firent monter sur une voiture où il y avait des tonneaux. Dès-lors son père a fait de nombreuses et inutiles recherches pour le retrouver. MM. les Syndics, fonctionnaires ou autres personnes qui auraient quelques renseignemens à donner, voudront bien les adresser à M. le Vice-Intendant de la province du Chablais.

PIÉMONT.

Turin, 28 août. S. M. a daigné créer Chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, 1° M. le Chevalier de Vaux, Lieutenant-Général dans les armées royales, Gouverneur de la ville et de la Division d'Alexandrie etc.; 2° M. le Chev. Thaon de Revel, Comte de Pratolongo, Mestre-de-camp Général dans les armées royales etc.; 3° S. Exc. M. le Marquis de St.-Marsan, Ministre des affaires étrangères etc. S. M. a nommé Secrétaire du même Ordre, M. le Comte St-Martin d'Aglié; et Trésorier, M. le Chev. Della Marmora, Gentilhomme de la Chambre.

— S. M. a nommé S. Exc. M. le Chev. de Revel, Comte de Pratolongo, à la place de Gouverneur de la ville, de la citadelle et de la Division de Turin, et S. Exc. M. le Comte Des Geneys, à celle de Gouverneur de la ville et de la Division de Gênes.

— Par promotion du 15 août courant, S. M. a nommé Chevaliers Profès et Grand'Croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, avec la permission d'en porter de suite la décoration, MM. les Marquis J. F. M. de Morozzo de St.-Agnès, Général-Major, grand Garderobe de S. M. en Savoie; le

Marquis C. O. F. Tapparelli d'Azeglio, *Général-Major etc.*; le Marquis M. Pamsone de Clavesana; le Chev. B. J. Della Chiesa di Cinzano de Roddi; le Comte J. A. Corte di Bonvicino; le Chev. G. Demay; le Chev. F. G. di Castelnuovo; le Chev. P. Derossi di Santa Rosa; le Comte T. E. Valperga di Maglione; le Comte J. Borgarelli d'Ison; le Comte J. Trinchieri di Venanzone; le Comte L. Peyretti di Condove; le Comte T. J. A. Langosco di Langosco; le Comte C. H. Solutore di Bosabione del Villar; le Comte G. M. Galateri di Genola; et le Chev. L. Montiglio. La Grand'Croix du même Ordre est destinée à huit autres Chevaliers, qui en porteront la décoration lorsqu'ils auront fait la Profession solennelle prescrite.

— LL. MM. et la Famille Royale, arrivées à Asti, le 16, à 3 heures et demie du matin, ont *été reçues par les Magistrats*, au milieu d'une foule empressée à témoigner sa joie; toutes les rues étaient illuminées. LL. MM. ont logé chez M. le Chev. Mazzetti-Frinco, Major Général. LL. MM. après avoir reçu tous les Magistrats et Administrateurs, se sont rendues à la cathédrale, et ensuite à la promenade. S. M. le Roi était à pied, et S. M. la Reine avec les Princesses étaient en calèche découverte; partout elles ont reçu des marques de la plus sincère affection. Le soir il y a eu feux d'artifice, bal et illumination générale. Au bal les Princesses ont daigné ouvrir la danse. En partant pour Gênes, LL. MM. ont témoigné toute leur satisfaction et ont remis, avec les paroles les plus gracieuses, à M. le Chev. Franco une bague enrichie de diamans et du chiffre de LL. MM.

— Nous apprenons de Gênes que LL. MM. et toute la Famille Royale jouissent d'une parfaite santé, et que les habitans se réjouissent de ce que les vents ne permettent point encore la navigation en ce moment.

Gênes, 23 *août*. Le 18 du courant, sur les 11 heures du matin, le canon de la Lanterne et des forts a annoncé l'arrivée de LL. MM., que l'heureux mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse amène pour quelques instans parmi nous. Une foule immense, avide de revoir ces gracieux Souverains, s'était portée à leur rencontre. La division navale de S. M., composée du vaisseau *la Marie-Thérèse*, de la frégate *la Christine*, de la corvette *le Triton*, de la demi-galère *la Béatrix* et d'un autre bâtiment royal, était en rade avec toutes les bannières déployées et tous les marins à leur poste. LL. MM. ont été saluées par des acclamations redoublées. Arrivées au palais ducal, elles ont été reçues par tous les premiers Magistrats du Duché, par les dames et la Noblesse. Les régimens ont défilé sous les fenêtres du palais, au son de la musique des différens corps. Le soir, toute la ville a été illuminée.

— S. A. S. le Prince de Carignan était arrivé le 16; et le lendemain LL. EE. les Ministres des affaires étrangères et des finances. L'arrivée de la Cour, du corps diplomatique et d'un grand nombre de personnages distingués rend en ce moment la ville très-brillante.

— Pour la première fois LL. MM. ont traversé les Apennins par la nouvelle et belle route du Val-de-Scrivia qui sera si utile au commerce, et qui permet d'abandonner le chemin scabreux de la *Bocchetta*. Dans toute leur route, LL. MM. et la Famille Royale ont reçu des preuves multitées de la reconnaissance et de l'amour tant de la part des fonctionnaires et des magistrats, que de celle des habitans.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 9 août. Le duc de Gênes vient de partir pour l'Italie. Le comte de Lipona se rend à Pétersbourg; il est chargé d'une mission.

— On assure que des dépêches de Rome annoncent que le Pape consent à l'entrée des troupes autrichiennes sur son territoire.

Francfort, 10 août. Extrait de la Note envoyée par l'Autriche à la Diète, touchant les affaires de Naples: plusieurs ministres ont décidé de se rendre auprès de leurs souverains pour conférer sur l'objet de cette Note.

ANGLETERRE.

Londres, 23 août. Notre nouvel ambassadeur à Stockolm est parti avec des instructions cachetées. On dit qu'il y a à bord du même bâtiment, une personne chargée d'une mission importante auprès de l'Empereur de Russie.

— La Reine a encore reçu de nombreuses adresses, et entr'autres, celle des *femmes mariées*, à laquelle elle a fait une réponse où elle semble faire un appel aux amis de la monarchie.

— Le duc de Cambridge est parti le 15 pour Vienne, où il va, dit-on, exprimer confidentiellement à l'Empereur d'Autriche les sentimens de S. M. au sujet des événemens d'Italie.

— Le procès de la Reine a commencé le 17. La marche de la Reine pour se rendre à la Chambre des Lords a offert un spectacle plus tranquille qu'on n'avait espéré. A son passage près de Carlton-House, les soldats lui ont rendu les honneurs militaires. La foule criait *vive la Reine!* le peuple embrassait les soldats qui avaient présenté les armes. Les Journaux ministériels ont été hués. La Reine a pris place, dans la Chambre, sur un fauteuil qui lui avait été préparé, les Pairs se sont levés, elle les a salués en entrant. Il a été présenté plusieurs pétitions contre le bill d'amende et de punition. Sur la motion de lord Grey, les juges ont été consultés sur la question si l'adultère commis avec un étranger non soumis aux lois du pays et en pays étranger, était un crime de haute trahison. Après en avoir délibéré, les juges ont décidé la négative. On a appelé les conseils de la Reine. L'un d'eux, M. Brougham, ayant pris la parole, a plaidé contre le principe du bill. L'autre défenseur, M. Denman a demandé à plaider à son tour dans la séance suivante, pour raison de santé. Dans la séance du 18, il a également plaidé contre le principe du bill. L'avocat général et le procureur général ont répondu aux défenseurs; la Reine s'est retirée pendant leurs discours. Elle est rentrée pour assister à la réplique de M. Brougham. La Chambre s'est ajournée au lendemain.

— Lord Byron est de retour ici dès le 17. Il a remis à la Reine des lettres d'Italie. Cette princesse a tiré de ces lettres des notes qu'elle a remises à ses défenseurs. Elle ne retournera à la Chambre des Pairs que lors de l'audition des témoins. Dans son retour de la dernière séance, des hommes ont essayé de voler les épaulettes d'or de ses laquais.

— Le procureur-général, en répliquant à M. Brougham, a cru nécessaire d'articuler très-clairement des circonstances nouvelles relatives aux liaisons attribuées à la Reine avec le sieur Bergami.

ESPAGNE.

Madrid 15 août. On écrit de la Corogne que les religieux de deux couvens, excités des ordres de la junte provisoire, parcourent la province pour y recommander l'obéissance à la constitution.

— Le clergé de la province de Toledo a reçu une circulaire de l'Évêque de Pampelune, dans laquelle sont condamnés les détracteurs de livres et ouvrages que l'Inquisition avait prohibés. Autant le clergé a mis de la répugnance à propager le système constitutionnel, autant il met de zèle à obéir aux ordres de ses supérieurs ecclésiastiques.

FRANCE.

Paris, 20, 21 et 22 août. Le *Moniteur* annonce la découverte d'un projet de conspiration tendant à s'emparer, avec de la troupe, du palais des Tuileries et de proclamer souverain un des membres de la famille Bonaparte. Un certain nombre d'officiers et de sous-officiers des corps en garnison à Paris, parmi lesquels se trouvent même quelques officiers de la garde, se sont laissés séduire. Ils ont été arrêtés par la gendarmerie. Il paraît qu'ils avaient dans leur plan de s'emparer du château de Vincennes à la faveur d'un incendie qui s'y est manifesté. La France, dit le Moniteur, a le droit d'attendre une prompte justice qui effraie tous ceux qui voudraient attenter à la sûreté du trône et de l'état. Les coupables seront jugés par la Cour des Pairs. Paris jouit de la plus grande tranquillité. L'existence du complot n'y a été connue qu'au moment de l'arrestation des conjurés. On a arrêté quelques individus qui appartenaient à la garde.

— On assure que l'accouchement de M.me la duchesse de Berry n'aura lieu que sur la fin de septembre prochain.

— L'officier Mouvaux, qui avait tenu des propos suspects dans la boutique de la femme de M.me la Duchesse de Berry, a été mis en liberté.

— Des officiers de la légion de la Meurthe ayant pris part à la conspiration, cette légion a été envoyée de Paris en garnison à Landerneau. On a doublé les postes aux Tuileries. Les barrières de Paris ont été fermées quelques heures.

— D'après un compte rendu par le ministre de la marine, la France possède 58 vaisseaux de ligne, 31 frégates, 13 corvettes, 45 bricks, 69 goëlettes, avisos, etc.; 14 flûtes, 32 gabares, 24 transports. Total, 286 bâtimens de guerre; il y en a 19 en construction.

— La femme de Harmelen, province d'Utrecht, est accouchée heureusement de trois enfans bien portans.

23 Août. Une ordonnance royale du 21 convoque la Cour des Pairs pour procéder au jugement des individus arrêtés à Paris le 19. Elle

M. Bavoux remplira les fonctions de procureur-général du Roi. On attend que l'instruction qui [illegible] ne pourrait être entamée.

— Il a été reconnu que l'incendie de Vincennes a été l'effet d'un accident fortuit.

— Mme Bacciochi est morte, le 7 de ce mois, en Italie, dans sa terre de Villa-Vicentina.

— Un individu suspect ayant été surpris à roder autour des écuries du Roi, on fait murer les soupiraux de ces écuries.

— Un major et [illegible] officiers de la garde sont arrêtés. Parmi ceux du régiment de la Meurthe, il en a trouvé qui devaient leur avancement et leur décoration à Mgr le duc d'Angoulême. On aurait trouvé une liste de 52 personnes qui devaient être les premières victimes des conjurés. Un des principaux foyers de la conspiration était, dit-on, un club de la rue Montmartre, présidé par un officier qui se qualifiait de capitaine *Pilote*, et qui s'est échappé. On a saisi chez lui des papiers, des sommes en or et des lettres ne portant qu'elles devaient peser au grand jour sur les autres du complot. Le lieutenant-général [illegible] a été arrêté.

Banque de France : 1070 fr. ; 3872 f. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 78 fr., 75 c., 15 c., 77 fr. 80 c., 78 f. 50 c.

ITALIE.

Naples, 15 *août*. Les fils aînés de S. A. R. le duc de Calabre ont paru à pied à la promenade de Chiaja. A leur apparition, la foule s'est empressée autour d'eux et chacun était jaloux de saluer en eux les espérances de la patrie et les fils d'un auguste prince qui sans doute a hérité du cœur du grand Henri qui fut la gloire du trône et les délices de son peuple.

(*Journ. des Deux-Siciles.*)

— Le ministre de la guerre a fait publier l'avis que divers bataillons se sont embarqués pour les Deux-Siciles, qu'ils seront suivis d'autres troupes et que dans trois jours commencera l'embarquement de la cavalerie qui part pour la même destination.

Livourne, 16 *août*. Le général Nugent, qui de Naples s'était retiré à Malte, lors des événemens survenus dans la capitale des Deux Siciles, est débarqué ici sur un schooner anglais, après la quarantaine d'usage.

Florence, 16 *août*. On prépare à Lucques des fêtes magnifiques pour recevoir l'auguste Princesse Marie Thérèse de Savoie et célébrer l'heureux mariage de l'Infant Don Charles-Louis de Lucques avec cette jeune Princesse.

Voyez les Additions à la page 15.

VARIÉTÉS.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

Le désir d'être utile à mes concitoyens et la reconnaissance m'engagent à publier l'article suivant. Je vous prie de vouloir bien lui faire l'honneur d'une place dans votre Journal.

EAUX DE LA PERRIÈRE, *près de Moûtiers, en Savoie. — Leurs bons effets sur le système nerveux.*

Peu importe qu'on ignore encore aujourd'hui la véritable cause des affections morbides auxquelles les nerfs sont si souvent sujets; l'essentiel est de trouver un remède qui les guérisse sans entraîner de danger avec lui. L'expérience vient de m'apprendre que ce remède précieux se rencontre dans les eaux de la Perrière. Ces eaux agissent puissamment contre cette classe d'affections qu'éprouvent les nerfs qui, frappés d'atonie, languissent dans un état affligeant, suite ordinaire d'une trop longue distension qui les a privés de la faculté du mouvement et du sentiment.

Je vais me borner à publier les bons effets que les eaux dont il s'agit ont produits sur mon système nerveux. Que d'autres vantent leurs vertus toniques, apéritives, diurétiques, styptiques, etc. je le leur permets; pour moi, je parlerai seulement de l'action qu'elles exercent sur les organes délicats de toutes nos sensations, sur les nerfs, premiers dépositaires de nos premières pensées, rapides et intelligens courriers qui apportent aux muscles les ordres de l'âme, en même tems qu'ils lui communiquent mystérieusement toutes les impressions qui affectent nos sens.

Comme je sais que les nouvelles découvertes, d'abord exaltées souvent bien plus qu'elles ne le méritent, tombent ensuite bien au-dessous d'une renommée quelquefois seulement à demi usurpée, je ne dirai pas que les eaux de la Perrière peuvent guérir un abrégé de toutes les maladies humaines, je dirai la vérité: ni l'imagination, ni même la reconnaissance ne me prêteront des couleurs pour embellir mon récit; le seul désir d'être utile conduit ma plume, ferme à croire qu'il ne m'égarera pas.

Jusqu'ici l'analyse ne nous a point encore fait connaître d'une manière satisfaisante dans quelle proportion se rencontraient tous les principes minéralisateurs des eaux salino-ferro-acidules minérales-thermales-sulfureuses de la Perrière. On sait seulement, à n'en pas douter, qu'elles contiennent une très-grande quantité d'ammoniac et d'huile de pétrole, libres de toute combinaison, tant qu'elles ne séjournent pas long tems exposées au contact de l'air. Ce sont surtout ces deux substances, l'ammoniac et l'huile de pétrole, qui les rendent très-propres à la guérison des personnes dont le système nerveux est frappé d'atonie, et par conséquent très-contraires à celles où le même système nerveux est exaspéré par une cause pathologique quelconque. Il est certain que si les eaux de la Perrière réveillent la sensibilité dans l'individu chez qui elle est éteinte, si, par leur action stimulante, due à la présence de l'ammoniac, elles occasionnent un ébranlement dans tout le système nerveux, ébranlement qui ne passe pas certaines limites, parce qu'il est à son tour modéré par la vertu adoucissante de l'huile de Pétrole; il est certain, dis-je, qu'elles doivent être nuisibles, comme l'expérience le prouve, à tout sujet chez qui la sensibilité portée à un très-haut point d'irritabilité, demande, pour être affoiblie, le secours de narcotiques, des anti-spasmodiques, des préparations opiatiques. On me dira peut-être qu'en opposant irritation à irritation, quelquefois on a obtenu la guérison des affections morbides qui attaquoient généralement tout le système nerveux, je le sais, mais les eaux de la Perrière n'ont point encore fait une pareille cure, on peut l'espérer cependant. Il est vrai que, par leurs vertus, je viens d'être soulagé, ou, pour mieux dire, guéri d'une névralgie frontale, qui reconnoissoit pour cause une ancienne et profonde blessure d'arme tranchante.

Quoique, depuis quatre ans, j'éprouvasse par accès une douleur vive et déchirante sur le tronc nerveux malade et ses ramifications, j'avois toujours abandonné la guérison de mon mal aux soins de la nature. Cette douleur étoit accompagnée d'une sensibilité pénible de l'œil le plus voisin de la lésion, d'une pulsation fatigante des artères circonvoisines, d'un tremblement dans l'orbite et la surface de l'œil opposé, qui cependant, dans les paroxismes, ne paroissoit presque pas devenir rouge. Maintenant je me sens débarrassé de toutes ces affections pénibles. Dans ce cas, il se peut fort bien que l'irritation ait été combattue par irritation. Mais la guérison d'une névralgie dont le foyer d'irritation est seulement fixé dans un tronc, une branche, souvent même un filet nerveux, et qui ne se propage pas au delà de ses ramifications, ne fait pas loi pour tout le système nerveux, dont l'état est opposé à celui que je viens de décrire.

Outre la névralgie précédente, j'en étois encore affligé d'une plus alarmante encore. Elle étoit de la nature et avoit tous les caractères de celle qui a été observée et décrite par Barrut, L'usage intérieur et extérieur des eaux de la Perrière m'a délivré de cette triste infirmité. On me permettra de faire honneur de ma guérison (au moins en partie), à la substance qui possède à un très haut degré la propriété irritante, à l'ammoniac qu'elles contiennent. Mais comme je n'appuie mon sentiment que sur des faits bien connus et sur ma propre expérience, je suis loin de vouloir prétendre que toutes les lésions nerveuses qui ont leur siége dans l'appareil de la locomotion ou dans les organes de la génération, doivent trouver leur remède dans les eaux de la Perrière.

Maintenant il est tems de faire connoître le plus grand avantage que j'ai retiré de leur usage.

Depuis long-tems je souffrais des maux de nerfs indicibles: suite d'impressions trop vives et trop multipliées, d'études longues, opiniâtres, mais malheureusement inutiles, d'abus excessifs de liqueurs spiritueuses et surtout de café, d'excès de plaisirs en tout genre, qui, à la longue, avaient consumé en moi le principe sentant, le principe moteur et le principe intelligent dont le système nerveux est le siége. Une fois les propriétés vitales altérées, je fus sujet à des névroses qui portèrent toute leur action sur les organes de la vie de relation, et en pervertirent toutes les fonctions. Je ne fus pas long-tems à éprouver un sentiment douloureux de constriction dans l'épigastre devenu un foyer de chaleur insupportable.

De cette impression résultèrent, suivant les lois établies de l'économie animale, un léger dérangement dans les fonctions de l'entendement, des écarts dans l'imagination, et surtout dans la mémoire. Mes facultés affectives se dérangèrent, je devins mélancolique, j'eus même quelques accès d'hypocondrie. Je fus bientôt attaqué d'autres névroses, de celles dites de la digestion, qui, par leurs douleurs continues, finirent par me plonger dans l'affaiblissement et une extrême maigreur. Mais il est inutile de fatiguer plus long-tems mes lecteurs de l'histoire de mes maux. J'ai pris les eaux de la Perrière, je suis guéri de toutes les maladies nerveuses dont j'ai souffert pendant plusieurs années. Que celui qui pense en avoir besoin se hâte d'imiter mon exemple; qu'il fasse usage du même remède, s'il croit avoir la même infirmité; qu'il aille aux eaux de la Perrière, s'il soupçonne que ses maux de nerfs n'ont pour cause ou la diminution ou la totale abolition de la sensibilité nerveuse, mais qu'il s'en écarte s'il est atteint d'une susceptibilité nerveuse extrême; enfin, si la sensibilité est en lui livrée à un mode d'exaltation presque continue.

L'espace ne me permet pas de tracer ici le genre de vie que doivent adopter les personnes qui prennent les eaux de la Perrière. Je leur rappelerai seulement que, pour hâter la guérison des affections maladives des nerfs en général, il faut suivre un régime encore plus moral que physique, il faut savoir bien se faire tout sujet de tristesse, pour se livrer sans réserve à la gaîté, ce doux baume de la vie. T.

NOTICES DIVERSES.

ABSTINENCE de douze jours chez une personne en santé; par Thomas T. GRATTIT, *membre du collége royal des chirurgiens de Londres.*

Le 27 septembre 1819, une immense quantité d'eau qui s'était accumulée dans une mine de charbon, s'ouvrit une route dans un lieu où travaillaient dix-neuf ouvriers et les submergea: seize d'entre eux eurent cependant le bonheur de se sauver. On prit toutes les mesures nécessaires pour retirer les trois autres, sans pouvoir y parvenir. Au neuvième jour, on trouva les cadavres de deux d'entre eux, et au onzième jour on crut apercevoir les traces du troisième; bientôt on entendit sa voix, et peu après il se présenta de lui-même à ses libérateurs étonnés.

Il paraît, d'après son rapport, qu'il eut le tems de gagner un passage obscur qui se trouvait au dessus du niveau de l'eau, et qui communiquait avec deux galeries. C'est dans ce lieu qu'il resta douze jours, n'ayant d'autre aliment que de l'eau qui tombait goutte à goutte d'un rocher à douze pas de lui; et pour aller recueillir cette eau dans le creux de sa main, il était obligé de se traîner à genoux et sur les deux mains. Il croyait n'être resté dans ce souterrain que neuf jours. Pendant les quatre premiers jours, il éprouva un désir très-vif de manger, qui cessa ensuite tout-à-fait; il éprouvait seulement, et de tems en tems, une sensation douloureuse au creux de l'estomac, qui se passait toujours lorsqu'il buvait un peu d'eau. Il dormit la plus grande partie du tems, et d'un sommeil agité par des rêves. Quelques unes de ses fonctions parurent suspendues, et les autres ne s'exécutaient qu'avec lenteur.

Il n'alla qu'une seule fois à la selle; il urina vingt fois environ: la respiration étoit très-lente, et la peau ne sembloit remplir aucune de ses fonctions. Son esprit n'étoit point abattu, et il espéroit que l'eau s'écouleroit et qu'on ouvriroit une communication jusqu'à lui; mais quand il pensoit à la détresse de sa femme et de ses enfans, sa raison cédoit à une hallucination agréable: il entendoit des sons célestes, qui calmoient ses angoisses, et ne l'occupoient que de pensées de bonheur.

Lorsqu'on le découvrit, il ne voulut prendre qu'un peu de biscuit sec. Il jouissoit de toutes ses facultés intellectuelles; il étoit fort animé et exalté, et paroissoit très-sensible à la joie de ses libérateurs, et anticipoit d'avance le plaisir qu'il auroit à retourner dans sa famille. Il étoit très-maigre, et quatre jours après, il pesoit vingt-huit livres de moins que quelques semaines auparavant. Il étoit âgé de vingt-sept ans, d'une taille moyenne et musculeux. L'expression de son visage avoit quelque chose de sauvage, pommettes rouges, langue couverte d'un léger enduit blanc, pouls régulier, petit, très-foible, cent douze pulsations par minute; extrémités froides. Soif, point de désir de manger, il ne se plaignoit d'aucune douleur.

On lui fit prendre des alimens liquides et nutritifs, en très-petite quantité, à des intervalles réglés, et quoiqu'il ne les prît qu'avec indifférence, il ne les vomit point. Sa délivrance, le désir de revoir sa famille lui donnoient une énergie, un degré de force extraordinaire, et l'on en profita pour le faire remonter de là dans un tonneau assez large pour qu'il pût s'y tenir assis, il n'éprouva aucun accident. Dans la soirée et dans la nuit, on lui donnoit des jaunes d'œufs délayés dans de l'eau sucrée, du bouillon coupé, de l'eau de gruau, du lait, et toutes les trois heures, une cuillerée d'une potion légèrement cordiale qui contenoit quelques gouttes de laudanum. On ordonna de l'empêcher de dormir s'il paroissoit en avoir envie.

Le Dimanche (le lendemain), il a passé une nuit assez tranquille, a eu quelquefois nausées. Les alimens qu'il a pris ne l'incommodent en aucune manière. Il se sent épuisé; son pouls qui est languissant est tombé à cinquante pulsations par minute. Anorexie, syncope lorsqu'il est debout, il a uriné, régime plus nourrissant et plus stimulant; il est encore mieux le soir, mais il est incommodé par des flatuosités et un sentiment de chaleur. Comme il a de la constipation, on lui prescrit une potion purgative, composée de rhubarbe, de tartrite de potasse, de teinture de séné, qui produit quatre selles, fécales dures, noires. Soulagement marqué après l'opération de la médecine.

Le lundi, le mieux se soutient, nuit bonne, un peu de sommeil, sentiment d'appétit, chaleur désagréable dans les pieds. Même régime.

Le mardi, il est beaucoup mieux, il a pris des alimens solides et du lait dans la journée d'hier, nuit très-agitée, peau chaude et sèche, abdomen tendu et douloureux, sentiment d'oppression à l'épigastre; soif vive, délire par intervalles. Ces symptômes ne cèdent qu'après un vomitif et un purgatif, et le malade fut, pendant deux ou trois jours, agité avec chaleur de la peau, langueur générale, diminution de l'appétit; on craint que les pieds et les orteils ne tombent en gangrène. Pendant les dix ou douze jours suivans, on observa de grandes variétés dans les symptômes, dues aux différens états du tube digestif. Le pouls fut intermittent pendant un jour ou deux; mais un purgatif rétablit son système naturel. Aucun accident sérieux cependant ne prolongea sa convalescence, et le 16 décembre suivant il était entièrement rétabli. La dernière affection dont il se plaignit fut une douleur rhumatismale très-vive dans l'épaule sur laquelle il s'était appuyé presque tout le tems qu'il passa dans le souterrain; il en souffre encore de tems en tems.

— On vient de découvrir dans le département de la Meuse une des plus belles médailles antiques que l'on ait encore vue. Elle est en or, très-bien frappée, et supérieurement conservée. Le particulier qui la possède, la regarde comme provenant des ruines de *Nasium*, aujourd'hui Naix (Meuse); il l'a eue de seconde main.

D'un côté, sont deux têtes accolées (*jugatæ*) avec la légende: NERO CLAUD DIVI F CAES AUG GERM IMP TR P COS. Au revers, un char attelé de quatre éléphans, sur lequel deux personnes sont assises: l'une d'elles, un homme, ayant la tête radiée, tient une lance, l'autre, en qui l'on reconnoît une femme, porte l'aigle légionnaire, on lit autour: AGRIPP AUG DIVI CLAUD NERONIS CAES MATER, et dans le champ EX S C, c'est-à-dire, 1.° *Néron*, *fils*, (adop-

(ſſ) *du divin Claude, César Auguste, Germanicus, Empereur, Tribun du peuple, Consul; 2.° Agrippine Auguste, épouse du divin Claude, mère de Néron César; 3.° par décret du Sénat.*

Les personnages qu'offre chaque côté de la médaille ne sont pas Néron et Agrippine, comme on serait d'abord tenté de le présumer; mais bien l'empereur Auguste, et Livie sa femme. Claude, selon le rapport de Suétone, décerna les honneurs divins à son aïeule Livie et un char attelé de quatre éléphans dans les jeux du cirque, comme celui d'Auguste. Néron et Agrippine, pour en conserver le souvenir, firent frapper depuis cette pièce. Les figures accolées sont celles d'Auguste et de Livie fort ressemblantes; ce sont ces mêmes époux qu'on voit encore au revers. *Livie Mère des Camps* porte une enseigne militaire, et une auréole entoure la tête d'Auguste qui était alors divinisé.

— Quelques feuilles publiques ont fait dernièrement un rapprochement assez curieux, mais elles en ont tiré des conséquences qui sont au moins fort extraordinaires. Le nombre des lettres distribuées journellement par la poste, à Paris est, dit-on, à peu près de 32,000, et celui des journaux de 1800, tandis qu'à Londres, on reçoit par jour 133,000 lettres, et 26,000 journaux. Ce qui suppose, disent ces feuilles, dans la première ville, *une lettre pour 72 personnes, et un journal pour 380 lecteurs*, et dans la seconde, *une lettre pour 9 personnes; et un journal pour 43 lecteurs.* Mais à moins que la règle de trois ne soit fausse, si, pour Paris, une lettre correspond à 72 personnes, 33,000 lettres supposent une population de 2,304,000 âmes, tandis que 1800 journaux, à raison d'un journal pour 380 lecteurs, ne supposent que 684,000 âmes. La différence entre les deux résultats est de 1,720,000 âmes, c'est-à-dire, plus du double de la population véritable de Paris. Et, pour Londres, 133,000 lettres, à raison d'une lettre pour neuf personnes, supposent 1,197,000 âmes et 25,000 journaux, à raison d'un journal pour 43 lecteurs, supposent 1,118,000 âmes. La population de Paris est d'environ 714,000 âmes. Les 33,000 lettres feraient à peu près une lettre pour 22 personnes, et les 1800 journaux feraient environ un journal pour 397 lecteurs. Quant à Londres, en supposant la population de cette ville de 800,000 âmes, il y aurait une lettre pour 6 personnes, et un journal pour 31 lecteurs.

— M. Caillaud continue de faire des découvertes de plus en plus intéressantes dans les déserts qui environnent l'Egypte. Par sa persévérance et son dévouement, ce jeune voyageur justifie la protection que lui accorde le gouvernement français. Ses dernières excursions l'ont mené assez loin dans la direction de l'ouest. Maintenant il s'est rapproché de l'Egypte. Tout annonce qu'avant de revenir en Europe, il aura découvert des contrées propres à faire connaître les chemins qui conduisent dans l'intérieur de l'Afrique orientale. Malgré les descriptions des anciens et des auteurs arabes, on n'avait point une juste idée du nombre et de la position de ces déserts de l'Egypte, auxquels les anciens donnaient le nom d'*Oasis*. On en comptait seulement trois, en voici maintenant cinq, savoir : Siwah, la petite Oasis, Farafré, Dakel et la grande Oasis de Thebes. On devra aux jeunes voyageurs modernes la découverte et la connaissance exacte des trois intermédiaires, et une description parfaite des monumens situés dans les deux extrêmes. M. Cailliaud et son compagnon de voyage prennent les hauteurs méridiennes de tous les lieux qu'ils visitent, et à l'aide d'un excellent chronomètre de Bréguet, ils déterminent les longitudes.

— Une nouvelle Société s'est formée à Londres pour l'encouragement et les progrès de l'astronomie. Parmi les officiers chargés de diriger les travaux, on compte plusieurs des premiers astronomes et des savans mathématiciens de l'Angleterre.

— M. le Comte de Forbin Janson, Directeur des Musées royaux de France, qui vient de passer quelque mois en Sicile, pour y observer les sites remarquables et les monumens que renferme ce pays, l'un des plus riches en débris d'antiquités et en souvenirs historiques, est arrivé depuis quelques tems à Naples où il s'occupe de mettre en ordre les importans matériaux qu'il a eu le bonheur de recueillir.

CHARADE.

On m'a cent fois décomposé;
Sur moi, sur mes deux parts cent fois on a glosé;
Eh bien, nous gloserons encore,
Et nous dirons qu'Eléonore,
Quoiqu'ayant passé mon entier,
Espère trouver mon premier
Et se dispose à mon entier.

Le mot de la dernière *Enigme* est *pied*.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin, 26 *août*. Lundi, 21, a eu lieu à Gênes, la belle fête que la ville a donnée pour célébrer le mariage de S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse. Ce qu'il y avait surtout de remarquable, étaient 1.° un superbe pavillon octogone avec une vaste galerie, pour LL. MM. et les personnes de la Cour; 2.° deux temples, l'un à la paix, l'autre à l'hymen; 3.° un élégant édifice imitant parfaitement le *Palais de la Bonne* hors de la porte de Pô à Turin. Le concours immense des spectateurs placés comme en amphithéâtre sur une longueur de plus d'un demi-mille, offrait le coup d'œil le plus magnifique.

— Le dimanche, après midi, S. M. s'est rendue à bord du vaisseau destiné à transporter l'auguste Epouse de Gênes à Viareggio, orné et disposé de la manière la plus commode pour le séjour de la Famille Royale.

Livourne, 18 *août*. Dernièrement a paru sur nos côtes l'escadre hollandaise composée de cinq bâtimens, armés en tout de 190 canons et ayant à bord 1346 personnes d'équipage.

Rome, 19 *août*. On n'avait reçu à Naples, le 15 du courant, aucune nouvelle positive touchant les affaires de Palerme.

— S. Exc. le Prince Cimitile, envoyé extraordinaire des Deux-Siciles à Londres, a passé ici le 17.

Trieste, 15 *août*. La peste s'est déclarée à Durazzo et dans le voisinage. Le Pacha de Scutari a occupé sans opposition l'Albanie Turque, avec une armée de 20,000 hommes. Il a refusé de joindre ses forces à celle du Pacha de Romélie, alléguant que les Monténégrins menacent les frontières ottomanes. Le Pacha de Janina, qui a concentré ses troupes sur les limites de son propre gouvernement, observe attentivement le Pacha de Romélie. Son rapport fait présager de grands événemens.

Paris, 25 *et* 26 *août*. S. M., à l'occasion de sa fête, a reçu les hommages de tous les grands dignitaires, des ministres étrangers et de tous les corps.

— C'est M. Pinot, chanoine de St.-Denys, qui a prononcé devant l'Académie Françoise le panégyrique de St.-Louis. Son discours a fait la plus vive sensation et a fait couler des larmes de tout l'auditoire.

— C'est un adjudant-major, et non un major de la garde, qui a été arrêté.

— La Chambre des Pairs va s'assembler incessamment.

Londres, 23 *août*. Le premier témoin appelé à la Chambre des Lords, a été *Théodore Majocchi*. *Quoi! Théodore!* s'est écriée la Reine, et sur-le-champ, elle s'est retirée. Ce témoin a confirmé tous les faits graves énoncés par le procureur général.

MARCHÉS de Chambéry des 22, 24 et 26 août 1820.

		LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f.	c.		f.	c.
BLED.						
Froment,	*Prix*	15	38	—	19	17
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		9	25	—	6	45
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	32
Viande, *idem*,	*idem*				0	75

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitres;
Froment . . . 0 . . 813
Seigle . . . 0 . . 763
Avoine . . . 1 . . 334

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 36.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 7 septembre. M. le Recteur de Mont-Rocher, en Maurienne, nous écrit que, le 26 août dernier, le tonnerre est tombé, dans la commune d'Albanne, sur une maison qui a été réduite en cendres avec sept autres maisons contiguës. Toutes les maisons de la paroisse se trouvant [illegible], et la plupart étant construites en bois et couvertes en chaume, elles auraient infailliblement été la proie des flammes, sans l'activité et la présence d'esprit de M. Marcoz, vicaire de [illegible], qui se trouvait en ce moment à Albanne. Il a animé le courage et dirigé les travaux des habitans d'Albannette et de Mont-Rocher qui, éloignés d'une lieue, étaient accourus avec le Syndic à leur tête, au secours des incendiés; car les habitans d'Albanne, frappés de terreur et désespérant de pouvoir arrêter les progrès du feu, s'étaient enfuis dans les champs, après avoir [illegible] [illegible]. M. Marcoz a eu encore [illegible] le [illegible] dans l'église, en fermant la porte de cet édifice avec des [illegible]. A l'exception des bestiaux qui se trouvaient dans la montagne, les incendiés ont à peu près tout perdu, meubles, linge, denrées, fourrages et surtout une grande quantité de blé. La perte est évaluée approximativement à 4 à 500 louis. La triste situation des victimes de ce malheureux événement leur donne des droits à réclamer la bienfaisance des âmes généreuses et compatissantes, qui ne manqueront pas de venir à leur secours.

LE SYNDIC DE LA COMMUNE DE LA TOUR,

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

MONSIEUR,

Une fille de l'âge de 18 ans, nommée Julie, fille de Jean-Marie Dufresne et de défunte Anne Gay, de cette Commune, a disparu de la maison paternelle dans les premiers jours du mois d'août, sans que l'on ait pu découvrir la moindre trace de ce qu'elle est devenue, malgré toutes les informations possibles dans les environs. Elle est sans éducation, d'un aspect très borné, de petite taille, les cheveux un peu frisés, à peu près blonds, le visage court et plat; pour habit une brassière en coton, [illegible] de toile rayée et une jupe de toile teinte en bleu et blanc; un chapeau de paille et sans chaussures. MM. les Syndics et Curés sont priés de publier le présent et de prendre des renseignemens soins sur cette fille dans leur commune, et dans le cas où on la découvrirait, ou qu'on aurait quelques indices, d'en donner avis soit au Syndic de La Tour, soit à Mr Clavrey, Recteur; le père est en malheureux et c'est le premier de ses enfans.

J'ai l'honneur etc.

Le Syndic de La Tour,
C. Dupraz.

PIÉMONT.

Turin, 2 *septembre*. Le corps décurional de la ville de Gênes a voulu joindre un acte de bienfaisance aux fêtes célébrées pour l'heureux mariage de la Princesse Marie-Thérèse; il a doté douze pauvres filles d'une somme de 500 livres chacune. La Princesse touchée de cette disposition, et suivant la bienfaisance naturelle à ses augustes parens, a augmenté la dot de ces jeunes filles.

— Il a été fait une distribution de cinq prix aux élèves de l'Ecole Royale Vétérinaire qui se sont le plus distingués cette année.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 29 *août*. L'ambassadeur de Perse est arrivé à Varsovie au commencement de ce mois. L'Empereur Alexandre, qui est arrivé à Moscou le 28 juillet, a convoqué la diète de Pologne pour le 13 septembre.

— On écrit de Vienne, 26 août, que des affaires de la plus haute importance se traitent en ce moment dans les différens cabinets de l'Europe. S. A. R. le duc de Cambridge est attendu à Vienne, d'où il se rendra au camp de Pest.

— Vers le milieu de ce mois doit partir une grande ambassade russe pour Bokara, ville principale de la Bucharie, province de la Tartarie indépendante. Il s'y trouvera plusieurs savans et des officiers d'état-major.

— On dit que l'Empereur d'Autriche a permis aux Jésuites renvoyés de Russie, d'établir provisoirement deux colléges à Lemberg et à Tarnow, dans la Galicie.

— Il paraît qu'on se s'occupe de nouveau de la réforme des Etats en Saxe, et que cette affaire n'est point abandonnée, comme on le disait depuis peu.

Vienne, 30 *août*. Les corps nombreux de troupes qui se rendent en Italie, marchent par deux routes. La plus forte colonne passe par la Bavière et le Tyrol, et l'autre s'embarquera à Trieste. Le général Frimont est décidément à la tête de l'armée. Le comte de Bubna, qui commande dans la Lombardie, aura une toute autre destination.

— La prochaine arrivée de l'Empereur Alexandre est le sujet de tous les entretiens.

ANGLETERRE.

Londres, 30 *août*. On continue l'audition des témoins dans le procès de la Reine, et leur contre-examen par les défenseurs. Nous n'entrerons point ici dans les détails affligeans auxquels donnent lieu ces interrogatoires, où l'on expose, sans voile, la description d'une foule de scènes scandaleu dont nous détournons nos regards. Le témoin le plus important est Théodore Majocchi. Selon le *Times*, l'émotion de la Reine à l'aspect de ce témoin, est le souvenir des bienfaits dont elle l'avait comblé. On reproche à Théodore des contradictions. Le 24, au moment où la Reine se rendait à la Chambre des Pairs, le peuple a hué le Duc de Wellington, et a crié : *la Reine ! point de Théodore, point de témoins achetés !* On dit que les témoins à charge sont au nombre de 122.

ESPAGNE.

Madrid, 22 août. On instruit le procès des individus faisant partie de la junte apostolique en Galice, arrêtés à Burgos et à Soria.

— Les nouvelles de la Vera-Cruz annoncent que le Mexique jouit de la plus grande tranquillité. On y a reçu la nouvelle du changement survenu dans le gouvernement de la métropole.

— On dit que le général Riego n'accepte pas le commandement de la Galice.

— Les Cortès ont adopté, avec quelques amendemens, le projet de décret relatif aux Jésuites, par lequel leur rétablissement en Espagne est révoqué, comme n'ayant pas eu lieu selon les formes prescrites par les lois du royaume. Ils seront sécularisés et renvoyés sous la juridiction des ordinaires.

— La commission relative aux majorats a proposé la suppression de tous les fidéicommis et majorats sur des biens-fonds; il ne pourra y en avoir que sur des rentes et dans quelques cas très-particuliers. Les établissemens religieux ne pourront acquérir des biens-fonds par aucun mode quelconque.

— A l'arrivée d'un courrier de Lisbonne, il s'est répandu le bruit que le Roi de Portugal quittait le Brésil pour revenir en Europe.

FRANCE.

Paris, 27, 28 et 29 août. M. l'abbé de Pradt, mis en jugement pour son livre *De l'Affaire des Elections*, a été acquitté.

— Un généreux anonyme a donné 85,000 fr. pour secourir les indigens de Paris qui sortent des hospices.

— Des scènes tumultueuses ont eu lieu à Brest, à l'arrivée de M. Bellart dans cette ville. On a crié : *A bas Bellart ! à bas le traître ! à bas le côté droit ! qu'il parte à l'instant, sans quoi.....* A l'arrivée de M. Guilhem, celui-ci fut conduit en triomphe aux cris de *Vive Guilhem ! vive le côté gauche !* On renouvella des scènes outrageantes contre M. Bellart. M. Bourdeau, procureur-général près la Cour de Rennes, devant se rendre à Brest, qui est du ressort de la Cour, on annonça qu'il serait reçu comme M. Bellart. On accuse les autorités de faiblesse et de négligence pour laisser causer le désordre. Le sous-préfet de Brest a été destitué, et la garde nationale désarmée.

— Au moment où la nouvelle de la conspiration est arrivée dans la ville de Cambray, six officiers se sont enfuis de cette ville en Belgique; deux ont été arrêtés sur la frontière et envoyés à Paris.

— A l'occasion de la fête, S. M. a fait de nombreuses promotions dans les ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Elle a aussi accordé un très-grand nombre de grâces.

— S. A. R. *Monsieur* a donné 1500 fr., Mgr le Duc d'Angoulême 3000 fr., et le Ministre de l'intérieur 25,000 fr. pour indemniser, dans le département de l'Ain, les victimes de l'orage du 20 juillet dernier.

— M. Delmalle, qui vient de remporter le prix d'éloquence à l'Académie Française, a consacré la valeur de ce prix pour l'année prochaine.

— Le prix d'éloquence pour 1822 sera décerné au meilleur éloge de *Le Sage*. Le sujet, pour 1821, est de déterminer le véritable caractère du genre poétique, considéré indépendamment de la diversité des langues et des formes de la versification, depuis l'épopée jusqu'à l'apologue.

30 Et 31 août. Une ordonnance Royale, du 24, dissout la garde nationale de Brest.

— La commission de la Cour des Pairs, qui s'assemble chaque jour au Luxembourg, a déjà interrogé plusieurs des prévenus de la conspiration.

— Le directeur général de la Police fait rechercher le nommé Nantil, capitaine dans la légion de la Meurthe, âgé de 30 à 32 ans.

— Le maire de Brest a donné sa démission, qui a été agréée par le Roi.

— M. de Lamartine est actuellement à Rome, d'où il doit bientôt retourner à Naples.

— On écrit de Valenciennes que, dans la nuit du 21 au 22, une division de courriers ont passé dans cette ville, allant de Paris à l'étranger.

1er *Et 2 septembre.* Un article du Moniteur, qui contient les noms de tous les individus arrêtés jusqu'ici à l'occasion de la conspiration, annonce que les troupes entendaient sur plusieurs points de la France, qu'il s'agissait de proclamer le fils de Bonaparte, et que tout était nécessaire pour y procéder.

— Le célèbre Comte de Precy est mort le jour de Saint-Louis, âgé de 79 ans.

— S. M. a reçu en audience particulière M. le Comte d'Aglié, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne.

— Le Roi a envoyé complimenter Mme la Duchesse d'Albufera, qui est accouchée d'une fille.

Banque de France : 1360 fr.; 1355 fr.; 1350 fr., 1350 fr.; 1300 fr.

Cinq pour cent consolidés. 78 fr., 20 c., 77 fr., 90 c., 50 c., 77 fr. 85 c., 75 fr., 80 c.

ITALIE

Naples, 20 août. Le lieutenant général Sceletta a adressé aux intendants des vallées de Sicile une circulaire par laquelle il leur est fait défense d'exécuter aucun ordre ni aucune mesure quelconque prescrite par la junte provisoire de Palerme, qui s'est attribué un pouvoir qui n'appartient qu'au Roi; il est ordonné en outre de faire arrêter les députés de Palerme et de les faire amener sous escorte, pour être ensuite conduits à Messine.

— L'Archevêque de Palerme a quitté la présidence de la junte, dans laquelle il reste en qualité de député. A l'occasion de l'arrivée d'un bâtiment ayant à bord quelques passagers étrangers, la junte a décidé qu'il serait accordé un libre accès à tous les passagers siciliens et étrangers militaires, mais que les passagers expéditionnés et les militaires même malades, resteroient à bord jusqu'à une décision spéciale, et qu'en attendant ils seroient traités avec tous les égards imaginables.

— La guerre civile est allumée en Sicile. Palerme veut forcer les autres villes à faire cause commune avec elle. La réponse faite à la députation envoyée à Naples, a porté l'exaspération à l'extrême. Il s'est formé des bandes armées qui se répandent de part et d'autre. La ville de Caltanisetta ayant refusé de se joindre aux Palermitains et ayant fait battre une des bandes dirigées contre elle, celles-ci ont reviennent avec des renforts, la ville a été prise d'assaut, saccagée et incendiée. Trapani fait résistance. Messine, Catane et Syracuse se sont ouvertement prononcées contre Palerme. Girgenti seul s'est déclaré en sa faveur.

— Le duc de Gallo, ambassadeur extraordinaire de Naples à Vienne, est parti d'ici dans la matinée du 15.

— Nous apprenons de la Sicile que les classes extrêmes de la société prennent part à la révolte. De riches seigneurs sont partis de Palerme pour propager l'esprit de sédition. La garde intérieure de cette ville est commandée par des hommes de la première noblesse. Les journaux de Palerme sont écrits du style le plus exalté. On s'y prépare à se défendre. Notre gouvernement espère encore réduire les Palermitains sans effusion de sang, en isolant la ville du reste de la Sicile, en [illegible] les alarmes et en lui offrant les prérogatives qui seront jugées convenables.

— On s'occupe de former entre Aversa, Capoue et Gaëte, un camp d'observation de 10,000 hommes.

Rome, 25 *août*. Une sécheresse de trois mois a été interrompue par un terrible orage. Une grêle épouvantable est tombée le 16 sur diverses parties des Etats. Les dégâts éprouvés à Tivoli sont incalculables. En vingt minutes, les oliviers et les vignes ont été saccagés. On estime la perte à quatre-vingt mille écus.

— Nous n'avons pas de nouvelles du terrible incendie qui, du 22 juillet au 12 août, consumoit les forêts des Apennins dans le voisinage de Fondi.

— Le Pape a déchargé, pour un an, de la moitié de l'impôt foncier, les communes des Légations de Bologne et de Ferrare qui ont souffert de la grêle.

Milan, 30 *août*. Une illustre famille de cette ville a fait en peu de temps deux pertes remarquables. Outre le Cardinal Litta, dont la mort a été annoncée dans le temps, le Duc Antoine Litta Visconti Arese, Chambellan de S. M. l'Empereur, frère du Cardinal, vient de mourir, le 24 du courant, après une courte maladie.

Venise, 28 *août*. Il paroît certain que le Pacha de Janina est tellement environné par les armées turques, tant sur terre que sur mer, qu'il lui sera difficile de sauver sa personne, sa famille et ses trésors. Son armée est très-affoiblie par la désertion.

— On a publié une notification relative à la secte des Carbonari, qui déclare coupables de haute trahison tous ceux qui feront partie de cette secte, qui en propageront les principes, ou favoriseront ou n'en dévoileront pas les manœuvres qui seroient à leur connoissance.

VARIÉTÉS.

REMARQUES *sur le traitement prophylactique et curatif de l'hydrophobie, par* C. W. SMERDON, *membre du collége des chirurgiens de Londres.*

Après avoir recommandé de préférer, autant que possible, l'ablation de la partie mordue à la cautérisation, M. Smerdon entre dans des considérations hypothétiques sur le siége de l'hydrophobie, qu'il place dans le système nerveux, et en particulier dans le nerf de la huitième paire, et dans le nerf grand sympathique. Ce qui le conduit à cette opinion, c'est que dans l'hydrophobie, ce n'est pas l'action de boire qui produit les convulsions, mais la vue seule du liquide ou même le désir de boire, ce qui distingue suffisamment cette affection des maladies inflammatoires de la gorge, et montre qu'elle existe primitivement dans l'*esprit*, et que c'est par le moyen des nerfs qu'elle occasionne la suffocation. La sagacité de notre auteur ne s'arrête pas là, il va plus loin et détermine quels sont les nerfs qui servent de milieu : ce sont, comme nous l'avons déjà dit, le nerf pneumo-gastrique et le grand sympathique. Ce qui le prouve, c'est que chez les animaux, la section du nerf de la huitième paire est suivie de dyspnée, et même de suffocation. Or, de conséquences en conséquences, il arrive à la découverte du remède de la rage, qui consiste dans l'emploi du galvanisme, moyen à l'aide duquel le docteur Philip a momentanément diminué l'oppression et la suffocation qui résultent de la section du nerf chez les animaux, et calmé l'asthme et l'épilepsie chez tous les asthmatiques et les épileptiques, sur lesquels il a dirigé un courant galvanique. Malheureusement toutes ces suppositions ne reposent sur aucune démonstration positive, mais on ne doit pas pour cela rejeter les conclusions suivantes de l'auteur. Le galvanisme mérite d'être essayé, par ce que, 1.° c'est un remède nouveau, et 2.° qu'il ne défend pas d'employer d'autres moyens.

POESIE.

LE CHRÉTIEN MOURANT, *par M. De La Martine.*

Qu'entends-je ? autour de moi l'airain sacré résonne !
Quelle foule pieuse en pleurant m'environne !
Pour qui ce chant funèbre et ce pâle flambeau ?
O mort, est-ce ta voix qui frappe mon oreille
Pour la dernière fois ? Eh quoi ! je me réveille
Sur le bord du tombeau !

O toi ! d'un feu divin précieuse étincelle,
De ce corps périssable habitante immortelle,
Dissipe ces terreurs, la mort vient t'affranchir !
Prends ton vol, ô mon âme ! et dépouille tes chaînes.
Déposer le fardeau des misères humaines,
Est-ce donc là mourir ?

Oui, le tems a cessé de mesurer mes heures.
Messagers rayonnans des célestes demeures,
Dans quels palais nouveaux allez-vous me ravir?
Déjà, déjà je nage en des flots de lumière,
L'espace devant moi s'agrandit, et la terre
Sous mes pieds semble fuir!
Mais qu'entends-je? au moment où mon âme s'éveille,
Des soupirs, des sanglots ont frappé mon oreille?
Compagnons de l'exil, quoi! vous pleurez ma mort?
Vous pleurez? et déjà dans la coupe sacrée
J'ai bu l'oubli des maux, et mon âme enivrée
Entre au céleste port!

LE SOIR. *Par le même.*

Le soir ramène le silence.
Assis sur ces rochers déserts,
Je suis, dans le vague des airs,
Le char de la nuit qui s'avance.

Vénus se lève à l'horizon;
A mes pieds l'étoile amoureuse
De sa lueur mystérieuse
Blanchit les tapis de gazon.

De ce hêtre au feuillage sombre
J'entends frissonner les rameaux:
On dirait autour des tombeaux
Qu'on entend voltiger une ombre.

Tout à coup, détaché des Cieux,
Un rayon de l'astre nocturne,
Glissant sur mon *front taciturne*,
Vient mollement toucher mes yeux.

Doux reflet d'un globe de flamme,
Charmant rayon, que me veux-tu?
Viens-tu dans mon sein abattu
Porter la lumière à mon âme?

Descends-tu pour me révéler
Des mondes le divin mystère?
Ces secrets cachés dans la sphère
Où le jour va te rappeler?

Une secrète intelligence
T'adresse-t-elle aux malheureux?
Viens-tu la nuit briller sur eux
Comme un rayon de l'espérance?

Viens-tu dévoiler l'avenir
Au cœur fatigué qui t'implore?
Rayon divin, es-tu l'aurore
Du jour qui ne doit plus finir?

Mon cœur à ta clarté s'enflamme,
Je sens des transports inconnus,
Je songe à ceux qui ne sont plus:
Douce lumière, es-tu leur âme?

Peut-être ces mânes heureux
Glissent ainsi sur le bocage?
Enveloppé de leur image,
Je crois me sentir plus près d'eux!

Ah! si c'est vous, ombres chéries!
Loin de la foule et loin du bruit,
Revenez ainsi chaque nuit
Vous mêler à mes rêveries.

Ramenez la paix et l'amour
Au sein de mon âme épuisée,
Comme la nocturne rosée
Qui tombe après les feux du jour.

Venez!... Mais des vapeurs funèbres
Montent des bords de l'horizon;
Elles voilent le doux rayon,
Et tout rentre dans les ténèbres.

AVIS — *Travaux publics.*

Le public est prévenu que, le 15 septembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé à Annecy, devant M. l'Intendant de la province de Genevois, à l'adjudication,

1.° Par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des divers travaux à faire pour l'entretien annuel, pendant neuf ans, à dater du 1.er octobre prochain, de la route provinciale de Chambery à Genève par Rumilly, sur la longueur de 21,524 mètres, partie en colline et partie en plaine, estimés à la somme de 3367 L. 85 c.

2.° Par la voie des soumissions cachetées, des divers travaux à faire pour améliorer et réparer la route provinciale d'Annecy à Chambery, entre la côte de Choex et le Bourg d'Alby, sur une longueur de 3000 mètres, évaluée à la somme de 19,793 l. 80 c., conformément aux plans, devis détaillé estimatif, métré, nivellement et cahier des charges particulières rédigés les 15 et 29 juillet dernier, par M. l'Ingénieur de cette province, lesquels sont déposés au secrétariat de cette Intendance; où l'on pourra en prendre connaissance; le délai pour, après l'adjudication, faire des offres de nouveaux rabais, du sixième ou demi-sixième, ne sera que de cinq jours.

Conditions particulières pour les adjudicataires des travaux de routes.

Pour pouvoir être admis aux enchères et à présenter une soumission on devra produire, 1.° un certificat de capacité délivré par l'Ingénieur de la province; 2.° la déclaration de la personne que l'on se propose de donner pour caution, par laquelle elle s'engage à servir de caution; cette déclaration sera suivie d'un certificat de l'autorité locale constatant la solvabilité de la caution présentée, à concurrence du quart du prix des travaux à adjuger.

Indépendamment de ces pièces, tout soumissionnaire devra, en déposant sa soumission, y joindre un effet souscrit par un propriétaire d'une solvabilité reconnue pour une somme égale au dixième des travaux à adjuger, à moins qu'il n'aime déposer cette somme en numéraire à la trésorerie de la province ou au bureau de l'Intendance.

Le soumissionnaire comme sa caution, devront avoir pleine et entière connaissance des charges générales résultant des titres 2, 3, 4 et 7 du règlement N.° 4 des ponts et chaussées approuvé par S. M. le 29 mai 1817, ainsi que des charges particulières aux travaux en adjudication.

Errata du N° 34 de ce Journal.

Page 8, ligne 20, causes, *lisez* : ruses.
Page 9, ligne 34, *trou*, *lisez* : troue.
Page 9, à la fin de la dernière, Lecroe, *lisez* : Borne.

LOGOGRIPHE

Un sentiment religieux
Me destine partout à révérer les Cieux,
Et de la piété je seconde l'hommage;
Le nom d'un ornement qui sert à mon usage;
Ce qui du front d'Ignès altère la blancheur
Et détruit d'un beau teint l'éclat et la fraîcheur;
Un ustensile de ménage,
Ce que l'on emploie au labourage;
Un cruel instrument qui figure en blason:
Combinez tous ces mots, et vous aurez mon nom.

Le mot de la dernière *Charade* est *mari-age*.

Marchés de Chambéry des 29, 30 août et 1 7bre 1820.

		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		l.	c.		l.	c.
Froment,	*Prix*	12	58	—	19	17
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Mais		0	00	—	0	00
Avoine (1).		9	03	—	6	15
Pain, 1re qualité, le kilogr					0	32
Viande, *idem*,	*idem*				0	75

(1) Rapport des Veissels à l'hectolitre.
Froment . . . 813
Seigle . . . 765
Avoine . . . 456

CHAMBERY de l'Imprimerie de P. Cléaz. 1820.

An 1820. (N.° 37.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 septembre. Vendredi dernier, 8 du courant, a eu lieu ici la Procession générale et solennelle du vœu de Victor-Amédée II, en actions de grâces de la délivrance de Turin lors du fameux siége de 1706. Les quatre Paroisses et tous les Corps y ont assisté, comme à l'ordinaire. Mgr l'Archevêque, le Sénat et MM. les Syndics suivaient immédiatement le Saint Sacrement. Les troupes de la garnison ont fait la parade et les décharges accoutumées de la mousqueterie et du canon.

— Nous venons de recevoir la relation que nous avons annoncée des deux tentatives faites par M. le docteur Hamel pour monter sur le Mont-Blanc. Elle nous est parvenue un jour trop tard pour en pouvoir donner un extrait dans le présent N.° de ce Journal; ce sera le sujet d'un article pour le N.° prochain.

— On montre ici aujourd'hui, pour la dernière fois, un jeune éléphant mâle venant de Calcutta. Il n'est encore âgé que de six ans et il a déjà sept pieds de haut. Ses défenses n'ont qu'un demi pied de long. Il est très doux et doué de toute l'intelligence naturelle à cet animal.

PIÉMONT.

Turin, 9 septembre. Nous apprenons de Gênes que le 1.er septembre au soir, S. M. le Roi et la jeune Princesse épouse se sont embarqués à bord du vaisseau la *Marie-Thérèse*, qui a fait voile du côté du levant, par un vent favorable, avec quatre autres bâtimens de S. M. Une foule de spectateurs accourus sur le port accompagnaient de leurs vœux les augustes voyageurs. S. A. S. le prince de Carignan, LL. EE. M. le Marquis de Saint-Marsan et le Gouverneur, chef de l'amirauté, avec le chef de l'Etat Major, les ont suivis dans une chaloupe jusques hors du port. S. M. la Reine et les deux autres Princesses étaient restées à Gênes.

— Il est arrivé à Gênes un bâtiment sarde venant de Palerme, chargé de nombreux effets et de plusieurs passagers qui se sont éloignés de cette ville dans la crainte de quelque nouveau désordre.

— On apprend de Trieste qu'il avait éclaté dans l'île de Zante une sédition qui est maintenant appaisée. Treize vaisseaux de guerre turcs croisaient dans les eaux de Valona. Coletto, ministre d'Ali Pacha, se trouvait dans l'île de Corfou, où le Pacha lui-même était attendu.

— Nous venons d'apprendre avec satisfaction que S. M. et l'auguste Princesse de Lucques sont heureusement arrivées au golfe de la Spezia, après 48 heures de navigation, et que le 5 ils ont continué le voyage par terre. Sur la frontière de Lucques était élevé un pavillon où s'est effectuée la remise de la Princesse.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 27 août. On assure que le nouveau ministre du gouvernement de Naples, le duc de Gallo, ne sera pas même admis à passer la frontière des états autrichiens. Les troupes destinées pour l'Italie se rassemblent entre l'Adige et le Mincio, en attendant leur destination. On n'est pas éloigné de croire qu'elles ne soient dans le cas d'agir d'une manière offensive contre les Napolitains.

— On assure que M. de Ficquelmont, envoyé auprès des diverses cours d'Italie, est chargé de proposer une confédération dont l'Empereur d'Autriche serait le chef, à l'effet de garantir la tranquillité et l'indépendance des états de la Péninsule.

— Des personnes qui semblent bien instruites disent que notre cour a invité le Roi de Bavière à se rendre au congrès de Pest.

— On dit que l'Empereur Alexandre doit se rendre de Vienne à Londres.

ANGLETERRE.

Londres, 6 septembre. La Chambre des Lords avait décidé que le contre-examen des témoins à charge contre la Reine aurait lieu immédiatement après chaque interrogatoire. Ensuite des réclamations faites à ce sujet par les défenseurs de l'accusée, lord Liverpool lui-même a proposé que *le contre-examen fût fait de la manière désirée par les avocats de la Reine.* Cet amendement a réuni en faveur toute l'opposition et une partie des ministériels; il a été adopté par 121 voix contre 106.

— Barbe Cranta, servante d'auberge, l'un des témoins à charge, a paru tellement affectée pendant le contre-examen qu'elle a subi.

— Le témoin Majocchi et Louise Dumont, l'une des femmes de chambre de la Reine, ont souvent dit, dans leurs réponses, qu'ils ne se rappelaient pas telles ou telles circonstances. Le *Statesman* dit, à ce sujet, que le *non mi ricordo* (Majocchi) et Mlle *je ne me rappelle pas* (Louise Dumont) feront un couple parfaitement assorti, que la nature les a créés l'un pour l'autre.

— Parmi les lettres de Louise Dumont, que les défenseurs de la Reine ont fait reconnaître à ce témoin, il en est une qui est toute à la louange de la Princesse. Louise Dumont, pour l'expliquer, a dit qu'ayant été renvoyée de chez S. A. R., elle voulait prévenir le renvoi de sa sœur, et que sachant que ses lettres étaient interceptées, elle avait écrit à dessein cette lettre, qui était à *double entente*.

FRANCE.

Paris, 3, 4 et 5 septembre. Le Moniteur annonce que l'on a voulu influer sur le cours des effets publics en répandant les nouvelles absurdes de prétendus événemens qui se passent dans plusieurs provinces. Mais la vérité, dit le même journal, n'a pas tardé à se faire jour et les bruits sont tombés sur-le-champ.

— Une ordonnance du 30 août règle la circonscription des nouveaux arrondissemens électoraux. On renouvelle le bruit de la dissolution de la Chambre actuelle des Députés.

— Dans la nuit du 29 au 30 août, on a arrêté, sur la route de Lyon à Grenoble, un individu décoré qui a été mis sur-le-champ au secret à Grenoble.

— Le professeur Sparmann, l'un des plus célèbres naturalistes de l'école de Linnée, est mort dernièrement à Stockholm, âgé de 73 ans.

— Un courrier russe est arrivé le 30 août à Bordeaux, avec d'importantes dépêches pour le consul de sa nation.

— M. Genoude a fait hommage au Roi de sa traduction nouvelle de l'*Imitation de J. C.*, que S. M. a bien voulu accueillir.

— Le ministre de la guerre reçoit de tous les corps de troupes des adresses qui expriment l'indignation que leur a fait éprouver la conspiration découverte.

§ *Le 7 septembre.* Une proclamation du Préfet du Finistère aux habitans de Brest a produit le meilleur effet, et l'ordre, le calme et l'obéissance aux lois sont entièrement rétablis dans cette ville.

— Quatre militaires de la légion de la Seine, un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-officier ont été arrêtés à Cambrai et conduits en poste à Paris sous bonne escorte. Ils ont paru devant la commission de la Cour des Pairs. Le capitaine et le lieutenant ont ensuite été mis au secret. Le sous-officier a été mis hors d'accusation.

— On annonce que le fameux Bergami va publier des mémoires.

§ *Le 9 septembre.* Un capitaine, deux lieutenans et deux sous-lieutenans de la légion de la Seine réfugiés à Mons ont été arrêtés, et leur extradition a été accordée sur-le-champ par le gouvernement des Pays-Bas.

— Un vieillard bien connu, d'environ 60 ans, s'est fait étouffer volontairement par l'ours nommé *Martin*, au Jardin du Roi.

Banque de France : 1335 fr., 1340 fr., 1355 fr.

Cinq pour cent consolidés : 77 fr., 15 c., 35 c.

ITALIE

Naples, 28 août. La junte de Palerme ayant entendu le rapport de D. Vincenzo Tortorici, l'un des députés qui avaient été envoyés à Naples pour traiter de l'*indépendance sicilienne*, le sieur prince de Villa Franca a prononcé un discours très-animé qui a été accueilli aux cris de *l'indépendance ou la mort !* Un abbé a proposé de marcher le premier contre les ennemis de l'indépendance.

— La junte de Palerme est souvent obligée d'adjoindre un notaire à ceux de ses membres qui ne savent pas écrire.

Milan, 6 septembre. Les troupes autrichiennes qui arrivent en Lombardie sont réparties jusques tant à *Padoue* que Vérone.

— LL. AA. II. et RR. l'archiduc vice-roi et l'archiduchesse vice-reine ont honoré de leur présence la distribution solennelle des prix de l'Académie des beaux-arts. Ces augustes personnes ont visité avec attention la salle où sont exposées les productions des artistes tant nationaux qu'étrangers.

— L'escadre du capitaine Bausan a capturé un bâtiment chargé d'armes et appartenant aux Palermitains. On en estime la valeur à 150 mille ducats.

— Le Prince Vicaire général a rendu, le 14, un décret tendant à réprimer les attroupemens et les pétitions qui auraient un caractère séditieux.

— Un tribunal composé de la chambre criminelle, de la cour suprême de justice et de la haute cour militaire, est chargé de prononcer sur la conduite des généraux Naselli et Church, qui ont publié une justification.

Conegliano, 30 août. Nous ne pouvons que rendre une justice complète au bon ordre et à l'exacte discipline qu'observent les troupes autrichiennes qui arrivent dans nos contrées, lesquelles ne donnent lieu à aucune plainte.

VARIETES.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXIX.e Article

De l'Eclipse du 7 septembre, du Soleil et de ses habitans s'il en a.

On a vu, par mes deux articles précédens, que j'étais dans ma Bibliothèque. A l'approche de l'éclipse, je suis monté dans mon Observatoire et j'ai fait mes petits préparatifs. Le 6, il avait plu presque tout le jour, et je commençais à me résigner à la privation du spectacle annoncé pour le lendemain, lorsque la cessation de la pluie sur le soir et une légère ascension du baromètre me redonnèrent quelque espérance. Et en effet, le tems a été superbe et l'éclipse a pu être observée chez nous sans interruption. Elle a commencé, pour Chambéry, à une heure et 9 minutes et a fini à trois heures 59 minutes. La Lune a passé sur la partie boréale du disque du Soleil. Au milieu de l'éclipse, la lumière du jour était très-sensiblement affaiblie, l'azur du ciel, du côté du nord, était d'un bleu sombre. Les rayons solaires, très-pâles, étaient presque sans chaleur. Les oiseaux s'agitaient et paraissaient inquiets. On apercevait la planète de Vénus du côté du couchant.

Dans les pays où le ciel aura été serein, cette éclipse du Soleil aura attiré pendant quelques heures tous les regards sur ce bel astre qui est l'ame de la nature, et dont la magnificence et les bienfaits ne sont jamais mieux appréciés que lorsqu'on est privé de sa présence ou de l'influence féconde de ses rayons. Dans les tems où nous sommes, il ne faut rien moins que quelqu'un de ces grands phénomènes célestes pour faire un peu de diversion aux choses de la terre et suspendre pour quelques instans les conversations politiques qui nous occupent du matin au soir. Les événemens terrestres sont impuissans pour cela, les grêles, les incendies allumés par la foudre, les aérolithes, les sécheresses, les éruptions des volcans, les inondations n'opèrent que faiblement : il nous faut des Comètes ou des éclipses.

L'attention momentanée que tout le monde vient de prêter au passage de la Lune sur le Soleil est une circonstance qui nous paraît donner quelque intérêt à la question que M. de Luc vient de discuter dans la Bibliothèque Universelle, celle de savoir *si le Soleil peut être peuplé d'habitans* : question hardie, qui aura effrayé plus d'un lecteur.

Pour la résoudre, M. de Luc commence par examiner la nature et la disposition des diverses couches de l'atmosphère solaire. L'auteur s'appuie à cet égard sur les observations et les hypothèses d'Herschel. Selon cet astronome, l'atmosphère du Soleil est composée de trois couches concentriques. La couche supérieure ou extérieure est formée de nuages lumineux par eux-mêmes, qui subissent des changemens continuels dans leur forme et leur situation, semblables à nos brouillards éclairés par le Soleil et vue du sommet d'une montagne qui s'élève au-dessus d'eux. Cette première couche serait aussi la source de la lumière et de la chaleur que le Soleil répand autour de lui.

La seconde couche de l'atmosphère solaire est composée de nuages moins brillans, qui sont comme moutonnés. Lorsque la première couche s'entr'ouvre par l'effet de ses ondulations, les ouvertures ou intervalles qu'elle présente, laissent apercevoir cette seconde couche, qui paroît à nos yeux comme une pénombre, ou comme des nébulosités.

La troisième couche, est un intervalle transparent compris entre la seconde couche et le noyau solide et obscur du Soleil, et analogue à l'atmosphère terrestre purgée de nuages.

Rien ne s'oppose, selon M. de Luc, à ce que des êtres vivans puissent respirer, vivre et se mouvoir dans cette troisième couche. Leur situation serait analogue à la nôtre, ils se trouveraient plongés dans un fluide élastique et transparent, de la même manière que nous, qui avons toujours au dessous des nuages une couche transparente dans laquelle nous pouvons agir et discerner les objets. La couche intermédiaire serait, pour les habitans du Soleil, comme un voile dont l'office serait de tempérer l'action des rayons de la couche supérieure et d'en modérer l'éclat. Dans cette position, ils seraient constamment éclairés par une lumière générale, comme nous le sommes dans les momens où le ciel est caché par les nuages. Il est assez piquant de considérer la manière d'être de ces habitans. Ils n'ont point de nuit; et si, comme nous, ils ont besoin de repos, il faut croire que la Providence y aura pourvu de quelque autre manière. Pour l'ordinaire, ils ne voient point le ciel, qui leur est dérobé par l'interposition des deux couches supérieures de leur atmosphère. Seulement on peut croire qu'ils apperçoivent par intervalles quelques points du ciel, quelques-uns des astres dont il est parsemé, lorsque les deux couches viennent à s'entr'ouvrir et à présenter quelques unes de ces trouées qui sont, pour nous, ce que nous appelons *les taches du Soleil*. Encore est-il possible que la lumière répandue dans la partie de l'atmosphère où ils se trouvent, ne leur permette pas mieux, dans ces cas-là, de voir le ciel, que nous ne pouvons voir nous-mêmes les étoiles en plein jour, dans les tems sereins.

Les considérations de M. de Luc sont aussi intéressantes qu'ingénieuses, et je ne pense pas qu'on puisse les combattre sérieusement.

Des conjectures de ce genre, dictées par l'analogie, sont fondées sur la supposition qu'il règne à la surface du Soleil un ordre de choses semblable au nôtre. Mais la puissance infinie du Créateur nous permet d'abandonner cette timide analogie. Qu'avons-nous à craindre, dans toute hypothèse, pour les habitans du Soleil? Qu'ils ne fussent éblouis ou brûlés par les rayons de la couche extérieure de leur atmosphère, sans l'interposition propice d'une couche moyenne ? Mais qui nous assure qu'il ne puisse exister des êtres organisés tout autrement que nous ? Si nous trouvons autour de nous des substances réfractaires qui résistent plus ou moins à l'action du calorique, pourquoi ne pourroit-il pas y avoir ailleurs des corps sur lesquels cette action n'auroit aucune prise ? Ne pouvons-nous pas admettre qu'il règne sur la surface de tel astre des lois totalement différentes de celles que nous connoissons, des substances tout autres que celles qui appartiennent à notre globe, des êtres vivans pourvus d'organes d'une tout autre nature que celle des nôtres ? Ces considérations, auxquelles on ne peut refuser quelque justesse, sont propres à nous rassurer sur le sort des habitans de Mercure, comme sur ceux d'Uranus, car les premiers ne peuvent être dévorés par la chaleur du Soleil, et les autres pétrifiés par le froid, que dans la supposition où nous ne pourrions nous écarter de notre manière de raisonner sur les effets du calorique tels qu'ils s'observent autour de nous. D'ailleurs, connoissons-nous quelle est la nature de l'atmosphère de ces Planètes, et ne savons-nous pas jusqu'à quel point les rayons solaires peuvent être modifiés par la nature du milieu qu'ils traversent ?

Ceci fournit, en particulier, une réponse aux physiciens qui, tout en admettant la possibilité de la pluralité des mondes, pensent que la Lune ne peut être habitée. La Lune, disent-ils, n'a point d'atmosphère, car, à l'approche des occultations d'étoiles par cet astre, on voit l'étoile conserver constamment le même éclat en s'approchant des bords de la Lune, et disparoître ensuite subitement, sans que sa lumière ait subi le moindre affoiblissement graduel, ce qui ne pourroit, disent-ils, avoir lieu si la Lune étoit environnée d'une masse de fluide. D'ailleurs, ajoutent-ils, si la Lune avoit une atmosphère, il s'y formeroit des nuages, et l'on n'en voit jamais aucun altérer le moins du monde la clarté de cet astre ni dérober à nos yeux la moindre de ses taches. Or si la Lune est privée d'atmosphère, il ne peut s'élever aucune vapeur de sa surface ; il n'y aura dès lors aucune rosée qui y entretienne la vie des êtres organisés, la Lune sera un corps absolument mort, les habitans ne sauroient y vivre, puisqu'ils se trouveroient dans le vide et ne pourroient respirer etc.

Mais c'est toujours la même erreur de raisonnement, le même abus de l'analogie. Nous prenons les faits qui nous sont connus pour les bornes du possible, nous voyons régner autour de nous un certain ordre de choses auquel nous sommes accoutumés, et nous nous figurons qu'il ne pourroit y en avoir d'autres. C'est ainsi que, faute de réflexion, nous n'imaginons pas qu'il puisse exister des êtres vivans, s'ils n'ont pas comme nous et nos animaux, deux yeux, une bouche, des oreilles etc. Qui nous a dit que la Lune ne pourroit avoir une atmosphère dont la subtilité et la transparence échapperoient à l'imperfection de nos instrumens ? Savons-nous au juste quelle mesure de densité est nécessaire à un fluide pour tous les êtres que Dieu a pu créer ? Nous nous représentons la surface de la Lune couverte, comme la Terre, d'une couche végétale qui a besoin d'être arrosée par des eaux atmosphériques. Mais que serait-il besoin de vapeurs et de rosée, si le principe de vie résidait, par exemple, dans l'intérieur du globe lunaire ? D'ailleurs, Dieu a-t-il que l'humidité à sa disposition, pour faire germer et croître des corps organisés ? Je demanderai encore si une atmosphère très-subtile ne pourrait pas soutenir des vapeurs d'une légèreté proportionnée ? Et pourquoi n'y aurait-il pas des animaux capables de vivre dans un milieu cent fois plus subtil que l'air que nous respirons ? Quant à la respiration elle-même, elle est nécessaire aux animaux terrestres dans le système sublunaire établi, mais qui nous assurera que le Créateur n'avait pas d'autres moyens d'entretenir la vie, chez des êtres organisés autrement que les habitans de la Terre ?

Disons donc qu'en saine philosophie il ne se présente aucune raison qui nous permette de prononcer avec assurance que tel globe céleste n'est pas habité. Quant aux habitans du Soleil, de la Lune et des Planètes, espérons, pour leur bonheur, que ces messieurs sont plus sages que nous; qu'ils n'ont point fait de sanglantes révolutions; qu'ils n'ont ni conspirations, ni guerres civiles, ni procès scandaleux, qu'ils ont de bons gouvernemens dont ils sont satisfaits, qu'ils n'ont besoin d'aucune espèce de régénérateurs politiques, et qu'enfin ils n'ont ni illuminés, ni radicaux, ni carbonari.

Heureux en effet les peuples d'une Planète quelconque, qui, vivant sous un gouvernement légitime, sont régis par de douces lois [illegible] non violentes, qui possèdent des institutions éprouvées, plus faciles à améliorer qu'à remplacer; qui, protégés par des lois expresses ou par une tolérance bienveillante, peuvent vaquer avec assurance à toutes les professions, régler toutes les affaires privées, se livrer à une prévoyance et à des spéculations qui ne courent pas le risque d'être mises en défaut par une législation aussi mobile que le vent; qui peuvent donner avec sécurité certains de se retrouver dans un ordre de choses connu, qui jouissent de toute la mesure de liberté que comporte l'homme social, tant qu'il préfère l'ordre et la stabilité à une agitation susceptible de compromettre à chaque instant tous les intérêts, et menaçant chaque jour cette liberté elle-même, qu'elle invoque sans cesse en son propre nom; enfin qui, assurés d'un système de contributions égales pour tous, ne font que supporter des charges indispensables, car, après tout, dans un mode quelconque de gouvernement, il faut des contributions, et l'on sait assez que ce ne sont pas les révolutions qui en allègent le fardeau. Ces peuples, s'ils sont sages, s'attacheront aussi à quelques améliorations par lois (il n'y en a [illegible] pas ?) à quelques légers abus, qu'il est toujours possible de rectifier, sans l'ensemble de la machine politique, à sa marche régulière, au système général d'une administration paternelle qui, sans adopter inconsidérément toutes les innovations, ne se refuse pas à des améliorations reconnues nécessaires, et se modifie elle-même selon les besoins des circonstances. Dieu veuille donc les préserver pour toujours de ces secousses funestes; de ces régimes politiques qui, remuant la société jusque dans ses fondemens, en ébranlent toutes les bases, qui détruisent brusquement le lent ouvrage des siècles; qui renversent les institutions les plus salutaires; sans pouvoir rien substituer à leur place; qui remettent en problême tous les principes conservateurs de l'ordre social; dont le moindre mal est de compromettre le repos et la sécurité par une pénible inquiétude et une dangereuse impatience; qui, arrachant tous les individus à leurs occupations naturelles, tarissent pour long-tems toutes les sources de la prospérité publique, et ne peuvent élever des fortunes nouvelles que sur les ruines de la propriété légitime; qui, déchaînant toutes les passions et ouvrant une libre carrière à toutes les ambitions personnelles, peuvent livrer l'Etat à toute la fureur des factions et arroser le sol de la patrie du sang de ses enfans; enfin qui exposent à léguer à la génération nouvelle l'anarchie et le cahos, ou la plus honteuse servitude, à la place d'un ordre sinon parfait, du moins supportable et propre à satisfaire un peuple qui ne consulte que la justice et la raison.

Un Ermite n'est pas un politique de profession. Il ne peut avoir la prétention de régenter les peuples et les Rois; aussi je me garde bien de me mêler des affaires de la Terre. Mais j'ai cru pouvoir, sans conséquence, m'occuper un instant des peuples du Soleil et de la Lune, assez étrangers aux mouvemens de notre globe. Je me borne, de mon côté, à faire des vœux sincères pour leur bien-être, auquel je suis intéressé pour ma part tout comme un autre, et je ne doute pas que tout le monde ne m'imite.

Je quitte mon Observatoire et je rentre dans ma bibliothèque.

AVIS. — *Travaux publics.*

L'adjudication des travaux à exécuter en construction du nouveau pont en charpente, dit de l'Hôpital, sur le torrent d'Arly, route provinciale de l'Hôpital à Moûtiers, qui avait été annoncée pour le 25 août dernier, à forme de l'avis inséré dans la feuille de ce journal du 4, N° 31, n'ayant pu avoir lieu, de nouvelles enchères seront ouvertes par voie de soumissions cachetées en rabais, le samedi 23 du courant mois de septembre, à 11 heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-intendance, et pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, pour l'adjudication de cette construction dont l'évaluation, déduction faite des 15,600 l. calculées pour indemnité de terrains à occuper sur la rive droite, est réduite à 56,858 l. 18 c., conformément au détail estimatif, qui en a été rédigé et approuvé, lequel, ainsi que le plan, le cahier d'obligations particulières et les autres documens, sont déposés au secrétariat de ladite Vice-intendance, où il pourra en être pris connaissance sans déplacement.

Les personnes qui seraient dans l'intention de se charger de cette construction, sont donc invitées à se présenter auxdites enchères ledit jour 23 septembre courant, à 11 heures précises du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-intendance, pour y déposer leurs offres en rabais, sous plis cachetés, accompagnées d'un certificat de capacité et moralité, et de la déclaration souscrite par la caution que l'on se propose d'offrir, dont la solvabilité devra être constatée par l'autorité locale etc., et pour y voir successivement procéder à l'ouverture des soumissions, et prononcer l'adjudication en faveur de l'offre la plus avantageuse.

Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres en rabais ultérieurs du moindre au demi sixième ne sera que de 8 jours francs, et expirera le 30 septembre, à midi précis.

AUTRE AVIS.

Le public est prévenu que, le jeudi 21 septembre courant, à onze heures du matin, il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général, à l'adjudication, par la voie des enchères, à l'extinction des feux, de la fourniture et de l'approvisionnement des graviers nécessaires pour réparer la route royale sur le territoire des communes de St-Jeoire, Triviers, St. Baldoph, Bassens, Barberaz, Chambéry, Cognin, les Echelles, St Franc, St. Béron, Domessin et le Pont-de-Beauvoisin, évaluée à la somme de 8,405 l. ...

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 38.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 21 septembre. S. M., qui daigne favoriser, avec sa bonté ordinaire, toutes les vues utiles au bien public et au bien-être de ses peuples, vient de donner une nouvelle preuve de sa sollicitude paternelle, à l'occasion de la demande qui lui a été soumise au nom de la Commission administrative des Bains d'Aix-en-Savoie, pour quelques améliorations projetées dans cet utile Etablissement. Les bienveillantes intentions de S. M. sont manifestées si expressément dans la lettre suivante, adressée à la Commission par S. Exc. M. le Comte Balbo, Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires internes, que nous nous faisons un devoir de mettre cette lettre sous les yeux de nos lecteurs.

Turin, 11 septembre. « J'ai l'honneur de vous apprendre que S. M. a daigné accueillir avec une bienveillance particulière la demande que vous lui avez faite; l'intention du Roi dans cette circonstance étant, comme elle l'a toujours été, de favoriser les Etablissemens publics en Savoie, d'embellir cette portion de ses Etats, et d'y porter l'abondance. — Parmi les objets que vous sollicitez, quelques-uns ont été *renvoyés* aux autorités compétentes, d'autres ont été soumis directement à la décision de S. M. De ce nombre est particulièrement le projet de société pour l'agrandissement et l'amélioration des Bains. Ce sera pour moi une véritable satisfaction de pouvoir vous faire part de la décision ultérieure de S. M., et j'y mettrai le plus grand empressement.

« En attendant j'ai le plaisir de vous apprendre aujourd'hui que notre auguste Souverain a daigné vous accorder une subvention de cinq mille livres pour être employées à votre établissement en réparations. J'ai en conséquence donné les ordres nécessaires pour le payement de cette somme, qui sera comptée par l'Intendant de la province à celui d'entre vous que vous chargerez à cette fin d'une procuration en due forme. »

« J'ai l'honneur etc. »

— Par Billet Royal du 20 de ce mois, S. M. a nommé M. l'Avocat Nicolas Pissard aux fonctions de Sous-Vice Intendant de la Province de Carouge en remplacement de M. Allamand, dont nous avons annoncé précédemment la nomination à la Sous-Intendance générale de Nice.

— Aujourd'hui a lieu, dans l'ancien Couvent des Augustins de cette ville, la touchante cérémonie de l'ouverture de la Maison de Saint-Benoît, sous le titre d'*Asile de la vieillesse*, fondée par la généreuse bienfaisance de M. le Général Comte De Boigne. Nous donnerons, dans le N° prochain, un article détaillé sur ce bel établissement.

— Dimanche dernier, 17 du courant, à 10 heures du soir, un affreux incendie a consumé [illegible] maisons à [illegible], commune de [illegible]. On assure que les habitans ont perdu toutes leurs denrées et n'ont sauvé que leurs bestiaux.

AVIS — *Instruction publique*

M. le Docteur Rey, Professeur de Chirurgie, ouvrira son cours public d'accouchement pour les Élèves Sages-Femmes, le 1er décembre de la présente année. La durée de ce cours est de trois mois; les élèves qui se présenteront doivent être munies d'un certificat de bonnes mœurs délivré par leur Curé et savoir lire, s'il est possible.

L'utilité de ce cours public et gratuit est généralement trop bien sentie pour qu'il soit nécessaire de rien dire à cet égard.

PIÉMONT.

Turin, 16 *septembre*. On écrit de la Spezia que le soir du 2, jour de l'arrivée de S. M. et de la Princesse de Lucques, le golfe fut illuminé de toute part par des feux de joie, ce qui offrait un spectacle pittoresque et théâtral, d'autant plus surprenant, qu'il était imprévu; que le zèle du [illegible] et la joie universelle des habitans. Dans les soirées du 3 et du 4 l'illumination s'étendit dans toutes les maisons de campagne des collines environnantes. S. M. a paru vivement touchée de ces marques non équivoques de l'amour de ses peuples. La compagnie des chasseurs de la légion royale légère, commandée par M. le capitaine [illegible], a célébré cette heureuse circonstance, pendant les trois jours, par des manœuvres et des [illegible] exécutées en face de la flottille royale.

— Le 12 du courant, S. A. S. le Prince de Carignan a été félicité par tous les officiers du Corps Royal d'Artillerie et de la garnison de Turin pour la charge de Grand Maître de l'Artillerie, qu'il a plu à S. M. de lui conférer.

— Un détachement de quatre-vingts élèves de l'Académie royale militaire s'est rendu, le 5 de ce mois, au Sanctuaire d'Oropa, accompagné de supérieurs de l'Académie, des aumôniers et des chapelains. Cette jeunesse distinguée, qui fait l'espoir de l'*État*, a été partout accueillie avec empressement, et s'est fait admirer par son excellente conduite et l'exacte discipline qu'elle a observée sur toute sa route.

— On écrit de Gênes que LL. MM. sont parties de cette ville, le 13, en bonne santé, pour Govone, maison de plaisance de S. A. R. le duc de Genevois, où elles passeront quelques jours avant de revenir à Turin.

— On apprend de Naples que la députation de Palerme est partie avec l'*ultimatum* des propositions du gouvernement Napolitain, qui fait une dernière tentative avant d'en venir aux armes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 4 *septembre*. Les manœuvres du camp de Pest commenceront le 25. L'Empereur de Russie ne pourra s'y rendre, mais on assure qu'il y aura une entrevue des souverains à Troppau ou à Teschen. En attendant, plusieurs ministres étrangers doivent se rendre à Pest, et notamment ceux de Russie, de Prusse et de France.

— Un ordre de l'Empereur a empêché le duc de Gallo, nouvel ambassadeur de Naples, arrivé à Clagenfurt, de continuer sa route.

— On annonce que l'Empereur de Russie aura une entrevue avec le Roi de Prusse à Berlin.

ANGLETERRE.

Londres, 13 *septembre*. Dans la séance du 7, l'avocat-général de la couronne a commencé le résumé des faits et des dépositions à la charge de la Reine. Il paraît que la couronne est disposée à quitter du bill la clause du divorce. Après une longue discussion relative au mode de la défense de la Reine, il a été accordé à M. Brougham un délai jusqu'au 9, pour opter entre le parti de procéder de suite à la défense, ou de réclamer un délai suffisant.

— Le 9, M. Brougham a demandé un délai jusqu'au 3 octobre, et la Chambre des Lords s'est ajournée en conséquence à cette époque. Le nombre des témoins à charge qui ont été entendus, est de 26.

ESPAGNE.

Madrid, 6 *septembre*. On continue à éprouver quelque anxiété au sujet de la résistance de l'armée de l'île de Léon aux ordres réitérés qu'elle a reçus de se séparer, résistance qui a été la cause de la démission du ministre de la guerre, le marquis de las Amarillas.

— Les Cortès se sont longuement occupés des retraites des employés destitués.

— L'instruction sur les événemens de mars, à Cadix, touche à sa fin.

— Un courrier extraordinaire venu au gouvernement, a apporté la nouvelle qu'une révolution semblable à celle de Naples a éclaté en Portugal et qu'on y a proclamé la constitution espagnole. L'insurrection a commencé à Oporto, le 24 août. Les membres de l'ancienne junte ont été arrêtés; les troupes ont proclamé *Don Jean VI leur auguste souverain, la nation et la constitution*.

— La nouvelle constitution espagnole a été acceptée à Buenos-Ayres. On parle aussi d'une trève entre Morillo et Bolivar.

FRANCE.

Paris, 20, 21 *et* 22 *septembre*. Une ordonnance royale, du 1^er^ août, qui vient seulement d'être publiée, rétablit les secrétaires généraux de préfecture, et les conseillers de préfecture supprimés.

— On compte en France 2849 cures, 30,444 desservans, 3581 vicaires.

èse ; en tout, 36,483 prêtres en activité. Il y a eu, en 1819, 1361 prêtres morts et 1401 ordinations. Il y a 1791 établissemens de femmes, qui comprennent 21,752 sœurs.

— Des agens de police viennent d'arrêter un officier supérieur et de saisir ses papiers.

— Le lieutenant de la légion de la Seine qui a révélé, à Cambrai, le complot qui y avait été ourdi, se nomme J.-J. Coin.

15 *Et 24 septembre.* Le maréchal duc de Valmi (Kellermann) vient de mourir à la suite d'une longue maladie, qui avait laissé quelque espoir.

— Un courrier français allant en Espagne, n'a mis que 43 heures de Paris à Bordeaux.

— La commission de la Cour des Pairs continue ses interrogatoires.

— M. de la Chabaussière, auteur d'*Azemia*, vient de mourir, à l'âge de 68 ans.

25 *Et 28 septembre.* La fièvre jaune s'est de nouveau déclarée à Cadix.

— Le maréchal Lefèvre, duc de Dantzick, Pair de France, vient de mourir.

— On avait exagéré les premières nouvelles de Portugal. Il n'est point vrai que deux mille personnes aient péri à Lisbonne. La Régence est encore en fonctions et paraît décidée à résister aux insurgés d'Oporto, qui ont à leur tête le général Saldanha.

— On assure que les troupes autrichiennes occuperont les villes de Bénévent et de Ponte-Corvo, et que l'armée marchera immédiatement vers les frontières de Naples.

Banque de France, 1360 fr. ; 1365 fr. ; 1368 fr. 75 c.

Cinq pour cent consolidés, 77 fr. 35 c.

ITALIE

Naples, 5 septembre. Dans la prise de Caltanisetta par les Palermitains, les peuples de Mussomeli et de Villalba n'ont voulu prendre aucune part aux désordres et au pillage.

— Mgr Sergio, évêque de Cefalù, a été arrêté et conduit à Palerme, comme ayant contribué à un mouvement qui avait éclaté à Cefalù en faveur du gouvernement Napolitain.

— Les proclamations de la junte de Palerme ne respirent que le dévouement et le plus grand enthousiasme ; mais il paraît, par les dernières nouvelles, qu'elle est encore obligée de convenir que cet enthousiasme n'est pas généralement partagé ; on se flatte toujours à Palerme que Messine, Syracuse, Trapani et Catane finiront par entrer dans la cause de l'indépendance, comme vient de faire la ville de Carini. La junte a partagé la Sicile en quatre grandes divisions militaires : Palerme et Trapani ; Girgenti et Piazza ; Messine ; Syracuse et Catane. Dans chaque province il y aura une force armée calculée à raison de deux pour cent de la population. Chaque volontaire recevra une paye de 30 sous par jour.

— Un nombre considérable de bâtimens avec des troupes à bord, viennent de partir pour la Sicile, et plusieurs autres expéditions se préparent pour le même but.

Rome, 8 septembre. Dans le consistoire secret du 26 août dernier, S. S. a pourvu aux églises métropolitaines de Bourges et de Toulouse, en la personne de Mgr J. M. de Fortenay, pour la première, et de Mgr A. A. J. de Clermont-Tonnerre pour la seconde. Elle a encore pourvu aux églises épiscopales de S. Sauveur, au Brésil; de Troie, de Soissons, de Bayonne, de Belem, du Para, de Mariana, de Leira *in partibus*, et de Carcassonne *in partibus*.

— Trente neuf forçats de Civita-Vecchia ont essayé de faire une révolution et établir une république; mais les sages dispositions du Délégué apostolique et la bonne contenance des troupes les ont fait rentrer dans les chaînes.

VARIETES.

EXTRAIT de la Relation de M. le Docteur HAMEL, *des deux tentatives qu'il a faites pour monter sur la cime du Mont-Blanc.*

M. le Docteur Hamel, Conseiller de Cour de S. M. l'Empereur de Russie, ayant eu occasion de passer à Saint-Gervais, avait appris que deux personnes du pays venaient de réussir à gagner la cime du Mont Blanc par la nouvelle route, tentée seulement en 1785 par le célèbre De Saussure, et qu'ils étaient descendus le même jour au *Prarion*, montagne qui sépare la vallée de Saint Gervais ou de Mont Joie, de celle de Chamonix. Ce succès fit naître au savant voyageur le désir d'entreprendre l'ascension du Mont Blanc par le même chemin. Accompagné de MM. les Curés de Saint Gervais et de Saint Nicolas de Veroce, il alla coucher à Pierre Ronde, au-dessous de l'aiguille du Goûté. Le lendemain, il arriva à onze heures et demie du matin sur le Dome du Goûté, mais se sentant épuisé et jugeant qu'après le tems nécessaire au repos dont il avait besoin, il lui était impossible d'aller jusqu'au sommet du Mont Blanc et de redescendre les aiguilles du Goûté avant la nuit, il termina là sa première course.

M. Hamel est persuadé que les hommes accoutumés aux chemins des montagnes peuvent en effet, par cette route, faire le trajet du Mont Blanc en un jour, mais il ne pense pas qu'il en soit de *même* pour les étrangers.

Ayant appris bientôt après que quelques personnes de Genève, et notamment M. Selligue, minéralogiste et artiste mécanicien, se proposaient de monter au Mont-Blanc, M. Hamel résolut de faire une seconde tentative, mais par la route de Chamouny.

Deux gentilshommes anglais de l'université d'Oxford, MM. Dornford et Henderson, se joignirent aux deux voyageurs et le 16 août, ils partirent tous quatre ensemble de Genève. Arrivés à Chamouny, le 17, ils entreprirent l'ascension du Mont-Blanc, le lendemain matin, à cinq heures et un quart. Ayant pris d'abord pour premiers guides, Joseph Marie Coutet et Matthieu, fils de Pierre Balmat, ceux-ci leur conseillèrent d'en prendre douze, c'est-à-dire, trois par voyageur; ils s'en rapportèrent aux deux premiers pour le choix des autres. M. Hamel décrit la manière périlleuse dont il fallut traverser sur une crevasse de vingt pieds de large et sans fond visible. Le gouffre était divisé en deux par un mur de glace plus bas de dix pieds que les bords supérieurs, et n'ayant qu'un pied d'épaisseur. On descend l'échelle et on la pose sur le mur de glace. Un guide et un voyageur descendent, celui-ci reste debout sur le mur, s'appuyant sur son bâton et évitant de regarder les deux abîmes où le moindre défaut d'équilibre peut le précipiter, le guide saisit l'échelle et la dresse contre l'autre bord de la crevasse, le voyageur monte, et le guide remettant l'échelle dans sa première position, fait passer un second voyageur de la même manière, et ainsi des autres. Après une suite de dangers de diverses sortes, la caravane arriva au Grand Mulet à quatre heures et demie. C'est, comme nous l'avons dit dans le N° précédent, le lieu où l'on passe la nuit. La pluie ne tarda pas à survenir et ensuite le tonnerre et un orage qui dura toute la nuit. Le lendemain, le tems n'étant point assuré, les voyageurs passèrent la journée au Grand-Mulet, et on envoya deux hommes au Prieuré, chercher un renouvellement de provisions. M. Hamel s'occupa à faire rebouillir le mercure de l'un de ses tubes barométriques qui avait souffert en route et à préparer quelques feux d'artifice qu'il voulait essayer dans ces hautes régions, à son retour de la cime du Mont-Blanc, soit à titre d'expériences, soit pour illuminer les masses et les aiguilles élevées de toutes ces montagnes.

A cinq heures, il tomba de la grêle et le tems resta couvert jusqu'à minuit. Le 20, à cinq heures du matin, les guides décidèrent que l'on pouvait se mettre en route. M. Selligue se trouvant indisposé, voulut rester au Grand-Mulet. M. Hamel assure que deux guides qui n'étaient pas encore montés au Mont-Blanc, invités par Coutet à rester avec M. Selligue, refusèrent et voulurent continuer; il en resta deux autres.

A huit heures et demie, on arriva au dernier grand plateau. Les guides félicitèrent les voyageurs sur ce que toutes les difficultés étaient vaincues, leur assurant que jamais aucune n'avait mieux réussi jusques-là. Le pouls de M. Hamel battait

148 pulsations par minute, mais personne n'était incommodé. On déjeûna. M. Hamel préparait deux billets qu'il voulait attacher à un pigeon apporté de Chamounix, pour annoncer l'arrivée sur la cime, où l'on voulait boire à la mémoire de feu de Saussure.

— « Accepteriez-vous mille livres sterling, pour retourner en arrière » ? demanda l'un des Anglais à l'autre.

— « Je ne voudrais pas retourner à quel prix que ce fût. »

Il restait encore à passer une grande pente située entre le plateau et la cime du Mont Blanc. Les voyageurs furent obligés d'en traverser une partie presque horizontalement. Tout-à-coup la neige glisse sous leurs pieds, elle s'accumule, les renverse et les entraîne. Après beaucoup d'efforts, ils sortent la tête hors de la neige et parviennent à se délivrer, mais cinq guides avaient disparu. La pente aboutissait à une crevasse. Les voyageurs étaient désespérés. Bientôt deux guides sortirent de la crevasse l'un après l'autre, aux cris de joie des assistans, qui espéraient voir reparaître les trois autres. Mais ceux-ci étaient ensevelis sans retour. Les voyageurs descendirent dans la crevasse pour chercher ces infortunés, les guides arrachèrent au danger MM. Dornford et Henderson et M. Hamel, resté seul avec le guide Couttet, ne les rejoignit qu'au Grand Mulet. Au nombre des trois guides perdus, étaient les deux qui avaient refusé de venir avec M. Selligue.

M. Hamel explique la cause de l'événement en conjecturant que la couche de neige sur laquelle ils avaient marché reposait sur une couche inférieure très glissante, et que la première se trouvant rompue par la trace des voyageurs, la partie supérieure se trouvait sans appui et devait glisser sur ce plan incliné ; le premier ébranlement a déterminé le mouvement de toute la couche supérieure, sur une surface estimée de près de 100 toises de largeur, sur environ 250 de hauteur oblique. Les guides, dont l'un avait fait onze fois le voyage du Mont Blanc, n'avaient pas eu le moindre soupçon du danger, et cet accident, comme nous l'avons dit, était par sa nature hors de toute prévoyance.

Les trois guides qui ont péri sont Pierre Balmat, frère aîné de l'ancien guide de Saussure, Auguste Tairraz et Pierre Carrier, [illegible]. Il est facile de concevoir la douleur que durent éprouver les voyageurs, lorsque le malheur fut constaté.

Il est fâcheux, pour l'intérêt des sciences, que l'entreprise ait échoué si près du succès. M. Hamel se proposait une suite d'expériences qui sont à regretter. Il voulait éprouver quelle était à cette hauteur la force des rayons solaires concentrés au moyen d'une lentille. Il aurait fait des observations touchant l'effet de l'air raréfié sur l'organisation animale. Il voulait déterminer la quantité d'acide carbonique contenue dans l'air atmosphérique et dans quelle proportion se trouvait le carbone à chaque expiration. Il aurait rapporté de l'air du sommet pour en faire l'analyse. Avec une marmite de Papin, il aurait vérifié la possibilité de cuire des viandes à de grandes hauteurs. Il aurait mesuré la température, l'électricité et l'humidité de l'atmosphère. Enfin il devait faire plusieurs autres observations pour lesquelles il s'était muni des instrumens nécessaires, et entre autres, celle de la hauteur du Mont-Blanc, pour s'assurer s'il n'est pas réellement le pic le plus élevé de l'Europe. Au moyen d'une *Camera lucida* à miroir, préparée par M. Selligue, on aurait esquissé un panorama du vaste tableau qui se déploie de cette élévation aux yeux du spectateur.

Tels sont les détails que nous puisons dans le récit de M. Hamel; tous les principaux faits s'accordent avec une autre relation qui nous est parvenue. Nous ajouterons ce qui suit.

Nous apprenons de Saint Gervais qu'une souscription a été ouverte en faveur des familles des guides qui ont péri. M. le professeur Pictet, de Genève, a souscrit pour une première somme de 150 fr. M. le Marquis de Tallaru, Pair de France, qui se trouvait aux Eaux de Saint Gervais, où il s'était rencontré avec S. Exc. M. le duc de Levis, autre Pair et Ministre d'Etat, a remis 100 fr. Le prospectus de la souscription est déposé dans la salle de la société de lecture à Genève.

ENIGME.

Dans l'univers j'occupe un grand espace;
Mais sur terre souvent si petite est ma place,
Que pour moi vous n'avez besoin
Que de trouver un petit coin
Au fond, à gauche ou bien à droite,
Dans la chambre la plus étroite;
Car, si vous pouvez y dormir,
Je pourrai fort bien m'y tenir.
On ne peut assigner la forme de mon être,
Et pourtant quelquefois je suis rond ou carré.
Mon étendue est vaste, on ne peut la connaître;
Ou dans un cadre étroit je me vois resserré.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Chapelle*, où l'on trouve *chape, hâle, pelle et pal*

Marché de Chambéry des 12, 14 et 16 septembre 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Blé.	l.	c.		l.	c.
Froment, *Prix*	15	56	—	19	13
Seigle	8	74	—	11	43
Orge	7	84	—	9	47
Sarrasin	6	70	—	9	15
Maïs	9	00	—	11	76
Avoine (1)	9	16	—	6	39
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	32
Viande, *idem*, *idem*				0	75

(1) Rapport des 3 volumes en hectolitre
Froment . . 813
Seigle . . 765
Avoine . . 434

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.º 39) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 septembre. Voici les détails que nous avons annoncés touchant l'Etablissement de bienfaisance qui a été inauguré à Chambéry, le 24 de ce mois.

MAISON DE SAINT-BENOIT, *Asile de la Vieillesse, fondé et établi à Chambéry, par M. le Général Comte* DE BOIGNE.

Le plus noble et le plus touchant usage de la richesse est dans l'emploi qu'on en fait pour venir au secours de l'infortune et contribuer au bonheur de ses semblables. Rien n'honore plus l'homme opulent que cette pitié qu'il éprouve à l'aspect du malheur, cette impatience généreuse de faire partager ses jouissances et de répandre autour de lui le bien-être et le contentement. Une pareille charité, qu'on ne saurait trop louer, a souvent ouvert des asiles à la pauvreté et à la souffrance. Mais il est une classe d'infortunés dont on s'est plus rarement occupé. Des personnes qui ont reçu de l'éducation et qui ont vécu dans l'aisance, devenues quelquefois les innocentes victimes des revers de la fortune. Frappées des coups du sort, sans qu'il y ait eu de leur faute, elles arrivent à un âge avancé privées des moyens de pourvoir à leurs besoins, précisément lorsque ces besoins deviennent plus nombreux et plus pressans. Cette affligeante situation est d'autant plus pénible, qu'elle est aggravée par une douloureuse comparaison, par l'amertume des souvenirs, et que ceux qui l'éprouvent sont dans une condition pire que l'indigence ordinaire, qui peut se résoudre sans humiliation aux secours accordés par la pitié ou par la charité publique.

C'est cette classe particulière de malheureux qui a excité la sollicitude de M. le Général Comte De Boigne, et dont il s'est proposé d'améliorer le sort, en joignant d'une manière durable aux bienfaits nombreux qu'il répand chaque jour (1). C'est en sa faveur qu'il vient de fonder la Maison de Saint-Benoît, sous le titre d'*Asile de la vieillesse*. Rien n'a été oublié pour rendre aux personnes qui y seront admises les jouissances qu'elles ont perdues, pour leur faire trouver une vie douce et pleine d'agrément ; la prévoyance la plus attentive, les soins les plus délicats, tout a été mis en œuvre pour écarter jusqu'au moindre sentiment pénible attaché à l'idée de secours.

---

(1) Indépendamment des secours multipliés que M. le Comte de Boigne répand journellement parmi les indigens qui sont l'objet de sa bienfaisance, on sait qu'il a fourni les fonds pour compléter le bel édifice de l'Hôtel-de-Ville de Chambéry, dont l'aile gauche n'était pas achevée, pour en faire

L'heureuse et belle pensée d'un tel Établissement est au-dessus de tout éloge, et nous devons en dire autant de la manière dont elle a été mise à exécution, comme on le verra par le court exposé qui suit.

La Maison de Saint-Benoît est établie dans l'ancien Couvent des Augustins de Chambéry, qui a été restauré et mis à neuf dans toutes ses parties, avec les changemens et les distributions qu'exigeait sa nouvelle destination. Cet asile de la vieillesse est consacré à l'entretien de vingt hommes et de vingt femmes. Dans le nombre des hommes, trois places sont réservées pour des ecclésiastiques, et autant pour des militaires brevetés.

On ne peut y être admis que dès l'âge de soixante ans, sauf les parens du Fondateur, qui pourront y être reçus depuis l'âge de cinquante. Les personnes qui se présenteront devront être d'honnête condition, avoir appartenu à une classe bien née et aisée de la société, et être valides. Les choix se feront d'abord parmi les personnes de la ville de Chambéry, ensuite subsidiairement dans la province, dans l'étendue du Duché, et enfin dans tous les États de S. M.

Ceux qui jouissent d'une rente sont obligés de la céder à l'Établissement, qui pourtant aussi au plus grand revenu, pourra recevoir ses bienfaits.

Il a été pourvu au service religieux et à la direction spirituelle de la Maison. La Messe se dira tous les jours. La prière du matin et du soir se fera en commun, il en sera de même de tous les autres exercices, et nul ne pourra s'en exempter, si ce n'est pour raison de santé.

Les retirés sont servis par des infirmiers ; ils seront tous également nourris, blanchis, chauffés et soignés en maladie comme en santé. La Maison pourvoit à tous les besoins.

A dîner, ils ont la soupe, deux plats et du dessert ; à souper, deux plats et du dessert ; à déjeûner, ils ont du café à l'eau ou au lait, ou du fruit et du fromage, selon les goûts. Les hommes ont une bouteille de vin par jour, et les femmes une demi-bouteille. Les jours de fêtes déterminées, on donne une double portion à dîner et à souper.

Le Fondateur a doté cet Établissement d'une somme annuelle de trente-deux mille cinq cents livres. Sur cette somme sera prélevée, chaque année, celle de deux mille livres, pour la dotation de quatre filles vertueuses, et l'apprentissage d'un métier pour quatre garçons recommandables par la

---

établit le partial et pour la fondation et l'entretien de quatre lits de malades.

On se rappelle aussi que M. le Comte de Boigne a donné une somme de soixante mille francs pour l'acquisition et la restauration du Théâtre de cette ville. (*Voyez le N.° 34 de ce Journal, du 25 août dernier*).

ligence de leur conduite. Les filles auront chacune trois cents livres et les garçons deux cents livres. Ces libéralités auront lieu, comme les admissions dans l'Établissement, deux fois l'année : l'une, à la fête de Saint-Benoît, patron de l'Asile; et l'autre, à l'époque anniversaire de l'installation. Il sera prélevé encore annuellement une somme de quatre cents livres pour des travaux pieux.

Il y aura une caisse de revenus d'avance, pour obvier à des accidens imprévus.

Les bases de l'Établissement ont été approuvées, avec un témoignage particulier de satisfaction, par S. M. et homologuées au Sénat de Savoie. Le Fondateur est provisoirement le seul administrateur; les Règlemens auront l'approbation souveraine, dès qu'ils seront proposés de nouveau après avoir subi l'épreuve de l'expérience.

Quant au local, les dispositions qu'on y a faites ne laissent rien à désirer pour tous les genres d'utilité et de commodité.

L'église est décorée et ornée avec élégance. La sacristie est richement meublée en vases, ainsi qu'en ornemens, dont quelques-uns sont l'ouvrage même de Mme la Comtesse de Borges, épouse du Fondateur. Le tableau du maître-autel, qui représente Saint-Benoît exerçant la charité chrétienne à la porte de son monastère, a été exécuté par M. Moreau, dont le portrait en pied de S. M., décrit dans ce Journal, a fait connaître le talent. Les retraités ont, à droite et à gauche de la nef, une place marquée. Le public sera admis dans le reste de l'église.

Deux escaliers séparés conduisent, l'un au corridor des hommes, l'autre à celui des femmes. Les chambres se suivent par ordre de numéros; chaque retraité a la sienne; il y a une cheminée pour deux chambres. Chacune d'elles est pourvue de tout l'ameublement nécessaire, approprié à l'un et à l'autre sexe : lit avec paillasse, matelas et rideaux, couvertures selon les saisons; table, armoire, chaises, table de nuit, ustensiles pour tous les besoins.

Il y a des cabinets de bains, une salle de compagnie avec un poêle, pour les hommes; une pareille salle pour les femmes, l'une et l'autre meublées convenablement, avec des jeux de société variés pour les différens goûts. Des portiques, des parterres, des allées couvertes, des cours pour les jeux en plein air, offrent aux retraités les agrémens de la promenade ou de l'exercice. On a multiplié jusqu'aux endroits solitaires, pour l'utilité ou la satisfaction de chacun.

Dans le réfectoire sont deux tables séparées, l'une pour les hommes; l'autre pour les femmes. Le service se fait en faïence. Les offices, la cuisine, la lingerie, la salle des infirmiers, le bureau de l'administration, les magasins et les lieux d'entrepôts, etc. tout est distribué avec ordre et intelligence, nous dirions même, avec une sorte de luxe. La maison, située entre deux rivières, jouit de tous les avantages qu'on peut désirer pour le blanchissage du linge, pour l'arrosement des jardins etc. Plusieurs fontaines sont distribuées autour des édifices, et une pompe donne l'eau jusque dans la cuisine.

On trouve, dans cette multitude de détails auxquels il a été pourvu, des preuves étonnantes de la sollicitude du Fondateur, qui a suivi personnellement et dirigé en personne tous les travaux, qui est devenu pour la Maison une véritable providence à qui rien n'échappe, et qui en a rédigé lui-même les Réglemens avec une sagesse qui a su tout prévoir. Aussi tout porte ici l'empreinte des soins les plus scrupuleux qu'il a prodigués à chaque partie, tout y respire la propreté, l'aisance et la gaîté.

Le Fondateur a fait établir pour lui-même un petit appartement dans cette enceinte.

Telle est l'esquisse de ce bel Etablissement, unique en son genre, que nous aurions voulu pouvoir mieux décrire, où quarante personnes, et par la suite en plus grand nombre vivront constamment heureuses, à l'abri de toute inquiétude et de toute espèce de besoins : se livreront tous les jours aux sentimens de la reconnoissance et béniront à perpétuité la mémoire du généreux bienfaiteur de la vieillesse et de l'infortune, qui a si bien su réparer les injustices du sort.

L'église avoit été bénite et consacrée le 19 septembre 1820. Le Fondateur a voulu que la Religion servît de base à son Etablissement et qu'il fût inauguré sous ses auspices. L'ouverture en a été faite le 21 du même mois, à onze heures du matin. Mgr l'Archevêque, accompagné de plusieurs membres de son Chapitre, étoit placé dans le sanctuaire. S. Exc. M. le Général Comte D'Andezeno, Gouverneur du Duché, M. le Chevalier de Montbel, Président et Régent le Sénat, beau-père de M. le Comte Charles de Boigne fils; M. le Marquis d'Osmond, beau-père du Fondateur; MM. les Nobles Syndics de la ville, M. le Général Comte de Boigne, plusieurs Magistrats et fonctionnaires; Mme la Comtesse D'Andezeno, Mme la Comtesse de Boigne, plusieurs autres Dames de distinction et un grand nombre de personnes réunies parmi les plus considérables de la ville, occupoient l'avant-chœur; le reste de l'église étoit rempli par le public.

M. le Chanoine Folnat, Curé de Saint François de Sales, a entonné le *Veni Creator*. Après l'hymne du Saint-Esprit, M. le Chanoine Fortis, l'un des Vicaires Généraux du Diocèse, est monté en chaire, où il a prononcé un discours relatif à la circonstance. Il a d'abord exposé l'importance et les précieux avantages d'une institution créée comme par enchantement, qui présente, dès l'instant de sa naissance, les fruits d'un Etablissement tout formé, tel que le temps et l'expérience auroient pu l'affermir et le perfectionner. Employant une gracieuse image, il a comparé les personnes reçues dans cette Maison, à ces heureux habitans des airs, de la terre et des eaux, qui recueillent sans avoir semé et sur qui veille une Providence attentive à tous leurs besoins. Interprète de la reconnoissance publique, il a payé un juste tribut de louanges aux belles intentions du Fondateur, à ses généreuses largesses, à sa rare prévoyance, et surtout au caractère religieux qu'il a voulu imprimer à son œuvre. L'orateur a trouvé le moyen de placer avec art un éloge délicat de l'illustre Général qui assistoit à la cérémonie, du digne Représentant de S. M. dans le gouvernement du pays confié à ses soins, et des premiers Magistrats du Duché.

Il a ensuite donné les avis de son ministère aux habitans de l'Etablissement, en leur recommandant la bonne harmonie et l'exercice des vertus chrétiennes. Enfin appellant les bénédictions d'en haut sur la personne du Fondateur, il a fait des vœux que tout l'auditoire a partagés, pour que le Ciel, qui ne laisse jamais sans récompense un verre d'eau donné en son nom, lui accorde le prix de ses bienfaits en ce monde et en l'autre.

Après ce discours, d'outé et d'un religieux intérêt, M. Borbo a célébré la Messe, pendant laquelle on a fait entendre une belle musique, qui a également accompagné le reste de la cérémonie. La Messe a été suivie du *Te Deum* et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Cette imposante solennité achevée, les personnes invitées sont entrées dans l'intérieur de la Maison, où le Fondateur avait fait préparer un dîner de plus de cent couverts, auquel les vieillards déjà admis dans l'Etablissement ont été confondus avec tous les autres convives. Une joie pure et décente, un sentiment religieux ont présidé à ce festin, qui recevait un charme particulier de la circonstance qui en était l'occasion. Les sons de la musique contribuaient à animer la gaîté des convives. On a porté, avec acclamation, une première santé à S. M. notre auguste Souverain et à toute la Famille Royale. Les autres santés ont été successivement portées, avec un empressement universel, au Fondateur de l'Etablissement (1), à

---

(1) A l'occasion du toast porté à M. le Général Comte de Boigne, M. le Chevalier Andrioli, Lieutenant Colonel d'Infanterie, Adjudant général attaché à l'Etat Major de la Division de Savoie, a improvisé et prononcé les vers suivans:

ESTEMPORANEI.

Suole chi da Fortuna
Ottenne ampli tesori,
Sprecarli in turpi amori,
In vani e in frivoltà,
Ma tu, con alto senno,
O Boigne generoso,
Li sacri a bel Riposo
Di afflitta umanità.
Deh pio, di saggio il vanto
A te dunque si addice;
E il nome tuo felice
Ne' secoli vivrà.

TRADUCTION

IMPROMPTU.

Celui qui a reçu de la Fortune de riches trésors en partage, les emploie ordinairement à satisfaire des passions honteuses ou frivoles.

Mais toi, généreux de Boigne, tu les consacres avec une profonde sagesse à fonder un asile pour l'humanité souffrante.

M.gr l'Archevêque, à S. Exc. M. le Gouverneur, à M. le Marquis d'Osérez, Commandant du Duché, à MM. les Syndics, à M.me la Comtesse d'Ardonne, à M.me la Comtesse de Boigne et à toute la famille du Fondateur. Une partie des honneurs a été faite avec un air de grâce et de prévenance par M. le Comte Charles de Boigne, fils du Fondateur et époux de M.me de Boigne née de Montbel.

Ainsi s'est terminée cette intéressante et belle fête, dont le noble et touchant appareil a excité l'admiration et l'attendrissement de tous les assistans et doit laisser de longs et doux souvenirs dans l'âme reconnaissante des personnes qui ont le bonheur d'être admises dans cette retraite qui vient d'être consacrée pour elles et qui leur est ouverte sous d'aussi heureux auspices.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES

Pub. le 20 septembre LETTRES-PATENTES (du 10 septembre 1820) *par lesquelles S. M. ordonne que les inscriptions de la dette publique qui seront grevées de plusieurs annotations, seront, en attendant, portées sur un registre séparé, et prescrit les formalités à suivre à cet égard.*

PIEMONT

Turin, 23 septembre. Le défaut d'espace ne nous a pas permis de consigner dernièrement l'observation suivante, qui nous a paru mériter sa place. Pendant les huit jours qu'a duré la magnifique solennité de la fête centenaire de N.e D.e d'Oropa, plus de trente mille personnes se sont trouvées réunies, tant sur la montagne que dans les environs; et à la louange du bon esprit qui anime les fidèles sujets de S. M., il n'y a pas eu le plus léger accident qui ait troublé le bon ordre et qui ait donné la moindre inquiétude aux magistrats chargés de la police. Il est impossible de donner une idée des offrandes que la piété s'est empressée de porter dans ce lieu de dévotion.

— Nous apprenons de Gênes que, le 13 de ce mois, une jeune fille de cinq ans, du faubourg Saint-Vincent, avait disparu de chez ses parens vers les onze heures, et que toute recherche pour la trouver avait été inutile. Le lendemain on découvrit, près de la place de l'Arc, son cadavre ensanglanté, la tête fracturée, le corps meurtri de coups, et au cou un morceau de corde qui avait apparemment servi à l'étrangler. La vigilance de l'autorité est parvenue à découvrir et à faire arrêter le meurtrier, dont le procès s'instruit avec activité.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 10 septembre. On parle d'une dépêche de Londres d'une telle

---

Tu mérites donc le titre de preux et de sage, et ton heureuse mémoire passe dans la postérité.

Ces vers ont été mis sous le couvert de M. de Boigne, dont la modestie a privé l'assemblée d'entendre la lecture.

importance, qu'elle auroit donné lieu à la tenue d'un conseil extraordinaire de cabinet.

— C'est à Teschen que aura lieu l'entrevue des Souverains.

— Le duc de Cambridge est parti pour le camp de Pest.

— L'Empereur Alexandre est arrivé à Varsovie le 27 août. Il a été reçu aux acclamations publiques et la ville a été illuminée.

Francfort, 19 *septembre*. On sait maintenant que la pièce communiquée à la diète par l'Autriche ne contient point une déclaration de guerre contre Naples, mais seulement une protestation contre les changemens opérés dans le gouvernement.

— Depuis le 1er de mois, toute l'armée autrichienne qui se rend en Italie a été mise sur le pied de guerre. La Bavière, de concert avec l'Autriche, fait marcher cinq bataillons sur les frontières du Tyrol.

— On parle d'un nouveau Congrès ministériel de la part des cinq grandes Puissances (Autriche, Grande-Bretagne, France, Prusse et Russie), qui se tiendroit à Vienne. Le ministre d'Autriche à Naples est rappelé. On assure que les Souverains alliés sont convenus, jusqu'à ultérieure décision, de méconnoître le nouveau gouvernement de Naples.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *septembre*. Il paroît que l'expédition du nord a échoué et qu'il n'a réchappé que quelques marins.

— On dit que le général Morillo devoit être empoisonné dans un banquet auquel il avoit été invité avec son état-major par les autorités de Valencia; mais prévenu à temps, il a fait arrêter les principaux coupables, et que vingt-trois ont été pendus sur le champ.

— Le 13, S. Ex. le duc de Wellington est parti pour le continent, à l'issue d'un conseil de cabinet.

— Les nouvelles d'Oporto, du 3 septembre, annoncent que ce jour-là toutes les troupes insurgées devoient être en marche pour Lisbonne. Le comte d'Amarante, qui est à la tête de 5000 hommes, s'est prononcé avec énergie contre la junte d'Oporto.

— On écrit de Portsmouth, du 15 septembre, que les ordres sont donnés pour le départ d'une escadre qui doit se rendre dans les eaux de la [illegible]

— Nous apprenons que le gouvernement autrichien a défendu aux militaires qui se rendoient [illegible] de la Russie, de paroître en uniforme avec leurs décorations militaires.

ESPAGNE.

Madrid, 13 *septembre*. Le général Riego, envoyé en Galice, a essayé jusqu'au bout de résister aux ordres du gouvernement. Arrivé à Madrid, il a tout mis en œuvre pour réussir. S'étant rendu au théâtre, le 3[illegible] août, il chanta à plusieurs reprises une chanson dont le refrain étoit *Tragala, perro*, ce qui signifie *Gobe-le chien*. Cette chanson devint un cri de ralliement, et, dans une représentation donnée, le 3 septembre, en l'honneur de Riego, la *Tragala, perro* fut demandée; mais le chef politique ne permit pas qu'elle fût chantée. Il s'ensuivit une scène tumultueuse qui faillit à devenir sanglante. Il est résulté de tout ceci que Riego a été destitué de son commandement de la Galice et envoyé en quartier à Oviedo sa patrie; San-Miguel, son aide-de-camp, à *Zamora*; Velasco, gouverneur de Madrid, à Valladolid, etc. Ces évènemens ont amené dans le sein des Cortès, une discussion grave sur les clubs politiques, contre lesquels une forte majorité s'est prononcée, une commission fera un rapport à ce sujet. Riego, par son obstination fastueuse, a perdu l'avantage des grandes récompenses nationales qui lui étaient destinées.

— On écrit de Valence qu'une manœuvre militaire insolite a fait croire au peuple que le gouvernement faisait mettre en liberté le général Elio; on est tombé sur les troupes; vingt ou trente personnes ont péri, mais l'erreur ayant été reconnue, le calme s'est rétabli.

— Des lettres annoncent que la constitution a été jurée au Mexique et dans la nouvelle Grenade. Mais on assure d'autre part que la république de Vénézuela a refusé de s'y soumettre.

— Le 6 septembre, la ville de Lisbonne n'avait pris aucune part à la révolution d'Oporto. La Régence avait pris les mesures pour la convocation des anciens Cortès, selon les lois du royaume. Tout ce qu'on avait publié relativement aux Anglais est faux, rien n'indique, dans la conduite des insurgés, le moindre sentiment d'hostilité contre les personnes de cette nation.

— Dans les séances des Cortès des 5 et 6, diverses motions faites en faveur de Riego ont toutes été écartées. Ce général, avant de quitter Madrid, a fait paraître une lettre où il tâche de justifier sa conduite.

FRANCE.

Paris, 17, 18 et 19 septembre. S. M. a décidé que la naissance de l'enfant de Mme la Duchesse de Berry sera annoncée par 24 coups de canon, dans tout le royaume, si c'est un prince, et par 12 seulement à Paris, si c'est une princesse. Une voiture est partie pour aller chercher la nourrice.

— Sept individus ont été conduits à l'Abbaye, cinq d'entre eux en uniforme, dont deux sont des officiers supérieurs arrêtés dans les Pays-Bas.

— A *Xérès*, sur dix-sept individus atteints de la fièvre jaune, neuf ont déjà succombé. Les autorités de Séville ont pris toutes les précautions sanitaires pour circonscrire le fléau.

— Le chef de l'insurrection de Portugal est le jeune colonel Sepulveda, d'une famille noble et ancienne, dont le père fut l'un des premiers qui prirent dans le temps les armes contre les Français.

20 *et 21 septembre.* M. Deneux, accoucheur de Mme la Duchesse de Berry, occupe, depuis le 15 du courant, un appartement au château.

— Il vient d'être expédié un courrier du ministère des affaires étrangères pour Saint-Pétersbourg.

— Plusieurs courriers de cabinet, français, anglais, danois et autrichiens, chargés de dépêches ont passé dernièrement à Calais, les uns allant à Londres, les autres à Paris.

— Un Anglais de haute distinction a passé à Troyes, se rendant à Naples en toute diligence.

— La commission de la Cour des Pairs a délivré plusieurs mandats de mise en liberté.

Banque de France : 1362 fr. 50 c. ; 1365 fr.

Cinq pour cent consolidés 77 fr. 35 c.

ITALIE.

Venise, 14 *septembre*. Des lettres écrites de Ravenne, de la propre main de lord Byron, du 4 de ce mois, démentent tout ce qu'avaient dit les journaux sur la prétendue arrivée de ce poète célèbre à Londres.

Florence, 15 *septembre*. M. le comte de Ficquelmont, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I. A. près notre cour, est de retour ici de Lucques, où il a présenté, le 9 du courant, à S. M. la Duchesse, ses lettres de créance en qualité de Ministre d'Autriche près cette Cour.

Naples, 12 *septembre*. Deux mille hommes partis de Messine pour Catane se sont réunis à mille Catanais et se sont mis en marche pour aller délivrer Caltagirone des Palermitains.

— Le prince vicaire général a rendu deux décrets qui privent de leurs honneurs et de leurs traitemens le prince Ruffo, précédent ministre de Naples à Vienne, et le prince de Castel Cicala, ambassadeur napolitain à Paris, nommé naguère à l'ambassade de Madrid.

Voyez les *Additions* à la page 16.

VARIÉTÉS.

LETTRE *inédite de* J.-J. ROUSSEAU.

On a pu voir, par les Notices publiées chaque année des ouvrages et autres objets acquis en faveur de la Bibliothèque de Chambéry, que cet établissement s'enrichit pareillement tant d'ouvrages achetés avec les fonds de la souscription de MM. les abonnés, que de livres et autres objets intéressans donnés gratuitement par des amis des lettres et de l'instruction. Parmi les curiosités de ce dernier genre que la Bibliothèque vient d'acquérir récemment, se trouve l'original d'une lettre de J.-J. Rousseau, adressée à M. de Conzié, parfaitement conservée dans l'état où elle a été reçue par ce dernier, avec le cachet et la taxe de *deux sous* marquée en rouge au bureau de la poste de Chambéry. Nous croyons que cette lettre intéressera doublement nos lecteurs, soit parce qu'il y est fait mention de P. Gerdil, notre savant et estimable compatriote, soit à cause du témoignage honorable et réitéré que Rousseau y rend aux habitans de notre pays.

« *A Monsieur de Conzié, Comte des Charmettes, à Chambéry.*

» A Motiers-Travers, le 7 décembre 1763.

« Je voudrois, mon cher Comte, voir multiplier encore le
» nombre de mes agresseurs, si chacun de leurs ouvrages me
» valoit un témoignage de votre souvenir. Je reçois avec plaisir
» et reconnoissance celui que vous me donnez en m'envoyant
» l'écrit du *P. Gerdil*. Quoiqu'en effet cet écrit me paroisse un
» peu froid, je le trouve assez gentil pour un moine (1) . . .
» J'avois chargé M. de Gauffecourt de vous témoigner mon
» regret de ne pouvoir vous aller voir cet été, comme je l'avois
» résolu. Le commencement de l'hiver m'a jeté dans un état si
» triste, qu'il ne me permet guères de faire des projets pour
» l'avenir. Toutefois, si la belle saison me rend les forces que
» le froid m'ôte, je me propose toujours d'en user pour vous
» aller voir. S'il arrivoit que vous vous rapprochassiez de Chambéry,
» comme l'année dernière, cela me seroit bien commode;
» et, en ce cas, je vous prierois de m'en prévenir aussi; car
» ne pouvant déterminer d'avance le tems de mon voyage, il
» me seroit bien mal de l'avoir fait à pure perte et d'aller jusques
» là sans vous y trouver. Soyez persuadé que rien ne peut ralentir
» l'ardent désir que j'ai de vous voir et de vous embrasser. Il
» me semble qu'un moment si doux me rendra tous les tems
» heureux que je regrette, et me fera oublier tous ceux qui
» m'en ont si tristement séparé. Moi qui suis si désabusé de la
» vie et qui ne forme plus de projets, je ne puis renoncer à
» celui-là. Après avoir tout comparé, je ne trouve point de
» meilleur peuple que le vôtre; je voudrois de tout mon cœur
» passer dans son sein le reste de mes jours, et me mettre de
» cette manière à portée de contenter au moins de tems à autre
» le besoin que mon cœur a de vous. »

» **J. J. Rousseau.** »

---

(1) Le P. Gerdil, comme on sait, avoit réfuté le plan d'éducation de l'Émile, dans un écrit intitulé : *Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation, contre les principes de J.-J. Rousseau*; Turin, 1763, in-8°.

MALHEURS *éprouvés par six soldats déserteurs de l'île de Sainte-Hélène.*

Ces soldats s'étaient emparés d'un bateau baleinier sur lequel ils portèrent vingt-cinq livres de pain, treize gallons d'eau, une boussole et un cadran. Le bateau était à moitié plein d'eau, et ils n'avaient rien pour le vider. S'étant éloignés à une grande distance de l'île, ils attendirent en vain un capitaine américain qui avait promis de les prendre à son bord et de les conduire à l'île de l'Ascension. Ils essayèrent de se diriger vers cette île; une rame leur servit de mât et ils y attachèrent leurs mouchoirs et les lambeaux de leurs chemises pour en faire des voiles. Du 10 juin au 28, toute leur provision fut consommée et la famine se joignit à leur détresse. Ils mangèrent des cannes de bambou et leurs souliers. Le 1.er juillet, ils prirent un dauphin, qui les nourrit jusqu'au 4. Après quoi ils tirèrent au sort sur celui qui servirait de pâture aux autres. Celui sur qui tomba le sort, recommanda son âme à Dieu, se fit trois coupures dans les bras et les pieds et se laissa mourir par la perte de son sang. Le malheureux fut dévoré par ses compagnons, qui s'en nourrirent jusqu'au 8 juillet. Ce jour là, ils abordèrent la terre, mais leur bateau chavira et deux d'entre eux se noyèrent. Les trois autres furent jetés sur la côte du Brésil, près de Rio Janeiro, où ils reçurent tous les secours nécessaires.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXX.e *Article.*

Du Choix des Livres.

On a vu que j'étais entré dans ma Bibliothèque. Je ne ferai point ici l'inventaire de mes livres, j'en ai donné la raison dans mon avant dernier article (1). Sous le rapport de l'usage que l'on fait des livres, je les distingue en trois classes : les livres d'étude, les livres de pur agrément et ceux qui servent à la récréation et à l'instruction tout à la fois. L'histoire sainte, les livres de sciences et les traités didactiques appartiennent à la première espèce, les contes, les romans, les poésies fugitives, les anecdotes plaisantes sont ceux de la seconde, et je range dans la troisième, l'histoire générale et particulière, les biographies, les voyages, la littérature, la critique, les mélanges, les livres de mœurs et de caractères etc.

Il y aurait bien des choses à dire sur le choix des livres envisagés tour à tour sous ces trois points de vue. Mais, comme j'ai le dessein de m'occuper plus tard de l'éducation, et par conséquent, des études qui doivent en faire partie, je ne m'attacherai pour le moment qu'aux divers genres de récréation qu'on peut chercher dans la lecture.

---

(1) N.o 97 de ce Journal, *Année courante.*

Les hommes d'étude, les gens d'affaires, et en général toutes les personnes habituellement appliquées à des travaux sérieux, peuvent trouver dans la lecture un agréable et utile délassement. Une lecture amusante repose l'esprit et lui donne des forces nouvelles. Je ne parle pas de la ressource inappréciable qu'on y trouve dans certaines situations, telles que le séjour à la campagne pour ceux qui ne se livrent pas aux soins de l'agriculture, ou dans les longues soirées d'hiver lorsqu'on y est privé de la société. Quant à ces personnages qui, dans une position quelconque, sont assez malheureux pour ne savoir comment remplir leurs journées, la lecture devient alors pour eux un besoin. S'ils ont quelque goût pour les lettres, des mélanges de littérature et de philosophie, des fables ingénieuses, des pièces de théâtre choisies, des morceaux d'une saine critique pourraient-ils être sans agrément pour eux? Que si la littérature ne leur offre aucun intérêt, l'histoire et les voyages pourront occuper quelques uns de leurs interminables loisirs. Ils y trouveront une variété de faits, de tableaux et de détails de tout genre capables d'abréger ces heures qui leur paraissent si longues. Et ce passe-temps ne sera pas toujours sans fruit. Ils y puiseront une instruction et des connaissances positives qui peut-être leur dévoileront un nouvel ordre d'idées et renouvelleront leur existence.

Mais la classe de la société la plus intéressante que j'aie à considérer ici, celle sur qui la lecture exerce le plus d'influence, c'est la jeunesse. C'est d'elle surtout que j'aime à m'occuper, et je ne le fais jamais sans éprouver je ne sais quelle émotion qui m'agite, sans être pénétré d'une tendre sollicitude pour cette aimable portion de la société qui en est l'ornement et l'espérance, en attendant qu'elle y occupe à son tour la première place.

La jeunesse, douée d'une grande sensibilité, susceptible de passions vives, avide d'émotions, incapable de choisir ses lectures, est environnée d'écueils et exposée à une foule de dangers à la vue desquels on ne peut s'empêcher de frémir. De cruels ennemis des mœurs et de la société se sont étudiés à lui tendre tous les piéges qui étaient en leur pouvoir, des mains perfides ont pris soin de lui préparer des poisons sous toutes les formes; on n'a rien négligé pour la séduire et la corrompre, et pour rendre sa perte inévitable et complète. Ainsi des hommes profondément pervers ont tout fait pour dépraver les générations à leur naissance. Ils ont voulu bannir de dessus la terre les croyances salutaires, l'innocence et les mœurs, et d'avance ils ont contemplé avec un rire infernal toute l'étendue des maux irréparables qu'ils allaient produire.

Trois sortes de livres dangereux peuvent tomber entre les mains d'une imprudente et malheureuse jeunesse, les uns visiblement inspirés par le génie du mal, et les autres, fruits d'une intarissable manie d'écrire, dictés par la légèreté, l'imprévoyance et l'amour de la célébrité. Ces trois genres d'écrits sont les livres impies, les livres obscènes et d'autres livres dont la lecture, sans offrir un danger aussi évident et aussi immédiat, est néanmoins susceptible d'entraîner les conséquences les plus graves et les plus funestes, je veux parler des romans. Voilà une ample matière à traiter, si déjà elle ne l'était par des plumes bien plus éloquentes que la mienne, et si tout n'avait été dit sur cet important et triste sujet. Mais il est des choses qu'il ne faut jamais se lasser de redire : tant que le danger continue, on doit le signaler sans relâche, tant que les ennemis du bien subsistent à combattre, les défenseurs de la Religion, des mœurs et des intérêts les plus chers de la société ne doivent pas quitter les armes.

ANNONCES.

On vient de mettre en vente, *à Lyon*, chez Perisse frères, imprimeurs-libraires, *à Paris*, chez Méquignon fils aîné, libraire, les ouvrages suivans nouvellement imprimés, lesquels se trouvent aussi *à Chambéry*, chez Puthod, et à *Saint-Jean-de-Maurienne*, chez Bonson :

Abrégé (nouvel) des Géographies de *Nicolle de Lacroix*, *Crozat* et *Lenglet Dufresnoy*, par demandes et par réponses, précédé d'un Traité de la Sphère, nouvelle édition, revue et corrigée d'après les actes du congrès de Vienne et les traités de paix de 1814 et 1815 et notes, à l'usage des commençans, ornée de cartes géographiques nouvellement gravées : *France — Europe — Asie — Afrique — Amérique septentrionale. — Amérique méridionale*, 1 vol. in-12.

Ame éclairée par les oracles de la sagesse, dans les paraboles et les béatitudes évangéliques, par l'abbé Baudrand, 1 vol. in-12.

Ame élevée à Dieu par les réflexions et les sentimens, pour chaque jour du mois, suivie de l'Ame pénitente, ou le nouveau Pensez-y bien, par le même, 1 vol. in-12.

Ame contemplant les grandeurs de Dieu. — L'Ame se préparant à l'éternité par les sentimens de l'amour divin, par le même, 1 vol. in-12.

Ame sur le Calvaire, trouvant au pied de la croix la consolation dans ses peines, par le même, 1 vol. in-12.

Ame embrasée de l'amour divin par son union aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie, suivie de la neuvaine aux sacrés cœurs de Jésus et de Marie, avec des considérations pour le vendredi de chaque mois, des pratiques et des prières pour chaque jour, par le même, 1 vol. in-12.

Combat (le) spirituel dans lequel se trouvent les moyens les plus assurés pour vaincre ses passions et triompher de soi, augmenté de la paix de l'âme, du bonheur d'un cœur qui meurt à lui-même pour vivre en Dieu, et de la pensée sur la mort; par le P. J. Brignon, de la Compagnie de Jésus; nouvelle édition, revue et corrigée avec soin, suivie de l'Ame pénitente, ou le nouveau Pensez-y-bien, par l'abbé Baudrand, et augmentée de la Méthode de l'oraison mentale, un fort vol. in-24, caractère neuf.

Élémens de la grammaire française de Lhomond, à l'usage des maisons d'éducation, dix-septième édit. 1 vol. in-12.

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec une pratique et une prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. Gonnelieu, de la Compagnie de Jésus, nouvelle édition, augmentée de l'ordinaire de la messe, de l'abrégé de la méthode de l'oraison mentale, des litanies de la bonne mort, des moyens pour arriver à une grande perfection, d'une prière au sacré cœur de Jésus, et de deux tables, l'une par ordre de matières et l'autre pour lire les chapitres, conformément aux Évangiles des Dimanches et des principales fêtes de l'année, 1 vol. in-24, caractère neuf.

Instruction sur le chemin de la croix, avec les pratiques de cette dévotion, dédiée à la sainte Vierge; augmentée des prières de la messe et des vêpres, 1 vol. in-18.

— Le même ouvrage papier fin avec quinze gravures.

Journal chrétien, ou Heures nouvelles et Conduite pour sanctifier les principales actions de la vie chrétienne par la prière et la méditation, avec les messes, vêpres, hymnes et proses de toute l'année, quatorzième édition, in-24 encadré.

Lettres diverses de Saint-François de Sales à des personnes vivant dans le monde, nouvelle et jolie édition, ornée du portrait de l'auteur, 1 fort vol. in-12.

Méditations ecclésiastiques, tirées des épîtres et évangiles qui se lisent à la sainte messe tous les jours et les principales fêtes de l'année, pour se disposer à célébrer ou à communier dignement, connaître les devoirs du sacerdoce, et se mettre en état de faire des instructions utiles aux ecclésiastiques et au peuple; par M. Chevassu, curé de Saint-Claude, nouvelle édition, augmentée de maximes et règles de vie pour les prêtres et religieux, et d'avis plus particuliers pour MM. les curés etc., 6 vol. in-12.

Nouveau Testament de Jésus-Christ, traduit en français, contenant le saint évangile de Jésus-Christ, d'après les quatre évangélistes, et les actes des apôtres, 1 fort vol. in-18 de 516 pages.

Petit Paroissien complet, contenant l'office des dimanches et des fêtes, en latin et en français, selon l'usage de Paris et de Rome, 1 vol. in-18.

Philosophie de Lyon, édition exacte et conforme à l'ancienne édition de Lyon, en usage dans tous les séminaires, 3 vol. in-12, beau papier.

Philosophie de Lyon, à l'usage des séminaires, tomes 4.e et 5.e, contenant la *Physique*, nouvelle édition, revue et corrigée avec soin, où l'on

Tout les changemens et augmentations qu'exige l'état actuel de cette science, 2 vol. in-12, fig.

Theologia ad usum seminariorum et sacræ Theologiæ alumnorum, auctore reverendo ac eruditissimo domino Petro DENS, *in universitate Lovan. S. Theologiæ licentiato, ecclesiæ metropol. S. Rumoldi Mechlin. can. grad. ut archipresb. nec non seminarii archiep. præside, etc. editio octava, multùm emendatior et auctior, cui nunc primùm additæ sunt propositiones à Pio VI damnatæ constitut. novæ summorum Pontificum, præsertim verò Benedicti XII, ac selecta quædam ex ejusdem opere de synodo diœcesanâ; accessit demùm totius operis index alphabeticus generalis*, 7 vol. in-8°, belle édition, ornée d'un joli portrait en taille-douce.

Traité de la paix intérieure, en quatre parties; par le R. P. Ambroise de Lombez; suivi des prières que Nersès, patriarche des Arméniens, fit à la gloire de Dieu pour toute âme fidèle à Jésus-Christ; 1 vol. in-12, belle édition.

LOGOGRIPHE.

Mon emploi le plus doux est de porter les fleurs
Qu'on offre à la beauté, soit princesse ou bergère,
Et qui sont en tout temps l'interprète des cœurs.
Mince emploi, direz-vous, frivole ministère!
Vous m'accusez à tort, je porte aussi des fruits;
Ma tâche n'est pas si facile,
Si je sais réunir l'agréable et l'utile.
Voyez d'ailleurs tous mes autres produits:
Ils sont nombreux et j'aurais trop à faire
De vous les nommer tous ici.
L'un à tous les oiseaux est chose nécessaire,
Un autre aux dames l'est aussi,
Ce qui produit l'homme, une double rivière;
Un instrument sonore, un bruit qui l'est fort peu;
Une déesse, une carrière;
Un projet de decret; un instrument de jeu;
Un espace voilé, d'un accès peu facile;
Une machine au grenier fort utile;
Enfin une boisson qui se prépare au feu.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Ciel* pris dans son acception ordinaire, et *ciel* de lit.

MARCHÉS de Chambéry des 19, 21 et 23 septembre 1820.

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
	f	c.		f	c.
BLED.					
Froment . . . . Prix . .	16	16	— . .	19	73
Seigle	9	00	— . .	11	70
Orge	7	00	— . .	9	45
Sarrasin	[illegible]	00	— . .	[illegible]	00
Maïs	9	00	— . .	11	78
Avoine (1).	5	82	— . .	8	45
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	38
Viande, idem, idem.				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres:
Froment . . 2. [illegible]
Seigle . . 2. [illegible]
Avoine . . 2. [illegible]

ADDITIONS aux *Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.*

Turin, 23 *septembre.* LL. MM. le Roi et la Reine et les deux Princesses sont arrivées avant-hier en bonne santé au Château de Stupinis.

— LL. MM. et les Princesses ont été reçues à Gênes avec acclamations de toute la population, qui ne pouvait assez manifester sa joie. Les illuminations et les fêtes n'ont cessé pendant tout le tems que la Cour a fait dans ce lieu. Nous n'avons pas besoin de parler de l'accueil qu'elle a reçu de LL. AA. RR. le Duc et la Duchesse de Genevois.

Venise, 16 *septembre.* Nous apprenons de Corfou que le fameux Ali abandonné des siens et de sa famille, s'est réfugié avec ses trésors dans la petite île de Potalem, et qu'il est environné de toutes parts.

Naples, 11 *septembre.* Le colonel Costa a remporté un avantage sur les Palermitains, et les a chassés de Caltagirone. Le général Florestan Pepe est nommé commandant de toutes les troupes napolitaines en Sicile.

22 *Septembre.* On dit que le télégraphe annonce la soumission de la Sicile.

Rome, 16 *septembre.* Hier est mort le Cardinal Quarantotti, âgé de 87 ans.

Paris, 20 *et* 23 *septembre.* Le journal officiel de Londres dément la nouvelle du départ du duc de Wellington pour aller commander des troupes en Portugal.

— Le duc de Gallo, arrivé à Klagenfurt, a repris la route de Naples.

— On annonce la très-prochaine délivrance de Mme la duchesse de Berry.

AVIS AU PUBLIC.

Le Syndic de la ville de Conflans, province de Haute-Savoie, a l'honneur de prévenir le public que, par son Manifeste du 17 août 1820, la Royale Chambre des Comptes de S. M. a ordonné l'entière exécution, suivant leurs forme et teneur, des royales patentes du 23 mars 1792, portant confirmation du marché hebdomadaire de Conflans pour les samedis de chaque semaine, et de ses foires annuelles dites des Rameaux, du 1er mai, et de St.-Luc (18 octobre), sous les peines portées audit Manifeste contre les contrevenans qui exposeront en vente, lesdits jours de marchés et foires, des bestiaux, denrées, comestibles et autres marchandises ailleurs que dans les places et les carrefours de ladite ville; et qu'en conséquence, il se tiendra à Conflans, tous les samedis de l'année, un marché qui aura lieu la veille, lorsque le samedi sera un jour de fête chômée, et chaque année trois foires: la première, la veille ou l'avant veille du Dimanche des Rameaux, suivant que le samedi se rencontrera ou non être une fête de précepte, la seconde, le premier mai, et la troisième, le 18 octobre, ou le lendemain de ces deux jours, s'ils se trouvent fêtés, avec chacune leur retour, le second samedi suivant.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 40.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 *Octobre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 5 *octobre*. Nous avons déjà appris à Chambéry, le 2 du courant, la naissance du Duc de Bordeaux (voyez l'art. *Paris*), par un courrier extraordinaire qui a passé ici à 3 heures du matin.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Chambéry, le 3 octobre 1820.

MONSIEUR,

L'Excellentissime Magistrat de la Réforme, dans sa séance du 18 septembre proche passé, a délibéré que les étudians qui aspirent à la Maîtrise ès-arts pour la Médecine et la Chirurgie doivent faire le cours de Physique et de Chimie au Collège Royal de Chambéry, faute de quoi ils ne pourront plus être admis audit examen. Il a délibéré en suite que tous les candidats pour la Maîtrise ès-arts doivent encore être examinés sur la langue italienne. Ces sages dispositions sont de rigueur, et chargé d'en assurer l'exécution, pour éviter tout prétexte d'ignorance, je vous prie, Monsieur, d'insérer cet avis dans votre journal.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée,
Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
Le Chev. DE MONTBEL,
Président, chef du Conseil de la Réforme.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Chambéry, 29 septembre 1820.

MONSIEUR,

Dans la belle et touchante relation que vous avez faite de l'inauguration de la Maison de Saint-Benoît, fondée par M. le Général Comte de Boigne, vous avez oublié un fait qu'il m'intéresse de faire connaître.

En conséquence, je vous prie de réparer cet oubli, en ces termes, dans le prochain N.° du Journal de Savoie :

« Le Marquis de la Serraz, Syndic de première classe, organe des sentimens de ses administrés, a proposé un second toast pour M. le Général Comte de Boigne, fondateur de l'asile de la vieillesse et bienfaiteur de sa patrie. Cette proposition a été accueillie avec enthousiasme. »

J'ai aussi porté la santé de MM. les colonels et officiers des corps qui composent la garnison.

J'ai l'honneur d'être avec considération,
Monsieur,
Votre très-humble et obéissant serviteur,
Le Syndic de 1.re classe, DE LA SERRAZ.

AVIS. — *Travaux publics*

Il sera procédé devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, le samedi 14 octobre courant, à onze heures du matin, à l'adjudication par la voie des enchères publiques, à l'extinction des feux, des travaux à exécuter en reconstruction et agrandissement de l'église de la commune de Sainte-Hélène du Lac près Montmélian, construction d'une chambre consulaire et exhaussement du clocher, etc. évalués à la somme de 13403 l. [illegible]

Le délai pour nouveaux rabais du demi sixième sera de sept jours.

PIÉMONT.

Turin, 30 *septembre*. Le 23, la Cour a pris le deuil pour 14 jours, à cause de la mort de S. A. R. la duchesse d'Yorck, et le 24, un deuil de 10 jours pour la mort de S. A. S. la comtesse de Hocberg.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 20 *septembre*. S. M. I. a reçu, dit-on, une lettre autographe du Roi de Naples. M. le baron Wacner est parti en courrier pour Berlin avec des dépêches secrètes. On travaille ici jour et nuit à notre arsenal.

— L'ambassadeur de Russie près notre Cour, qui a refusé au prince napolitain du Cimitile des passeports pour Varsovie, lui a écrit une lettre où il lui déclare que l'Empereur de Russie ne peut accepter de mission, ni aucune communication même confidentielle, par la raison qu'il est lié à ses augustes alliés pour tout ce qui concerne l'ordre social et qu'il ne peut faire aucun acte isolé.

Francfort, 26 *septembre*. On parle de rassemblement des troupes prussiennes qui se trouvent dans le grand-duché du Bas-Rhin.

— Le passage des courriers en tout sens est très-fréquent en Allemagne et dans les Pays-Bas.

— Les relations diplomatiques ont cessé entre la Bavière et les Deux-Siciles.

— On écrit de Brême que la princesse d'Oldenbourg est morte subitement.

— Le corps de troupes que l'Empereur Alexandre a passé en revue à Varsovie, le 2 septembre, était de trente mille hommes.

— On apprend de Munich qu'une partie de l'armée bavaroise sera mise incessamment sur le pied de guerre.

— Le Roi de Wurtemberg a reçu depuis peu plusieurs courriers de Vienne et de Varsovie.

ANGLETERRE.

Londres, 27 *septembre*. La Chambre des Communes, assemblée le 19 en conséquence de son dernier ajournement, a rejeté la motion de M. Hobhouse, tendante à supplier le Roi de proroger le Parlement pour mettre fin au procès contre la Reine. La Chambre s'est ajournée au 17 octobre.

— Le 18 de ce mois, le marquis et la marquise de Sangrati, témoins à décharge de la Reine, ont dîné chez S. M. Qu'on se figure, dit à ce sujet le *Courrier*, quel vacarme on ferait, si un des témoins à charge eût dîné à Carlton-House, ou avec lord Castlereagh!

— Le *Sun* annonce que les Empereurs d'Autriche et de Russie se sont engagés à fournir chacun 100 mille hommes, et la Prusse 80 mille, pour écraser le système des constitutions militaires.

— S. M. le Roi continuant sa promenade sur mer, a visité l'île de Wight, la rade de Portsmouth, et est retournée, le 22, vers la ville de Cowes, dont les habitans lui avaient présenté une adresse qui respire le plus vif attachement pour sa personne.

ESPAGNE.

Madrid, 20 *septembre*. Riégo est arrivé mercredi à Oviédo, où la société patriotique lui a fait une réception publique.

— La Régence de Portugal accorde amnistie, au nom du Roi, à tous les soldats qui abandonneront la cause des rebelles, ainsi qu'aux officiers qui contribueront à ramener les soldats; elle assure de plus à ceux-ci que, par leur noble conduite, ils auront droit à la faveur spéciale du gouvernement.

— Les provinces de Beira, d'Algarves, de Tras-los-Montes, ont résisté aux insinuations des insurgés d'Oporto de faire cause commune avec eux.

— Une goëlette de la Havane a apporté à Cadix 2,000,000 fr. que les habitans de la Havane envoient aux parens des victimes qui ont péri dans cette ville le 10 mars dernier.

— Par le décret proposé aux Cortès touchant les ordres religieux, par la commission relative à cet objet, tous les couvens des quatre ordres militaires, ceux de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Saint-Jean-de-Dieu et des hospitaliers sont supprimés. Les autres religieux sont assujétis aux ordinaires. Les noviciats et les professions sont défendus. La faculté de sécularisation est commune aux religieuses. Chaque sécularisé recevra une pension de 100 ducats. Les biens des couvens sont appliqués au crédit public.

— Après une longue et vive discussion, les Cortès ont adopté le premier article de la loi qui supprime tous les majorats, fidéi-commis, patronats, etc., et rend tous les biens libres. Cette décision avait effrayé les Cortès extraordinaires de Cadix. Selon la constitution, dans le cas du *veto* royal, ce n'est qu'à la troisième session que le décret reçoit force de loi.

FRANCE.

Paris, 24, 25 et 26 *septembre*. M. Gauss est nommé à l'Académie des sciences, correspondant étranger, à la place de feu sir Joseph Banks.

— M. Saint-Martin, auteur de *Mémoires sur l'Arménie*, remplace feu M. Tochon à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.

— Il y a eu à Sarrebruck (Prusse) quelques mouvemens séditieux à l'occasion d'un nouvel impôt sur le pain et la viande.

— Les Cortès de Portugal, qui depuis 1697 n'avaient pas été convoqués, se composaient, comme les anciens États-généraux de France, du clergé, de la noblesse et du peuple.

— La femme d'un charpentier de Nimègue est accouchée dernièrement de trois filles, qui, ainsi que leur mère, se portent très-bien.

— Les dames de la Halle de Bordeaux qui ont offert leur berceau à

Mme la duchesse de Berry ont reçu chacune une médaille en or suspendue à une chaîne de même métal, représentant le duc de Berry et son auguste veuve.

27 *Et 28 septembre.* On a arrêté à Lyon un jeune homme arrivant de Paris, que l'on dit compromis dans la conspiration, et l'on a saisi des papiers que l'on croit très-importans.

— Un habitant de Vienne (Isère) faisant des fouilles derrière sa maison, a découvert une salle revêtue des plus beaux marbres et pavée aussi en marbre, avec un grand nombre de précieux fragmens d'antiquités, tels que des têtes, des bustes, des torses mutilés, etc.

— La Commission des *Pairs* a fait arrêter un sieur B..., chef de bataillon dans la légion des Côtes-du-Nord; et un sieur D..., agent d'affaires.

— On a arrêté à *Liège* un colonel français nommé Brice, qui s'y était réfugié.

— Jusqu'ici les naturalistes assuraient qu'on n'avait jamais trouvé aucun reste de l'espèce humaine pétrifié, ou même fossile. Le 18 de ce mois, on a découvert à Marseille, dans un quartier de *pierre*, plusieurs ossemens humains pétrifiés; cette découverte a été constatée par les hommes de l'art les plus éclairés.

29 *Et 30 septembre.* Le 29, au point du jour, M.me la Duchesse de Berry est heureusement accouchée d'un prince, dont le sexe a été reconnu avant l'entière délivrance de la mère. L'enfant a été ondoyé par l'évêque d'Amiens. Le Roi lui a donné les noms de *Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné*, *Duc de Bordeaux.* M. le duc d'Albufera, l'un des témoins désignés d'avance, a eu à peine le temps d'arriver; et déjà la Princesse avait fait appeler les premiers officiers de poste au pavillon Marsan. Le Roi a reçu les félicitations de tous les Corps; le soir, tout Paris a été illuminé. Le télégraphe et des courriers ont sur le champ porté de toutes parts cette heureuse nouvelle.

— Tous les bâtimens venant des côtes de l'Andalousie sont soumis à une quarantaine de trente jours.

— On annonce que les sociétés délibérantes sont fermées dans toute l'Espagne.

— Plus de quinze mille personnes, de midi à 2 heures, ont vu le duc de Bordeaux.

Banque de France : 1360 fr ; 1355 fr ; 1357 fr 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 77 fr, 35 c.

ITALIE.

Naples, 22 *septembre.* Le colonel Costa, qui est en Sicile, est arrivé le 5 à Caltanisetta. Dans les vallées de Trapani, de Syracuse, de Messine et de Catane, on s'occupe avec activité de l'élection des députés au Parlement.

— Le gouvernement a fait mettre le séquestre sur tous les biens de l'évêque de Lipari, Charles-Marie Acuzi, qui a quitté son siége pour se rendre à Palerme.

— En vertu d'un ordre du prince vicaire général, les Palermitains qui se trouvaient à Naples au commencement des événemens qui ont eu lieu à Palerme, peuvent rester à Naples ou se retirer en Sicile. Dans le premier cas, ils devront cesser toute communication avec Palerme, et dans le second, ils seront déchus de tout emploi.

— Le prince de Cassaro se rend à Paris en qualité d'ambassadeur de notre cour.

— Dans l'affaire de Caltanisetta, le colonel Costa a dispersé une colonne de 1500 hommes, et il a pris quatre pièces de canon, 40 caissons, un drapeau etc.

— Tout écrit imprimé devra à l'avenir porter le nom de l'auteur, de l'éditeur et de l'imprimeur, en vertu d'un règlement publié à cet effet.

— On écrit de Messine qu'il y arrive sans cesse des troupes et des munitions.

— On prétend que les Palermitains vont envoyer une seconde députation pour demander l'oubli du passé et proposer que les députés Siciliens au Parlement soient en même nombre que ceux des états de terre-ferme.

Rome, 20 septembre. Des lettres de Corfou, du 29 août, annoncent positivement que la forteresse de Prevesa s'est rendue le 25 aux armes turques, après deux jours de combat. Vely-Pacha, fils d'Ali, s'est mis spontanément au pouvoir du commandant de la flotte ottomane. La citadelle de Souli s'est également rendue. Il ne reste que les forteresses de Janina et de Tepelena, où se trouvent les trésors d'Ali, qui sont bloquées de tout côté par les troupes turco-grecques.

Modène, 23 septembre. Un décret de notre auguste Souverain, du 20 du courant, déclare coupable de lèse-majesté, au premier chef, toute personne associée à la secte des Carbonari.

VARIÉTÉS. — AGRICULTURE

De la taille des arbres en plein vent, lorsqu'on les transplante, par M. Thomas-Andrew Knight.

Lorsque l'on transplante un arbre, il perd nécessairement une grande partie de ses racines, et comme celles-ci, dans un sujet sain, sont exactement proportionnées aux branches, il n'y a pas un jardinier qui ne reconnaisse la nécessité de retrancher ces dernières. Mais, s'ils sont d'accord sur le principe, ils ne le sont pas du tout dans la pratique, sur le mode et l'étendue du retranchement; encore moins le jardinier et le propriétaire qui l'emploie le sont-ils à cet égard. Celui-ci veut conserver les branches à fruit, afin de jouir plus promptement; le jardinier veut les retrancher toutes, afin que son arbre pousse plus vigoureusement. Je pense que, le plus souvent, ni l'une ni l'autre de ces méthodes ne doit être rigoureusement employée. La première nuit à l'accroissement de l'arbre, en favorisant le développement prématuré d'une grande profusion de fleurs dont le moindre inconvénient est d'être feuilles, la seconde même, lorsqu'elle réussit le mieux, entraîne une perte de tems inutile. Une longue expérience m'a prouvé que la transplantation réussit constamment mieux, et que les arbres en plein vent, prennent une plus belle forme, lorsque leurs branches latérales sont coupées à quelques pouces de longueur, et que la tige est ravalée sur un seul bouton, et ne produit par conséquent qu'un seul jet perpendiculaire à la pousse suivante. Par ce moyen, les feuilles sont dispersées sur l'arbre de manière à porter de la nourriture à toutes les parties de l'écorce, elles sont exposées en très-grand nombre, à la lumière, sans laisser trop de prise au vent; l'arbre produit, aussi promptement que par toute autre méthode, autant de bois qu'il en peut nourrir, et en trois ou quatre ans, les branches ont acquis autant d'étendue que si elles n'avaient pas été du tout raccourcies. Ce traitement convient aux arbres forestiers comme aux arbres fruitiers. Des chênes que j'ai transplantés lorsqu'ils avaient dix et douze pieds de hauteur, ont poussé vigoureusement dès la première année, et n'ont bientôt plus différé de ceux qui n'avaient pas subi de transplantation.

Une grande erreur dans la pratique moderne, lorsque l'arbre n'est pas complètement étêté, est de laisser entières plusieurs petites branches, pour former la tête de l'arbre transplanté. La sève de ces branches trop éloignées des racines, n'est employée qu'à la production d'un grand nombre de touffes de feuilles qui ne peuvent remplir qu'imparfaitement les fonctions qui leur sont propres, et sont le plus souvent nuisibles, en donnant trop de prise au vent.

Lorsque les racines de l'arbre transplanté ont été trop déchirées, et qu'elles sont restées trop long-tems hors de terre, le nombre et la longueur des branches doivent être réduits à proportion, et l'on ne doit laisser que quelques pouces à la branche principale, destinée à former la continuation de la tige. Toutes les fois que l'arbre doit être transplanté à de longues distances, ce retranchement doit être fait à la pépinière même, et, s'il est convenablement exécuté, les arbres peuvent être transplantés très-loin, pourvu qu'ils aient été soigneusement empaquetés.

OBSERVATIONS sur le noircissement des murs des jardins.

Un particulier a dressé une vigne le long d'un mur, à l'exposition du midi. Il y a deux ans, il couvrit la moitié de ce mur d'une couche très-épaisse de peinture noire, l'autre moitié conserva sa couleur naturelle, ainsi la moitié de la vigne était appuyée sur un mur noirci, et l'autre moitié sur un mur ordinaire. L'été de 1817 fut si peu favorable à la vigne, que les raisins en plein air ne mûrirent presque nulle part, mais ceux qui touchoient à la partie noire de ce mur furent beaucoup meilleurs que les autres. L'année 1818, le succès de cette expérience a été complet. Le poids des raisins cueillis sur la partie noire du mur a été de vingt livres dix onces, tandis que celui des raisins de l'autre partie n'a été que de sept livres dix onces. Les premiers ont encore été beaucoup meilleurs, et les grappes plus grosses étaient en même tems plus mûres. Le bois de la vigne était aussi plus gros et plus garni de feuilles sur la partie noircie.

C'est un fait généralement connu, qu'une surface noire et rude absorbe plus promptement que les autres couleurs les rayons du soleil, et par conséquent s'échauffe plus promptement, mais l'on sait aussi qu'elle se refroidit plus promptement lorsque la cause de la chaleur cesse d'agir sur elle. Pendant l'été lorsque les jours sont longs, le mur sera plus réchauffé sous une surface noire, et, les nuits étant plus courtes, il est possible qu'il n'ait pas eu le tems de descendre à la température de l'atmosphère avant que le soleil vienne encore lui donner un accroissement de chaleur. Si le tems du refroidissement était plus long, il serait possible que la partie du mur qui se trouve sous la surface noire, devînt plus froide que la partie non noircie, et que par conséquent les extrêmes du chaud et du froid y fussent plus grands, mais il est probable que dans l'été le mur noirci conserve, la nuit, une grande partie de l'excès de chaleur qu'il a acquis pendant le jour. Les jardiniers physiciens décideront à laquelle de ces deux causes il faut attribuer les effets observés, ou si elles y concourent l'une et l'autre.

Note du Rédacteur. L'auteur de l'expérience que nous venons de rapporter, sans aborder cette dernière question, croit reconnaître que, dans les climats tempérés, c'est l'*intensité* de la chaleur plutôt que l'*uniformité*, qui exerce une influence plus utile. Mais il nous semble que cette conjecture, à la suite du succès obtenu, ne s'accorderait pas avec la théorie. Si un mur noirci absorbe, comme on n'en saurait douter, une plus grande quantité de rayons solaires et de calorique, une conséquence immédiate de ce fait, est que le même mur doit avoir, à la fin du jour et après le coucher du soleil, une plus grande quantité de calorique à restituer à l'atmosphère environnante, qu'un mur de toute autre couleur, et que cette émanation de chaleur doit prolonger pendant une partie de la nuit, autour de l'arbuste qui est appuyé contre ce mur, une température élevée qui [illegible] degrés, rend moins sensible le passage de la chaleur du jour au refroidissement de la nuit. Tandis qu'un mur blanchi, ayant absorbé beaucoup moins de calorique pendant le jour, ne commence à restituer à l'atmosphère après le coucher du soleil. Il y aurait donc plus d'uniformité dans le premier cas, et nous ajoutons qu'il devrait y avoir moins d'intensité dans la chaleur qui règne autour de la plante et qui agit sur chacune de ses parties. Car la muraille blanche, qui s'échauffe moins pendant le jour, répercute beaucoup plus de rayons, réchauffe davantage les environs et fait régner autour de la plante une atmosphère plus chaude. Le mur noirci, au contraire, absorbant immédiatement beaucoup de chaleur pendant le jour, peut en communiquer, il est vrai, davantage aux parties de la plante qui le touchent immédiatement, mais en conserve peu dans l'air et maintient ainsi autour de la plus grande partie de la plante une température plus modérée.

D'après cette théorie, ne semblerait-il pas que le noircissement d'un mur tend à maintenir une plus grande uniformité de température dans l'air qui environne les plantes et à mettre une plus grande distance entre les deux extrêmes de la chaleur du jour et de la fraîcheur de la nuit? Dans ce cas il faudrait tirer une conséquence contraire à celle de l'auteur, et conclure que le succès obtenu par le noircissement est l'effet de l'uniformité de température, plutôt que de l'intensité de la chaleur.

ANNONCE.

ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE SAVOIE, *depuis les Romains jusqu'à la réunion du Duché à S. M. le Roi de Sardaigne.* Annecy, de l'imprimerie d'Alexis Burdet; et se trouve à Chambéry chez Puthod, libraire. Un petit vol. in-12, de 207 pages.

N. B. Nous donnerons prochainement un article sur cet ouvrage.

CHARADE.

De mon premier toujours incertain est la chance;
Sur mon dernier souvent siège hélas! la souffrance;
Et mon entier, lecteur, conduit à la potence.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *corbeille*, où l'on trouve *bec*, *robe*, *bile*, *Ebre*, *Elbe*, *cor*, *ure*, *bill*, *belle*, *île*, *crible*, *rob*.

MARCHÉS de Chambéry des 26, 28 et 30 septembre 1810.

			LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
			f.	c.		f.	c.
BLED.							
Froment,	*Prix*	. .	16	00	— . .	19	67
Seigle	. . . .		8	81	— . .	11	51
Orge	. . . .		6	75	— . .	8	80
Sarrasin	. . . .		0	00	— . .	0	00
Maïs	. . . .		8	00	— . .	11	11
Avoine (1)	. . . .		8	65	— . .	6	03
Pain, 1.re qualité,	la livre	. . . .				0	23
Viande, *idem*,	*idem*	. . . .				0	75

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres.
Froment . . . [illegible]
Seigle . . . [illegible]
Avoine . . . [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 42.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 Octobre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 octobre. Nous avons reçu des réclamations relatives aux circonstances présentes, qu'un Correspondant anonyme nous a chargé de communiquer à l'Ermite de Saint-Saturnin, pour être insérées dans le Journal de Savoie. L'Ermite, ainsi que nous, partage complètement l'opinion du Correspondant, mais il ne pense pas que son article puisse être inséré tel quel dans le Journal, par quelques raisons particulières qui nous paraissent décisives. Si l'auteur anonyme nous avait fourni une adresse sous laquelle nous pussions lui faire parvenir les observations de l'Ermite à ce sujet, nous sommes persuadés qu'il en reconnaîtrait toute la justesse.

PIÉMONT.

Turin, 14 octobre. Par Patentes du 12 du courant, S. M. a nommé Directeur principal des Postes de Turin, M. Louis Duclos-Pianezza, Inspecteur particulier régent ledit Dicastère.

— On a reçu à Gênes des nouvelles de Naples, selon lesquelles il y aurait eu à Palerme de nouveaux désordres, que le palais du prince de Villafranca aurait été ravagé, et qu'on attendait à Naples la nouvelle de la reddition de Palerme par la force des armes.

— M. le sénateur Hyacinthe Borelli est nommé Régent la Chancellerie Royale de Sardaigne.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 30 septembre. C'est le 29 octobre que l'entrevue des souverains aura lieu à Troppau.

— On assure que les magnats de Hongrie ont offert à S. M. I. et R. un don gratuit de 30,000 recrues et de 25,000 chevaux.

— On écrit de Stockholm que le prince Oscar est dans un état fâcheux ; il est atteint d'une fièvre tierce qui résiste aux remèdes.

— Il est très certain que S. M. I. et R. accorde tous les fonds nécessaires pour l'établissement des Jésuites dans deux maisons de la Gallicie.

— On annonce que le Pape doit faire un voyage dans cette capitale.

ANGLETERRE.

Londres, 10 octobre. D'après des lettres de Rio-Janeiro qui vont jusqu'au

2 août, il paraîtrait que le Brésil n'est pas tranquille et qu'on y craint l'explosion prochaine de quelque événement majeur.

— Dans les séances de la *Chambre des Pairs*, des 3, 4 et 5 du courant, MM. Brougham et Williams, ont tour-à-tour plaidé la cause de la Reine. Ils ont tâché de faire ressortir des incohérences et des contradictions dans les dépositions des témoins à charge. M. Brougham a [illegible] que la Reine [illegible] de ce qu'on lui impute. Il s'est surtout efforcé de prouver que les trois témoins les plus importans, Majocchi, Mlle Dumont et Sacchi ne méritaient aucune confiance. Il n'a pas négligé de [illegible] la fortune [illegible]. Il a annoncé qu'il attaquerait tous les témoins en parjure.

— Le comte Liverpool, interpellé par lord Holland sur les événemens du continent, a déclaré *qu'il n'entre pas dans la politique actuelle de l'Angleterre d'intervenir dans les affaires des autres États, mais qu'il ne renonçait point au droit d'y intervenir dans tel cas spécial.*

— M. Williams, en annonçant qu'un chambellan du grand-duc de Bade pouvait prouver un *alibi* en faveur de la Reine, s'est plaint de ce que le grand-duc n'avait pas permis à ce témoin de se rendre à Londres. Lord Liverpool a offert d'expédier dans deux heures un messager d'état pour requérir la présence du chambellan badois.

— M. le duc Decazes a donné un grand dîner à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux. Mme la duchesse Decazes en a donné un à la campagne à l'occasion du même événement.

— On a commencé l'audition des témoins à décharge de la Reine, dont la plupart ont assuré qu'ils n'avaient rien remarqué de coupable dans les relations de la Reine avec Pergami, qui avait été recommandé à la Reine par des personnages d'une haute distinction; qu'il est d'usage en Italie que les dames reçoivent le matin leurs connaissances dans leur lit, etc. La circonstance la plus remarquable est la déposition du domestique de sir W. Gell, qui a soutenu que Majocchi avait dit que si on le laissait faire, il assommerait le baron Ompteda avec un bâton, comme un chien. Cette déposition a produit une grande sensation dans la Chambre.

ESPAGNE.

Madrid, 4 *octobre*. La junte constitutionnelle d'Oporto est entrée à Lisbonne; les deux juntes réunies ont pris les rênes du gouvernement au nom du Roi et ont publié une proclamation aux Portugais.

— La contagion n'a point gagné Cadix; elle paraît concentrée à Xérès.

— La discussion sur la sécularisation des biens des ordres religieux a été terminée dans la séance du 26 septembre. Il en est de même du projet de loi sur les délits atroces commis par des ecclésiastiques. L'autorité ecclésiastique ne sera informée de la procédure que dans le cas de la peine capitale, à l'effet d'obtenir la dégradation préalable du coupable.

— Le projet de loi sur la liberté de la presse exclut toute censure préalable, sauf pour les écrits relatifs à l'Écriture sainte et aux dogmes, lesquels auront besoin de l'autorisation des évêques.

FRANCE.

Paris, 8, 9 et 10 *octobre*. Une ordonnance royale, du 7 octobre, ren vele le baptême du Duc de Bordeaux, à l'époque de la session des Chambres, il se fera en présence de toute la famille royale et aura pour témoins les Pairs, les Députés, les Ministres, les Maréchaux, les Conseillers d'Etat et tous les corps premiers du Royaume. Quatorze filles seront dotées par la ville de Paris. Il y a amnistie pour tous les déserteurs. Il y aura de nouvelles lettres de grâce. Enfin S. M. fera des nouvelles promotions dans l'ordre de St. Louis, et dans la légion d'honneur.

— Le corps municipal de Paris lui donnera un dîner aux frais de la Halle, aux Dames de la Halle et aux corps des charbonniers.

— Une ordonnance du 6 accorde amnistie pleine et entière des peines de discipline prononcées et non encore exécutées dans la garde nationale.

— Le général Tarayre, député, est mis à la retraite.

— La santé de Mme la Duchesse de Berry et de S. A. R. le Duc de Bordeaux ne laissant plus rien à désirer, on a annoncé qu'il n'y aurait plus de bulletins.

— M. le marquis de Latour-Maubourg passe de l'ambassade de Dresde à celle de Constantinople.

— M. l'abbé Barruel vient de mourir à l'âge de 79 ans.

11 *Et 12 octobre.* Quelques personnes assurent que les colléges électoraux seront convoqués pour le 6 ou le 10 novembre prochain.

— On assure qu'un individu ayant demandé à une sentinelle de la grille du Louvre, le mot d'ordre, sur le refus de la sentinelle, lui a tiré un coup de pistolet dont la balle n'a percé que le shakos. Cet individu a pris la fuite.

— On écrit de Hanovre que sur la réquisition du gouvernement français on y a arrêté un officier que l'on croit l'un des chefs du complot découvert à Paris.

13 *Et 14 octobre.* Une ordonnance royale convoque les colléges électoraux d'arrondissement, de la 4.me série, pour le 4 novembre prochain; et les colléges départementaux des séries indiquées sont convoqués pour le 13 du même mois.

— Cinq évêques sont au nombre des présidens des colléges électoraux.

— Une ordonnance royale appelle les jeunes soldats de la classe de 1818 qui se trouvent disponibles.

Banque de France : 1355 fr ; 1360 fr ; 1355 fr.

Cinq pour cent consolidés 74 fr, 50 c.; 74 fr, 75 c., 80 c.

ITALIE

Venise, 7 octobre. D'après les lettres de Corfou, du 13 septembre dernier, Ali Pacha, en se retirant, comme nous l'avions annoncé, dans l'île de Petalom, sur le lac Acherusio qui domine la ville de Janina, a eu la précaution d'enclouer tous les canons qu'il n'a pu emporter. De là il a fait feu sur la ville, qui bientôt n'a plus été qu'un monceau de ruines. Ensuite il a dirigé son artillerie sur les maisons situées dans l'enceinte extérieure.

Nous aurons incessamment le bonheur de posséder dans nos murs LL. AA. II. et RR. l'Archiduc Vice-Roi et son auguste épouse.

Milan, 8 *octobre*. Le 4 de ce mois, jour de la fête de S. M. I. et R., il a été fait une distribution solennelle des prix d'industrie, dans le palais des sciences et des arts. Il y a eu cinq médailles d'or et un grand nombre de médailles d'argent.

Naples, 3 *octobre*. La ville de Termini, en Sicile, ayant d'abord refusé de se rendre, a été canonnée, le 20 septembre, par le colonel Celentani et le maréchal-de-camp Campana. Alors la ville a envoyé des parlementaires et a ouvert ses portes. La flottille des Palermitains, composée de sept canonnières et autres bâtimens, a été prise. La brigade Costa était à Tahie, et le général Florestan Pepe avançait lentement sur Palerme depuis quelques jours. Les Palermitains paraissaient prendre un ton de conciliation, mais ayant persisté, dans les négociations, à demander l'indépendance absolue de la Sicile et autres conditions absurdes, le général a rompu toute communication, et le 21, le télégraphe annonçait à Messine une attaque générale de Palerme par terre et par mer.

— Le Parlement s'est assemblé le 1er octobre, sous la présidence du chevalier Galdi, qui a harangué S. M. et lui a témoigné la reconnaissance des Napolitains. Après la réponse du Roi, le duc de Calabre a prononcé au nom de S. M., un long discours, qui a été accueilli par les plus vives acclamations. Après ce discours, le lieutenant-général Pepe a déposé au pied du trône sa démission, que le Roi a acceptée en lui témoignant sa satisfaction sur sa conduite.

— Les forces napolitaines en Sicile montent à 23 mille hommes.

Rome, 4 *octobre*. Le Saint Père, dans le consistoire secret du 2 de ce mois, a pourvu au Patriarchat de Venise en la personne de Mgr Jean-Ladislas Pyrker, *évêque de Scepusio* en Hongrie; et ensuite aux évêchés de Vintimiglia, d'Albenga, de Luni-Sarzane, de Savone, et d'Orcade *in partibus*.

Florence, 9 *octobre*. Des nouvelles de Naples, du 5 octobre, venues ici par voie extraordinaire, annoncent que le général Florestan Pepe depuis son départ de Termini, ayant eu à combattre, dans sa marche, quelques bandes ennemies, les a successivement mises en fuite et leur a enlevé 30 pièces d'artillerie. Il avait reçu de nouvelles députations de Palerme, qui demandaient la paix et l'indépendance. Les hostilités, au 1er octobre, étaient suspendues par la seule volonté du général, qui espérait encore d'épargner le sang et de terminer par la voie des négociations.

VARIÉTÉS.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE *ancienne et moderne, etc., par une société de gens de lettres et de savans*, tomes XXVe et XXVIe. A Paris, chez L. G. Michaud, Libraire-Éditeur, rue de Cléry, N.° 13, à Paris.

Dans le compte que nous avons rendu des précédentes livraisons de ce grand ouvrage, nous avons tâché de justifier les éditeurs de deux reproches que nous avions prévus, dont l'un relatif au retard qu'éprouvaient les livraisons successives, et l'autre au nombre de volumes qui dépassait celui qu'avait annoncé le prospectus de cette entreprise. Nous croyons avoir allégué d'assez bonnes raisons en faveur des éditeurs. Les reproches dont il s'agit leur ont paru mériter une réponse de leur part : car ils ont fait précéder le 25^e volume d'un Avis, dans lequel nous avons trouvé à peu près les mêmes observations que nous avions faites à ce sujet.

Ces deux volumes contiennent, comme à l'ordinaire, un très-grand nombre d'articles du rédacteur en chef, M. C. M. Pillet, et notamment les articles *Loup* (Saint), *Lowendal*, *Lunage*, *Lux*, *Lyonnet* (Robert), *Lyte*, *Macer*, *Macrobe*, *Maranta*, *Marchand* (Louis), *Marco Benevento* etc. M. Pillet a de plus coopéré avec M. Bourgon, à l'article important de *Lycurgue* le législateur.

M. Michaud, de l'Académie Française, a fourni le bel article de *Saint-Louis* (*Louis IX*). M. Michaud jeune, outre quatre articles *Luxembourg*, a donné ceux de *Louis XI* et de *Malesherbes*, tous deux d'un mérite distingué. Dans l'article de Louis XI, M. Michaud a très-bien réussi à caractériser un règne difficile à décrire, et il a tracé avec justesse le portrait d'un Roi rempli de contradictions.

La plupart des autres articles *Louis* Rois de France, sont de M. Fiévée, qui en a rédigé quelques-uns conjointement avec MM. Michaud jeune. Ceux de Louis XIV et de Louis XV sont de M. Lacretelle jeune, et celui de Louis XVI est de M. de Bonald.

Le même volume contient l'article du trop fameux *Louvel*, l'assassin du Duc de Berry, par un auteur anonyme, dans lequel nous ne trouvons qu'une seule chose à redire, c'est ce qu'avance l'auteur touchant le séjour momentané de Louvel à Chambéry, qui était, dit-il, à cette époque, le rendez-vous des agens de Bonaparte. Louvel a travaillé quelques mois à Chambéry de son métier, comme il l'a fait dans beaucoup d'autres villes, et l'on ne s'est pas aperçu qu'il y eût des liaisons. Si le colonel La Bédoyère s'est trouvé à Chambéry dans le même temps, c'est qu'il y était à la tête de son corps.

Parmi le grand nombre d'articles remarquables que comprend cette livraison, nous citerons encore ceux de *Raymond Lulle* par M. Gence, de *Lucien* et de *Lycophron* par M Boissonade, de *Luther* et de *Mabillon* par M. Weiss, de *Malebranche* par M. Tabaraud, de *Mably* par M. Lécuy, de *Machiavel* par un anonyme, de *Macpherson* par M. de Sevelinges, des *Mahmoud* par M. Audiffret, de *Mahomet* par MM. Audiffret et Sylvestre de Sacy, de *M.me de Maintenon* par M. Monmerqué, de *Malherbe* par M. Noel etc.

L'article *Malus*, l'un des plus précieux de cette livraison, non par son étendue, mais par la justice éclatante qu'un savant aime à y rendre à un autre savant, et par la noble franchise qui y respire, ne pouvait sortir d'une meilleure plume que celle de M. Biot. Il fallait à Malus un digne appréciateur de son estimable caractère, de son génie éteint trop tôt pour les sciences par une mort prématurée, et surtout de sa grande découverte de la *polarisation de la lumière*. Or il n'appartenait de remplir convenablement cette tâche qu'au savant qui s'est tellement approprié les découvertes de Malus, qui les a continuées et agrandies par de si nombreuses et si belles expériences, que son nom restera désormais inséparablement associé à celui de l'inventeur, dans l'histoire de cette partie intéressante de la Physique, comme il occupera d'ailleurs l'un des premiers rangs dans toutes les autres branches de cette science.

Le tome XXV.e contient l'article de *Jacques François De Luc* et de l'un de ses fils, le célèbre *Jean-André de Luc*, auteur des *Recherches sur les modifications de l'atmosphère* et d'un grand nombre d'autres ouvrages connus de tout le monde savant. L'autre fils de Jacques François est *Guillaume Antoine De Luc*, naturaliste et physicien distingué, qui partageait les goûts et les travaux de son frère. Son article se trouve à la lettre D, dans le tome XI.e Il est fâcheux que cet article soit séparé des autres et que cette inexactitude ait échappé aux éditeurs de la Biographie.

Ces éditeurs se plaignent, dans leur avis, que l'envie ou l'esprit de parti aient fait à leur ouvrage des ennemis et des détracteurs, ou du moins ils en font le reproche. Mais ils n'ont pu espérer qu'un recueil comme celui-ci pût échapper au sort commun à toutes les entreprises. Si leur ouvrage est bon, il triomphera des attaques injustes; répandu comme il l'est, son mérite ne peut rester ignoré, et il n'a plus à craindre, comme beaucoup de livres estimables, la bizarrerie de la destinée et de vérifier la fameuse sentence: *habent sua fata libelli.*

Ce qui distingue surtout la Biographie Universelle et lui assure une supériorité incontestable sur tous les Dictionnaires de ce genre, c'est le soin qu'ont eu les éditeurs de confier les divers articles des littérateurs, des artistes, des savans, des naturalistes, des géomètres, des hommes de guerre, à des rédacteurs spécialement versés dans le genre de connaissances et de talens qu'il s'agissait d'apprécier, en sorte que chaque article, composé par un homme de l'art, et souvent par plusieurs collaborateurs réunis, offre une garantie qu'on ne peut trouver dans ces biographies rédigées par un seul homme, ou tout au plus, par deux ou trois coopérateurs, qui ne peuvent posséder à eux seuls l'universalité des connaissances. Comment un même critique peut-il juger et peser dans la même balance le génie et les travaux d'un Homère et d'un Lagrange, d'un Démosthène et d'un Montfaucon, d'un Turenne et d'un Leibnitz, d'un Newton et d'un Richelieu, d'un Racine et d'un Lavoisier, d'un Euler et d'un Molière ou d'un Lafontaine ?

ECONOMIE RURALE.

LETTRE de M. Chancey à M. Huzard, *membre de l'Institut, etc., sur le traitement de la pourriture des moutons.*

Belleville, 20 juillet 1820.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Lors de votre dernier passage à Lyon, vous me dites que de tous les remèdes employés pour guérir les moutons de la pourriture, celui qui avait eu le plus de succès, était le poivre infusé dans du vin.

Le mois de mars dernier, voyant le troupeau de l'*Ecluse* revenir des champs, je m'aperçus que plusieurs brebis le suivaient avec peine, étant dans un état de maigreur qui annonçait la pourriture.

Le berger me témoigna ses craintes sur un assez grand nombre de bêtes qui étaient tristes, ayant la veine de l'œil pâle, parmi lesquelles plusieurs faisaient la bouteille, qu'enfin il avait des craintes sur une partie du troupeau qui, en masse, n'était point dans un état de santé, comme il l'avait été jusqu'à ce moment, depuis dix ans qu'il le soignait avec un succès complet.

Je lui dis de suite ce que vous m'aviez appris à ce sujet.

Ensuite je lui lus l'instruction publiée par le gouvernement, signée de vous et de M. *Tessier*, dont je lui recommandai l'exécution ; ce qu'il fit, en mettant infuser du poivre dans du vin blanc, dont partie des brebis malades burent le vin, et d'autres mangèrent le poivre, ce que ces animaux font avec plaisir.

Ce traitement fut continué en mars et partie d'avril, les soixante bêtes qui étaient malades se rétablirent, en prenant de la vigueur, et leur veine de l'œil, qui était pâle, redevenait rouge. Le mois de mai a achevé la parfaite guérison du troupeau, qui, actuellement, se porte à merveille.

Vous savez, Monsieur et cher collègue, que le sol de l'[illegible] est mauvais pour les moutons et surtout pour les mérinos. Eh bien ! avec des soins, le troupeau mérinos qui y existe depuis dix ans, y jouit de la meilleure santé. Pendant ce laps de tems, celui du gouvernement et celui d'un de nos voisins y ont complétement péri de la pourriture.

Le principal régime du troupeau est d'en élever soigneusement toutes les agnelles, de réformer un pareil nombre de brebis, toujours les plus âgées ; de ne conduire le troupeau que sur des pâturages qui n'aient pas été labourés depuis plus de deux ans, parce que, dans cette commune, toutes les terres qui restent plus de deux ans sans être labourées, se couvrent de plantes pernicieuses, telles que les renoncules, l'herbe aux écus, etc.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ENIGME

Dans toutes les saisons, chaque jour, à toute heure,
Sans le moindre pitié, l'on me laisse en plein air,
On me fait supporter, dans ma haute demeure,
Les ardeurs de l'été, les rigueurs de l'hiver.
Je me plains seulement quand le vent m'importune;
Mais, tout en murmurant, j'obéis à sa loi
J'ai des imitateurs plus dociles que moi:
Ils cèdent sans effort au vent de la fortune.

Le mot de la dernière *Charade* est *dé-lit*

Marchés de Chambéry des 10, 12 et 14 octobre 1820.

		LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
		f	c		f	c
BLED.						
Froment,	Prix	15	93	—	19	60
Seigle		8	75	—	11	43
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		5	00	—	6	28
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	35
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des Veissels en hectolitre.
Froment . . . 813
Seigle . . . 765
Avoine . . . 796

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 43.) V.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Octobre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 octobre. On a montré ici, ces jours derniers, quatre crocodiles et un tigre marin vivans, que l'on conduit à Paris.

— La Ville de Chambéry vient de notifier aux jeunes gens habitant dans cette ville et ses dépendances, appartenant à la classe de 1800, pour la Levée provinciale, que le tirage aura lieu le 17 novembre prochain, et que le Conseil provincial procédera, le 20 du même mois, à l'examen définitif.

— Le 17, est passé ici un courrier de cabinet allant de Paris à Naples. Le 22, est arrivé S. Exc. M. le comte d'Agliè, Ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne à la Cour de France, venant de Paris et se rendant à Turin, il est reparti le 23.

— Nous avons ici M. Bouvard, Directeur de l'Observatoire Royal de Paris, de retour d'un voyage en Allemagne et venant de Vienne, où il était allé observer l'éclipse du 7 septembre dernier. Il part demain pour Marseille.

PIÉMONT.

Turin, 23 octobre. MM. les Syndics de Gênes avaient supplié S. M. d'accorder à cette ville deux places gratuites à l'Ecole des sourds-muets, à la charge de la ville, et à la nomination du Corps décurional, avec la faculté de transmettre le droit de cette nomination au R. P. Assarotti, pour sa vie durant, en signe de reconnaissance de la part de la ville. S. M. a daigné accéder à cette demande de la manière la plus gracieuse et la plus honorable pour le P. Assarotti.

— Les dernières nouvelles de la Grèce annoncent qu'après une bataille sanglante et désespérée sous les murs de Janina, Ali-Pacha s'est fait sauter dans une tour et s'est enseveli sous ses ruines avec ses trésors.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 17 octobre. La prochaine diète de Norwège doit se tenir au mois de février 1821. Dans cette diète sera reproduit pour la troisième fois le décret qui abolit la noblesse, auquel le Roi a mis son *Veto* suspensif;

s'il passe la 3.e fois, il deviendra loi de l'État. Cette noblesse de Norwège, qui possède ses biens en majorat, se réduit à six ou sept familles étrangères introduites dans le pays depuis deux siècles; car il n'y a proprement en Norwège que les *artisans* et les *paysans*. M. le colonel Payrou se trouve actuellement à Tornea, pour régler avec M. de Varchitin, commissaire russe, les limites des deux états.

Vienne, 6 *octobre*. Le prince Ruffo, qui est toujours reconnu ici en qualité d'ambassadeur napolitain, continue de déclarer hautement que la famille royale de Naples est opprimée par les *Carbonari*; l'*Observateur Autrichien* s'exprime de la même manière à ce sujet. On assure que le duc de Wellington est attendu aux conférences de Troppau.

— Après l'arrivée d'un courrier de Londres, le ministre de Bade est parti pour Carlsruhe: on croit que son voyage a pour but de détourner le départ du chambellan qui devait déposer dans l'affaire de la Reine d'Angleterre.

ANGLETERRE.

Londres, 18 *octobre*. On a arrêté un individu distribuant avec profusion des placards séditieux; le sieur Pearson a indiqué comme l'auteur de ces placards un nommé Franklin: celui-ci ayant été arrêté, a été relâché sur parole et rappelé, n'a pas reparu. On a fait des recherches inutiles et il a été promis une récompense pour son arrestation. Le *Times* a prétendu que cette affaire était un nouveau complot contre la Reine et que le gouvernement avait favorisé l'évasion de Franklin. Le *Courrier* a repoussé cette accusation.

— On a continué l'audition et le contre-examen des témoins à décharge. Tandis que les journaux de l'opposition et les adresses à la Reine triomphent de la tournure que prend le procès, les journaux officiels s'attachent à faire ressortir l'insignifiance des dépositions à décharge.

— M. Pearson dit avoir vu Franklin faire afficher des placards séditieux en 1818, il continue à produire des témoins dans l'affaire dont il s'agit plus haut.

— Le témoin Caroline avait *déposé* que Rastelli avait suborné des témoins à Milan. Il a ensuite convenu qu'il avait été amené par les agens de la Reine. Brougham avait donné sa parole d'honneur que ce témoin n'entendait pas un mot d'anglais, et Caroline interrogé brusquement en anglais, a répondu dans cette langue.

ESPAGNE.

Madrid, 21 *octobre*. La loi sur la liberté de la presse met au nombre des abus de cette liberté, les maximes et les doctrines qui tendraient à détruire la Religion de l'État, et les écrits contraires aux mœurs.

— Dans la séance du 5, les Cortès ont approuvé, à la presque unanimité, la cession des Florides aux Etats-Unis d'Amérique.

— La nouvelle prématurée de la réunion de la junte d'Oporto à celle de Lisbonne est aujourd'hui confirmée; des fêtes ont été préparées à Lisbonne pour le 30 septembre, pour célébrer cette réunion. Le nom de Roi est [illegible] dans les temples et dans toutes les assemblées publiques, son retour est vivement désiré pour mettre fin à toutes les incertitudes.

— Les Cortès ont commencé la discussion du projet de loi relatif à l'instruction publique. Le décret sur la vente des biens des ordres religieux n'a pas encore reçu la sanction royale.

FRANCE.

Paris, 15, 16 *et* 17 *octobre*. Le général comte de Walterstorff, ministre plénipotentiaire du Danemarck, vient de succomber aux suites d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé il y a cinq semaines.

— Le vieillard de la tour de l'Horloge, Pierre Huet, âgé de 108 ans, a été présenté à S. A. R. Mme la Duchesse de Berry, qui l'a accueilli avec la plus grande bonté, l'a fait asseoir et lui a fait donner un verre de vin de *Jurançon*. Ce bon vieillard avait les larmes aux yeux en remerciant la Princesse d'un accueil aussi flatteur.

— Par ordonnance du 10 octobre, S. M. a créé une administration des forêts composée de cinq conseillers et d'un secrétaire général.

— Une [illegible] a causé des ravages aux environs de Perpignan.

— Le 13 du courant, il est mort à Lyon une femme âgée de 105 ans.

18 *et* 19 *octobre*. L'orage qui a eu lieu dans les *Pyrénées orientales*, s'est étendu dans le département de l'Aude; la ville de Limoux a éprouvé une cruelle inondation; treize maisons ont été détruites et plusieurs personnes ont péri.

— Le 18 au soir, les moulins à poudre, les magasins et tous les bâtimens de la poudrerie d'Essonne ont sauté. Heureusement que presque toutes les poudres avaient été enlevées depuis quelques jours. Personne n'a péri.

— Enfin un voyageur français, envoyé de M. le comte *Molien*, a pénétré à Tombouctou par la route du Sénégal. Sa famille vient d'en recevoir la nouvelle.

— Lord Fitz *Gérald* et trois courriers, l'un russe, l'autre anglais et le troisième italien, sont venus de Londres à Paris, chargés de dépêches.

— Mme Bayart, qui avait commencé à allaiter Mgr le duc de Bordeaux, a été obligée d'y renoncer pour cause d'indisposition. Cette dame, qui avait montré un dévouement à la cause des Bourbons pendant les cent jours, a reçu une lettre très flatteuse de Mme la duchesse de Berry, et *Monsieur* lui a fait présent d'un médaillon enrichi de diamans d'une grande valeur, et contenant des cheveux de l'auguste nourrisson.

20 *et* 21 *octobre*. La séance royale pour l'ouverture de la session annuelle des États-généraux des Pays-Bas a eu lieu à Bruxelles le 16.

— On accorde à Nismes des travaux jugés convenables pour la conservation de la *Maison-Carrée*.

— M. le comte Forbin Janson, directeur des musées royaux, est de retour à Paris, de son voyage en Sicile, avec une riche moisson de monumens relatifs aux beaux-arts.

— On croit que le budget sera présenté à l'ouverture prochaine des Chambres.

Banque de France : 1360 fr.; 1362 fr.; 1360 fr.

Cinq pour cent consolidés : 74 fr., 75 c.; 75 fr.; 74 fr., 95 c.

ITALIE.

Venise, 13 *octobre*. Extrait d'une lettre d'Arta, adressée à un négociant de Trieste, reçue les premiers jours du courant, après 14 jours de trajet en mer : on a répandu le bruit que le petit nombre de soldats qui étaient restés avec Ali Pacha, et qu'il payait largement, frappés de leur propre danger, se sont emparés de sa personne et l'ont enchaîné désarmé et lié au commandant turc, qui, eu égard à l'importance de cette action, leur a garanti leur propre salut. (Voyez plus haut l'art. Turquie.)

— On a publié ici une défense d'exporter des munitions de guerre non seulement pour les états Siciliens, mais pour tous les ports de l'Adriatique et de la Méditerranée.

Naples, 6 *octobre*. Les affaires publiques se traitent en Parlement à portes ouvertes, et secrètement pour ce qui regarde les personnes.

— Le général de l'armée royale sous les murs de Palerme ayant fait environner la ville, les Palermitains ont fait quelques sorties, où ils ont perdu trente canons. On a élevé des batteries pour s'opposer à leurs efforts. Le général Pepe, après être entré dans la ville, craignant les suites de la fureur de ses troupes irritées contre les insurgés, s'est retiré pour camper aux portes. On attend la nouvelle de la soumission de la ville. De nouvelles munitions et des fonds ont été envoyés au général. La colonne qui s'avançait de Trapani pour se réunir à Pepe, n'a pu dépasser Alcamo, où toute la population révoltée l'a forcée de rétrograder.

6 *Octobre*. Le général Florestan Pepe s'étant approché de Palerme, le 25 septembre, fut accueilli par une forte canonnade, tant de la part des Palermitains que de celle des paysans qui occupaient tous les environs. Il parvint néanmoins à s'emparer des principales positions. Ayant fait en vain de nouvelles propositions pour le rétablissement de l'ordre, il fit entrer ses troupes par la porte royale de Palerme ; on fit feu sur eux de toutes les maisons ; la plupart furent brûlées et trente pièces de canon furent enlevées. La fureur des soldats était à son comble. La flotille avait lancé beaucoup de bombes avec succès. Le général voulant épargner la ville, dont la ruine était imminente, fit retirer ses troupes dans le camp, et accueillit une foule de vieillards, de femmes et d'enfans qui cherchaient un asile dans le camp. Le 27, nouvelle tentative d'accommodement, mais les Palermitains voulaient attirer le parlementaire dans un piège. Le 28, ils offrirent de nouveau de traiter, ouvrirent les portes de la ville, et, pendant les négociations, ils recommencèrent les hostilités.

9 *Octobre*. Dépêche télégraphique du général Pepe. « *Palerme*, 5 *octobre*, » à 6 *heures du soir*. Tout est à peu près conclu ; hier soir les troupes » ont occupé les forts, par convention d'aujourd'hui, les troupes prendront » leurs positions autour de la ville et au môle. »

— La nouvelle de la naissance du Duc de Bordeaux a été reçue ici avec enthousiasme. Il y a eu fête et gala à la Cour.

— Le Parlement a mis à la disposition du Ministre de la guerre une somme de 500 mille ducats, pour faire face aux circonstances urgentes de mercial, au moyen d'une vente de domaines [illegible] et de l'abolition de la caisse d'escompte.

Rome, 11 octobre. Sa Sainteté, qui ne cesse d'encourager les arts et les utiles études, a visité tous les musées de cette ville avec le plus grand soin, a donné aux conservateurs sa bénédiction apostolique et leur a témoigné toute sa satisfaction.

— Selon des nouvelles de Naples du 11, toutes les troupes provinciales qui y étaient rendues, au nombre de dix-sept mille, ensuite des décrets publiés, se sont retirées dégoûtées par le défaut de solde et de subsistances. On compte d'ailleurs plus de mille déserteurs (voyez l'art. *Naples*).

VARIÉTÉS.

MÉLANGES.

La session de 1820, de la Société Helvétique des sciences naturelles, qui a eu lieu cette année à Genève, a offert un grand intérêt par la multitude d'objets importans dont cette Société s'est successivement occupée. Nous allons indiquer ici quelques points particuliers qui nous paraissent mériter une attention spéciale.

M. le docteur Hamel a lu un mémoire sur le rouissage du chanvre et du lin, et sur les procédés mécaniques par lesquels on a cherché, depuis quelques années, à suppléer à cette opération. M. Hamel rejette tous ces moyens, sans en excepter le fameux procédé de M. Christian, qui a été préconisé dans toute l'Europe, mais qui, après avoir été loué outre mesure, a été mis d'autre part au-dessous même du teillage ordinaire. M. Hamel pense que rien ne peut remplacer le rouissage ordinaire, pour débarrasser la filasse de la matière extractive dont elle est imprégnée et qui la rend impropre aux usages économiques, ce qui ne peut se faire avec succès que par une macération préalable.

M. Lardy, de Lausanne, dans un travail relatif aux montagnes du Vallais, où il a décrit la grande vallée du Rhône et les vallées latérales qui en dépendent, a établi la pente totale du fleuve depuis sa source jusqu'au lac de Genève, de 4242 pieds (707 toises de France).

M. Seringe a présenté un peigne à couteaux inventé à Fribourg, pour diviser la paille en fils plus ou moins déliés et propres aux tissus. On en a fait l'essai dans la séance même, avec un succès complet.

M. Straub, D. M. à Hofwyl, a présenté un appareil voltaïque très remarquable, composé d'une pile où il n'entre d'autre métal que le zinc; les disques de cuivre sont remplacés par des disques d'un charbon artificiel, seulement de trois pouces de diamètre. La puissance de cet appareil est telle que quatre paires de ces disques (zinc et charbon) donnent des étincelles, et cinq paires décomposent l'eau.

M. le Professeur Marcet, dans un local dont la température était de 19 degrés de Réaumur, a fait geler du mercure en peu de minutes, au moyen du froid produit dans le vide de la machine pneumatique, par l'évaporation rapide du sulfure de carbone.

La société ayant considéré les difficultés qu'offrait la solution de la question proposée en 1817 sur le refroidissement des Alpes et la marche des glaciers, prise dans toute son étendue, et considérant toutefois qu'une connaissance plus précise de l'état passé et actuel de nos Alpes pourrait seule conduire à quelque résultat certain sur cet objet, propose la question suivante:

« Rassembler des faits exacts et bien observés sur l'accroissement et la diminution des glaciers dans les diverses parties « des Alpes, et sur la détérioration ou l'amélioration de leurs « pâturages, et sur l'état antérieur et actuel de leurs forêts. »

On n'exige pas que les auteurs des Mémoires appliquent cette question à toute l'étendue des Alpes. Il suffira qu'ils la traitent pour une partie déterminée, ou même pour un seul canton.

Les mémoires, écrits en latin, en allemand, ou en français, et accompagnés d'une devise et d'un billet cacheté renfermant, avec la devise, le nom de l'auteur, devront être adressés au Président de la Société avant le 1er janvier 1822. Le Prix sera de la valeur de trois cents livres de Suisse (450 fr.).

La session de 1821 aura lieu à Bâle, sous la présidence de M. Hubert, Professeur de Physique dans l'Université de cette ville. C'est à lui que les Mémoires devront être adressés.

CARTE Topographique-Militaire des Alpes.

Cette Carte, dont le Journal de Savoie a rendu compte dans trois Numéros consécutifs (N.os 9, 10 et 11, *Année courante*), vient d'être annoncée dans le *Journal des Débats*, comme il suit :

Extrait du Journal des Débats, du 16 octobre 1820.

« Carte topographique des Alpes, comprenant la Savoie, le Piémont, le Comté de Nice, le Milanais, le Duché de Gênes, le Vallais et partie des états limitrophes, en 10 feuilles et un tableau d'assemblage, par J. B. S. Raymond, Capitaine au Corps royal des Ingénieurs-Géographes militaires, Chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de la Société Royale d'Arras. Prix 80 fr. à Paris, chez l'Auteur, Cloître Saint-Benoît, passage de Sorbonne, N° 28.

« M. le Capitaine Raymond a eu l'honneur de présenter sa carte au Roi et aux Princes de la Famille Royale. S. M. et les Princes ont bien voulu souscrire à cet ouvrage.

« Leurs Excellences les Ministres de la guerre, de l'intérieur et de la marine, et M. le Directeur-général des ponts et chaussées et des mines, ont également souscrit.

« Une Carte de cette importance exige un examen sérieux pour en reconnaître tout le mérite.

« Dans une notice qui accompagne ce bel ouvrage, l'auteur a fait connaître les matériaux qu'il a mis en œuvre pour en établir l'exactitude. On y voit que presque tous les élémens astronomiques et topographiques, sans lesquels on ne saurait obtenir de bons résultats, ont été à sa disposition. Sa carte fait preuve qu'il a su les coordonner avec autant de justesse que de talent.

« Comme il est à désirer qu'après une opération aussi recommandable, M. le Capitaine Raymond continue à enrichir le domaine de la Géographie, nous croyons utile de l'y encourager en lui payant le tribut d'éloge que son travail mérite à tous égards. Nous nous faisons un devoir de convenir que cet important ouvrage est, par sa précision géométrique et par la richesse de ses détails, une production qui intéresse essentiellement l'histoire militaire ancienne et moderne, ainsi que l'histoire naturelle. De long tems on ne pourra consulter un meilleur guide, soit comme tableau exact et fidèle du gisement des principaux accidens du terrain, soit comme canevas chorographique, susceptible de se prêter à de plus grandes proportions pour recevoir des configurations d'un ordre inférieur. »

Moyen de garantir les fruits des dégâts causés par les guêpes.

Ce moyen consiste à planter des ifs dans le voisinage des terrains occupés par les arbres à fruits. Les ifs produisent des baies dont les guêpes sont très friandes et qu'elles recherchent avec avidité. Elles se jettent de préférence sur ces baies et dédaignent dès lors les autres fruits. Ce moyen réussit, en particulier, à préserver les raisins, et il est vraisemblable que l'expérience en justifiera l'efficacité pour tous les fruits dont la maturité coïncide avec l'époque de celle des baies de l'if.

AVIS

MM. Rosset, d'Annecy, se trouvant dans le cas de partager les biens délaissés par défunt spectable Philippe Rosset leur père, et le domaine qu'il possédait rière la commune d'Epagny, n'étant pas susceptible de division entre MM. Rosset qui conviennent de le vendre aux enchères; en conséquence, ceux qui désireraient faire cette acquisition, sont prévenus que le domaine dont s'agit est situé dans le [illegible] d'Epagny ou [illegible], à une lieue de la ville d'Annecy. La vente aura lieu le 6 novembre prochain; on donnera des facilités *pour les payemens*. S'adresser à M. Dupont, notaire royal, à Annecy.

LOGOGRIPHE.

Je n'annonce jamais que la réjouissance;
C'est quelquefois une heureuse naissance
Qui d'un ménage augmente le bonheur.
Mais je porte en mon sein un signe de douleur,
Et quelquefois de joie ou de surprise;
Une particule-pronom;
Une conjonction en tête toujours mise,
Une note de chant, un guerrier d'un grand nom;
Un fruit déposé par la sage nature,
D'un précieux organe éminemment protecteur;
Un fleuve très-fameux; une exécrable [illegible];
Dans un triste royaume un [illegible];
Un métal, un légume, un titre respectable;
Un objet au voleur souvent peu favorable.

Le mot de la dernière *Enigme* est *girouette.*

Marchés de Chambéry des 17, 19 et 22 octobre 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	l.	c.		l.	c.
Froment, *Prix* . . .	16	37	—	20	13
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1).	3	75	—	5	87
Pain, 1re qualité, la livre				0	33
Viande, *idem*, *idem*				0	70

(1) Rapport des 3 mesures en hectolitre. Froment . . 0. [illegible] Seigle . . . [illegible] Avoine . . . [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLERC, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 44.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 3 *Novembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 *novembre*. L'ouverture annuelle du Collège Royal de cette ville pour la reprise des cours scolastiques, aura lieu lundi prochain, 6 du courant.

— S. M., par Billet Royal du 17 octobre dernier, adressé au Magistrat de la Réforme des Etudes, a approuvé un Règlement qui assujetit les étudians de l'Université Royale de Turin à des inscriptions périodiques, fixe le nombre de ces inscriptions pour être admis à chaque examen, et détermine les divers certificats que doivent produire les étudians, pour être admis aux dites inscriptions, soit aux divers degrés des Facultés. Ce Règlement a été transmis à MM. les Intendans et à MM. les Réformateurs des provinces, pour être publié dans tous les Mandemens de leur ressort.

AVIS.

Le Syndic de la ville d'Evian voulant obvier à toute méprise au sujet de la foire dite de *Saint-Martin*, qui déjà précédemment fut fixée au 2me lundi de novembre, a l'honneur de prévenir le public que, dès cette année inclusivement, cette foire aura toujours lieu ledit jour, 2me lundi de novembre.

PIÉMONT.

Turin, 28 *octobre*. Nous apprenons de Gênes que, le 25 du courant, trois marins prussiens qui se trouvaient en cette ville, ayant voulu jouir de près du grand spectacle d'une tempête maritime, s'embarquèrent avec trois autres marins sur un petit bateau, et luttèrent courageusement contre la fureur des flots, jusqu'au moment où une vague renversa leur frêle nacelle. Les officiers des bâtimens de S. M., témoins de cet événement, se disputèrent généreusement à qui volerait au secours des naufragés. Huit d'entr'eux, partis sur des lancés, se jetèrent à la mer et parvinrent à sauver d'abord les deux Prussiens, qui eurent la présence d'esprit de s'attacher fortement au bord du bateau. Ils retirèrent également les trois marins. Cette belle action fait suffisamment l'éloge du courage et de l'humanité qui distinguent les équipages des bâtimens de S. M.

— M. Bouvard, directeur de l'Observatoire royal de Paris, dans son passage à Turin, a visité, avec M. le Professeur Plana, le nouvel Observatoire qui se construit dans l'enceinte du Palais royal. Il a admiré la magnificence de notre Souverain dans les dépenses faites pour ce bel édifice et pour les instrumens dont il sera pourvu; il a fort approuvé les dispositions prises pour donner aux constructions toute la solidité nécessaire pour l'usage des instrumens astronomiques.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE

Francfort, 24 *octobre*. S. M. l'Empereur de Russie vient d'ordonner une levée de 4 hommes sur 500 dans toute la monarchie russe, ce qui fournira dans l'armée un accroissement de 96,000 hommes.

— On a *reçu*, *depuis* quelques jours, de Constantinople, la nouvelle que, le 7 août dernier, ont commencé les conférences entre les ministres de Russie et de la Porte, sur l'exécution du traité de Bucharest, qui sera examiné article par article.

— Un ordre du gouvernement de Bavière rappelle tous les militaires en congé.

— Il est décidé que le Roi de Prusse se rendra aux conférences de Troppau.

— Il se confirme que S. A. R. le duc de Cambridge, gouverneur général du royaume de Hanovre, va fixer sa résidence dans ce pays, à la grande satisfaction des Hanovriens. S. A. R. a supprimé sa maison de Londres.

Vienne, 26 *octobre*. L'assemblée des Etats de l'Autriche inférieure a été ouverte ici le 21; LL. MM. II. ont quitté Pesth le 9. M. le Prince de Metternich se rend auprès de S. M. Les Ministres de France, de Prusse et d'Angleterre se rendront dans quelques jours à Troppau.

— Le Prince Pignatelli, aide-de-camp du Prince Léopold des Deux-Siciles (époux de l'Archiduchesse Clémentine qui est à Vienne), est arrivé à Trieste. Quoique porteur de dépêches pour cette Princesse et pour l'Empereur, il ne lui a pas été permis de continuer son voyage.

— Il ne paraît pas *décidé* que le Duc de Wellington assiste aux conférences de *Troppau*, mais on parle d'une importante négociation entre les puissances du Nord, dont on attend un heureux résultat.

ANGLETERRE.

Londres, 25 *octobre*. La Chambre des Communes s'est assemblée le 17. Elle a chargé un comité d'examiner l'état actuel du procès contre la Reine. Quelques membres ont de nouveau parlé *contre* le bill de punition. D'autres ont reproduit l'accusation contre les ministres au sujet de l'affaire de Franklin. Lord Castlereagh a repoussé l'inculpation et a dit que cette affaire étant entamée par les tribunaux, la Chambre n'avait plus à s'en occuper. Le comité a fait son rapport et a proposé l'ajournement de la Chambre au 23 novembre.

— Les dépositions à décharge, dans le procès de la Reine, continuent de rouler sur deux points principaux: les unes sont relatives aux séductions que l'on prétend avoir été exercées envers les témoins à charge, et les autres tendent à prouver qu'il n'y a pas eu de familiarités indécentes entre la Reine et Pergami.

— Dans la séance du 21 de la Chambre des Pairs, l'apparition de deux jeunes chefs de la Nouvelle-Zélande a excité une vive curiosité; leurs visages étaient tatoués selon la belle manière de leur pays.

ESPAGNE.

Madrid 18 octobre. Le décret d'abolition des majorats a reçu la sanction royale et a été publié comme loi de l'état.

— Nous avons omis de dire que les 69 *députés*, connus sous le nom de Perses, qui en 1814, avaient fait des représentations au Roi contre la constitution des Cortès, sont mis hors de procès, mais qu'ils ne pourront être ni nommés [illegible] constitutionnels.

— Les Cortès ont approuvé l'article principal du projet sur les sociétés politiques, celui qui prononce la clôture et la suppression immédiate de ces sociétés.

FRANCE.

Paris, 20, 23 et 25 octobre. On croit que la *séance royale* pour l'ouverture des chambres aura lieu au Louvre dans la salle dite *des gardes de Henri IV.*

— On assure qu'au 1er janvier prochain les légions départementales prendront le nom de Régimens, et que les uniformes blancs de l'infanterie seront successivement changés en bleu.

— On suppose que le Gouvernement va faire partir une expédition pour Madagascar, dans le but d'y faire un établissement.

— Il y a eu à Paris, dans le 1er semestre de 1820, 33 suicides de moins que dans le dernier semestre de 1819.

— La nourrice actuelle du Duc de Bordeaux est Mme Coutray, femme d'un vigneron de Vernouillet, dans les environs de Poissy.

— Le prince de Schwarzenberg est mort à Leipsick, le 15 octobre courant.

— Les relevailles de Mme la Duchesse de Berry ont eu lieu le 18.

25 *Et 26 octobre.* Mgr le duc d'Angoulême a donné 2000 fr. pour les victimes de l'orage qui a eu lieu dans le département de l'Aude, et une somme de 1200 fr. entre les incendiés de diverses communes.

— Le 28 septembre dernier et jours suivans, dans une maison de Nîmes, un bruit très-fort s'est fait entendre sur les dix heures du soir, produisant des secousses très-sensibles et comme provenant d'une répercussion venant de loin. Toutes les recherches ont été inutiles pour en découvrir la source et la cause.

— Le 18 du courant, une grande partie de la ville de Gand a été exposée au plus affreux danger, par l'effet de l'incendie d'une brasserie de bière qui a failli à mettre le feu à une poudrière contenant 2600 barils pesant 100 livres.

— Le 23, Mme la duchesse de Berry a dîné avec le Roi et toute la famille royale.

— Toutes les dames des Halles de Bordeaux vont célébrer le baptême du duc de Bordeaux par l'offrande d'un superbe ouvrage [illegible], dont l'exécution est confiée aux plus habiles artistes.

— Mlle Mars, après une longue absence, a fait sa rentrée au Théâtre Français.

— M. Legracieux, éditeur responsable du *Courrier Français*, a été condamné à un an de prison et à 2000 fr. d'amende, pour injures contre la garde nationale de Marseille.

27 *Et 28 octobre.* Le Roi a fait une proclamation aux Français touchant les élections prochaines. S. M. invite les électeurs à considérer les circonstances graves où se trouvent la France et l'Europe, et à se rendre dignes de leur mission en faisant choix sur des citoyens *aussi sincères et amis de la Charte, également dévoués au trône et à la patrie, également ennemis du despotisme et de l'anarchie.*

— On a commencé les débats publics sur l'affaire relative aux pétards qui avaient été placés dans le voisinage du Louvre; nous en indiquerons le résultat.

— On annonce rien moins que dix-sept tragédies nouvelles, tant sur le théâtre qu'en porte-feuille, dont deux par M. de la Maison.

Banque de France 1365 fr., 1360 fr., 1362 fr. 50 c., 1365 fr., 1370 fr.

Cinq pour cent consolidés 75 fr., 25 c., 80 c., 75 fr.

ITALIE

Naples, 20 octobre. Il a été découvert un complot contre l'ordre public dans la commune de Troina en Sicile.

— Notre parlement a fait un premier changement à la constitution espagnole, en réduisant le nombre des Conseillers d'État de 40 à 24, parmi les éligibles et au nombre desquels il devra y avoir un prêtre et un évêque. Il a été proposé d'élever une statue à S. M., dans la salle du parlement, et une pyramide sur les hauteurs de Montoliveto.

— Selon un de nos journaux, l'état de nos finances est peu satisfaisant. Il porte les dépenses à 20,354,598-36 *ducats*, et la recette à 19,380,734-78 différence 973,863,58.

— La convention du 6, pour l'entrée des troupes royales à Palerme, a été signée à bord d'un vaisseau anglais. Il a été établi une junte temporaire présidée par le Prince de Paternò. Les troupes de l'expédition ont très-peu souffert. Les palermitains ont été vaincus et se sont embarqués pour Naples. L'ordre se rétablit dans la ville, et les habitans se félicitent de se voir délivrés de l'anarchie. Le général Florestan Pepe a publié deux proclamations, l'une du 2 octobre, par laquelle il annonce aux Siciliens le rétablissement du règne des lois et le retour à la tranquillité, l'autre du 6, pour annoncer aux Palermitains l'établissement d'une cour martiale à l'effet de réprimer les malveillans et d'assurer le repos public.

— On assure que la principale des conditions pour la soumission de Palerme, est l'établissement d'un Parlement séparé, et toutes les communes de la Sicile seront pour lui. Les armes royales sont partout rétablies. On ne sait pas encore si les opérations du général auront l'approbation du Roi et du Parlement.

— Le gouvernement de S. M. a fait demander à S. A. M. le prince de Metternich une explication positive sur le but des armemens extraordinaires de l'Autriche et sur l'attitude qu'elle a prise envers le gouvernement napolitain.

— S. M. a fait annoncer au Parlement le projet du mariage de l'Infant Don Michel, second fils du Roi de Portugal, avec la princesse Christine, fille du duc de Calabre, vicaire-général des Deux Siciles.

18 *Octobre.* S. M. a nommé le lieutenant-général Guillaume Pepe, qui a déposé le commandement suprême de l'armée, inspecteur général des milices, des légions et des gardes de sûreté de la ville de Naples.

— A la suite d'un long discours du colonel Pepe (qui n'est point parent des généraux de ce nom) contre la convention conclue à Palerme avec le Prince de Paterno, et après une longue et chaude discussion, le Parlement a rejeté cette convention comme contraire à la constitution, aux traités et aux conventions politiques, aux vœux de la très-grande partie des habitans de la Sicile, à l'unité, à l'intégrité et à la gloire du royaume-uni et à l'honneur des armes nationales; en conséquence, elle a été déclarée nulle et comme non-avenue, et S. M. a converti ce décret en édit royal et en a ordonné la publication.

— On craint maintenant que la pacification de la Sicile ne devienne un ouvrage long et difficile. Les Palermitains réclament le *statu quo* antérieur à la convention. On redoute la fureur des insurgés qui craignent d'être punis et qui se voient trompés.

— L'escadre anglaise qui se trouve en [illegible] le peuple ne se fie pas aux ministres.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXX.e *Article.*

Du choix des livres (suite) (1).

J'ai indiqué, dans mon dernier Article, trois espèces de livres qui ne peuvent être mis sans danger sous les yeux de la jeunesse. Je commencerai par ceux où l'on s'efforce de détruire les croyances religieuses qui ont fait la base de sa première instruction.

Une religion a été prêchée aux hommes, qui, par la sublimité de sa morale, par la manière miraculeuse dont elle s'est établie et maintenue sur la terre, par l'éminente sainteté des personnages qui l'ont pratiquée avec fidélité, par les vertus héroïques qu'elle a inspirées, paroîtroit encore toute divine, lors même que son origine céleste ne seroit pas historiquement démontrée par plus de preuves qu'on n'en exige pour admettre la certitude des événemens humains dont personne ne s'avise de douter.

Je n'ignore pas que ce que j'ai à dire ici n'est pas nouveau, je n'apprendrai rien, je le sais, à ceux qui ont une connoissance raisonnée et solide de la Religion et de ses preuves. Mais il est une classe de lecteurs, parmi les jeunes gens surtout, qui ne connoissent la Religion que par les épigrammes de ses ennemis, ou par quelques unes de ces allégations erronées, avancées avec toute la légèreté de l'ignorance, ou avec toute l'assurance de la mauvaise foi qui n'imaginant pas qu'il y ait un mot à répondre à cela, qui ne savent pas que ce sont là des plaisanteries usées, de pitoyables argumens cent fois ressassés et cent fois pulvérisés, qui ignorent que de savans apologistes n'ont laissé aucune difficulté sans solution, aucune objection sans réponse.

---

(1) Voyez le N.° 39 de ce Journal, *Année courante.*

L'homme ne vivait plus que par les sens; l'univers entier, plongé dans l'ivresse, ne reconnaissait plus d'autre dieu que la volupté. Douze hommes obscurs, qui n'ont rien emprunté à la science humaine, se partagent les nations et vont leur annoncer le Christianisme. Une religion grave, austère, toute spirituelle ose se mettre en présence d'un monde voluptueux et corrompu. Une croix, le jeûne, la prière et les larmes sont toute la séduction qu'elle emploie. Elle vient se mesurer avec toutes les passions terrestres, demander aux hommes le sacrifice de ces plaisirs sensuels qui sont toute leur existence; combattre tous leurs intérêts les plus chers. La passion des souverains, l'orgueil des sectes philosophiques, le fanatisme des prêtres des idoles, les passions de la multitude s'unissent, se coalisent, s'ameutent contre la Religion nouvelle. Le sang des martyrs coule à grands flots, il arrose une terre qui va devenir féconde. Les chrétiens se multiplient sous les yeux de leurs tyrans. Ici l'on m'arrête et l'on me dit que toutes les religions et toutes les sectes ont eu leurs martyrs, oui des martyrs pour des opinions, mais trouvez des martyrs pour des faits controuvés.

La puissance divine se joue de tous ces efforts; les bourreaux sont frappés d'étonnement et se mettent au nombre des victimes, la Religion triomphe, elle va s'asseoir sur les trônes et poser elle-même la croix sur la couronne des monarques. Destinée à subir de siècle en siècle tous les genres de combats, elle s'affermit par les obstacles: les contradictions font éclater la force de ses preuves. Cette Religion, après avoir conquis l'univers, traverse dix-huit siècles au milieu de toutes les révolutions politiques, de toutes les agitations des peuples, de toutes les vicissitudes des empires, de tous les changemens d'institutions, de ces grands et perpétuels mouvemens qui renouvellent cent fois la face de l'Europe; ils laissent le Christianisme seul debout, immobile, invariable, semblable à ce mont dont la tête s'élève jusqu'aux cieux et qui demeure inébranlable au milieu des orages du désert, parce que ses bases profondes ne portent point sur le sable que les vents soulèvent à ses pieds, ainsi les fondemens de la Religion chrétienne ne reposent pas sur les intérêts humains qui s'agitent autour d'elle. En vain les attaques se multiplient, elle reste victorieuse de toutes les sortes de persécutions, et, comme l'a dit un éloquent écrivain, elle triomphe de trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais, l'échafaud, le syllogisme et le sarcasme.

Pourrais-je nommer ici cette foule d'illustres et saints personnages qui ont étonné l'univers et épuisé l'admiration, tant d'intrépides confesseurs de la loi, par l'héroïsme de leurs souffrances; tant d'illustres docteurs, par leur science et leurs éloquentes réponses aux adversaires de l'église de J. C.; tant de pieux anachorètes, par leur profonde abnégation et la rigueur de leur pénitence; tant de courageux missionnaires, par leur zèle surnaturel et leurs infatigables travaux; tant de héros de la charité chrétienne, par l'ardeur de leurs entreprises et la générosité de leurs sacrifices? Que les autres religions déroulent leurs annales et qu'elles nous offrent à leur tour tous les genres d'héroïsme et de vertu! qu'elles opposent, si elles peuvent, des tableaux qui puissent supporter la comparaison avec ceux que présente l'histoire du Christianisme depuis sa naissance!

Si la Religion chrétienne est la religion des femmes et des enfans, et la foi n'est que la croyance des sots, voyons donc, d'une part, quels sont les hommes ignorans, bornés et obscurs, qui ont eu la faiblesse de pratiquer cette Religion, de la professer hautement ou de la défendre: nous verrons ensuite quels sont les personnages respectables qui l'ont attaquée. Ce parallèle est un genre d'argument qui peut avoir son degré de force, et il est assez naturel de supposer la vérité et la raison du côté des autorités les plus nombreuses et les plus imposantes: car ceux qui marchent sous les bannières de l'incrédulité n'ont vraisemblablement aucun doute que le poids de l'autorité ne soit en leur faveur.

Or, d'un côté, après les témoins oculaires des grands mystères de la rédemption, témoins qui sont des personnages historiques comme leurs contemporains connus, dont personne ne conteste l'existence, nous trouvons, outre la foule innombrable des martyrs, Saint Paul, dont la conversion et les écrits ont de tout tems si fort importuné et embarrassé les incrédules, Saint-Ignace d'Antioche, Aristide, Quadrat, Saint-Justin, Saint-Irénée, Athenagore, Tertullien, Saint-Clément d'Alexandrie, Origene, Minutius-Félix, Saint Cyprien, Saint-Grégoire de Néocésarée, Saint Pamphile, Lactance et Arnobe son disciple; Eusebe, Saint Athanase, Saint Basile-le grand, Saint Cyrille, Saint-Grégoire de Nazianze, Saint-Grégoire de Nysse, nous voyons Saint-Ambroise, Saint Jean Chrysostome, Saint-Jérôme, Saint-Augustin, Saint Prosper, Saint Grégoire le-grand, nous trouvons plus tard Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Bonaventure, Saint François de-Sales, Saint Vincent de Paul, nous remarquons Grotius, Abbadie, Descartes, Pascal, Clarke, Addisson, Bourdaloue, Arnaud, Lancelot et autres illustres solitaires de Port-Royal, Bossuet, Fénélon, Leland, Rollin, Bergier, le P. Lefèvre, l'abbé François, Le Masson-des-Granges, Roumel, Guénée etc., nous voyons le Tasse, Boileau, Racine, Newton, Leibnitz, Milton, la Bruyère, Corneille, J. B. Rousseau, Massillon, Fléchier, La Rue, Charles Bonnet, De Luc etc. etc. Voilà les hommes faibles qui ont eu le préjugé de croire en Dieu et à une religion révélée, de consacrer leur vie, leurs talens, leur éloquence à la gloire de la Religion chrétienne ou à son apologie. Et combien d'autres personnages illustres dont je ne nomme pas les travaux ou dont les noms échappent à ma mémoire !

D'un autre côté, je vois Celse, Porphyre, Jamblique, Héraclès, Julien, Crescent, Cecilius, Symmaque, Hobbes, Bayle, Spinosa, Servet, Vanini, Socin, Toland, Collins, La Mettrie, d'Argens, Boulanger, le baron d'Holbach, Helvétius, Voltaire, J. J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Damilaville, Condorcet, et un grand nombre d'autres, si l'on veut, mais assurément bien moins importans et moins célèbres que ceux que je viens de citer, et dont l'autorité serait au moins compensée par celle des grands hommes religieux que j'ai cités d'autre part.

Voilà la balance en action; qu'on nous montre de quel côté elle doit pencher. Je ne dis rien pour le moment de l'espèce d'avantage qu'on pourrait tirer de la comparaison du caractère personnel, des qualités morales, de la conduite et des œuvres de ces deux classes d'hommes.

Mais si à l'autorité des noms on veut ajouter celle qui résulte de la nature et de la force des témoignages, commençons par recueillir en faveur de la Religion ceux que lui ont rendus avec tant d'éclat la plupart de ses adversaires les plus signalés, toutes les fois que chez eux l'impulsion du sentiment l'a emporté sur les sophismes de l'esprit et que la voix impérieuse de la vérité s'est fait entendre dans le silence des passions. Ces témoignages sont si nombreux et si concluans, qu'un écrivain en a formé tout récemment un corps d'argumens de la plus grande force à l'appui d'une Religion défendue ainsi par les propres armes de ses ennemis; sans parler du soin que les incrédules ont pris de se réfuter eux-mêmes précisément par les moyens divers qu'ils ont fait servir dans leur cause, ainsi que l'ont plus d'une fois démontré d'habiles logiciens par une dialectique impérieuse, serrée et pressante, qui a forcé leurs adversaires dans leurs derniers retranchemens et les a enveloppés ainsi dans leurs propres filets. Opposons-leur donc d'abord ces beaux morceaux écrits sous la véritable inspiration de leur bon génie, ces morceaux qui sont leurs plus beaux titres de gloire, et exigeons d'eux avant tout, qu'ils osent les désavouer. S'ils veulent que nous écoutions ensuite quelques misérables sophismes et quelques déplorables facéties qui ne pourront jamais détruire ni seulement affaiblir les aveux importans qu'une plus saine raison leur a arrachés. Et quand on prétendrait encore attribuer quelque autorité à ces moyens d'attaque, il faudrait tout au plus conclure que ces témoignages et ces efforts directement contraires se détruisent réciproquement, et qu'ainsi les attaques restent sans force et précisément comme non avenus.

La suite à un autre N.°

An 1820. (N° 45.) V.e Année

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts

Vendredi, 10 *Novembre*

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 *novembre*. La lettre suivante était destinée à paraître dans le précédent N° de ce Journal, mais au moment où elle nous est parvenue, la composition de la feuille se trouvait achevée.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Thonon, 25 octobre 1820.

MONSIEUR,

Un événement religieux bien touchant a rempli de joie tous les fidèles de cette ville qui ont assisté dimanche à la messe paroissiale. Trois jeunes personnes, dont deux sont âgées de dix-huit ans et l'autre de 26, étant nées dans le Canton de Vaud, avaient été élevées dans la secte du protestantisme. Elles ont eu le bonheur de converser quelquefois avec des Catholiques édifians et zélés, qui avaient commencé à leur inspirer de l'attrait pour notre sainte religion. L'auguste spectacle des cérémonies de l'Eglise, dont elles avaient pu jouir pendant le séjour qu'elles ont fait dans un pays catholique, a fait [illegible] en elles quelques [illegible] de [illegible] à l'inquiétude qui les agitait au sujet de leur salut. Elles se sont fait instruire, et la conviction la plus entière les a enfin déterminées à abjurer les erreurs de la réforme. Aucun motif humain n'a influé sur cet heureux changement, la grâce a tout fait, et notre respectable curé, dont elle a [illegible] plus particulièrement pour assurer le succès de cette œuvre, a trouvé dans son accomplissement la douce et honorable récompense du zèle dont il est rempli. Le saint sentiment de consolation qu'il éprouvait en recevant l'abjuration de ces jeunes personnes, paraissait sur son visage, et a été partagé par les nombreux assistans. Tous les fidèles de Thonon ont vu avec une émotion religieuse et consolante, dans l'église même qui fut le théâtre des travaux de Saint-François de Sales, un de ces événemens qui y avaient si souvent signalé son apostolat. Nos dignes pasteurs qui lui succèdent dans leur pénible ministère, veulent aussi [illegible] leur troupeau, et le salut des brebis égarées paye avec usure les saintes fatigues de ceux qui les ont ramenées au bercail. On nous assure que l'abjuration de ces intéressantes personnes sera bientôt suivie de celle

En leurs autres ancor pasteurs aux grâces touchantes se multiplier, et ce retour partiel être le prélude d'un retour universel que nos vœux ne cessent d'appeler, et qui réjouirait également l'Eglise et la société, en réunissant enfin dans un *même bercail et sous un seul pasteur*, des peuples que le schisme a si malheureusement séparés! En attendant cet heureux événement, qui tôt ou tard, et peut-être bientôt, doit faire de l'Europe chrétienne une seule famille de catholiques, ceux-ci prépareront le *veau gras*, et ils feront de belle grâce et de bon cœur, lorsqu'ils verront retourner à la maison qu'ils n'ont jamais quittée, tant de frères cadets que l'hérésie en a éloignés.

J'ai l'honneur d'être etc

Un de vos Abonnés

— *On nous écrit* d'Annecy que les pluies abondantes tombées pendant la dernière moitié d'octobre ont fait enfler prodigieusement les rivières et causé beaucoup de dégâts. Albigny, hameau situé au bord du lac d'Annecy a été submergé. Le Thiou roule un volume d'eau considérable, et les cascades de *Cran* présentent un spectacle unique. *Le Fier* a inondé Thônes et causé des dommages. A son confluent avec le Thiou, dans la nuit du 24 au 25 octobre, il s'est refoulé au point de mettre six pieds d'eau dans une des Usines situées à 15 pieds au-dessus du courant ordinaire du Fier. Dans l'endroit où il est le plus resserré, il a enlevé le pont dit des Lacets, haut de trente pieds au-dessus des eaux ordinaires. L'Isère et le Rhône ont débordé sur plusieurs points. Des moulins à bateaux sur l'Isère ont été détruits à Montmélian. Les eaux ont causé des dégâts et des dommages dans plusieurs parties de ce Duché.

A VENDRE

Une coupe de soixante-cinq journaux environ, d'une forêt, essence chêne, frêne, hêtre, etc., de l'âge de 27 à 28 ans, située sur la commune de Villardhery; s'adresser, d'ici au 1.er janvier prochain, à m.e Claude Moilard, notaire royal et greffier de la Judicature-mage, demeurant à Chambery, place St. Leger, lequel fera connaître les prix, clauses et conditions.

AUTRE VENTE

De la maison de Fouboene, située à Evian en Chablais, avec ses trois jardins, un petit parterre et une cour où existe une fontaine abondante et intarissable; le bâtiment est assez spacieux pour y établir un pensionnat ou une manufacture en toiles indiennes, en bas et bonnets, ou d'autres de ce genre; on donnera des facilités pour le payement. S'adresser, pour les conditions, à m.e Athanase Brun, notaire royal audit Evian.

AVIS.

Deux enfans de défunt *Etienne Cartel* de Compendaes, dont l'un âgé de 11 ans et l'autre de 9, ont abandonné furtivement leur mère le 2 du mois dernier, et se sont enfuis sans qu'on ait pu découvrir le lieu de leur retraite. On a seulement appris qu'ils avaient pris, dans le principe, la route d'Annecy.

Joseph, l'aîné, était vêtu d'une carmagnole de toile rayée blanc et bleu, pantalon noir, cheveux blonds, front large, yeux noirs, nez ordinaire, bouche moyenne, teint blanc, portant un [illegible] sans roses.

Louis, le cadet, était habillé d'une veste de velours olivâtre, gilet noir, pantalon noir, souliers à talons hauts, cheveux châtains, front bas, yeux bleus, nez ordinaire, bouche et front larges.

Ceux qui auraient quelques renseignemens à donner sur ces deux enfans, sont priés de les adresser à la *veuve Cartal*, *à Compesieres*, *par Saint-Julien*, ou à M. le Curé de Compesieres.

PIÉMONT.

Turin, *4 novembre*. LL. MM., les Princesses et toute la Cour ont quitté Stupinis le 31 octobre et sont revenues en cette capitale pour célébrer l'heureux anniversaire de la naissance de S. M. la Reine, qui tombe au 1er novembre. Le canon de la citadelle l'a annoncé. S. M. a reçu les hommages du Corps diplomatique, des Chevaliers de l'Ordre suprême de l'Annonciade, des Grands de la Cour et de la Couronne et de tous les premiers Dignitaires de l'Etat.

— S. A. S. le Prince de Carignan est revenu de la tournée qu'il a faite à Alexandrie et à Gênes, en sa qualité de Grand Maître de l'Artillerie (Voyez plus bas l'art. *Gênes*).

GÊNES.

Gênes, *28 octobre*. S. A. S. le Prince de Carignan est arrivé ici depuis quelques jours et logé à l'hôtel de la Ville. Le lendemain de son arrivée il a visité les fortifications et les casernes, dont l'inspection lui appartient en sa qualité de Grand Maître de l'artillerie. Rien n'égale l'activité que ce Prince déploie; le mauvais tems n'interrompt pas même ses courses, et il passe encore une partie de la nuit au travail et à l'étude.

S. Exc. M. le Général Marquis d'Yenne, chargé des fonctions de Vice-Roi de Sardaigne, est arrivé ici le 21, et logé dans le même hôtel que S. A. S. le Prince de Carignan. Il devait s'embarquer le 27 pour la Sardaigne, mais il est retenu par les vents contraires, que l'on craint devoir durer encore peu de jours. S. M. ayant ordonné que ces frégates et bricks accompagnent S. Exc. à Cagliari, ces bâtimens sont parvenus dans le port, en attendant le moment du départ. S. Exc. le Gouverneur général, M. le Comte Des Geneys, a donné un dîner de 60 couverts, qui a été honoré de la présence de S. A. S. le Prince de Carignan, et auquel a été invitée S. Exc. M. le général marquis d'Yenne. La mer paraît moins agitée, mais les vents contraires continuent, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par

Celui qui met un frein à la fureur des flots (1).

---

(1) Cet article nous est transmis par l'un des Aides-de-Camp de S. Exc. le Vice-Roi.

Une lettre postérieure que nous venons de recevoir de Gênes, du 2 nov.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 30 *octobre*. S. M. l'Empereur Alexandre, dans son discours à la clôture de la diète de Pologne, a témoigné quelque mécontentement sur ce que l'assemblée n'a pas accueilli les projets de législation qui lui ont été présentés. Le maréchal président de la diète a tâché de justifier ce refus en alléguant l'importance d'apporter une grande maturité dans l'examen de telles lois.

Vienne, 21 *octobre*. Les ministres de France, d'Angleterre, de Russie et de Prusse sont partis pour Troppau, où les monarques sont attendus pour le 20.

ANGLETERRE.

Londres, 1er *novembre*. Les avocats de la Reine MM. Denman et Lushington ont successivement plaidé, à la suite des dépositions à décharge; ils ont rapproché ces dépositions de celles des témoins à charge. Ils ont nié tous les faits criminels et cherché une interprétation favorable à tous les faits qui ne sont que suspects. Leurs plaidoyers ont rempli les séances des 25 et 26 octobre. Dans celle du 27, le procureur général de la couronne a prononcé le sien. Il a été interrompu par un incident imprévu. M. Brougham est venu annoncer qu'il avait entre les mains des lettres signées du baron Ompteda, adressées à des personnes de la maison de la Reine, pour les séduire et les engager à déposer contre elle. Les lords se sont vivement récriés sur une communication faite dans un tel moment, et sur l'interruption d'un plaidoyer commencé. On a [illegible] les avocats de l'accusée.

ESPAGNE.

Madrid, 24 *octobre*. On apprend de Lisbonne qu'un vaisseau de guerre anglais venant de Rio-Janeiro, avait à bord le *maréchal Beresford*, revenu avec le titre de maréchal adjoint à la personne de S. M., c'est-à-dire muni d'ordres à exercer ceux du Roi; mais qu'il est arrivé trop tard. On s'est opposé à son débarquement et à toute communication. Toute la côte à cet effet, a été garnie de troupes.

— La loi sur la suppression des sociétés patriotiques a passé en totalité.

---

vembre, nous apprend que S. Exc. M. le Général de Yenne, chargé des fonctions de Vice-Roi de Sardaigne, s'est embarqué avec une suite nombreuse, le 1er novembre, à 5 heures du soir, sur le vaisseau *la Marie-Thérèse*, de 60 canons, accompagné de la frégate *la Christine*, de 40 canons, de la corvette *le Triton*, de 20 canons, et suivi d'un bâtiment de transport. S. Exc. le Gouverneur général du Duché, commandant en chef la Marine royale, et son Etat-Major, ont accompagné S. Exc. à bord du vaisseau, dont le départ a été salué de 17 coups de canon. La division a mis à la voile par le plus beau temps, et tout fait espérer une heureuse traversée.

Note du Rédacteur du J. de S.

— Le Roi, de l'avis de son conseil, a refusé sa sanction au projet de loi pour la suppression des ordres monastiques.

FRANCE.

Paris 29 30 et 31 *octobre*. M. Madier de Montjau, auteur de la fameuse pétition sur le gouvernement *occulte*, est à Paris. On dit que l'audience de la cour de cassation où il doit comparaître, est renvoyée du 7 novembre au 28.

— Gravier et Bouton, deux des principaux accusés dans l'affaire des pétards, sont condamnés à mort, comme auteurs d'un attentat contre la vie d'une personne de la famille royale. Lagarde a été acquitté.

— M. Rey, de Grenoble, accusé de diffamation envers le général Donnadieu, a été condamné à 18 mois d'emprisonnement, à 3,000 fr. d'amende, à 10,000 fr. de dommages et intérêts envers le général et à l'impression de l'arrêt à 500 exemplaires.

— On a des nouvelles de l'expédition anglaise au Pôle, par terre. Le lieutenant Franklin était, au mois d'août, à 700 milles du dernier port anglais dans la baie d'Hudson. Peut-être cette expédition donnera-t-elle quelque lumière sur celle du capitaine Parry.

1.er *Novembre*. Le colonel Brice, qui avait été arrêté dans les Pays-Bas, a recouvré sa liberté dès qu'il a été sur le territoire français.

— Sur la fin de septembre dernier, la réunion des deux confessions protestantes du duché d'Anhalt Bernbourg a eu lieu sous le titre d'*Eglise évangélique réunie*.

— Le général Donnadieu a fait l'abandon en faveur des hôpitaux de Grenoble, des dix mille fr. de dommages auxquels le sieur Rey a été condamné.

— Gravier et Bouton se sont pourvus en cassation.

— La chambre des mises en liberté, de la Cour des Pairs, a fait élargir quatre autres individus impliqués dans l'affaire de la conspiration.

— On soumet à une quarantaine de 30 jours tous les bâtimens venant des États-Unis, attendu que la fièvre jaune règne à Philadelphie.

— La tourmente qui s'est manifestée sur les côtes de la Manche a été ressentie aussi à Brest. Le 22 a été marqué par plusieurs naufrages.

Banque de France : 1375 fr.

Cinq pour cent consolidés 75 fr., 35 c. 75 fr., 43 c., 40 c.

ITALIE.

Naples, 23 *octobre*. Le duc de Gallo est nommé lieutenant-général du Roi en Sicile. Le général Colletta est parti pour aller prendre le commandement des troupes dans cette île.

— Le Parlement a approuvé le projet d'ériger une statue au Roi.

— Sept bâtimens anglais, sous le commandement de l'amiral Moore, s'étant trouvés réunis inopinément dans notre rade, avant de donner pratique le gouvernement a demandé une explication, qui a été des plus satisfaisantes; l'amiral a affirmé qu'il n'avait aucune commission relative aux affaires de

Duplat, mais qu'au contraire il avait profité du premier vent favorable pour éloigner une partie de son escadre.

— Neuf bâtimens venus ici de Palerme, le 26 du courant, ont transporté plus de mille des soldats qui y étaient prisonniers. Les ducs de Calabre et de Salerne ont passé en revue 8000 hommes destinés pour la Sicile, dont 3000 se sont déjà embarqués le 20.

— Chacun des membres du Parlement a fait un don de 100 ducats pour subvenir aux besoins urgens de l'Etat. Dans la séance du 22, on a arrêté de faire les changemens convenables à la constitution pour la rendre applicable au royaume.

— Nous avons des nouvelles de Palerme qui vont jusqu'au 15. A cette époque, tout y était tranquille. On avait publié un édit pour le désarmement.

Florence, 27 octobre. Nous avons eu le prince Maximilien de Saxe avec ses deux filles, et le prince héréditaire de Lucques, qui doit se rendre à Rome.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

MON VOYAGE *aux Eaux d'Amphion et autour du lac de Genève*, en 1819, par M. Rosset, Sous-Intendant du Genevois. Annecy, de l'imprimerie d'Alexis Burdet, 1820. Broch. in-12, de 34 pages.

Il paraît que plusieurs dames ont pressé l'auteur d'écrire son Voyage aux eaux d'Amphion. Entouré d'un cercle d'aimables solliciteuses, comment pouvait-il résister au charme de leurs instances? Il est surtout une Rosalie à laquelle il ne croit pas devoir rien refuser.

Jeune beauté, dont l'aspect enchanteur
Touche, attendrit et transporte le cœur
Tu le pousses, à tout prendre la lyre

Au milieu de cette troupe de Muses et de Grâces, l'heureux poëte se trouve ainsi placé sous l'influence des plus fécondes inspirations. Mais il observe fort bien qu'Horace était échauffé par le vin de Falerne quand il chantait Galatée, que Tibulle sortait du temple de Bacchus quand il célébrait les charmes de Délie, et qu'un pauvre buveur d'eau ne peut pas être, à beaucoup près, aussi bien préparé. Toutefois il prévoit l'objection que va lui faire la belle Rosalie. « Tu me diras sans » doute (car l'auteur s'exprime tour à tour en prose et en » vers) qu'inspiré par ton image, je devrais sur ma lyre égaler » en harmonie les chants de Linus et les vers d'Orphée : cela » devrait être, j'en conviens, mais cela n'est pas, en voici » la raison :

On dit bien qu'il faut être fou
Pour chanter aux bords du Permesse,
Et qu'un poëte sans ivresse
Est sûr de se casser le cou.
Sans craintes, belle Rosalie,
Tu m'as fait perdre la raison
Mais, chez moi, le Dieu Cupidon
Était la source du génie.

A cela Rosalie n'a rien à répliquer, et l'on voit que, de son côté, le poëte s'est mis à son aise. Mais que va-t-il faire aux eaux d'Amphion? Il se sentait malade, il avait consulté son médecin. Celui-ci démêle d'un coup d'œil la nature du mal et il prononce par de bonnes autorités

Votre esprit est affecté,
Je lis cela dans Hippocrate.

A cet air sombre, à cet œil fou,
Je connais votre maladie;
Et, si j'en crois un auteur grec,
Votre cas annonce folie.
Or, pour guérir votre cerveau,
Il faut jeûner, boire de l'eau,
D'Amour éviter les réseaux,
Et de la Nymphe d'Amphion
Rechercher la protection,
Et vous rétablirez vos forces.

De l'eau et du sel de nitre! voilà un beau régime pour un poëte! n'importe, celui-ci se soumet doucement à l'ordonnance. Mais hélas! trop confiant dans l'oracle du docteur, pour recouvrer la portion de raison dont il regrette la perte, il va précisément dans des lieux où il doit perdre encore le peu qui lui en reste, comme on le verra bientôt. Il conserve cependant quelques doutes sur l'efficacité du remède et il n'est pas sans crainte sur les suites de son affaire, car il a la louable précaution de faire son testament avant de se mettre en route, précaution qui sans doute lui paraît sage, lorsqu'on se met sans réserve entre les mains de la Faculté.

Avant de quitter la maison,
Le Notaire, *d'une autre main*,
D'un testament *plein de raison*
Griffonne l'acte mortuaire

Je ne me charge pas d'expliquer comment un homme qu'Hippocrate et un auteur grec ont trouvé fou, peut dicter un testament plein de raison, à moins que le malade n'eût des intervalles lucides, ce qu'il a négligé de nous apprendre.

Quoi qu'il en soit, le voilà en chemin. Il va dîner à Genève; mais craignant de voir augmenter sa mélancolie, il se hâte de quitter cette ville et d'entrer dans le Pays de Vaud. En passant à Copet, il donne un souvenir à une femme célèbre, il visite ces bosquets ravissans

Où l'aimable auteur de Corinne
Jadis régna quelquefois;
. . . .
Où son cœur semble reposé,
Où Staël réunit le matin
Et finit souvent autre chose.

Le Poète traverse Nyon; il visite le château de Prangins qu'habite un ci-devant Roi d'Espagne, et là il se livre à des méditations philosophiques sur le néant des grandeurs humaines.

La gloire fuit, la grandeur tombe;
Tout passe avec rapidité,
Sous le poids de l'adversité
J'entends le bonheur qui succombe.
Ne tenons jamais vanité
Des doux regards de la fortune;
Demain dans la foule commune
L'heureux du siècle est reporté.

Il descend à Rolle, où il fait un bon repas, et où il paraît qu'il oublia un peu l'un des articles essentiels de l'ordonnance du médecin. Arrivé à Lausanne, il y dort d'un bon somme et rêve délicieusement de tapis de roses, de faveurs de l'amour, de nectar précieux versé par la main d'une autre Hébé etc. Un réveil importun l'arrache à la table des Dieux, il part pour Vevey, couche à Villeneuve, jette un tendre regard sur le fameux château de Clarens, maudit le château Chillon...

Quittons, mortels, fuyons ces voûtes souterraines
Où règne une profonde nuit,
Je crois entendre encore le bruit
Des prisonniers traînant le poids affreux des chaînes.

Il traverse le Rhône à la porte du Scée, et ici nouvelles réflexions morales, à l'aspect de ce fleuve rapide.

Je vois ton cours majestueux
Qui vers la mer se précipite,
Je vois tes flots impétueux
Disparaître au sein d'Amphitrite.
Ainsi les mortels ici-bas

Vient, d'une course passagère,
Dans l'affreuse nuit du trépas
Perdre son existence éphémère.

Le poète, dans la douce sécurité qui l'accompagne, ne se doute pas de l'événement qui l'attend à Saint-Gingolph. Malheureusement il porte un objet de contrebande, et il est pris sur le fait. Le corps du délit est là, qui l'accuse ouvertement, il n'y a pas à le nier. Cette pièce de conviction, c'est sa lyre, instrument inconnu dans les bureaux des Douanes ; les employés, gens de raison, veulent la confisquer. En vain, dit-il,

Envain dans une vile prose
Je tâche d'expliquer la chose
Ces beaux Messieurs n'entendent rien,
Et parais comme un vaurien,
Sans égard pour la Poésie,
Tout bas j'allais être pendu
Et sur un gibet étendu,
Lorsque le Dieu de l'harmonie,
Indigné de cette infamie,
A mon secours est accouru

Les Poètes et les commis aux Douanes peuvent bien se permettre quelques licences, mais je ne sache pas que ceux-ci aient jamais poussé les leurs jusqu'à pendre un pauvre diable dont ils auraient préalablement confisqué la marchandise. Enfin notre voyageur en est quitte pour la peur, et les sons de la lyre, qui autrefois, sous les doigts d'Amphion, faisaient accourir les pierres autour du musicien, agissent en sens contraire sur les employés du fisc, leur font prendre la fuite et les dispersent ; ce qui n'est pas un moindre miracle. On conviendra que ces messieurs n'avaient pas bien tort de vouloir confisquer un talisman qui jouit d'une telle propriété.

Le poète un peu remis de son accident, s'arrête auprès des fameux rochers de Meillerie.

Où le tendre amant de Julie
Venait soupirer sa folie;
Oh certes je ne voudrois pas
Venir fixer mon ermitage.
Si je déteste le fracas,
Et des villes l'affreux tapage,
J'abhorre aussi l'aspect sauvage
De ces rochers sans habitans,
Et de ces lugubres retraites

Que le ciel paraît avoir faites
Pour abriter les chats-huants
Pauvre Rousseau, de tes folies
J'ai déjà ri plus d'une fois;
Oublions toutes les Julies,
S'il nous faut vivre dans les bois.

Voici le voyageur à Evian. Il avait pris ses lettres et ses passeports pour voyager à son aise, et, en qualité de malade, il allait à petites journées; mais ayant beaucoup moins de temps que lui à consacrer aujourd'hui à faire la même route, et jouissant d'ailleurs d'une bonne santé, j'ai abrégé le voyage et j'ai couru la poste.

C'est ici que le pauvre malade va trouver son mécompte; mais c'est bien sa faute. La Nymphe d'Amphion, nouvelle Calypso, se trouvait environnée d'une troupe de jeunes beautés séduisantes qu'on ne pouvait voir sans danger. Plus désintéressée et plus sage que Calypso, elle avertit charitablement le voyageur du péril auquel il va s'exposer:

« Malheureux ! que fais-tu ?
Pour guérir tes traits dolens,
Crois que mon onde est sans vertu,
Bientôt vont accourir les Amours et les Grâces,
Un essaim de beautés va paraître en ces lieux,
Et le ravissement marchera sur leurs traces,
Fuis, téméraire, fuis l'éclat de leurs beaux yeux.

On voit que la bonne Nymphe ne pouvait mieux dire. Mais le malade s'obstine, il veut braver le danger. Pour comble de fatalité, point de Mentor pour le précipiter dans le lac..
» Que j'ai payé cher, s'écrie-t-il, mon extravagante audace!

Il voit Nancy à la taille élégante et au pied mignon, l'aimable et espiègle Caroline, une enchanteresse qu'il appelle la Nymphe de Clarens, dont les palmes de la victoire ont environné le berceau, Nina, dont l'esprit égale la beauté, Julie dont l'heureux époux fait son paradis en ce monde, et que le poète cruel, en conséquence, de voir aller *aimer dans les enfers.* Il voit la douce, modeste et tendre Jeannette, il voit N... comme (la cousine du poète), dont la taille enfantine est l'ouvrage de l'Amour, Magdeleine, Josephine, Louise et leur aînée Caroline, quatre sœurs

Toutes brillantes de fraîcheur

Il voit surtout cette belle Rosalie dont il a reçu les ordres avec tant de soumission. Toutes ces aimables personnes sont nommées en toutes lettres dans des notes. Enfin, il en a tant vu qu'il ne peut plus y tenir. Et en effet, il n'en fallait pas tant, ce me semble, pour achever un homme qui se reconnaissait déjà lui-même pour un demi-fou, aussi perd-il tout juste l'autre moitié de sa raison. Bien d'autres que lui perdraient à moins la leur toute entière. Voici sa conclusion :

Hélas ! de ma faible raison
J'ai vu se dissiper le reste,
Je dois, jouet d'un sort funeste,
Abandonner ma garnison.

Le Voyage aux eaux d'Amphion est suivi de deux fragmens d'un Poème intitulé *La Planète des Fous*, en quatre chants, composé en 1812. L'auteur indique l'objet et le plan de ce poème en ces termes : « Le Poète est transporté en songe dans » la Planète de Saturne, qui est la résidence de tous les » hommes qui ont été fous pendant leur vie, le Dieu de la » Folie le conduit dans son empire, et, comme Anchise dans » le sixième livre de l'Énéide, il fait passer devant les yeux » de l'auteur les principaux habitans de cet autre monde »

Le premier fragment est l'histoire d'un poète, qui, après avoir consumé sa vie à rimer toutes sortes de matières, avait fini tout naturellement par mourir au fond d'un hôpital

Moi, qui faisois trembler les jouvenceaux,
De ses guerriers je vantais le courage,
Et tristement auprès d'un pot-à-l'eau,
Je célébrais le vin de l'Ermitage

C'était choisir admirablement ses sujets et chanter en connaissance de cause.

L'autre fragment est le portrait de l'ambitieux. Le personnage qui figure ici a voulu s'élever à tout prix. Parvenu jusqu'au Ministère et à la plus haute faveur, il est deux fois victime de l'intrigue et de la calomnie. Il est culbuté d'abord comme accusé de trahison. Mais la vérité se fait jour et il rentre en grâce. Il ne profite point de la leçon, il se livre de nouveau dans la carrière dangereuse des honneurs. Ses entretiens plaisaient à la Reine : ce fut le prétexte d'une nouvelle accusation. Quoique innocent dans ses relations avec sa souveraine, on le dénonce au Prince comme coupable du plus odieux commerce. Le Roi n'en crut rien. Mais un soir, sur un banc de gazon, à la suite d'une conversation animée, la Reine avait laissé tomber sa jarretière, et, par un de ces caprices que les malveillans prétendent naturels au sexe, elle exigea que le Ministre remît lui-même la jarretière à sa place.

Jour malheureux! complaisance fatale!

Le Roi qui prenait le frais sur un balcon, fut témoin de la scène; il jugea qu'on ne lui avait dit que trop vrai. Il n'y eut besoin de l'intervention ni d'une Barbe Krantz, ni d'un Mazocchi, ni d'une Demoiselle Dumont: l'arrêt fut bientôt prononcé. Le malheureux raconte en deux mots la catastrophe qui l'envoya dans la Planète des fous:

On me pendit à cinquante-six ans
Pour avoir vu la jambe de la Reine.

Je m'arrête, dans la crainte de faire un article aussi long que l'opuscule dont je viens de rendre compte. Mais j'ai cru que la meilleure manière de le faire connaître, était de citer fréquemment l'auteur. Quoiqu'il y soit beaucoup question de folie et que le poète se donne pour un homme complètement fou, les lecteurs ne le prendront point au mot, d'autres morceaux qu'il a publiés précédemment ont fourni la preuve du contraire.

MÉDECINE.

On a publié dernièrement à Pavie, chez *Fusi et Comp.ᵉ*, la seconde édition italienne de l'Ouvrage du chevalier SCARPA *sur les Hernies.*

Cette édition a été augmentée par l'Auteur, d'un grand nombre d'observations anatomiques et pathologiques très-importantes, et de plusieurs préceptes de chirurgie pratique tirés de sa propre expérience et de celle d'autres praticiens.

Une partie de ces augmentations forme la matière des deux premiers Mémoires.

Le troisième, sur *l'hernie fémorale*, est une nouvelle production de l'auteur. Il y expose, dans le plus grand jour, la structure compliquée de l'arc fémoral, et, de l'économie naturelle de cette partie, aussi bien que des dérangemens dont elle est susceptible, il conclut quel doit être le plus prompt et le plus sûr moyen d'exécuter *l'herniotomie*, pour délivrer de la strangulation les viscères comprimés dans cette sorte d'hernie; ce qui se trouve confirmé par l'expérience faite au lit des malades. Pour faciliter l'intelligence de cet article important, l'auteur a joint une table (11.e) tracée et gravée par M. F. Anderloni, avec non moins de talent et d'exactitude que celles dont cet habile artiste avait déjà enrichi l'ouvrage.

Dans le quatrième Mémoire, l'auteur, à l'aide des expériences déjà faites et des siennes propres exécutées sur des animaux, démontre la vérité de sa doctrine appliquée au corps humain, en considérant les moyens que la nature emploie pour rétablir la continuité du canal intestinal, interrompue par la gangrène, et il confirme en même temps l'utilité des moyens très-simples qu'il propose pour seconder la nature dans cette salutaire opération.

Dans le cinquième Mémoire, le caractère de *l'hernie ombilicale* est éclairé par de nouvelles recherches anatomico-pathologiques, ainsi que celui de l'hernie de *la ligne blanche*, et, en conséquence, on y trouve exposés avec plus de clarté et de précision qu'auparavant, les moyens variés de guérir cette infirmité, selon la diversité de son origine, selon les différens degrés de la maladie et la diversité de l'âge des sujets.

Cette édition est du format grand in-4.° Les Tables forment un volume à part, en forme d'atlas. Pour faciliter aux étudians en Chirurgie, l'acquisition de cet Ouvrage classique, le prix en a été réduit à 80 liv., c'est-à-dire, à un tiers de moins que celui de la première édition.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie,

MONSIEUR,

J.-J. Rousseau, dans la lettre insérée dans le 39.e N.o de votre estimable Journal, fait le plus bel éloge du peuple Savoisien. Quoique ce célèbre auteur vécût, à Paris, dans l'intimité des Grands, dont il s'était attiré l'admiration par ses ouvrages, cependant il désirait ardemment de venir terminer ses jours en Savoie. S'il m'était permis d'ajouter mon témoignage à celui de cet éloquent écrivain, je payerais à la Savoie le plus juste tribut de ma reconnaissance.

En 1818, je fus atteint, en France, d'une maladie de langueur, qui avait résisté aux remèdes. La plus noire mélancolie s'était emparée de moi, j'avais perdu presque entièrement l'appétit : le vie m'échappait insensiblement .... je touchais aux portes du tombeau. L'homme le moins attaché à la vie cherche toujours à éloigner le moment qui doit l'en priver. Je me rappelai les sensations délicieuses que j'avais éprouvées toutes les fois que j'étais allé sur une montagne. Je m'imaginai qu'en habitant un pays de montagnes, l'air pur que j'y respirerois et les émotions que les scènes de la nature m'y feroient éprouver, contribueroient à me rendre la santé. Je communiquai ma pensée à des médecins qui l'approuvèrent; sans peut-être croire à toute l'efficacité de ce moyen. Je résolus dès-lors de me rendre de préférence en Savoie, parce que je connoissois déjà cette contrée. Eh! d'ailleurs, quel est le Français qui n'a pas entendu parler des mœurs hospitalières des bons Savoisiens? Au printems de la même année, je vins habiter, en Maurienne, un village situé sur une montagne. L'air pur que j'y respirai, les sentimens inexprimables que j'y éprouvai en contemplant les majestueuses beautés de la nature, et surtout la société des bons et complaisans habitans, me firent recouvrer la santé en moins de trois mois. Les Anglais attaqués du spleen, parcourent l'Europe; je ne doute pas qu'ils n'obtinssent une prompte guérison, s'ils venaient habiter un pays de montagnes.

Bons Savoisiens, l'on trouve chez vous la franchise, la probité et la simplicité des mœurs antiques. Vous ne jouissez pas, il est vrai, d'une grande opulence, mais vous êtes heureux, puisque vous n'avez ni ambition, ni besoins factices. Pendant dix ans, j'ai parcouru une grande partie de l'Europe, et je pense, comme J.-J. Rousseau, qu'il n'y a point de meilleur peuple que vous.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Un Solitaire des Alpes.

ANNONCES.

On trouve à Lyon, chez Périsse frères, imprimeurs libraires, rue Mercière, N° 33, à Paris, chez Méquignon fils aîné, libraire, rue St. Severin, N° 20, et à Chambéry, chez Puthod libraire, les ouvrages suivans:

Apologistes (les) involontaires, ou la religion chrétienne prouvée et défendue par les objections même des incrédules, par M. Mérault, grand-vicaire d'Orléans et supérieur du séminaire, 1 vol. in-8°.

Bible (la sainte) en latin et en français, avec des notes littéraires, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du Comminiatures de Dom Augustin Calmet, abbé de Senones, de l'abbé de Vence et des auteurs les plus célèbres, pour faciliter l'intelligence de l'écriture sainte; tome second, orné d'une carte et d'une figure, prix 6 fr.

Cet ouvrage composé de six volumes in-8.º, paraît par souscription. La 1.re livraison se compose du tome 2.e par lequel on a commencé, dans l'intention de donner sur-le-champ une juste idée du mérite de cet ouvrage, puisque ce volume contient des dissertations, des notes, des remarques, et enfin le texte avantage que ne présente pas le 1.er volume exclusivement composé de dissertations. Les 1.er et 3.me volumes sont sous presse; ils paraîtront dans les premiers jours du mois d'octobre, et les autres seront fournis de deux mois en deux mois, par livraison de deux volumes. On a ajouté au tome second une carte et une figure pour échantillon de l'Atlas qui sera délivré gratis aux souscripteurs dans le cours de l'opération. Cet Atlas sera composé de 30 cartes et figures.

La souscription sera infailliblement fermée au 1.er octobre; et passé cette époque, le prix de chaque vol. sera de 7 fr. 50 c. et celui de l'Atlas de 15 f.

Connaissance (de la) de Dieu et de soi-même, composé pour l'instruction de M.gr le Dauphin, par Bossuet, évêque de Meaux; 1 vol. in-12, [illegible] édition.

Exercices spirituels de S. Ignace, traduits en français par Clément, abbé de Marcheroux, aumônier et prédicateur ordinaire du Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, prédicateur du roi, et doyen de l'insigne église collégiale de Ligny; 1 vol. in-12.

Discours sur l'excellence du Ministère catholique, par M. Bonnevie, chanoine de l'église primatiale de Lyon; 1 vol. in-8.º

Explication des Epîtres de S. Paul, par une analyse qui découvre l'ordre et la liaison du texte, par une paraphrase qui expose en peu de mots la pensée de l'Apôtre, par un commentaire avec des notes pour le dogme, pour la morale, et pour les sentimens de piété, par le R. P. Bernardin de Picquigny; 4 vol. in-12.

CHARADE.

Mon dernier est à mon premier
Toujours favorable ou contraire.
Point de maison sans mon entier,
Et dans chacune il est plus ou moins nécessaire.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *carillon*, où l'on trouve, *cri*, *onc*, *cor*, *le Collin*, *ail*, *Nil*, *nal*, *Caron*, *or*, *ail*, *roi*, *roc*.

Marchés de Chambéry du 3 octobre, 2 et 4 9bre 1820.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
	f.	c.		f.	c.
Froment, Prix . .	26	45	— . .	20	25
Seigle	9	55	— . .	10	48
Orge	0	00	— . .	0	00
Sarrasin	6	00	— . .	7	84
Maïs	9	00	— . .	11	78
Avoine (1) . . .	5	76	— . .	6	60
Pain, 1.re qualité le kilogr.			. . . .	0	34
Viande idem, idem			. . . . . .	0	70

(1) Rapport des 3 grains au kilolitre:
Froment. . . 803
Seigle. . . 765
Avoine. . . 456

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin, 4 *novembre*. Hier matin a eu lieu la solennité ordinaire de la reprise des Cours de l'Université Royale. M. l'abbé Pamonti, professeur d'éloquence italienne, a prononcé un discours sur l'origine et l'emploi des sciences physiques et mathématiques.

Naples, 25 *octobre*. Les vents contraires s'opposent au départ du reste de l'escadre anglaise mouillée dans notre port, et des troupes destinées pour la Sicile.

— Le vaisseau Capri, venu de Palerme en 34 heures, escortant plusieurs barques chargées d'armes et munitions enlevées des mains des rebelles, est entré dans notre port. A son départ, tout était tranquille.

Inspruck, 26 *octobre*. Le 8, sont arrivés à Clagenfurt une compagnie du second régiment d'artillerie et un détachement de Bombardiers, avec une batterie de 20 canons, 10 chevaux etc. Le lendemain a passé un corps de chasseurs. Toutes ces troupes se rendent en Italie.

Corfou, 4 *octobre*. Pacho Bey occupe la plaine autour de Janina, avec vingt mille hommes. L'un des postes que conservait Ali, a été emporté d'assaut. On a placé au cimetière des Juifs des batteries de bombes et de canons qu'on fait jouer avec succès sur la forteresse où Ali s'est retranché.

Troppau, 19 *octobre*. Les Empereurs d'Autriche et de Russie, le prince royal de Prusse, S. A. M. le prince de Metternich, M. le comte de Golowkin, ministre de Russie, et le ministre du cabinet de Prusse sont arrivés ici. On attend incessamment le Roi de Prusse.

Madrid, 23 *octobre*. La discussion est commencée sur le projet de loi relatif à l'instruction publique. Les dispositions fondamentales sont que l'enseignement sera uniforme et gratuit et surveillé par un directeur général des études; il sera divisé en trois degrés et il y aura onze universités espagnoles.

Londres, 1.*er novembre*. S. A. le prince Léopold a fait une visite à la Reine.

— La Chambre des Lords a fini le 2 du courant la question sur la seconde lecture du bill contre la Reine.

Paris, 2, 3 *et* 4 *novembre*. S. M. a rendu cinq ordonnances importantes. L'une détermine les grades et les avantages du service dans la garde royale. La seconde organise l'infanterie de ligne et établit 80 régimens de trois bataillons chacun, en se bornant pour le moment à deux bataillons, par raison d'économie. La troisième substitue la couleur bleu-de-roi au blanc dans les habits d'uniforme. La quatrième supprime les dépôts détachés dans les départemens et les remplace par un dépôt dans chaque chef-lieu de département. Une cinquième règle l'organisation de la Maison du Roi, pour la mettre en harmonie avec les lois et institutions actuelles du royaume.

Banque de France 1377 fr. 50 c.; 1375 fr.
Cinq pour cent consolidés 75 fr. 90 c.; 76 fr. 15 c.

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 4 *novembre*.
N.os 54 — 12 — 76 — 8 — 71.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.o 46.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 *novembre*. Par Billet Royal du 25 octobre dernier, S. M. a, par un nouveau bienfait de sa munificence, venu d'accorder, en faveur de l'Établissement des Bains d'Aix en Savoie, la quantité de cinquante-huit quintaux métriques de plomb pour être employés aux améliorations que la Commission administrative a projetées pour compléter cet utile Établissement.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Bonneville, 8 novembre 1820.

MONSIEUR,

Vous avez entretenu vos lecteurs, dans les N.os 34 et 35 de votre Journal, de l'événement déplorable qui a coûté la vie à trois guides de la vallée de Chamonix, conducteurs des étrangers sur le sommet du Mont Blanc. Il vous sera sans doute agréable, Monsieur, de faire connaître aujourd'hui la bienfaisance généreuse avec laquelle S. M. a daigné venir au secours des familles de ces malheureux, privées en eux de leur principal soutien.

D'après le compte que je rendis dans le tems de cet accident, à S. Exc. le Ministre et premier secrétaire d'État de l'Intérieur, en le suppliant d'implorer la pitié de S. M. en faveur des familles des trois guides qui en avaient été les victimes, S. Exc. vient de me transmettre un Billet royal du 17 octobre dernier, par lequel S. M. accorde, dans les termes de la plus touchante bonté, une pension de deux cent quarante livres à Pierre-François Balmat, père de l'un des guides; une seconde pension de 250 l. à la famille de Pierre Carrier, autre guide, pension qui sera payable pendant toute la durée de la vie des membres actuels de la famille; enfin une pension de 150 livres à la famille d'Auguste Tairraz, le troisième des guides qui ont péri.

Le respect interdit d'exprimer tout ce que de semblables traits inspirent pour celui qui du haut du Trône ne dédaigne pas d'adoucir les malheurs du pauvre.

J'ai l'honneur d'être avec une considération très-distinguée,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,
Le Vice-Intendant du Faucigny,
E. BAURAN.

AVIS. — *Instruction publique.*

Les Cours de *Mathématiques élémentaires* du Collége Royal de Chambéry, spécialement appliqués à l'instruction des élèves des deux Classes de Philosophie, commencent le lundi, 20 du courant. Les leçons seront d'une heure par jour et se donneront de dix à onze heures du matin. Le Cours de la première année, pour les élèves de Logique, et celui de la deuxième année, pour les élèves de Physique, se succéderont alternativement de deux jours l'un; en sorte que les élèves qui seraient dans le cas de pouvoir profiter des deux Cours à la fois, pourront les suivre l'un et l'autre. Les Cours de Mathématiques sont gratuits et peuvent être fréquentés par toutes personnes quelconques.

Le Cours de *Géographie spéciale* s'ouvrira dans le même Collége, le lundi, 4 décembre prochain. Il aura lieu, comme par le passé, trois jours par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à onze heures du matin. Comme il y aura à l'avenir, dans trois des Classes de latinité, une leçon consacrée à la Géographie descriptive, morale et politique, le Cours de Géographie spéciale ne sera plus que d'une année et comprendra désormais exclusivement les matières ci-après: *Géographie astronomique, mathématique et physique, l'usage du Globe terrestre artificiel, la théorie et la construction des Cartes géographiques, un précis historique des progrès de la Géographie et un abrégé de la Géographie ancienne.* Ce Cours remplacera, dans l'ensemble de l'enseignement du Collége, les Notions d'Astronomie qui faisaient partie du Cours de Physique. Il y aura deux Prix pour cette classe, à la fin de l'année scolastique, pour les Élèves qui se seront le plus distingués par leur assiduité, leur application et leurs succès.

La rétribution annuelle pour cette Classe est de 20 francs, payable en quatre trimestres, entre les mains de M. le Receveur de Ville. Les élèves qui payent la rétribution des Cours de Droit ou de la Classe de Langue italienne, sont admis au Géographie sans payer d'autres rétributions.

— Le lac du Grand-Saint-Bernard a gelé partiellement en septembre dernier.

A VENDRE

La maison de Fonbonne située à Evian, en Chablais, avec son beau jardin, un petit parterre et une cour où existe une fontaine abondante et intarissable; le bâtiment est assez spacieux pour y établir un pensionnat ou une manufacture de toiles, indiennes, ou bas et bonnets ou autres de ce genre. On donnera des facilités pour le payement. S'adresser, pour les conditions, à Mre Athanase Bron, notaire royal audit Evian.

PIÉMONT.

Turin, 11 novembre. La Cour a pris un deuil de six jours pour la mort de la princesse héréditaire de Holstein Oldenbourg.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 octobre. L'Empereur a ordonné qu'il soit élevé un monument à la mémoire du prince de Schwarzenberg; son épée sera conservée à l'arnant, et son régiment portera son nom à perpétuité, comme le régiment de Savoie.

— Il est mort dans un village de la Galice un vieillard âgé de 136 ans.

— L'ouverture des États du royaume de Hollande a eu lieu le 16.

— S. M. l'Empereur d'Autriche, ainsi que l'Empereur de Russie, a fait demander pour Troppau ses équipages d'hiver.

ANGLETERRE.

Londres, 8 *novembre*. Buenos-Ayres est en proie à la guerre civile. Les habitans se battent contre les Indiens, et ceux-ci contre Artigas.

— Dans la séance du 2, le lord chancelier a accusé toute la procédure. Plusieurs lords ont parlé les uns pour, les autres contre le bill. Lord Erskine s'est exprimé vivement et est tombé sans connaissance; on l'a emporté de la salle. Le lendemain il se trouvait mieux. Les journaux ministériels ne doutent pas que le bill ne passe à une grande majorité.

— On apprend de la Nouvelle-Écosse, 25 septembre, qu'un affreux incendie a ravagé une étendue de 7 lieues de pays, depuis Yarmouth jusqu'à Salmon River.

— *Lord Ellenborough*, l'un des pairs ministériels, a prononcé contre le bill un discours qui a produit une grande sensation sur la Chambre.

— La Reine est allée le 4 au Parlement; mais elle est restée dans sa chambre sans entrer dans la salle des Pairs.

— Le bill contre la Reine vient de passer à la majorité de 28 voix. La 3.e lecture n'est qu'une formalité, et le bill va être envoyé à la Chambre des Communes. La Reine a transmis à la Chambre une *protestation*, qui sur la motion du lord chancelier, a été reçue comme une simple *représentation*.

ESPAGNE.

Madrid, 28 *octobre*. Le Roi a fini par sanctionner le décret qui supprime les ordres monastiques; il a poussé un profond soupir en le signant. Le Nonce du Pape, le confesseur du Roi et plusieurs prélats distingués ont consulté S. M. dans cette circonstance.

— Le Roi est parti le 25 pour l'Escurial. Il sera de retour ici pour le 9 novembre, époque de la clôture des Cortès.

FRANCE.

Paris, 5, 6 *et* 7 *novembre*. Le 22 octobre, une tempête effroyable a éclaté à la Rochelle; la mer s'est élevée à une hauteur effrayante, a emporté tous les sels qui étaient sur les bosses. Le 27, quatre pères de famille ont péri dans un canot. *Le même jour*, une tempête des plus violentes a détruit plusieurs quais à Granville.

— Le 4 du courant, M.me la duchesse de Berry a posé la première pierre de la chapelle qui sera élevée dans le parc du château de Rosny, pour recevoir le cœur de feu Mgr le duc de Berry.

— Le duc de Bordeaux a été vacciné le 4 par M. Deneux, accoucheur de M.me la duchesse de Berry, en présence de MM. Portal, Hallé, Bougon et Baron.

— On a reçu à Londres des nouvelles de l'expédition des mers polaires. MM. Parry et Sabine ont passé l'hiver à 75 degrés de latitude et 115 de long. ouest de Greenwich. On croit qu'ils arriveront incessamment en Angleterre.

— Le ministre de France en Suisse a demandé l'extradition des sieurs Félix Piout et Joseph Rey, accusés de complicité dans la conspiration du 19 août.

— Dans le département de l'Eure, MM. de Vatimesnil et Lizot ont été nommés députés; il ont eu pour concurrens MM. Bignon et Dupont (de l'Eure), députés sortans.

— On parle d'arrestations importantes faites à Berlin.

8 *Et 9 novembre.* S. A. R. *Madame* a fait remettre une somme de 2000 francs pour les victimes des inondations dans le département de l'Aude.

— Sur la demande du gouvernement prussien, le Roi des Pays-Bas a ordonné de rechercher les voleurs sacriléges du trésor des trois Rois dans la cathédrale de Cologne.

— Une ordonnance royale rétablit le régime du corps enseignant à peu près tel qu'il était. La Commission prendra le titre de *Conseil royal de l'instruction publique.* Le Président aura les attributions qu'avait le Grand Maître de l'Université, il y aura un Chancelier et un Trésorier. Chacun des autres Conseillers est chargé d'une attribution déterminée. Le *Conseil royal* reprend le rang et le costume du Conseil de l'Université.

— Quatre jeunes missionnaires partent pour les missions de l'Orient.

— *Le Moniteur* et d'autres journaux regardent la haute cote des fonds comme le résultat des premières nouvelles touchant les élections, qui tournent, en général, dans le sens royaliste. Parmi les députés nommés, on compte MM. Bourr, Lainé, de Marcellus, Bois, de la Pâture, Billardet, Vandeuvre, Hardivilliers, de Bonnet, Straforello, Donnadieu, etc.; plusieurs Présidens des colléges, des Procureurs généraux, etc. MM. Demarçay et Dupont (de l'Eure) ont été exclus.

10 *Et 11 novembre.* S. Exc. M. le comte de Buol-Schauenstein, président de la diète germanique, vient d'arriver à Paris.

— Les Cortès d'Espagne ont *décrété* le projet sur la force armée, qui sera de 124 mille hommes, outre 22 mille de milices en cas de besoin. Ils ont aussi *décrété* la construction de 20 bâtimens de guerre.

— Une dépêche télégraphique de *Londres* annonce que le bill de divorce a passé à une majorité de 37 voix, et que plusieurs ministres ont voté contre.

— On parle de l'arrivée d'une escadre russe dans la Méditerranée.

Banque de France 1375 fr; 1377 fr 50 c., 1387 fr 50 c.; 1385 fr.

Cinq pour cent consolidés 75 fr. 50 c., 76 fr. 50 c., 77 fr., 80 c.; 77 fr., 70 c., 77 fr., 65 c.

ITALIE

Naples, 28 octobre. S. A. R. le Duc de Calabre passera en revue, dimanche prochain, dans le Champ de Mars, dix-huit mille hommes de différentes armes, compris la garnison de cette ville.

— Le Ministre d'Angleterre a présenté au Roi lord Colchester, qui a présidé, pendant un an, l'une des Chambres du Parlement britannique, l'amiral Moore, commandant de l'escadre anglaise dans la Méditerranée, et quelques officiers supérieurs de la flotte mouillée dans notre port.

— Le vaisseau *Capri*, dont nous avons parlé, a débarqué 120 canons, 3900 fusils, 2500 caisses de fusil, et 1200 barils de poudre apportés de Palerme. On attend, sous deux jours, 80 autres canons, 2000 fusils et 1200 bombes arrivées de là.

— Nos journaux reviennent avec beaucoup de détails sur les désordres qui ont eu lieu à Palerme, du 24 au 27 septembre dernier.

— Un décret assigne au ministre de la guerre une somme de 1,350,000 ducats pour augmentation de dépenses d'équipement, d'approvisionnement de la place et du matériel de l'artillerie.

VARIETES.

A M. le Rédacteur du Journal de Savone;

Monsieur,

Les détails que vous avez donnés sur la Maison de S. Benoît, dans votre Feuille du 29 septembre, m'ont inspiré le désir de visiter ce précieux établissement. J'y ai vu briller partout une grandeur de générosité peut-être sans exemple, jusqu'à ce jour, dans un seul homme. On ne sait ce que l'on doit admirer davantage ou de l'immensité des ressources consacrées à l'infortune, ou de l'humanité inépuisable en prévoyance et en attentions délicates qui a rassemblé, autour des vieillards admis dans cet asile, tout ce qui peut les aider à passer doucement des jours qui ne seront plus agités par les vicissitudes du monde.

Une église, décorée avec une noble simplicité, s'ouvre à leur piété et à leur reconnaissance. C'est là que ces vétérans du malheur viennent remercier le Dieu qui a voulu conduire auprès d'eux les trésors des contrées les plus éloignées, pour servir à leur repos et à leur bien être; c'est là qu'ils peuvent faire des vœux pour le mortel bienfaisant qui a été l'instrument des vues d'une Providence extraordinaire dans ses moyens comme dans ses largesses.

Le but de cette institution la plaçoit naturellement sous les auspices de St. Benoît. Un tableau peint par M. Moreau et placé au maître autel, retrace l'action qui motive la dédicace de l'église: St.-Benoît donnant aux pauvres les provisions de son monastère.

Le tableau représente la cour d'un couvent. Sur un perron élevé de quatre marches, le Saint distribue aux indigens qui sont dans la cour, le pain dont est remplie une corbeille qu'il soutient sur son genou avec la main gauche. Sur sa figure, qui porte l'empreinte de ses austérités, on distingue un mélange de bonté et de tristesse causée par l'aspect de tant de malheureux.

Il y règne une piété sublime dans sa simplicité. On voit que cet homme peut tout le bien sans croire qu'il y ait du mérite à le faire, c'est là son élément, c'est son existence.

Derrière lui, un frère vide, dans une mesure, un grand sac rempli de légumes secs. Le peintre a très heureusement caractérisé l'expression d'une charité subordonnée. On devine que ce frère n'est que le dépensier du couvent.

Au bas du perron et sur le premier plan, est une mère qui a un genou en terre, afin de pouvoir poser sur l'autre un enfant qu'elle allaite. Son costume, qui est une sorte de demi-deuil, annonce que son indigence n'est point habituelle et qu'elle n'est pas née pour recevoir des secours étrangers. Une fortune extraordinaire a pu seule la réduire à cette cruelle nécessité. Ses yeux se détournent un peu de l'enfant qu'elle presse contre son sein, elle semble toujours ne pouvoir les éloigner de lui. Elle ne saisit point avec un bas empressement les provisions placées auprès d'elle. Elle ne les regarde pas même encore. Seulement sa main se dirige, comme en hésitant, vers le panier qui les renferme. On la voit partagée entre plusieurs sentimens. Est-ce le souvenir des maux de son enfant ? est-ce la honte d'accepter une nourriture nécessaire ? est-ce une douloureuse satisfaction que nous retrace sa belle physionomie ? C'est peut-être tout cela.

Près d'elle une jeune fille reçoit le pain des mains du saint religieux. Vue par derrière, on n'aperçoit qu'une partie de son visage, mais il y a tant de naïveté, tant de naturel dans son attitude, dans son action et dans ce qui paraît de ce visage orné par la candeur du printems de la vie, que l'on ne se doute point de ne pas voir sa figure toute entière. A côté d'elle un petit garçon étend le bras en implorant le secours dont il a besoin.

En attendant son tour, un vieillard, dont la barbe blanche descend sur la poitrine, contemple, avec une douce vénération, l'être charitable, l'ange consolateur qui vient nourrir le pauvre. On lit, dans l'expression de ses traits, qu'il connaissait d'avance les vertus du Saint, et qu'il est bien pénétré pour lui d'amour et de gratitude. Une vieille femme derrière le vieillard termine le groupe des personnages qui sont le plus en évidence.

Dans le fond, d'autres personnages se pressent pour arriver au lieu de la distribution. Comme cette femme qui s'efforce d'avancer, représente bien les souffrances et la misère avide des femmes appartenant aux dernières classes de la société !

L'ordonnance du tableau est sage et sans confusion. Toutes les figures concourent avec beaucoup d'ensemble et d'unité à l'action principale, mais sans monotonie. Le sentiment dont les personnages sont affectés est peint de diverses manières dans leurs traits. Le dessin est généralement correct, les expressions des têtes principales bien choisies et ayant de la noblesse. Celle du Saint ne serait pas déplacée dans la collection de Le Sueur. Les mains et les pieds, parties difficiles auxquelles on reconnait le véritable maître, sont bien exécutées, elles ont du mouvement et de la grâce. La couleur a de la chaleur, de la transparence et de la suavité. Le visage et les bras de la jeune fille sont d'une carnation fraîche et naturelle. Les bras de la jeune mère sont beaux et gracieux, ses vêtemens sont bien traités. Le voile vert qui recouvre sa tête se plisse et retombe avec légereté.

Après avoir tout vu, je suis sorti de l'église de St Benoît en même tems qu'un homme assez bien mis qui avait aussi tout examiné. — Monsieur, me dit-il, ne trouvez-vous point que le tableau du maître-autel ressemble à quelque chose que vous avez vu ailleurs? — Je n'en ai nulle idée, lui répondis-je. On ne peut nier, il est vrai, des traits de charité chrétienne; tel est, par exemple, le tableau de l'aumône de Sainte-Claire. Beaucoup de guérisons de paralytiques, beaucoup de conversions, de descentes de croix paraissent se ressembler. Mais le peintre n'est pas un copiste, dès que ses personnages n'ont ni la même figure, ni la même attitude que ceux [illegible] on leur trouve des rapports qu'il est impossible d'éviter. — Ne vous paraît-il pas au moins, reprit mon homme, que la couleur du bras droit du vieillard a quelque analogie avec celle de son vêtement; que celle de son bras gauche se confond un peu avec la couleur du bleu qui le soutient; que la partie supérieure de sa poitrine est trop colorée; que l'on ne se rend pas bien compte à soi-même de la direction des épaules et du dos du jeune garçon; que quelques touches grises nuisent à la fraîcheur de la figure de la jeune mère, que son œil pourrait être plus de profil, et qu'une trop grande similitude de tons entre les figures et le fond du tableau partage trop l'attention entre les objets principaux et les objets secondaires? Les figures [illegible] elles ne plus [illegible] à une certaine distance, [illegible] un peu gris et que le tout fût, comme on dit, moins *sèché*. [illegible], continua l'inconnu, un autre tableau du même artiste dans la Bibliothèque de cette ville. Faute d'avoir pu considérer d'assez près la vérité et la richesse de ses draperies et la beauté de ses détails, qu'on dit vraiment remarquables, il est été comme perdu pour moi. Nous n'en [illegible] je pus juger plus complètement de ce tableau, pour lequel le local empêche le spectateur de choisir son point de vue, [illegible] de ses teintes et leur mélange et [illegible] les nuances et leur fondu, et y trouvait de ces oppositions de couleurs heureuses, de ces jeux de lumière, qui, en contrastant avec les parties sombres, font ressortir avantageusement les saillies. — Monsieur, vous pourriez avoir raison sous quelques rapports. Cependant n'oubliez pas que chaque peintre a son génie. Voulez-vous avec ceux qui ont à l'œil [illegible] dont la plume hardie et impétueuse jette sur la toile des couleurs tranchantes, il ne faut pas [illegible] regarder un ouvrage de trop près. Admirez, d'aussi près que vous le voudrez, la *Transfiguration* de Raphaël, mais, pour ne rien perdre de ce chef-d'œuvre, gardez-vous de trop vous en éloigner. L'ordonnance de la *Transfiguration* même a quelque chose [illegible] observations. Le dessin des tableaux de [illegible] il vous montre le beau idéal; mais son coloris est terne. Au contraire, le coloris de Rubens est plein de chaleur et de vie, quoique les formes de plusieurs de ses personnages soient communes et semblent [illegible] avec trop de négligence et de précipitation. Est-il rien de plus lourd que les draperies du fameux Rembrandt, qui même semble n'avoir voulu achever entièrement aucun de ses ouvrages? — Qu'entendez-vous conclure de ces deux exemples? interrompit brusquement mon inconnu. — Qu'il n'existe pas de tableau sans reproche, et que si les deux que nous avons vus sont susceptibles de quelques critiques, elles ne sont pas importantes, ou sont

Je veilles que l'on n'adresse que au mérite évident, elles ne valent point de blame, mais de dire que l'on éprouverait de voir les parties [illegible] arriver au même degré de perfection que l'ensemble, peut être ne tarde-t-il pas, il pourrait qu'un jour de travail, et peut-être que l'ensemble même perdra à cette correction; car il est très-commun de voir des personnes éclairées [illegible] précisément ce que d'autres croient un défaut. Il est aussi piquant d'observer la diversité des opinions auxquelles le même ouvrage de peinture peut donner lieu, même parmi les gens du métier. Cela s'explique : chacun juge d'après l'impression que lui transmet la conformation de son œil et d'après la manière qu'il a adoptée. S'il en était pas ainsi, tous les bons peintres travailleraient, à peu de chose près, d'une manière uniforme dans les genres semblables. Les deux tableaux dont nous parlons nous sont [illegible] d'une palette très-distinguée, enfin ils sont faits par un de nos compatriotes. Profitons des productions des [illegible] et des [illegible] encourageons leur émulation; ils nous révèlent que, dans les beaux arts aussi, nous pouvons obtenir des succès. Rendons hommage au fondateur de la magnifique institution que nous venons de [illegible] et soyons fiers de voir que là, vertus, talens et bienfaits, tout est Savoisien. — A ces mots, mon observateur m'a quitté et moi, j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre etc.

Un de vos Abonnés.

ENIGME.

De l'art, lecteur, je suis toujours l'ouvrage ;
Mais c'est d'un art plus ou moins innocent ;
Tous les jours on m'emploie, et mon fréquent usage
Est utile ou nuisible, et quelquefois plaisant.
Je sers à l'éloquence, à la coquetterie ;
Le méchant à mon aide a trop souvent recours.
Mais quoique l'instrument de toute tromperie,
A la sagesse aussi je prête mon secours.
Si l'on me donne un corps, l'artiste en mécanique
Saura de mes moyens tirer de grands effets.
D'autrefois je présente un spectacle magique,
Je brille et dans les airs je lance mille traits.

Le mot de la dernière *Charade* est *char-pente*

Mercuriale de Chambéry des 7, 9 et 11 novembre 1820.

		Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Blé.						
Froment,	*Prix*	16	40	—	20	09
Seigle		8	50	—	11	10
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		4	87	—	6	27
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		9	00	—	6	28
Pain, 1.re qualité; le kilogr.					0	34
Viande, *idem*,	*idem*				0	70

(1) Rapport des vaissels en hectolitre:
Froment. . 0. 813
Seigle. . . 0. 765
Avoine . . 0. 634

LOTERIE ROYALE.

Tirage de GÊNES, *du* 11 *novembre.*

N.os 81 — 25 — 77 — 10 — 66.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 48.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Décembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. n.; dans le Duché, 16 l. n., et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 novembre. Le *Voyage aux Eaux d'Amphion*, dont nous avons rendu compte dans le N.° 45 de ce Journal (du 10 novembre courant) est écrit avec esprit et sur le ton d'une gaîté et d'une plaisanterie soutenues. Nous avons cru devoir prendre le même ton que l'auteur, en le suivant pas à pas dans les jours de son voyage; c'était, à ce qu'il nous semble, la seule manière d'analyser convenablement ce genre. Nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir en cela, dans notre article, rien de désobligeant pour l'auteur. Aucune des personnes à notre connaissance, qui ont quelque habitude de la lecture des journaux et de la critique littéraire, n'ont vu cet article sous un rapport défavorable au poëte, qui lui-même est trop éclairé et a l'esprit trop juste pour ne l'avoir pas envisagé sous son véritable point de vue, comme nous en avons la certitude. Ce n'est donc pas sans un extrême étonnement que nous venons d'apprendre la méprise dans laquelle sont tombés à cet égard quelques lecteurs qui, peu familiarisés sans doute avec la littérature et la critique, ont pris le change et ont cru voir dans le ton de notre article, dicté par la nature du sujet, une ironie véritable et une satyre dirigée contre l'auteur. Nous désavouons expressément une telle interprétation, comme contraire à-la-fois à nos intentions et au contenu de notre article. C'est comme si l'on disait que toutes les aimables personnes dont le poëte a fait mention dans son Voyage, ont droit de se plaindre du ton de plaisanterie et du badinage qu'il a employé à leur égard. Nous professons une estime particulière et distinguée pour les talens et le caractère personnel de l'auteur du *Voyage aux Eaux d'Amphion*, et nous nous faisons un agréable devoir de consigner ici un témoignage public de nos sentimens.

— Samedi dernier, 25 novembre, sur le midi, quelques personnes ont aperçu un *parhélie* très-éclatant, qui a pu être observé plusieurs instans de suite. On sait que le parhélie est une image du Soleil réfléchie par les vapeurs atmosphériques. Cette image est quelquefois double, triple, on en a vu au cinq à la fois et même jusqu'à sept; mais ces sortes de cas sont des phénomènes très-rares.

AVIS sur la VI.e *Année* du Journal de Savoie

La V.e *Année* de ce Journal est près d'expirer. Pour satisfaire au désir manifesté par plusieurs abonnés, nous ferons suivre, à l'avenir, les N.os des pages d'une livraison à l'autre; en sorte que la pagination embrassera l'année entière; ce sera le seul changement que nous ferons subir à cette Feuille dans la VI. Année qui va commencer.

— Nous avons reçu de *Francfort sur-le-Mein* l'invitation d'insérer dans notre Journal l'avis suivant:

Terres Seigneuriales de Grossdichau et de Waltlitz, en Bohême.

Ces terres situées à 15 milles de Prague, évaluées judiciairement à 2,420,683 florins, valeur de Vienne, auxquelles appartiennent onze villages avec une population de 2,500 âmes, deux châteaux, trois métairies, huit moulins etc. etc. seront jouées ensemble à Vienne dans trois tirages consécutifs, dont le 1.er aura lieu le 26 décembre 1820.

Outre ces gains précieux, il y a encore 8,000 primes accessoires d'un montant total de 600,000 florins, et 25,448 billets gratis. Chaque billet peut gagner 4 fois. Si la personne qui gagnera la terre de Waltlitz ne voulait pas la garder, on lui offre en échange le montant de 200,000 fl. en numéraire; et 300,000 fl. à celle qui gagnera Grossdichau, somme dont la maison Henikstein à Vienne garantit le payement.

On peut avoir chez le soussigné, jusqu'au jour du tirage, avec le prospectus, qui contient les détails ultérieurs, des billets valables pour tous les tirages à 30 francs de France. Les sommes pourront se faire en traites sur Genève. On prie d'affranchir les lettres et les envois.

Signé J. B. RASSBAUM, rue Zeil, N.o 23, à Francfort-sur-le-Mein.

PIÉMONT.

Turin, 25 *novembre.* S. M. a permis à M. le Comte de Roburent, Grand Prieur etc., de porter la Grand'Croix de l'Ordre royal de St.-Étienne de Hongrie, que S. M. l'Empereur d'Autriche lui a conférée.

— On écrit de Livourne qu'il a paru une escadre tunisienne de neuf bâtimens, allant à la poursuite de l'escadre algérienne.

— Les dernières nouvelles sur Ali-Pacha portent qu'il continue à se défendre en désespéré dans la forteresse de Janina, dont il a fait miner l'entrée. Les généraux turcs qui l'assiègent ont été obligés de réclamer des renforts. La ville de Janina n'est plus qu'un monceau de ruines.

— Une expérience décisive vient de résoudre la question si les vins de l'Astigiana peuvent supporter ou non une longue navigation. Quatre tonneaux de vin rouge des vignes de Costigliole et de Saint-Marzano, expédiés sans préparation, sont d'abord arrivés à Lisbonne, où se trouvant dans des imtailles défectueuses, ils furent transvasés dans des futailles plus solides et embarqués pour Rio-Janeiro, le 18 janvier dernier. Ce vin arrivé à sa destination, après le passage de la Ligne et deux mois de navigation, a été trouvé d'une maturité parfaite et d'un goût exquis. Celui dit de *Barbera* avait une force singulière jointe à la couleur et au parfum des vins [illegible] les plus renommés.

— Le 1er de ce mois, un affreux incendie, excité par un vent violent, a éclaté dans le bourg dit des *Andre*, commune de Traves, dans la vallée de Lanzo, et a consumé 19 maisons. Malgré les plus prompts secours, tout le mobilier et tous les effets des habitans ont été consumés, et, ce qu'il y a de plus déplorable, quatre enfans ont péri, avec leur mère aveugle. [illegible] Mgr l'Archevêque a ordonné, dans son diocèse, une collecte en faveur des malheureuses victimes de cet événement.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 28 *novembre*. S. M. l'Impératrice est arrivée à Troppau. Il n'a encore rien paru d'officiel touchant les affaires de Naples. On dit que l'armée passera le Pô au commencement de décembre.

— On a donné l'ordre d'envoyer en Italie un nouveau renfort de 30 mille hommes. L'ambassadeur d'Angleterre, qu'on voit souvent ici, paraît prendre peu de part aux conférences de Troppau.

Francfort, 21 *novembre*. Le général commandant les troupes autrichiennes qui font partie de la garnison de Mayence, a reçu en dernier lieu un courrier extraordinaire de Vienne.

— Le Roi de Prusse est arrivé à Troppau le 7. La réunion des trois souverains a été signalée par [illegible] un coup de canon.

— Le bruit court qu'il a été envoyé à S. M. le Roi de Naples, un *ultimatum* au nom du congrès, et que la réponse décidera des événemens.

ANGLETERRE.

Londres, 22 *novembre*. Dans les soirées qui ont suivi la décision relative au bill contre la Reine, il y a eu du désordre dans plusieurs quartiers de cette capitale. Beaucoup de fenêtres ont été brisées et nombre de personnes insultées. Le *Courrier* et le *Morning-post* avaient demandé une garde de sûreté; le *New-Times*, qui avait exigé cette précaution, a eu ses croisées et sa façade brisées. On a menacé de démolir la maison de lord Castlereagh. Il y a eu aussi des placards affichés contre les ministres. Il a fallu employer de la force armée pour arrêter les excès de la populace.

— Le bruit a couru que lord Liverpool et lord Harrowby vont se retirer du ministère, comme désapprouvant la motion de lord Ellenborough d'intenter une nouvelle action contre la Reine.

— Le lieutenant Parry, qui revient des mers polaires, est promu au grade de commodore.

— Lord Liverpool a répondu à la Reine qu'il avait mis sous les yeux du Roi, en demande d'une *résidence royale*, et que S. M. n'avait fait encore aucune réponse.

— Les deux Chambres du Parlement se réuniront le 23, uniquement pour être prorogées.

— Les universités d'Oxford et de Cambridge se sont opposées aux illuminations en l'honneur de la Reine.

— Plusieurs Pairs ministériels et le duc de Clarence ont signé diverses protestations contre l'abandon du bill.

— Lord Liverpool a écrit postérieurement à la Reine, d'après les ordres de S. M. le Roi, que les circonstances ne permettaient point d'accorder une résidence royale, mais que la Reine continuerait à jouir de son traitement, jusqu'à ce que le Parlement eût fixé son établissement ; que cependant rien n'empêchera le gouvernement de tenir sa promesse de procurer à la Reine une habitation convenable.

ESPAGNE.

Madrid, 15 *novembre*. Quelques soldats en garnison à Avila avaient proféré des cris contre la constitution ; ils ont été *dispersés* et mis en fuite.

— Le Roi n'a pas assisté à la clôture de la session des Cortès ; le président a lu le discours de S. M., qui félicite les Cortès de l'esprit qu'ils ont manifesté pendant la durée de la session.

— Les nouvelles d'Amérique ne sont pas satisfaisantes. Bolivar et ses adhérens paraissent dédaigner le bienfait de l'amnistie.

— La malle a été arrêtée à une lieue de Vittoria par douze individus armés, qui ont principalement saisi les *dépêches* du gouvernement et ont fait remettre les lettres particulières.

— On assure que les Anglais se sont emparés de deux bâtimens portugais à l'embouchure du Tage.

— On commence à faire en Portugal quelques réflexions sérieuses sur la situation du royaume. On pense que l'Angleterre, mécontente des suites que peut avoir la révolution sur le commerce britannique dans la péninsule, n'est pas éloignée de soutenir les protestations auxquelles on s'attend de la part de la cour de Rio-Janeiro.

— Jusqu'à présent on a arrêté 18 personnes impliquées dans le complot qui avait éclaté à Avila.

FRANCE.

Paris, 19, 20 *et* 21 *novembre*. MM. les questeurs de la Chambre des Députés ont demandé au président du ministère de faire remplacer dans les salles de la Chambre les statues de Solon, de Lycurgue, de Brutus, etc. et des tableaux qui n'ont aucun rapport avec leur situation, par d'autres monumens mieux d'accord avec l'esprit monarchique, tels que les images de Charlemagne, de Louis IX, de Charles V, etc., *le Président Molé en butte aux factieux*, par M. Vincent ; *Henri IV allant au devant de Sully blessé*; *Louis XVIII donnant la Charte à son peuple*. M. le Duc de Richelieu a accédé à cette demande.

— Parmi les députés nommés par les colléges de Département, on marquent MM. Planelli-de-la-Valette, de la Bourdonnaye, Benoît, candidats royalistes, et d'autre part MM. Étienne, l'un des auteurs de la *Minerve*, et [illegible]

— On annonce la publication prochaine de trois volumes de l'histoire de France par M. de Châteaubriant.

— On parle, dit la *Quotidienne*, d'un nouvel ouvrage de M. le Comte de Maistre, intitulé *les Soirées de Saint-Pétersbourg*, où l'auteur se montrera plus encore étonnant que dans les *Considérations sur la France*, et dans le livre *Du Pape*.

22 *Et 23 novembre*. La Cour des Pairs a fait élargir 28 individus inculpés dans la conspiration du 19 août, contre lesquels il n'y avait eu que des indices douteux. La même Cour a évoqué, de la cour de Besançon, la procédure contre 14 individus prévenus de la conspiration du Jura, contre la sûreté de l'État et la personne de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

24 *Et 25 novembre*. Une ordonnance royale du 23 convoque les deux Chambres pour le 19 décembre 1820.

— Le duc Decrès, ancien ministre de la marine, a failli périr par l'explosion de deux paquets de poudre placés sous son lit. Son valet de chambre, qui s'est jeté par la fenêtre et a expiré le lendemain, paraît être l'auteur de ce crime. Deux sommes en traites et billets de banque, l'une de 3000 fr. et l'autre de 6000 fr. avaient disparu dans les papiers du duc.

— Plusieurs journaux annoncent l'arrivée de Bergami à Paris.

— La cour d'assises de Paris s'occupe de l'affaire des troubles qui ont eu lieu à Paris, en juin dernier, lors de la discussion de la loi des élections.

— Le roi d'Espagne envoie la croix de l'Ordre de Charles III à MM. Laffite, Hardouin et Delessert, qui ont rempli l'emprunt de 30 millions de francs ouvert par l'Espagne.

— Deux courriers russes, allant l'un à Londres et l'autre à Paris, ont passé à Metz le 16 du courant.

Banque de France : 1380 fr., 1386 fr., 1387 fr., 50 c.; 1386 fr., 25 c.

Cinq pour cent consolidés : 76 fr., 45 c.; 77 fr., 5 c.; 76 fr., 90 c., 80 c.; 76 fr., 60 c.

ITALIE.

Naples, 9 novembre. La tranquillité paraît se rétablir dans toute la Sicile, et notamment à Palerme. A ce sujet, M. Dragonetti, dans la séance parlementaire du 4, a demandé que le Parlement témoignât sa satisfaction au lieutenant général Pepe.

— Un fort détachement est parti à la poursuite du baron Albati, l'un des principaux acteurs des désordres de Palerme, qui venait de tenter un mouvement séditieux dans le district de Modica.

— L'armée décrétée, de 52 mille hommes, étant au complet, il a été décidé que le surplus des soldats serait envoyé dans la réserve.

— Le Parlement a décidé qu'il ne pouvait être accordé aucune récompense au général Florestan Pepe, dont la conduite jusqu'au 5 octobre a été reconnue digne d'éloge, mais dont la convention a été rejetée par le Parlement lui-même.

— Le prince de Cariati n'a pas eu à Paris un meilleur accueil qu'à Vienne; aussi est-il prescrit au prince della Scaletta, ambassadeur nommé pour Paris, de ne se rendre à son poste qu'après l'accomplissement de la mission extraordinaire du prince de Cariati.

— On assure que le duc de Gallo est nommé lieutenant-général en Sicile, et qu'il fixera sa résidence à Messine.

— Le général Florestan Pepe et le prince de Paternò sont arrivés de Palerme sur la frégate l'*Amélie*. Tout est tranquille à Palerme.

Rome, 15 novembre. Les dépêches officielles arrivées à la légation de Bavière, démentent les nouvelles des préparatifs militaires de cette Puissance contre l'Italie. La Bavière, unie d'intérêts avec ses alliés, attend le résultat des décisions prises en commun par les hautes Puissances.

TYROL.

Inspruck, 2 novembre. Les troupes arrivées à Trente dans la dernière quinzaine d'octobre ont poursuivi leur chemin. Jusqu'à présent l'armée n'a point passé les limites du royaume Lombard-Vénitien. On croit cependant que le quartier-général du général Frimont doit bientôt quitter Trente, et que l'itinéraire de chaque colonne autrichienne est déjà fixé.

VARIETES.

ÉLÉMENS DE GÉOGRAPHIE MODERNE, *à l'usage des Colléges et des Ecoles des Etats de S. M.* le Roi de Sardaigne, *où l'enseignement a lieu en langue française*; Ouvrage approuvé par le Magistrat de la Réforme des Etudes, pour être publié dans les premiers mois de 1821.

Cet Ouvrage, annoncé dans le Calendrier Scolastique des Colléges de Savoie pour 1821, sera composé de deux volumes classiques dont le premier pourra être mis entre les mains des élèves dans la seconde partie du cours scolaire qui vient de s'ouvrir.

Si l'étude de l'Histoire a toujours été considérée comme l'une des parties essentielles de toute bonne éducation, celle de la Géographie est peut-être plus importante encore, soit par rapport à l'Histoire même, à laquelle elle fournit un secours indispensable, soit par ses propres avantages, comme procurant des connaissances aussi intéressantes qu'utiles, d'une application journalière et dont nous dirons même qu'une personne bien élevée ne peut décemment se passer. Au reste, l'utilité que présente cette étude est si universellement reconnue aujourd'hui, qu'il serait tout-à-fait superflu d'insister sur ce point.

Comme, parmi les connaissances historiques que chacun doit comprendre dans le système de son instruction, l'histoire de son propre pays doit incontestablement tenir le premier rang, de même la Géographie, avant de nous conduire dans les régions lointaines doit nous procurer la connoissance de celle où nous avons pris naissance; et il est à-la fois naturel et juste que notre premier intérêt se dirige sur notre patrie.

L'auteur de l'Ouvrage que nous annonçons s'est proposé de remplir cet objet spécial, en donnant à la description des Etats de S. M. une étendue proportionnellement beaucoup plus grande qu'à celle des autres parties. Ce premier point exécuté, il n'a pas dû perdre de vue la nature d'un abrégé destiné aux premiers degrés de l'enseignement. Sous plus d'un rapport, il en est de la Géographie comme de l'Histoire. Si l'étude de celle-ci ne peut se faire d'abord d'une manière approfondie, mais doit être préparée par un travail préliminaire, par une connoissance générale et sommaire des principaux événemens, par un canevas destiné à être rempli plus tard, il est également évident que les premières leçons de Géographie ne doivent être qu'une méthode d'étudier cette science surchargée de détails que l'attention la plus forte ne pourrait soutenir tout à coup; elles doivent seulement offrir un cadre clair et méthodique, qui facilite les recherches ultérieures et marque d'avance l'ordre et la place des détails qu'une étude plus sévère viendra recueillir à une autre époque, au moyen de secours variés et étendus qui ne peuvent être sous la main d'une jeunesse obligée d'ailleurs de se livrer en même tems à d'autres travaux.

Ajoutons à cela que dans toute science il y a deux choses principales à considérer: d'une part, les notions les plus essentielles, les plus usuelles, les plus immédiatement applicables aux besoins de chaque jour; d'un autre côté, les connoissances approfondies moins utiles au commun des hommes, et dont l'étude est par conséquent moins nécessaire à la masse générale des élèves qui fréquentent les écoles publiques.

Telles sont les réflexions qui ont dirigé dans son travail l'auteur des Elémens dont il s'agit, que nous ferons plus amplement connaître lorsqu'ils seront publiés. L'étude de ces Elémens sera distribuée dans les Colléges entre les classes de Quatrième, de Troisième et d'Humanités, et dans la classe de Rhétorique, les étudians seront interrogés sur la totalité du livre.

A VENDRE

Une Pharmacie bien assortie, avec appartemens et dépendances dont le détail suit:

Au rez-de-chaussée. La Pharmacie, dans l'une des meilleures positions d'Aiguebelle, placée en face de l'hôtel des postes et tout près de la fontaine publique; à côté de la Pharmacie se trouve la cuisine, ensuite une cave servant de magasin, un local pour le bois et pour le charbon, et un autre très-propice pour tenir de la volaille.

Au 1.er étage. Une chambre à alcove, un salon, et une cuisine.

Au 2.me étage. Deux chambres dont l'une à alcove, une cuisine ayant un [illegible].

Plus un vaste galetas dont on peut tirer grand parti pour chacun des appartemens.

Plus encore un vaste et fertile jardin.

S'adresser à M. Sylvoz, pharmacien à Chambéry, rue Croix-d'Or, lequel donnera tous les renseignemens pour le prix et la facilité des payemens.

ANNONCES.

On trouve à Lyon, chez Perisse frères, imprimeurs-libraires, rue Mercière, N° 33; à Paris, chez Méquignon fils aîné, libraire, rue St Severin, N° 21, et à Chambéry, chez Puthod libraire, les ouvrages suivans :

Explications des premières Vérités de la Religion, pour en faciliter l'intelligence aux jeunes gens; ouvrage utile aux personnes qui sont chargées de leur instruction, par M. P. Collot, docteur de Sorbonne, 1 gros vol. in-12, de 648 pages, *bonne édition*.

Fondemens (les) de la vie spirituelle, tirés du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, par le R. P. Surin, de la compagnie de Jésus : nouvelle édition, revue et corrigée par le P. Brignon, de la même compagnie; 1 vol. in-12.

Grandeur de Marie, ou méditations pour chaque octave des Fêtes de la Ste Vierge, par l'abbé Duquesne; 2 vol. in-12.

Histoire de l'ancien et du nouveau Testament, avec des explications édifiantes tirées des Saints Pères, pour régler les mœurs dans toutes sortes de conditions, par Royaumont; 1 vol. in-12 de 600 pages, *édition ordinaire*.

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec une pratique et une Prière à la fin de chaque chapitre, par le R. P. Gonnelieu, de la compagnie de Jesus : nouvelle édition, augmentée de la Messe, des Vêpres du Dimanche, et de deux Tables, l'une par ordre de matières, l'autre pour indiquer les chapitres qu'il convient de lire suivant les Evangiles des Dimanches et Fêtes de l'année, 1 gros vol. in-18, de plus de 600 pages. *Bonne édition.*

La même sur papier fin, avec cinq belles gravures, *jolie édition*.

La même sur papier vélin, avec cinq belles gravures, *belle édition*.

CHARADE.

Mon premier est gros d'origine;
Jamais il ne va seul, il lui faut un second.
Mon dernier, de mon tout est toujours la voisine
De ces deux amans l'un à l'autre répond.
Cherchez-vous le chemin qui mène à la fortune?
Fréquentez mon entier du matin jusqu'au soir
Ne vous fatiguez point : un jour l'heure opportune
Viendra sonner pour vous et combler votre espoir.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *bois*, où l'on trouve *bis* et *bas* (haut).

Marchés de Chambéry des 21, 23 et 25 novembre 1810.

Grains.		La Veissel.			L'Hectolitre.	
		f	c		f	c
Froment,	Prix . . .	16	80	—	20	67
Seigle		8	50	—	11	[illegible]
Orge		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin		5	50	—	7	13
Maïs		8	75	—	[illegible]	43
Avoine (1)		9	00	—	6	28
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	34
Viande, *idem*,	*idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre.
Froment. . [illegible]
Seigle. . [illegible]
Avoine [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLEAZ, rue St Antoine.

An 1820 (N.° 49.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 8 Décembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement : Pour six mois, 8 L. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 L. », dans le Duché, 16 L. », et hors du Duché, 17 L.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis *pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.*

INTÉRIEUR

Chambéry, 7 novembre. Le 5 du courant, époque fixée par les règlemens de la Ville, il a été procédé à l'élection de MM. les Syndics en séance publique suivant les formalités indiquées dans le N.° 37, IV.e *Année* de ce Journal pour les élections de 1819. M. le Chevalier Louis Perrin, élu Syndic de première classe, a prêté serment entre les mains de M. le Marquis de la Serraz, Syndic sortant, et a de suite occupé le fauteuil, ensuite il a reçu le serment de M. Joachim Léger, élu Syndic de seconde classe, en remplacement de M. Laurent Brunet.

Après l'élection, MM. les Syndics ont assisté à un *Te Deum* chanté dans l'église Métropolitaine, et sont allés faire les visites d'usage.

— Il n'est point de fâcheux événement qui ne fournisse une nouvelle preuve de la bienfaisance inépuisable de S. M. et un nouveau motif de la reconnaissance publique envers notre auguste Souverain. Le sieur Laurent Mossaz travaillant aux digues du Rhône, en Chautagne, a été blessé grièvement par l'éclat d'une mine, au point d'en perdre la vue. Aussitôt que S. M. a été informée de ce malheureux accident, elle a eu la bonté d'accorder au sieur Mossaz une pension viagère de deux cent livres.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 6 décembre 1820 MANIFESTE *du Sénat de Savoie (du 25 novembre 1820) portant publication de la Convention entre S. M. le Roi de Sardaigne et S. M. le Roi de France, pour l'extradition réciproque des déserteurs.*

PIÉMONT

Turin, 2 décembre. Le 28 novembre dernier, S. M. à cheval a passé en revue, à Montcalier, dans le plus grand détail, une partie du corps royal d'artillerie, commandée par S. A. S. le Prince de Carignan, Grand-Maître. S. M. a témoigné son entière satisfaction à S. A. et au corps des Officiers, et a fait distribuer une haute-paye aux sous-officiers et soldats.

— Selon les dernières lettres de Constantinople, la Porte a refusé la lettre par laquelle le gouvernement de Naples notifiait le changement politique introduit dans le royaume.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 28 novembre. On parle de la translation du congrès de Troppau à Olmutz ou à Vienne, à cause de la difficulté des logemens.

— On écrit d'Augsbourg, 22 novembre, que le thermomètre y est déjà descendu à 10 degrés au dessous de zéro.

Vienne, 26 novembre. M. le feld maréchal de Bellegarde, ministre de la guerre, est parti le 25 pour Troppau.

— On a introduit à Tubingue l'usage de se saluer à la manière des militaires, en portant seulement la main au chapeau.

— On assure que le congrès de Troppau sera clos dans quelques jours. Le Roi de Prusse est à la veille de retourner à Berlin.

— On dit qu'il a été expédié de Troppau des dépêches pour S. M. le Roi de Naples portant une déclaration de la part des souverains alliés, qui ne reconnaissent point la forme actuelle du gouvernement des Deux-Siciles, que S. M. serait libre de donner à ses peuples telle constitution qu'elle jugerait convenable, pourvu qu'elle fût conforme aux bases adoptées pour les états autrichiens d'Italie. On ajoute qu'il vient d'être expédié d'Autriche des chirurgiens pour le service des hôpitaux de [illegible].

ANGLETERRE.

Londres, 29 novembre. L'huissier de la verge noire s'était présenté le 23 à la Chambre des Pairs pour proroger le parlement jusqu'au 23 janvier. En effet, lorsqu'il a paru pour le même objet à la Chambre des Communes où les partisans de la Reine se proposaient de s'occuper du fameux procès, il a été accueilli aux cris de *sortez! sortez! quelle honte!* Pendant que l'orateur de la Chambre s'acheminait à la Chambre haute, il a été accompagné par les sifflets.

— L'ordre a été donné d'armer promptement, à Portsmouth, la frégate le *Tyne* et d'inspecter les autres bâtimens de même rang.

— Les désordres de Londres, au sujet du bill retiré, se sont répétés à Edimbourg.

— Le duc d'Yorck, en sa qualité de commandant en chef des armées britanniques, a travaillé plusieurs heures avec le Roi.

ESPAGNE.

Madrid, 20 novembre. La nomination du général Carvajal à l'emploi de capitaine-général de la Nouvelle-Castille avait causé une vive fermentation

tion parmi le peuple, qui désapprouvait cette nomination. On est allé jusqu'à demander la convocation des *Cortès extraordinaires*; et cette demande a été portée au Roi par une pétition à laquelle S. M. n'a pas encore répondu. Le Roi ayant demandé une nouvelle liste de candidats pour les trois premières places de la ... et annoncé sa prochaine rentrée à Madrid, le peuple a manifesté une grande joie et le calme est rétabli.

— Morales, chef des insurgés d'Avila, est passé en Portugal.

— De nouveaux troubles ont éclaté en Portugal entre les partisans de la junte de Porto et ceux de la junte de Lisbonne; les uns veulent la constitution d'Espagne, et les autres en proposent une qui double le nombre des députés.

— Le Roi répondant à la pétition relative aux *Cortès extraordinaires*, en a autorisé la convocation.

— Par suite de la scission qui s'est manifestée à Lisbonne, quatre membres de la junte se sont retirés dans le nord, que l'on croit peu favorable à la révolution.

Irun, 25 novembre. Le Roi, en consentant à la convocation des Cortès extraordinaires, ne les convoquera qu'on lui ne sera fait connaître le décret et l'objet unique dont ces Cortès auront à s'occuper. A ce sujet, un Journal ministériel se prononce contre cette mesure et ne voit point quel serait cet objet qui la rendrait nécessaire.

— Morales et ses complices ont été arrêtés en Portugal.

— Le total de l'armée espagnole est fixé par la loi à 66,828 hommes.

FRANCE.

Paris, 26, 27 et 28 novembre. M. le général Pozzo di Borgo, ministre plénipotentiaire de Russie à la cour de France, vient de partir pour Troppau.

— On assure que la Reine d'Angleterre vient de faire l'acquisition de la terre de Montgeron, près Paris.

— Le capitaine Freycinet a débarqué au Havre avec quarante caisses d'objets d'histoire naturelle qu'il rapporte de ses voyages. M. Delalande, aide-naturaliste au jardin des plantes, vient, de son côté, d'arriver à Orléans avec une riche collection d'animaux qu'il rapporte de l'Afrique méridionale.

— De toutes parts on vient concourir à la souscription pour l'acquisition du château de Chambord, dont on veut faire hommage à S. A. R. le duc de Bordeaux.

— Le Roi de Suède a félicité le Roi de Naples sur l'heureux changement survenu dans la forme du gouvernement des Deux-Siciles.

— S. M. a élevé la ville de Cambrai au rang des bonnes villes.

— M. de Chateaubriand est nommé à l'ambassade de Berlin.

— M. le comte de Sanfeld vient d'inventer un instrument pour extraire sans douleur les pierres de la vessie. S'adresser à l'inventeur, rue et hôtel de Dragon, N° 38, faubourg St-Germain, à Paris.

— On dit qu'on a arrêté à Lyon le sieur Mathieu, sous-caissier du trésor royal, qui avait disparu et avait laissé un déficit d'un million 900 mille fr

— Ce n'est pas la cour des Pairs qui a évoqué la cause des conspirateurs du 19 août, c'est la cour de Besançon qui, s'étant déclarée incompétente, a renvoyé cette cause à la cour des Pairs. Le procureur-général s'est pourvu en cassation contre cet arrêt de renvoi.

29 *Et* 30 *novembre.* M. Madier de Montjau a comparu devant les Chambres assemblées de la cour de cassation. Il a persisté dans son refus de faire connaître les preuves des machinations qu'il avait dénoncées, attendu qu'il n'avait reçu, dit-il, des révélations que sous condition de taire les noms des auteurs, à moins que le ministère ne poursuivît les auteurs de la *Note secrète.* Le procureur général a résumé toute la cause en disant : M. Madier de Montjau est coupable ou d'imposture, ou de n'avoir pas révélé un complot dont il avait connaissance contre la sûreté de l'État ; il a requis que l'accusé fût suspendu de ses fonctions. M. Madier se défendit lui-même.

— M. de Châteaubriand doit se rendre incessamment à son poste, à Berlin.

— Le 24, un courrier russe venant de Madrid a passé à Bordeaux.

2.ᵉʳ *Et* 3 *décembre.* Plusieurs journaux annoncent la création de trois nouveaux ministères, pour les contributions indirectes, les cultes et l'instruction publique.

— M. Madier de Montjau a été *censuré avec réprimande* et condamné aux frais de citation, de notification et d'expédition de l'arrêt.

— On écrit de St. Pétersbourg que S. M. l'*Empereur Alexandre* y est attendu pour la fin de novembre.

— La révolution militaire qui avait eu lieu à Lisbonne est terminée. La nouvelle junte s'est retirée, et celle qui avait été destituée le 11 est réinstallée. On y attend le Prince royal de Portugal.

— Un *garde-du-corps* de *Monsieur* a été assailli dans la rue de Bellechasse par trois individus qui l'ont frappé d'un poignard et l'ont blessé à la hanche.

Banque de France 1587 fr. 50 c. ; 1588 fr. 75 c.

Cinq pour cent consolidés 76 fr. 75 c., 77 fr. 50 c.

ITALIE

Naples, 18 novembre. Aucune des cinq puissances alliées n'a voulu jusqu'ici prendre l'initiative pour reconnaître la nouvelle forme de notre gouvernement, jusqu'à ce qu'elles se soient concertées à Troppau sur cet objet. Nous attendons d'un jour à l'autre le résultat du congrès.

— Un avis ministériel suspend le haut de la levée des gardes de l'administration et autres [illegible] avec les résolutions du congrès de Troppau.

— Le parlement a demandé aux ministres des renseignemens sur les vexations et impositions extraordinaires auxquelles on dit que la ville de Palerme est en proie depuis sa soumission aux lois.

21 *Novembre.* On dit que 30 mille hommes vont être envoyés sur la frontière du royaume. Les Anglais, à ce qu'on prétend, ont offert au Roi un asile sur la flotte britannique, dans le cas où la sûreté de la personne de S. M. serait compromise.

— La tranquillité la plus complète continue de régner en Sicile.

TURQUIE.

Constantinople, 15 *octobre*. Trois *jamaks*, que l'on a arrêtés, ont fait feu contre la porte du ministre de Russie, M. Ribeaupierre. A cette occasion, une rixe s'est élevée entre les *jamaks* (soldats des forts) et les janissaires qui ont voulu arrêter les auteurs de la décharge. Le ministre russe, prétendant des satisfactions qu'on lui avait données sur sa réclamation, en a exigé une plus solennelle, qui lui a enfin été accordée avec les excuses et les présens d'usage. Le chef des jamaks et plusieurs officiers ont été destitués, et dix sept sont étranglés.

— De nouvelles querelles s'étant élevées entre les Arméniens catholiques et schismatiques, une commission nommée par S. H. a fait périr les uns et les autres indistinctement. Trois evêques, dont un *âgé* de 89 ans, ont été décapités. Les confiscations ont fait entrer 20 ou 30 millions de piastres dans les caisses du Grand Seigneur.

VARIETES

Notices diverses

On annonce que le tombeau de Solon vient d'être découvert peu loin de la frontière de la Russie et de la Chine, entre le fleuve Argun et le ruisseau Malunga, qui se jette dans le premier sur la rive gauche. Ce tombeau forme, dit-on, une pyramide tronquée, sur laquelle on lit cette inscription en langue mongole : « Ci gît Solon qui nous donna des lois. Mortels, vivez comme il a vécu. »

Il paraîtrait fort extraordinaire que le tombeau du législateur d'Athènes dût se trouver dans le fond de la Tartarie chinoise. On sait bien que la réputation des sages de la Grèce avait pénétré dans la Scythie, mais il est fort douteux que Solon soit allé mourir sur les rives de l'Arghoun, ou que sa dépouille ait pu y être transportée. La découverte de son tombeau bien constatée, serait un fait intéressant qui justifierait Plutarque d'avoir refusé sa croyance à l'opinion répandue dans la Grèce, que les cendres de Solon avaient été semées dans toute l'île de Salamine, opinion qui, selon Dacier, pouvait avoir pris sa source dans l'histoire de Lycurgue, dont les cendres avaient été jetées dans la mer, d'après l'intention qu'il en avait manifestée lui-même.

— On a découvert près de la cascade de Velino, dans l'Etat de l'Eglise, un pont ancien de la plus belle époque de l'architecture romaine, à 20 pieds au dessous du niveau actuel de sol. Il est recouvert d'une couche de tuf calcaire, qu'on ne croit pas pouvoir enlever; mais on va faire des dessins exacts de ce monument.

Expédition dans les mers polaires.

Le détroit de Lancaster s'ouvre dans une direction est et ouest, sur une longueur de 150 milles, et une largeur de 30. Aucune île, aucun promontoire n'en cache l'entrée, de sorte que, pour expliquer la fausse conception du capitaine Ross, il faut admettre que ce large détroit était, en 1818, rempli de montagnes de glace. La partie intérieure de ce canal a reçu le nom de *Détroit de Barrow*, en l'honneur du savant sous-secrétaire de l'amirauté.

A l'issue du détroit dans la mer polaire, s'étend, du côté du nord, une série d'îles considérables, dont les trois plus grandes portent les noms de *Cornwallis*, de *Byam-Martyn* et de *Melville*. C'est dans cette dernière que l'expédition a hiverné; elle a été obligée de s'ouvrir l'entrée du port en brisant des glaces de deux pieds d'épaisseur, pendant l'espace de deux milles. La pointe sud ouest de l'île Melville est par 113 degrés 47 minutes de longitude ouest de Greenwick, et environ 75 degrés de latitude: c'est à ce point que le capitaine Parry se vit arrêté par une mer couverte de glaces de 40 pieds d'épaisseur. Un détachement envoyé par terre, constata cependant que la terre Melville était une île, en découvrant une baie sur la côte septentrionale.

Du côté du midi, le capitaine Parry suivit d'abord la terre *Cunnigham*, et pénétra ensuite entre cette terre et une île nommée *North-Sommerset*, dans un détroit qui se dirige au sud, et qu'il nomma *Entrée du Prince Régent*, mais à la distance de 100 milles, il fut arrêté par des glaces. Il vit constamment des glaces au midi jusques vis-à-vis de l'île Melville, où il aperçut une côte qui s'étend vers le 110° degré de longitude, et qu'il nomma *Terre de Banks*, c'est probablement une pointe de l'Amérique.

Les seuls êtres vivans qu'on rencontra furent des oiseaux, de petits cerfs bien maigres, et un autre quadrupède d'une espece non décrite. L'équipage réussit à faire venir de la salade sur le vaisseau, et l'usage de ce végétal empêcha les ravages du scorbut.

Voici une des observations les plus curieuses du capitaine Parry : ayant navigué l'espace de 150 milles dans la mer intérieure, l'aiguille aimantée éprouvait une variation de 126 degrés à l'ouest; mais, à une distance de 250 milles plus loin, la variation était de 128 à l'est. Ainsi le vaisseau avait dû tourner autour du pôle magnétique, et la situation de ce pôle qu'on avait jusqu'ici cherché à deviner par des calculs, se trouve à peu près constatée par une observation directe.

Quoique le passage découvert ne paraisse pas promettre d'avantage pour la navigation ordinaire, les baleiniers qui réussiront à pénétrer dans cette mer nouvelle, pourront y espérer une riche pêche de baleines, et déjà, l'année passée, ceux qui se sont hasardés dans le détroit de Lancaster, sont revenus avec de fortes cargaisons.

La carte de ces découvertes s'exécute déjà dans la lithographie de M. Engelmann, et paraîtra dans quelques jours.

ANNONCES.

DICTIONNAIRE ABRÉGÉ DE MINÉRALOGIE, *Rédigé d'après les dénominations de M. HAÜY, avec la synonymie des minéraux en plusieurs langues, ainsi que le gisement, précédé des tableaux de classification des Professeurs HAÜY et WERNER.* Par BOBERT DE LA NIEVRE, Chevalier de la légion d'honneur, et capitaine au corps d'état-major général naturaliste voyageur, élève du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

SOUSCRIPTION

Un grand nombre de dictionnaires et de vocabulaires minéralogiques ont été publiés sans que leurs auteurs aient suivi de méthode, excepté les rédacteurs de la partie minéralogique du nouveau dictionnaire d'histoire-naturelle, qui ont pris pour guide la classification de M. *Haüy*.

Cet ouvrage que je soumets à l'approbation des hommes éclairés qui cultivent cette science, sera précédé de la distribution méthodique des espèces minérales d'après M. *Haüy* et suivi de leurs synonymies d'après les langues allemande, anglaise, italienne, espagnole et latine, ainsi que de leurs noms vulgaires, et terminé par cinq tables présentant les noms dans ces diverses langues. La synonymie allemande aussi à peu près la même que celle du célèbre professeur d'histoire-naturelle de Paris, se trouve sans contredit la plus importante.

L'avantage de ce dictionnaire sera d'offrir aux minéralogistes de tous les pays, un moyen facile de reconnaître les divers noms des substances et de mettre un terme à la confusion qui existe dans la nomenclature de plus

Ce dictionnaire, qui doit former un volume in-8.° de 400 pages sera imprimé avec soin et sur beau papier, mais ne doit être publié qu'autant qu'il se trouvera un nombre suffisant de souscripteurs pour couvrir au moins les frais d'impression. Les personnes qui désireraient se le procurer sont invitées à souscrire au *Bureau du Journal de Savoie*.

Le prix de la souscription est de 6 fr. de France et de 7 fr. 50 c. par la poste. On n'acquittera la souscription qu'en recevant l'ouvrage.

Note du Rédacteur du Journal. Nous connaissons de M. Bourdet un Mémoire très-utile et qui doit offrir beaucoup d'intérêt aux amateurs d'histoire naturelle. Ce Mémoire, imprimé cette année, est relatif aux qualités et aux connaissances que doit avoir un Naturaliste-voyageur, sur les moyens de recueillir, de conserver et d'expédier les objets d'histoire naturelle, le plus sûrement et le plus économiquement possible. Cet ouvrage doit être recherché par tous ceux qui s'occupent de faire des collections d'animaux de tous genres, ou de végétaux, et surtout par les personnes chargées de veiller à la conservation des dépôts publics. Il forme une brochure de 170 pages, et se trouve à *Genève chez Desrogis*.

ENIGME.

Mon pas est mesuré, je ne m'arrête point;
Mon progrès est constant, sans relâche j'avance.
On me voit cheminer avec persévérance,
Et pourtant chaque jour je tombe au même point.
Tout utile est mon ministère:
J'avertis tour à-tour chacun de son devoir;
Car je ne m'occupe du matin jusqu'au soir
A rappeler ce qu'on doit faire.
Je dis aux magistrats: Rendez-vous à la Cour;
Aux écoliers: Partez, la classe vous appelle;
Au soldat: Dans le camp va faire sentinelle;
Au moine: Allez au chœur, c'est aussi votre tour.
Je dis au gastronome au bon appétit,
C'est l'heure de manger.
J'annonce un rendez-vous que rien ne vous arrête,
C'est l'heure du berger.

Le mot de la dernière *Charade* est *anti-chambre.*

Marchés de Chambéry des 28, 30 9bre et 2 xbre 1820.

Bled.		La Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	16	70	—	20	56
Seigle		9	50	—	11	42
Orge		0	00	—	0	00
Sarrazin		5	27	—	6	85
Maïs		9	80	—	1	75
Avoine (1).		9	00	—	6	63
Pain, 1re qualité, le kilogr					0	34
Viande, *idem.*	*idem.*				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres:
Froment . . 0. 813
Seigle . . . 0. 785
Avoine . . 1. 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du 2 décembre.*

N.os 40 — 74 — 75 — 53 — 68.

CHAMBERY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St Antoine.

An 1820. (N.° 50.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Décembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement : Pour six mois, 8 l. n. 50 cent., pour l'année, à Chambéry, 15 l. n. ; dans le Duché, 16 l. n., et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 décembre. Le 9 de ce mois, le Sénat a fait sa rentrée annuelle avec la solennité ordinaire. Après le *Veni Creator* et la Messe du Saint-Esprit, le Sénat en corps est entré dans la salle des audiences publiques. M. Laurent Picolet, Substitut de l'Avocat-Fiscal-Général, a prononcé, au nom du Ministère public, le discours d'usage. Il s'est proposé de montrer l'influence des vertus du Magistrat sur ses fonctions et sur le bonheur des citoyens. Il a démontré que la sûreté morale et sociale des individus repose essentiellement sur la confiance dans les tribunaux, sur leurs lumières et leur intégrité; qu'en conséquence, tout ce qui pourrait y porter atteinte devenait, pour toutes les classes de la société, un juste sujet d'inquiétude et d'alarmes. Il a fait voir que l'unique garantie de l'équité du magistrat est dans un vif sentiment et un amour exclusif de la justice, qui le défendent contre toute impulsion étrangère, contre la prévention, les préjugés, l'intrigue et tous les genres de séduction; contre l'emploi d'une équité arbitraire; qui lui font respecter le texte des lois et les formes salutaires qui sont les auxiliaires de la justice; qui, dans l'application des lois pénales le garantissent du double danger d'une funeste indulgence qui enhardit le crime par l'impunité, et du malheur de condamner l'innocence. En traçant les devoirs du Magistrat, il a offert des modèles dans les hommes distingués qui ont illustré notre barreau, et dans leurs imitateurs qui siègent aujourd'hui dans le temple de la justice. Il a payé un juste tribut d'éloges au corps respectable de notre Magistrature et à son digne chef. Et il a fini par fixer l'attention de l'assemblée sur la sagesse d'un Monarque marchant sur les traces de ses augustes aïeux, qui se sont toujours montrés disposés à modifier leur législation selon les besoins de nouvelles circonstances, selon les changemens survenus dans les mœurs des peuples et les rapports variables de la société.

Ce discours, écouté avec tout l'intérêt qu'il méritait, a été suivi de la prestation ordinaire du serment.

— Nous recevons de Cagliari, en date du 28 novembre dernier, une lettre qui annonce l'arrivée dans cette ville, de S. Exc. M. le Général Marquis d'Yenne, chargé des fonctions de Vice-Roi dans l'île de Sardaigne, après une heureuse traversée de huit jours. Nous donnerons les détails dans le N° prochain.

PIEMONT.

Turin, 9 décembre. Par Patentes du 27 du mois dernier, S. M. a nommé Major-général d'armée et Premier Secrétaire d'Etat de Guerre et de Marine, M. le Comte Saluces de Monesiglio, Colonel des Carabiniers royaux.

Par Patentes du 29 même mois, M. le Chevalier Gry, Premier Officier du Ministère de la Guerre, a été nommé Commandant de la Division de Gênes. Par autres du même jour, M. le Chev. Pes de Villamarina a été nommé Major-général et Inspecteur d'infanterie. Par Patentes du 1er décembre, S. M. a nommé Lieutenant-général d'armée, Inspecteur-général de l'Etat-Major-général et du Corps du Génie militaire, M. le Comte Nicolis de Robilant, Major-général, Commandant-général de l'Académie royale militaire et ci-devant Premier Secrétaire de Guerre et de Marine.

Dans la même circonstance, S. M. a décoré de la Croix des SS. Maurice et Lazare MM. Gribalhon et Baller, Secrétaires de Guerre et de Marine, le premier pourvu en cette dernière qualité dès le mois de décembre 1799.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Francfort, 5 décembre. Le roi de Prusse était attendu à Berlin le 25 novembre. L'Empereur Alexandre, qui avait reçu plusieurs courriers de Pétersbourg, paraissait disposé à partir. Le prince royal de Prusse est resté à Troppau. Rien ne transpire jusqu'ici sur le résultat des conférences, et tout ce que disent les journaux est purement hasardé.

— On a arrêté à Copenhague un jeune professeur nommé Dampe, qui paraît avoir une imagination exaltée, et qui cherchait à répandre des principes suspects. Cet événement est de nature à n'inspirer aucune espèce d'inquiétude.

— Le 22 novembre, M. de Bellegarde était de retour à Vienne, de son voyage à Troppau.

— On prétend que le congrès de Troppau sera suspendu jusqu'après la réponse de Naples à l'intimation qui y a été envoyée.

— On parle d'un traité de commerce entre la Turquie et les Etats-Unis.

Vienne, 17 novembre. Lord Stewart est arrivé ici de Troppau. Il paraît que notre Empereur et tous les ministres du congrès se rendront ici en attendant la réponse de Naples, et que les conférences se continueront dans cette résidence.

— On dit que M. le Comte de Bellegarde est nommé gouverneur civil et militaire du royaume Lombard-Vénitien.

— On parle d'une réunion qui aurait lieu à Florence, de ministres plénipotentiaires de Sardaigne, de Rome, de Toscane, de Modène et de Parme, outre un ministre autrichien, pour conférer sur les affaires d'Italie.

ANGLETERRE.

Londres, 6 décembre. Le 29 novembre, la Reine est allée, en grande pompe, à l'église de Saint Paul, rendre ses actions de grâces. Elle y été reçue solennellement par le lord-maire, Son nom n'a cependant point été articulé dans les prières. La foule était considérable.

— Le *Courrier* dément les bruits relatifs à la prétendue démission des lords Liverpool et Harrowby et de M. Canning.

— Le *Morning-Chronicle*, quoique rédigé dans un sens très-libéral, contient une lettre où sont blâmées très-sévèrement les décisions des Cortès d'Espagne au sujet des couvents et de la suppression des ordres monastiques.

— Sir Humphry Davi est nommé président de la Société royale de Londres, à la place du célèbre Joseph Banks.

— Le sieur Majocchi s'étant fait raser ses favoris pour être moins remarqué, et s'étant ensuite présenté à sa femme, celle-ci s'écria : *Non mi ricordo !*

ESPAGNE.

Madrid, 23 novembre. Le 22, le *Roi*, la Reine et toute la famille royale ont fait leur rentrée dans la capitale, au milieu des plus vives démonstrations de joie de toute la population.

— *L'Universel* déclare qu'il est autorisé à annoncer que l'Espagne est en bonne intelligence avec toutes les puissances du Nord.

— On s'était trop pressé d'annoncer l'arrestation de Morales, il menace au contraire de délivrer ses compagnons détenus à Avila.

— On écrit de Lisbonne que la révolution du 11 était l'ouvrage d'une faction militaire, qui a été désavoué par toutes les corporations et par l'armée de Lisbonne, dont tous les officiers ont déclaré qu'il n'appartenait qu'aux Cortès de s'occuper de constitution, et que l'armée ne devait connaître que l'obéissance aux lois.

FRANCE.

Paris, 3, 4 et 5 décembre. Dans la visite que Mme la duchesse de Berry a faite à l'infirmerie de Marie Thérèse, M. de Châteaubriand a offert à la Princesse de l'eau du Jourdain, pour servir au baptême du duc de Bordeaux.

— On assure que lord Stewart, ministre d'Angleterre, a présenté aux souverains à Troppau une note très-importante sur les affaires de Naples, et que le comte Capo d'Istrias en a remis une autre concernant l'Espagne

— Des nuées de sauterelles ont ravagé toute la récolte dans l'île de Chypre.

— Une grave indisposition du colonel Duvergier, l'un des principaux accusés dans l'affaire des troubles de juin dernier, a déterminé la cour d'assises de Paris, à renvoyer la suite des débats à une prochaine session.

— Le *Statesman*, journal anglais, dit expressément qu'il se commet plus de vols à Londres en un seul jour, qu'à Paris dans trois mois.

— S. M. a commué la peine de mort de Bouton et Gravier, en celle des travaux forcés à perpétuité, et leur a remis la peine de la marque. Cette grace a été sollicitée par M.me la duchesse de Berry.

— On mande de Bruxelles qu'il y passe de nombreux courriers des principales puissances du nord.

— On prétend que les souverains alliés ont proposé une entrevue au Roi de Naples dans un lieu qu'il désignerait lui-même. (*Quotidienne*).

— Une violente tempête a causé des dégâts incalculables sur les côtes de la Belgique.

6 *Et 7 novembre.* Attendu les crimes et les désordres qui vont en croissant dans l'île de Corse, le Roi, par ordonnance du 23 septembre, met cette île sous l'autorité immédiate d'un lieutenant-général commandant supérieur, qui gouvernera la Division à la tête d'un conseil.

— Un journal anglais dément la nouvelle que la Reine d'Angleterre ait fait l'acquisition d'une terre près de Paris.

— M. le marquis de Rivière, ambassadeur françois à Constantinople, a eu ses audiences de congé vers le mi-octobre, pour revenir en France.

M. le lieutenant-général baron Brénier de Morand est nommé commandant supérieur en Corse.

Banque de France 1505 fr. | 1515 fr.;

Cinq pour cent consolidés :

ITALIE.

Venise, 26 *novembre.* Une nouvelle goëlette, nommée l'*Ardeur*, a été lancée de notre arsenal, en présence de LL. AA. II. le Vice-Roi et la Vice-Reine.

Naples, 25 *novembre.* Le ministre de la guerre a lu au Parlement une lettre de S. A. R. le Vicaire-général, dans laquelle le prince annonce qu'il est disposé à n'épargner ni soins ni travaux pour le bien de l'état, que l'armée se trouve déjà sur un pied satisfaisant, que la plupart des forts sont pourvus de munitions convenables, que toutes les mesures sont prises pour la défense du royaume, qu'il est prêt à marcher à la tête des troupes, qu'il espère que le Parlement contribuera, dans tout ce qui est de ses attributions, aux mesures qu'exigera le bien public, et que le salut de l'état dépendra beaucoup de la sagesse et de la conduite honorable de la nation.

— Le Parlement a adopté à la presque unanimité la proposition d'incorporer dans les troupes un certain nombre de détenus.

27 *Novembre.* On assure que le Parlement présentera incessamment à la sanction de S. M. les changemens faits à la constitution espagnole.

Voyez les Additions à la page 16.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

XXXIe Article.

Du choix des livres (suite) (1).

Il est un morceau d'une admirable éloquence et d'une rare énergie, que l'on a cité cent fois et que l'on ne citera jamais assez, aussi ne puis-je résister au désir de le répéter à mon tour.

» Je vous avoue que la majesté des écritures m'étonne, la sainteté de l'Evangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si simple, soit l'ouvrage des hommes ? se peut-il que celui dont il fait l'histoire, ne soit qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle douceur, quelle pureté dans ses mœurs ! quelle grâce touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes ! quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle finesse et quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur ses passions ! Où est l'homme, où est le sage qui sait agir, souffrir et mourir sans faiblesse et sans ostentation ? Quand Platon peint son juste imaginaire, couvert de tout l'opprobre du crime, et digne de tous les prix de la vertu, il peint trait pour trait Jésus-Christ : la ressemblance est si frappante, que tous les Pères l'ont sentie et qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Quels préjugés, quel aveuglement ne faut-il point avoir pour oser comparer le fils de Sophronisque au fils de Marie ! Quelle distance de l'un à l'autre ! Socrate mourant sans douleur, sans ignominie, soutint aisément jusqu'au bout son personnage ; et si cette facile mort n'eut honoré sa vie, on douterait si Socrate, avec tout son esprit, fut autre chose qu'un sophiste. Il inventa, dit-on, la morale. D'autres avant lui l'avaient mise en pratique ; il ne fit que dire ce qu'ils avaient fait, il ne fit que mettre en leçons

---

(1) Voyez le N.° 44 de ce Journal, du 5 novembre dernier.

« leurs exemples. Aristide avait été juste avant que Socrate « eût dit ce que c'était que justice; Léonidas était mort pour « son pays avant que Socrate eût fait un devoir d'aimer la pa- « trie; Sparte était sobre avant que Socrate eût loué la sobriété, « avant qu'il eût défini la vertu, la Grèce abondait en hommes « vertueux. Mais où Jésus avait-il pris chez les siens cette « morale élevée et pure, dont lui seul a donné l'exemple? Du « sein du plus furieux fanatisme, la plus haute sagesse se fit « entendre, et la simplicité des plus héroïques vertus honora le « plus vil de tous les peuples. La mort de Socrate philoso- « phant tranquillement avec ses amis, est la plus douce qu'on « puisse désirer; celle de Jésus expirant dans les tourmens, « injurié, raillé, maudit de tout un peuple, est la plus hor- « rible qu'on puisse craindre. Socrate prenant la coupe empoi- « sonnée, bénit celui qui la lui présente et qui pleure; Jésus « au milieu d'un supplice affreux, prie pour ses bourreaux « acharnés. Oui, si la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, « la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. Dirons nous que « l'histoire de l'Évangile est inventée à plaisir? Mon ami, ce « n'est pas ainsi qu'on invente, et les faits de Socrate, dont « personne ne doute, sont moins attestés que ceux de Jésus- « Christ. Au fond, c'est reculer la difficulté sans la détruire; « il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord « eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait « fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ni « ce ton, ni cette morale; et l'Évangile a des caractères de « vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, « que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. »

Quelle est cette voix puissante qui s'élève avec tant de noblesse et de force contre l'incrédulité, qui proclame avec tant de franchise et d'évidence la vérité de l'Évangile et la divinité de Jésus-Christ? Est-ce l'un de ces saints et illustres docteurs de l'Église romaine, s'adressant aux sophistes de son siècle? Ou bien, est-ce Pascal, Bourdaloue, Bossuet?.... Non, c'est J. J. Rousseau.

Voilà donc la divinité de l'Évangile expressément reconnue par le plus éloquent des incrédules, par l'un des plus sérieux ennemis de la foi. Cet aveu est formel, il est positif et absolu, et il n'est plus aucune subtilité, aucun subterfuge qui puisse en affoiblir la force. Si l'Evangile est divin, admettez donc les conséquences rigoureuses de cette grande vérité. Et si vous trouvez ensuite, dites-vous, dans ce même Evangile, des choses que vous ne sauriez comprendre, cela doit-il si fort étonner votre foible raison? Dieu a-t-il dû prendre l'engagement de ne rien cacher aux lumières de votre esprit? Vous reconnoissez que l'Evangile n'a pu être l'ouvrage des hommes: tout ce que vous pouvez ajouter de défavorable à ce livre, perd il donc le poids de votre propre aveu? Et que voulez-vous qu'on trouve, dans vos remarques inconséquentes, autre chose qu'une évidente contradiction? Vous admettez que l'Evangile a les caractères de vérité les plus grands, les plus frappans, les plus inimitables, et vous y trouvez matière au septicisme! Qu'est-ce donc à dire? On vous a demandé avec raison de quoi vous doutez. Si l'Evangile est vrai, Jésus-Christ est donc le fils de Dieu, puisqu'il se donne lui-même pour tel. Ce n'est donc pas la divinité de Jésus-Christ que vous révoquez en doute. « Oui, vous écriez-vous, entraîné » par la force irrésistible d'une profonde conviction, oui, la » vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu. » Ce que vous ne pouvez croire, ce sont donc apparemment les mystères incompréhensibles qu'il enseigne. Mais la vérité seule a pu sortir de la bouche d'un Dieu. Supposer que l'Homme-Dieu enseigne des choses absurdes, que le plus sublime des sages est en même tems le plus extravagant des visionnaires, que la plus haute sagesse et la plus inconcevable folie peuvent se concilier dans la même personne, on vous l'a dit, c'est proposer un mystère bien plus révoltant que ceux auxquels vous refusez votre croyance. Les mystères de la Religion ne sont qu'obscurs et supérieurs à la raison de l'homme: le vôtre est contradictoire dans les termes, il renverse toutes les notions reçues et répugne ouvertement au bon sens.

Si l'Evangile est vrai, tout est vrai dans la Religion chrétienne. ses ministres n'enseignent pas d'autres mystères ni une autre doctrine; et il n'y a plus moyen de se soustraire à l'obligation de pratiquer une religion établie de Dieu lui-même sur la terre. Et alors, que deviennent les efforts et les sophismes de l'incrédulité, les attaques et les plaisanteries de [illegible]?

Il y a long-tems que l'incrédulité s'est trahie elle-même : à laissé apercevoir les deux sources empoisonnées d'où elle tire son origine. Ces deux sources, au moins suspectes, sont l'orgueil de l'esprit et la corruption du cœur.

L'homme est un mystère pour lui-même ; que dis-je ? il trouve des mystères dans tout ce qui l'environne, il en rencontre jusques dans un atome ; et il a une raison superbe qui se révolte à l'aspect de son ignorance, qu'il lui en coûterait trop d'avouer. Mais vous qui refusez votre croyance à tout ce qui passe les bornes de cette raison dont vous êtes si fier, avez-vous la mesure de vos propres lumières ? En connoissez-vous bien l'étendue et son juste rapport avec la sphère de toutes les vérités possibles ? La puissance divine vous a-t-elle confié tous ses secrets ? En avez-vous fait l'exacte énumération ? Avez-vous recueilli toutes les vérités, et pouvez-vous nous dire au juste quel est le point où doit s'arrêter la croyance, et où doit commencer je ne dirai pas seulement le doute, mais le refus positif de croire ? Vous qui décorez du beau nom de philosophie une téméraire incrédulité dans tout ce qui échappe à la portée de votre esprit, dites-moi, s'il vous plaît, ce que vous pensez de ces hommes du peuple qui nient franchement les miracles de la géométrie, qui haussent les épaules et sourient de pitié lorsqu'ils entendent dire que les astronomes ont mesuré la distance et la grosseur du Soleil et qu'ils ont pesé les astres : ces gens-là donnent-ils, je vous prie, une grande preuve d'une bonne et saine philosophie ? Or ne ressemblez-vous pas précisément à ces hommes-là ? Car entre la raison d'un homme et celle d'un autre homme, placées l'une et l'autre en face des abîmes de la nature, je vois si peu de différence, que ce n'est pas la peine d'en tenir compte. Votre philosophie n'est pas plus sensée que celle du profane convaincu par le témoignage de sa raison qu'il ne peut y avoir des antipodes et qu'on ne peut mesurer la hauteur des montagnes de la Lune.

Philosophe éclairé qui savez tout ce qu'il faut savoir pour discerner sans équivoque la vérité d'avec l'erreur, pour distinguer avec assurance, dans tout ordre de choses, la possibilité d'avec la chimère, pour déterminer avec précision la mesure de croyance qu'il convient d'accorder à chaque chose, vous qui, en conséquence, ne voulez croire qu'à ce que vous comprenez bien, venez donc, et, au milieu de la multitude des prodiges qui sont sous vos yeux, je ne vous demande que l'explication de deux ou trois phénomènes familiers, dont vous ne contesterez pas la certitude, puisque vous en êtes vous-même l'auteur et le témoin.

Et d'abord, je propose ce problème de mécanique. Peut-on concevoir une machine tellement construite et tellement en rapport avec celui qui doit la mettre en exercice, qu'il puisse, je ne dis pas se rendre raison de la manière dont le mouvement se communique, par son intermédiaire, de la force motrice au dernier ressort qu'il faut faire agir, mais exécuter à son gré, par l'emploi de cette machine, tous les mouvemens quelconques dans tous les sens, sans savoir ni quelle première impulsion il doit donner, ni où il doit appliquer la puissance motrice, de telle sorte que la machine obéisse toute seule à la volonté aveugle du premier venu? Certainement vous me répondrez que non. Et cependant cette machine existe, vous en êtes vous-même le possesseur : c'est le système de ce qu'on appelle les *muscles volontaires* du corps de l'animal. Vous étendez le bras, vous fermez et ouvrez la main, vous tournez la tête, vous avancez la jambe, vous faites tous les mouvemens qu'exige votre volonté ; celle-ci commande, et ses ordres s'exécutent avec la rapidité de l'éclair. Dites-moi, je vous prie, comment cela se fait ; expliquez moi seulement, mais catégoriquement, comment vous remuez le bout du doigt? Si vous avez quelques notions d'anatomie, vous allez me parler de fibres, de nerfs, de tendons, d'apophyses, d'épiphyses, d'esprits animaux, de fluide nerveux, d'irritabilité, de contraction, de gonflement, que sais-je? Vous irez même jusqu'à me nommer tous les muscles et tous les tendons qui agissent dans chaque cas, et vous me décrirez parfaitement tout le jeu dont ce membre donné est susceptible. Mais, après tout ce savant détail, il ne me sera pas malaisé de presser les questions, de prouver que la difficulté ne fait que se déplacer, qu'elle subsiste encore toute entière, et de vous réduire à l'impossibilité d'assigner avec précision l'instant, le lieu, le mode et l'agent de la première impulsion, c'est-à-dire, de faire voir que le véritable problème est celui qui reste à résoudre. Car ici vous me montrez fort bien comment le mouvement se communique dans l'intérieur de la machine; mais ce n'est pas ce que j'ai demandé, et vous ne me dites rien sur le premier moteur, qui est tout seul l'objet de la question. Que si vous n'avez aucune connaissance de l'économie animale, vous êtes tout aussi avancé ; le plus profond ignorant dans la théorie du mouvement musculaire en sait autant sur le point dont il s'agit que le plus savant anatomiste, et la preuve qu'il n'a pas plus besoin de connaître le mode de communication de ce mouvement que sa première origine, c'est qu'il ne remue pas moins tous ses membres comme il lui plaît ; l'anatomiste et lui sont précisément, l'un et l'autre, l'homme auprès de la machine dont je parlais plus haut.

Autre problème de mécanique. J'écrase sans effort un frêle insecte sous mon doigt, je ne vois plus qu'une légère trace d'humidité, qui est toute la dépouille de l'animal, effacée comme une goutte de vapeur. Et cet atome organisé avait tout-à-l'heure un aiguillon capable de percer le cuir le plus dur. Où était donc cette aiguille, cette tarière assez solide, assez rigide, assez forte pour vaincre une telle résistance et causer la douleur la plus vive, et qu'est-elle devenue ? Où était, dans ce corps si fragile, le point d'appui nécessaire pour soutenir un tel effort ? Si vous ne trouvez rien ici qui vous embarrasse, je vous en félicite bien sincèrement.

Passons au phénomène de la vision. Nous pouvons, en présence d'un horizon découvert, embrasser d'un coup-d'œil et voir distinctement tous les détails d'un espace de cent quatre-vingt-sept millions cent quarante-deux mille quatre cents pieds carrés. Ce vaste tableau est resserré dans notre œil sur une surface de six lignes. Or nous pouvons discerner nettement, dans cet ensemble, jusqu'aux plus petits accidens. Mais en supposant un objet qui ait, si l'on veut, un pied carré d'étendue, l'image de cet objet, tracée fidèlement dans sa forme, dans ses dimensions, dans sa position, dans ses couleurs, n'occupera sur la rétine ou sur la choroïde qu'une place équivalente à la trente-deux millionième partie d'une ligne. Concevez vous sans la moindre difficulté de quelle manière s'opère un tel prodige ?

Entrons dans une salle de concert et allons admirer une autre merveille. Ne nous arrêtons pas à demander comment cette multitude de rayons sonores qui partant de l'orchestre en tout sens arrivent dans notre oreille sans se contrarier, se réunissent en un point, et là répètent sur l'organe de l'ouïe tous les sons de l'harmonie la plus compliquée, en conservant à chacun d'eux son intensité relative, son degré et son caractère, en permettant à l'auditeur de les discerner avec netteté et d'y reconnaître le timbre de chacun des instrumens d'où ils partent. Mais ici les sons nous offrent quelque chose de plus étonnant encore que les effets de la lumière.

On sait que les rayons lumineux ne marchent qu'en ligne droite, et qu'un corps opaque placé devant nos yeux intercepte subitement et complètement la scène qui auparavant charmait nos regards. Mais un obstacle de même genre ne suffit point pour nous priver de l'harmonie. Si l'on suppose un objet quelconque interposé entre l'orchestre et l'auditeur, celui-ci continue d'entendre la symphonie, sans autre différence qu'un affaiblissement plus ou moins marqué dans la sensation. L'air placé derrière l'obstacle n'est plus mis en vibration par une commotion venant directement de l'orchestre, mais l'ébranlement lui parvient par une communication latérale. Ainsi chaque molécule de l'air contenu dans la salle devient un foyer d'harmonie qui répète le concert et en distribue les sons dans toutes les directions. Et non-seulement chaque point de l'espace entier est un centre sonore qui rend l'harmonie dans toute sa complication et dans toute sa pureté, où l'on reconnaît le son des violons, celui des hautbois, des flûtes et des cors, celui des quintes, des violoncelles et des contrebasses, mais cette molécule sonore qui exécute tous ces ordres de vibrations sans les confondre, transmet encore à toutes celles qui l'environnent immédiatement la faculté de répéter le même prodige et de communiquer à son tour la même propriété, et ainsi de suite. Je demande maintenant comment tous ces centres d'harmonie, toutes ces molécules vibrantes, tous ces points rayonnans, agissant et réagissant les uns sur les autres et dans tous les sens, n'engendrent pas le cahos et la plus horrible cacophonie? Il n'y a que l'auteur de semblables merveilles qui puisse les comprendre.

Parlerons-nous des prodiges de la mémoire?

> La mémoire. A ce nom se troublent tous nos sages:
> Quelle main a creusé ses secrets réservoirs?
> Quel Dieu range avec art tous ces nombreux tiroirs,
> Les vide ou les remplit, les referme ou les ouvre?..
>
> Delille. *L'Imagination*, *Chant I.*

Pense-t-on avoir expliqué ces prodiges avec les mots de *traces*, *d'impressions*, *de traits gravés* etc.? Les expressions figurées, bonnes pour la Poésie, qui ne vit que d'images, et que la Métaphysique emprunte avec trop de confiance, sont commodes pour masquer notre ignorance et nous faire croire que nous avons rendu raison du phénomène. Ne semble-t-il pas que l'on considère la mémoire comme une planche de graveur sur laquelle le burin peut s'exercer au gré de l'artiste ? Mais au premier dessin on ne peut en ajouter un second, et deux sujets différens gravés l'un après l'autre ne produiront qu'une confusion de traits, une véritable maculature. Si l'on veut que le second sujet paraisse avec netteté, il faut remettre la planche à neuf, en effaçant préalablement le premier, qui dès lors ne peut plus se reproduire. On voit tomber tout de suite la comparaison. Mais qu'arrivera-t-il, si, au lieu de deux sujets seulement, on en veut superposer des milliers, avec la condition que chacun d'eux puisse reparaître tout seul ? Et quant aux notions abstraites et purement intellectuelles, comment peuvent elles devenir l'objet d'une empreinte physique ? Peut on même concevoir *la trace* d'une odeur, d'une saveur ou d'un son ? Qu'est ce que *l'image* d'une douleur ou d'un plaisir ?

Quoi qu'il en soit, dira-t-on que chaque image, chaque idée, chaque souvenir, chaque *impression* enfin, s'il faut en revenir à ce mot, occupe dans le cerveau une place distincte ? Mais alors y trouverons-nous assez d'espace pour cette multitude immense de matériaux que la mémoire peut retenir ? Laissons, si vous voulez, comme de rares exceptions, ces mémoires remarquables qui sont réellement équivalentes à des bibliothèques entières, mais qui exécutent des tours de force propres à nous confondre d'étonnement, tels que de répéter à rebours tous les mots d'un long discours que l'on a entendu pour la première fois ; ne considérons qu'une mémoire ordinaire, et certes le miracle sera encore assez grand.

Parviendrons-nous à faire l'énumération de tout ce que peut contenir une mémoire même médiocre ? Les mots les plus usités de la langue et le sens attaché à chacun d'eux, tous les objets familiers dont on s'occupe journellement ; toutes les actions ordinaires de la vie ; toute cette foule de notions dont se composent les connaissances acquises même les plus bornées, les idées religieuses, celles des devoirs de son état, les noms, les traits, les sons de voix, la démarche, l'écriture de toutes les personnes de notre connaissance, les souvenirs de l'enfance et ceux de toute la vie ; cette infinité de détails qui occupent sans cesse notre attention et nos combinaisons ; en un mot, tout le système de notre nature intelligente et active, qui est appuyé tout entier sur la mémoire, ou plutôt qui n'est que la mémoire en action. Et dans un magasin d'une telle abondance, nous trouverons encore de la place pour loger ce vaste recueil de notions dont se compose telle ou telle science, et quelle immensité de matériaux nouveaux viendront s'accumuler dans la tête de celui qui étudiera plusieurs sciences ! Vous figurez-vous bien le nombre d'idées qui entre, par exemple, dans la connaissance de l'histoire seule? Joignez-y la géographie, l'histoire naturelle, la littérature, l'usage de plusieurs langues etc. Et toutes ces idées innombrables se tiennent en réserve, prêtes à reparaître à point nommé dans toute leur intégrité, les unes au gré de nos désirs, les autres sans le concours de notre volonté; celles-ci se reproduisant directement et sans introducteurs, celles-là ne venant qu'à la suite de quelques autres dont elles forment le cortége, ou défilant et s'attirant une à une comme les anneaux d'une chaîne.

Que dirons-nous de ces impressions éloignées, de cette multitude d'idées que nous rappellent subitement un mot, un geste, un son fugitif, une odeur passagère? de ces idées restées perdues dans la mémoire pendant de longues années, qui tout-à-coup renaissent dans leur état primitif, sans qu'on puisse concevoir comment un demi-siècle n'a pu les détruire, ni comment elles ont pu demeurer si long-tems ensevelies sans trahir une seule fois leur présence? Comment expliquerons-nous cette étrange contradiction qu'amène la vieillesse, qui perd le souvenir des impressions récentes en même tems qu'elle sent toutes les réminiscences du premier âge se retracer avec plus de vivacité? Frémissons sur ce point en disant avec le même poëte:

> Enfin, dans le cerveau si l'image est tracée,
> Comment peut dans un corps s'imprimer la pensée?
> Là finit ton savoir, mortel audacieux.

Id. ibid.

Que n'aurais-je pas à vous demander sur l'incompréhensible divisibilité de la matière, indiquée, quoique bien imparfaitement au prix de la réalité qui échappe à nos organes, à nos instrumens et à toute la puissance de notre imagination, indiquée, dis-je, par le phénomène inconcevable de certains corps odorans, par exemple frappant de ce chien qui suit la piste de son maître dans un chemin nouveau pour lui, où tant d'autres personnes ont passé et où les courans d'air ont cent fois renouvelé l'atmosphère, par celui de la coloration des fluides, par les résultats obtenus dans l'art du batteur et du tireur d'or, par les animalcules microscopiques, chez qui la subtilité et la ténuité des viscères, des appareils nécessaires aux sensations, à la digestion, à la génération, au travail, à l'attaque, à la défense, celle des vaisseaux dont il sont pourvus et celle des humeurs qui circulent dans ceux-ci, ont de quoi nous effrayer et nous confondre. « L'homme, dit Pascal, tremblera dans la vue de ces merveilles, et je crois que sa curiosité se changeant en admiration, il sera plus disposé à les contempler en silence, qu'à les rechercher avec présomption. »

Avez-vous compris le mystère de la reproduction des plantes et des animaux? Car les hypothèses les plus ingénieuses des naturalistes et des physiologistes n'ont rien expliqué, ou n'ont fait que rendre le miracle plus étonnant.

Avez-vous éclairci cet autre mystère de l'union de l'âme et du corps? Voyez vous clairement comment une substance spirituelle et la matière peuvent agir immédiatement et réciproquement l'une sur l'autre? Ou, si vous êtes matérialiste, avez-vous compris par quel genre de combinaisons chimiques la matière peut parvenir à se connoître elle-même, à l'aide de quelles affinités, de quelles attractions et répulsions elle peut produire les hautes conceptions du génie, les prodiges de la pensée, les chefs-d'œuvre de l'imagination, les profondeurs de l'intelligence, les ordres de la volonté, la force des desirs et tout le système de la sensibilité?

Savez-vous comment deux corps complètement séparés l'un de l'autre peuvent exercer l'un sur l'autre une action réciproque et s'attirer mutuellement? Avez-vous expliqué la cause de la pesanteur, et n'êtes-vous pas obligé de croire à ce phénomène qui se passe sans relâche sous vos yeux? Avez vous expliqué comment une comète parvenue à plusieurs milliers de millions de lieues du Soleil, peut continuer à lui obéir à cette énorme distance et revenir fidèlement sur ses pas?

Ah! à l'aspect de ces merveilles, l'homme sage, le véritable philosophe admire, il prosterne son front dans la poussière et adore une puissance infinie dont il n'a pas l'absurde et téméraire présomption de mesurer l'étendue. Quant au philosophe orgueilleux et insensé qui ne prétend à rien moins qu'à tout comprendre, il peut s'indigner tant qu'il voudra d'une ignorance qui humilie sa sublime raison, mais il ne sera pas moins obligé d'en subir les conséquences et de croire à tant de phénomènes couverts de nuages impénétrables.

Cessons donc de refuser notre croyance à tout ce qui passe la portée de nos lumières, précisément parce que nous ne pouvons en trouver l'explication; cessons d'assigner à notre foi les bornes de notre intelligence, et convenons qu'il est bien plus raisonnable et plus philosophique de savoir nous juger nous-mêmes, de reconnoître franchement la nature et les bornes de nos facultés et d'apprendre ainsi à en mieux régler l'usage.

La suite à un autre Numéro.

ANNONCES.

On trouve à Lyon, chez Perisse frères, imprimeurs-libraires, rue Mercière, N.° 33; à Paris, chez Méquignon fils aîné, libraire, rue St. Severin, N.° 11; et à Chambéry, chez Puthod libraire, les ouvrages suivans:

La véritable journée du chrétien, sanctifiée par la prière et la méditation; augmentée du renouvellement des vœux du baptême, de l'abrégé de la doctrine chrétienne, par l'abbé de la Hogue, suivie de la Consécration de la France au sacré-cœur de Jésus, de la messe du mariage, de prières pour la confirmation, etc.; nouvelle édition, mise dans un meilleur ordre que les précédentes, et divisée en quatre parties, par M. l'abbé Ludovic de La Grandière; 1 vol. in-24.

Le même ouvrage, avec trente jolies gravures, et titre gravé; 1 vol. in-24.

Le même ouvrage, papier vélin, avec les figures, 1 vol. in-24.

Notions élémentaires de géographie et de chronologie, par un ancien professeur de l'Université; 1 vol. in-12.

Le Statut de l'Université, du 28 septembre 1814, porte que les élèves de la classe de sixième seront instruits dans les notions générales de la géographie et étudieront la Mappemonde; le même Statut ajoute que dans la cinquième on commencera à donner des notions élémentaires de chronologie. C'est dans le dessein d'arriver à ce double but qu'a été composé le petit ouvrage que nous annonçons. L'auteur en se renfermant dans un cadre étroit, a cependant donné à son sujet tout le développement convenable, et on lui saura gré d'avoir ajouté à la collection des livres élémentaires un classique qui y manquait essentiellement.

Novum Testamentum Domini nostri Jesu Christi, vulgatæ editionis, juxta exemplar Vaticanum anni 1592; 1 vol. in-32.

Cette jolie édition a été faite dans l'intention de remplacer celle de Cologne en petit format, qui est devenue fort rare et fort chère. Ce n'est point vanter trop celle-ci, que de dire qu'elle peut soutenir la comparaison sous tous les rapports. Messieurs les Ecclésiastiques y retrouveront tous les avantages qui ont rendu si précieuse l'édition qui a servi de modèle.

Nous nous proposons d'imprimer successivement avec les mêmes soins et dans le même format, les Soliloques et les Confessions de St. Augustin, le [illegible] du [illegible] et quelques autres ouvrages latins du même genre.

Pélerinage d'un nommé Chrétien, écrit sous l'allégorie d'un songe, traduit de l'anglais; 1 vol. in-18, jolie édition.

Ce bon petit ouvrage manquait depuis quelque temps dans le commerce; on verra sans doute avec plaisir cette nouvelle édition qui se distingue des précédentes par une exécution typographique qui est très-soignée.

Pensez-y-bien, ou réflexions sur les quatre fins dernières de l'homme, nouvelle édition, augmentée d'un chapitre sur la dévotion à la Sainte Vierge et de plusieurs histoires édifiantes; 1 vol. in-32.

Prières et cérémonies des Ordinations, d'après le Pontifical Romain revu par l'ordre du Pape Clément VIII; traduites pour la première fois du latin en français, avec le texte en regard; 1 vol. in-12.

Selectæ è profanis Scriptoribus Historiæ, quibus admixta sunt varia honestè vivendi Principia ex iisdem Scriptoribus deprompta, ad usum scholarum; 1 vol. in-18.

Cette édition imprimée sur caractère neuf, et d'un format commode, est sans contredit une des meilleures qui aient paru.

Vie des Saints pour tous les jours de l'année, avec différentes pratiques et des prières à la fin de chaque vie, et des instructions sur les dimanches et fêtes mobiles; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée des vies de plusieurs Saints, notamment de celles de St. Ignace de Loyola, de St. François Xavier, de St. François Regis, de St. Louis de Gonzague, de St. Vincent de Paule, etc.; 1 fort vol. in-12.

Virginie, ou la Vierge chrétienne, histoire Sicilienne, pour servir de modèle aux filles qui aspirent à la perfection, par le R. P. Michel-Ange Marin, religieux minime; 2 vol. in-12.

LOGOGRIPHE.

Utile appui de la faiblesse,
Je puis servir à la vieillesse;
Mais agité par la fureur,
Je puis causer plus d'un malheur.
Sur mes trois premiers pieds, souvent d'une bourrique
On m'impose la charge avec le conducteur;
Sur mes trois derniers pieds, je règle la musique;
Mon uniformité déplaît dans un auteur.

Le mot de la dernière *Enigme* est *l'aiguille* d'une horloge.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Lyon, 12 décembre. Hier a comparu devant la cour d'assises le nommé Pierre-Etienne Gabriel Lefèvre, dit Chevalier, dont nous avons parlé il y a quelque temps, âgé de 35 ans, natif de Moulins, accusé 1.° d'avoir pris le nom d'un nommé Chevalier dont il avait trouvé les papiers, et d'avoir fabriqué un faux congé et une feuille de route, à l'aide de quoi il avait réussi à obtenir un emploi à la Préfecture de Lyon, 2.° d'avoir empoisonné une jeune veuve hollandaise qui l'avait suivi à Lyon, et successivement trois femmes qu'il avait épousées l'une après l'autre, avec contrat portant donation mutuelle en faveur du dernier vivant des deux époux, 3.° d'avoir assassiné l'un de ses enfans et dérobé l'enfant d'un chapelier, pour le substituer au sien, en vue des menaces des parens de sa femme, qui avaient conçu des soupçons sur la cause de la disparition du premier. Les trois femmes ont été empoisonnées à l'époque de leurs couches. La quatrième femme du prévenu, qu'il avait épousée depuis peu, est encore vivante. Ses réponses au sujet de l'enfant, pleines de contradictions, n'ont aucune vraisemblance. Nous ferons connaître les principales circonstances des débats. Lefèvre, placé à la banque de France, avait été arrêté en 1809, pour avoir touché sur de faux bons une somme de 60 mille francs, que son père remboursa pour éviter les poursuites.

Paris, 8 et 9 décembre. La Cour de cassation a déclaré la compétence de la Cour royale de Besançon dans l'affaire de la conspiration de 1822.

— M. le duc Decrès est mort des suites de l'attentat que nous avons rapporté.

— Un courrier français venant de Madrid et passant à Bordeaux le 2 décembre, a rapporté qu'à son départ de Madrid jouissait d'une parfaite tranquillité.

Banque de France : 1420 fr.; 1425 fr.

Cinq pour cent consolidés 77 fr., 95 c., 90 c.

Naples, 25 novembre. Trente bataillons d'infanterie, 18 escadrons de cavalerie et 50 pièces de campagne passent dans les Abbruzzes, sous le commandement du général Filangieri. On rassemble dans les Calabres un corps de troupes légères, auxquelles se réuniront les volontaires organisés en corps francs.

MARCHÉS de Chambéry des 5, 7 et 9 décembre 1822.

	LE VESSEL.		L'HECTOLITRE.	
	f.	c.	f.	c.
BLED.				
Froment, *Prix*	18	58	22	04
Seigle	9	00	11	76
Orge	0	00	0	00
Sarrasin	5	25	6	87
Maïs	10	00	13	07
Avoine (1)	2	95	6	80
Pain, 1re qualité, la livre			0	34
Viande, *idem*, *idem*			0	70

(1) Rapport des 3 vaisseaux au hectolitre :
Froment . . 0,843
Seigle . . 0,765
Avoine . . 0,434

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

AN 1820. (N.° 51.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 *Décembre*

Chambéry, 21 *décembre*. Voici les détails que nous avons annoncés touchant l'arrivée de S. Exc. M. le marquis d'Yenne à Cagliari, où il va remplir les fonctions de Vice-Roi de l'île de Sardaigne.

S. Exc. partie, comme nous l'avons dit, le 1.er novembre dernier, sur la frégate royale *la Marie-Thérèse*, escortée de la frégate *la Christine* et de la corvette *le Triton*, est arrivée le 9 à midi, à sa destination. La traversée, qui a été de huit jours, aurait pu être beaucoup plus longue, à raison des vents qui règnent en ce moment depuis deux mois. La petite escadre a essuyé des bourrasques assez fréquentes, le 7, dans l'après midi, elle éprouva un ouragan dans les parages de l'île de St Pierre. Le 8, le vent étant devenu décidé, l'escadre entra à pleines voiles et en ordre de marche dans la rade de Cagliari, par un temps superbe. A 4 heures du soir, S. Exc., après avoir reçu quelques visites à bord, descendit à terre, saluée par le canon des vaisseaux et des forts, et accompagnée de son État-Major, elle fut reçue à terre par M. le Marquis Balbe de Montiel, Général d'armée, faisant les fonctions de Vice-Roi, et par un nombreux populace. Arrivé au château royal, M. le Général d'Yenne reçut la députation des divers *Stamenti* du Royaume. Le dîner qui eut lieu ensuite fut accompagné de la musique des Chasseurs de Sarr en garnison à Cagliari. Le soir la ville fut illuminée, selon l'usage. Le 14, la prestation du serment du Vice-Roi eut lieu à la cathédrale au milieu de tous les *Stamenti* civils et militaires. Le 15, ceux-ci ayant harangué S. Exc., on remarqua dans les réponses de M. le Général, l'assurance expresse de son désir ardent de seconder les intentions paternelles du meilleur des Rois, et concourant de tous ses efforts et de concert avec les Stamenti, au bonheur des peuples de ce royaume.

— Nous recevons de *Francfort-sur-le-Mein* une nouvelle invitation de répéter l'avis suivant:

Terres Seigneuriales de Grossmichow et de Wattolitz, en Bohême.

Ces terres situées à 15 milles de Prague, estimées judiciairement à 1,412,832 florins, valeur de Vienne, auxquelles appartiennent onze villages avec une population de 2,500 âmes, deux châteaux, des métairies, huit moulins etc. etc. seront jouées ensemble à Vienne dans une loterie [illegible], dont le tirage aura lieu le 28 décembre 1820.

Outre ces gains principaux, il y a encore 8,000 primes accessoires d'un montant total de 600,000 florins, et 15,448 billets gratis. Chaque billet peut gagner 452 lots. Si la personne qui gagnera la terre de Wattleitz ne voulait pas la garder, on lui offre en échange le montant de 100,000 fl. en numéraire, et 300,000 fl. à celle qui gagnera Gumpoldskirchen, somme dont la maison Henikstein à Vienne garantit le payement.

On peut avoir chez le soussigné, jusqu'au jour du tirage, avec le prospectus, qui contient les détails ultérieurs, des billets valables pour tous les tirages à 30 francs de France. Les remises peuvent se faire en lettres sur Genève. On prie d'affranchir les lettres et les envois.

Signé J. H. REINGANUM, rue Zeil, N° 43, à Francfort sur-le-Mein.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub. le 17 *décembre*; LETTRES PATENTES, du 27 novembre 1820, *par lesquelles S. M. assigne à la caisse de l'Administration de la dette publique une somme de 664,981 fr. 63 cent. pour servir au payement de rentes sur le registre de la dette perpétuelle de l'État, en prescrivant que cette somme soit fournie par la Trésorerie générale, suivant l'art. 71 de l'Édit du 24 décembre 1819.*

PIÉMONT.

TURIN, 16 *décembre*. La Société royale d'Agriculture, dans sa séance du 12 du courant, a décerné à M. le docteur Jean François Re, Professeur de matière médicale à l'École vétérinaire, le prix d'une médaille de 500 fr. proposé l'année dernière pour la meilleure dissertation sur cette question: *Si la partie du Piémont qui, entre la Doire Baltée et la Sture, s'étend du pied des Alpes jusqu'auprès de Vercelli et de la Venerie royale, peut et par quels moyens, recevoir de notables améliorations sous le rapport de l'agriculture et des arts.* La Société a encore jugé d'une mention particulière une autre dissertation qui a pour épigraphe: *Cedant arma togae, togaque aratro.*

— L'Académie Royale des Sciences secondant les nobles intentions de M. le Marquis Arborio de Brême, qui, en 1817, proposa à tous les sujets de S. M. une riche médaille d'or dont un généreux ami des arts faisait les frais, pour le meilleur éloge du immortel tragique piémontais, Victor Alfieri. L'Académie, dans le jugement qu'elle a prononcé en 1819, ayant exclu du concours tous les ouvrages présentés, comme manquant de quelques-unes des conditions prescrites, avait jugé digne d'une mention celui de M. Marre, Professeur à l'Université de Gênes et auteur d'un ouvrage en deux volumes sur le même sujet. Il a suffi à M. le Marquis de Brême que l'Académie ait distingué cet auteur, pour qu'il se soit empressé de le récompenser de ses travaux; et il lui a fait remettre une médaille d'or qui fait le plus grand honneur aux talens du graveur, M. Lavy. Cette médaille offre, d'un côté, la tête du poëte avec cette légende: *Victorius Alferi Astensis*; et sur le revers, une Melpomène dans le style antique, avec cette inscription: *Italicae Melpomenae ultor et decus.* Le donateur a fait distribuer en outre quelques-unes de ces médailles en bronze.

— Le 20 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu son séance présidée par M. le comte Audiberti, Vice-Président de l'Académie. M. le Prof. Carena, Secrétaire de la Classe, a lu une description des espèces appartenant au genre *hirudo* (sangsue), qu'il a trouvées dans les eaux du Piémont. M. l'académicien Colla a lu un travail sur le genre *musa* (Bananier); il a présenté à la Classe le fruit, mûr pour nous, de cette plante précieuse qu'il cultive dans les serres de son jardin. Parmi les ouvrages présentés à l'Académie au nom de leurs auteurs, était le 5me volume des Actes de la Société impériale de Moscou. La Classe a eu l'avantage d'examiner de près plusieurs échantillons des trois règnes recueillis sur les plus hautes cimes du Mont-Rose par M. *Zumstein*.

NOUVELLES ETRANGERES

ALLEMAGNE

Vienne, 30 *novembre*. On attend ici incessamment LL. MM. II., et ensuite l'Empereur Alexandre qui les suivra dans huit jours. Ainsi que nous l'avons annoncé, les conférences de Troppau resteront suspendues jusqu'après la réponse de Naples, et elles seront ensuite continuées ici, où tous les ministres sont attendus. Le Roi de Naples, à ce qu'on assure, est invité à se rendre à Laybach, dans la Carniole, pour y conférer avec les Souverains alliés.

— Il ne s'est pas confirmé que M. le Comte de Bellegarde doive être chargé du commandement civil et militaire de la Lombardie.

— Le prince royal de Prusse, parti de Troppau, est arrivé à Berlin le 26.

ANGLETERRE.

Londres, 23 *décembre*. Le comte d'Erol, maréchal héréditaire d'Écosse, vient d'épouser miss Elisabeth Clarence, fille de S. A. R. le duc de Clarence.

— L'Irlande est agitée, et il s'y est passé des scènes sanglantes, étrangères à la politique, mais qui menacent la sûreté publique et privée.

L'Université d'Oxford s'étant prononcée contre les partisans de la Reine, plusieurs membres ont été insultés. Elle a réclamé en corps la protection du Roi contre les tentatives anti-monarchiques des agitateurs.

— La Reine doit faire un voyage en Irlande, pour rendre visite au duc et à la duchesse de Leinster.

— Le Pacha d'Égypte vient de faire présent à notre souverain de la fameuse aiguille de Cléopâtre dont le poids est de 400 milliers. Cette colonne sera érigée en face du palais de Carlton House.

— Les corporations et les cités commencent à envoyer des adresses au Roi pour protester contre les ennemis du gouvernement, de la religion et des lois.

— Le Roi a fort mal reçu l'adresse du lord-maire et du conseil de la ville de Londres, qui demandent le renvoi des ministres.

— La duchesse de Clarence est accouchée d'une princesse.

— On annonce des ouvertures de paix entre Bolivar et Morillo.

ESPAGNE.

Madrid, 3 *décembre*. Le Roi, dans sa réponse à la commission permanente des Cortès, au sujet de la convocation extraordinaire des Cortès, a déclaré qu'en se résignant à renvoyer son premier majordome et son confesseur, que pour donner une nouvelle preuve de son empressement à contribuer à la tranquillité publique, quoique ni l'un ni l'autre ne fussent coupables des inculpations dont ils étaient l'objet.

— Le peuple de Valence, qui avait demandé la tête du général Elio, n'a accordé que huit jours de délai. On s'est hâté de demander au gouvernement que le sort d'Elio fût promptement décidé.

— Le général des Capucins, dans des *Observations respectueuses* adressées au Roi et aux Cortès, avait prouvé, par des raisonnemens très-concluans, que la suppression des ordres monastiques était contraire à la Constitution, qui conserve tous les droits de l'Église catholique, et que, conformément au concile de Trente, l'autorité civile devait s'entendre avec l'Église, et que quand celle-ci aurait parlé, le clergé aurait obéi sans difficulté. Ces [illegible], [illegible] de la part de l'auteur, puisque les ordres mendians ne sont pas supprimés, ont été condamnées en dernière instance par le jury suprême, comme *injurieuses et subversives*.

— Depuis le 26 novembre, on a arrêté ici 66 personnes, prévenues d'avoir [illegible] pour opérer un mouvement contre la constitution.

— On distribue par milliers dans les campagnes des proclamations qui annoncent par ces mots *Armée royale anti-constitutionnelle*.

Irun, 6 *décembre*. Le passage très-fréquent des courriers espagnols, français, allemands ou anglais par cette ville fait présumer qu'il se traite en ce moment de grands intérêts entre notre gouvernement et quelques puissances étrangères.

— Sur les représentations de la députation permanente, le Roi a désavoué les démarches attribuées à don Joseph Alvarez de Toledo, qui aurait abusé du nom du Roi auprès de quelques puissances et notamment de la Russie. La députation et la municipalité de Madrid se plaignent des inquiétudes répandues dans les esprits et prient le Roi de vouloir bien les faire cesser, en désavouant la conduite de ceux qui se disent ses plus fidèles serviteurs et agissent contre la constitution.

— On annonce une conspiration qui a échoué à Grenade.

FRANCE.

Paris, 10, 11 et 12 *décembre*. Une tragédie nouvelle en cinq actes, intitulée *Jean de Bourgogne*, a obtenu un succès décidé à la seconde représentation, au moyen de quelques coupures faites par l'auteur.

— Le comité de mise en liberté de la cour des Pairs a fait élargir de nouveau huit individus comme non-coupables dans l'affaire du 19 août.

— Le prince Castelcicala, ambassadeur de Naples à Londres, est parti de Paris pour sa destination. Le prince Cariati est toujours à Paris.

— On a observé à Munich une nouvelle Comète entre Pallas et Jupiter.

— Il paraît certain que le Roi Christophe s'est donné la mort. Les nouvelles du Cap sont confirmées par les lettres de New-York. Ce Roi nègre avait eu, au juillet dernier, une attaque de paralysie pendant sa maladie, une partie de l'armée s'est révoltée, les troupes envoyées contre les rebelles se réunirent à ceux-ci; à cette nouvelle, Christophe se tua d'un coup de pistolet. On croit que le président Boyer, qui a mis toutes ses forces en campagne, sera bientôt maître de toute la colonie.

— La ville de Cambrai est élevée au rang des bonnes villes.

— Une lettre récente de Gibraltar annonce que 17 cadavres égorgés et liés ensemble ont été trouvés sur la plage, et qu'on en voyait flotter au large en plus grand nombre. Cette barbarie a été exécutée par des pirates grecs, dont l'un a été saisi.

Et 14 *décembre.* Il paraît que ce sont les *cruautés* de Christophe, soit envers ses soldats, soit envers ses sujets de toutes les classes, qui ont fait naître la révolte qui a mis fin à son règne. Il n'y a eu dans tous les mouvemens que cinq hommes de tués. En pillant le château royal de Sans-Souci, les soldats y ont trouvé [illegible] piastres.

— Cent soixante douze membres de plus dans la Chambre des Députés ont exigé divers changemens dans la salle des séances et dans ses dépendances. On a profité de l'intervalle des sessions pour les exécuter.

— Le 5 de ce mois, il a passé à Bayonne un courrier Russe et deux Français qui se rendaient en toute diligence à Madrid.

15 *Et 16 décembre.* Le baptême du duc de Bordeaux étant renvoyé au mois de mars, on a remarqué que Henri IV a été baptisé le 6 mois.

— Au Cap-Haïti, les yeux se portent, dit-on, sur Paul Romain, duc de Limbé, le général le plus âgé, dont on loue les principes et la modération, pour succéder à Christophe.

Lyon, 16 *décembre.* Lelièvre, dans ses réponses, a essayé d'indiquer des causes naturelles de la mort de sa maîtresse, de ses trois femmes et de son fils. La défense de l'accusé par M. Benoyard, a duré plusieurs heures. Le jury, après deux heures de délibération, a déclaré l'accusé coupable. Celui-ci a entendu son arrêt de mort avec une apparente insensibilité, et, en se retirant, il a salué la Cour et l'auditoire.

Banque de France 1415 fr.

Cinq pour cent consolidés: 77 fr., 85 c. 78 fr. 78 fr., 15 c., 45 c.

ITALIE.

Naples, 30 *novembre.* M. le baron de Schubart, envoyé extraordinaire du Danemarck, a présenté ses lettres de récréance à S. M. Il accompagne à Rome le Prince héréditaire et la Princesse de Danemarck. Ses fonctions seront remplies ici par M. le chev. de Voghi, en qualité de chargé d'affaires.

— S. M. a nommé le prince de Danemarck Grand'Croix de l'Ordre de S. Ferdinand et du Mérite.

— Le 7 de ce mois on a vu un très beau météore lumineux, sous la forme d'un globe de la grosseur apparente du Soleil, qui s'est dirigé du couchant au levant, en jetant une lumière semblable à celle d'un feu d'artifice.

— Le parlement continue à s'occuper des changemens à faire à la Constitution, pour la rendre applicable au royaume des Deux-Siciles.

2 *Décembre.* Soixante des soldats du 3e régiment de cavalerie légère qui étaient désertés du quartier des Granili, sont rentrés sous leur drapeau; Les patrouilles et les milices du pays ont arrêté un grand nombre de brigands; quelques-uns ont été tués.

— S. M. a décoré au général Florestan Pepe la Grand'Croix de l'Ordre de S. Ferdinand et du Mérite. Plusieurs autres militaires ont reçu de nouveaux grades dans les Ordres dont ils étaient décorés.

Rome, 6 *décembre.* Avant-hier est arrivé de Naples en cette ville le prince Henri, frère de S. M. le Roi de Prusse.

Milan, 13 *décembre.* S. M. I. R. A. ayant ordonné de porter l'armée au nombre complet de l'état de paix, il a été prescrit pour cela, une levée de 9,700 hommes, dont 4973 dans les provinces Lombardes, pour compléter les régimens qui se recrutent dans ces provinces.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 5 *décembre.* Il passe continuellement ici des courriers anglais, autrichiens, russes, français, etc.

— Le *Mercure Suève* du 4 contient l'article suivant: « Dans le cas d'une guerre entre l'Autriche et Naples, le Pape se rendra à Gênes. »

— M. Asinari Gattinara de Brême, ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne, vient d'arriver à Bruxelles.

VARIETES.

PROJET *d'amélioration pour remédier à l'insalubrité de l'Hospice du Grand-Saint-Bernard.*

L'intérêt de l'humanité nous fait un devoir de concourir à la publicité des vues proposées par un estimable philantrope, M. Parrot, Conseiller d'État de Russie et professeur de Physique à Dorpat, pour améliorer l'habitation des respectables Religieux qui se dévouent avec tant de zèle et de charité au secours de leurs semblables, sur l'un des passages les plus critiques des Alpes, fréquenté par un si grand nombre de voyageurs. Ces vues bienfaisantes et éclairées sont exposées dans le dernier Cahier de la *Bibliothèque Universelle.* Nous allons en extraire tout ce qui est nécessaire pour l'objet que nous devons nous proposer ici.

Voici comme s'exprime à ce sujet M. Parrot lui-même:

« J'ai appris en frissonnant que les membres d'une des plus » respectables réunions, les Pères de l'Hospice du Saint Ber» nard, parviennent rarement à l'âge de trente-cinq ans, et le » plus souvent meurent entre vingt et trente, et que cette mor» talité si prématurée est causée principalement par le froid » et l'humidité de leur habitation. Quoi! un pareil état dans » notre siècle, où la Physique offre des moyens si sûrs de se » préserver du froid et de l'humidité! On profite de ces moyens

» pour conserver soigneusement la chaleur des chaudières, dans
» les brasseries et les distilleries, ou soit préserver les vais-
» seaux de guerre des efforts destructifs de l'eau de la mer,
» et on souffre que les hommes les plus généreux, les plus
» chrétiens, qui sacrifient leur vie pour sauver celle des voya-
» geurs de toutes les nations, la voient abréger d'une manière
» aussi cruelle, en habitant une maison qui est enterrée pen-
» dant huit mois dans la neige, et pendant tout aussi long-
» tems couverte enduite dans l'intérieur par un givre qui arrive
» à l'épaisseur d'un doigt. dans les quatre mois qui restent de
» l'année, un air aussi insalubre que celui d'un souterrain se
» conserve dans cette habitation, en sorte qu'elle n'offre, ni
» en hiver ni en été, une température supportable. Les moyens
» de se préserver du froid et de l'humidité, et de conserver
» la chaleur dans l'intérieur, sont connus et simples. J'en donne
» une description dans les *Annales de Physique* (de M. Gilbert),
» afin que si quelqu'un peut proposer quelque chose de mieux,
» il le fasse dans le courant de l'été. Une souscription donnerait
» la possibilité de l'exécution. J'enverrai directement ma con-
» tribution au vénérable Prieur de l'Hospice, le R. P. Biselx,
» par l'intermédiaire de la maison Poeder de Riga. Je ne con-
» nois pas la grandeur du bâtiment, mais il faudrait qu'elle fût
» bien démesurée, si deux à trois cents souscriptions, de cin-
» quante francs chacune, ne suffisaient pas. »

Le premier moyen proposé par M. Parrot tend à empêcher le contact immédiat de l'air intérieur des chambres avec le mur extérieur considéré comme trop bon conducteur de chaleur et d'humidité. A cet effet, on construirait en dedans deux revêtemens en briques, l'un à trois pouces de distance du mur, avec des briques posées de champ, et l'autre, à trois pouces du premier, avec des briques posées de plat. Le tout serait consolidé par des appuis en fer solidement incrustés dans le gros mur. Celui-ci serait percé par intervalles de plusieurs ouvertures qui admettraient le passage de l'air extérieur entre le mur et le premier revêtement. Ces ouvertures seraient fermées dans les tems froids et humides.

Toutes les chambres auraient des doubles fenêtres qu'on pourrait ôter en été et replacer en hiver. On laisserait un carreau mobile pour servir au besoin de ventilateur et renouveler l'air de la chambre.

Enfin on établirait des poêles économiques qui à-la-fois épargneraient le bois et donneraient un plus grand développement de chaleur.

M. Parrot a ouvert une souscription qui a déjà produit des résultats satisfaisans, et qui promet un plein succès, pour peu que les amis de l'humanité des diverses contrées de l'Europe veuillent s'intéresser à un projet qui mérite leur attention. MM. les Rédacteurs de la *Bibliothèque Universelle*, avantageusement placés pour recevoir les souscriptions et pour faire passer les fonds aux vénérables Religieux de l'Hospice, avec lesquels ils sont d'ailleurs en relation habituelle, se sont empressés de faire connaître les vœux de M. Perrot, et ils offrent les moyens faciles qui sont en leur pouvoir pour faire parvenir à leur destination, avec leur propre contribution, les secours qui leur seront adressés.

M. Pleischel, de Prague, propose, de son côté, pour les usages de l'Hospice, un moyen propre à diminuer la consommation des combustibles, si rares à cette hauteur. C'est l'emploi de la marmite de Papin pour cuire la viande. On sait que l'ébullition de l'eau est accélérée sur les hauteurs, à raison de la diminution de la pression atmosphérique. Au Saint Bernard, l'eau bout à 78°, 8 de Réaumur; ce degré de chaleur étant faible, il faut plus de tems pour cuire la viande, et par conséquent une plus grande consommation de bois. La marmite de Papin procurerait une double économie de tems et de combustible.

AVIS.

L'Annuaire Ecclésiastique des Duchés de Savoie, d'Aoste et des autres lieux formant la province Ecclésiastique de Chambéry, pour l'année 1801, paraîtra au premier janvier prochain et sera mis en vente, à Annecy, chez Alexis Burdet, imprimeur-libraire du clergé, éditeur; à Chambéry, chez Puthod et chez Bergoin, libraires; à Cluses, chez Guy, libraire; à Moûtiers, chez Blanc et Cena, libraires; à St.-Jean-de-Maurienne, chez Buisson, libraire; à Thonon, chez Mouley, libraire; à Genève, chez Mme Ve de Châteauvieux, libraire; à Aoste, chez Chaillier frères, libraires; à Châtillon d'Aoste, chez François Dou, libraire.

CHARADE.

Si mon entier est annonce de grain,
C'est mon premier toujours qui vous fournit du pain.
Si mon dernier marche sans compagnie,
Vous serez fatigué de sa monotonie.

Le mot du dernier *Logogryphe* est *bâton*, où l'on trouve *bât* et *ton*.

Marchés de Chambéry des 12, 14 et 16 décembre 1800.

	LE VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*:	16	47	—	20	27
Seigle	8	75	—	11	43
Orge	0	10	—	0	00
Sarrasin	5	00	—	6	54
Mais	9	10	—	11	79
Avoine (1)	10	00	—	6	97
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	34
Viande, *idem*, *idem*.				0	70

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre.
Froment. . . 0 813
Seigle . . . 0 765
Avoine . . . 1 435

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du* 16 *décembre.*
N.os 60 — 67 — 13 — 89 — 15.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de P. CLÉAZ, rue St. Antoine.

An 1820. (N.° 52.) V.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Décembre

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 décembre. Les huit provinces dont se compose le Duché contribuent chacune aux frais de l'Ecole Royale Vétérinaire, et à cet effet fournissent deux cents francs par an pour y entretenir quatre Elèves. Pour que le bienfait soit distribué également, l'Excell.me Magistrat de la Réforme a décidé, dans sa séance du 4 de ce mois, que chaque province à son tour profiterait d'une place, en commençant par les quatre provinces qui lui ont paru les plus dépourvues d'artistes en ce genre. En conséquence il a établi les provinces dans l'ordre suivant :

La Savoie propre, le Genevois, Carouge, la Tarentaise, la Maurienne, le Chablais, le Faucigny et la Haute-Savoie.

Les quatre places se trouvent maintenant occupées par quatre Elèves des quatre premières provinces ci-dessus désignées, et à la première vacance, viendra le tour de la Maurienne. Il sera envoyé au Réformateur de cette province une invitation de publier un programme dans les chefs-lieux du mandement de son ressort, qui fixe le jour précis du concours qui se donnera à ce sujet, et en cas où, dans le terme indiqué, personne ne se présenterait sur l'avis que le Réformateur en donnera, le concours aura lieu de la manière indiquée dans la province du Chablais et ainsi de suite, selon l'ordre des provinces ci-dessus fixé.

— On écrit que M. G. P. Dupuit est mort à Annecy, le 4 du courant, à l'âge de 72 ans. Nous espérons pouvoir donner dans un prochain N.°, un article sur cet estimable ami de son pays, dont la perte sera universellement regrettée.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 22 décembre : Edit Royal, du 4 décembre 1820, *par lequel S. M. fixe les contributions directes de 1821, et ordonne* (en faveur des provinces du Piémont [illegible]) *une remise de 837,171 L. ou 30 cent. sur le principal de la contribution foncière.*

N. B. Par cet Edit, les contributions directes de l'an 1821 sont maintenues, tant en principal, qu'en centimes additionnels dans les sommes fixées pour l'année courante par l'Edit du 29 décembre 1819, sauf que les provinces du Piémont sont déchargées de la contribution que le Gouvernement français avait répartie entre elles, au montant du 137,171 l. 30 cent., en libérant de toute contribution les biens affectés à la dotation dite *de la Couronne*.

PIÉMONT.

Turin, 20 *décembre*. Le 17 du courant, la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale a tenu une assemblée à laquelle ont assisté M. le *Marquis Quesada de S. Saturnin*, ministre de S. M. près la Cour de Naples, M. le Comte Mocenigo, ministre plénipotentiaire de Russie près la Cour de Turin, et plusieurs autres personnages distingués. M. le professeur Peyron a lu une dissertation latine par laquelle il supplée deux lacunes dans l'Oraison de Cicéron *pro Milone*, au moyen d'un manuscrit palimpseste de cette Université, et de quelques passages cités par les anciens scholiastes. S. Exc. M. le Comte Napione a lu une dissertation envoyée à l'Académie par l'abbé Ciampi, professeur à Varsovie, sur un ancien manuscrit de l'histoire de Charlemagne communément attribuée à l'archevêque Turpin.

— Le célèbre sculpteur *Bonzanigo* a été enlevé aux arts le 16 du courant. Si quelque chose peut diminuer le regret de cette perte, c'est qu'il laisse des élèves capables de perpétuer une école remarquable par ce genre de productions qui ont fait si long-tems l'admiration des étrangers comme celle de ses compatriotes.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 7 *décembre*. On a suspendu ici les préparatifs pour la réception de l'Empereur Alexandre. Il est arrivé un courrier de Troppau et deux de Berlin. On croit que c'est à Troppau même qu'on attendra la réponse de Naples, et qu'il est douteux qu'il s'établisse de sitôt ici des conférences diplomatiques (voyez plus bas l'article de *Naples*).

Francfort, 15 *décembre*. Il est inutile de recueillir les mille et une nouvelles qui circulent sur les affaires de Troppau et sur l'armée autrichienne d'Italie. Pour nous, nous pensons qu'on est fort peu instruit du véritable état des choses.

— Les maîtrises et corporations ont été supprimées en Suède.

— On dit que le prince Oscar doit épouser une princesse d'une famille alliée aux plus anciennes et plus puissantes maisons régnantes.

ANGLETERRE.

Londres, 20 *décembre*. Le Roi a fait une donation annuelle de cent guinées à la maison de réclusion des femmes repenties.

— Selon des nouvelles arrivées à Corck, la ville du Cap, à St. Domingue, était déjà au pouvoir de Boyer le 23 octobre dernier. Mais suivant une lettre du Cap, Boyer éprouvait de grandes difficultés, y ayant deux partis, dont l'un est en faveur du fils de Christophe, et l'autre pour une république sous la présidence du duc de Limbé.

— Le *Sun* dit qu'il a été proposé indirectement à la Reine la moitié du traitement qu'elle avait, et le château de Zell, dans le Hanovre, pour résidence.

ESPAGNE.

Madrid, 17 *décembre*. Les nouvelles de Burgos sont peu rassurantes. On parle aussi de quelques attroupemens à Cadix. L'ouverture des clubs, sous une autre dénomination, inspire de l'inquiétude aux amis de l'ordre.

— Il y a eu quelques mouvemens sur divers points, et notamment à Saint-Jacques en Galice, dans les Asturies et à Saragosse. A Cadix, il y a un rassemblement de quatre mille contrebandiers qui exercent leur métier avec autant de succès que d'audace.

— On cite le duc de l'Infantado au nombre des 17 personnes que l'on dit éloignées de la capitale par ordre du Roi.

FRANCE.

Paris, 27, 28 *et* 29 *décembre*. La Messe du S. Esprit a été célébrée le 18, veille de l'ouverture des Chambres, à Notre-Dame. Les Princes de la famille royale, à l'exception de S. M., y ont assisté.

— M. Hyde de Neuville, ambassadeur de France aux Etats-Unis, est parti de Brest, le 14 du courant, pour sa destination.

— Mgr l'Archevêque de Paris a ordonné des prières pour implorer les lumières du S. Esprit à l'occasion de la nouvelle session des Chambres.

— Le produit de la souscription pour le monument en l'honneur du duc de Berry, s'élève déjà à plus de 530,000 fr., dont 480,000 sont placés en [illegible], avec intérêts au profit de la souscription.

— On a beaucoup vanté l'invention d'une nouvelle espèce de marmite, dite *autoclave*, pour accélérer la cuisson de la [illegible]. L'explosion d'une de ces marmites, chez M. Garcia, l'un des acteurs de l'opéra Buffa, a fait sauter le couvercle, dont les éclats ont tué sur-le-champ M. Naldi, autre acteur du même théâtre.

— Parmi les modes nouvelles, nous avons remarqué des pantalons plissés devant et des redingottes plissées comme des jupons, en sorte, dit-on, qu'il ne manque plus aux jeunes gens que de remplacer la cravate par une quenouille. On cite encore les *manchons à bêtes*, dont les corps représentent des animaux.

20 *Et* 22 *décembre*. Le Roi a fait, le 19, au Louvre, l'ouverture des Chambres, selon le cérémonial accoutumé. Les nouveaux députés ont prêté le serment prescrit. S. M., en se retirant, a été reconduite aux acclamations réitérées de *Vive le Roi !* (Voyez le Discours du Roi, après les articles des nouvelles).

— Dans la séance du lendemain, à la Chambre des Députés, on a remarqué environ cent dix membres à l'extrême droite, environ soixante à la droite du centre, quarante à cinquante seulement à l'extrême gauche.

— Un grand nombre de courriers continuent de passer par Genève.

— M. de Varfeille des Essarts, ancien conservateur des [illegible] et ex-constituant, est mort à Caen, âgé de 70 ans.

— On a arrêté au comté de Laval, qui a assassiné un jeune trompette pour cause [illegible] avec horreur d'odieuse proposition.

— M. l'archevêque de Valence, sorti de son pays, est arrivé à Perpignan le 8 du courant. Il a échappé à des dangers qui menaçoient sa vie.

Du 23 *décembre*. Les Chambres ont commencé leurs travaux. Celle des Pairs a pris en considération une proposition faite par M. le comte de Lanjuinais. Celle des Députés s'occupe de la vérification des pouvoirs.

— S. M., par deux ordonnances, a nommé ministres secrétaires d'État MM. de Corbière, Lainé et de Villèle, et M. de Corbière, *président* de la commission royale d'instruction publique, en remplacement de M. Lainé, qui a quitté ces fonctions pour raison de santé.

Banque de France : 1425 fr., 1427 fr. 50 c., 1430 fr.

Cinq pour cent consolidés : 78 fr. 15 c., 35 c., 78 fr. 45 c.

ITALIE

Naples, 21 *décembre*. Le Roi ayant fait proposer au Parlement de demander la médiation de la France, le Parlement a répondu que se reposant sur les soins paternels du Roi, il reconnoissoit que cet objet étoit du ressort du pouvoir exécutif, il appartenoit entièrement à l'exercice des attributions souveraines de S. M.

— Le général Florestan Pepe a déclaré au Roi qu'il ne pouvoit accepter la nouvelle distinction dont il l'honoroit en le nommant Grand'Croix de S. Ferdinand, qu'il renouveloit sa demande de se retirer du service pour cause de santé et jusqu'à ce que sa conduite militaire eût été examinée par une commission.

— Les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse ont présenté au Roi les lettres par lesquelles leurs souverains invitent S. M. à se rendre personnellement au congrès de Laybach. S. M. en a fait communication au Parlement par un message où il annonce sa *résolution* de partir incessamment, dans l'espérance de donner ainsi une dernière preuve de son amour pour son peuple et de lui épargner le fléau de la guerre ; il déclare qu'il laisse pour gage ce qu'il a de plus cher, et qu'il espère que la famille royale continuera de recevoir les mêmes preuves d'attachement que par le passé, qu'il confirme au Prince Vicaire général ses attributions, et enfin il invite le Parlement à ne proposer aucune nouvelle mesure en son absence, mais à laisser les choses dans leur état actuel, sauf les dispositions exigées par le cours naturel des choses. Voici la teneur de la lettre de S. M. l'Empereur d'Autriche, conforme à celle des deux autres souverains :

« Monsieur mon frère et très-cher beau-père. De hautes circonstances ne m'ont pas permis de répondre aux lettres que Votre Majesté m'a adressées depuis quatre mois. Mais les événemens auxquels ces lettres ont dû se rapporter, n'ont cessé de faire le sujet de mes plus sérieuses méditations, et les Puissances alliées se sont réunies à Troppau pour considérer ensemble les suites dont ces événemens menacent le reste de la Péninsule italienne et peut-être l'Europe toute entière. En nous décidant à cette délibération commune, nous n'avons fait que nous conformer aux transactions de 1814, 1815 et 1818, transactions dont Votre Majesté, ainsi que l'Europe, connaît le caractère et le but, et sur lesquelles repose cette alliance tutélaire, uniquement destinée à garantir de toute atteinte l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les états, et à assurer le repos et la prospérité de l'Europe, par le repos et la prospérité de chacun des pays dont elle se compose. Votre Majesté ne doutera donc pas que l'intention des cabinets assemblés ici ne soit de concilier l'intérêt et le bien-être, dont la sollicitude paternelle de Votre Majesté doit désirer faire jouir ses peuples, avec les devoirs que les Monarques alliés ont à remplir envers leurs états et envers le monde. [illegible] [illegible], mes alliés et moi, d'exécuter nos engagemens solennels avec la coopération de Votre Majesté, et fidèles aux principes que nous avons proclamés, nous demandons aujourd'hui cette coopération. C'est dans ce seul but que nous proposons à Votre Majesté de se réunir à nous dans la ville de Laybach. Votre présence, Sire, hâtera, nous en sommes sûrs, une conciliation aussi indispensable; et c'est au nom des intérêts les plus chers de votre royaume, et avec cette bienveillante sollicitude, dont nous croyons avoir donné plus d'un témoignage à Votre Majesté, que nous l'invitons à venir recevoir de nouvelles preuves de la véritable amitié que nous lui portons, et de la franchise, qui fait la base de notre politique.

« Recevez l'assurance et la considération très-distinguée et de l'inaltérable attachement avec lesquels je suis,

De Votre Majesté,

Troppau, le 20 novembre 1820.

« Le bon frère, gendre et allié, *signé* FRANÇOIS.

— Tous les ministres ayant donné leur démission, S. M. les a remplacés *par intérim*.

— La nouvelle du départ de S. M. a excité quelque agitation. Le Roi part à bord du vaisseau anglais *le Vengeur*, escorté par une frégate britannique et la frégate française *la Duchesse de Berry*. L'amiral anglais Moore s'est excusé de ne pouvoir accompagner S. M., attendu qu'il lui est défendu de quitter cette rade.

13 *Décembre*. Le parlement venait de terminer une discussion sur les modifications de la constitution, lorsqu'il reçut le message du Roi relatif à son départ pour Laybach. Cette importante communication excita une vive sensation et fit naître des sentimens divers parmi les membres. Le Roi, informé que quelques-uns d'entre eux avaient conçu des craintes et des doutes, a adressé un nouveau message au Parlement, dans lequel il déclare qu'il n'a jamais eu l'intention de violer la constitution, qui doit toutefois subir des modifications, mais qu'il croit son intervention à Laybach utile au bien de la patrie; qu'en portant à la connaissance des Alliés les modifications dont il s'agit, on peut trouver un moyen d'éviter la guerre; que dans tous les cas il ne sera accepté des conditions qui ne soient consenties par la nation et par lui, et enfin que la suspension qu'il a demandée des travaux du Parlement ne concerne que les modifications de la constitution.

— Le Parlement a terminé aujourd'hui son travail sur la constitution.

— Outre ce qu'on a vu plus haut, le Roi, dans son message au Parlement, avait déclaré qu'il ferait tous ses efforts pour faire jouir son peuple d'une constitution sage et libérale, dont les bases seraient la liberté individuelle, l'exclusion des privilèges de naissance, les impôts consentis par la représentation nationale, le concours de celle-ci à la confection des lois, l'indépendance du pouvoir judiciaire, la liberté de la presse régularisée, la responsabilité des ministres, la fixation de la liste civile, l'oubli du passé. Enfin le Roi avait proposé que quatre députés au choix du Parlement le suivissent à Laybach, pour être témoins de ce qui s'y passerait. Le Parlement a adopté à ce sujet une adresse au Roi, où il se félicite d'abord des nobles sentimens manifestés par les hautes puissances alliées, où il cite ensuite plusieurs faits pour prouver que S. M. jouit de toute sa liberté; où il écarte la proposition d'envoyer des députés à Laybach, comme injurieuse à la bonté connue de S. M. et d'ailleurs contraire à sa propre dignité. Le Parlement s'étonne que le rédacteur du message indique les bases d'un statut politique, comme s'il s'agissait d'en établir un nouveau, ce qu'il regarde comme opposé à la loyauté de S. M.; enfin que le Roi ne peut avoir qu'un seul objet dans son intervention à Laybach, celui de soutenir la constitution jurée et de s'y montrer en conséquence indépendant. En conséquence, le Parlement a décrété de représenter à S. M. qu'il n'avait la faculté d'adhérer à son départ qu'autant qu'il aurait pour but de soutenir la constitution d'Espagne, réciproquement jurée.

Florence, 18 *décembre*. On attend d'un moment à l'autre à Livourne S. M. le Roi de Naples avec sa suite d'environ 40 personnes.

VARIÉTÉS.

DISCOURS *de S. M. le Roi de France, prononcé à l'ouverture des Chambres, pour la session de* 1820.

« MESSIEURS,

« Parvenus au terme d'une année, marquée d'abord par les plus douloureux événemens, mais si féconde depuis en consolations et en espérances, nous devons, avant tout, rendre grâce à la divine Providence de ses nouveaux bienfaits. »

« Le deuil était dans ma maison, un fils a été accordé à mes ardentes prières. La France, après avoir mêlé ses larmes aux miennes, a partagé ma joie et ma reconnaissance avec des transports que j'ai vivement ressentis.

« Le Tout-Puissant n'a pas borné là sa protection: nous lui devons la continuation de la paix, cette source de toutes les prospérités. Le tems ne fait que raffermir l'alliance dont la France fait partie: cette alliance, en même tems qu'elle écarte les causes de la guerre, doit rassurer contre les dangers auxquels l'ordre social ou l'équilibre politique pourraient être exposés.

« Ces dangers s'éloignent chaque jour de nous. Toutefois, je ne tairai pas dans cette communication solennelle avec vous peuple, les faits graves qui, durant le cours de l'année, ont affligé mon cœur : heureux cependant de pouvoir dire que, si l'État et ma famille ont été menacés par un complot trop voisin des désordres qui l'avaient précédé, il a été manifeste que la nation française, fidèle à son Roi, s'indigne à la seule pensée de se voir arracher à son empire paternel, et de devenir le jouet d'un reste d'esprit perturbateur qu'elle a hautement désavoué.

» Aussi cet esprit n'a-t-il point arrêté le mouvement qui reporte la France aux jours de sa prospérité. A l'intérieur, des succès toujours croissans ont couronné les efforts de cette activité laborieuse qui s'applique également à l'agriculture, aux arts et à l'industrie.

» L'amélioration des revenus de l'État, les économies que j'ai prescrites et la solidité éprouvée du crédit, permettent de vous proposer, dans cette session même, une nouvelle diminution des impôts que supportent directement les contribuables. Cet allégement sera d'autant plus efficace, qu'il produira une répartition plus égale des charges publiques.

» De tels succès me rendent plus chers les devoirs que la royauté m'impose.

» Perfectionner le mouvement des grands corps politiques créés par la charte, mettre les différentes parties de l'administration en harmonie avec cette loi fondamentale, inspirer une confiance générale dans la stabilité du trône et dans l'inflexibilité des lois qui protègent les intérêts de tous, tel est le but de mes efforts. Pour l'atteindre, deux conditions sont nécessaires, le temps et le repos. Nous ne devons pas demander à des institutions naissantes ce qu'on ne peut attendre que de leur entier développement et des mœurs qu'elles sont destinées à former. Jusque-là sachons reconnaître que, dans les affaires publiques, la patience et la modération sont aussi des puissances, et celles de toutes qui trompent le moins. Ne perdons pas de vue qu'il serait impossible au gouvernement de maintenir l'ordre, cette première garantie de la liberté, s'il n'était armé d'une force proportionnée aux difficultés au milieu desquelles il se trouve placé.

» Tout annonce que les modifications apportées à notre système électoral produiront les avantages que je m'en étais promis. Ce qui accroît la force et l'indépendance des chambres, ajoute à l'autorité et à la dignité de ma couronne. Cette session achèvera, je l'espère, l'ouvrage heureusement commencé par la session dernière. En affermissant les rapports nécessaires entre le monarque et les chambres, nous parviendrons à fonder le système de gouvernement qu'exigeait, dans tous les temps, une aussi vaste monarchie, que commande plus impérieusement encore l'état actuel de la France et de l'Europe

» C'est pour accomplir ces desseins que je désire voir se prolonger les jours qui peuvent m'être encore réservés, c'est aussi pour les accomplir que nous devons compter, vous, Messieurs, sur ma ferme et inaltérable volonté, et moi sur votre loyal et constant appui. »

ANNONCE.

MM. Périsse frères, imprimeurs-libraires à Lyon, et M. Méquignon fils aîné, libraire à Paris, font connaître au public, par une circulaire datée du 5 décembre 1820, que le nombre des souscriptions déjà reçues pour la nouvelle édition qu'ils ont publiée du *Dictionnaire Historique de l'abbé F. X. de Feller*, 12 vol. in-8° avec le portrait de l'auteur, les mettant à même d'augmenter le tirage, ils ont cru devoir diminuer le prix annoncé dans le prospectus et le mettre *jusqu'au 1.er février prochain*, à 5 francs le vol. broché au lieu de 6 fr. Cette diminution de prix, ne changera rien aux soins qui doivent être apportés à cet ouvrage intéressant; et on ne négligera rien pour rendre cette cinquième édition infiniment supérieure à toutes celles publiées jusqu'à ce jour.

On souscrit en Savoie, chez *Puthod*, *libraire*, à Chambéry; chez *Burdet*, *imprimeur-libraire*, à Annecy; chez *Blanc*, *libraire*, à Moûtiers; chez *Bonnet*, *libraire*, à St. Jean-de-Maurienne; et chez tous les principaux libraires.

ENIGME.

Dès le moment de ma naissance,
Je monte et m'élève toujours;
Mais bientôt ma prééminence
De ma vie abrège le cours.
Hélas! ne suit-il point l'emblême
De tel qui, comme moi, se hâte de monter?
Il s'élève et périt de même.
Imprudent est celui qui cherche à m'imiter.

Le mot de la dernière *Charade* est *four-mi*.

Mercuriale de Chambéry des 19, 21 et 23 décembre 1820.

	Le Vaisseau. £.	c.		L'Hectolitre. £.	c.
Bleds,					
Froment, *Prix* : . . .	16	35	— . . .	20	18
Seigle	8	50	— . . .	11	11
Orge	0	00	— . . .	0	00
Sarrasin.	4	50	— . . .	5	90
Mais	0	00	— . . .	0	00
Avoine (1).	10	25	— . . .	7	14
Pain, 1.re qualité, la livre				0	34
Viande, *idem*, *idem*.				0	70

(1) Rapport des Systèmes au hectolitre:
Froment . . . 813
Seigle . . . 765
Avoine . . . 434

LOTERIE ROYALE.

Tirage de TURIN, *du 23 décembre.*

N.os 85 — 67 — 30 — 58 — 68.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie de F. CLÉAZ, rue St Antoine.

ANNALI DEL PATRIOTTISMO.

GIORNALE

POLITICO E LETTERARIO.

« Volendo conoscere la virtù di uno spirito Italiano, era necessario che la Italia si conducesse ne' termini presenti. »

MACHIAV. DEL PRINC.

MANIFESTO.

Per lunghissimo ordine di tempi infinora l'Italia è stata divisa, inerme e nella più deplorabile abbiezione invilita: sembrava che i suoi fiumi e i suoi monti separassero popoli d'origine diversa e di vario interesse, i quali non avrebber mai potuto sollevarsi dalla universal debolezza in cui si eran miseramente condotti, ed una tale opinione veniva mantenuta così dalla viltà e desidia de' nostri, come dall'orgoglio e cupidigia degli stranieri.

Facea d'uopo che i rivolgimenti politici, dai quali sin dal fondo si scosse l'Europa intera, turbassero questa italica contrada, ammonendola con ripetuta e terribile esperienza, facea d'uopo che a vicenda soffrisse questa bellissima nostra patria il duro morso dell'estere dominazioni, perchè alfine tra noi sorgesse da tante sventure uno *Spirito Italiano*, restitutore d'antiche virtù. E questo *spirito Italiano* ha finalmente in queste fiorenti provincie compiuta l' opera sua, ormai rinnovate ed insieme per la causa migliore riunite. Le nobili e solenni instituzioni che quivi abbiam di comune accordo volute esprimeranno questa santa e bene augurata unione.

Novella epoca dunque prende dai nostri giorni nascimento, l' epoca sì a lunga desiderata di un glorioso patriottismo Di fatti quanta forza, quanta energia, quanta virtù non dimostra sin dal suo nascere la rivoluzione di pace che dai Napoletani si è già tant' oltre condotta! Ed avverrà mai che l' onor nazionale, riconquistato appena, ci sfugga? che le belle azioni di cui siamo stati cupidi spettatori si smentiscano? e che infine ad un ingannevole sogno riducasi un' impresa cotanto generosa? Tolga Dio questo danno, nè avvenga più mai che i nobili sentimenti dell' umana natura vengan derisi con infame dispregio.

Ma perchè non prevalga una funesta incertezza sulle nostre cose, perchè da uno scopo comune non si distraggano le vaghe menti degli uomini, nulla sarebbe di più solido vantaggio quanto il formare direttamente la pubblica opinione, e la ove giugnesse a pronunciare altamente con severo ed uniforme giudizio le sue sentenze, ne temerebbe la turba de' malvagi che si aggirano per le tenebre e sfuggono la pura luce del giorno.

Ad ottenere un simile scopo giova lo svelare le buone azioni perchè servano d' utile esempio agli uomini e d' incentivo ai medesimi autori di

tali

esse, onde altre opposte e contrarie non le smentiscano; giova il chiamare a vita le oscure virtù e gli sforzi privati ad oggetto che tutti concorrano in bella gara d' onore; giova infine l' additare i progressi del miglioramento sociale affinchè se ne allegri la patria e possa concepire più ardite imprese pel generale benessere.

Ponendosi da noi mente ad oggetti di tanta importanza, ci siamo indotti a pubblicare gli *annali del Patriottismo* ed è nelle nostre speranze che per tal' opera conseguiremo il lusinghiero incoraggiamento degli amici del bene nazionale. Tutte le nostre forze saran quindi adoprate onde non deludere affatto la pubblica aspettazione, ponendo noi ogni cura a seguire l' andamento dello *spirito pubblico* ed a determinare la possibile *oscillazione*, cui andasse soggetto, affinchè venga ad arrestarsi prontamente ed a rimanere invariabile per la felicità della patria.

Nel tempo medesimo sarà nostro oggetto di procurare la discussione di quegli articoli costituzionali che alla stabilità del nostro civil reggimento sono indispensabili. Così ci renderemo interpreti de' pubblici voti, quando porteremo le nostre indagini sulle modificazioni che possono aver luogo sullo statuto spagnuolo. Fa d' uopo di fatti che si assegnino le differenze di esso dalle altre forestiere costituzioni e che si dimostri quanto è stata ragionevole la volontà del popolo nell' adottarlo, onde le modificazioni che pe' napoletani avran luogo non colpiscano la sua *essenza distinti-*

va ma solo le particolari circostanze le quali separano la Nazion nostra dalla Spagna. Così le aggiunte che a quella Costituzione domanderemo ci saran suggerite dai particolari bisogni del nostro paese.

La letteratura; considerata siccome un mezzo di perfezionamento morale, farà parte ancora dell'opera: ma i nostri fogli non saran campo giammai delle vane disceptazioni che sì puerilmente ai nostri giorni intrattengono i dotti d'Italia.

Ove il nostro disegno meriti plauso e gradimento, gli *annali del Patriottismo* non tarderan punto ad essere di pubblica ragione.

Dell'enunciato giornale, di forma e di caratteri simile al presente manifesto, si pubblicherà un quaderno per settimana composto di due fogli ed ogni quattro quaderni formeranno un volume dell'opera, cui andrà aggiunto un frontispizio staccato.

Il prezzo sarà di carlini 5 per volume. Le associazioni si rinnoveranno a mese per Napoli, a trimestre per tutto il regno delle Due Sicilie ed a semestre per l'estero.

Le associazioni si ricevono fin dalla pubblicazione del presente manifesto in Napoli presso i Signori R. Marotta e C. R. Vanspandoch successori di G. Piatti Strada S. Domenico Maggiore n.° 13, come pure presso il signor Guerol Strada Toledo n.° 165 ed al deposito delle Leggi Vico Afflitto a Toledo n.° 2; in Milano presso i Signori Fusi Stella e Comp., Giov. Silvestri, e Gio. Pietro Giegler; in Firenze presso Guglielmo Piatti; in Torino presso la Vedova Pomba e fig.; in Pisa presso Sebastiano Nistri; in Livorno presso Glauco Masi; in Venezia presso Giuseppe Orlandelli; in Pavia presso Giovanni Turri; ed in Genova presso Andrea Frugoni.

Le lettere si debbono spedire franche di porto.

Napoli 15 Luglio 1820.